



**Université de Constantine 3**  
**Faculté D'architecture et D'urbanisme**  
**Département D'architecture**

**LE TOURISME PATRIMONIAL DANS LES VILLAGES HISTORIQUES :  
PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DU RHOUI DANS LES AURES.**

THESE

Présentée pour l'Obtention du  
Diplôme de Doctorat LMD en  
Architecture & Environnement Bâti  
Option ville et Environnement durable

Par  
Sonia Mechiat

Année Universitaire  
2023-2024





**Université de Constantine 3**  
**Faculté D'architecture et D'urbanisme**  
**Département D'architecture**

N° de série:  
N° d'Ordre :

**LE TOURISME PATRIMONIAL DANS LES VILLAGES HISTORIQUES :  
PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DU RHOUI DANS LES AURES.**

THESE

Présentée pour l'Obtention du  
Diplôme de Doctorat LMD en  
Architecture & Environnement Bâti  
Option ville et Environnement durable

Par  
Sonia Mechiat

Devant le jury Composé de :

|                 |              |            |                              |
|-----------------|--------------|------------|------------------------------|
| Samira DEBACHE  | Présidente   | Professeur | Université Constantine 3     |
| Djamel DEKOUMI  | Directeur    | Professeur | Université Constantine 3     |
| Hocine TAOUTAOU | Co-Directeur | Docteur    | Centre CNRPAH                |
| Oualide MEDDOUR | Examineur    | Professeur | Université Constantine 3     |
| Belkacem DIB    | Examineur    | Docteur    | Université Batna             |
| Rafik BOUDJADJA | Examineur    | Docteur    | Université de Oum El Bouaghi |

Année Universitaire  
2023-2024



## **REMERCIEMENTS**

Je souhaite avant tout exprimer ma profonde gratitude au professeur Dekoumi Djamel mon directeur de thèse qui m'a accompagné tout au long de mon cheminement doctoral. Ses conseils, observations, et remarques, ont nourri ma réflexion, orienté mes travaux, et très largement contribué à l'achèvement de cette thèse.

Je tiens également à remercier mon co-directeur, Docteur Taoutaou Hocine , qui est venu soutenir et conseiller mes recherches pour cette thèse .

Je tiens également à remercier tous les membres du jury qui ont bien voulu participer à ma soutenance de thèse et pour le temps qu'ils ont consacré à la lecture et à l'évaluation de ce modeste travail : Le Professeur Samira DEBBACHE, Directrice de mon Laboratoire "Ville et Patrimoine" et de mon Option Doctorale "Ville et Environnement Durable", à qui j'exprime ma gratitude pour l'honneur qu'elle m'a fait en acceptant de présider ce jury, le Professeur Walid MEDDOUR, le Docteur DIB Belkacem et le Docteur Rafik BOUDJADJA qui m'ont fait l'honneur de faire partie du jury en tant qu'examineurs.

Je tiens particulièrement à remercier trois personnes qui me sont très chères et qui m'ont beaucoup aidé durant mes années de doctorat et bien avant : mon amie d'enfance, le Professeur Nawel OUTILI , mon ami et frère Mr. Farhet YAKHLEF (qui est malheureusement décédé le 19/08/2023 avant la soutenance de cette thèse et qui était originaire de Rhoufi) et mon ami Mr.Djalel MOUAKKAZ . Merci beaucoup pour tout le soutien que vous m'avez apporté.

Mes remerciements vont également au Docteur Mahimoud Aissa pour son aide.

Je tiens également à remercier les personnes que j'ai eu l'occasion d'interviewer pour leur disponibilité, leur accueil chaleureux et l'intérêt qu'elles ont porté à mon travail. Les informations qu'elles m'ont fournies ont été précieuses pour avancer dans mon travail.

Je remercie également tous les responsables du secteur tourisme et de la culture qui ont bien voulu répondre à mon entretien. Je tiens à leur exprimer ma profonde gratitude et ma reconnaissance pour leur accueil, leurs informations, leurs conseils et leurs orientations. Ma pensée particulière est dédiée aux collègues et à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de l'enquête de terrain et au traitement des données et qui, par leur intérêt et leur aide, m'ont permis de mener à bien cette recherche.

Que tous ceux qui m'ont aidé de près notamment les touristes sondés ou de loin, trouvent ici, l'expression de ma sincère reconnaissance.

Enfin, je remercie également tous mes enseignants de la Faculté qui ont contribué de manière directe ou indirecte à ma formation.

## *Dédicaces*

*J*e dédie ce travail tout d'abord à mes très chers parents, pour leur soutien indéfectible, leur amour inconditionnel et leurs encouragements tout au long de mes années d'études : Je leur témoigne tout mon respect et mon affection, car sans eux je n'aurais rien accompli, que Dieu vous protège et vous garde.

*A mon mari Mohamed : J'ai toujours pu compter sur lui, il a été mon soutien et ma source d'inspiration. Merci pour la motivation que tu m'as donnée, pour ta confiance, ta patience et l'aide précieuse que tu m'as apportée.*

*A mes frères et sœurs : Mohamed El Amine, Mehdi, Zakaria, Yamina et Nesrine, toujours présents et disponibles à mes côtés, que Dieu vous protège ainsi que vos familles.*

*A ma belle famille, à leur tête ma chère belle-mère Leïla, que je remercie vivement.*

*A mon amie Samira Kadid et son mari Hatem, pour qui j'ai le plus grand respect.*

*A mon amie Nawel Outili pour son aide et son soutien.*

*A la mémoire de mon ami Farhat Yakhil pour tout ce qu'il a fait pour moi avant de nous quitter pour toujours (le 19/08/2023).*

*A mon ami Mr Djalel Bouakqaz pour son aide et son soutien.*

*Je vous dédie à tous ce travail et vous souhaite tout le bonheur du monde.*

*Que Dieu tout-puissant veille sur vous tous.*





## TABLES DES MATIERES

page

|   |      |
|---|------|
| LISTE DES FIGURES .....   | xiii |
| LISTE DES TABLEAUX .....  | xvi  |
| LISTE DES ABREVIATIONS .....  | xvii |
| RESUME .....  | xix  |
| CHAPITRE I  |      |
| INTRODUCTION .....  | 19   |
| 1.1 Problématique de recherche .....  | 24   |
| 1.2 Hypothèse de travail .....  | 27   |
| 1.3 Objectifs .....   | 27   |
| 1.4 Motivations du choix du sujet.....  | 28   |
| 1.5 Approche méthodologique .....   | 29   |
| 1.6 Structure de la thèse .....   | 31   |
| CHAPITRE II: L'APPROCHE HISTORIQUE DU PATRIMOINE ET LA<br>CONSTRUCTION DU CHAMP PATRIMONIAL |      |
| INTRODUCTION .....  | 33   |
| 2.1 Notion du patrimoine.....   | 33   |
| 2.2 Patrimoine : histoire et identités.....   | 35   |
| 2.3 Identification du patrimoine .....  | 36   |
| 2.4 Transmission du patrimoine .....  | 36   |
| 2.5 Patrimoine culturel .....   | 37   |
| 2.5.1 Patrimoine matériel.....  | 39   |
| 2.5.2 Patrimoine immatériel .....   | 39   |
| 2.6 Valorisation et préservation du patrimoine culturel .....                               | 41   |
| 2.7 Prise de conscience patrimoniale .....  | 43   |
| 2.8 Acteurs et préservation du patrimoine culturel .....                                    | 43   |
| 2.9 Valeurs à travers la préservation du patrimoine .....                                   | 44   |
| 2.10 Patrimoine et processus de patrimonialisation .....                                    | 45   |
| 2.10.1 Notion de patrimonialisation.....  | 45   |
| 2.10.2 Processus de patrimonialisation .....  | 46   |
| 2.11 Qualité de patrimoine.....   | 49   |
| 2.11.1 Contexte politique .....   | 49   |
| 2.11.2 Contexte économique.....   | 49   |
| 2.11.3 Contexte social .....  | 49   |
| 2.12 Patrimoine et appropriation de l'espace .....  | 50   |
| 2.13 Identité et territoire .....   | 50   |
| 2.14 Patrimoine et développement durable .....  | 51   |
| 2.15 Politiques et stratégie de conservation .....  | 52   |
| 2.15.1 Notion de conservation .....   | 52   |
| 2.16 Cadre juridique international de la conservation du patrimoine culturel .....          | 54   |
| 2.16.1. Instruments juridiques internationaux.....  | 55   |
| 2.17 Directives et politiques opérationnelles .....   | 59   |
| 2.18. Instruments normatifs .....   | 60   |
| 2.19. Orientations et engagements internationaux .....                                      | 60   |
| CONCLUSION .....  | 61   |

## CHAPITRE III: TOURISME CULTUREL, UNE CLE POUR LE DEVELOPPEMENT

|  |    |
|--|----|
| INTRODUCTION .....   | 62 |
| 3.1 Tourisme .....   | 63 |
| 3.1.1 Aperçu sur l' évolution de la notion du tourisme .....                   | 65 |
| 3.2 Touriste .....   | 67 |
| 3.2.1 Motivations des touristes .....  | 68 |
| 3.2.2 Objectifs des touristes .....  | 69 |
| 3.3 Rôle de la société d'accueil .....   | 70 |
| 3.4 Rôle des autorités publiques .....   | 71 |
| 3.5 Tourisme Culturel ou tourisme patrimonial .....                            | 71 |
| 3.5.1 Rôle du tourisme culturel .....  | 73 |
| 3.5.2 Avantages du tourisme culturel .....                                     | 74 |
| 3.5.3 Inconvénients du tourisme culturel .....                                 | 75 |
| 3.6 Tourisme et développement durable .....                                    | 76 |
| 3.6.1 Principes du tourisme durable.....                                       | 77 |
| 3.7 Interactions dynamiques entre tourisme culturel et patrimoine culturel     | 78 |
| 3.8 Tourisme culturel : facteur de mise en valeur du patrimoine culturel ..... | 80 |
| 3.8.1 Motivations des touristes pour le patrimoine culturel .....              | 80 |
| 3.9 Tourisme et Culture un nouveau défis .....                                 | 81 |
| 3.9.1 Culture .....  | 81 |
| 3.10 Principales Formes D'expression Culturelle .....                          | 83 |
| 3.10.1 Patrimoine Culturel .....   | 83 |
| 3.10.2. Créativité culturelle .....  | 84 |
| 3.11. Tourisme et développement rural.....                                     | 85 |
| 3.12 Contribution Des Grandes Organisations Internationales .....              | 85 |
| 3.13. Vision pour les pays en voie de développement .....                      | 87 |
| CONCLUSION .....   | 88 |

## CHAPITRE IV: PATRIMOINE ET TOURISME CULTUREL ( ANALYSE DES EXEMPLES )

|   |    |
|---|----|
| INTRODUCTION .....  | 90 |
| 4.1 Expérience française .....  | 90 |
| 4.2 D'un patrimoine valorisé au tourisme culturel .....   | 91 |
| 4.2.1 Naissance du concept de patrimoine national (1792).....   | 91 |
| 4.2.2 Naissance d'une politique du patrimoine ( 1830-1930) .....  | 91 |
| 4.2.3 Evolution des stratégies de valorisation du patrimoine (1941-<br>2016).....   | 92 |
| 4.2.4. Naissance du tourisme( 1816) .....   | 92 |
| 4.2.5 Force d'attraction touristique et l'aménagement du territoire   | 92 |
| 4.3. Tourisme culturel en France .....  | 93 |
| 4.3.1. La France : première destination touristique .....   | 94 |
| 4.4 Valorisation du patrimoine culturel dans les perspectives du<br>développement régional : Cas de la vallée de Sélune en France ..... | 95 |
| 4.4.1. Vallée de Sélune : histoire d'un projet .....  | 95 |
| 4.4.2 Schéma de Développement Durable de la Vallée de Sélune<br>( SDDVS) .....  | 96 |
| 4.4.3 Patrimoine culturel et naturel de la vallée .....   | 97 |
| 4.5. Développement touristique de la vallée .....   | 98 |

|        |  |     |
|--------|--|-----|
| 4.6    | Expérience du Maroc .....  | 99  |
| 4.7    | Processus de patrimonialisation .....  | 100 |
| 4.7.1  | Cadre juridique .....  | 100 |
| 4.8    | Grands axes stratégiques de la sauvegarde et du développement du patrimoine culturel .....               | 101 |
| 4.8.1  | Plans d'actions sectorielles .....   | 101 |
| 4.8.2  | Plan exécutif du Ministère de la Culture et de la Communication (2017-2021).....                         | 101 |
| 4.9    | Stratégies pour le développement du tourisme culturel .....  | 102 |
| 4.9.1  | Programme patrimoine et Héritage .....   | 102 |
| 4.10   | Tourisme culturel et développement local : Exemple de la ville de Fès                                    | 103 |
| 4.10.1 | A propos de Fès .....  | 103 |
| 4.10.2 | Richesses et atouts touristiques de la ville de Fès .....  | 104 |
| 4.10.3 | Médina de Fès .....  | 105 |
| 4.10.4 | L'artisanat Fassi .....  | 105 |
| 4.11   | Naissance d'une politique patrimoniale .....   | 107 |
| 4.11.1 | Objectif de la politique patrimoniale .....  | 107 |
| 4.12   | Politiques et stratégies de valorisation de la Médina .....  | 108 |
| 4.12.1 | Processus de réhabilitation et de sauvegarde .....   | 108 |
| 4.12.2 | Actions de réhabilitation et de sauvegarde .....   | 108 |
| 4.13   | Idée du développement touristique à Fès .....  | 111 |
| 4.13.1 | Durant le protectorat français .....   | 111 |
| 4.13.2 | Après l'indépendance .....   | 112 |
| 4.14   | Patrimoine culturel et développement local: exemple du village historique Ait Ben Haddou .....           | 112 |
| 4.14.1 | Présentation du village .....  | 113 |
| 4.14.2 | Signification culturelle du village .....  | 116 |
| 4.14.3 | Organisation spatiale .....  | 116 |
| 4.15   | Patrimoine culturel , une stratégie pour la promotion du tourisme culturel au village.....               | 118 |
| 4.15.1 | Patrimoine culturel matériel .....   | 118 |
| 4.15.2 | Patrimoine immatériel .....  | 120 |
| 4.15.3 | Activités commerciales .....   | 121 |
| 4.16   | Mesures et stratégies de mise en valeur du village .....   | 122 |
| 4.17   | Expérience Tunisienne .....  | 126 |
| 4.17.1 | Exploitation du patrimoine pour le développement du tourisme culturel : Cas de la Tunisie .....          | 126 |
| 4.17.2 | Aperçu historique .....  | 127 |
| 4.18   | Valorisation du patrimoine vernaculaire dans les Zones montagneuse Cas du village berbère Takrouna ..... | 129 |
| 4.18.1 | Aperçu sur le village .....  | 129 |
|        | CONCLUSION .....   | 133 |

## CHAPITRE V : PATRIMOINE CULTUREL ET TOURISME DANS LA POLITIQUE ALGERIENNE

|   |     |
|---|-----|
| INTRODUCTION .....  | 135 |
| 5.1 Analyse du cadre juridique de protection du patrimoine culturel.....                  | 136 |
| 5.1.1 Législation algérienne en matière de protection du patrimoine culturel.....         | 136 |
| 5.1.2. Rôle du Ministère de la culture.....   | 139 |
| 5.2 Initiative de l'état pour la protection du patrimoine culturel .....                  | 140 |
| 5.3 Perspectives de valorisation du patrimoine culturel .....                             | 141 |
| 5.3.1 Patrimoine matériel .....   | 141 |
| 5.3.2 Patrimoine culturel immatériel .....  | 142 |
| 5.3.3. Situation du patrimoine culturel .....   | 146 |
| 5.4 Place des villages historiques dans la politique Algérienne .....                     | 147 |
| 5.4.1 Villages historiques: un patrimoine reconnu par la législation algérienne .....     | 147 |
| 5.4.2 Villages historiques comme patrimoine dans la réalité des sociétés algériennes..... | 148 |
| 5.5 Patrimoine et développement durable en Algérie .....                                  | 150 |
| 5.6 Facteurs de dégradation du patrimoine .....   | 151 |
| 5.6.1 Facteurs naturels .....   | 151 |
| 5.6.2 Facteurs anthropiques .....   | 152 |
| 5.6.3 Facteur humain .....  | 152 |
| 5.7 Stratégies de mis en tourisme du patrimoine culturel .....                            | 152 |
| 5.7.1 Aperçu sur la notion du tourisme avant l'indépendance .....                         | 152 |
| 5.7.2 Politique touristique Algérienne après l'indépendance .....                         | 156 |
| 5.8 Stratégies pour un tourisme durable .....   | 159 |
| 5.8.1 SDAT 2013 "Horizon 2013" .....  | 159 |
| 5.9 Potentialités touristiques en Algérie .....   | 161 |
| 5.9.1 Patrimoine culturel : comme destination particulière des touristes .....            | 162 |
| 5.10 Tourisme culturel dans la politique algérienne.....                                  | 163 |
| 5.11 Tourisme : une alternative pour le développement .....                               | 164 |
| 5.12 Destinations Touristiques : Facteurs de promotions du tourisme.....                  | 165 |
| CONCLUSION .....  | 169 |

## CHAPITRE VI: L'AURES : UNE HISTOIRE, UN PATRIMOINE , UNE CULTURE

|  |     |
|--|-----|
| INTRODUCTION .....   | 171 |
| 6.1 Cadre théorique et conceptuel.....                         | 171 |
| 6.1.1 Origine du nom "Aurès": .....                            | 171 |
| 6.1.2 Occupation de l'espace et habitants .....                | 172 |
| 6.1.3 Présentation de l'espace .....                           | 173 |
| 6.2 Géographie de l'Aurès .....                                | 174 |
| 6.3. Caractéristiques du massif des Aurès.....                 | 175 |
| 6.3.1 Relief .....   | 176 |
| 6.3.2. Zones climatiques .....                                 | 177 |
| 6.3.3. Température .....                                       | 177 |
| 6.3.4 Précipitation et humidité .....                          | 177 |
| 6.3.5 Vents .....  | 179 |
| 6.4 Aperçu historique sur les diverses tribus de l'Aurès ..... | 180 |

|   |     |
|---|-----|
| 6.4.1 Tribu de Lakhdar-Halfaouia .....                                  | 180 |
| 6.4.2 Tribu d'Ouled Fedhala .....                                       | 180 |
| 6.4.3 Beni Ferrah .....   | 181 |
| 6.4.4 Sahari .....  | 181 |
| 6.4.5 Ouled Ziane .....   | 182 |
| 6.4.6. Ouled Abdi .....   | 182 |
| 6.4.7. Ouled Daoud .....  | 182 |
| 6.4.8. Beni Oudjana .....   | 182 |
| 6.4.9. Beni Bou Slimane .....   | 183 |
| 6.4.10. Ghassira .....  | 183 |
| 6.4. 11 Tribus de Lahmar Khadou .....                                   | 183 |
| 6.4.12 Tribus de M'chounech.....  | 183 |
| 6.4.13 Les Tribu des Amamra .....                                       | 183 |
| 6.4.14 Les tribus de Djabel chachar.....                                | 184 |
| 6.4.15 Répartition des Tribus sur les Principales Vallées.....          | 184 |
| 6.5 Organisation villageoise .....                                      | 185 |
| 6.5.1. La Dechra dans les Aures .....                                   | 186 |
| 6.6 Eléments constitutifs d'une dechra: un patrimoine à préserver ..... | 188 |
| 6.6.1. Patrimoine culturel matériel .....                               | 188 |
| 6.6.2. Patrimoine culturel immatériel .....                             | 195 |
| 6.7 Vie économique .....  | 198 |
| 6.8 Activités commerciales .....  | 198 |
| 6.9 Réseau routier .....  | 199 |
| 6.10 Potentialités de développement pour la région .....                | 201 |
| CONCLUSION .....  | 202 |

## CHAPITRE VII: PRESENTATION DE L'AIR D'ETUDE

|   |     |
|---|-----|
| INTRODUCTION .....  | 203 |
| 7.1 Vallée de l'Oued Labiod : Un patrimoine riche et diversifié .....     | 203 |
| 7.1.1 Aperçu sur l'Oued Labiod .....                                      | 203 |
| 7. 2 Différentes tribus de la vallée .....                                | 206 |
| 7.2.1Aperçu historique .....  | 206 |
| 7.3 Présentation du village Rhoufi .....                                  | 209 |
| 7.3.1 Daira de T'kout .....   | 209 |
| 7. 3.2 Commune de Ghassira .....  | 210 |
| 7.3. 3 Village Rhoufi .....   | 211 |
| 7.4 Aperçu sur le village Rhoufi .....                                    | 212 |
| 7. 4.1 Emplacement et description du village .....                        | 213 |
| 7. 4.2 Dechras du village : Un patrimoine architectural à conserver...    | 214 |
| 7.4. 3 Approvisionnement en eau dans le village .....                     | 221 |
| 7.4. 4 Accessibilité .....  | 223 |
| 7. 4.5 Mode de vie dans le village .....                                  | 224 |
| 7.5 Particularités culturelles et naturelles du village .....             | 228 |
| 7.5.1. Le village Rhoufi : Une architecture vernaculaire particulière.... | 228 |
| 7.6 Traditions et expressions orales .....                                | 239 |
| 7.6.1. Musique , chant et poésies .....                                   | 239 |
| 7.7 Pratiques sociales, rituels et événements festifs .....               | 240 |
| 7.7.1 Rites traditionnels de construction .....                           | 241 |
| 7.7. 2. Fêtes traditionnelles .....                                       | 241 |
| 7.7. 3 Traditions culinaires .....  | 242 |

|   |     |
|---|-----|
| 7.7. 4 Tenues vestimentaires .....  | 242 |
| 7.7. 5 Tissage et poterie.....  | 245 |
| 7.7. 6 Poterie .....  | 246 |
| 7.8 Atouts de développement .....   | 247 |
| 7.9 Stratégies pour un développement touristique durable.....   | 248 |
| CONCLUSION .....  | 250 |
|   |     |
| CHAPITRE VIII   |     |
| RESULTATS .....   | 252 |
| 8.1 Validation des hypothèses .....   | 274 |
|   |     |
| CHAPITRE IX   |     |
| CONCLUSION ET PERSPECTIVES .....  | 282 |
|   |     |
| CHAPITRE X  |     |
| BIBLIOGRAPHIE .....   | 287 |
|   |     |
| LISTES DES ANNEXES .....  |     |
| Annexe A : Rôle de la culture (UNESCO 2010) .....   | 295 |
| Annexe B : Législation marocaine relative a la protection du patrimoine<br>Culturel .....                                     | 296 |
| Annexe C: Principales actions d'inscription et de classement du patrimoine<br>au Maroc .....                                  | 300 |
| Annexe D : Sites classes et atouts touristiques à Fès .....   | 301 |
| Annexe E : Batiments historiques et principaux équipements dans la medina<br>de Fès .....                                     | 304 |
| Annexe F : Acteurs et échelle d'intervention a Fès .....  | 305 |
| Annexe G : Différentes étapes de réhabilitations et de sauvegarde de Fès ....   | 310 |
| Annexe H : Projets touristiques réalisés à Fès dans le cadre de l'approche<br>Régionale .....                                 | 311 |
| Annexe I: Particularités du villages Ait Ben Haddou .....   | 312 |
| Annexe J: Valeurs du village Ait Ben Haddou .....   | 313 |
| Annexe K: Pratiques religieuses au village Ait Ben Haddou .....   | 314 |
| Annexe L: Plateau de Tournage a Ait Ben Haddou .....  | 315 |
| Annexe M: Gestion et conservation du village .....  | 316 |
| Annexe N: Journal Officiel n° 5187 du 16 Avril 2004 .....   | 319 |
| Annexe O: Textes réglementaires pris entre 1967 et 1998 .....   | 321 |
| Annexe P: Les Secteurs Sauvegardés à l'échelle national .....   | 322 |
| Annexe Q: Textes en application de la loi n° 03-03 du 17/02/2003 relative<br>aux zones d'expansion et sites touristiques..... | 323 |
| Annexe R: Textes en application de la loi n° 03-03 du 17/02/2003 relative aux<br>zones d'expansion et sites touristiques..... | 324 |
| Annexe S: Projets touristiques prioritaires 2008-2015 et capacité hôtelière....   | 334 |
| Annexe T: Journal officiel n° 43 du 20 juillet 2003 .....   | 337 |
| Annexe U: Caractéristiques du massif des Aurès et découpage administratif..   | 340 |
| Annexe V: Enfants De Bouch et différentes tribus de l'Aurès .....   | 345 |
| Annexe W: Equipements culturels et cultuels .....   | 347 |
| Annexe X : Vêtements traditionnels , artisanat et atouts de développement...  | 354 |

|   |     |
|---|-----|
| Annexe Y: Incendie au village historique Rhoufi ..... | 357 |
| Annexe Z: Articles .....                              | 358 |

## LISTE DES FIGURES

| Figure |  | Page |
|--------|--|------|
| 2.1    | Schéma représentatif de la valorisation du patrimoine .....                                      | 42   |
| 2.2    | Schéma démonstratif des objectifs de la politique du patrimoine culturel.....                    | 43   |
| 4.1    | Dix premières destinations en arrivées des touristes internationaux , 2018 .....                 | 94   |
| 4.2    | Situation de la vallée de Sélune .....   | 95   |
| 4.3    | Vue sur la medina de Fès et ses tannerie .....   | 104  |
| 4.4    | Bab bou Jloud .....  | 104  |
| 4.5    | L'artisanat Fassi .....  | 106  |
| 4.6    | Schéma démonstratif du processus de sauvegarde et de réhabilitation de la médina de Fès .....    | 111  |
| 4.7    | Localisation du village historique : Ait Ben Haddou .....  | 113  |
| 4.8    | L'environnement immédiat du Ksar Ait Ben Haddou .....  | 114  |
| 4.9    | Vue sur la porte d'entrée au village .....   | 115  |
| 4.10   | Détail de la porte .....   | 115  |
| 4.11   | Maison avec des hautes tours.....  | 115  |
| 4.12   | Vue d'ensemble sur le village .....  | 115  |
| 4.13   | Vue panoramique sur le village " Ait Ben Haddou " .....  | 116  |
| 4.14   | Exemple du Plan de la maison de l'oralité .....  | 116  |
| 4.15   | Limites du village Ait Ben Haddou .....  | 117  |
| 4.16   | vue sur l'ensemble des maisons étagée .....  | 119  |
| 4.17   | Détail des décorations des tours .....   | 119  |
| 4.18   | Rue étroite partiellement couverte .....   | 119  |
| 4.19   | Rue étroite partiellement couverte .....   | 119  |
| 4.20   | Mausolée de Sidi Ali ou Amar .....   | 120  |
| 4.21   | L'arbre "Amrad" entre le mausolée Sidi Ali ou Amar et le puits .....                             | 121  |
| 4.22   | Ouvrages d'Art proposés et réalisés afin de relier l'ancien village par le nouveau village ..... | 124  |
| 4.23   | Liaison entre les deux villages avant la réalisation du pont.....                                | 125  |
| 4.24   | Patio du musée de Bardo.....   | 128  |
| 4.25   | Vue sur le Hall d'entrée .....   | 128  |
| 4.26   | Fresques murales ( en mosaïque) .....  | 129  |
| 4.27   | Touristes dans l'entrée et le hall d'exposition.....   | 129  |
| 4.28   | Vue d'ensemble du Village Takrouna .....   | 130  |
| 4.29   | Vue sur le village après mise en valeur .....  | 131  |
| 4.30   | Maison transformée en café ( le rocher bleu).....  | 131  |
| 4.31   | Visite touristique du musée de Takrouna.....   | 131  |
| 4.32   | Femme vendant de l'artisanat à domicile .....  | 131  |
| 4.33   | L'appareil de tissage .....  | 132  |
| 4.34   | Four pour la cuisson des poteries et du pain .....   | 132  |
| 4.35   | Vieille femme de Takrouna dans la cour de sa maison .....  | 132  |
| 6.1    | Situation géographique de l' Aurès.....  | 175  |
| 6.2    | Carte des pentes de la région des Aurès .....  | 176  |
| 6.3    | Coupe à travers le massif de l'Aurès .....   | 176  |
| 6.4    | Températures mensuelles moyennes .....   | 178  |
| 6.5    | Précipitations et humidité mensuelles .....  | 179  |



| Figure |   | Page |
|--------|---|------|
| 6.6    | Répartition des tribus sur les principales vallées .....  | 185  |
| 6.7    | Les Principales tribus dans le massif des Aurès .....   | 185  |
| 6.8    | Maison dans les Aurès avec seuil .....  | 189  |
| 6.9    | Coin de feu dans une maison à Arris .....   | 189  |
| 6.10   | Les maisons Aurésiennes ( Piemont nord, vallée de l'oued Labiod,<br>Vallée de l'Oued Abdi , pièmont sud ) .....   | 189  |
| 6.11   | Maison chaoui couronnée par une corniche de 40cm .....  | 190  |
| 6.12   | Maison a toit plat avec des ouvertures en rosaces et d'autre<br>triangulaires .....   | 190  |
| 6.13   | Fenêtre en bois de cèdre .....  | 190  |
| 6.14   | Porte en bois de cèdre .....  | 190  |
| 6.15   | 1er Exemple d'une structure d'une maison Chaoui .....   | 191  |
| 6.16   | 2 ème exemple d'une structure porteuse dans une maison chaoui.....  | 191  |
| 6.17   | Model d'une guelâa dans l'Aurès ( état actuel).....   | 192  |
| 6.18   | Model d'une guelâa dans l'Aurès photo prise en 1936 .....   | 192  |
| 6.19   | Dessin de guelaa par Th. Rivière.....   | 192  |
| 6.20   | Pèlerinage du Djebel Bous. Les <i>msamda</i> (les hommes qui<br>prophétisent) chantent et tournent en cercle sur le toit d'une maison.<br>26 août 1936..... | 194  |
| 6.21   | Un ancien moulin collectif à Rhoufi .....   | 195  |
| 6.22   | Tri des dattes sur les terrasses des maisons. Amentane, 2 novembre<br>1936.....   | 196  |
| 6.23   | Femme des Aurès ( Rhoufi) .....   | 197  |
| 6.24   | <i>Deux femmes lors d'un mariage à Amentane. 5 novembre 1936.....</i>   | 197  |
| 6.25   | Bain des garçons. Amentane, 14 juillet 1936.....  | 198  |
| 6.26   | L'Oued Labiod en période estivale du coté de Menâa .....  | 198  |
| 6.27   | Grottes de M'chounech , des hommes qui pêchent dans l'Oued Labiod   | 198  |
| 6.28   | Voies de communications aux Aurès en 1934 .....   | 200  |
| 6.29   | Le développement du réseau routier dans la région ( L'Aurès<br>aujourd'hui) .....   | 200  |
| 6.30   | Potentialités de développement de la région des Aurès .....   | 201  |
| 7.1    | village accroché en haut de la falaise à Rhoufi .....   | 205  |
| 7.2    | L'Oued El Abiod traversant les gorges de M'chounèche .....  | 205  |
| 7.3    | L'oued Labiod fin avril début mai.....  | 205  |
| 7.4    | L'Oued Labiod le mois d'octobre .....   | 205  |
| 7.5    | Principales Tribus de la vallée de l'Oued Labiod .....  | 209  |
| 7.6    | Situation géographique de T'kout et Ghassira .....  | 210  |
| 7.7    | voies carrossables traversant Ghassira.....   | 210  |
| 7.8    | Situation géographique du village Rhoufi.....   | 211  |
| 7.9    | Canyon de Rhoufi.....   | 214  |
| 7.10   | Balcons naturels taillés en cascades dans la roche.....   | 214  |
| 7.11   | Plaque indicative sur la RN31.....  | 214  |
| 7.12   | Premier balcon au village Rhoufi .....  | 214  |
| 7.13   | Taourirt au village Rhoufi .....  | 216  |
| 7.14   | Exemple de Tassemachts .....  | 216  |
| 7.15   | L'intérieur de la huilerie .....  | 216  |
| 7.16   | Accès à la huilerie .....   | 216  |

| Figure |   | Page |
|--------|---|------|
| 7.17   | Dachra entre la Galâa et la Zaouia .....  | 217  |
| 7.18   | Dachra des Ath Mansour .....  | 218  |
| 7.19   | Saida au village Rhoufi .....   | 219  |
| 7.20   | Lieu d'élevage des animaux de Saida.....  | 219  |
| 7.21   | Répartition des différentes dachras sur le village.....   | 219  |
| 7.22   | Les grandes dachras au village Rhoufi .....   | 220  |
| 7.23   | Thaourirt Ath Slimen ou Mansour .....   | 220  |
| 7.24   | La dachra des Ath Mimoun.....   | 220  |
| 7.25   | La dachra des Ath Mansour .....   | 221  |
| 7.26   | La dachra des Ath Yahia .....   | 221  |
| 7.27   | Jeune femme d'Ouled Mansour portant une outre et descendant<br>l'escalier du guelaa pour aller à la source. Rassira septembre 1937..... | 222  |
| 7.28   | L'homme effectue des ablutions dans la source d'eau (pas loin de<br>l'hôtel) .....  | 222  |
| 7.29   | Une des sources d'eau au village .....  | 222  |
| 7.30   | Espace de prière créé par les jeunes chaouis sur la roche en 2001.....  | 223  |
| 7.31   | Homme qui fait la sieste sur la roche au village.....   | 223  |
| 7.32   | Accessibilité au village Rhoufi.....  | 223  |
| 7.33   | IFRI au village Rhoufi.....   | 225  |
| 7.34   | Maisons en bas de la falaise .....  | 225  |
| 7.35   | Les principaux lieux de pèlerinages .....   | 226  |
| 7.36   | Déplacement de la population vers la nouvelle agglomération Rhoufi... ..  | 227  |
| 7.37   | Schéma démonstratif du village et déplacement de la population .....  | 227  |
| 7.38   | Type de maisons à Haiza au nord.....  | 229  |
| 7.39   | Type de maisons partie Ouest .....  | 229  |
| 7.40   | Thaouriret en bas de la falaise .....   | 230  |
| 7.41   | Type de maisons au sud .....  | 230  |
| 7.42   | Galâa Thaouriret sous forme de plusieurs petites pièces.....  | 231  |
| 7.43   | La Galâa des Ath Mimoune dominante dans le village.....   | 231  |
| 7.44   | Vue à partir de la cours de la Galâa Ath Mimoune.....   | 232  |
| 7.45   | Plan de la Galâa Ath Mimoune.....   | 232  |
| 7.46   | Vues sur la grande mosquée à Rhoufi ( Thaouriret ).....   | 233  |
| 7.47   | Mosquée Sidi Moussa Ben Abed Ahmed ou Saddok .....  | 233  |
| 7.48   | Schéma démonstratif de la Mosquée .....   | 233  |
| 7.49   | Mosquée et zaouia Sidi Bouthzemmourth sur l'arrière plan Mosquée<br>Sidi Ahmed Ou Saddek .....  | 234  |
| 7.50   | Schéma démonstratif de la Mosquée .....   | 234  |
| 7.51   | Zaouia Sidi Ahmed ou Saddok .....   | 235  |
| 7.52   | Zaouia Sidi Bouthzemmourth .....  | 236  |
| 7.53   | Lettre de la comtesse g. de la Montalivet au gérant de l'hôtel Rhoufi ...   | 236  |
| 7.54   | Model de facture utilisé dans l'hôtel.....  | 236  |
| 7.55   | Situation de l'hôtel Transatlantique.....   | 237  |
| 7.56   | Emplacement choisi pour la réalisation de l'hôtel (village Rhoufi<br>1900) .....  | 237  |
| 7.57   | L'hôtel après réalisation .....   | 237  |
| 7.58   | Plans de l'hôtel Transatlantique .....  | 238  |

| Figure      |   | Page |
|-------------|---|------|
| <b>7.59</b> | Le Souk à proximité d'une Galâa.....  | 239  |
| <b>7.60</b> | "Houanit" anciens locaux commerciaux au village Rhoufi .....                        | 239  |
| <b>7.61</b> | Nouveau Souk à Rhoufi (nouvelle agglomération).....                                 | 239  |
| <b>7.62</b> | Quelques motifs utilisés pour le tatouage.....                                      | 243  |
| <b>7.63</b> | Le Burnous berbère musée Si El Houas à M'chnech.....                                | 244  |
| <b>7.64</b> | La Kachabia berbère musée Si El Houas à M'chnech.....                               | 244  |
| <b>7.65</b> | Sandale berbère musée Si El Houas à M'chnech.....                                   | 244  |
| <b>7.66</b> | Pieds nus dans les sandales en alfa. Hoyir, 17 août 1935. Photo de Th. Rivière..... | 245  |
| <b>7.67</b> | Sac tissé par les femme (musée Si El Houas à M'chounech) .....                      | 245  |
| <b>7.68</b> | Femme tisseuse des Aurès .....  | 245  |
| <b>7.69</b> | Femme potière des Aurès.....  | 246  |

### LISTE DES TABLEAUX

| Tableau    |  | Page |
|------------|--|------|
| <b>3.1</b> | Lien entre le tourisme culturel et le tourisme patrimonial .....   | 72   |
| <b>3.2</b> | Les avantages du tourisme culturel .....   | 74   |
| <b>5.1</b> | Liste des biens inscrits sur la liste représentatif du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO ..... | 144  |
| <b>5.2</b> | Arrivées des touristes internationaux en Algérie entre ( 2010-2018) ....   | 162  |
| <b>5.3</b> | Actions prévus de l'état pour la promotion du tourisme culturel.....   | 164  |
| <b>6.1</b> | Températures mensuelles moyennes .....   | 178  |
| <b>6.2</b> | Précipitation et humidité mensuelles .....   | 178  |

## LISTE DES ABREVIATIONS

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>ANDT:</b>     | Agence Nationale du Développement Touristique  |
| <b>ANSS:</b>     | Agence National des secteurs sauvegardés   |
| <b>AMVPC:</b>    | Agence de la Mise en Valeur et de la Promotion culturelle  |
| <b>CNUCED:</b>   | Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement  |
| <b>CNRPAH:</b>   | Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques.                                 |
| <b>CERKAS:</b>   | Centre de Conservation et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural des Zones Atlasiques et Subatlasiques. |
| <b>CRATerre:</b> | Centre International des Constructions en Terre.   |
| <b>CRESPIAF:</b> | Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique                                |
| <b>ENST:</b>     | Ecole Nationale Supérieure du Tourisme   |
| <b>FFCR:</b>     | Fédération Française des Professionnels de la Conservation -Restauration                                       |
| <b>GTI-DTD:</b>  | Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable                                       |
| <b>ICOMOS :</b>  | - <i>International Council on Monuments and Sites</i><br>(Conseil international des monuments et des sites)    |
| <b>ICCROM:</b>   | Centre international d'étude pour la conservation et la restauration des biens culturels                       |
| <b>ICOM:</b>     | Conseil international des musées   |
| <b>ISHT:</b>     | Institut Supérieur de l'Hôtellerie et du Tourisme  |
| <b>INDH:</b>     | Initiative Nationale du Développement Humain.  |
| <b>ILDH:</b>     | Initiative Locale du Développement Humain.   |
| <b>INHT:</b>     | Institut National d'Hôtellerie et du Tourisme  |
| <b>MATTA:</b>    | Ministère de l'Aménagement, de Territoire, du Tourisme et de l'Artisanat .                                     |
| <b>MTA:</b>      | Ministère du Tourisme et de l'Aménagement  |
| <b>OMT:</b>      | Organisation mondiale du tourisme  |
| <b>OMC:</b>      | Organisation mondiale du commerce  |
| <b>OMD :</b>     | Objectif du millénaire pour le développement   |
| <b>ODD:</b>      | Objectifs du développement durable   |
| <b>ONT:</b>      | Office National du Tourisme  |
| <b>OBG:</b>      | <i>Oxford Business Group</i>   |
| <b>ONAT:</b>     | Office National de l'Animation, de la Promotion et de l'Information Touristique                                |
| <b>PNUD:</b>     | Programme des Nations unies pour le développement  |
| <b>PMTD:</b>     | Partenariat Mondial pour le tourisme durable   |
| <b>PNUE:</b>     | Programme des Nations Unies pour l'Environnement   |
| <b>PIB:</b>      | Produit Intérieur Brut   |
| <b>POT:</b>      | Pôles Touristiques d'Excellence  |
| <b>PQT:</b>      | Plan Qualité Touristique   |
| <b>PPP:</b>      | Partenariat Public Privé   |
| <b>PAT:</b>      | Plan d'Aménagement Touristique   |
| <b>PIB:</b>      | Produit Intérieur Brut   |
| <b>PSD:</b>      | Plan Sectoriel de Développement  |
| <b>PCD:</b>      | Plans Communaux de Développement   |

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>PCI:</b>           | Patrimoine Culturel Immatériel   |
| <b>PNAE-DD:</b>       | Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable  |
| <b>PDRT:</b>          | Plan de Développement Régional Touristique.  |
| <b>PDRA:</b>          | Plan de développement régional de l'artisanat.   |
| <b>P.P.S.M.V:</b>     | Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur  |
| <b>P.P.S.M.V.S.S:</b> | Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des secteurs sauvegardés   |
| <b>RPQ:</b>           | Rapport Périodique Quadriennal   |
| <b>SDAT :</b>         | Schéma Directeur d'Aménagement Touristique   |
| <b>STAB:</b>          | Conseil consultatif scientifique et technique  |
| <b>SNAT:</b>          | Schéma National d'Aménagement Touristique  |
| <b>SITEV:</b>         | Salon international du tourisme et des voyages   |
| <b>SVHNA:</b>         | Société des voyages et hôtels nord-africains   |
| <b>SDZAH:</b>         | Schéma directeur des zones archéologiques et historiques   |
| <b>SDDVS:</b>         | Schéma de Développement Durable de la Vallée de Sélune   |
| <b>TIC :</b>          | Technologies de l'Information et de la Communication   |
| <b>UNESCO:</b>        | - <i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i> (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la Culture). |
| <b>UNWTO:</b>         | <i>United Nations World Tourism Organization</i><br>Organisation mondiale du tourisme (OMT)  |
| <b>UIOOT:</b>         | Union internationale des organismes officiels de propagande touristique  |
| <b>VTE:</b>           | Villages Touristiques d'Excellence.  |
| <b>VRD:</b>           | Voiries et Réseaux Divers .  |
| <b>ZET :</b>          | Zone d'expansion touristique   |
| <b>ZEST :</b>         | Zone d'expansion et site touristique   |

### TERMINOLOGIE BERBERE

|           |  |
|-----------|--|
| Yannar    | jour de l'an berbère .                           |
| Furar     | 1 <sup>er</sup> jour du printemps.               |
| Imgharene | période de froid piquant.                        |
| Ahaggan   | pluies néfastes.                                 |
| Laïnsara  | feux de joie et fumigation des arbres fruitiers. |
| Bessegrou | fête des fiançailles.                            |
| L'huber   | 1 <sup>er</sup> jour des labours.                |
| Galâa     | Grenier collectif.                               |
| Tachemast | Terrasse pour le séchage des fruits et légumes.  |
| Baraka    | Bénédiction .                                    |

## Résumé

Aujourd'hui, le patrimoine culturel est devenu l'une des pierres angulaires du tourisme. Lorsqu'il est bien géré, les investissements touristiques ont de réelles chances de se développer et de prospérer. En effet, une stratégie rigoureuse de gestion du patrimoine culturel peut réduire le retard économique et la marginalisation des villages historiques et traditionnels.

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre thèse de doctorat et l'étude que nous avons menée sur le village historique de Rhoufi, dans les Aurès, dans le but d'apporter des réponses à la problématique de la valorisation de son patrimoine culturel. Le village de Rhoufi a été choisi car il nous est apparu comme un terrain d'investigation potentiellement favorable à une étude empirique qualitative. Cette méthode nous a permis d'observer et de comprendre de plus près les problèmes dont souffre réellement le riche patrimoine de cette partie du pays, tout en impliquant un contact direct avec les sujets de recherche par le biais d'entretiens et d'observations directes.

L'objectif de cette étude est de clarifier le lien entre le patrimoine culturel et le développement durable, en se concentrant sur la façon dont cette richesse peut devenir une ressource pour promouvoir le tourisme dans les villages historiques et traditionnels de la vallée de l'Oued Labiod dans les Aurès, par conséquent de réduire leur retard économique...

L'originalité de cette étude réside dans notre champ de recherche et la manière dont nous avons traité le sujet. La question du développement touristique durable du patrimoine culturel dans le village historique de Rhoufi en particulier, et dans l'ensemble de la région des Aurès, est l'une des rares études réalisées dans cette partie du pays. En termes d'implications pratiques, elle propose de nouvelles pistes de développement qui respectent les valeurs historiques et l'authenticité du patrimoine. Elle démontre aux acteurs locaux que la réussite des projets de développement touristique passe par la valorisation du patrimoine culturel, l'implication de la population locale et l'amélioration du cadre juridique.

A travers nos résultats nous avons pu faire ressortir que la question du patrimoine des villages historiques ne peut plus être réduite au phénomène contemporain de la détérioration et de la dégradation physique des bâtiments traditionnels. Il s'agit d'une question plus complexe, qui englobe des préoccupations majeures (culturelles, socio-économiques, juridiques, financières et techniques) nécessitant des solutions judicieuses, globales et prospectives.

**Mots clés :** Patrimoine culturel - tourisme - mise en valeur - développement - Rhoufi-Aurès .

## Summary

Today, cultural heritage has become one of the cornerstones of tourism. Where it is well managed, tourism investments have a real chance of developing and prospering. Indeed, a rigorous cultural heritage management strategy can reduce the economic backwardness and marginalisation of historic and traditional villages.

This is the background to our doctoral thesis and the study we have carried out on the historic village of Rhoufi, in the Aurès region, with the aim of providing answers to the problem of promoting its cultural heritage. The village of Rhoufi was chosen because it appeared to us to be a potentially favourable field of investigation for a qualitative empirical study. This method enabled us to observe and understand more closely the problems from which the rich heritage of this part of the country really suffers, while involving direct contact with the research subjects through interviews and direct observations.

The aim of this study is to clarify the link between cultural heritage and sustainable development, focusing on how this wealth can become a resource for promoting tourism in the historic and traditional villages of the Oued Labiod valley in the Aurès, and thus reduce their economic backwardness...

The originality of this study lies in our field of research and the way in which we have dealt with the subject. The question of sustainable tourism development of cultural heritage in the historic village of Rhoufi in particular, and in the Aurès region as a whole, is one of the few studies carried out in this region. In terms of practical implications, it proposes new avenues for development that respect the historical values and authenticity of the heritage. It shows local players that the success of tourism development projects depends on enhancing the value of cultural heritage, involving the local population and improving the legal framework.

The results show that the issue of the heritage of historic villages can no longer be reduced to the contemporary phenomenon of the deterioration and physical decay of traditional buildings. It is a more complex issue, encompassing major concerns (cultural, socio-economic, legal, financial and technical) requiring judicious, comprehensive and perspectives solutions.

**Key words:** Cultural heritage - tourism - development - Rhoufi- Aurès .

## ملخص

أصبح التراث الثقافي اليوم أحد أهم المسارات والأسس لنمو السياحة في منطقة معينة، ولهذا السبب، يشكل الترويج له وتطويره فرصة حقيقية لازدهار الاستثمارات في هذا المجال. ولذلك فإن إتباع إستراتيجية محكمة لتعزيز هذا التراث يعد من أهم العوامل المساهمة في تقليل العجز الاقتصادي وتهميش القرى التاريخية والتقليدية . ففي هذا السياق، يسعى موضوع هذه الأطروحة والدراسة التي أجريناها على القرية التاريخية غوفي بمنطقة الأوراس بهدف إيجاد حلول وإجابات لتساؤلات متعلقة بإشكالية تعزيز و تثمين تراثها الثقافي المادي واللا مادي.

يهدف توضيح العلاقة ما بين التراث و التطور و كيف يمكن أن يكون هذا الموروث الثقافي عنصرا أساسيا في ترويج السياحة في القرى التاريخية التقليدية في الوادي الأبيض في منطقة الأوراس والمساهمة في تطويرها والحد من عجزها على جميع الأصعدة و على هذا الأساس تم اختيار القرية التاريخية و التقليدية غوفي كمجال دراسة في هذا البحث لما تحتويه من مؤهلات تسمح بإجراء دراسة تعتمد أساسا على طريقة البحث النوعي التجريبي . فهذه الطريقة تعتمد على الخرجات و الملاحظات الميدانية التي مكنتنا من فهم واستيعاب عن قرب حقيقة المشاكل التي يعاني منها هذا الموروث في مجال الدراسة . و من أجل نجاح الأبحاث اعتمدنا على طريقة الاحتكاك و التواصل المباشر مع عينات الدراسة عن طريق الاستجواب و الملاحظات المباشرة في عين المكان .

تكمن أهمية هذه الدراسة في مجال البحث وطريقة تناول الموضوع. فتعد إشكالية الترويج السياحي المستدام للموروث الثقافي المتواجد بالقرية التاريخية غوفي بصفة خاصة و بمنطقة الأوراس بصفة عامة واحدة من الدراسات القليلة التي أجريت في هذه المنطقة. ومن الناحية العملية، فهي تقترح سبلا جديدة للتنمية تحترم القيم التاريخية وأصالة التراث. وتبين للجهات الفاعلة المحلية أن نجاح مشاريع التنمية السياحية يعتمد أساسا على: تعزيز التراث الثقافي، مشاركة السكان المحليين وتحسين الإطار القانوني.

أظهرت النتائج أن إشكالية التراث الثقافي الموجود في القرى التاريخية والتقليدية لا يمكن أن تقتصر على ظاهرة التدهور المعاصرة للمظهر الخارجي للمباني التقليدية فقط ، بل هي قضية أكثر تعقيدا وتتطلب اهتماما كبيرا وحلول جذرية بمشاركة جميع أصحاب المصلحة في جميع القطاعات الخاصة و العامة .

**الكلمات المفتاحية:** التراث الثقافي - السياحة - التثمين - التنمية المستدامة - غوفي - الأوراس





**CHAPITRE I**  
**INTRODUCTION**

## INTRODUCTION:

Le patrimoine est devenu un enjeu économique au cœur de la stratégie de diversification de l'offre touristique, et le tourisme patrimonial en est un bon exemple. L'objectif est de contribuer à la conservation de cet héritage tout en le mettant au service de l'économie du pays. Dans ce contexte, et depuis l'adoption de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel en 1972, plus d'un million de sites patrimoniaux ont été formellement reconnus et inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Et nombre d'entre eux sont devenus des attractions touristiques majeures. En effet, le patrimoine et le tourisme sont deux concepts qui ont déjà fait l'objet de nombreuses études dans différentes disciplines (économie, sciences humaines et sociales, sciences de l'information et de la communication, etc.). Aujourd'hui, ces deux concepts sont souvent associés et étudiés ensemble. Dans le contexte actuel de mondialisation, **la préservation de la culture locale et la croissance économique durable** font partie des défis auxquels sont confrontées les localités qui souhaitent se développer. Le patrimoine et les activités culturelles apparaissent alors comme une nouvelle ressource et un moyen de projeter de nouveaux modèles de développement culturel et économique. Cette volonté de sauvegarder l'héritage du passé passe souvent par **le développement du tourisme**, considéré comme le meilleur moyen de faire revivre ce patrimoine.

Depuis le début du 21<sup>ème</sup> siècle, les villes historiques connaissent un développement indéniable, principalement lié au tourisme et au **tourisme culturel** en particulier. Depuis lors, ce type de tourisme joue un rôle important dans le développement de ces villes, à condition qu'il atteigne certains niveaux et qualités capables de satisfaire la demande de touristes de plus en plus sensibles à l'offre culturelle et au contexte local. Aujourd'hui, le tourisme culturel entretient une relation étroite avec l'environnement local, et c'est dans ce contexte que la valorisation du patrimoine culturel et naturel, dans une perspective de développement local durable, a été renforcée. Toutefois, il convient de noter qu'un tourisme mal géré peut avoir plus d'effets négatifs que positifs sur l'environnement naturel et socioculturel. C'est pourquoi les acteurs de ce secteur doivent réfléchir à la bonne gestion de cette activité afin de réduire son impact négatif sur les données existantes. En tant que sites patrimoniaux, les villes et villages historiques sont porteurs de valeurs essentiellement liées à la signification de leur identité. Ils représentent la dimension historique et unique d'un lieu et d'un contexte social, et leur mise en valeur contribue à préserver l'identité culturelle de la population ou du lieu. selon (Berteloot L.,(2008) qui affirme que : *"Préserver les centres historiques, c'est préserver l'identité d'un lieu et des*

*personnes qui y vivent, dans un monde qui privilégie l'uniformité et vise souvent à faire table rase du passé[...]* ". Les raisons de protéger les villages historiques sont aussi les raisons pour lesquelles les touristes décident de les visiter chaque année. Ils sont ainsi la cible de plus en plus de touristes en quête de culture, d'authenticité, d'identité et d'histoire. C'est pour cette raison que (Françoise Choay) avait affirmé que "[...] *La mise en valeur du patrimoine historique présente des formes multiples, aux contours imprécis, qui souvent se confondent ou s'associent [...]*"(Françoise Choay,1992,p.158). À cet égard, il convient de noter que dans le processus de développement économique régional, la gestion du patrimoine culturel (matériel et immatériel) et naturel peut créer de nouvelles opportunités pour le secteur du tourisme, en particulier dans le domaine du tourisme culturel, étant donné que ce dernier est étroitement lié à l'environnement local. Les acteurs locaux doivent être conscients qu'avant de se lancer dans le tourisme, la région doit transformer son territoire et son offre culturelle en un produit de tourisme culturel, ce qui donne à ce secteur la vocation d'être un catalyseur de la transformation des lieux. Ce développement doit s'appuyer sur ses propres réalités et sur les aspirations de ses habitants. Ainsi, la richesse culturelle sera un vecteur de développement et une vision qui contribuera à renforcer la mémoire collective qui encouragera l'action au sein de la communauté.

Cette nouvelle conscience patrimoniale, liée à des tendances nostalgiques qui idéalisent le passé et à un besoin d'enracinement et d'identité dans un monde qui privilégie la modernisation, a conduit les pouvoirs publics de certains pays désireux de promouvoir leur tourisme culturel à mettre en œuvre des politiques de revitalisation visant à préserver et à valoriser le patrimoine existant et à améliorer l'image des villages, qui sont désormais considérés comme des sites patrimoniaux. Ces politiques sont essentiellement basées sur la politique de durabilité, tout en s'appuyant sur les opérations de conservation et de restauration, considérées comme les fondements de toute mise en valeur, et qui sont définies (conservation-restauration) selon la (FFPCR)<sup>\*1</sup> " comme suit: "*Une discipline qui regroupe des interventions bien spécifiques de sauvegarde d'un objet ou d'un monument dans le respect de sa signification à la fois culturelle, historique, esthétique, éthique et artistique. L'objectif d'une intervention de conservation-restauration n'est pas de remettre les biens culturels « à neuf », mais bien de prolonger leur durée de vie dans ce qu'ils représentent comme liens entre les époques et les générations*". (<https://www.ffcr.fr/la-conservation-restauration>). et selon cette même source la conservation est "*une discipline*

---

\*1 FFPCR. : Fédération française des professionnels de la conservation et de la restauration.

*dont la mission est de sauvegarder la continuité, la signification et l'intégrité matérielle des biens culturels au profit des générations actuelles et futures. Elle cherche alors à faire tout ce qui est nécessaire pour transmettre le patrimoine dans les meilleures conditions possibles"* (<https://www.ffcr.fr/la-conservation-restauration>) . C'est là une meilleure façon de rendre hommage à un bien inestimable et d'en assurer la pérennité.

En effet, l'option du développement durable est essentielle ; elle consiste à gérer toutes les ressources de manière à satisfaire les besoins économiques, sociaux et esthétiques, sans porter atteinte à l'intégrité culturelle, aux ressources écologiques fondamentales et à l'environnement. Aujourd'hui, cela signifie que la durabilité culturelle doit être prise en compte comme un facteur clé dans toute politique de développement touristique. Pour y parvenir, le tourisme et la culture se sont rapprochés et les acteurs du tourisme ont ressenti l'urgence de développer une industrie touristique rentable, c'est-à-dire de développer de nouveaux produits pour de nouveaux clients. C'est dans ces conditions qu'il est essentiel de combiner les efforts des acteurs de la culture et ceux du tourisme car la culture peut être rentable. A cette fin, le développement du tourisme dans le cadre des principes directeurs du développement durable est le moyen le plus approprié pour parvenir à un tourisme respectueux, bénéfique et ayant plus d'effets positifs que négatifs pour les villages historiques et pouvant contribuer à leur durabilité.

La situation semble un peu différente pour l'Algérie en ce qui concerne le développement du tourisme patrimonial. Bien qu'elle dispose pratiquement des mêmes atouts que les principales destinations du Maghreb, elle est encore peu fréquentée par les touristes, notamment culturels.

Consciente de l'importance du tourisme en tant que secteur de développement particulièrement prometteur, l'Algérie a tenté de lui donner un nouvel élan afin de pallier les insuffisances du programme décennal (2004-2013) à travers sa nouvelle stratégie appelée "Horizon 2025", prolongée jusqu'en 2030. C'est un instrument qui traduit la volonté de l'Etat **de valoriser les potentialités naturelles, culturelles et historiques** du pays et de les mettre au service du développement touristique. L'objectif est d'améliorer l'image de l'Algérie et de rendre son territoire le plus attractif possible. Cependant, le pays accuse encore un certain retard. Malgré cette initiative, les stratégies de développement présentent une certaine lacune et manquent d'une vision de développement intégrée et équilibrée pour l'ensemble des régions du pays. Il existe une certaine inégalité dans ces stratégies, qui sont le plus souvent concentrées dans les grandes villes ou les villes côtières. Parallèlement, certaines régions du pays, notamment les Aurès, sont restées à l'écart de

toute action de valorisation de leurs ressources culturelles et naturelles. C'est malheureusement un phénomène qui a accompagné la destruction totale ou partielle ou l'abandon total de certains villages historiques qui font l'objet de cette étude et, dans certains cas, la modernisation des sociétés montagnardes et rurales et les changements socio-économiques qu'elles ont subis, posant ainsi le problème de la cohabitation de deux modes de vie, moderne et traditionnel. En effet, ces villages restent éloignés de toute initiative de mise en valeur de leur riche patrimoine, voire de toute dynamique économique ou touristique. Dépourvus d'infrastructures de base et d'équipements structurants, ils restent en marge de tout développement. Pourtant, le développement de telles infrastructures dans des régions défavorisées à fort potentiel culturel et touristique peut être un facteur majeur de développement économique.

C'est dans cette optique, et dans le but de trouver des solutions aux problèmes liés au développement du tourisme patrimonial dans les villages historiques, que nous avons choisi comme zone d'étude le village historique de Rhoufi dans la vallée de l'Oued Labiod, dans la région des Aurès. Il s'agit d'un terrain d'investigation potentiellement favorable à une **étude empirique qualitative**. Cette méthode nous offre la possibilité d'observer et de comprendre de plus près notre zone d'étude tout en impliquant un contact direct avec les sujets de la recherche à travers des entretiens et des observations directes dans l'environnement des acteurs. Ce choix vise à susciter l'intérêt au niveau culturel, social et économique. Les scénarios qui seront soutenus pourront aider, les différents acteurs à s'intéresser à cette région et ainsi préserver son patrimoine.

**L'intérêt de ce sujet** se situe à différents niveaux, notamment

- **Culturel** : par la présentation et la valorisation du patrimoine culturel des villages historiques de la région des Aurès en générale et le village Rhoufi en particulier.
- **Social** : la population locale pourrait bénéficier des avantages économiques générés par la promotion du secteur touristique, en termes d'emplois et de revenus.
- **Economique** : La population locale pourrait bénéficier de la promotion des savoir-faire, des traditions et de l'artisanat locaux, qui contribueront au développement du tourisme aux niveaux local, régional et national et qui s'inscriront dans le cadre de la conservation et de la promotion du patrimoine culturel. Les bénéfices générés par ce tourisme pourraient être utilisés pour l'entretien de ce patrimoine culturel et la survie des traditions en voie de disparition.

Il est à noter que la notion de patrimoine culturel est présentée dans ce thème comme un élément de reconnaissance de la richesse et de la valeur des lieux qui sont dépositaires de

la mémoire et peuvent être un facteur de développement local dans certaines régions. Ce type de patrimoine reflète l'identité d'un lieu et relie les gens à leur passé ; il est enraciné dans l'histoire, l'architecture, les traditions et les ressources naturelles du lieu. C'est un patrimoine commun qui garantit les identités locales et permet le développement économique et touristique. Sa mise en valeur est directement liée par la façon de le présenter est elle repose "[...] *essentiellement sur la préservation de son authenticité et de sa bonne transmission aux générations futures*" selon (Trabelsi S.,2016, p.8). **Cette richesse a une valeur qui s'organise autour d'un triptyque passée, présent et future.**

**Le thème** de la valorisation du patrimoine culturel à des fins touristiques constitue une part importante de notre champ de recherche. Il prend en compte l'impact du tourisme sur le développement et la durabilité de ces biens et le maintien des identités culturelles, dans l'espoir d'optimiser le processus de valorisation du patrimoine et de l'adapter aux attentes de la société locale. Dans cette perspective, le patrimoine culturel sera affirmé comme un atout local à valoriser et à développer de manière durable. Mais la création d'une relation intégrée entre patrimoine et développement durable ne sera possible que si ce patrimoine culturel est considéré du point de vue d'une vision globale de la réalité territoriale comme un atout renvoyant à l'histoire.

En vue de la **délimitation temporelle** de notre recherche, nous avons choisi de traiter notre sujet depuis l'indépendance de l'Algérie en 1962 jusqu'à nos jours. Afin de travailler sur la valorisation du patrimoine culturel dans le contexte spécifique du tourisme, car l'indépendance de l'Algérie correspond au moment où l'Etat algérien a commencé à intégrer la politique touristique dans ses programmes de développement.

Plusieurs auteurs se sont intéressés à la région des Aurès et à son patrimoine architectural et naturel, mais dans des disciplines et des perspectives différentes : (Busson H.,article, 1900), (ClaudeM.R.,livre, 1938), (Gouzon D.J.,livre,1989) (Colonna F. article, 1977), (Ibn Khaldoun, ouvrage, 1825) , (Piquet V., livre, 1921), (LT. Colonel Delartigue,livre, 1904), (Gaudry M.,livre, 1929) ,(Faublée-Urbain M., artice,1951) (Morizot P.& Cote M.,livre, 1997), (Thiriez Ph.,livre, 1986), (Coquet M.,ouvrage, 1936 ) , (Saraillon B., ouvrage, 1954), (Rozet G.,livre,1934), (Marin J.P.,livre, 2005), (Gaid M.,ouvrage, 1990), (Andre-Julien Ch., livre,1931), (Boughida, thèse, A. M , 2012), (Tiffrent F., thèse, 2016) , (Benabbas M.,thèse, 2012), (Guedjiba A.,thèse, 2012), (Guerabi B.; thèse, 2007), (Mitard A.E.,article, 1941), (عساسي ع.ح.,أطروحة,2017)... Néanmoins, nous souhaitons aborder ce thème de recherche sous l'angle d'un nouveau champ d'investigation, la vallée de l'Oued Labiod et son village historique Rhoufi dans les

Aurès. **L'intérêt de cette étude** réside dans notre champ de recherche ainsi que dans la manière dont nous allons traiter le sujet. La profonde originalité de cette vallée et de son village traditionnel et/ou vernaculaire Rhoufi réside dans sa richesse historique et patrimoniale, soutenue par un cadre ancestral encore peu développé.

Il faut noter que très peu d'études ont été réalisées sur les différents aspects ou paramètres de la présente problématique. Nos recherches bibliographiques ont amplement confirmé ce soupçon, justifiant ainsi le choix du thème de ce travail.

### **1.1 Problématique de recherche :**

L'Aurès est riche d'un patrimoine tant culturel que naturel, une richesse exceptionnelle qui s'est traduite par une histoire millénaire, façonnée par de multiples apports civilisationnels. Traditions et coutumes sont ancrées dans le mode de vie d'un peuple berbère et montagnard. La population maîtrise un savoir-faire hérité et transmis de génération en génération, mais qui risque de disparaître si aucune politique de sauvegarde n'est prise à son égard. Les exigences de patrimonialisation évoluent mais cette population montagnarde ne parvient toujours pas à développer ses activités liées à son patrimoine culturel et à son savoir-faire ancestral.

Cette région , à l'instar de la majorité des espaces montagnards de l'Algérie et malgré les potentialités qu'elle recèle, apparaît comme un espace en péril, très faiblement intégré à l'économie nationale et soumis à diverses formes d'agressions. Elle demeure encore, et ce malgré tous les efforts consentis, parmi les régions les plus enclavées, défavorisées en marge de progrès et **sous développée touristiquement**.

Aujourd'hui, cette région subit diverses transformations dans le cadre de la nouvelle urbanisation et de la modernisation, mais il existe peu d'études sur l'impact de ces interventions sur le **patrimoine culturel**. Il est clair qu'il existe une coordination croissante entre le développement économique, l'aménagement du territoire et le patrimoine culturel , mais ces liens sont souvent établis en termes clairement contradictoires. Cette rupture est le résultat d'un certain nombre de facteurs qui ont réduit la possibilité de planifier le développement des ressources culturelles du territoire, et leur valorisation complète et intégrée.

La vallée de l'Oued Labiod, qui est l'une des principales vallées de l'Aurès et qui est notre centre d'intérêt dans cette recherche avec son village historique Rhoufi, a un énorme potentiel pour devenir une destination touristique de choix grâce notamment à ses villages historiques qui ont un positionnement différencié. Elle dispose d'un patrimoine culturel et naturel riche et varié qu'il convient de préserver et de valoriser, ces atouts doivent être



exploités afin de créer une activité touristique capable de développer l'économie de la région et de transmettre son patrimoine culturel, qui peut constituer une ressource de revenus importante pour le développement économique de sa population locale. Sauf que le problème de la valorisation de ce type de patrimoine n'est pas encore une priorité pour l'Etat. Aucune stratégie n'a été créée à ce jour pour aider la population locale à améliorer ses conditions de vie, ni pour développer ses activités patrimoniales et améliorer son savoir-faire ancestral. Cette même population n'a jamais été associée aux décisions qui la concernent ou qui concernent son patrimoine. Ceci a un impact négatif sur l'avenir d'un tourisme basé sur la valorisation de la richesse culturelle des zones montagneuses et/ou rurales.. C'est en d'autre termes , **une dynamique patrimoniale insuffisamment soutenue en raison des pratiques sommaires de sauvegarde.**

Cependant, bien que cette vallée soit symbolisée par ses villages traditionnels à l'architecture authentique et au mode de vie particulier, ils subissent un processus très avancé de dégradation socio-économique et culturelle dû à des facteurs tant naturels qu'humains. L'habitat traditionnel est progressivement abandonné et les villages sont devenus sans âme et ignorent complètement les caractéristiques physiques et culturelles originales des villages millénaires. Bien qu'ils représentent une composante fondamentale de l'identité culturelle et du développement touristique, plus de la moitié d'entre eux sont aujourd'hui dans un état d'insalubrité et de dégradation avancée et tombent parfois en ruine, le **village "Rhoufi"** étant le meilleur exemple illustrant cette situation. L'un des atouts majeurs de ce dernier est son originalité, qui s'exprime dans la localisation et l'utilisation de l'espace naturel, l'adoption de formes d'habitat spécifiques et l'utilisation de matériaux locaux. Espace " traditionnel " qui part des besoins et de l'application du savoir-faire de l'homme des Aurès, pour aboutir à la satisfaction de ses besoins, cet espace bâti est considéré comme un véritable vecteur d'une culture riche et diversifiée qui constitue un potentiel économique important pour la région, mais qui reste peu et mal valorisé. Ce modèle traditionnel (ou vernaculaire) devient le secret d'une vérité perdue, menacée par l'abandon et le désintérêt. Il représente l'un des derniers témoins tangibles de la société qui l'a produit et porte en lui un art de bâtir et un savoir-faire qui avait son prestige et son secret.

Cette situation a engendré des **mutations multiples** sur des plans différents (sociale, économique , culturel , architectural...) dont nous tenterons de développer un peu plus loin dans cette présente thèse , qui se sont répercutés négativement sur l' environnement architectural et naturel . **Ces mutations** vont certainement **réduire** la capacité des

sociétés de montagne à **préserv**er leur **patrimoine** et leurs activités ancestrales. A cet égard, la plus grande crainte aujourd'hui est la **disparition** non programmée de ce patrimoine inestimable si aucune politique de sauvegarde n'est programmée. Pourtant, **n'est-il pas temps de penser à valoriser notre histoire millénaire et de renouer avec nos racines culturelles, longtemps oubliées ou souvent négligées par le manque de recherche dans ce domaine ?**

C'est en effet un véritable paradoxe que cette région, dotée d'une richesse culturelle, historique et paysagère unique, ne dispose pas d'un processus de développement basé sur ce potentiel endogène inestimable. Bien qu'il soit généralement admis que le développement économique et social d'une région doit être basé sur ses propres réalités et sur les aspirations de ses habitants. Ainsi, la richesse culturelle sera un vecteur de développement et une vision qui contribuera au renforcement de la mémoire collective qui favorisera l'action au sein de la communauté.

Sachant qu'aujourd'hui, dans différents pays du monde, le patrimoine sous toutes ses formes est protégé dans les politiques d'aménagement d'un territoire. Sa conservation s'inscrit dans une démarche globale de développement durable. Cette approche de la **conservation** et de la **mise en valeur** a été conçue pour mieux intégrer les besoins de développement d'une région donnée et pour répondre aux aspirations de la société.

Cet intérêt pour le développement régional et le souci de préserver les ressources patrimoniales, notamment le patrimoine culturel, représentent deux attitudes opposées et contradictoires. En effet , il est facile de constater qu'un compromis conciliant ces deux préoccupations semble difficile à atteindre. Et cela nous amène à soulever les questions suivantes :

- 1. Comment exploiter les richesses de la vallée et particulièrement de son village historique Rhoufi dans le but de mettre en valeur son patrimoine culturel sans pour autant perdre son authenticité et son identité culturelle ?**
2. Quelle place pour le patrimoine culturel des villages historiques dans les politiques et stratégies nationales de développement ?
3. Le tourisme culturel peut il constituer un potentiel pour ouvrir de nouvelles perspectives d'un développement durable dans la vallée de l'oued Labiod et de son village historique Rhoufi ?

## **1.2. Hypothèses de recherche :**

En effet , aujourd'hui , il est plus que nécessaire d'opter pour une approche globale qui permet de mettre l'intérêt de la préservation du patrimoine culturel et l'amélioration des conditions de vie de la population locale dans une vision intégrée, d'un développement durable. La recomposition de ces espaces montagnards, demeure ainsi un préalable à leur revitalisation et à leur intégration dans la dynamique d'un développement économique, social et culturel du pays.

Pour répondre aux questions et clarifier notre préoccupation, cela nous amène à formuler deux hypothèses :

- La première hypothèse suppose que si l'activité touristique, lorsqu'elle est conçue pour et par la population locale , permet des échanges culturels et génère un développement économique et social, elle sera un instrument efficace de lutte contre la pauvreté dans ces zones montagneuses, à moins que le patrimoine culturel ne soit mis en valeur.
- La deuxième hypothèse stipule que si le tourisme est l'un des premiers secteur vue le rôle qu'il joue dans le développement et la création d'emploi, il est aussi le catalyseur des transformations sociales et spatiales que connaissent les différentes régions bénéficiant de la vogue touristique .

## **1.3 Objectifs de recherche :**

Outre l'objectif premier que nous nous sommes fixé, qui est de vérifier nos hypothèses, cela nécessite au préalable une recherche fondamentale afin de constituer le référentiel et le cadre théorique nécessaire pour répondre à la question posée. Les recherches menées dans le cadre de cette thèse ont également les objectifs suivants:

- Tirer profit du gisement de richesses du territoire des Aurès pour donner au patrimoine culturel une place de choix dans les politiques et stratégies de développement touristique et ainsi lutter contre la perte totale de son inestimable potentiel endogène.
- Opter pour une approche globale permettant d'inscrire la préservation des sites culturels et naturels et l'amélioration des conditions de vie de la population locale dans une vision intégrée du développement durable.
- Rendre le tourisme durable dans la région.
- Sensibiliser la population de la région à la valeur patrimoniale de l'architecture traditionnelle et des connaissances ancestrales locales.

Notre recherche s'intéresse à la fois aux villages historiques en tant que patrimoine culturel à valoriser et au tourisme culturel au niveau de la vallée de l'Oued Labiod et du village

Rhoufi dans la région des Aurès, tout en cherchant à apporter des réponses à la question suivante : **Le tourisme culturel peut-il être un facteur de développement économique social et culturel de la vallée de l'Oued Labiod et de son village historique Rhoufi dans les Aurès? .**

Les termes de référence de cette étude tournent autour de l'analyse de la relation entre la valorisation touristique du patrimoine culturel et le développement régional et/ou local, ainsi que la détermination des conditions dans lesquelles le tourisme culturel peut être un vecteur de développement régional dans les Aurès. Un autre objectif est énoncé ici, dans l'espoir que ce travail de recherche constitue **un outil de sensibilisation des différents acteurs impliqués dans la mise en valeur de ce patrimoine commun.**

Tels sont les objectifs et sous-objectifs de ce travail, dont le but est de mieux faire connaître le territoire aurésien, son riche patrimoine et son histoire à travers l'étude de cas, et de déterminer sa dialectique avec le principe d'ouverture et le développement touristique.

#### **1.4. Motivations du choix du thème :**

Les motivations qui ont déterminé le choix de la vallée de l'Oued Labiod et de son village historique Rhoufi dans la région des Aurès comme étude de cas résultent d'abord de la rareté des études réalisées dans notre sujet sur cette région montagneuse, l'intérêt de la valorisation touristique du patrimoine culturel est presque absent des préoccupations des différents auteurs et chercheurs qui ont effectué des recherches sur cette zone. Ensuite, les particularités de cette région sont aussi multiples que diverses et en ont fait une région intéressante à prendre en compte à tous points de vue.

En effet, la région des Aurès est dotée, outre une situation géographique, un relief et un climat qui la privilégient, d'une culture riche, authentique et diversifiée, dont le potentiel, en tant que levier de développement économique et social, est sous-exploité.

**La vallée de l'Oued Labiod**, qui est l'une des principales vallées de la région à laquelle appartient le **village historique Rhoufi**, possède un fort potentiel patrimonial mais reste peu ou mal valorisé. Elle est confinée dans une vision réductrice d'un environnement à protéger car elle a été fortement fragilisée par divers phénomènes. Aujourd'hui le spectacle est triste, ce patrimoine qui témoigne d'un savoir-faire millénaire disparaît dans l'indifférence la plus absolue. Les profondes changements des traditions et des valeurs sociales ont des répercussions négatives sur l'environnement tant architectural que naturel.

La lecture de cet espace aurésien, au regard de sa population, de son mode d'organisation, de ses techniques de construction, de son savoir-faire, de son potentiel ethnologique et archéologique..., **laisse entrevoir une grande volonté pour la sauvegarde et la mise en valeur de son patrimoine** tant culturel que naturel image de son identité culturelle.

Cependant, nous devons nécessairement répondre à un besoin d'attachement culturel, à un désir d'authenticité et à une redécouverte des liens avec le passé.

Enfin, le choix de ce thème ne se situe pas entre tradition et modernité, mais entre mémoire et oubli, entre identité assumée ou conscience morte. En outre, il vise à susciter l'intérêt au niveau culturel, social et économique. Les scénarios qui seront soutenus peuvent aider les acteurs économiques à s'intéresser à cette région en démontrant une valeur ajoutée assurée.

### **1.5 Approche méthodologique :**

La méthodologie de notre travail est basée sur une approche documentaire et synthétique, qui vise à définir les différents concepts liés à notre thème.

Par ailleurs, cette recherche est essentiellement basée sur une analyse comparative de la démarche de valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel en Algérie avec celle entreprise à l'étranger. Ainsi, le choix a été fait d'étudier l'expérience de trois pays différents : France, Maroc et Tunisie, afin de trouver des solutions à nos problèmes.

Dans un deuxième temps, nous avons étudié la richesse du village historique de Rhoufi dans la vallée de l'Oued Labiod dans la région des Aurès comme étude de cas. Cela a impliqué de nombreux contacts avec la population locale, les autorités locales et les différents services impliqués dans la protection et la conservation de ce type de patrimoine, afin d'observer les problèmes qui se posent et les solutions qui peuvent être trouvées.

Pour mener à bien cette recherche, nous avons opté pour une méthode d'enquête qualitative, qui au début nous a semblé la mieux adaptée pour répondre à nos questionnements.

L'avantage de ce type de méthode est qu'elle permet une plus grande profondeur en donnant aux personnes interrogées le temps nécessaire pour s'ouvrir lors des entretiens. Elle offre au chercheur la possibilité d'observer et de mieux comprendre l'influence des structures sociales et des phénomènes de société sur les manières d'agir et de penser, ainsi que sur la logique des comportements et des discours, en établissant un contact personnel avec les sujets de recherche par le biais d'entretiens et d'observations directes.

Nous avons prévu des enquêtes qualitatives qui combinent l'utilisation de deux outils méthodologiques de collecte de données : l'observation directe du comportement des touristes dans la zone d'étude, ainsi que des entretiens semi-structurés avec un échantillon d'anciens villageois, d'agriculteurs et d'artisans, ainsi que des institutions telles que le Département de la Culture, la Direction du Tourisme, la Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction (DUAC), la Direction de l'Environnement, la Direction et la Subdivision de l'Hydraulique, le Service Technique de l'APC, et le bureau d'études chargé de l'étude de la ZET de Rhoufi, le Ministère du Tourisme.

Sauf que la méthode d'enquête par questionnaire, que nous avons envisagée au début de ce travail, n'a pas été vraiment bénéfique. Les personnes interrogées ont préféré la méthode des questions guidées, qui leur semblait la meilleure, et c'est sur la base de leurs préférences que ce travail de recherche a été réalisé.

Pour le travail sur le terrain, nous avons commencé par prendre contact physiquement et fixer des rendez-vous avec les personnes que nous souhaitions interviewer. Nous avons recueilli des informations à l'aide de questions guidées, et parfois de questions ouvertes lorsque la personne interrogée racontait des événements de sa vie et répondait par un long discours. Nous avons également utilisé la méthode d'enregistrement et pris des vidéos. Notre rôle était d'exploiter au mieux toutes les informations recueillies et de restituer fidèlement les propos des personnes interrogées.

Afin de compléter le travail de cette deuxième étape, nous avons également effectué des recherches bibliographiques (cartes, études réalisées pour la région, etc.), lu et interprété des études stratégiques telles que SRAT 2025, SDAT2025 et des instruments juridiques (POS, PDAU, PAW), pris des photos et effectué des enquêtes de terrain. Tout cela dans le but de constituer une base de données permettant d'analyser ce qui suit. L'objectif de cette enquête est de vérifier sur le terrain les hypothèses émises au début de la recherche suite à un certain nombre d'observations et de constats.

La troisième étape consiste à analyser et à mettre en évidence les données recueillies. Tout ceci dans le but d'évaluer les résultats obtenus et de vérifier la pertinence des hypothèses et des réponses aux questions posées par la problématique de recherche.

Pour aborder ce thème, une analyse des composantes territoriales de la région étudiée a été réalisée, selon une approche historique, tout en détectant, au cours de ce processus évolutif, les transformations socio-économiques et culturelles qui ont eu lieu dans cette région.

## **1.6. Structure de la thèse :**

Après avoir défini et délimité notre sujet de recherche en précisant la problématique, les hypothèses et les objectifs de cette dernière nous avons structuré notre travail autour de huit chapitres .

**a. Un premier chapitre I :** qui contient principalement :

- Le problématique de la valorisation touristique du patrimoine culturel en Algérie, avec, en particulier, le cas du village Rhoufi dans la vallée de l'Oued Labiod dans les Aurès .
- Les hypothèses de recherche sont basées sur le rôle que le tourisme peut jouer dans le développement local d'une population de montagne.
- Les objectifs qui définissent les finalités de notre travail de recherche, se basent essentiellement sur l'étude du tourisme dans la vallée de l'Oued Labiod et de son village historique Rhoufi dans les Aurès tout en cherchant à apporter des éléments de réponse à la problématique de la valorisation de ce patrimoine culturel.
- La motivation du choix de notre étude de cas ou les raisons qui nous ont poussé à choisir la région des Aurès afin de valoriser son patrimoine culturel (matériel et immatériel) et donc son développement économique.
- La méthodologie suivie dans les différentes étapes de la recherche théorique et analytique, a pour objectif de vérifier les hypothèses de travail.

**b. Un deuxième et troisième chapitre** théorique nous permettront de définir les principes inhérents à ce travail de recherche et d'en cerner les enjeux. Une réflexion sur les concepts essentiels du sujet, que sont le patrimoine culturel, les villages historiques, le tourisme et le développement durable, et la clarification de leurs interdépendances nous permettront de systématiser la problématique générale de la valorisation du patrimoine et de la promotion touristique . Les exemples les plus pertinents sont ceux analysés dans cette thèse, qui répondent en partie à certaines questions sur la problématique de la mise en tourisme du patrimoine culturel, notamment dans les zones montagneuses et/ou rurales.

Les résultats recueillis à travers ses deux chapitres permettent la formulation d'une vision future claire.

**c. Un quatrième chapitre qui** sera consacré à l'approche analytique.

Dans ce chapitre, nous étudierons la problème du développement touristique dans quatre villes et villages historiques en France, au Maroc et en Tunisie. Ce diagnostic comparatif nous permettra d'observer des stratégies touristiques et patrimoniales

distinctes, d'identifier les problèmes d'intégration du tourisme dans les villes et villages historiques, et nos observations contribueront à mettre en évidence les éléments essentiels à prendre en compte dans une démarche de développement touristique durable.

**d. Un cinquième chapitre** sera consacré à la région des Aurès et à son peuple berbère, à son histoire, à sa croissance, à ses coutumes et traditions, à son riche patrimoine... toute cette investigation nous permettra de comprendre ses problèmes afin de préparer son avenir.

**e. Un sixième chapitre** qui représente la partie la plus concrète de notre thèse qui consistera à définir notre étude de cas. Il porte sur le diagnostic du patrimoine culturel du village historique Rhoufi dans la vallée de l'Oued Labiod, ses origines, ses valeurs socio-économiques, ses spécificités architecturales et paysagères, sa diversité, sa richesse et son extrême fragilité.

Dans ce chapitre, nous aurons l'occasion de mettre en évidence les caractéristiques de la structure traditionnelle des villages historiques, l'état du bâti ancien et les différentes données susceptibles de guider toute **action de conservation**.

**f. Un septième chapitre** sera réservé pour notre aire d'étude .

**g. Un huitième et neuvième chapitre** : Enfin, sur la base des résultats de notre observation sur le terrain et de notre recherche théorique, nous vérifierons la pertinence de nos hypothèses et proposerons des recommandations et des lignes directrices pour la valorisation du patrimoine culturel et le développement d'un tourisme culturel durable dans les villages historiques.

Pour finaliser **une conclusion** synthétisera les résultats obtenus .



## **CHAPITRE II**

### **APPROCHE HISTORIQUE DU PATRIMOINE ET LA CONSTRUCTION DU CHAMP PATRIMONIAL**

## **CHAPITRE II : APPROCHE HISTORIQUE DU PATRIMOINE ET LA CONSTRUCTION DU CHAMP PATRIMONIAL.**

### **INTRODUCTION :**

Il faut noter de prime abord , que la notion de patrimoine est loin d'être récente ; les pays les plus développés ont montré un intérêt pour l'héritage de leur passé. C'est un témoignage qui permet à l'homme de voir, d'identifier et de s'approprier l'espace dans lequel il vit.

Aujourd'hui, le concept de patrimoine s'est considérablement élargi, puisqu'il a dépassé les limites de la classification ou des actions spécifiques de sauvegarde, pour atteindre même la gestion dynamique et globale du territoire. Les politiques patrimoniales de plusieurs pays se sont déployées et se sont ouvertes à plusieurs domaines, dont la culture, l'histoire, l'urbanisme, l'environnement, etc. En effet, la mise en valeur du patrimoine devient aujourd'hui de plus en plus un enjeu important dans les projets de revitalisation des sites historiques et culturels.

Les dernières décennies ont vu une évolution dans la définition de ce concept. Plusieurs chercheurs ont constaté la modification et le développement accéléré de la signification de ce dernier , ainsi que la généralisation de son utilisation.

Aujourd'hui, cette définition fait référence à tout ce qui témoigne de l'évolution de la société et conserve la mémoire des activités humaines abandonnées ou en voie de l'être. Elle s'est toujours et en permanence ouverte et élargie à la réalité sociale, économique et culturelle contemporaine. Il est devenu un terme polysémique utilisé par des disciplines multiples mais souvent cloisonnées, juxtaposant différentes analyses : historiques, artistiques, sociologiques, économiques, etc.

Il serait intéressant dans ce chapitre de comprendre la signification de ce concept en se référant aux travaux de différents chercheurs et spécialistes du domaine, et de déterminer son rôle pour le développement socio-économique. En effet , ce chapitre complète le premier chapitre, il vise à analyser les différentes phases par lesquelles le patrimoine est passé pour finalement acquérir cette qualité, car notre objectif avec ce travail est d'agir sur une partie de notre patrimoine culturel.

### **2.1 Notion du patrimoine :**

Plusieurs disciplines se sont intéressées à la notion de patrimoine et à l'histoire de son évolution. Au début, elle était centrée sur les objets matériels emblématiques selon les

cultures, puis elle s'est étendue à des formes moins monumentales telles que : (patrimoine de quartier, tissu urbain historique, objets ethnographiques, etc.), puis un autre type de patrimoine a émergé concernant les monuments naturels, les paysages culturels, l'architecture urbaine moderne et contemporaine, puis les ateliers et les mines de l'ère industrielle pour enfin arriver à de nouvelles formes d'expression et à des éléments de plus en plus immatériels que l'on désigne aujourd'hui comme " **patrimoine immatériel** ".

A la lecture de cette histoire, nous constatons que le patrimoine est une notion complexe qui a beaucoup évolué au fil du temps. Dans son acception la plus large, il recouvre un ensemble de biens et de connaissances représentatifs de valeurs, qui font l'objet d'une reconnaissance et d'une conservation, dont la finalité est d'être transmis aux générations futures. En effet, "**transmission et conservation**" sont deux notions indissociables et complémentaires: "*Transmettre*" signifie "*faire être ce qui a existé déjà*", et la deuxième "*conserver*", signifie "*garder ce qui a été transmis*" selon la définition donnée par (Alleau R., Encyclopedie Universalis, n.d).

Cependant, son évolution a rendu sa définition de plus en plus complexe, il est devenu difficile de qualifier un patrimoine et de limiter les réalités qu'il recouvre. C'est pourquoi il s'agit aujourd'hui d'un concept qui fait l'objet de débats et de discussions entre différentes disciplines.

- **Dominique Poulot** a déclaré à propos de ce concept "*qu'il est utilisé de manière métaphorique et qu'il est un patrimoine qui prend plusieurs formes, il n'est pas seulement historique, artistique ou archéologique, mais aussi ethnologique, biologique ou naturel, non seulement matériel mais aussi immatériel, non seulement national ou local, régional, mais mondial et universel*". (Poulot D., 1998,p.07)
- Pour **Dominique Audrerie** le patrimoine est un point de référence pour les gens de ce temps, il crée des devoirs pour les générations actuelles. Il faut se garder de réduire le patrimoine à une simple décoration, silencieuse, dormante, support de rêves et de revendications stériles. La notion de patrimoine est à l'origine une affaire d'héritage et de fierté, c'est donc une composante de la famille qu'il faut respecter. En effet, l'appartenance à une famille repose, entre autres, sur le patrimoine. Une prise de conscience collective fera passer cet héritage de la famille à la nation. Il affirme également que "*Le patrimoine est la vitrine du génie national [...]. C'est un bien reçu et à transmettre dont la propriété intéresse tout un groupe social*" (Audrerie D., 1997, p.01). Cet auteur a résumé la signification du patrimoine en quatre points

importants qui sont : le patrimoine est : **Un repère - une composante de la famille - une vitrine et un bien à transmettre .**

- Selon l'UNESCO : "*Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir*"( UNESCO, Notre patrimoine mondiale , nd).

Il est à noter que le sens attribué à la notion de patrimoine diffère d'un domaine à l'autre et d'une personne à l'autre. Aujourd'hui, elle recouvre l'ensemble des biens du passé, englobe des objets de natures diverses et fait même référence à une institution et à une mentalité.

Cette diversité a donné lieu à plusieurs typologies résumées comme suit :

- Le patrimoine architectural.
- Le Patrimoine archéologique.
- Le patrimoine ethnologique
- Le Patrimoine industriel.
- Le patrimoine artistique.
- Le patrimoine documentaire.
- Le patrimoine naturel
- Le patrimoine bibliographique.
- Le patrimoine linguistique.
- Le patrimoine religieux.
- Le patrimoine rural.
- Le patrimoine maritime.
- Le patrimoine urbain.
- Le patrimoine culturel ...etc .

C'est ce dernier type qui nous intéresse dans cette recherche (patrimoine culturel), que nous expliquerons plus loin.

## **2.2. Patrimoine : histoire et identités :**

Selon Vincent Cousseau "*L'une des fonctions du patrimoine historique est d'établir une relation maîtrisée et apaisée avec le passé. Face à l'uniformisation des modes de vie , ainsi le patrimoine permet d'ordonner le passé, de s'inscrire dans une histoire et donc de fournir des repères collectif [...]. En ce sens, le patrimoine permet de construire des identités et d'en déterminer les contours de celle-ci*" (Cousseau V., 2015, p.11). Il est à la fois un facteur d'identité culturelle, une source de dialogue interculturel, de compréhension mutuelle et de citoyenneté. Ce concept occupe aujourd'hui une place très importante par rapport aux changements qui affectent les sociétés actuelles pour plusieurs raisons. D'après Sandrine Basilico "*Si le patrimoine occupe une place importante dans les profondes mutations qui affectent notre société c'est d'abord parce qu'il correspond à des attentes fortes de la part des citoyens. Il s'agit parfois d'une recherche de repères que l'on va puiser dans les expressions de la mémoire*" (Basilico S., 2005, p.15) . Dans ce même contexte (Gaëlle Violo ) affirme que "*l'objet n'est pas un patrimoine par nature, il le devient avec le temps. Il se caractérise par la manière dont il est transmis et ne s'inscrit pas*

*immédiatement dans la continuité des générations, même s'il en donne l'impression. Ce patrimoine est vécu comme un témoin du passé et un relais entre ce passé et le présent.*

*Les individus, en s'inscrivant dans la transmission du patrimoine, ont la possibilité de s'exprimer. Ils se sentent partie prenante de la lignée, car même si son utilisation a été évaluée, il reste présent. " (Gaëlle Violo, 2013, p.51).*

L'histoire de ce concept montre qu'il est devenu un bien à la fois culturel et social, associé à un territoire donné dont il porte l'identité sous diverses formes. Son rapport au temps implique à la fois une signification historique et une valeur culturelle.

### **2.3. Identification du patrimoine:**

Nous empruntons ici l'idée de (Prigent L., 2001, p.47) qui dit que l'identification d'un patrimoine est conditionnée par les évolutions sociales, et que seule la reconnaissance sociale peut conférer à un bien, quelle que soit sa nature, le statut particulier de "**patrimoine**". Cette identification va influencer le choix plus que tout autre critère objectif, tel que la valeur économique. Cela implique qu'un patrimoine ne peut être pensé en dehors du groupe auquel il appartient, sauf si la décision de l'intégrer est prise par d'autres acteurs dont la décision s'imposera à tous. Néanmoins, la notion de patrimoine n'implique pas seulement des réalités objectives des éléments qui le constituent. Mais elle englobe selon ( Jean de Montgolfier) "***l'ensemble des relations entre ces éléments et leur titulaire. C'est une notion relationnelle***" (De Montgolfier J.,1987,p.68 ).

A cet égard, l'identification au patrimoine est très importantes et chaque communauté doit identifier son patrimoine parce qu'il peut lui permettre de :

- Retrouver ses origines
- Faire découvrir son patrimoine.
- Reconnaître ses valeurs et exprimer sa mentalité.
- Facteur d'identité culturelle.

### **2.4. Transmission du patrimoine :**

La fonction d'un patrimoine est une inscription très forte dans l'histoire et dans le temps. Il implique un héritage, dans les deux sens, reçu pour être transmis. En effet, le patrimoine crée une relation forte entre les membres d'une communauté et leur héritage selon l'UNESCO.

Comme nous l'avons déjà expliqué, la notion de patrimoine est une notion évolutive qui, au fil du temps, a conduit à l'émergence de plusieurs types, notamment :

## **2.5 Patrimoine culturel :**

Depuis 1972, l'UNESCO a adopté une série de conventions et de déclarations visant à définir un cadre international pour la protection du patrimoine culturel sous ses différentes formes. Au départ, l'accent était mis sur les œuvres d'art, les ensembles monumentaux et les espaces naturels (1970-1972), mais par la suite, l'UNESCO a intégré dans ses conventions et déclarations d'autres formes de patrimoine culturel, notamment le patrimoine immatériel. En effet, la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel témoigne de l'importance des formes de patrimoine immatériel, qui se transmettent de génération en génération et ne sont pas moins essentielles à l'affirmation de l'identité culturelle.

A travers ses conventions, plusieurs définitions ont été données au concept de "**patrimoine culturel**".

Pour la Convention de l'UNESCO concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972, le patrimoine culturel est défini à l'article 1( art.1) comme suit

- **Les monuments** : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- **Les ensembles** : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.
- **Les sites** : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

Alors que sa déclaration sur les politiques culturelles appelée "Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles de 1982" le définit dans son (art 23) comme suit "*Le patrimoine culturel d'un peuple s'étend aux œuvres de ses artistes, de ses architectes, de ses musiciens, de ses écrivains, de ses savants, aussi bien qu'aux créations anonymes, surgies de l'âme populaire, et à l'ensemble des valeurs qui donnent un sens à la vie. Il comprend les œuvres matérielles et non matérielles qui expriment la créativité de ce peuple : langue, rites, croyances, lieux et monuments historiques, littérature, œuvres d'art, archives et bibliothèques*" (UNESCO,1982, art.23 ).

Compte à la convention de Faro sur la valeur du **patrimoine culturel** pour la société a défini dans son (art 2) ce concept comme étant "*Un ensemble de*

*ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux." ( COE,2005, art.2).*

La notion du patrimoine culturel a beaucoup évolué elle était à l'origine un concept issu du monde industrialisé et développé et qui avait tendance à refléter les valeurs et les conceptions artistiques, mais elle s'est peu à peu élargie pour englober les vestiges patrimoniaux. Dans le monde d'aujourd'hui, le patrimoine culturel constitue un enjeu de taille, sa préservation est devenue plus qu'une nécessité elle devient une urgence qui nécessite l'implication des différents acteurs tant publics que privés. Il s'agit à la fois de protéger les acquis et d'identifier davantage de sites culturels, d'éléments de la culture immatérielle qui ne demandent qu'à être sauvegardés. Parce que pour les touristes amateurs de la culture et qui viennent pour découvrir le passé d'un peuple, en réalité leur visite ne consiste pas uniquement à l'exploration du passé de façon générale mais plutôt le passé d'un peuple spécifique dans le contexte de leur vie de tous les jours. Ce n'est pas seulement en visitant les monuments et les sites patrimoniaux mais c'est avec une grande passion que les touristes découvrent le patrimoine culturel de leur lieu de visite, parce que les richesses du passé imprègnent bien les comportements et les pratiques d'aujourd'hui. En effet, selon l'article 13 de la déclaration de Mexico 1982 *"Un nombre toujours croissant de femmes et d'hommes souhaitent un monde meilleur. Ils recherchent non pas seulement la satisfaction des besoins essentiels mais aussi l'épanouissement de l'être humain, son bien-être, et sa coexistence dans la solidarité avec tous les peuples"*.

Le patrimoine culturel dans son ensemble recouvre plusieurs grandes catégories:

**1. Patrimoine matériel :**

- Le patrimoine culturel mobilier (peintures, sculptures, monnaies, instruments de musiques, armes, manuscrits).
- Le patrimoine culturel immobilier (monuments, sites archéologiques)
- Le patrimoine culturel subaquatique (épaves de navire, ruines et cités enfouies sous les mers)

**2. Patrimoine immatériel :** traditions orales, arts du spectacle, rituels...

**3. Patrimoine naturel :** sites naturels ayant des aspects culturels tels que les paysages culturels, les formations physiques, biologiques ou géologiques.

**4. Patrimoine culturel en situation de conflit armé .**

### **2.5.1. Patrimoine matériel:**

Ce type de patrimoine, représente les productions matérielles de l'homme et se compose de différents éléments selon ( COE, 2004):

- **Les paysages** : Ces derniers sont le résultat d'une action séculaire de l'homme sur son milieu.
- **Les biens immobiliers** : Les biens immobiliers sont aussi bien les bâtiments de différents usages et qui témoignent d'activités spécifiques ou tout simplement d'un style architectural spécifique.
- **Les biens mobiliers** : Dans la catégorie des biens mobiliers rentrent aussi bien les œuvres d'art que les ustensiles d'usage domestique ou professionnel.
- **Les produits** : Les produits résultent d'une adaptation aux conditions locales et à des traditions de cultures, d'élevage, de transformation et de préparation.

### **2.5.2. Patrimoine immatériel :**

L'importance du patrimoine culturel immatériel réside dans la richesse des connaissances et du savoir-faire qu'il transmet d'une génération à une autre. Cette transmission a une valeur sociale et économique pertinente pour l'ensemble d'un état, elle est aussi importante pour les pays en développement que pour les pays développés.

Ce type de patrimoine est un facteur important pour le maintien de la **diversité culturelle** face à la mondialisation croissante. **Connaître le patrimoine culturel immatériel d'autres communautés encourage l'interculturel et le respect d'autres modes de vie.**

La notion de patrimoine culturel immatériel est apparue au début des années 1990, après les recommandations de 1989 sur la protection des cultures traditionnelles, et en contrepoint du patrimoine mondial tourné essentiellement vers les aspects matériels de la culture. L'expression "**Patrimoine culturel immatériel**" est officialisée en 1993 lors de la conférence internationale sur les nouvelles perspectives du programme du patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Il a été défini par l'UNESCO comme suit : "*On entend par patrimoine culturel immatériel : les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur*



*procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine" ( UNESCO,2003,art 2).*

Il se manifeste notamment dans les domaines suivants selon cette même convention :

- Les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel.
- Les arts du spectacle.
- Les pratiques sociales, rituels et événements festifs.
- Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers.
- Les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Selon les objectifs de l'UNESCO dans sa (Déclaration universelle sur la diversité culturelle,2001) ce type de patrimoine doit être :

- Transmis de génération en génération.
- Recréé en permanence par les communautés et les groupes, en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire.
- Procuré aux communautés et aux groupes un sentiment d'identité et de continuité.
- Contribue à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine
- Conforme aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme .
- Conforme aux exigences de respect mutuel entre les communautés et de développement durable.

Selon ( UNESCO, Qu'est ce que le patrimoine culturel immatériel?, 2011) , L'UNESCO considère que ce type de patrimoine est à la fois:

- **Traditionnel, contemporain et vivant à la fois** : le patrimoine culturel immatériel ne comprend pas seulement les traditions héritées du passé, mais aussi les pratiques rurales et urbaines contemporaines, propres à divers groupes culturels.
- **Inclusif** : des expressions du patrimoine culturel immatériel d'une région peuvent être similaires à celles pratiquées par d'autres. Qu'elles viennent du village voisin, d'une ville à l'autre bout du monde ou qu'elles aient été adaptées par des peuples qui ont émigré et se sont installés dans une autre région, elles font toutes partie du patrimoine culturel immatériel en ce sens qu'elles ont été transmises de génération en génération, qu'elles ont évolué en réaction à leur environnement et qu'elles contribuent à nous procurer un sentiment **d'identité** et de **continuité**, établissant un lien entre notre passé, à travers le présent et le futur.

- Le patrimoine culturel immatériel ne soulève pas la question de la spécificité ou de la non-spécificité de certaines pratiques par rapport à une culture. Il contribue à la cohésion sociale, stimulant un sentiment **d'identité** et de **responsabilité** qui aide les individus à se sentir partie d'une ou plusieurs communautés et de la société au sens large.
- **Représentatif** : le patrimoine culturel immatériel n'est pas seulement apprécié en tant que bien culturel, à titre comparatif, pour son caractère exclusif ou sa valeur exceptionnelle. Il se développe à partir de son enracinement dans les communautés et dépend de ceux dont la connaissance des traditions, des savoir-faire et des coutumes est transmise au reste de la communauté, de génération en génération, ou à d'autres communautés.
- **Fondé sur les communautés** : le patrimoine culturel immatériel ne peut être patrimoine que lorsqu'il est reconnu comme tel par les communautés, groupes et individus qui le créent, l'entretiennent et le transmettent ; sans leur avis, personne ne peut décider à leur place si une expression ou pratique donnée fait partie de leur patrimoine.

## **2.6. Valorisation et préservation du patrimoine culturel :**

La valorisation est une notion ambiguë qui permet de confondre l'intérêt économique des industries culturelles avec les motivations les plus respectueuses (Françoise Choay, 1992). Afin de mieux comprendre cette notion, nous nous posons deux questions : Qu'est-ce que la mise en valeur du patrimoine et quel est son objectif ? Afin de répondre à cette question, nous avons effectué une recherche approfondie sur le sujet à travers laquelle nous constatons que la valorisation du patrimoine a suscité l'intérêt de plusieurs conventions et déclarations de l'UNESCO. Pour qui "*Le patrimoine matériel et immatériel est à la fois un héritage, un réservoir de connaissances et la marque identitaire d'un temps, d'un lieu, et d'un peuple. Sans renoncer pour autant aux objectifs du développement économique,*" (l'UNESCO, le pouvoir de la culture sur le développement, 2010) selon ce même document, l'UNESCO affirme qu' "***il est indispensable d'identifier et de sauvegarder ce patrimoine, tant matériel qu'immatériel, car il est fragile et risque, si l'on n'y prend garde, d'être détruit ou perdu dans la course à la modernité.*** L'objectif à travers cette valorisation consiste à :

- Faire connaître et à **mettre un patrimoine local en valeur quelque soit sa nature** (architectural, artistique, naturel, culturel ...)
- Favoriser l'attractivité du territoire dans le quel il se trouve ;

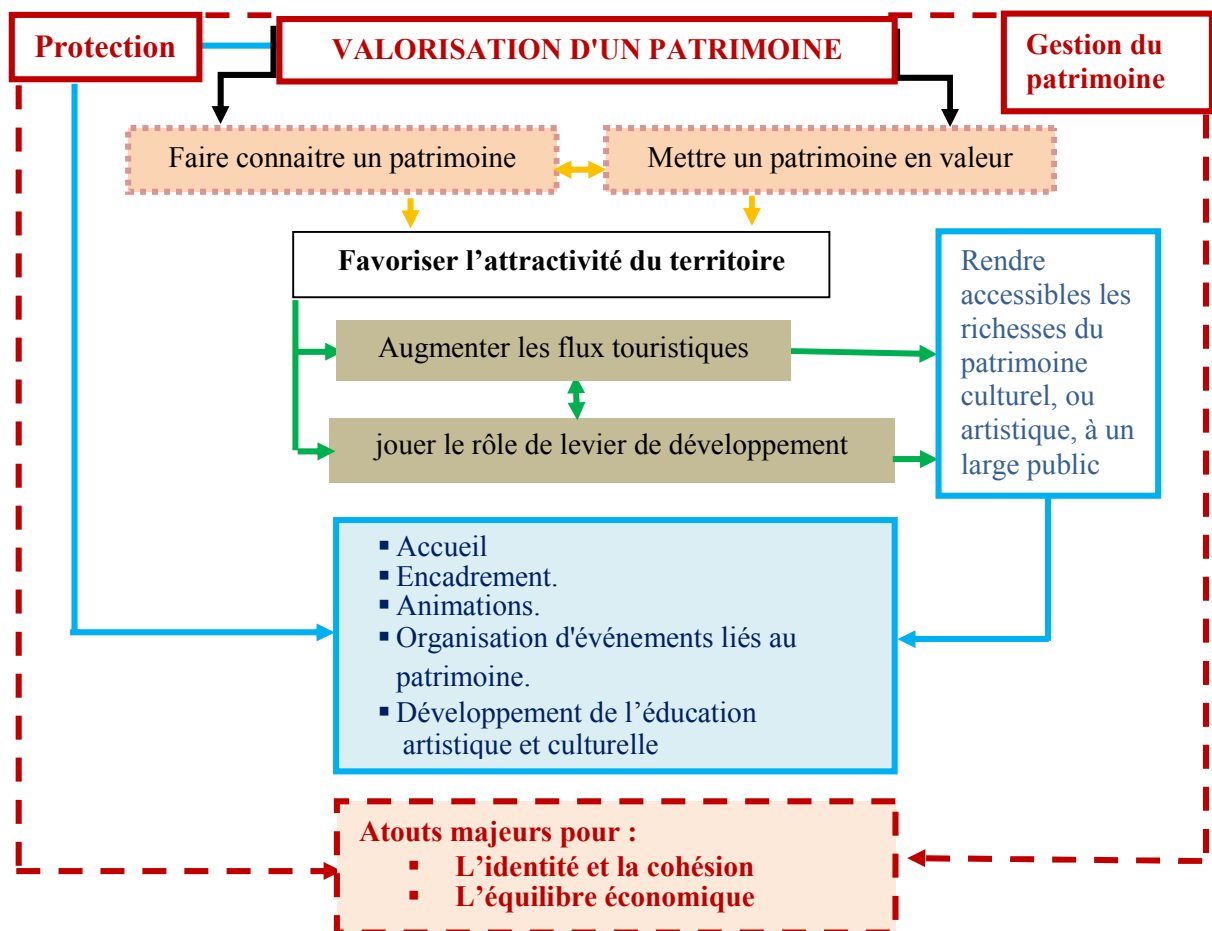
- Augmenter les **flux touristiques** ;
- Jouer le rôle d'un **levier de développement** pour cette localité .

Sachant que "tout peuple a le droit et le devoir de défendre et de préserver son patrimoine culturel, puisque les sociétés trouvent leur identité dans les valeurs qui sont pour elles une source d'inspiration créatrice" selon l'article 24 de la déclaration de Mexico 1982.

En effet, la **préservation du patrimoine** est désormais pratiquée dans la plupart des pays du monde et est encadrée par des institutions spécialisées dans ce domaine, tant au niveau national qu'international. Elle devient aujourd'hui une exigence de l'homme contemporain, non par nostalgie du passé, mais plutôt comme un processus qui trouve son origine dans un passé glorieux.

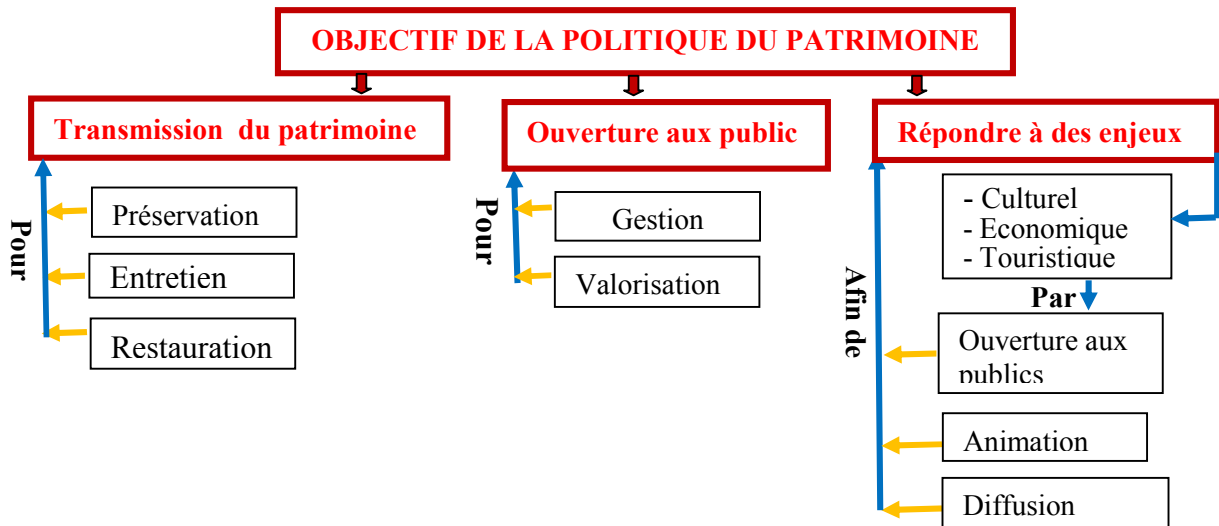
Ainsi, la politique patrimoniale a pour objectif de préserver, entretenir, restaurer, transmettre, gérer et valoriser cette héritage par l'ouverture au public, l'animation et la transmission, afin de répondre aux enjeux culturels, économiques et touristiques.

Les schémas ci-dessous résument dans l'ordre la notion de valorisation d'un patrimoine et les objectifs de la politique patrimoniale (Fig.2.1), (Fig.2.2) .



**Fig.2.1 Schéma représentatif de la valorisation du patrimoine**

Source : Auteur (2017)



**Fig.2.2 Schéma démonstratif des objectifs de la politique du patrimoine culturel.**

Source : auteur 2017

## **2.7. Prise de conscience patrimoniale :**

La notion de patrimoine existe depuis longtemps en Europe, mais elle a émergé progressivement dans les pays du Sud. Elle a commencé lentement, puis s'est répandue plus rapidement, touchant plusieurs domaines. Ces débuts se sont limités au "patrimoine mondial", à travers les procédures d'inscription par l'UNESCO de sites monumentaux répondant à certains critères, sur la liste du patrimoine universel, aujourd'hui cette notion ne se limite plus à ce seul créneau mais est beaucoup plus large.

## **2.8. Acteurs et préservation du patrimoine culturel :**

La diversité et le grand nombre d'acteurs institutionnels, privés ou étatiques, nationaux ou internationaux, concernés par la question de la préservation du patrimoine culturel sont sans doute des atouts susceptibles de générer une synergie productive. Leur coordination et leur concertation contribueront certainement à l'optimisation de leurs actions et à la préservation du patrimoine de l'humanité, ce qui permettra de le transmettre de génération en génération.

Néanmoins, l'UNESCO affirme dans son rapport intitulé "*Le pouvoir de la culture pour le développement*" (2010) que ce sont les peuples qui sont les meilleurs acteurs de leur propre développement, car ils sont les premiers à se préoccuper de l'espace à développer, de ses atouts, de son potentiel et de ses valeurs culturelles, et à qui il appartient. Il est dit dans ce même rapport que : "*une meilleure prise de conscience de leurs valeurs et atouts culturels aide les peuples à devenir les acteurs de leur propre développement.*"

## **2.9. Valeurs à travers la préservation du patrimoine:**

Les valeurs dérivées de la protection du patrimoine reposent sur plusieurs déterminants qui ne peuvent être réduits à la seule utilisation par le public. (Florent Champy), se référant aux travaux de (Françoise Choay) montre que les valeurs patrimoniales peuvent être de différentes natures : valeur esthétique, valeur artistique, valeur cognitive, valeur historique... (Champy F.1995, p.348) .

- a. La valeur esthétique :** Elle reflète l'émotion qu'une personne éprouve à la vue d'un monument. Par nature, cette émotion varie d'une personne à une autre .
- b. La valeur artistique :** Elle correspond à l'apport au mouvement artistique général, à la perfection de la réalisation en terme d'un style donné ou, au contraire, de l'avancée proposée.
- c. La valeur cognitive :** fonde une demande de patrimoine au titre d'une formation. La formation ainsi recherchée concerne l'histoire ou la littérature [...] Elle a pour **points d'appui les circuits touristiques**, les classes de découverte du patrimoine par exemple.
- d. La valeur historique:** Elle est la révélation d'une époque, de ses modes de vie, du temps écoulé depuis son édification.

A ces différentes valeurs, (Riegl A.) en ajoute trois autres qu'il considère comme importantes (Riegl A., 1984,pp 10-17 ).

- e. La valeur d'ancienneté :** Elle se manifeste pour un monument par son aspect non moderne.
- f. La valeur de remémoration intentionnelle :** Elle empêche définitivement qu'un moment ne sombre dans le passé et le garde toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures.

Une autre valeur du patrimoine a été indiquée par Pierre N. (1984) dans son livre "Les lieux de mémoire" et c'est la valeur symbolique sur laquelle il dit.

### **g. La valeur symbolique:**

" [...] *La disparition rapide de notre mémoire nationale appelle aujourd'hui un inventaire des lieux où elle s'est électivement incarnée et qui, par la volonté des hommes ou le travail des siècles, en sont restés comme ses plus éclatants symboles : fêtes, emblèmes, monuments et commémorations, mais aussi éloges, archives, dictionnaires et musées*".

Dans ce même contexte (violo G. ) explique que "*quelque soit sa nature , le patrimoine instaure d'abord une linéarité à travers le temps en donnant l'impression*

*d'une continuité symbolique. Pour arriver jusqu'à nous, dans le temps présent les biens ont été passés ou laissés"*(Violo G., 2013,p.53).

D'autres formes sont ajoutées à ces valeurs par d'autres chercheurs comme : la valeur économique - **la valeur culturelle** - la valeur d'usage et la valeur de repère.

De nos jours, le patrimoine a pris une valeur universelle qui était à l'origine limitée, et ce concept couvre aujourd'hui la totalité des biens du passé, englobe des objets de différentes natures, et se réfère même à une institution et une mentalité particulières.

Chaque communauté doit identifier son patrimoine. Cette identification lui permettra de retrouver ses origines, de faire connaître son patrimoine, de reconnaître ses valeurs et d'exprimer sa mentalité. Car "la reconnaissance du patrimoine n'est plus réservée au domaine architectural et aux monuments historiques. Elle s'étend à tous les objets du **tourisme culturel**" selon (Claude Origet du Cluzeau,1998) et qui sont :

- Le patrimoine matériel des sites consacrés à la culture, réalisations de la main de l'homme (musées, monuments, villes et villages d'art ou de caractère, sites archéologiques et préhistoriques, jardins, édifices religieux ou militaires, etc.) .
- Le patrimoine immatériel des fêtes et des manifestations, des traditions et des savoir-faire que le passé et le présent comptent en nombre.

## **2.10. Patrimoine et processus de patrimonialisation:**

### **2.10.1. Notion de patrimonialisation:**

La conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) souligne que "*la **patrimonialisation** d'un bien ou d'un savoir (ou d'un ensemble de biens ou savoirs) réside dans le fait de lui (ou de leur) donner du sens*" ( CEMAT,2003,p.75). C'est-à-dire que la **patrimonialisation** est une intervention visant la création, la préservation ainsi que la diffusion des formes de patrimoine dans une perspective intergénérationnelle. Pour d'autres auteurs tel que (Vincent Veschambre) "*La **patrimonialisation** est le processus par lequel une communauté reconnaît en tant que patrimoine des productions de sa culture héritées des générations passées ou produites par les générations actuelles et jugées dignes d'être transmises aux générations futures, elle suscite l'identification de la transmission*"( Veschambre V. ,2007,p.6).

D'une manière plus simple , dans la littérature ce concept est défini comme "[...] **le fait de donner un caractère patrimonial à un objet**" (Dictionnaire de langue française,1886)

Dans ce contexte il faut préciser que pour qu'il y ait "patrimonialisation"<sup>\*2</sup>, il ne suffit pas uniquement que l'héritage désigné ait acquis un intérêt particulier de la part du groupe dans le quel il appartient ou un intérêt scientifique pour les spécialistes du patrimoine, mais il faut que cette richesse patrimoniale choisit puisse acquérir une valeur économique

De nos jours, la patrimonialisation est considéré comme une grille de lecture pour analyser les processus **de valorisation, d'appropriation et de transformation** des espaces.

**a. Objectif d'une patrimonialisation :**

Parmi les objectifs de la patrimonialisation nous citons :

- Diversifier l'offre patrimoniale;
- Améliorer l'image d' un territoire;
- Attirer les touristes;
- Valoriser touristiquement un territoire ;
- Créer un lien entre le passé et le présent;
- Préservé et Transmettre ce qui a été hérité ;
- Légitimer l'action publique...

En effet la patrimonialisation dépend principalement des qualités du patrimoine .

**2.10.2. Processus de patrimonialisation :**

Selon la littérature consultée, le processus de patrimonialisation est complexe et ne peut être abordé pour en comprendre le fonctionnement sans une certaine simplification. Ce processus a généralement besoin d'événements déclencheurs pour être mis en marche. Il est également déclenché en réponse à un défi ou par la prise de conscience d'un risque de disparition ou de détérioration d'un objet patrimonial.

Les expériences des communautés dans l'identification et la distinction des composantes naturelles ou culturelles (matérielles ou immatérielles) de leur patrimoine montrent à la fois la diversité et la spécificité de ce processus. C'est-à-dire selon (Skounti A. , 2010, p.19-34) :

---

<sup>\*2</sup> Si nous prenons l'exemple de la France où la patrimonialisation a pris une dimension spatiale de plus en plus affirmée, elle est passée durant les années 1960 d'une conception protectrice des héritages reconnus tel que : ( le monument historique) à une conception plus élargie aux espaces dans lesquels ils s'inscrivent appelé (secteur sauvegardé, ZPPAUP). C'est à dire le passage de la loi de 1913 sur les monuments historiques à la loi de 1993 sur le paysage, qui affirme que le territoire national français est en soi un patrimoine, c'est là une forme de spatialisation du processus de patrimonialisation. source : Veschambre V.,2007, Op cite; p.2.

- **La diversité** : se voit aux facteurs qui ont présidé dans chaque cas à la reconnaissance du caractère patrimonial d'un monument, d'un site, d'un objet ou d'une forme d'expression culturelle.
- **La spécificité** : se lit dans les conditions, chaque fois différentes, qui sont à la base d'une telle reconnaissance.

Selon le même auteur (Skounti), le processus de patrimonialisation est multiforme, c'est-à-dire qu'il a pris diverses formes dans le temps et dans l'espace, que nous expliquons comme suit :

**a. A l'échelle du temps :**

Initialement, avant d'atteindre les éléments immatériels, il concernait les vestiges, les monuments et les objets. Mais progressivement, avec l'élargissement de la notion de patrimoine, elle s'est développée vers des formes moins monumentales telles que (patrimoine de quartier, tissu urbain historique, objets ethnographiques, architecture urbaine moderne et contemporaine, etc.), jusqu'à atteindre aujourd'hui des formes et des éléments immatériels tels que "**patrimoine culturel immatériel**".

**b. A l'échelle de l'espace :**

La demande de patrimoine en milieu urbain repose sur : des monuments historiques exceptionnels, des sites archéologiques à proximité des villes modernes ou en **rase campagne**, ou parfois au sein de bibliothèques historiques, de sites rupestres ou de paysages naturels. Où qu'ils se trouvent, leur identification, leur sélection et leur désignation patrimoniale sont presque toujours d'origine urbaine.

**1. Différentes étapes du processus de patrimonialisation :**

Les processus de patrimonialisation peuvent être ramenés à six étapes successives et enchaînées les unes aux autres que (Francois H, et al 2006, p.690) désignent comme suit: "

- La prise de conscience patrimoniale;
- La sélection du patrimoine ;
- Sa justification;
- Sa valorisation;
- Sa conservation ;
- Et enfin à son exposition.

En effet, la patrimonialisation est un investissement direct dans le **patrimoine culturel** et naturel, qui a un impact positif sur son accumulation ainsi que sur la population et le capital social. Un manque de développement du patrimoine ou un sous-investissement dans



sa préservation entraînera une perte de richesse patrimoniale, ou conduira à des externalités négatives sur son avenir.

## **2.Volonté de conservation :**

Le désir de conserver son patrimoine découle généralement d'un sentiment de perte des racines et de l'identité culturelles qui sont censées relier les individus et les communautés à un continuum sûr face à des changements dont le rythme et l'impact sont sans précédent. Parce que " *le premier sentiment de l'homme fut celui de son existence, son premier soin celui de sa conservation* ", selon la citation de Jean-Jacques Rousseau ( 1755) . Les premières preuves de l'intérêt de l'homme pour la préservation de son patrimoine sont certainement évidentes tout au long de l'histoire. "***La conservation se révèle donc un facteur essentiel de l'évolution et du progrès***" le souligne (Bazin G. et Pomarède V.,n d).

En effet, ce sentiment de conserver ses origines n'est pas récent, plusieurs civilisations en témoignent, comme la civilisation égyptienne à travers la coutume de momifier les cadavres, en Mésopotamie, en Chine, etc. Cette idée a ensuite été appliquée à d'autres formes de patrimoine culturel, comme le confirme David Lowenthal, en disant que " *le patrimoine est alors une ressource recherchée et exploitée à des fins économiques, sa valeur culturelle devenant souvent un faire-valoir*"(Lowenthal D., 1998, p.5).

l'UNESCO de sa part définit la conservation comme étant : "*[...] la notion de conservation du patrimoine couvre plus largement une approche qui conserve, interprète et met en lumière les témoignages du passé pour l'éducation et l'édification du public, aussi bien les communautés locales que les visiteurs [...]* " (Sites de mémoire, l'UNESCO, 2018).

Cependant , la conservation se réfère à la fois à l'action de maintenir intact un bien culturel (en le préservant de la destruction ou de l'altération) et à l'intervention effectuée pour empêcher sa détérioration et prolonger sa vie. Au sens juridique, la protection est une action nécessaire au maintien des conditions favorables à la pérennité du bien pour le protéger du vol ou des agressions humaines et naturelles. Selon le guide pour la gestion des sites du patrimoine mondial culturel et naturel publié en 1996 : "*la protection juridique fondée sur la législation et les normes d'aménagement à assurer une défense contre tout traitement dangereux à fournir des orientations pour une intervention appropriée et à instituer les sanctions correspondantes* " (Feilden.B, et Jokilehto J. , 1998, p.63)

### **3. Gestion du patrimoine :**

Le patrimoine, quelle que soit sa nature, doit être géré à plusieurs niveaux : local, national et international. Cette action doit se concentrer sur la valeur attribuée par les différents groupes à leur patrimoine afin de permettre sa patrimonialisation. La bonne gestion d'un patrimoine commun favorise son évaluation, qui à son tour permettra de développer des politiques qui faciliteront sa préservation et sa diffusion une fois bien harmonisées afin d'atteindre des niveaux de développement économique et de bien-être pour toute la population.

En effet, la relation qu'un pays entretient avec sa propre histoire a une influence déterminante sur le développement du patrimoine, et sa formation par la création de monuments célébrant les étapes de la nation.

#### **2.11. Qualité de patrimoine :**

Plusieurs considérations président à l'attribution de la qualité du patrimoine. Le plus souvent, elles sont liées à un contexte : politique, économique ou social.

##### **2.11.1. Contexte politique :**

Les sites patrimoniaux peuvent être une **destination touristique** de choix et offrent un grand potentiel pour le développement économique local, la durabilité et le renforcement de la résilience sociale s'ils sont bien gérés.

##### **2.11.2. Contexte économique :**

Nous empruntons ici l'idée de Lionel Prigent qui s'est demandé "Quelle signification économique donner au patrimoine ?" Sa réponse est la suivante : La multitude de ses significations et de ses formes brouille les pistes et conduit à considérer l'objet patrimoniale comme un bien complexe (composition de plusieurs biens).[...] tout bien patrimonial peut donc être utilisé. Il procure des avantages à la fois collectifs et individuels. Celles collectifs correspondent à une "*augmentation du niveau de civilisation de la nation et [à] une amélioration du prestige de la communauté. Les effets individuels recouvrent l'accumulation d'un capital humain et une **augmentation de la demande touristique** [...]" (Prigent l.,2001,p.66) .*

##### **2.11.3. Contexte social :**

Le contexte social d'un patrimoine à été défini par l'UNESCO comme suit [...]"*Les biens du patrimoine mondial, et le patrimoine culturel et naturel en général, offrent un important potentiel de **réduction de la pauvreté et d'amélioration des moyens de subsistance durables des populations locales, notamment des populations marginalisées***

*Reconnaissant que la lutte contre la pauvreté est l'un des principaux défis du monde actuel et une condition indispensable au développement durable et au bien-être des générations actuelles et futures" [...] (Perspective de développement durable ,UNESCO ,2015, p.8).*

### **2.12. Patrimoine et appropriation de l'espace :**

Choisir le patrimoine comme ressource permet de mieux comprendre les différentes formes d'appropriation dont il est l'objet, que ce soit par les populations auxquelles il appartient ou par ceux qui se sont consacrées à le faire reconnaître. En effet, faire reconnaître la valeur patrimoniale d'un héritage permet de s'approprier l'espace dans lequel il se trouve selon (Gravari-Barbas, Guichard-Anguis) en affirmant "[...] *Après tout, il n'y a pas de meilleure manière pour légitimer une appropriation et pour asseoir sa propriété que la filiation, l'héritage* " (Gravari M. et al,2003, p.14) . Parce que le patrimoine est en soi un support privilégié pour marquer et s'approprier l'espace. Et la manière dont une collectivité s'approprie son patrimoine peut lui donner l'occasion d'intervenir sur les modes de développement des espaces dans lesquels elle est impliquée. Car " *La dimension spatiale est un élément privilégié qui fait le plus souvent référence à un espace communautaire spécifique où une mémoire collective qui s'est constituée au fil du temps et a développé un sentiment d'appartenance et d'appropriation[...]*" selon (Fagnoni E., 2013,p.3) . C'est ce que l'on appelle un double attachement à un lieu hérité et cette qualité, selon le même auteur, " permet de rappeler que le territoire n'est pas une donnée en soi, mais une construction sociale et qu'il est le fondement d'une identité liée à la terre pour les populations locales et renvoie à l'imaginaire d'une authenticité donnée en représentation par et pour les visiteurs et les touristes ". C'est-à-dire que "*Le développement du concept moderne de patrimoine est associé à une forte croissance du tourisme et à son apport économique, qu'un grand nombre de pays considèrent de plus en plus comme une dimension importante de leur économie*" ( Sites de mémoire, UNESCO, 2018) . À cet égard, le marquage sera le meilleur moyen de s'approprier l'identité, qui prend différentes formes : restauration, signalétique, événements culturels et festifs, etc.

### **2.13. Identité et territoire :**

Plusieurs chercheurs se sont intéressés à la problématique de la relation entre "**Identité et Territoire** ", Fagnoni pour sa part explique que :"*La valorisation patrimoniale est synchronique de la valorisation territoriale*"(Fagnoni E. 2013, p.6) . C'est-à-dire que ce sont deux actions qui se complètent et qui doivent être menées à intervalles égaux afin de permettre une meilleure patrimonialisation. Selon cette même source le processus de patrimonialisation aspire à un label, vecteur de création ou de consolidation d'un sentiment

d'identité commun qui vise à fonder ou refonder des dynamiques positives "Cette notion d'identité territoriale renvoie à dimensions multiples. Elle doit être comprise comme une valeur partagée relative à un territoire habité, produit, vécu, perçu et visité..." (Fagnoni E. 2013, p.6) . Ce rapport entre les territoires et leurs constructions identitaires se positionne comme un support mémoriel ainsi qu'un outil de développement et de communication. En effet, le patrimoine a servi à forger une identité nationale. La défense des particularités est l'un des enjeux actuels des politiques patrimoniales menées par les acteurs locaux, qui sont aussi de plus en plus en quête de reconnaissance auprès des instances universelles.

**Si le patrimoine est par définition légué par les générations précédentes, il ne devient tel qu'après avoir été reconnu par les acteurs sociaux et institutionnels.**

En effet, le succès du processus de patrimonialisation dépend de la lecture et de l'interprétation du passé en termes d'identités politiques et culturelles.

#### **2.14. Patrimoine et développement durable :**

Le lien entre patrimoine et développement est devenu omniprésent dans toutes les politiques de développement touristique et économique et est consensuel dans les politiques d'aménagement du territoire, avec pour corollaire les questions de valorisation. Aujourd'hui, le patrimoine est considéré comme un concept large capable de contribuer à la démocratie, à la prospérité économique et à la cohésion sociale d'une société ainsi qu'à la protection de son environnement. Il devient un secteur au cœur du développement des sociétés avec ses différentes dimensions : culturelle, économique et politique selon (Sandrine Basilico) qui affirme que "Le patrimoine culturel est au cœur du développement sociétal, non seulement dans ses dimensions culturelles, mais aussi économiques et politiques" ( Basilico S., 2005,p .15).

Ce type de patrimoine renvoie bien aux trois dimensions du développement durable selon cette même source:

- La dimension économique (insertion dans l'économie mondiale) .
- La dimension sociale (facteur d'identité et d'intégration)
- La dimension environnemental (La nature est un des éléments du patrimoine culturel).

Aujourd'hui, ce concept s'inscrit dans une politique de valorisation, qui n'est plus seulement liée à sa dimension matérielle, mais intègre également les pratiques traditionnelles et les dimensions historiques.

A ce titre, il importe aujourd'hui de concilier **développement** et **conservation** afin de répondre aux besoins des générations actuelles et futures, sachant que le développement durable vise un partage équitable dans l'espace et dans le temps des biens essentiels, dont le patrimoine culturel.

Afin de contribuer à la préservation du patrimoine culturel, il est nécessaire de sensibiliser la population mais aussi les acteurs qui gèrent cette richesse. Parce que la volonté de transmission conduit à une instrumentalisation croissante de l'héritage dans une politique de développement local, national ou international en mobilisant dans les projets d'aménagement une certaine catégorie de compétences spécifiques dans les différents domaines de : la conservation, la restauration, la réhabilitation, l'économie, l'histoire, la géographie, l'architecture, l'urbanisme, l'anthropologie, etc.

## **2.15. Politiques et stratégie de conservation :**

### **2.15.1. Notion de conservation :**

Les biens culturels sont souvent soumis à des enjeux et des défis qui déterminent en grande partie les circonstances de leur transmission intergénérationnelle. Une fois qu'un bien est inscrit dans un "registre patrimonial", sa sauvegarde devient une responsabilité délicate de la génération à laquelle il appartient. Cette dernière est chargée de le transmettre à ses descendants dans un état aussi complet que possible. Parce que "*transmettre signifie faire être ce qui a existé déjà*", et "*conserver signifie: garder ce qui a été transmis*" (Alleau R., Universalis, n.d).

Néanmoins, la conservation d'un lieu patrimonial implique le déploiement d'un ensemble de processus et de techniques qui perpétuent sa vie et maintiennent sa valeur patrimoniale. Dans ce même contexte, la conservation est définie comme "*l'ensemble des processus et des actions entrepris sur un objet, ayant pour l'objectif le maintien de sa signification*" (Kevin L. Jones, 2003,p.18). Elle englobe toutes les techniques et procédures spécifiques visant à maintenir l'intégrité physique des structures du patrimoine bâti et à garantir leur transmission. Elle exige non seulement l'entretien permanent du patrimoine matériel, mais aussi l'élimination de toutes les causes d'altération réelle comme le décrit (Dekoumi. D) "*La conservation ne vise pas uniquement le maintien du cadre physique mais aussi de préserver ou reconstruire un rapport stable entre structure matérielle et population*" (Dekouni D, 2007,p.32).

Cependant, les approches de la conservation varient en fonction des contextes spécifiques et peuvent répondre à des objectifs précis. Elle comprend la conservation

préventive, la conservation curative et la restauration (Le terme de préservation est également utilisé) qui sont expliquées ci-dessous :

**a. Conservation préventive :**

Les biens culturels sont le plus souvent la cible de menaces réelles ou potentielles.

Dans le domaine du patrimoine mobilier, ce type de conservation est indirect, c'est-à-dire que ses actions agissent sur l'environnement immédiat de l'objet tout en améliorant ses conditions pour les rendre plus propices à sa préservation. A savoir : l'amélioration de son environnement immédiat, la gestion de la pollution, la maîtrise de l'urbanisation, les mesures juridiques mises en œuvre pour garantir sa préservation et donc sa transmission... Plus généralement, la conservation préventive est un ensemble de "*Mesures et actions visant à éviter ou à limiter dans le futur une dégradation, une détérioration, une perte et, par conséquent, toute intervention invasive.*" selon la norme européenne du ( Guide des marchés publics , 2020,p.5).

**b. Conservation curative :**

Elle se traduit par des opérations entreprises directement sur le bien culturel, afin de : renforcer sa structure, ralentir ou limiter son processus de dégradation ... comme défini dans la norme européenne : "*Actions entreprises directement sur un bien pour arrêter ou ralentir sa détérioration et/ou limiter sa dégradation*" ( Guide des marchés publics , 2020,p.5).

Il est à noter que toutes ces différentes actions peuvent modifier l'apparence de ce bien patrimonial.

**c. Restauration :**

La restauration est définie par le Conseil international des musées ICOM (2008) comme l'action entreprise pour rendre un objet détérioré ou endommagé compréhensible en sacrifiant au minimum son intégrité esthétique et historique.

En effet, "conservation préventive", "conservation curative" et "restauration", se rangent sous un seul terme qui est "conservation-restauration".

**d. Conservation - restauration :**

Cette discipline selon la fédération française des professionnels de la conservation-restauration (FFCR, nd) "*regroupe des interventions bien spécifiques de sauvegarde d'un objet ou d'un monument dans le respect de sa signification à la fois culturelle, historique, esthétique, éthique et artistique*" (<https://www.ffcr.fr/la-conservation-restauration>).

Selon la même fédération, l'objectif d'une intervention de conservation-restauration n'est pas de rendre un bien culturel "neuf", mais plutôt de prolonger sa vie dans ce qu'il représente comme lien entre les époques et les générations.

Cette opération est comprise comme l'ensemble des mesures et des actions qui, tout en respectant le sens et les caractéristiques physiques du bien culturel, permettent de le sauvegarder, de l'ouvrir aux générations actuelles et de le transmettre aux générations futures.

Ces différents types de conservation sont le résultat d'un long processus de réflexion avec une accumulation de connaissances théoriques et pratiques.

#### **e. Préservation :**

Selon le Conseil international des musées ICOM, (2008), La préservation est l'action entreprise pour empêcher la détérioration d'un bien culturel en contrôlant son environnement et en traitant sa structure pour le maintenir stable et assurer sa pérennité. Cependant, toute action ou mesure prise sur ce dernier doit être précédée d'un examen méthodique et scientifique, qui permet de comprendre l'objet sous tous ses aspects. C'est pour ces raisons qu'un cadre juridique a été établi pour la préservation de ses biens culturels, que nous expliquons dans ce qui suit.

Il est à noter que les professionnels de la conservation des biens culturels sont appelés " Conservateurs " dans les pays anglophones et " Restaurateurs " dans les pays germanophones et francophones, selon (ICOM, 2008).

#### **2.16. Cadre juridique international de la conservation du patrimoine culturel:**

La présence d'un important arsenal juridique international dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel est le signe d'une attitude positive envers le passé. La Charte d'Athènes (1931) exprime des principes fondamentaux concernant ce type de patrimoine, tels que la notion de "patrimoine commun de l'humanité" et la nécessité de le transmettre aux générations futures dans toute sa richesse et son authenticité.

Cette charte a contribué au développement d'un large mouvement international en faveur de cette richesse culturelle, qui s'est ensuite traduit par des "documents nationaux, ainsi que par des activités de l'UNESCO qui ont conduit à la création du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) et du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). Le concept de patrimoine mondial de l'humanité, qui sous-tend la convention de l'UNESCO de 1972, est également *"un signe fort de la reconnaissance de cet héritage et des modes de vie des sociétés traditionnelles.* (ICOMOS,2011).

En effet, la nécessité et l'urgence de valoriser et de protéger le patrimoine culturel des peuples ont été à l'origine de l'adoption de plusieurs instruments juridiques internationaux

### **2.16.1. Instruments juridiques internationaux:**

#### **a. La Charte de Venise de 1964 :**

Également connue sous le nom de "Charte internationale pour la conservation et la restauration des monuments et des sites", le premier article (**art. 1**) considère que la notion de **monument historique** " *comprend aussi bien la création architecturale isolée que le site urbain ou rural qui témoigne d'une civilisation particulière, d'un développement significatif ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis une signification culturelle au fil du temps.* ". Dans ce contexte, la conservation des monuments est toujours favorisée par leur affectation à "*une fonction utile à la société* " une telle action est en effet souhaitable mais selon (**art.5**) de cette présente charte "*elle ne peut altérer l'ordonnance des édifices* ". C'est "dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des besoins " Selon cette charte, la conservation d'un monument historique implique également la conservation "*d'un cadre à son échelle. Lorsque le **cadre traditionnel** subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volume et de couleurs sera proscrit* " (**art.6**) parce que selon (**art.7**) le monument historique est "*inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe* ". A ce titre, toute forme d'intervention sur un monument historique est une opération qui doit nécessairement respecter le caractère original de cette richesse. selon l'article 9 (**art.9**) elle a pour but de : "*conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques* ".

L'utilisation de matériaux modernes dans une telle opération est également soumise à des règles bien définies. Dans ce contexte , la Charte précise que "*lorsque les techniques traditionnelles s'avèrent insuffisantes, la consolidation d'un monument peut être assurée en utilisant toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité a été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience* " (**art.10**) et que les éléments modernes destinés à remplacer les parties manquantes lors de l'opération de restauration "*doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire* " (**art.12**).



En effet, l'intégration harmonieuse d'un site dans son ensemble est une orientation récente dans le domaine de la **conservation des monuments historiques**. Cependant, la préservation de l'authenticité de cette richesse ne peut être envisagée que si les qualités paysagères de l'environnement dans lequel elle se trouve sous-tendent toute opération d'aménagement ou tout type d'intervention sur ces milieux historiques.

L'intérêt à cet égard est résumé dans (art.13) qui souligne que "*Les ajouts ne peuvent être tolérés que s'ils respectent toutes les parties intéressantes du bâtiment, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et sa relation avec le milieu environnant.*" .

Réellement, l'interdépendance entre le cadre bâti (ancien ou moderne) et son environnement naturelle n'est pas à démontrer dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel, cela a été bien souligner dans (**art. 14**) de cette présente charte qui dit que "*les sites monumentaux doivent faire l'objet de soins spéciaux afin de sauvegarder leur intégrité et d'assurer leur assainissement, leur aménagement et leur mise en valeur*". Tout en respectant les principes énoncés dans les autres articles.

Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour assurer la protection permanente d'un site monumental par le biais, bien sûr, d'un entretien continu, mais sans "**dénaturer sa signification**" afin [...]d' assurer les conditions de conservation du monument et rétablir la continuité de ses formes ( **art.15**) .

#### **b.Convention de l'Unesco de 1970 :**

Connue sous le nom de "*Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels*" est adoptée à Paris par l'Unesco au cours de sa 6ème session (du 12 octobre au 14 novembre 1970). Elle stipule dans son préambule que "*les **biens culturels** sont un des éléments fondamentaux de la civilisation et de la culture des peuples, et qu'ils ne prennent leur valeur réelle que si leur origine, leur histoire et leur environnement sont connus avec la plus grande précision*". Face aux divers facteurs qui menacent les biens culturels, elle précise également qu'il est "*indispensable que chaque État prenne davantage conscience des obligations morales touchant au respect de son **patrimoine culturel** comme de celui de toutes les nations*". Pour que cette protection soit bénéfique "*la protection du patrimoine culturel doit être organisée tant sur le plan national qu'international et exige une étroite collaboration entre les États*". Aux fins de cette présente Convention sont considérés comme biens culturels "*les biens qui [...] sont désignés par chaque État comme étant d'importance pour l'archéologie, la préhistoire,*

*l'histoire, la littérature, l'art ou la science*". Ces biens sont classés selon (**art.1**) comme suit :

- Collections et spécimens rares de zoologie, de botanique, de minéralogie et d'anatomie, objets présentant un intérêt paléontologique ;
- Le produit des fouilles archéologiques (régulières et clandestines) et des découvertes archéologiques ;
- Les éléments provenant du démantèlement de monuments artistiques ou historiques et des sites archéologiques
- Objets d'antiquité ayant plus de cent ans d'âge, tels qu'inscriptions, monnaies et sceaux gravés ;
- Le matériel ethnologique ;
- Les biens concernant l'histoire, y compris l'histoire des sciences et des techniques, l'histoire militaire et sociale...

Afin d'assurer la protection de leurs biens culturels " *les Etats parties s'engagent à établir sur leur territoire des services de protection du patrimoine culturel dotés d'un personnel qualifié en nombre significatif*". La création de ces services permet d'assurer les fonctions énumérées ci-dessous dans (**art.5**):

- Contribuer à l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires en vue de permettre la protection du patrimoine culturel...
- Établir et tenir à jour, sur la base d'un inventaire national de protection, la liste des biens culturels importants, publics et privés...
- Promouvoir le développement ou la création des institutions scientifiques et techniques (musées, bibliothèques, archives, laboratoires, ateliers, etc.) nécessaires pour assurer la conservation et la mise en valeur des biens culturels ;
- Organiser le contrôle des fouilles archéologiques, assurer la conservation de certains biens culturels et protéger certaines zones réservées à des recherches archéologiques futures ;
- Exercer une action éducative afin d'éveiller et de développer le respect du patrimoine culturel [...] et diffuser largement la connaissance des dispositions de la présente Convention .

### **c. Convention de l'Unesco de 1972:**

La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a été adoptée à Paris lors de la 17e session de la Conférence générale de l'UNESCO le 16 novembre 1972. Selon cette Convention, plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de

l'altération et de la destruction du **patrimoine culturel**, qui sont de nature physique, sociale et économique. Elle considère que :

- La dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde;
- La protection de ce patrimoine culturel à l'échelon national reste souvent incomplète en raison de l'ampleur des moyens qu'elle nécessite et de l'insuffisance des ressources économiques, scientifiques et techniques du pays sur le territoire duquel se trouve le bien à sauvegarder,
- Certains biens du patrimoine culturel présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité tout entière ( **cas du village historique Rhoufi dans la région des Aurès**) .

Afin de protéger et de mettre en valeur cette richesse culturelle, la Convention insiste sur l'établissement d'un système efficace et permanent de protection du patrimoine culturel, qui requiert la participation de l'ensemble de la communauté internationale, fondée sur des méthodes scientifiques et par l'octroi d'une assistance financière et technique qui, sans se substituer à l'action de l'État concerné, la complètera efficacement. Dans ce contexte, chaque pays participant à la présente Convention est considéré comme ayant la responsabilité première d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel situé sur son territoire. Il s'efforcera d'y parvenir tant par ses propres efforts au maximum de ses ressources disponibles que, le cas échéant, par l'assistance et la coopération internationales qu'il pourra obtenir, notamment dans les domaines financier, artistique, scientifique et technique.

Toutefois, afin d'assurer le plus efficacement possible la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel sur leur territoire, les Etats parties s'efforcent dans la mesure du possible selon (**art. 5**) de :

- D'adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel dans la vie collective, et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les
- programmes de planification générale ;
- D'instituer sur leur territoire, dans la mesure où ils n'existent pas, un ou plusieurs services de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel, dotés d'un personnel approprié, et disposant des moyens lui permettant d'accomplir les tâches qui lui incombent;

- De développer les études et les recherches scientifiques et techniques et perfectionner les méthodes d'intervention qui permettent à un Etat de faire face aux dangers qui menacent son patrimoine culturel ;
- De prendre les mesures juridiques, scientifiques, techniques, administratives et financières adéquates pour l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la réanimation de ce patrimoine;
- De favoriser la création ou le développement de centres nationaux ou régionaux de formation dans le domaine de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel et d'encourager la recherche scientifique dans ce domaine.

### **2.17. Directives et politiques opérationnelles :**

Selon le rapport de l'UNESCO "*Le pouvoir de la culture pour le développement*" publié en 2010. Plusieurs lignes directrices et documents d'orientation contribuent à rendre les instruments normatifs opérationnels sur le terrain. Ils expriment la vision de l'UNESCO d'un modèle de développement sensible à la culture et aident les États membres à mettre en œuvre les différents instruments. Des fonds internationaux ont également été créés pour soutenir, aux différents niveaux nationaux, régionaux et sous-régionaux, les programmes et activités liés à certaines opérations de mise en valeur du patrimoine requises par les différentes Conventions de l'UNESCO, et ceci concerne particulièrement les pays moins développés ou en voie de développement. Par exemple, le Fonds international pour la diversité culturelle, le Fonds du patrimoine mondial et le Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. En effet, selon le même rapport, l'UNESCO est impliquée dans des projets et programmes de développement dans de nombreux domaines, des industries culturelles au rapprochement des cultures, afin de promouvoir le développement économique et social. Ces projets sont considérés comme :

- Créateurs de revenus et d'emplois ;
- Protègent les modes de vie traditionnels;
- Favorisent l'émergence d'un secteur culturel dynamique ;
- Renforcent les dispositifs existants.

Grâce à ces projets, l'UNESCO aide les pays à :

- Protéger leur patrimoine culturel et naturel;
- Améliorer leurs politiques nationales et leurs méthodes de gestion;
- Développer des capacités;
- Assurer des formations ;

- Sensibiliser les diverses communautés, contribuant ainsi à la création d'emplois et de revenus.

L'objectif de ces projets est de créer des partenariats entre les secteurs public , privé et la société civile afin de renforcer les industries culturelles locales pour le développement.

### **2.18. Instruments normatifs:**

L'UNESCO (2010) a développé une série d'instruments normatifs pour faciliter le développement de politiques culturelles nationales, dont sept conventions sur les thèmes suivants :

- Protection et promotion de la diversité des expressions culturelles (2005);
- Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003);
- Protection du patrimoine culturel subaquatique (2001);
- Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972);
- Mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970);
- Protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé (1954);
- Convention universelle sur le droit d'auteur (1952, 1971).

### **2.19. Orientations et engagements internationaux:**

L'UNESCO a élaboré un ensemble de directives et d'engagements que chaque État doit suivre pour réussir son développement, notamment :

1. Placer la culture au cœur du développement;
2. Encourager la diversité;
3. S'adapter aux conditions du marché;
4. Intégrer la culture dans les politiques au niveau des pays;
5. Investir dans le renforcement des capacités;
6. Investir dans la culture;
7. Promouvoir des projets à vocation culturelle;
8. Faciliter l'accès au financement;
9. Élaborer des guides et des outils.

L'UNESCO (2010) souligne l'importance d'investir dans la culture car elle "*est une garantie de paix et de stabilité, dont dépend le succès du développement humain. Elle affirme également qu'une présence plus visible et plus efficace de la culture dans les programmes de développement aux niveaux local, national et international est essentielle au développement durable*"( UNESCO, le pouvoir de la culture sur le développement , 2010) voir (Annexe B).

## **CONCLUSION :**

Dans le monde d'aujourd'hui, le patrimoine culturel est un enjeu majeur. Il devient un bien à la fois culturel et social, associé à un territoire donné, dont il porte l'identité sous diverses formes. Son rapport au temps implique à la fois une signification historique et une valeur culturelle. En effet, la sauvegarde des villages historiques, de l'architecture rurale, des sites archéologiques, des centres urbains historiques, des objets immatériels, des connaissances et des savoir-faire s'inscrit dans la même démarche. Dans ce contexte et pour protéger le patrimoine de l'humanité, plusieurs instruments normatifs internationaux ont été mis en œuvre, notamment par l'UNESCO. Car il est considéré par cette dernière comme un facteur d'identité culturelle, source de dialogue interculturel, de compréhension mutuelle et de citoyenneté. Pour toutes ces raisons, il est aujourd'hui de notre devoir de prendre en charge et de saisir toutes les mesures nécessaires qui nous permettent de préserver notre patrimoine, miroir de notre identité culturelle, afin d'assurer sa pérennité et donc sa transmission.

## **CHAPITRE III**

### **TOURISME CULTUREL ET PATRIMOINE : UNE CLE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL**

## CHAPITRE III : TOURISME CULTUREL: UNE CLE POUR LE DEVELOPPEMENT .

### INTRODUCTION :

Plusieurs recherches montrent que les études sur la relation entre patrimoine et tourisme sont en constante augmentation. Elles sont de plus en plus rares selon Payeur J. qui, en se référant aux travaux de Lazzarotti, (2010) affirme que : *"les études destinées à comprendre et à analyser la relation croisée entre le patrimoine et le tourisme ont longtemps été peu nombreuses"* ( Payeur J., 2013, p.10).

Aujourd'hui, nous percevons un intérêt récent pour ce thème, à partir duquel plusieurs colloques ont été organisés ainsi que des recherches menées concernant la relation entre ces deux concepts ( patrimoine et tourisme ) . Cependant, ce champ de recherche a la particularité d'être étudié par de nombreuses disciplines, que ce soit l'architecture, l'urbanisme, la géographie, la sociologie, l'ethnologie, le droit, la gestion, ... Pour cette raison, il est traité de manière différente. Depuis les années 1990, le processus d'aide internationale au développement s'est concentré sur le tourisme en tant qu'outil stratégique pour soutenir le développement durable. *"étant donné que le tourisme, en tant qu'activité économique, participe à cette vision"* Charte du tourisme , (1995) . Dans ce contexte, de grandes organisations internationales, des institutions académiques et des initiatives individuelles ont rejoint cette dynamique, contribuant ainsi à renforcer le lien entre développement et tourisme. Il s'agit notamment de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), de la Banque mondiale, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), de l'UNESCO, etc.

Aujourd'hui, selon ICOMOS *"Le tourisme est devenu un phénomène complexe en plein développement. Il joue un rôle essentiel dans les domaines économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, écologiques et esthétiques. Parvenir à dépasser pour les valoriser les conflits qui peuvent exister entre les attentes et les aspirations des visiteurs et celles des communautés d'accueil, constitue à la fois un enjeu et une opportunité"* (ICOMOS , charte du tourisme, 1999) . Ce secteur, selon les statistiques de l'OMT et de l'OMC, est devenu depuis 1995 la première activité mondiale en termes de pourcentage des exportations, et est devenu un phénomène majeur de la société et l'un des éléments les plus



caractéristiques des temps modernes, dont le développement reflète l'évolution des sociétés et de leurs cultures.

En effet, au cours des dernières décennies, le secteur du tourisme a connu des changements importants, une étape marquée essentiellement par une transformation rapide de la demande touristique. A propos de laquelle (Cuvelier P., Torres E., et Gadrey J.) affirment que : *"De nos jours, les touristes sont plus connaisseurs que jamais de l'offre touristique. Ils sont actifs, avisés, expérimentés et disposent de moyens variés pour accéder à une offre de plus en plus diversifiée. Dans ces conditions, l'offre touristique s'évertue à s'adapter en offrant des produits et des services qui correspondent le mieux aux nouvelles attentes des touristes"* (Cuvelier P., et al 1994,p.64) . Cette évolution de la demande touristique a fait que ***"Le Tourisme est devenu un phénomène de civilisation... L'ampleur qu'il a acquise l'a fait passer du plan limité d'un plaisir élitaire au plan général de la vie sociale et économique"*** ( O.M.T.,1980) . Aujourd'hui, il est de plus en plus considéré comme le moteur du développement durable, jouant un rôle clé dans la connexion avec d'autres secteurs de l'économie tels que (la culture, l'artisanat, le transport, etc.).

L'importance de ce secteur nous guide dans ce chapitre pour définir quelques notions de base , à savoir : son histoire, sa définition, son évolution, son impact, ainsi que le lien entre les trois concepts qui sont : culture, patrimoine et tourisme.

### **3.1. Tourisme :**

*"Le tourisme est un phénomène planétaire. Alors qu'il ne concernait à sa naissance que les citoyens des États les plus prospères, il a gagné les classes supérieures et moyennes de presque tous les pays du monde. C'est une des manifestations les plus visibles de la mondialisation de l'économie et un des secteurs les plus puissants, représentant environ le dixième du PIB et des emplois dans le monde"* (GAY J.Chr., Encyclopédie Universalis n d) . En effet, il existe de nombreuses façons de définir le tourisme, mais la plus courante est celle de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) qui stipule que: *"Le tourisme est un déplacement hors de son lieu de résidence habituel pour plus de 24 heures, mais au plus une année, dans un but de loisirs, un but professionnel ou un autre but "*. Les personnes qui effectuent ces voyages sont appelées **"visiteurs"** et sont considérées comme **"touristes"** si elles restent au moins une nuit. Cette définition a le mérite de distinguer le visiteur qui voyage temporairement de l'émigrant qui reste longtemps.

Cependant, depuis son invention par les Anglais au 18<sup>ème</sup> siècle, le tourisme s'est remarquablement développé et diversifié pour répondre à la demande de touristes passionnés par la découverte de lieux de mémoire et de leurs populations locales, en mettant à leur disposition tous les moyens nécessaires à leur confort, leur détente et leurs loisirs. En effet, cette activité touristique est considérée comme " *l'activité qui a produit au cours des deux derniers siècles le plus de lieux, souvent dans des territoires jusque-là pas ou peu mis en valeur par l'homme, comme certains littoraux ou quelques hautes montagnes. Il a transformé le sable, la neige, la glace ou les ruines en or. Il a offert des emplois là où, naguère encore, l'émigration était souvent la seule solution face à la misère*" l'affirme (GAY J. Chr. Encyclopédie Universalis, , nd). Et ce, malgré le fait qu'il ait été critiqué à ses débuts par plusieurs personnes qui l'accusaient d'être un facteur de défiguration du paysage et de transformation des sociétés locales.

Il est vrai qu'une mauvaise gestion du tourisme peut avoir des effets plus négatifs que positifs, mais pour éviter cette situation, il est désormais nécessaire d'inscrire ce secteur, comme le confirme l'OMT, dans une dynamique de durabilité qui " *tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil*". C'est la seule alternative pour maintenir les impacts positifs du tourisme, tout en anticipant, réduisant et compensant ses dommages. Aujourd'hui, l'intérêt pour ce secteur diffère d'une personne à l'autre :

- Pour certains, il est considéré comme une activité relaxante et un moyen de recréer le corps et l'esprit et de partager des idées.
- Pour d'autres, c'est une excellente occasion d'en apprendre davantage sur les différentes coutumes et cultures des communautés. Et cela va clairement dans le sens du "**Grand Tour**"\*<sup>3</sup> du 18<sup>ème</sup> siècle "où les jeunes nobles britanniques

---

\*<sup>3</sup> L'itinéraire du "Grand Tour" reprend l'axe des villes qui s'est mis en place au Moyen Âge, des Flandres à l'Italie méridionale, et qui est devenu la colonne vertébrale de l'Europe. Il évolue peu durant plus de deux siècles et demi, si ce n'est que la Suisse devient au 18<sup>ème</sup> siècle une étape majeure. Le " Grand Tour " est un bon révélateur des lieux de pouvoirs politique, économique **ou culturel** à ce moment-là. À partir du milieu du 18<sup>ème</sup> siècle, ses pratiquants sont progressivement remplacés par des hommes et des femmes plus âgés ou par des familles à la recherche de repos. Les motivations formatrices centrées sur l'acquisition de savoirs politiques, mondains et militaires permettant de se mouvoir avec aisance dans la haute société, ainsi que sur les humanités classiques, déclinent. La nouvelle sensibilité romantique se détourne des grandes villes, au profit de la contemplation des paysages de contrées accidentées, comme le Lake District dans le nord-ouest de l'Angleterre ou les Highlands en Ecosse.

Le " Grand Tour " est à l'origine d'une véritable culture du déplacement en Grande-Bretagne, d'autant que ses pratiquants avaient tendance à coucher sur le papier leur voyage et à le diffuser sous forme de lettres ou de mémoires, pour faire connaître ce qu'ils découvraient. Cette accumulation de savoirs explique que, si une nouvelle forme d'expérience du monde émerge, avec une mobilité qui devient plus courte et un voyage

*parcouraient l'Europe continentale à la fin de leurs études afin de parfaire leur instruction, de développer leur jugement politique et leur goût pour l'art"* (Gagnon M., 2009 ,p.46). C'est cette deuxième forme que recherchent les touristes d'aujourd'hui, qui souhaitent parcourir le monde à la recherche de lieux culturels et patrimoniaux pour enrichir leurs connaissances. C'est une façon de vivre l'histoire et la culture d'un lieu et de renouer avec son passé qui est maintenant présent. Il s'agit d'une forme de **tourisme culturel**.

### **3.1.1. Aperçu sur l' évolution de la notion du tourisme :**

- **Entre 1660 et 1801:** Cette période marque le développement de l'industrie du tourisme en Angleterre, qui a débuté dans la ville de Bath, dans le sud-ouest . Avec son célèbre Spa, cette ville est considérée comme la première destination touristique de l'époque, et c'est grâce à ce secteur qu'elle a beaucoup évolué. A ce sujet Jean-Christophe GAY disait : à Bath le tourisme "*correspond aux désirs de rencontre, de repos et de distraction d'une société de privilégiés*" (GAY J.Chr, Encyclopédie Universalis, n d) Cela correspondait clairement au **tourisme thermal** .
- **Première décennies du 18<sup>ème</sup> siècle** voient l'intérêt des classes aisées anglaises pour les bains de mer, c'est-à-dire le tourisme balnéaire, entraînant une nouvelle fréquentation des villes côtières de Brighton, Margate et Scarborough. Entre 1687 et 1759, près de la ville de Brighton, le Dr Richard Russell vante les vertus thérapeutiques de l'eau de mer et le succès de ses traitements a transformé "*Brighton en une élégante **station balnéaire** [...] Brighton devient, à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, une station touristique à la mode qui détrône Bath "* (GAY J.Chr, Encyclopédie Universalis, n d). Quelque temps plus tard, une nouvelle station balnéaire est créée dans la ville de Blackpool, dans le nord-ouest de l'Angleterre, pour devenir une station importante aux côtés de Brighton. Au 19<sup>ème</sup> siècle, le nombre de stations balnéaires se multiplie en Europe continentale et dans le nord-est des États-Unis.
- **Les années 1760** ont vu l'émergence d'un nouveau type de tourisme en dehors du bord de mer, à savoir le **tourisme d'hiver**. Il débute à Nice (France), qui devient une "ville d'hiver" pour les familles aristocratiques britanniques. Le développement de ce secteur entre 1760 et 1766 a vu l'émergence d'une nouvelle forme de tourisme basée notamment sur la beauté du paysage. Progressivement, des lieux autres que Nice

---

circulaire (le "tour") qui fait place à un séjour sédentaire, les premiers lieux touristiques d'Europe continentale se situent sur l'axe Londres-Naples, renseignés par les écrits du "Grand Tour". Source : Encyclopédie universalis / article écrit par GAY J.Chr..

apparaissent, tels que : Hyères, Cannes, Monte Carlo et Menton. En 1887, le tourisme se développe davantage et la Côte d'Azur devient le "jardin d'hiver" de la France."[...] *Les géographes démontrent le rôle de modèle qu'a joué la Côte d'Azur dans la géohistoire du tourisme*" (GAY J. Chr, Encyclopédie Universalis, n d).

- **Début du 19<sup>ème</sup> siècle** : Cette période marque le développement rapide de l'industrie du tourisme, qui peut se résumer à la mondialisation. Vers la fin du siècle, plus de quatre-vingts stations de montagne ont été créées dans l'Empire des Indes, qui était l'endroit préféré de l'élite occidentale pour passer ses vacances d'été. En 1903, Simla (2 200 m au-dessus du niveau de la mer) a été officiellement déclarée capitale d'été de l'Empire des Indes. *British Raj*. Depuis lors, ce projet de station de montagne s'est généralisé.

- **L'année 1870** marque l'apparition de nouvelles stations de montagne au Japon avec l'arrivée des occidentaux et le désenclavement de l'archipel. Le tourisme participe ainsi à l'intégration des territoires périphériques de montagne dans les différents circuits.

- **L'année 1869** marque la date de l'ouverture du canal de Suez en Egypte, une date importante pour l'intégration de ce pays dans le créneau du tourisme grâce aux croisières organisées sur la Méditerranée ou sur le Nil par le tour-opérateur anglais "Thomas Cook" qui ont fait de ce pays une destination de choix pour les touristes européens à cette époque.

- **L'année 1873** marque la forte croissance du commerce international et la construction d'un système de marchés de plus en plus intégrés où **le monde était devenu très petit grâce au tourisme**.

En effet, le développement rapide de cette activité a conduit à la massification du tourisme en Europe, d'où le terme de "tourisme de masse" en 1950, qui signifie "*la diffusion sociale du tourisme qui se produit en Europe*" selon ( GAY J.Chr, Encyclopédie Universalis ,n d) . Cela est dû notamment au nouveau système de congés payés qui s'est rapidement généralisé entre les deux guerres. Cette idée est née en 1919 dans la nouvelle République d'Autriche et a ensuite été suivie par plusieurs autres pays tels que : Finlande - Pologne - URSS - Italie - France, Royaume-Uni,...

Le tourisme de masse naissant s'appuie notamment sur les agences de voyages, d'où l'apparition de la nouvelle formule du "*all inclusive trip*" ( voyage tout inclus) qui double le nombre de voyageurs.

- **La fin des années 1950 et le début des années 1960** marquent la généralisation du secteur du tourisme. D'où la recommandation de l'ONU et de la Banque mondiale aux pays en voie de développement disposant d'attractions touristiques de considérer ce secteur comme un facteur de développement économique digne d'être inclus dans leurs plans de développement, considérant que le "*tourisme représente pour les pays en voie de développement le véritable moteur de développement, de la même façon que le fut l'industrie pour l'Europe du 19ème siècle*" selon la déclaration de DAVIS M. , Expert de la banque mondiale.

Suite à cette recommandation, plusieurs pays ont adopté le tourisme comme secteur prioritaire dans leurs choix économiques tels que : Maroc - Egypte - Tunisie - Turquie - Sénégal - Mexique etc.

Il faut également noter qu'en moins d'un quart de siècle, la Chine est devenue le premier pays à émettre des voyageurs à l'étranger (150 millions en 2018) selon les statistiques de l'OMT.

### **3.2. Touriste :**

D'après les informations recueillies, il semble que le mot "**touriste**" ait été créé avant "**tourisme**", puisque le premier a été créé en 1800 et le second en 1803, c'est-à-dire que c'est la force des voyages et déplacements multiples qui a donné naissance au terme. Néanmoins, le touriste n'est pas défini par ses motifs, mais par le fait qu'il se déplace d'un pays à l'autre, qu'il franchit une frontière et qu'il retourne ensuite dans son pays. En d'autres termes, tout motif de voyage qui implique un retour est alors appelé tourisme. C'est dans ce contexte que le terme a été défini par l'ONU en 1954 de la manière suivante : "*Par **touriste**, on entend toute personne qui, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, pénètre sur un territoire d'un Etat contractant autre que celui où elle réside habituellement et y séjourne pendant 24 heures au moins et six mois au plus au cours d'une même période de douze mois, et si son voyage est dû à un motif légitime autre que l'immigration tel que : tourisme, agrément, sport, santé, famille, études, pèlerinages religieux ou affaires*" (Cousin S. , 2002,p.56) . Quelques années plus tard, en 1963, une autre définition du terme "**touriste**" a été donnée par la Conférence des Nations unies sur le tourisme et les voyages internationaux à Rome, à laquelle plusieurs pays en développement ont participé et qui, selon Saskia Cousin, était une conférence qui "*marque le début de la doctrine du tourisme comme facteur de développement économique*" (Cousin S. , 2002,p.56). Et où le terme touriste a été défini comme suit "*A des fins statistiques, le terme "**visiteur**" désigne toute personne qui se rend dans un pays, autre que celui ou elle a*

*son lieu de résidence habituelle, pour toute raison autre que celle d'y exercer une profession rémunérée dans le pays même". Cette définition comprend :*

- **Les touristes**, c'est-à-dire les visiteurs séjournant au moins 24 heures dans le pays visité et dont les motifs du voyage peuvent être groupés en:

**a.** Loisirs: agrément, vacances, santé, études, religion et sports;

**b.** Affaires, visite familiale, mission, réunion;

- **Les excursionnistes**, c'est-à-dire les visiteurs temporaires séjournant moins de 24 heures dans le pays visité (y compris les voyageurs en croisières).

Mais cette définition selon Saskia Cousin ne convient pas au **tourisme culturel** "[...] car elle exclut ce qui justement le définit : la visite de lieux considérés comme culturels" (Cousin S. , 2002, p.58) . Et c'est d'ailleurs ce que nous avons déjà expliqué ci-dessus , les touristes **souhaitent parcourir le monde à la recherche de lieux culturels et patrimoniaux afin d'enrichir leur connaissances** et c'est la meilleure **définition d'un touriste culturel** .

En effet, les voyageurs changent et cette évolution exige que les communautés d'accueil et les autres acteurs comprennent cette tendance et s'y adaptent s'ils veulent diversifier leur économie grâce au secteur du tourisme.

### **3.2.1. Motivations des touristes :**

Selon les recherches, plusieurs facteurs peuvent motiver le choix d'une destination, mais cela dépend largement du type de touriste, qui peut être divisé en deux catégories :

**a.** Ceux qui quittent leur pays d'origine dans le but de se reposer et de s'amuser dans un endroit agréable où ils peuvent participer à de nombreuses activités de loisirs.

**b.** Ceux qui sont des amateurs de culture, dont la plupart, selon Mike Robinson et David Picard, "[...] veulent enrichir leur vie personnelle grâce à de nouvelles expériences à l'étranger. Leurs vacances ne sont pas complètes s'ils n'ont pas visité un musée ou un lieu historique, ou s'ils n'ont pas assisté à **un événement culturel ou artistique**" (Robinson M., & Picard D., 2006, p.20). En effet, dans une destination donnée, les touristes peuvent être impressionnés ou émus par de nombreuses richesses ou expressions culturelles matérielles et immatérielles, mais ils sont également confrontés à la culture sous diverses formes. Le contact direct avec d'autres personnes qui parlent une autre langue et ont un autre mode de vie est un élément essentiel de l'expérience touristique et constitue l'une des principales motivations des touristes. *[...]rien ne vaut dans ce domaine les rencontres et les échanges que permettent les contacts directs entre êtres humains "* (Robinson M., & Picard D., 2006, p.20).

### **3.2.2. Objectifs des touristes :**

Les éléments recherchés par les touristes dans les lieux visités selon le ( guide, tourisme culturel patrimonial,2012,p.6) sont les suivants:

- Des destinations sécuritaires;
- Des expériences authentiques et significatives;
- **La capacité de " participer " plutôt que d' observer;**
- La possibilité de rencontrer les populations locales;
- La qualité, combinée à une bonne valeur;
- Le confort et des activités d'aventure plus modérées;
- Des produits uniques et des expériences personnalisées;
- Des possibilités d'excursions spontanées et des suggestions d'itinéraires;
- La possibilité de planifier leur voyage en ligne;
- La possibilité de soutenir de bonnes pratiques en matière d'environnement et de responsabilité sociale .

Le touriste voyage pour voir un large éventail d'attractions authentiques et pour faire l'expérience des services uniques offerts dans le lieu visité. À cette fin, tous les moyens pour faciliter la visite doivent être mis à sa disposition, conformément à la recommandation de l'ICOMOS selon laquelle le touriste doit " *doit pouvoir visiter les ensembles patrimoniaux comme il le souhaite, si c'est son propre choix. Un circuit de circulation spécifique peut être nécessaire pour réduire les impacts de ce type de visite sur l'intégrité, et les caractéristiques physiques, naturelles et culturelles des sites*" (ICOMOS, principe 3.2, 1999) . En effet, l'arrivée des touristes dans un lieu donné a souvent pour effet d'élargir et d'internationaliser l'espace social des communautés d'accueil. Dans un tel contexte, selon (Lash et Urry) " *des éléments, des pratiques ou des lieux qui n'avaient au départ aucun intérêt particulier du point de vue des autochtones peuvent prendre un relief extraordinaire aux yeux des touristes et devenir ainsi pour la communauté un moyen d'échange avec le monde extérieur et une ressource symbolique servant à définir et délimiter les formes d'identité locale ou sociale*" (Lash S. & Urry J, 1994) . Mais il faut noter que le touriste a une grande responsabilité envers les ressources patrimoniales visitées, ce que nous expliquerons plus loin. Mais d'un autre côté, la communauté d'accueil et les autorités publiques ont également un rôle majeur à jouer vis-à-vis de ces touristes, que l'on peut résumer ainsi:

### **3.3. Rôle de la société d'accueil :**

Afin de pouvoir satisfaire les besoins et les objectifs des touristes et diversifier leur économie , les sociétés d'accueil ont un rôle très important à jouer que (Venturini et Edgardo J. ) expliquent dans leur rapport pour l'ICOMOS ( 2012)\*<sup>4</sup> comme suit "*Dans le cadre de l'expérience touristique, la société d'accueil présente au touriste les lieux, sites, objets patrimoniaux, aspects culturels, fêtes, traditions qu'elle considère étant les plus significatifs, et les présente à la manière d'une synthèse d'un passé voulu, d'un présent approprié et parfois de quelque avenir souhaité*" (Edgardo J. Venturini , 2012,p.567) .

Dans ce contexte, toute société d'accueil doit être consciente que le seul moyen par lequel elle peut garantir son développement économique et promouvoir sa richesse patrimoniale est sans aucun doute la qualité de son offre touristique, néanmoins, une mauvaise gestion de cette offre peut entraîner des résultats insatisfaisants pour cette dernière, ce que le guide pour les gestionnaires de projets communautaires concernant la satisfaction des visiteurs explique: "[...] *nous avons nos propres idées sur ce que les visiteurs devraient découvrir. Mais si nous ne présentons pas ces expériences comme étant agréables, reposantes et amusantes, notre message risque de passer inaperçu, ou pire, d'être mal compris*" ( guide,2012, Tourisme Culturel et Patrimonial, p.18). Parce que le touriste d'aujourd'hui est plus informé sur l'offre touristique et plus exigeant que le touriste d'il y a quelques années, et que ses objectifs vis-à-vis d'une destination donnée ont considérablement évolué dans le temps. (Cuvelier, Torres et Gadrey) en disant que : "[...] *l'offre touristique s'évertue à s'adapter en offrant des produits et des services qui correspondent le mieux aux nouvelles attentes des touristes*" (Cuvelier,& Torres et Gadrey, 1994) .

A cet égard selon l'OMT , "*Les communautés d'accueil, d'une part, et les acteurs professionnels locaux, d'autre part, doivent apprendre à connaître et à respecter les touristes qui les visitent, et à s'informer sur leurs modes de vie, leurs goûts et leurs attentes l'éducation et la formation qui sont délivrées aux professionnels contribuent à un accueil hospitalier*" (OMT, 1999, Code Mondial D'éthique Du Tourisme).

Pour ces raisons, et afin d'atteindre cet objectif, il est important que les collectivités souhaitant diversifier leur économie par le tourisme prennent en compte l'évolution des visiteurs d'une part, et la participation de la population locale dans l'élaboration et la mise

---

\*<sup>4</sup> Le Document issu d'une conférence ou d'un atelier Source: [http://www.icomos.org/fr/ component /content/article...](http://www.icomos.org/fr/component/content/article...)



en œuvre de leurs projets de développement du patrimoine d'autre part, conformément à la recommandation de l'ICOMOS (1999) à ce sujet.

C'est en effet le rôle que doivent jouer les sociétés d'accueil afin de préserver leur patrimoine et de développer leur économie.

#### **3.4. Rôle des autorités publiques :**

Nous nous référons ici à la recommandation du Code Mondial D'éthique Du Tourisme, (1999) qui affirme que : "*Les autorités publiques ont pour mission d'assurer la protection des touristes et visiteurs, et de leurs biens ; elles doivent porter une attention spéciale à la sécurité des touristes étrangers, en raison de la vulnérabilité particulière qui peut être la leur ; elles facilitent la mise en place de moyens d'information, de prévention, de protection, d'assurance et d'assistance spécifiques, correspondants à leurs besoins ; les attentats, agressions, enlèvements ou menaces visant les touristes ou les travailleurs de l'industrie touristique, de même que les destructions volontaires d'installations touristiques ou d'éléments du **patrimoine culturel** ou naturel, doivent être sévèrement condamnés et réprimés conformément à leurs législations nationales respectives*" ( OMT,1999). Il est à noter que les états jouent un rôle majeur dans le développement du tourisme et dans la multiplication des lieux touristiques, dans ce contexte leurs motivations sont multiples selon (GAY J.Chr , nd , Encyclopédie universalis, n.d),:

- **Sociales**, en cherchant à démocratiser les vacances ;
- **Economiques**, par le souci d'obtenir des devises, de créer des emplois ou de relancer l'activité aux niveaux local, régional et national ;
- **Géopolitiques**, en œuvrant à l'intégration d'un territoire dans l'espace national ou en tenant à le stabiliser.

Les États s'impliquent plus ou moins directement dans le développement touristique

- En construisant des infrastructures de transport (aéroports, ports, autoroutes...);
- En favorisant certains secteurs par des dispositifs fiscaux;
- En mettant en place des formations aux métiers du tourisme;
- En facilitant l'accès aux sites patrimoniaux.

C'est la manière la plus rassurante qui permet d'attirer les visiteurs à venir découvrir les différentes facettes des richesses patrimoniale et civilisationnel d'un pays donné.

#### **3.5. Tourisme Culturel ou tourisme patrimonial:**

Le concept de tourisme culturel a été promu pour la première fois en 1976 par la Charte internationale du tourisme culturel de l'ICOMOS, à la suite du Séminaire international sur le tourisme et l'humanisme contemporain. Depuis lors, le terme est utilisé pour désigner

une activité qui permet selon ICOMOS " *la découverte des sites et des monuments. Il exerce sur ceux-ci un effet positif considérable dans la mesure où, pour ses propres fins, il concourt à leur maintien en vie et à leur protection. Cette forme de tourisme justifie, en effet, les efforts de ce maintien et cette protection exigent de la communauté humaine, en raison des bénéfices socioculturels et économiques qui en découlent pour l'ensemble des populations concernées* " (ICOMOS, 1976, Charte de Bruxelles ) Dans ce même contexte, une autre définition a été donnée dans le Guide du développeur communautaire (2012) pour le tourisme culturel et patrimonial comme suit : "*Le tourisme culturel et patrimonial repose sur la participation à une activité culturelle ou patrimoniale, activité qui devient un motif important pour justifier un déplacement*".

Aujourd'hui, cette approche englobe tous les éléments qui composent une culture et contribuent à définir son identité en tant que nationalité. Au fil du temps, le lien entre le tourisme culturel et le tourisme patrimonial s'est renforcé pour former un seul et même concept global, qui se justifie comme l'explique le (tableau 3.1.):

**Tableau 3.1: Lien entre le tourisme culturel et le tourisme patrimonial**

| Tourisme culturel   | Tourisme patrimonial  |
|---|---|
| Le tourisme culturel comprend les arts de la scène (théâtre, danse, musique), les arts visuels et l'artisanat, les festivals, les musées, les centres culturels, les sites historiques et les centres d'interprétation.   | Le tourisme patrimonial repose sur les déplacements visant à découvrir le patrimoine d'une ville, d'une région, d'un État ou d'un pays. Ce type de tourisme permet au voyageur de découvrir les coutumes, les traditions, l'histoire et la culture locales, et de s'en imprégner.   |
| Mouvement des visiteurs   | Mouvement des visiteurs   |
| <p>1. Le mouvement des personnes vers des attractions culturelles établies loin de leur lieu de résidence habituel, en vue de vivre de nouvelles expériences et d'acquérir de nouvelles connaissances, le tout, dans le but de <b>satisfaire leurs besoins culturels</b> .</p> <p>2. Le mouvement des personnes vers des attractions culturelles spécifiques, comme des <b>sites patrimoniaux</b>, des prestations artistiques, culturelles ou théâtrales établies loin de leur lieu de résidence habituel.(OMT).</p> | Les déplacements visant <b>la découverte des arts, du patrimoine</b> et du caractère particulier d'un lieu , la possibilité de visiter: les musées, <b>les sites historiques</b> , la danse, la musique, le théâtre, la littérature et d'autres festivals, les édifices historiques, les événements axés sur l'art et l'artisanat, les quartiers et paysages. |

Source : Tourisme Culturel et Patrimonial, Guide Pour les Maîtres D'œuvre Communautaires,2012

Traitement : Auteur 2018

Ensemble, ces deux définitions donnent lieu à une définition globale qui stipule que "*Tourisme culturel englobe l'ensemble des expériences vécues par les visiteurs pour découvrir ce qui représente le caractère distinct d'une destination, soit le mode de vie, le patrimoine, les*

*arts et la population, mais également, tout ce qui est offert aux visiteurs pour interpréter cette culture" ( guide , 2012, Tourisme Culturel et Patrimonial, p.8).*

### **3.5.1. Rôle du tourisme culturel :**

Le rôle du tourisme comme vecteur de développement n'est plus à démontrer aujourd'hui, bien qu'il ait longtemps été " enfermé " dans une appréhension économiste qui l'analysait uniquement en termes de flux financiers sans prendre en compte ses dimensions culturelles. En effet, dès la fin des années 1960, l'UNESCO et l'OMT se sont intéressées au secteur du tourisme et à ses interactions avec les populations locales, à savoir à leur culture et à leur identité. Ces deux institutions, ainsi que le Conseil de l'Europe, sont à l'origine de l'invention de la doctrine du "**tourisme culturel**". En considérant ce concept comme un moyen important de célébrer, préserver et promouvoir le patrimoine d'un État donné, tout en stimulant son développement économique. Mais il doit être bien géré, car un développement touristique peu judicieux peut avoir des effets négatifs sur l'environnement naturel et socioculturel. C'est pourquoi Manuel Butler M. Directeur exécutif de l'OMT a insisté dans sa déclaration sur le tourisme en 2019 sur l'idée de bien gérer le tourisme culturel car il est un facteur important de développement en affirmant : "***Le tourisme culturel géré de manière responsable est un facteur d'enrichissement dans la vie des voyageurs comme des résidents et contribue à la promotion de la diversité et du dialogue interculturel [...].***" ( OMT,& UNESCO,2019, tourisme et culture) .

Selon nos recherches, ce type de tourisme peut également avoir différents rôles :

- Peut générer des retombées sociales à la fois matérielles et immatérielles, en plus de ses avantages économiques.
- Il offre aux visiteurs (et aux résidents, y compris les jeunes) la possibilité de découvrir le patrimoine vivant de la région visitée.
- Il a le pouvoir de rassembler les habitants autour d'un projet commun. Ainsi, les aménagements collectifs réalisés au nom du tourisme culturel/patrimonial contribuent à améliorer la qualité de vie des habitants et à leur redonner un sentiment de fierté.

Pour ces raisons, M. Brian White (éducateur et consultant canadien en tourisme), à qui l'on demandait pourquoi nous devrions nous intéresser au tourisme culturel et patrimonial et pourquoi nous essayons toujours de rendre nos villes plus attrayantes, a répondu : "*Vous ne faites pas cela seulement pour les touristes [...] Vous faites cela pour améliorer votre propre qualité de vie. Si vous faites de votre communauté un endroit où les gens veulent habiter, vous en ferez également un endroit que les touristes veulent visiter*"( guide,2012,

tourisme culturel et patrimonial,p.14). telle est la meilleure façon pour réussir son tourisme , diversifier son offre touristique et préservé son patrimoine .

### **3.5.2. Avantages du tourisme culturel:**

Le tourisme culturel présente plusieurs avantages à tous les niveaux (économique, social et environnemental), mais uniquement s'il est bien géré, comme nous l'avons déjà expliqué et comme Saskia Cousin l'a également souligné dans son article lorsqu'elle a déclaré que "*Le tourisme, pour être positif, doit donc être culturel et maîtrisé*" (Cousin S. (b), 2006 , p.20) . Nous tentons donc de résumer certains des avantages de ce type de tourisme dans le tableau ci-dessous (Tableau 3.2) .

**Tableau 3.2 : Les avantages du tourisme culturel:**

| <b>Économiques</b>   | <b>Sociaux</b>   | <b>Environnementaux</b>   |
|--|--|---|
| 1- Diversifie l'économie locale en créant des emplois, des entreprises, des attractions et des événements.<br>2- Attire de l'argent et produit des recettes fiscales.<br>3- Soutient les petites entreprises et offre des possibilités d'expansion.<br>4- Encourage la préservation et la protection d'importantes ressources locales.<br>5- Établit des relations entre les collectivités et au sein de chacune d'elles.<br>6- Favorise la mise sur pied et le maintien d'aménagements à usage collectif. | 1-Rehausse l'image de la collectivité et accroît sa fierté.<br>2- Encourage l'embellissement de la collectivité.<br>3- Crée des occasions d'établir des relations et des partenariats communautaires sains.<br>4- Propose des expériences aux visiteurs attirés par l'histoire, la préservation et les arts d'agrément dont bénéficient également les résidents.<br>5- Préserve les traditions, les coutumes ainsi que la culture de la collectivité.<br>6- Offre des occasions d'éducation, de recherche et de placement professionnel pour les étudiants.<br>7- Génère un investissement local accru dans les ressources patrimoniales et les services touristiques à l'appui. | 1- Contribue à la création d'une culture de préservation.<br>2- Encourage les résidents et les visiteurs à songer à leur impact sur l'environnement naturel et bâti.<br>3- Accroît la sensibilisation aux lieux, à l'attraction ou à l'importance de la région. |

Source : Tourisme Culturel et Patrimonial, Guide Pour les Maîtres D'œuvre Communautaires,2014  
 Traitement : Auteur 2018 .

A partir des données ci-dessus, nous pouvons constater que la **valorisation touristique** d'un patrimoine peut avoir des effets très positifs tant sur la richesse patrimoniale que sur la population locale. En d'autre terme , le tourisme, et en particulier le tourisme culturel, est une clé pour la développement des biens culturels et patrimoniaux et permet leur globalisation et leur durabilité, comme le confirme Lazzarotti dans son article publié en 2003 dans le quel il a dit que "*La valorisation touristique du patrimoine peut fréquemment*

*conduire à un redémarrage socio- économique et à de nouvelles configuration spatiales pour le territoire "* (Lazzarotti O., 2003, p.101). Car ce secteur peut permettre une meilleure compréhension des lieux et des peuples avec leur histoire, non pas en visitant des sites classés " *mais par une approche plus démocratique et quotidienne des cultures*"\*<sup>5</sup>.

Grâce à tous ses avantages, le tourisme est devenu une activité importante en raison de la migration des populations qu'il génère à différentes échelles et de la **transformation des lieux** qu'il produit. De nos jours, cette activité est en train de devenir un phénomène majeur de la société et l'un des éléments les plus caractéristiques des temps modernes. Son évolution remarquable reflète l'évolution des sociétés et de leur culture, une étape marquée essentiellement par une transformation rapide de la demande touristique.

En d'autre terme "*sans le tourisme, il n'est pas possible de vivre, expérimenter ou ressentir la diversité culturelle à travers les émotions esthétiques qu'elle suscite et la compréhension des valeurs qu'elle exprime*"\*<sup>6</sup>.

### **3.5.3. Inconvénients du tourisme culturel :**

Pour certaines destinations touristiques, et celles qui sont très fréquentées, le tourisme peut avoir des effets plus négatifs que positifs. Pour ces lieux, il est nécessaire de limiter le tourisme plutôt que de le développer. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui le "**surtourisme**", un phénomène qui désigne la saturation des sites touristiques par un nombre croissant de visiteurs. Néanmoins, cette situation nécessite des mesures fortes de la part de l'Etat ainsi que des communautés d'accueil afin de protéger leur localité et leurs populations contre ce phénomène qui peut générer de grandes menaces sur :

- **Le patrimoine culturel** : Plusieurs destinations touristiques ne sont pas prêtes à accueillir un grand nombre de touristes, ce qui a nécessité l'intervention de l'UNESCO pour permettre aux autorités locales de trouver les solutions les plus appropriées pour limiter ou contrôler le nombre de touristes visitant ces sites culturels. Parmi les exemples de ces situations alarmantes, citons Venise et la ville fortifiée de Dubrovnik en Croatie.
- **La qualité de vie locale** : Barcelone, Rome et Amsterdam sont les meilleurs exemples de cette situation, où la surpopulation a créé un grand déséquilibre dans la vie des habitants : pollution sonore, congestion des rues et des moyens de transport, augmentation du prix des logements, etc. Une situation qui a contraint les

---

\*<sup>5</sup> Intervention de Mounir Bouchenaki Sous- Directeur général pour la culture à l'UNESCO au Forum universel des cultures à Barcelone en 2004.

\*<sup>6</sup> Idem

habitants à quitter la zone où ils vivent pour aller vivre ailleurs, avec pour conséquence que les zones ont progressivement perdu leurs habitants.

- **L'environnement** : Pollution des eaux et des sols, dégradation de l'environnement et pression accrue sur les ressources naturelles...

C'est dans ce contexte que l'OMT a appelé à inscrire le tourisme dans une dynamique durable, seule alternative pour pérenniser les impacts positifs de ce secteur, tout en anticipant, réduisant et compensant ses dommages.

### **3.6. Tourisme et développement durable :**

De nos jours, le développement durable est considéré comme un concept présent dans tous les domaines sociaux et économiques, et donc également présent dans le domaine du tourisme. Le tourisme, comme tous les autres secteurs économiques, est obligé de choisir des stratégies qui lui permettent d'atteindre ses objectifs, en utilisant les ressources dont il dispose. C'est pourquoi le concept de développement durable dans le secteur du tourisme représente une nouvelle approche de la gestion des activités touristiques.

Cette industrie a connu une transformation remarquable depuis les années 1990. Depuis lors, le processus d'aide internationale au développement a promu le tourisme comme un outil stratégique pour soutenir le développement durable. Le souci d'adapter les principes du développement durable est devenu de plus en plus évident au fil des ans, à travers des cadres éthiques et politiques successifs ainsi que l'implication des universités dans des projets de recherche et la sensibilisation des communautés et des individus, dans le but de renforcer les liens entre **développement et tourisme**. À cet égard, le tourisme est aujourd'hui un terrain fertile pour l'observation et l'application de ces principes, comme l'a confirmé le Secrétaire général de l'OMT dans une interview, lorsqu'il a déclaré que " *le développement durable représente l'horizon du tourisme mondial non comme une entrave à sa croissance, mais au contraire comme la garantie de son succès dans la durée* " <sup>\*7</sup>.

En effet, il est reconnu que le développement doit être durable dans ses dimensions environnementales, économiques et sociales, et le tourisme, en tant qu'activité économique, participe à cette vision, comme le confirment la Charte du tourisme durable (1995) et le Code mondial d'éthique du tourisme (1999). Cependant, " *le développement touristique doit reposer sur des critères de durabilité ; il doit être supportable à long terme*

---

\*7 Interview du secrétaire général de l'OMT, Francesco Frangialli, dans le quotidien *Le Monde* du 17 j (...)

*sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales"* (Charte du tourisme durable,1995).

Cependant, le tourisme durable n'est pas une pratique à part, ni un marché touristique spécifique, c'est une démarche qui peut être adoptée par tout acteur touristique en intégrant les principes du développement durable dans sa gestion stratégique et dans l'offre qu'il propose. Le concept de tourisme durable selon Saskina Cousin " **vient englober le tourisme culturel et permet de préserver la dimension morale des échanges économiques en mettant l'accent sur la gestion des facteurs environnementaux, sociaux et culturels**" ( Cousin S. (c) , 2008,p.53) . A ce titre, il doit offrir aux touristes l'expérience la plus enrichissante et la plus satisfaisante possible, ce qui constitue un enjeu majeur du tourisme durable selon l'OMT.

### **3.6.1. Principes du tourisme durable:**

Les principes du tourisme durable ont été définis en 1995 par le Comité 21 et actualisés en 2004 par le Comité du développement du tourisme durable de l'OMT : ils sont applicables à toutes les formes et niches de tourisme jusqu'au tourisme de masse, dans tous les types de destinations. Selon ces principes, le tourisme durable doit:

1. Exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité ;
2. **Respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leurs atouts culturels bâtis et vivants et leurs valeurs traditionnelles et contribuer à l'entente et à la tolérance interculturelles ;**
3. Assurer une activité économique viable sur le long terme offrant à toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques équitablement répartis, notamment des emplois stables, des possibilités de bénéfices et des services sociaux pour les communautés d'accueil, et contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.

La relation entre le développement et le tourisme est donc devenue très étroite, c'est-à-dire que le tourisme est aujourd'hui un terrain propice à l'observation et à l'application des principes de durabilité, à propos desquels le Secrétaire général de l'OMT, Francesco Frangialli, déclarait dans une interview au quotidien "Le Monde" en juillet 2003 que " **le concept de développement durable s'applique particulièrement bien au tourisme. On dirait qu'il a été inventé pour lui [...] il représente l'horizon du tourisme mondial ,non**

*comme une entrave à sa croissance, mais au contraire comme la garantie de son succès dans la durée".*

Dans ce cas, tous les acteurs du tourisme ont un rôle à jouer dans le développement durable de ce secteur.

### **3.7. Interactions dynamiques entre tourisme culturel et patrimoine culturel:**

Le lien entre tourisme et patrimoine s'est considérablement développé ces dernières années parce que, d'une part, la notion de patrimoine a dépassé les simples vieilles pierres et englobe toute l'activité humaine, et d'autre part, parce que le touriste lui-même a développé (comme nous l'avons déjà expliqué) un goût pour ce patrimoine. Néanmoins, le tourisme culturel est aujourd'hui un facteur significatif du développement d'une localité, mais seulement s'il atteint certaines dimensions et qualités capables de satisfaire les demandes d'un public de plus en plus sensible à l'offre culturelle, et c'est dans ce contexte que la valorisation du patrimoine culturel, en vue d'un développement local durable, s'est renforcée. Il s'agit d'une symbiose indissolublement liée à l'identité, au savoir-faire, à la culture, aux coutumes et aux comportements qui tissent la trame du territoire et des contextes locaux.

Outre ses valeurs identitaires et scientifiques, le patrimoine culturel est un facteur prometteur de développement socio-économique et socioculturel, à condition qu'il soit bien géré, comme le confirme le secrétaire général de l'OMT, Taleb Rifai, dans sa déclaration selon laquelle "*Le patrimoine culturel raconte l'histoire de l'humanité ; il raconte notre histoire. S'il est géré judicieusement, le tourisme peut protéger et revitaliser ce patrimoine, ouvrir de nouveaux débouchés pour les communautés locales et favoriser la tolérance et le respect entre les peuples et les nations*" ( OMT & UNESCO, 2015) .

Dans ce contexte, une charte sur le tourisme culturel a été créée en 1999 par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), intitulée : "*La gestion du tourisme aux sites de patrimoine significatif*" dans laquelle le lien entre tourisme et patrimoine occupe une place prépondérante. Les principes de base sont les suivants :

1. Puisque le tourisme est l'un des principaux véhicules des échanges culturels, la protection du patrimoine doit permettre aux membres des communautés d'accueil et aux visiteurs **de vivre et de comprendre le patrimoine et la culture** de cette communauté de façon concrète, grâce à une **offre touristique** responsable et bien administrée;



2. La relation entre le patrimoine et le tourisme est dynamique et doit dépasser les conflits de valeurs. Elle doit être gérée de manière durable au profit des générations actuelles et futures;
3. Les opérations de mise en valeur des ensembles patrimoniaux doivent assurer aux visiteurs une expérience enrichissante et agréable;
4. Les communautés d'accueil et les populations locales doivent participer aux programmes de mise en valeur touristique des sites patrimoniaux.
5. Les activités de tourisme et de protection du patrimoine doivent bénéficier aux communautés d'accueil;
6. **Les programmes de promotion touristique doivent protéger et valoriser les caractéristiques du patrimoine naturel et culturel.**

A travers ses différents principes, on constate que le tourisme et le patrimoine ont progressivement étendu leur champ d'action au domaine culturel, "*à travers la mise en avant du tourisme culturel puis du patrimoine culturel immatériel*" l'affirme (Doquet A., Encyclopédie Universalis, n.d.). Ces deux concepts ont favorisé le développement de la culture sans la dénaturer, tout en tenant compte du fait que la culture est, dans toutes ses dimensions, une composante essentielle du développement durable selon (UNESCO, 2010, culture et développement) comme expliqué ci-dessus :

- **En tant que domaine d'activité**, la culture contribue puissamment par le biais du **patrimoine matériel et immatériel**, des industries créatives et des divers moyens d'expression artistique au développement économique, à la stabilité sociale et à la protection de l'environnement.
- **En tant que dépositaire du savoir, des significations et des valeurs** qui imprègnent tous les aspects de notre vie, la culture détermine aussi la façon de vivre des êtres humains et les relations qu'ils ont les uns avec les autres aux niveaux local et mondial.

C'est à ce niveau que va s'imposer l'option du développement durable comme affirmé par (Blasco F.) en disant "*[...] Enfin, et surtout, l'option de développement durable s'impose ; il s'agit de gérer l'ensemble des ressources de manière à satisfaire les besoins économiques, sociaux et esthétiques sans nuire à l'intégrité culturelle, aux processus écologiques fondamentaux, à la diversité biologique et aux milieux vitaux*" (Blasco F., 1996, p.30).

De ce qui précède, nous pouvons dire qu'il existe un grand lien et une grande compatibilité entre les trois concepts de **Patrimoine, Tourisme et Culture** .

### **3.8. Tourisme culturel : facteur de mise en valeur du patrimoine culturel :**

Nous avons vu dans la partie précédente que le patrimoine culturel peut être un levier pour l'activité touristique. Le tourisme culturel a été et reste l'un des principaux vecteurs d'échanges culturels. Il est, selon la Charte internationale du tourisme culturel, de plus en plus reconnu comme une force positive pour la **conservation du patrimoine**, en saisissant ses caractéristiques économiques et en les utilisant pour la conservation tout en créant des ressources, en développant l'éducation et en influençant les politiques. Sous certaines conditions, ce secteur peut être un atout pour le patrimoine par la fonction économique qu'il peut assurer, à savoir *"Les flux financiers dégagés grâce aux visites et achats de touristes permettent l'entretien et le maintien en état de ce patrimoine [...] l'intégration des politiques culturelles fondées sur la valorisation du patrimoine...est opérée, en grande partie par le tourisme culturel [...]"* selon (ICOMOS, 1999, Charte du tourisme culturel) .

En effet, ce type de tourisme permet la diversité culturelle et le contact direct des visiteurs avec le patrimoine d'une part et la communauté locale d'autre part. Dans ce contexte, l'article 4 du Code mondial d'éthique du tourisme, intitulé *" Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement "* confirme que le tourisme peut parvenir à la valorisation du patrimoine tout en respectant les points suivant :

1. Les ressources touristiques appartiennent au patrimoine commun de l'humanité; les communautés ont vis-à-vis d'elles des droits et des obligations particuliers;
2. Les politiques et activités touristiques sont menées dans **le respect du patrimoine** artistique, archéologique et **culturel**, qu'elles doivent protéger et transmettre aux générations futures;
3. Les ressources tirées de la fréquentation des sites et monuments culturels ont vocation, au moins partiellement, à être utilisées pour l'entretien, la sauvegarde, la valorisation et l'enrichissement de ce patrimoine;
4. **L'activité touristique doit être conçue de manière à permettre la survie et l'épanouissement des productions culturelles et artisanales traditionnelles ainsi que du folklore, et non à provoquer leur standardisation et leur appauvrissement.**

#### **3.8.1 Motivations des touristes pour le patrimoine culturel:**

Plusieurs études sur le tourisme culturel montrent que pour les touristes, notamment ceux qui viennent de loin, la motivation culturelle joue un rôle déterminant, ce qui est clairement démontré par la fréquentation massive des sites dédiés à la culture.

En effet, la France, qui est classée première destination touristique mondiale, est le meilleur exemple de cette réalité, car elle est l'une des destinations les plus attractives d'Europe grâce à son patrimoine culturel. Les statistiques du ministère de la Culture de la République française pour l'année 2018 révèlent que plus de "59% des touristes chinois de classe moyenne souhaitent visiter des sites culturels ou historiques. Ceux qui voyagent en Île-de-France apprécient la visite de monuments patrimoniaux à près de 97%, et 72% des Brésiliens, leurs principaux critères pour choisir la France comme destination touristique sont la culture et le patrimoine [...]" ( Article, le tourisme culturel , 2018).

Désormais , la culture et la visite de sites patrimoniaux sont les éléments prioritaires des motivations de voyage . Plus de la moitié des touristes dans le monde voyagent avec l'envie de visiter des monuments et des sites historiques. Selon l'outil statistique "l'Eurobaromètre" de la Commission européenne, qui a publié une étude sur les visites du patrimoine culturel en Europe en 2018. confirme que plus de 61% des Européens ont visité au moins un monument ou un site historique en 2017.

### **3.9.Tourisme et Culture un nouveau défis:**

La question des liens réciproques entre tourisme, culture et développement ne peut être abordée sans mettre en évidence ce qu'est la culture. Dans ce qui suit, nous tenterons de donner un bref aperçu de ce concept afin de mieux comprendre la relation qui les unit.

#### **3.9.1.Culture :**

Selon le rapport de l'UNESCO sur la culture et le développement, la culture, dans toutes ses dimensions, est une composante essentielle du développement (l'UNESCO, 2010, Culture et développement) . Elle est à la fois :

- Un ensemble de caractéristiques spirituelles et matérielles,intellectuelles et affectives propres à une société ou à un groupe social;
- Un tissu complexe de significations, de relations, de croyances et de valeurs qui structurent les relations des individus avec le monde;
- Le produit d'un processus d'enrichissement et de perfectionnement des individus, qui relève essentiellement de l'éducation;
- Une dynamique évolutive qui anime toutes les sociétés aux niveaux local et mondial. Influencée par les conceptions du monde et les moyens d'expression, qu'elle influence en retour;
- Le produit d'une époque et d'un lieu déterminés. Si la culture est en théorie un ensemble de constructions mentales, elle s'enracine dans un lieu et dans une période historique, et a toujours un caractère local;

- **Une ressource qui est renouvelable si elle est soigneusement entretenue pour croître et s'épanouir**, et qui risque d'être perdue ou détruite si elle est négligée.

Dans le préambule de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001), la culture est définie comme "[...] *l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances*". Cependant, elle peut prendre des formes diverses comme l'indique l'article 1(art.1) de la même déclaration qui précise que "*la culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité . [...]"En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures "*

Du point de vue du tourisme, la culture est sans aucun doute l'une des clés du tourisme : elle a défini sa croissance et permis à de nombreuses sociétés de participer au processus de leur développement. Cependant, le lien entre culture et tourisme s'est renforcé au fil du temps, au point d'être indissociable, surtout dans un monde où les gens sont fréquemment en déplacement. Ils ont également un rôle très important à jouer dans le développement économique, "*mais leur contribution en tant que parties intégrantes du développement humain va bien au-delà, dans la mesure où les voyages et les échanges culturels contribuent à promouvoir et propager le progrès social et les droits et libertés fondamentales*" (Robinson M.,& Picard D.,2006 , p.18) .

Lors du Forum universel des cultures à Barcelone en 2004, Mounir Bouchenaki, dans son discours, a insisté sur la capacité du tourisme à ouvrir des espaces "*à toutes les cultures de s'exprimer et de se faire connaître, et d'instaurer ainsi une forme de dialogue interculturel qui débouche sur la paix et facilite le développement durable "*. Il a également renforcé son intervention en démontrant le rôle important que joue le tourisme pour la diversité culturelle en disant que "*sans le tourisme, il n'est pas possible de vivre, expérimenter ou ressentir la diversité culturelle à travers les émotions esthétiques qu'elle suscite et la compréhension des valeurs qu'elle exprime "* (UNESCO,2004, Forum des cultures).

En effet, les touristes sont les premiers à reconnaître la **diversité des cultures** lors de la **découverte du patrimoine culturel**, car l'une de leurs principales motivations est le désir de découvrir et d'entrer en contact avec la population locale afin de partager avec elle ses

manifestations, tant matérielles qu'immatérielles, ce qui constitue l'un des principaux arguments de vente de nombreux professionnels du secteur. *"Les touristes constituent un important marché potentiel pour l'artisanat local et les souvenirs qui renvoient aux traditions et savoir-faire de la population locale et une audience captive pour les musiques, chants et récits folkloriques "* (Robinson M.,& Picard D.,2006 , p.18). Et pour eux, ces concentrations de diversité peuvent être une expérience enrichissante car elles leur permettent de découvrir la différence entre gastronomie, traditions, coutumes ancestrales et expressions orales. Le Code mondial d'éthique du tourisme encourage ce type de voyage en affirmant que *"Les déplacements pour des motifs de religion, de santé, d'éducation et d'échanges culturels ou linguistiques constituent des formes particulièrement intéressantes de tourisme, qui méritent d'être encouragées"* (OMT,1999, Code Mondial D'éthique Du Tourisme).

C'est dans ce sens que la relation du tourisme avec la culture s'est renforcée, c'est-à-dire que *"le tourisme au sens large a instrumentalisé la "culture " comme moyen privilégié de donner du sens à " l'autre " et de le rendre visible"* l'affirment Robinson M.,& Picard D.,2006 , p.21). En effet, ce secteur exploite ingénieusement un éventail de plus en plus large d'expressions et d'événements culturels afin d'offrir à ses clients une meilleure expérience et une grande variété de produits.

### **3.10. Principales Formes D'expression Culturelle:**

#### **3.10.1. Patrimoine Culturel:**

Depuis l'adoption de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel par l'UNESCO en 1972, le lien entre tourisme et culture n'a cessé de s'approfondir, à tel point qu'il est aujourd'hui plus facile pour les différents acteurs de comprendre cette réciprocité qu'il y a quelques années.

Depuis cette convention, l'UNESCO a adopté toute une série de conventions et de déclarations visant à définir un cadre international pour la protection du patrimoine sous ses différentes formes.

Sur la base de toutes ces conventions et déclarations, (811) sites ont été inscrits en 2005 sur la liste du patrimoine mondial à des fins touristiques, dont 611 sites culturels, 154 sites naturels et 23 sites mixtes dans 137 pays.

En effet, la mise en valeur des ressources patrimoniales contribue à l'amélioration du cadre de vie général. *"Celui-ci offre une symbolique forte, marque une région, facteur d'identité. Il est facteur de dynamisation sociale, mais aussi facteur de curiosité, d'ouverture d'esprit, d'atténuation de complexe, et moteur d'investissement* (UNESCO,1999, guide

du développement culturel). Ceci est particulièrement pertinent dans le domaine du tourisme au fil du temps, cette définition a pris le caractère d'une approche qui intègre en un seul concept les composantes essentielles du développement du tourisme culturel, à savoir : les sites patrimoniaux, les sites naturels, la culture vivante et l'économie... Une approche qui englobe désormais tous les éléments qui composent une culture et contribuent à définir son identité propre.

La découverte de ce type de patrimoine est très enrichissante tant pour les touristes que pour les populations locales, car pour les visiteurs, découvrir le patrimoine culturel d'une destination, c'est explorer le passé de ses habitants et partager leur mode de vie. Ceci explique pourquoi le patrimoine immatériel sous ses différentes formes est de plus en plus exploité à des fins touristiques, les fêtes et cérémonies traditionnelles étant souvent le point central des circuits touristiques. Dans ce cas, les ressources tirées de la fréquentation des sites patrimoniaux sont utilisées pour l'entretien, la sauvegarde, la mise en valeur et l'enrichissement de ce patrimoine selon le code éthique du tourisme.

### **3.10.2. Créativité culturelle:**

Le concept de créativité culturelle qui était au centre du rapport de la Commission mondiale sur la culture et le développement (Notre diversité créative, 1996) est reconnu comme une source importante qui peut prendre différentes formes : artistique, technologique, politique et gouvernementale et qui doit être protégée. Tirer profit de ce concept est une meilleure stratégie pour permettre l'intégration des communautés dans le processus de développement du secteur touristique tout en bénéficiant d'un partage égal des revenus. Cela signifie que *"Cultiver la créativité collective signifie aussi trouver des moyens d'aider les individus à concevoir de nouvelles façons de vivre et de travailler ensemble"* selon cette même commission .

A travers cette investigation , nous pouvons constater que la question des liens réciproques entre le tourisme et la culture, qui fait l'objet de nombreuses recherches depuis plusieurs années, est aujourd'hui à juste titre au premier plan des politiques régionales, nationales et internationales. En effet, si le secteur culturel est géré intelligemment et efficacement, il peut sans aucun doute créer des revenus et des emplois.

En ce sens, le rôle du tourisme est très important, car il constitue un lien direct entre le public amateur de culture et les manifestations matérielles et immatérielles de cette culture. En effet, selon le code éthique du tourisme, les ressources touristiques appartiennent à ce patrimoine et aux communautés des territoires dans lesquels ces richesses sont situées et qui ont des droits et des obligations particulières à leur égard.

Aujourd'hui, les voyages culturels et patrimoniaux constituent un segment croissant du tourisme international, et le tourisme culturel représente une opportunité pour ceux qui souhaitent travailler dans le domaine culturel.

Ainsi, l'articulation entre culture et tourisme ne peut être qu'un facteur bénéfique tant pour contribuer à la sauvegarde et à la protection des biens culturels que pour dynamiser le développement du secteur touristique.

A travers cette analyse des trois principales formes d'expression culturelle: le patrimoine culturel, la diversité culturelle et la créativité culturelle, nous pouvons constater que pour devenir une destination touristique culturelle ou patrimoniale, trois éléments importants sont nécessaires : **le temps, les ressources culturelles et la bonne gestion de la créativité.**

### **3.11. Tourisme et développement rural :**

Notre choix pour l'explication du tourisme en milieu rural se justifie par la présence de notre zone d'étude dans une zone rurale et montagneuse.

L'année 2020 marque "*l'année du tourisme et du développement rural*", un thème partagé avec la Journée mondiale du tourisme de la même année. L'un des principes de cette journée est que la durabilité du tourisme rural ne peut être véritablement développée que si une stratégie de planification globale et inclusive est adoptée et mise en œuvre sur la base d'une approche participative multi-actions et multi-acteurs. Dans ce contexte, un certain nombre de recommandations de l'OMT ont été élaborées à l'intention des gouvernements, du secteur privé et de la communauté internationale pour les aider à développer le tourisme dans leurs zones rurales d'une manière qui contribue à un véritable développement durable. Ces recommandations sont les suivantes:

1. Ériger le tourisme en pilier stratégique des politiques de développement rural;
2. Un tourisme dans l'intérêt des populations rurales et de leur bien-être : construire un secteur équitable, inclusif, résilient et durable;
3. Des perspectives nouvelles pour le tourisme et le développement rural : innovation, technologie et numérisation;
4. Le développement des produits et l'intégration à la chaîne de valeur pour une expérience de voyage durable et améliorée;
5. La promotion de politiques et de pratiques durables dans les destinations rurales.

Considérant que le tourisme en milieu rural peut être particulièrement bénéfique pour les groupes traditionnellement défavorisés, notamment les femmes. (comme c'est le cas

dans le village historique Rhoufi dans les Aurès). Ce secteur permet également un accès facile aux micro-entreprises, notamment pour les activités liées au tourisme.

Il convient de noter qu'aujourd'hui, avec la pandémie de COVID 19, le patrimoine est devenu de plus en plus important, en particulier dans les zones rurales et montagneuses où, pendant cette crise, il a été la seule attraction pour les personnes éloignées des grands rassemblements. En ces temps difficiles, les gens s'intéressent à la richesse culturelle que l'on peut trouver dans les espaces ouverts en tant que lieu d'attraction et de plaisir, et où ils peuvent éviter les infections. Une réalité observée par nous même lors de nos recherches et enquêtes, ainsi que dans l'article publié dans la revue RURAL 21 intitulé (New tailwind for rural tourism, 2022, article in <https://www.rural21.com/english/news/detail/article/new-tailwind-for-rural-tourism.html>). Cet intérêt, selon l'OMT, (2021), "*Conjugué à la demande déjà en plein essor d'expériences plus authentiques, au contact des populations locales, de leur culture et de leurs produits, et d'une approche plus écologique à toutes les étapes de l'expérience de voyage, ouvre d'immenses perspectives pour régénérer, grâce au tourisme, les zones rurales des points de vue économique, social et environnemental.* [...] ..

### **3.12. Contribution Des Grandes Organisations Internationales:**

Les grandes organisations internationales contribuent depuis plusieurs décennies à la construction de la relation entre tourisme et développement, à travers l'adoption de plusieurs conférences et sommets visant à développer ce thème, à savoir

- **1980** Conférence mondiale sur le tourisme, Manille - Déclaration de Manille sur le tourisme mondial.
- **1992** Sommet de Rio de Janeiro - Vote de l'agenda 21.
- **1995** Conférence mondiale du Tourisme durable de Lanzarote, Canaries - Définition des principes du tourisme durable et Charte mondiale du tourisme durable.
- **1999** Adoption du Code mondial d'éthique du tourisme par l'Assemblée générale de l'OMT.
- **2000** Sommet mondial sur la paix par le tourisme, Jordanie - Déclaration d'Amman sur la paix par le tourisme.
- **2004** Actualisation des principes du tourisme durable par le Comité de développement durable du tourisme de l'OMT



- **2006** Création du Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable (GTI -DTD)
- **2010** Lancement du Partenariat Mondial pour le tourisme durable (PMTD), piloté par le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement).
- **2017** Année internationale du tourisme durable pour le développement, proclamée par l'ONU .

D'autres dates aussi importantes que les précédentes marquent cet intérêt, à savoir les 5 et 6 février 2015, qui coïncident avec la première Conférence mondiale OMT/UNESCO sur le tourisme et la culture à Siem Reap (Cambodge), dont l'un des objectifs importants est la **sauvegarde** de la culture, du **patrimoine** et du **tourisme culturel** comme vecteur de développement durable dans les destinations du monde entier. C'est sur la base de cet objectif que nous tenterons d'expliquer plus tard le lien entre ces trois concepts (culture, patrimoine et tourisme).

Cette date est suivie d'autres dates dans l'ordre : en 2017 à Muscat (Oman) - en 2018 à Istanbul (Turquie) et en 2019 à Kyoto (Japon) intitulée : Conférence mondiale sur le tourisme et la culture.

### **3.13. Vision pour les pays en voie de développement :**

Dès les années 1960, l'ONU et la Banque mondiale ont recommandé aux pays en développement dotés d'attractions touristiques de considérer le secteur du tourisme comme un facteur de développement économique digne d'être inclus dans leurs plans de développement. En 1963, la Conférence mondiale des Nations unies sur le tourisme et les voyages internationaux a recommandé à ses pays :

1. Que les gouvernements des pays en voie de développement accordent une priorité élevée aux projets intéressant le développement du tourisme dans leurs pays;
2. Que les gouvernements des pays en voie de développement envisagent la possibilité de demander le concours du Fonds spécial des Nations Unies pour l'exécution d'inventaires régionaux et subrégionaux des ressources touristiques existantes et latentes et pour l'établissement, par des spécialistes, d'évaluations et de prévisions du mouvement touristique, en vue de la mise au point de plans, à court terme et à long terme, de développement des facilités et installations touristiques.

Considérant pour cela que *"La richesse et les investissements d'un pays reposent sur sa population et c'est par les vacances et les loisirs que l'on peut assurer l'entretien du capital humain. Contribuer à faciliter les loisirs constitue une fin en soi, louable à notre époque. Dans cette grande ville où s'épanouit la fraternité universelle, nous pouvons offrir la*

*possibilité de renforcer la coopération entre les peuples et d'assurer une vie meilleure à chaque individu"\*<sup>8</sup>.*

Néanmoins , le développement touristique doit reposer sur des critères de durabilité ; il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales.

Suite à ses recommandations, plusieurs pays en développement ont adopté le tourisme comme secteur prioritaire dans leurs choix économiques, et d'énormes efforts en termes d'investissements ont été réalisés, tant par les autorités publiques que par les acteurs privés. Parmi ces pays, nous citons l'exemple du Maroc et de l'Égypte qui, selon les statistiques de l'OMT en 2011, figuraient parmi les destinations les plus populaires, précisant que, "*Le Maroc et l'Égypte sont parmi les destinations les plus populaires au Moyen Orient et en Afrique*" (Faits saillants OMT du tourisme, 2011) . C'est dans cette optique que nous avons choisi d'étudier le cas du Maroc, voisin de l'Algérie, dans les chapitres suivants.

### **CONCLUSION:**

Le tourisme est devenu l'une des principales industries du monde et un enjeu majeur de développement par la valorisation du patrimoine culturel et de la culture en général. Il est devenu une activité importante en raison des migrations de populations qu'il génère à différentes échelles et de la transformation des lieux qu'il produit. De nos jours, cette activité devient un phénomène majeur de la société et l'un des éléments les plus caractéristiques des temps modernes. Au cours des dernières décennies, ce secteur a connu des changements importants, une étape marquée principalement par une transformation rapide de la demande touristique. Son évolution reflète également l'évolution des sociétés et de leur culture. Dans un contexte de mondialisation accélérée, le tourisme culturel bénéficie d'un développement croissant qui répond à un besoin urgent de préserver et de promouvoir les "*identités culturelles nationales et régionales*" (Komla Eglén E., & Veirier L., 2004, p.8) Cependant, une politique de tourisme culturel durable doit accorder une priorité égale à la préservation du patrimoine culturel matériel, immatériel (vivant) et architectural et à la création d'infrastructures touristiques indispensables au développement de cette activité. Ce

---

\*<sup>8</sup> Conférence mondiale des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux, 1963. Déclaration du président de l'UIOOPT (l'Union internationale des organismes officiels de propagande touristique) c'est une organisation internationale non gouvernementale créée en 1946 lors du premier Congrès international des organismes nationaux de tourisme, réuni à Londres. L'OMT, s'est substituée à l'UIOOPT en mai 1976 ).

secteur est aujourd'hui le troisième secteur économique mondial après les produits chimiques et les carburants, et représente un important potentiel de croissance économique pour les pays, notamment les pays en voie de développement, surtout en termes d'emploi. Grâce à leur patrimoine culturel, ces pays sont devenus de nouvelles destinations pour les touristes amateurs de culture.

**CHAPITRE IV**

**PATRIMOINE ET TOURISME CULTUREL**

**(ANALYSE DES EXEMPLES)**

## CHAPITRE IV: PATRIMOINE ET TOURISME CULTUREL

### ( Analyse des exemples )

#### INTRODUCTION:

Patrimoine et développement apparaissent aujourd'hui comme deux concepts consensuels. La nécessité de conserver et de transmettre les richesses patrimoniales par la promotion d'un tourisme culturel durable est devenue une idée répandue dans le monde d'aujourd'hui. Tout pays qui espère promouvoir son tourisme doit nécessairement valoriser son patrimoine culturel, comme l'affirme M. Gravari-Barbas: "*Tout responsable urbain, élu ou technicien, semble désormais persuadé qu'une ville qui valorise ses héritages architecturaux et urbanistiques se donne les moyens de mieux préparer son avenir* " (Gravari-Barbas M., 2004).

Cependant, le tourisme culturel est devenu un type de tourisme qui offre un grand potentiel pour les pays développés et en développement en termes de revenus et de création d'emplois. C'est pourquoi certains pays l'ont adopté comme une ressource économique majeure dans leurs stratégies de développement, notamment pour les villes et villages historiques, comme la France, considérée comme le premier pays touristique du monde. Il en va de même pour le Maroc et la Tunisie, qui ont également choisi de placer le tourisme culturel durable au cœur de leurs stratégies de développement des villes et villages historiques. Grâce à la mise en valeur de leur riche patrimoine, ils figurent désormais parmi les premières destinations préférées des Européens.

C'est pour ces nombreuses raisons que nous avons choisi d'analyser dans ce chapitre les expériences des pays susmentionnés et d'essayer de comprendre leurs politiques et stratégies de valorisation des biens patrimoniaux pour promouvoir le tourisme culturel.

#### 4.1. Expérience française :

La France est le premier pays à avoir porté une réelle attention à son patrimoine, au nom de l'intérêt général. Il est passé d'un patrimoine familial, transmis de génération en génération, à un patrimoine collectif, témoin de l'histoire de la nation.

Aujourd'hui, dans ce pays, la mise en valeur du patrimoine culturel dans une perspective de développement durable d'un territoire a pris une importance croissante. Il s'agit d'une symbiose indissolublement liée à l'identité, à la culture, aux coutumes et aux comportements qui tissent la trame de ce territoire et des contextes locaux. Partant de l'idée que le **patrimoine culturel** est un facteur prometteur de développement socio-économique et socioculturel. Ce pays a cherché à associer cette richesse patrimoniale au secteur du tourisme, étant certain que cette association ne peut être qu'un facteur bénéfique tant pour

contribuer à la sauvegarde et à la protection des biens culturels que pour la relance et le développement du secteur touristique. Dans ce contexte, aujourd'hui en France, **le tourisme culturel** prend de plus en plus d'importance dans le développement d'un territoire, et a atteint un certain niveau de dimension et de qualité capable de satisfaire les demandes d'un public de plus en plus sensible à l'offre culturelle.

#### **4.2. D'un patrimoine valorisé au tourisme culturel :**

##### **4.2.1. Naissance du concept de patrimoine national (1792):**

En pleine Révolution française, une nouvelle idée émerge : celle du " patrimoine national ", dont la nation entière est responsable. Il s'agissait de mettre fin à l'acte de "vandalisme".\*<sup>9</sup> Cette prise de conscience pour la protection de ce patrimoine ne s'explique pas seulement par le fait qu'il est la propriété d'individus spécifiques, mais aussi par le fait qu'il est le reflet de la nation et de sa culture. C'est pourquoi une commission a été créée avec pour mission de préserver les monuments historiques, ce qui, au départ, ne consistait qu'en l'idée de collection (rassembler des objets ou des lieux pour un plaisir personnel, voire familial). Plus tard, cette vision s'est développée pour inclure l'idée de protection, qui fait référence aux concepts de mémoire et de propriété collective, qu'ils ont appelé "**LE PATRIMOINE**". Ce n'est plus seulement une personne, mais toute une société qui prend conscience de l'importance de son histoire à travers son patrimoine monumental ou mobilier.

##### **4.2.2 Naissance d'une politique du patrimoine ( 1830-1930) :**

L'année 1830 marque la création du premier poste d'inspecteur général des monuments historiques par le ministre de l'Intérieur "François Guizot", pour lequel est nommé "Ludovic Vitet", chargé de recenser les édifices du pays et d'assurer leur restauration. Quatre ans plus tard, en 1834, le poste est confié à Prosper Mérimée, qui crée le 29 septembre 1837 la Commission des monuments historiques, qui effectue un travail d'inventaire, de classement et de répartition des fonds pour la conservation des monuments jugés intéressants. Grâce à cette commission, 934 immeubles sont classés d'urgence, pour atteindre 3 000 immeubles en 1849. Avec la loi du 30 mars 1887, les bâtiments classés reçoivent un cadre juridique. Quelques années plus tard, le 31 décembre 1913, les députés adoptent une nouvelle loi pour la protection des monuments historiques, qui fixe les grandes lignes du système actuel,

---

\*<sup>9</sup> A cette époque ( 1792 ) , l'abbé Grégoire crée le terme de " vandalisme " , en référence aux temps barbares, pour désigner ceux qui détruisent inconsidérément les œuvres et les monuments du pays. Source : <http://www.vmfpatrimoine.org/patrimoine-pratique/histoire-du-patrimoine/revolution-a-1810/>

amélioré et complété à plusieurs reprises, et intégré au code du patrimoine en 2004. La loi du 23 juillet 1927 introduit une nouvelle stratégie de protection, notamment l'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Puis les années 1930 voient l'extension et l'évolution des stratégies de mise en valeur et de protection du patrimoine du pays avec la création de la loi sur la protection des monuments naturels et des sites en 1930, suivie de plusieurs autres lois.

#### **4.2.3. Evolution des stratégies de valorisation du patrimoine (1941-2016) :**

Après les années 30, les politiques de protection du patrimoine en France ont considérablement évolué. Ainsi, plusieurs lois et actions ont été adoptées telles que : la loi relative aux œuvres d'art et aux fouilles archéologiques en (1941), la loi pour la protection des abords des monuments historiques en (1943), la création du ministère des Affaires culturelles en (1959), la création des parcs nationaux en 1960... En effet, avec la loi du 4 août 1962 sur la protection des quartiers anciens et la création de secteurs sauvegardés, la notion de secteurs sauvegardés a été introduite, modifiée en 2016 pour devenir des " sites patrimoniaux remarquables ". À partir des années 1970, d'autres catégories de biens culturels sont prises en compte, comme les jardins, les immeubles, etc. A partir des 19e et 20e siècles, le patrimoine industriel, scientifique et technique est pris en compte jusqu'en 2004 et 2016, qui ont marqué l'adoption de la loi relative aux libertés et responsabilités locales et de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine respectivement, qui ont modernisé les méthodes de protection du patrimoine.

#### **4.2.4. Naissance du tourisme (1816) :**

Alexandre de Laborde fait publier la liste des monuments classés (liste des monuments ayant échappé au vandalisme révolutionnaire établie par les préfets à la demande du ministre de l'Intérieur) en les classant chronologiquement. C'est grâce à cette publication qu'est née la notion de tourisme en France. En effet, c'est cette prise de conscience du patrimoine qui a créé l'envie de découvrir et de connaître ces lieux de mémoire, avec l'organisation de plusieurs excursions par des spécialistes du domaine justement pour visiter ces lieux de culte classés. Cela a créé l'envie de découvrir d'autres sites et régions.

#### **4.2.5. Force d'attraction touristique et l'aménagement du territoire:**

La prise en compte du patrimoine culturel dans la politique d'aménagement du territoire s'est surtout développée au Canada et en France, comme déjà expliqué au chapitre III. En dix ans, les actions de développement basées sur la valorisation du patrimoine à des fins touristiques ont constitué dans la grande majorité des cas un véritable succès

économique et social. L'État français a réalisé des opérations de toutes tailles et de tous types, depuis l'aménagement des sites et la réhabilitation des villages historiques jusqu'aux plans d'aménagement régionaux et interrégionaux selon le (Guide de sensibilisation, 1995, p.169 ). En effet, les projets de valorisation commencent à s'inscrire dans une approche globale, à partir de laquelle le **patrimoine culturel** apparaît comme le résultat de diverses activités sur un territoire donné, devenant partie intégrante du potentiel économique, social et humain du pays.

Il faut noter que la France, avec l'Italie, la Grèce, l'Espagne et l'Égypte, figurait sur l'itinéraire privilégié des "*Grands Tours*", qui ont représenté la première migration touristique, comme expliqué au chapitre III. Les touristes étaient donc particulièrement intéressés par la visite de sites patrimoniaux développés dans le cadre d'un tourisme durable. Ces voyages étaient marqués par des arrêts dans divers lieux de culte tels que des chefs-d'œuvre de l'art, de l'architecture, de la science et des ruines célèbres révélant un passé glorieux, le tout dans un paysage propre, saint et bien aménagé.

En effet, les politiques adoptées par la France pour promouvoir son riche patrimoine ont permis la diversification de ses produits touristiques et son positionnement sur le marché international. Ce pays économiquement développé a profité de cette stratégie pour renforcer son identité. Aujourd'hui, selon les statistiques de l'UNESCO en 2019, elle compte quarante-cinq (45) biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial, dont trente-neuf (39) sites culturels, cinq (5) sites naturels, un site mixte, trente-huit (38) sites inscrits sur la liste indicative aux côtés du patrimoine classé ou inscrit sur la liste nationale, qui comprend 8 000 musées, 1 500 festivals et 44 000 monuments historiques classés et inscrits. Ces richesses patrimoniales attirent chaque année un nombre considérable de visiteurs français et étrangers et apportent une contribution essentielle à l'industrie touristique.

**Dans ce contexte , aujourd'hui en France, l'offre culturelle et patrimoniale représente l'un des principaux atouts touristiques.**

#### **4.3. Tourisme culturel en France :**

Le tourisme culturel occupe une place particulière en France, et est considéré comme un vecteur d'attractivité et de développement économique des territoires. Selon les données du ministère de la Culture en 2021, " *le poids de ce secteur est estimé à près de 100 000 emplois et 15 milliards d'euros de retombées économiques* ". En effet, dans ce pays, le tourisme et la culture sont considérés comme deux thématiques complémentaires, si les acteurs du tourisme exploitent les richesses culturelles et patrimoniales d'une destination

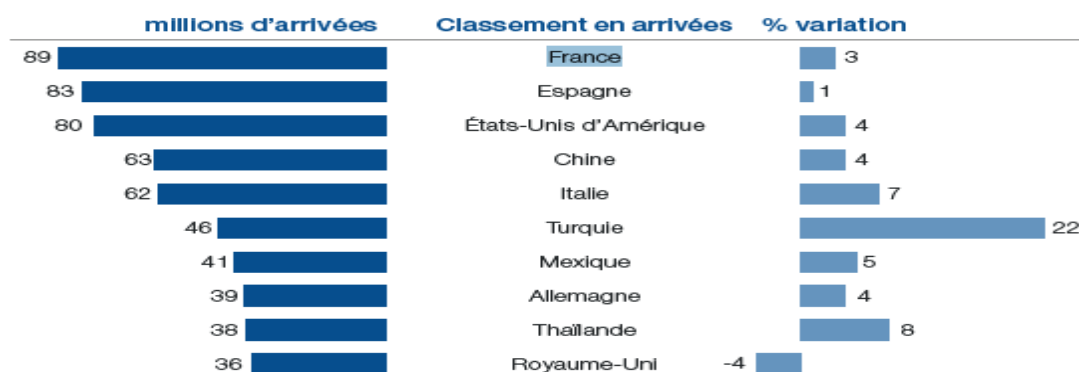


pour augmenter son attractivité et générer des retombées économiques. La fréquentation touristique de son côté permet la survie de ces sites culturels et historiques et a un impact direct sur leur développement économique également. Dans ce contexte, une convention a été mise à jour le 19 janvier 2018 par les ministères en charge de la culture et du tourisme, dont l'objectif est " de doter la France d'une stratégie plus offensive pour accroître les retombées économiques touristiques à travers la **valorisation des sites et évènements culturels**" ( Article, le tourisme culturel , 2018).

**Pour les touristes, ce pays est avant tout une destination culturelle appréciée pour son histoire, ses monuments et son art de vivre.**

#### **4.3.1. La France : première destination touristique :**

Grâce à son patrimoine valorisé, la France reste en tête en termes d'arrivées de touristes internationaux avec plus de 89 millions de touristes en 2018 devant l'Espagne (83 millions) et les États-Unis d'Amérique (80 millions), selon les statistiques de (OMT-UNWTO-, 2018,p.9) comme présenté sur la figure ci-dessous ( Fig.4.1) .



**Fig 4.1 : Dix premières destinations en arrivées des touristes internationaux , 2018**

Source : Organisation mondiale du tourisme (OMT-UNWTO).

En termes de revenus, les États-Unis d'Amérique occupent la première place avec 214 milliards de dollars, suivis par l'Espagne (74 milliards USD) et la France (67 milliards USD), selon les statistiques de la même source en 2018.

En effet, le tourisme culturel est largement reconnu comme un secteur au potentiel important en termes de recettes en devises et de création d'emplois. C'est pourquoi la France n'a pas hésité à le considérer comme la première ressource pour son développement économique aux côtés d'autres pays comme l'Espagne, l'Italie, l'Égypte...



ensuite vers Ducey au nord-ouest où il se divise en plusieurs oueds, pour finir sa course à "Pontaubault" où il se jette dans la baie du Mont Saint Michel comme le montre la figure ci-dessus.

Cette rivière était la frontière entre le Royaume de Bretagne et le Duché de Normandie jusqu'en 1009, date à laquelle ces frontières furent déplacées de quelques kilomètres au sud-ouest, vers le Couesnon. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, deux barrages ont été construits sur cette rivière : le barrage de la Roche qui Boit (1919 -129 m de long / 16 m de haut) formant un lac de 5 km de long qui s'étend sur 30 ha et le barrage de Vezins situé en amont du précédent barrage (1932 -278 m de long / 36 m de haut) selon le rapport du Schéma de développement de la vallée de Sélune. ( SDDVS , 2012, p.2).

Dans le cadre de la **mise en valeur** de la vallée de la Sélune, une opération de réaménagement de la vallée a été proposée dans un souci d'exemplarité en matière de développement durable. Cette opération se compose de deux parties indissociables:

- **Un volet environnemental** : vidange, démantèlement des ouvrages, traitement des sédiments, restauration du cours d'eau...
- **Un volet socio-économique** : aménagement de la vallée et revitalisation des activités autour d'un nouveau projet de développement.

C'est ce deuxième aspect qui nous intéresse dans le cadre de cette étude, pour laquelle un Plan de développement durable de la vallée de la Sélune a été élaboré en 2010\*<sup>10</sup> ( SDDVS).

#### **4.4.2. Schéma de Développement Durable de la Vallée de Sélune( SDDVS) :**

L'idée première à travers cette opération de réaménagement était la constitution d'un véritable plan de **mise en valeur** de la vallée, avec une dimension liée aux emplois. Afin de concrétiser cette vision le Schéma de développement durable de la vallée doit se baser sur les principes suivants :

- Un schéma qui soit véritablement durable avec l'association des acteurs locaux dans le cadre d'une démarche participative
- Un schéma qui intègre les éléments apportés par le volet environnemental .
- Un schéma qui intègre le court terme (arasement des barrages, " cicatrisation " de la vallée) et le moyen terme (**renaissance de la vallée**) selon ( SDDVS, 2012,p.3).

---

\*<sup>10</sup> L'appel d'offres pour le second volet a été lancé fin 2010 et le choix du prestataire a été effectué début 2011 avec un démarrage en Mars 2011 de la mission. Source : Schéma de développement de la vallée de Sélune, 2012, phase1 diagnostic, Préfecture de la Manche, p.2.

En effet, la préservation de la mémoire locale, c'est-à-dire de son patrimoine culturel et naturel, est un élément important du projet de réhabilitation de cette vallée. Au-delà de la préservation de son patrimoine, la Préfecture de la Manche et les services techniques concernés ont vu que sa mise en valeur est très urgente tant pour l'appropriation de la vallée par les habitants que pour la construction d'une nouvelle image identitaire. Et pour faire de cette vision une réalité, Selon le ( SDDVS) "*Celle-ci pourra s'appuyer sur la mise en place d'une **animation culturelle** ainsi que sur les travaux scientifiques multiples menés autour de l'opération [...]*" ( SDDVS,Volet 4, 2012, p.2).

#### **4.4.3. Patrimoine culturel et naturel de la vallée :**

Le territoire des quatre (4) cantons possède un riche patrimoine bâti qui constitue un élément identitaire très fort de par sa qualité (matériaux, techniques de construction...). Ce **patrimoine vernaculaire** est un atout très important dans le contexte régional, compte tenu de l'absence de ce type de patrimoine ou, autrement dit, d'un noyau ancien dans les villages proches comme ceux de Basse-Normandie. Ce riche patrimoine est réparti sur l'ensemble de la vallée et est généralement privé. En plus de ces propriétés privées, les barrages hydroélectriques de Vezins et de la Roche-qui-Boit sont également des éléments de ce patrimoine, qui ont été pris en compte dans la valorisation du patrimoine du territoire. En effet, ce territoire possède également un ancien bâti agricole composé de plusieurs fermes qui constituent des biens patrimoniaux à réinvestir en raison de leur originalité architecturale.

##### **a. Pour une mise en valeur du patrimoine :**

L'un des principaux objectifs de la stratégie de valorisation du patrimoine culturel de la vallée est de préserver la mémoire collective qu'est son histoire. Un autre objectif, qui semble être l'une des préoccupations majeures de cette stratégie, est de faire de la vallée de la Sélune un axe structurant pour la découverte du territoire à travers son patrimoine valorisé. Autrement dit, étendre la mise en valeur à l'ensemble du patrimoine le long de la rivière afin d'étendre l'intérêt et la fréquentation à l'ensemble de la vallée, tout en utilisant le paysage comme support pour retracer l'histoire de la vallée en collaboration avec la population locale.

En effet, une attention particulière a été portée à la conservation et à la **valorisation du patrimoine** de la vallée, qui fait partie de sa mémoire locale et témoigne de son histoire. En particulier, le patrimoine hydraulique qui est un moteur du développement local, c'est-à-dire que la reconversion du bâti ancien représente un principe directeur d'une politique de valorisation du territoire selon le principe retenu par cette stratégie.

Le savoir faire local avait également sa place dans cette politique , qui se trouve principalement dans trois concentrations distinctes de la vallée qui sont :la communautés de communes de Ducey au nord- ouest , le Village Patrimoine de Montjoie-Saint-Martin et à Saint-Hilaire- du-Harcouët / Savigny-le-Vieux.

#### **4.5. Développement touristique de la vallée:**

La meilleure solution pour le développement de la vallée perçue par les municipalités est de l'ouvrir à un public plus large, c'est-à-dire de la développer en tant que destination touristique. A cette fin, plusieurs opérations ont été proposées dans le cadre du (SDDVS), visant essentiellement plusieurs secteurs (le secteur de l'hébergement, le secteur de la restauration, le secteur des loisirs (la région est très connue pour la pêche au saumon) et le secteur du patrimoine.

C'est en fait l'offre pour ce dernier secteur qui nous intéresse dans le cadre de cette recherche, que nous résumons selon les données du (SDDVS, Tourisme, 2010) comme suit

- Mise en réseau des sites ouverts au public à l'échelle du territoire: circuits thématiques de découverte du patrimoine à l'échelle du territoire;
- Conservation de la mémoire des barrages c'est-à-dire (faire connaître leur histoire à un grand publique) ;
- Appui à la muséographie pour rendre certaines présentations plus ludiques et interactives, afin de toucher un public familial;
- Développement et valorisation des villages du patrimoine originale et qui implique les habitants;
- Assurer un accès à tous à l'offre patrimoniale et culturelle ;
- La valorisation du patrimoine naturel ...

En effet la stratégie de valorisation touristique de la vallée de Sélune vise essentiellement :

- Un développement touristique cohérent et coordonné sur toute la vallée ;
- L'accessibilité de la vallée à tous les publics dont les habitants ;
- Un développement qui profite au territoire emploi et valorisation.

Il est à noter que la vallée de la Sélune a le potentiel pour devenir un pôle d'excellence touristique, notamment : le **tourisme patrimonial**, le tourisme vert, le tourisme balnéaire et le tourisme maritime.

**Grâce à la stratégie de développement adoptée par le Schéma de développement durable de la vallée de Sélune, la vallée est devenue l'une des premières destinations touristiques de France dans la région du Mont Saint-Michel grâce à la mise en valeur de son patrimoine culturel et naturel.**

Il faut ajouter que la participation et l'implication de tous les acteurs locaux (notamment la population locale) restent essentielles dans la mise en œuvre du SDDVS de la vallée de la Salune.

En conclusion, nous pouvons dire que les sites et monuments historiques sont, aujourd'hui, relativement bien étudiés et mis en valeur en France. Ils ont été préservés dans le cadre d'une approche globale et territoriale en conciliant et en articulant les impératifs d'aménagement et de développement économique et social avec leur préservation.

Aujourd'hui en France, le patrimoine culturel est l'une des activités de loisirs les plus prisées par les touristes étrangers. Les statistiques du ministère du Tourisme révèlent que plus de 89 millions de touristes étrangers ont franchi les frontières du pays en 2018, le plaçant en haut du podium des pays les plus visités au monde grâce à son patrimoine valorisé.

#### **4.6. Expérience du Maroc:**

Le Maroc est un pays au patrimoine riche et diversifié. Cette richesse culturelle se reflète dans ses différents sites du patrimoine mondial, qui témoignent des différentes phases de son histoire. En effet, pour ce pays, le souci de la préservation et de la transmission des éléments culturels et des formes d'expression a toujours existé. Ce pays, qui a adhéré à toutes les conventions internationales mises en œuvre par l'UNESCO pour protéger le patrimoine de l'humanité, notamment la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), a immédiatement pris en charge l'ensemble de son patrimoine en vue de contribuer au développement du pays et de renforcer son identité culturelle. Une politique qui a trouvé un écho dans la société et dans les compétences qu'elle possède, c'est-à-dire celles qui, par leur expérience, peuvent assurer la préservation et la transmission de cette richesse patrimoniale aux générations actuelles et futures. Dans ce contexte, le Maroc considère aujourd'hui la **préservation** de son **patrimoine culturel** comme une urgence qui nécessite une plus grande implication des acteurs publics et privés, afin de faire face aux risques de toutes les formes d'altération, de dégradation et de ce qui peut lui nuire ou le faire disparaître. Face à ce défi, ce pays a adopté le tourisme comme première ressource économique, tout en étant sûr qu'il constitue l'un des objectifs centraux de la conservation du patrimoine culturel.

## **4.7. Processus de patrimonialisation :**

### **4.7.1. Cadre juridique:**

#### **a. Législation marocaine relative à la protection du patrimoine culturel:**

Le Maroc est l'un des pays qui a accordé une attention particulière à son patrimoine au nom de l'intérêt général depuis la présence du protectorat français jusqu'à son indépendance (1912-1956), et il est également l'un des pays qui a eu très tôt une législation pour la préservation du patrimoine culturel comme expliqué sur (ANNEXE C).

En effet, la question de la protection du patrimoine marocain a été l'une des préoccupations majeures du ministère des Affaires culturelles (aujourd'hui ministère de la Culture), notamment en termes d'intervention technique, c'est-à-dire (travaux de restauration et fouilles archéologiques), jusqu'à la fin des années 1980.

Le véritable texte juridique en la matière était le "*dahir*"<sup>\*11</sup> de 1945 abrogé en 1980 par la loi 22-80 relative à la conservation des monuments et sites historiques, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité. Promulguée par le dahir 1-80-341 du 17 Safar 1401 / 25 décembre 1980. Cette loi a reconduit plusieurs dispositions de l'ancienne législation, notamment en matière de classement des immeubles et du mobilier. Mais d'autre part, elle a introduit des modifications de fond et a esquissé une nouvelle forme de protection très proche de celle utilisée pour le classement et l'enregistrement des biens meubles et immeubles<sup>\*12</sup>.

Le Maroc opte pour la conservation de son patrimoine à travers deux actions principales qui sont "**l'inscription et le classement**" voir (ANNEXE D).

Cependant, depuis le début des années 1990, il a été constaté que la loi 22/80 était incomplète et largement dépassée et qu'il devenait impératif de travailler à sa révision. En 2005, une nouvelle loi a été adoptée " Loi 19-05 modifiant et complétant la Loi 22-80 du 25 décembre 1980 promulguée par le "*dehir*" 1-06-102 du 18 jourmada I 1427 (15 juin 2005)" ( UNESCO, Maroc décret , 2006).

---

<sup>\*11</sup> Un **dahir** ou **dahir chérifien** est un décret royal. Dans la législation marocaine ce terme désigne le sceau du roi apposé sur les textes de lois votés au parlement. D'autres décrets royaux prennent la nomination *dahir*, tels que les nominations aux emplois supérieurs, Source : <https://educalingo.com/fr/dic-fr/dahir>.

<sup>\*12</sup> La loi n° 22-80 vise dans son (**art.2**), les immeubles dont :

- Les monuments historiques ou naturels;
- Les sites à caractère artistique, historique, légendaire, pittoresque ou intéressant les sciences du passé et les sciences humaines en général.
- Les gravures et peintures rupestres (murales), les pierres écrites et les inscriptions monumentales funéraires ou autres ...

#### **4.8. Grands axes stratégiques de la sauvegarde et du développement du patrimoine culturel:**

##### **4.8.1. Plans d'actions sectorielles:**

###### **a. Nécessité d'un nouveau cadre législatif:**

1. Genèse de la nouvelle loi sur le patrimoine;
2. Projet de charte de préservation du patrimoine culturel et naturel;
3. Mise en place d'un système de Trésors Humains Vivants au Maroc.

###### **b. Pour une gestion intégrée des sites archéologiques et des monuments historiques:**

1. Développement des connaissances sur les monuments historiques et les sites naturels et culturels;
2. Mise en place d'un plan national d'urgence pour la préservation du patrimoine culturel en péril;
3. Élaboration des plans de gestion des villes et des sites historiques marocains;
4. Revitalisation et animation des monuments historiques et des sites;
5. Projections pour le patrimoine culturel immobilier à l'horizon 2020.

##### **4.8.2. Plan exécutif du Ministère de la Culture et de la Communication (2017-2021):**

Le plan exécutif du secteur de la culture (2017-2021) vise, selon les données de l'ambassade du Royaume du Maroc en France, à donner un nouveau souffle à la scène culturelle marocaine et à réunir les conditions pour renforcer le rôle de la culture en tant qu'élément essentiel du développement durable. Cette dernière repose sur plusieurs axes, dont la mise en œuvre d'une stratégie culturelle nationale basée sur la constitution de ces articles (art.5, art.25 et art.26), les orientations du Roi Mohammed VI et le programme du gouvernement. Son deuxième axe est basé sur la protection et la promotion du patrimoine culturel, le troisième axe est lié à la politique de proximité culturelle, à la suite duquel un programme relatif aux grandes structures culturelles et à leur répartition équitable sur le territoire national est mis en place par le ministère. Le quatrième axe, selon la même source, vise à mettre en place les fondements de l'industrie culturelle nationale, à travers l'intervention sur toute la chaîne de valeur, de la création à la distribution, en passant par la production et la promotion, tandis que le 5e axe est lié au renforcement du rayonnement culturel marocain à l'étranger.



Il convient de noter que le Maroc a connu d'importantes transformations, notamment dans le domaine des transports, permettant une meilleure circulation des citoyens, des touristes et des marchandises et une desserte plus efficace des zones intérieures.

#### **4.9.Stratégies pour le développement du tourisme culturel :**

Depuis la fin des années 1960, le Maroc a adopté le tourisme comme un secteur prioritaire dans ses choix économiques, (suivant la recommandation de l'ONU et de la Banque mondiale pour les pays en développement déjà mentionnée dans le chapitre précédent). Et depuis, des efforts très importants dans le domaine du développement touristique ont été déployés, visant notamment la richesse culturelle du pays. Ces efforts émanent aussi bien des pouvoirs publics qui lui ont accordé une place privilégiée dans la planification économique et sociale, et ce, dès le plan triennal (1965-1967) que des acteurs privés.

Il est à noter , que le tourisme a commencé à se déployer au Maroc durant le Protectorat français entre (1912-1956) sous l'influence du général L.H.G Lyautey qui selon (Charai Z.) " a donné naissance à l'institution muséale marocaine en 1915 à travers la mise en place du premier musée Batha à Fès ainsi que celui d'Al Wdaya à Rabat, **dans l'optique de développer un tourisme culturel dans le royaume**" (Charai Z. 2014, p.201) .

##### **4.9.1.Programme patrimoine et Héritage :**

Afin de valoriser son patrimoine culturel matériel et immatériel, l'Etat marocain a structuré un programme intitulé : " *Programme Patrimoine & Héritage* " qui vise " *de mettre en exergue l'identité culturelle du Maroc à travers la structuration et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel du Royaume et la construction des produits touristiques cohérents et attractifs* " ( Maroc, rapport sur le tourisme culturel du Ministère du tourisme, n d) .

Ce programme prévoit la **réhabilitation** et la **reconversion** des monuments historiques tout en préservant leur identité architecturale. Il est également prévu dans ce programme de réaliser des circuits touristiques traversant les médinas des grandes villes impériales\*<sup>13</sup> telles que : Fès, Marrakech, Meknès et Rabat . L'idée derrière ces opérations est que, selon le ministère du Tourisme lors de notre visite en 2018 , "le touriste aura le loisir de

---

\*<sup>13</sup> Les villes impériales du Maroc sont les villes désignées en tant que capitale à diverses époques par différents monarques issus des dynasties marocaines. Au nombre de quatre, ces villes sont Fès, Marrakech, Meknès et Rabat, qui est l'actuelle capitale.

*découvrir et de s'approprier les fondamentaux de la culture marocaine"* ( Maroc, rapport sur le tourisme culturel du Ministère du tourisme, n d)

Grâce à ce programme, plusieurs biens patrimoniaux ont été mis en valeur à des fins touristiques tels que : kasbahs, k'sours, ryads\*<sup>14</sup>, fondouks, palais d'hôte, greniers... En les transformant en logements de qualité à fort caractère culturel. En effet, selon le Ministère du Tourisme, le "*Programme Patrimoine & Héritage*" prévoit l'expansion d'une offre de divertissement basée sur les arts et le patrimoine immatériel, incluant de nombreux festivals traditionnels dans les différentes régions du Maroc, préservant ainsi les traditions ancestrales du pays et valorisant ses régions. Des projets tels que les hôtels d'art ou les marchés d'art hebdomadaires affirmeront le positionnement de certaines villes tout en capitalisant sur la créativité des artistes locaux.

#### **4.10. Tourisme culturel et développement local : Exemple de la ville de Fès :**

##### **4.10.1. A propos de Fès :**

*"Chef-lieu de province du Maroc, située au nord-ouest du pays sur le plateau du Sais entre les chaînons pré-rifains et le causse du Moyen Atlas, Fès occupe une position remarquable : à la croisée des routes allant de Rabat à Oujda et de Tanger au Tafilalt à travers le Moyen Atlas. [...] la ville est installée dans la petite vallée de l'oued Fès, affluent de l'oued Sebou, qui lui procure une eau abondante"*(Encyclopedie Universalis, la ville de Fès , n.d.).

Elle est située à 180 km à l'est de Rabat, entre les montagnes du Rif et le Moyen Atlas. L'une des villes impériales du Maroc, elle a été la capitale du pays pendant plusieurs périodes et est considérée aujourd'hui comme sa capitale spirituelle. Sa fondation remonte à la fin du 8ème siècle, sous le règne de Moulay Idriss I<sup>er</sup> .

Le cœur historique de cette ville est désigné comme une authentique médina médiévale selon le ( Guide bleu 1987). La médina de Fès a été classée "*patrimoine universel*" par l'UNESCO en 1981, et l'Etat marocain a pris toutes les mesures possibles pour valoriser son **patrimoine culturel** dans l'espoir que "*Fès conserve son statut de centre culturel et spirituel du pays*" voir (Fig.4.3).

---

\*<sup>14</sup> Terme employé dans le domaine de l'architecture pour désigner une habitation ou plus précisément une maison marocaine qui se caractérise par la présence d'une cour intérieure ou d'un patio. Source : <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/riad>

L'authenticité indéniable de la ville ancienne de Fès et l'impératif de sa sauvegarde font de sa médina un meilleur **exemple urbain** comparatif pour notre sujet de thèse. Nous tenterons dans ce qui suit d'expliquer le parcours de valorisation de sa médina ainsi que les différentes stratégies de développement touristique .



**Fig .4.3: Vue sur la medina de Fès et ses tanneries**

Source: <https://www.cityzeum.com/photo/les-tanneries-de-fes>

#### **4.10.2. Richesses et atouts touristiques de la ville de Fès:**

La ville de Fès possède plusieurs richesses et atouts touristiques qui en ont fait l'une des premières destinations touristiques du Maroc. Ces atouts se résument à son patrimoine culturel matériel et immatériel, dont une grande partie est constituée de monuments et de sites classés que nous résumons en ( Annexe E ) .

En plus de son riche patrimoine, la ville ancienne ou Médina de Fès représente la partie la plus concrète de son patrimoine culturel voir ( Fig.4.4 ) .



**Fig. 4.4: Bab Bou Jloud : Situé à l'interieur de la médina et marque l'entrée du quartier Beb Bou Jloud (Photo gauche).**

Source: Auteur 2018

#### **4.10.3. Médina de Fès :**

La médina de Fès est riche en patrimoine architectural et monumental et est entourée d'une muraille de 24 km de long. Elle est la plus grande médina du Maroc et est considérée par les marocains comme " *le joyau de la civilisation islamique* " ( Hamdouni Alami Y. & Bouchta El Khazzan, 2017,p.44) Il symbolise l'espace traditionnel où sont réunis les savoir-faire ancestraux (tannage, menuiserie, tissage, ferronnerie, cuivrierie, etc.), divisé en 12 quartiers spécialisés, portant chacun le nom de l'activité qui s'y déroule, par exemple (quartier des cuivrieres, quartier des potiers, quartier des ferronniers, quartier des menuisiers, etc.), où l'on compte quelque 1 276 ateliers artisanaux, environ 40 000 artisans et trois grandes tanneries. ( Annexe F) .

En effet, l'organisation spatiale de l'artisanat facilite le déplacement et la circulation\*<sup>15</sup> des visiteurs tout en encourageant leur curiosité à découvrir ce qui se cache derrière cette structure labyrinthique. C'est ce qui fait la spécificité de la Médina. Selon les données de Yazid Hamdouni Alami & Bouchta El Khazzan ( 2017) le tissu ancien de la Médina compte environ 13500 constructions dont plus de 11000 bâtiments historiques. La ville est également célèbre pour son infrastructure hydraulique de 70 km de long, datant de sept siècles et comprenant plus de 4000 fontaines, dont 70 sont publiques et monumentales.

#### **4.10.4. L'artisanat Fassi :**

Il faut noter que l'artisanat fassi se caractérise par une richesse et une diversité qui ont valu à Fès la position de capitale artisanale du Maroc. Il représente le secteur économique le plus important de sa médina, ce que nous expliquerons plus loin. La documentation consultée souligne que l'artisanat est un secteur de développement prometteur qui vient en deuxième position après l'agriculture en termes de création d'emplois dans cette ville. Il est considéré comme "*un moteur de développement socio-économique et un outil majeur de développement durable au Maroc [...] Il se positionne comme le vecteur de l'identité marocaine en tant que patrimoine culturel immatériel car il a la particularité de véhiculer le contenu artistique et culturel du Maroc*" selon (Charai Z, 2014,p. 206) .

Les enquêtes menées auprès des services du tourisme et du patrimoine de Fès montrent également que ce patrimoine reflète la richesse et le savoir-faire millénaire des maîtres

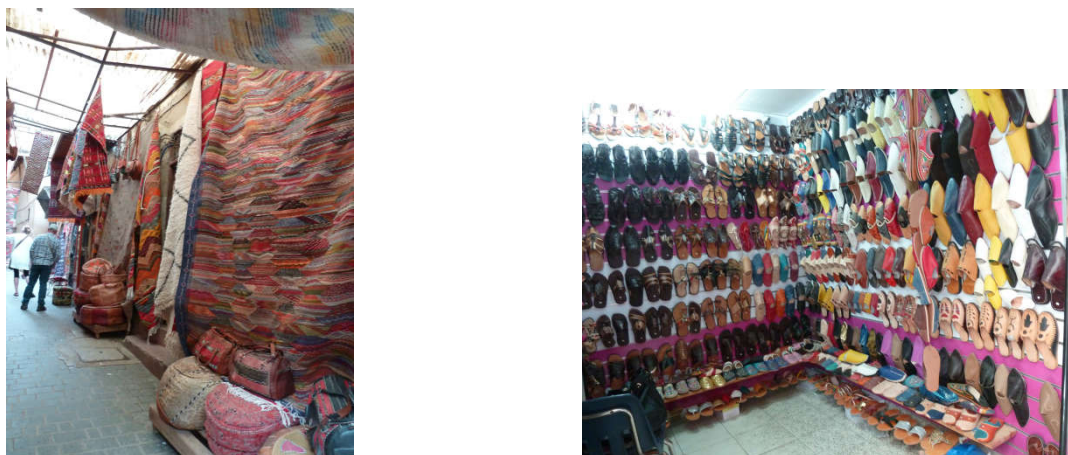
---

\*<sup>15</sup> Une police touristique a été instituée en 1994 dans le but d'assainir l'environnement touristique et de lutter contre les faux - guides et le harcèlement des touristes . Elle est dédiée à la protection des touristes contre les agressions , les vols et les arnaques courantes (Hamdouni Alami Y.& Bouchta El Khazzan, 2017 )

artisans marocains. Car à Fès, les artisans constituent la majorité de la population active de la médina.

Aujourd'hui, comme hier, l'artisanat constitue la réputation internationale de la ville de Fès, c'est pourquoi les autorités marocaines ont mis en place des politiques culturelles visant à préserver ce patrimoine dans la ville et à valoriser le savoir-faire qui lui est associé\*<sup>16</sup>. "*Aujourd'hui, l'artisanat s'inscrit dans le champ patrimonial national, dans un contexte par ailleurs fortement travaillé par le **développement touristique***" le confirme (Girard M. (a),2010, P.75) .

Aujourd'hui à Fès, l'artisanat représente le secteur économique le plus important de sa médina. Cela a permis à la médina de bénéficier de cette valeur ajoutée, et de jouer un rôle d'interface et d'image, de racines et de vivier d'authenticité grâce au travail des artisans, qui sont au centre de la description de Fès : " [...] *Ils sont le nerf moteur de la cité* [...]" selon ( Girard M.(b),2010, P.80) . Ils jouent donc un rôle important dans la préservation des savoir-faire ancestraux, car à Fès, le tourisme est à la fois fournisseur et accompagnateur d'artisanat pour l'artisanat, selon les propos tenus par le responsable du ministère du Tourisme lors de notre visite en 2018. **Car sous certaines conditions, le tourisme est un facteur de développement du patrimoine culturel** voir ( Fig 4.5).



**Fig.4.5 : L'artisanat Fassi**

Source: Auteur 2018

---

\*<sup>16</sup> " L'intérêt porté au développement artisanal par les instances marocaines réside dans le fait que ce secteur économique est porteur d'avantages concurrentiels non négligeables. L'artisanat se présente en effet comme un patrimoine culturel et un savoir-faire reconnu qui véhiculent une image de marque des produits de l'artisanat marocain [...] Grace à son positionnement en tant que vecteur vivant de notre identité, il est aujourd'hui possible de faire du secteur de l'artisanat, un secteur à fort potentiel économique, doté d'avantages compétitifs et permettant d'aller à la conquête des marchés étrangers". Source : **Zineb Charai**, Thèse de Doctorat , Les Effets Du Tourisme Sur L'identité Culturelle : le cas de la médina de Fès, Sciences de l'information et de la communication, Université Nice Sophia Antipolis, 2014.

#### **4.11. Naissance d'une politique patrimoniale:**

L'idée de protéger et de mettre en valeur la médina de Fès a toujours existé et s'appuie sur son admission sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1981, "*Dans l'optique de préserver l'authenticité de la médina de Fès mais aussi et surtout pour attirer des flux de touristes dans le cadre d'un tourisme culturel maîtrisé*" l'affirme (Charai Z. 2014,p.204). Immédiatement après cette inscription, les différents ministères, les instances élues et les ONG se sont rapidement engagés dans le processus de valorisation du patrimoine de la Médina. Tout en s'inspirant des accords internationaux sur le patrimoine, les différents ministères ont produit des normes réglementaires basées essentiellement sur le Dahir N° 1-93-5 du 10 septembre 1993 portant création des Agences d'Urbanisme et de Sauvegarde\*<sup>17</sup>. C'est sur la base de ce dernier que les autorités élues, et notamment les conseils municipaux successifs, ont entrepris des mesures de sauvegarde.

En effet, les premières mesures prises par l'Etat marocain ont concerné le cadre législatif qui date de 1945 et qui a été révisé pour la première fois en 1980 juste après la lettre royale au gouvernement insistant sur la "**nécessité**" de **sauvegarder le patrimoine** que représente Fès.." "*Ce qui allait contribuer à accélérer l'inscription de Fès, comme patrimoine mondiale à sauvegarder en 1981*" selon ( Mezzine M., 2010, p.45) . Dans ce contexte, plusieurs acteurs, étrangers et marocains, ont participé activement au processus de réhabilitation et de mise en valeur de ce patrimoine\*<sup>18</sup>. Au départ, la procédure était une affaire de ministères selon la déclaration du responsable à ADER\*<sup>19</sup> lors de notre visite en 2018 . Trois départements ministériels se considèrent comme de la **patrimonialisation de Fès en collaboration avec l'UNESCO**\*<sup>20</sup> à savoir : le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires islamiques et le ministère de la Culture, qui ont considéré le patrimoine représenté par Fès comme "**culturel**".

##### **4.11.1.Objectif de la politique patrimoniale :**

L'objectif principal de l'Etat marocain concernant la Médina de Fès était de faire de cette dernière et de ses espaces un patrimoine où l'objet matériel, les pratiques et les usages de la société occupent chacun une place importante. A cet égard, le ministère de l'Intérieur

---

\*<sup>17</sup> Le 10 septembre 1993 est une date qui coïncide avec le renforcement de la place du Maroc au sein des instances qui s'occupent du patrimoine, devenant membre de la Commission du Patrimoine Mondial en 1995, puis du Bureau de la Commission en 1996. Source : <https://educalingo.com/fr/dic-fr/dahir> .

\*<sup>18</sup> La plupart des opérations de restauration municipales ont été réalisées sous contrôle d'architectes de l'ADER assistés des représentants de la Direction du Patrimoine (Ministère de la Culture).

<sup>19</sup> \* ADER : agence pour la dédensification et la réhabilitation de la médina de fès (ader fès).

\*<sup>20</sup> l'UNESCO a préféré être en relation avec le Ministère de la Culture avant celui des Affaires Islamiques

" en prenant en charge le secteur de l'urbanisme et de l'habitat est devenu le maître d'œuvre de cette **patrimonialisation**, pendant une longue période . Dans cette perspective il semble que **la patrimonialisation représente un enjeu politique primordial pour le Maroc** . Lorsque les Ministères chargés de l'urbanisme, d'abord l'Intérieur, puis l'Habitat, proposent des projets et des réalisations à Fès, **ils se trouvent indirectement obligés de tenir compte du patrimoine.**" l'affirme (Mezzine M., , 2010, p.47 ).

#### **4.12. Politiques et stratégies de valorisation de la Médina :**

De nombreuses initiatives de sauvegarde et de mise en valeur de la médina ont été entreprises depuis son inscription sur la liste officielle de l'UNESCO en 1981. C'est un moment important pour la **conservation du patrimoine** bâti de Fès. Il lui permettra de conserver son statut de centre culturel et spirituel du Maroc. À cet égard, selon **Charlotte Jelidi** "*le service des Beaux-Arts "considère que c'est d'abord en tant qu'ensemble urbain déterminé par ses remparts que la médina de Fès doit être valorisée [...]. Ménagements de vues, contrôle esthétique, zones de protection le long des remparts, restauration des édifices remarquables, sont autant des moyens utilisés pour défendre ses caractéristiques et la mettre en valeur"* (Jelidi Ch. , 2007, p.302).

##### **4.12.1. Processus de réhabilitation et de sauvegarde :**

Plusieurs acteurs clés, étrangers et marocains, ont, sur la base de cette rhétorique, participé activement au processus de réhabilitation et de sauvegarde de la Médina, dont les plus importants sont : les autorités et communautés locales, les ministères et fondations nationales, et les agences internationales (PNUD, UNESCO et Banque Mondiale). Les efforts pour valoriser ce riche patrimoine se sont multipliés, mais les approches et la nature des actions diffèrent voir ( Annexe G) .

##### **4.12.2. Actions de réhabilitation et de sauvegarde :**

Les actions de sauvegardes et de réhabilitations de la médina ont été réaliser sur trois étapes distinctes :

**1. Première étape (1980-1990):** a été principalement consacrée à des études de diagnostic, avec la participation d'organismes internationaux (PNUD, UNESCO, Banque mondiale, BM), d'organismes nationaux (autorités locales et préfectorales, départements ministériels concernés "Ministères de l'Intérieur, de l'Habitat et de l'Urbanisme, de l'Équipement et de l'Artisanat") et d'organismes publics et semi-publics tels que l'Agence de Densification et de réhabilitation de la Médina de Fès

(ADER)\*<sup>21</sup> et l'Agence Urbaine de Sauvegarde de Fès;

**2. Deuxième étape ( 1990-2000):** fût celle du lancement des premiers grands projets de sauvegarde et de réhabilitation du patrimoine bâti ;

**3. Troisième étape (après 2000):** Le début des années 2000 marque l'apparition d'une nouvelle stratégie de sauvegarde et de réhabilitation de la Médina de Fès . Une stratégie qui privilégie l'approche régionale et le développement humain de l'approche social\*<sup>22</sup> .

Les détail de ces trois étapes seront développer sur (Annexe H).

#### **a. L'approches régionale:**

##### **1.Concernant le secteur touristique :**

Cette démarche coïncide avec l'apparition du premier Plan de Développement Régional du Tourisme (PDRT) à l'échelle nationale. Il s'agit d'un programme diversifié élaboré selon une vision de développement permettant l'intégration de toutes les composantes de l'activité touristique telles que : l'accueil, l'hébergement, l'animation..., et d'autre part de nouvelles formes de tourisme telles que (le tourisme culturel) tout en s'appuyant sur l'amélioration et le développement des structures de communication et de transport. Dans ce contexte, plusieurs projets ont été proposés (et réalisés) dans le cadre d'un développement touristique de la médina de Fès par le PDRT dont les plus importants sont expliqués dans (Annexe I).

##### **2. Concernant le secteur de l'artisanat :**

C'est entre (2007-2011) que le Ministère de l'Artisanat en concertation avec d'autres acteurs régionaux tels que : les associations d'artisans, les chambres professionnelles et les collectivités locales, lance un programme de développement stratégique pour un développement du secteur de l'artisanat et élabore le Plan de Développement Régional de l'Artisanat (PDRA). Dans le but de "*renforcer le rôle de la ville comme centre des arts traditionnels et en faire une façade de*

---

\*<sup>21</sup> L' ADER-Fès (Agence de la dédensification et de la réhabilitation de la Médina de Fès) "principal acteur de la sauvegarde de la médina de Fès, avait comme objectifs la dédensification et la réhabilitation de la médina .. Sa création été une mesure de grande importance vu son statut et ses prérogatives en matière de sauvegarde et de réhabilitation du patrimoine Fassi .

\*<sup>22</sup> C'est-à-dire que "l'approches régionale se base sur des secteur porteurs du développement et des créneaux d'attractivité territoriale comme le tourisme et l'artisanat" alors que l'approche sociale, vise la lutte contre l'insalubrité et l'exclusion sociale . Source: Akdim B.& Laouane M.,2010 , " Patrimoine et développement local à Fès : priorités, acteurs et échelles d'action", article , édition Norois, n° 214, p.14.



*"l'artisanat national"* (Akdim B.& Laouane Med.,2010 , p.15). Mis en œuvre en septembre 2007 . Ce programme est composé de quatre axes principaux :

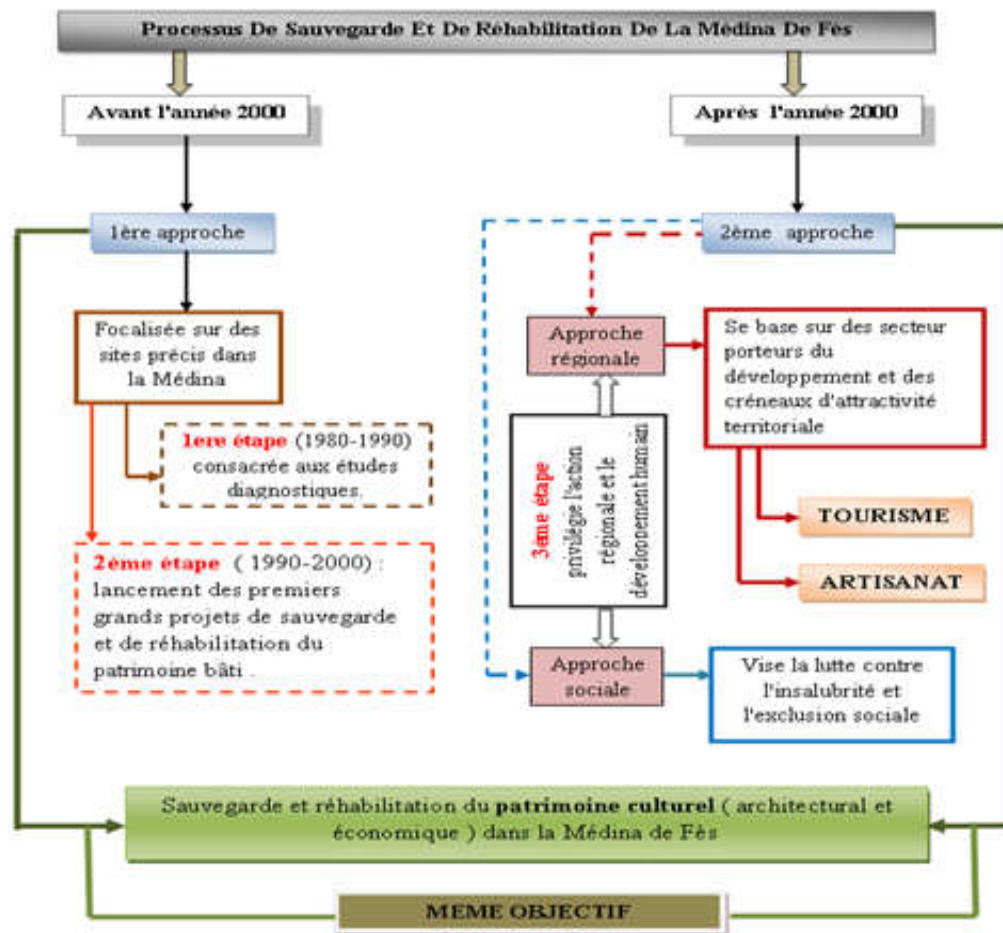
- **Premier axe** : Vise l'appui à la production de l'artisan individuel en mettant l'accent sur des actions de motivation des produits de qualité .
- **Deuxième axe** : Vise l'amélioration de la commercialisation des produits des artisans individuel .
- **Troisième axe** : Vise le développement et la restauration de l'entreprise dans le domaine de l'artisanat .
- **Quatrième axe** : Ce quatrième axe semble être le plus important de cette catégorie il est intitulé "**mesures horizontales**". il vise entre autre selon (Akdim B.& Laouane Med.,2010 , p.16) :
  - La promotion de la vente de produits artisanaux aux touristes, commercialisation à l'échelle nationale, exportation de produits artisanaux, contrôle de la qualité des produits, supervision des opérations de commercialisation, soutien à l'artisanat rural, etc.

Ce programme sera en mesure de générer des impacts positifs sur le plan économique et social, et contribuer ainsi au développement local dans la Médina et son contexte régional

#### **b. L'approche social:**

Cette approche vise essentiellement à lutter contre l'insalubrité et l'exclusion sociale. Sur sa base, un programme national appelé Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) a été lancé en 2005, qui constitue un axe prioritaire dans la lutte contre l'insalubrité et l'exclusion sociale. Un programme local a également été adopté à Fès, l'Initiative Locale pour le Développement Humain (ILDH), dont les objectifs ont été mis en œuvre dans la médina et dans les quartiers périphériques de Fès.

La figure ci-dessus résume les différentes étapes de développement de la médina ( Fig 4.6)



**Fig.4.6 :Schéma démonstratif du processus de sauvegarde et de réhabilitation de la médina de Fès**  
 Source : auteur 2018

#### **4.13. Idée du développement touristique à Fès :**

##### **4.13.1. Durant le protectorat français :**

L'idée du tourisme à Fès a commencé avec le Protectorat français nous l'affirme (Jelidi Ch., 2007, p.302) en disant que " *Le ménagement des vues sur la ville ancienne à l'intention des colons européens est à celle des touristes à venir participer au programme de mise en valeur de la médina* [...] ". A ce propos, Lyautey souhaite **faire du tourisme un des fers de lance de l'économie locale**, Cet objectif a permis la réalisation de plusieurs projets importants visant la mise en valeur de la médina à des fins touristiques : le premier était intitulé "le tour de Fès "<sup>\*23</sup>" qui est l'une des principales attractions de la ville, vantée par les guides et brochures touristiques. (Cette stratégie permettra aux visiteurs de voir et de visiter les principaux bâtiments de la Médina, contribuant ainsi à sa valorisation. Parmi les autres projets figurent - la création de la ville nouvelle - la protection des remparts - la restauration et le classement des monuments (historiques, religieux...).

<sup>\*23</sup> c' est une route longue de quinze kilomètres facilitant l'accès aux différentes portes de la ville, permettant ainsi de voir la médina dans sa totalité .

Cette politique concerne tous les bâtiments "**présentant un intérêt particulier pour le tourisme**".

#### **4.13.2. Après l'indépendance :**

Les responsables du ministère du Tourisme du Royaume du Maroc nous ont révélé lors de notre visite en avril 2018 que, historiquement parlant, la ville de Fès a été longtemps négligée par les politiques touristiques nationales après l'indépendance (1956). Ce n'est que dans les années 1980 que les pouvoirs publics ainsi que les spécialistes du secteur touristique se sont intéressés au cas de Fès et au souci de son développement économique. Cela s'est traduit par la création de l'agence ADER Fès qui, à son tour, a fait appel à l'UNESCO pour l'inscription de la Médina de Fès sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, "*Dans l'optique de préserver l'authenticité de la médina de Fès mais aussi et surtout pour attirer des flux de touristes dans le cadre d'un tourisme culturel maîtrisé*" selon (Charai Z., 2014,p.204) . A cet égard, le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat a saisi l'opportunité de cette inscription pour promouvoir le tourisme à Fès comme nous l'avons déjà expliqué. Une politique touristique qui visait à repositionner la ville de Fès comme une destination touristique de choix. Selon cette nouvelle stratégie, Fès doit se présenter aux touristes **comme une destination de tourisme culturel responsable**.

En conclusion, nous pouvons dire qu'aujourd'hui à Fès, le **tourisme culturel** est considéré comme une ressource économique de premier ordre, il est le garant d'emplois et de revenus et un fort apport en clientèle pour le domaine de l'artisanat qui représente le secteur économique le plus important de sa médina valorisée. Ce type de tourisme a également favorisé la patrimonialisation et les actions de sauvegarde et de valorisation qui en découlent, parallèlement au développement de plusieurs domaines tels que : le transport, l'aménagement et l'urbanisme, etc. **Aujourd'hui, grâce à son patrimoine culturel, la ville de Fès a réussi à promouvoir le secteur du tourisme culturel et à se positionner parmi les premières destinations touristiques du Maroc.**

#### **4.14. Patrimoine culturel et développement local: exemple du village historique Ait Ben Haddou :**

Nous avons choisi le village historique d'Ait Ben Haddou en raison de sa grande ressemblance avec notre étude de cas (le village historique Rhoufi), notamment en termes d'organisation spatiale, de matériaux de construction locaux, de coutumes ancestrales et d'autres particularités que nous expliquerons plus en détail dans ( Annexe J ).

#### 4.14.1. Présentation du village :

##### a. Situation géographique:

Le village historique d'Aït Ben Haddou est situé à 30 km au nord-ouest de Ouarzazate. Il fait partie de la commune rurale d'Aït Zineb, cercle d'Amrezgane. Il est situé dans la partie occidentale du bassin de Ouarzazate, traversé par l'Oued Marghen (El Maleh). Aït Ben Haddou est le village berbère le plus célèbre de la vallée de l'Ounila, connu par ses habitants sous le nom de "Ksar". voir (Fig 4.7).



**Fig 4.7: Localisation du village historique : Ait Ben Haddou**

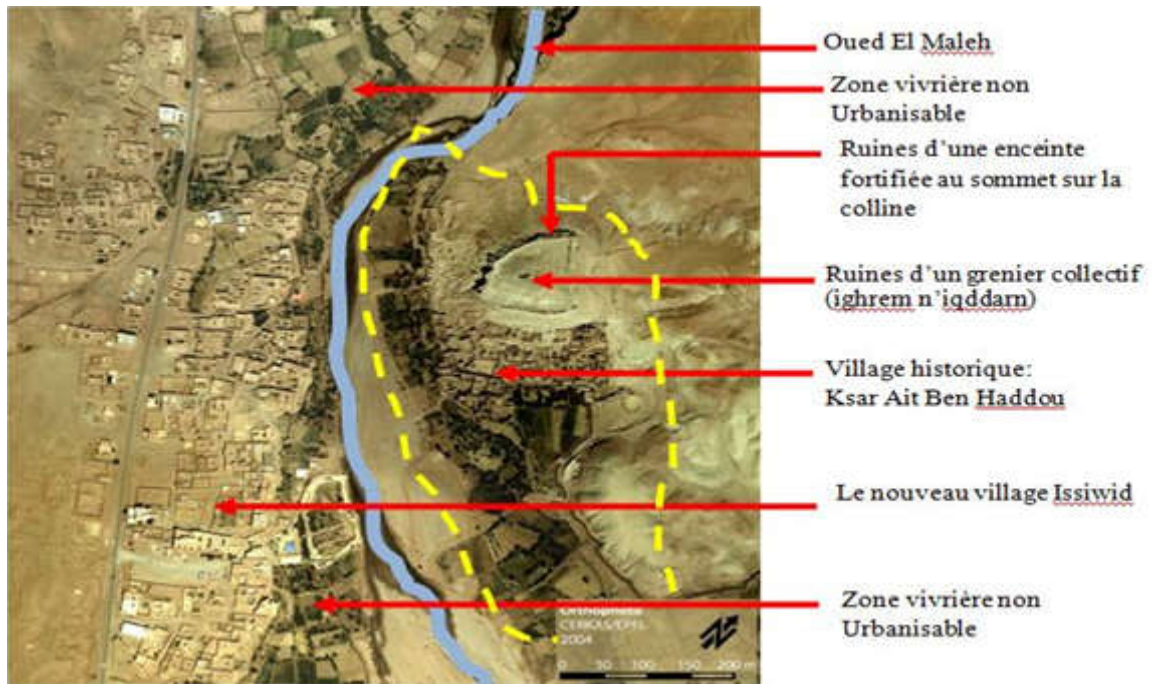
Source: [www.google.com /Ksar Ait Ben Haddou](http://www.google.com/Ksar Ait Ben Haddou)

Traitement : Auteur 2018

##### b. Description du village historique :

Inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1987 "*Le ksar d'Aït-Ben-Haddou est construit entièrement en terre sur un terrain accidenté et perché. De tous les sites patrimoniaux du sud-est du Maroc, il est celui dont l'image est la plus largement diffusée (affiches, spots publicitaires, cartes téléphoniques...)*" (Boussalh Med.,2008 p.20). Selon la même source, au cours des années soixante les habitants l'ont déserté pour aller vivre dans un nouveau village sur la rive droite de l'Oued El-Maleh comme le montre la figure ci-dessous ( Fig 4.8).

Il est à noter qu'après le départ des autochtones, seules six familles (06) sont restées dans le village "ksar" jusqu'au lancement des actions de sauvegarde.



**Fig.4.8. : L'environnement immédiat du Ksar Ait Ben Haddou**

Source: Plan de gestion Ait Ben Haddou 2007-2012

Traitement : Auteur 2018

Ce village historique est constitué d'un ensemble collectif et compact de logements à l'intérieur d'un mur défensif renforcé par des tours d'angle et percé d'une porte en chicane, et couronné par un grenier collectif <sup>\*24</sup>, (Fig .4.9) et ( Fig. 4.10).

Dans la partie inférieure de cette colline se trouvent de grandes maisons appelées par les habitants ( Tighremt ), certaines simples et modestes et d'autres plus grandes qui, avec leurs hautes tours d'angle décorées de motifs en briques, ressemblent à de petits châteaux ( Fig.4.11).

L'attrait esthétique de ces bâtiments est dû à leur intégration dans l'environnement naturel. L'ensemble du village présente une certaine hiérarchie (du privé au public) organisée selon le principe suivant :

- **Espaces privés** : regroupent les maisons d'habitation.
- **Espaces publics** : Là où se trouve la mosquée, les aires de battage (à l'extérieur des remparts) ,l'espace réservé pour les fêtes sur laquelle convergent des ruelles tortueuses, deux cimetières (musulman et juif) et du sanctuaire de Sidi Ali ou Amer.

Ce village historique "berbère" est une synthèse parfaite de l'architecture traditionnelle en terre et en paille des régions pré-sahariennes du Maroc. Selon l'UNESCO "*C'est un extraordinaire ensemble de bâtiments offrant un panorama complet des techniques de*

<sup>\*24</sup> Ce grenier collectif se trouve à une hauteur de 1300m . Source: (Boussalh M., 2008 p.20).

construction en terre présahariennes. Les plus anciennes constructions ne paraissent pas antérieures au 17<sup>e</sup> siècle, bien que leur structure et leur technique se soient propagées dès une époque très reculée dans les vallées du sud marocain [...]"(UNESCO, Ksar Ait Ben Hadou , n.d) voir (Fig.4.12).



**Fig 4. 9: Vue sur la porte d'entrée au village**  
Source: Boussalh M., Ksar d'Aït-Ben-Haddou : menaces et espérances, rapport, 2008.



**Fig 4. 10: Détail de la porte**  
Source: www.google.com/Ksar Ait Ben Haddou



**Fig 4. 11: Maison avec des hautes tours d'angle décorées.**  
Source: www.google.com/Ksar Ait Ben Haddou



**Fig 4. 12: Vue d'ensemble sur le village**  
Source Boussalh M., Ksar d'Aït-Ben-Haddou : menaces et espérances, rapport, 2008.

### **c. Origines de la population :**

La population qui vivait dans le village avant de se déplacer de l'autre côté de l'Oued El Maleh appartenait en grande partie à la lignée des Aït Aïssa (cinq sous-lignées) et à la lignée des Aït Ben Haddou (une sous-lignée). Ces deux lignages appartiennent à la tribu des Aït Zineb, qui fait elle-même partie de la confédération des Aït Ouawzguit.

Les anciens habitants étaient principalement composés de trois grandes familles : les familles berbères, les Harratines et les familles juives.

#### 4.14.2. Signification culturelle du village :

Le village possède une architecture particulièrement remarquable, qui se résume à ses maisons décorées et à la densité de ses bâtiments, et c'est cette originalité qui lui a valu de figurer sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1987.

La disposition des maisons contre la colline donne une certaine grandeur ou hauteur au village dans son ensemble. Cependant, la qualité esthétique de cette architecture traditionnelle et de son ornementation confère au village une grande valeur culturelle et touristique, très appréciée des touristes et des producteurs de films. Il s'agit d'une forme architecturale qui est le résultat du génie, du savoir et des techniques de ses bâtisseurs, c'est une maison en terre construite sur les pentes abruptes de la colline voir ( Fig 4.13) .



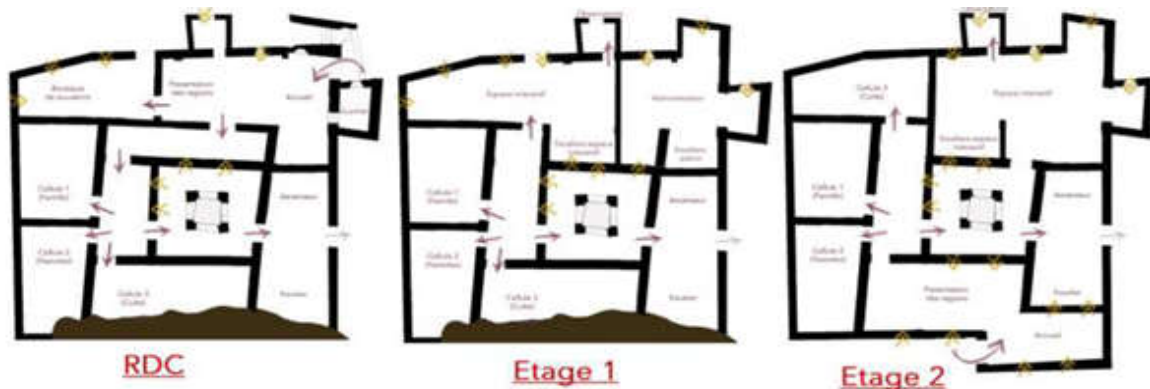
**Fig 4.13: Vue panoramique sur le village " Ait Ben Haddou "**

Source : [www.AfricanWorldheritageSites.org/Peter Howard](http://www.AfricanWorldheritageSites.org/PeterHoward)

#### 4.14.3. Organisation spatiale :

##### a . Sur le plan constructif :

La figure ci-dessous représente un exemple de disposition spatiale d'une maison dans le village (Fig 4.14) .



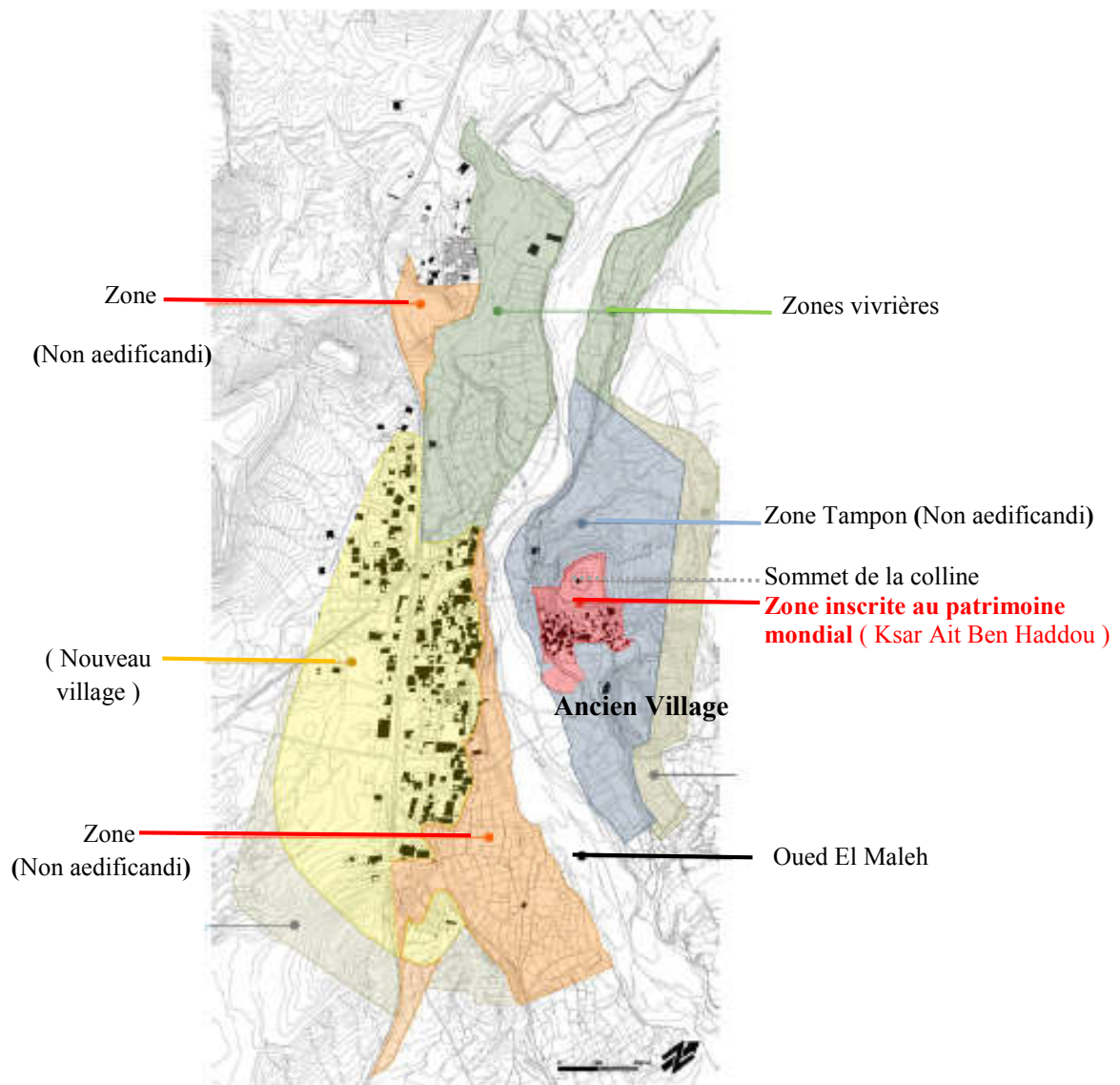
**Fig 4.14 : Exemple du Plan de la maison de l'oralité**

Source: Zerouali H, El Mghari M. & Mouna L , 2017, The Intangible Cultural Heritage Of Ksar Ait Ben Haddou, From Traditional Transmission To Digital Interpretation, Icoa1181, 2017.

Traitement : Auteur 2018

**b. Sur le plan urbanistique :**

La figure ci-dessous représente les limites du village Ait Ben Haddou ( Fig.4.15) .



**Fig 4.15 :Limites du village Ait Ben Haddou**

**Source :** Plan de gestion Ait Ben Haddou , 2007-2012

**Traitement :** Auteur

Néanmoins, ce village historique a des valeurs diversifiées que nous résumons dans (Annexe K).



#### **4.15. Patrimoine culturel , une stratégie pour la promotion du tourisme culturel au village:**

##### **4.15.1. Patrimoine culturel matériel :**

###### **a. Habitat :**

Le pisé est la technique\*<sup>25</sup> utilisée dans ce village historique, une technique qui reflète les compétences exceptionnelles des autochtones berbères. Les maisons sont construites contre le versant sud de la colline afin d'éviter les vents de la montagne tout en étant exposées au soleil. Cet habitat est divisé en deux sous-espaces :

- Espace collectif ;
- Espace privé.

###### **b. Espace collectif :** Il est formé par les espaces :

1. Situés dans la partie Est du village tels que : les aires de battages , la mosquée , les deux cimetières (musulman et juif) et le sanctuaire du saint Sidi Ali ou Amer.
2. **Espaces internes** : tels que la maison des hôtes, la grande place réservée : aux fêtes, à l'accueil des convives passagers , à l'accueil des groupes de caravaniers et de marchands ambulants et à la mosquée.

###### **c. Espace privé:** Il est formé par l'ensemble des demeures ou nous trouvons :

1. Maisons appartenant à la famille dominante composée généralement de 6 à 7 maisons caractérisées par leur élévation en hauteur. Dont le rez de chaussée est composé de plusieurs chambres entourant un patio, qui servaient comme abri pour les animaux et comme dépôt pour les fourrages, le bois et le matériel agricole.
2. Petits châteaux des chefs ou "Amghars en berbère ", ils sont répartis sur deux ou trois étages dont le rez de chaussée est composé d'un ensemble de chambres au tour d'un patio qui servent de dépôt d'armes et de provisions . Le premier étage servait de grenier pour les céréales, les légumes et les fruits secs, alors que le dernier étage était réservé à la vie quotidienne des habitant tout en réservant les tours appelée aussi (bordj) à l'accueil des invités .Ces tours sont généralement décorées ( Fig 4.16) et (Fig 4.17) .

---

\*<sup>25</sup> L'origine de la technique du pisé n'a pas encore été clairement déterminée par les archéologues, mais des études étymologiques sur les divers noms donnés à cette technique autour du bassin méditerranéen font penser qu'elle aurait été inventée par les berbères . Source: Plan de gestion Ait Ben Haddou , 2008,p 44

Le toit plat de ces demeures forme également une terrasse qui sert , au séchoir pour les produits agricoles et un dortoir durant les nuits chaude en période estivale.



**Fig 4.16 : vue sur l'ensemble des maisons étagée**



**Fig 4.17. Détail des décorations des tours**

Source: Boussalh M. , Ksar d'Aït-Ben-Haddou : menaces et espérances, rapport, 2008

3. Le troisième type d'habitat est le plus réactif et est destiné à la classe ouvrière. Ces maisons se caractérisent par leur petite surface, qui varie entre 80 et 120m<sup>2</sup>, et par leur implantation, qui suit les courbes de niveau. Ce sont des habitations compactes avec un seul niveau (rez-de-chaussée) et des murs de façade aveugles. Desservies par des rues étroites partiellement couvertes\*<sup>26</sup> voir ( Fig 4.18 ) et ( Fig 4.19 ).



**Fig 4.18: Rue étroite partiellement couverte**  
Source: www.google.com/village Ait Ben Haddou



**Fig 4.19: Rue étroite partiellement couverte**  
Source: Plan de gestion Ait Ben Haddou,2007-2012

\*<sup>26</sup> les techniques élaborées de construction ont toujours fait défaut aux Aït Ben Haddou. Les grands maîtres (artisans) étaient cherchés du côté de Tissint (Ifillissn), de Tikert (Ben Alach), mais surtout du côté de Skoura et Maghrane. Le travail était exécuté par des corvées imposées par les amghars. De même la plupart des matériaux de toiture, à part les tamaris, étaient importés; le roseau, le laurier rose, étaient transportés à dos d'ânes et de mulets, à partir de Taghzout Aït Touaya (route de Tazenakht) ou d'Assermou d'Id Boukhatri. Les poutres et poutrelles, elles-mêmes, étaient importées. Seul le pisé était prélevé sur place après l'avoir imbibé d'eau (jamar). Source : www.google.com/histoire de Ait Ben Haddou consulté 30/12/2019

#### **d. Equipements religieux :**

**1. La mosquée :** C'est un espace de grand intérêt pour tous les habitants du village, composé d'une salle de prière, d'une salle d'ablution, d'une salle pour chauffer l'eau, d'une morgue et d'un patio avec un puits. La caractéristique de cette mosquée est qu'elle ne possède pas de minaret.

D'après nos recherches sur les villages berbères, nous constatons qu'ils ont souvent les mêmes techniques de construction (matériaux, organisation spatiale, gabarit...) et surtout pour les mosquées, elles sont toujours caractérisées par une absence totale de minaret.

**2. Mausolée de Sidi Ali ou Amar:** Sidi Ali ou Amar est le plus connu des marabouts d'Aït Ben Haddou, dont la tombe est située au nord-est de ce dernier (village). Près de ce mausolée se trouve un autre saint appelé Sidi Tayeb ou Lehbib dont la tombe est entourée de quatre murs de pierre en ruine. Voir ( Fig 4.20) .



**Fig 4.20 : Mausolée de Sidi Ali ou Amar**

Source : <http://www.kasbah-tebi.com/le-mausolee-de-sidi-ali-ou-amer/>

#### **4.15.2. Patrimoine immatériel:**

##### **a. Savoir faire traditionnels et Rituel :**

**1.Pratiques religieuses:** Chaque année une fête religieuse est célébrée qu'ils appellent " *mousse*m"<sup>\*27</sup> c'est une (fête magico-religieuse ou foire locale) célébrée au nom du saint du village "Sidi Ali ou Amer" le deuxième samedi du mois de juin (selon le calendrier agricole). Cette fête est le plus souvent suivie par les Aït Ben Haddou et les habitants des régions voisines. L'après-midi du même jour est consacré à la danse traditionnelle "Ahouach" qui dure jusqu'à la nuit dans le nouveau village Issiwid. C'est derrière le village, où se trouve le sanctuaire de ce saint qui veille sur

---

<sup>\*27</sup> Le mousse

les deux cimetières : musulman au sud-ouest - juif au nord. Le saint est fréquenté pour solliciter sa baraka , pour épargner des maladies ou pour trouver du travail.

**2. Rituels :** Les rituels marquent des moments importants dans la vie des berbères du village et ses environs. Selon (Zerouali H et all.) *"Ils participent dans la structuration de la vie de la communauté et cimentent le lien social [...] Ils traduisent le rapport de la communauté au monde d'origine des dimensions sociales, familiales et religieuses"* (Zerouali H., El Mghari M. & Mouna L., 2017, p.7) .

Les femmes ont aussi leur propre rituel sur l'arbre situé entre le mausolée et le puits, appelé "amrad", l'acacia, (le seul arbre de la région, car il ne pousse que dans les régions sahariennes) elles y accrochent des touffes de leurs cheveux peignés pour soigner leurs maux de tête. voir (Fig 4.21) .

En effet, il existe de nombreux autres rituels utilisés par les villageois, qui sont expliqués dans (Annexe L) .



**Fig.4.21: L'arbre "Amrad" entre le mausolée Sidi Ali ou Amar et le puits**

Source : <http://www.kasbah-tebi.com/le-mausolee-de-sidi-ali-ou-amer/>

#### **4.15.3. Activités commerciales:**

Les moyens de subsistance reposent sur différentes activités telles que l'agriculture, l'artisanat et commerce :

- a. Pour l'activité agricole:** Cette activité s'est affaiblie dans le village en raison du manque et de la salinité de l'eau et du morcellement excessif des parcelles.
- b. Pour les activités artisanales:** Le tissage est encore pratiqué principalement par des femmes. Ces femmes se consacrent à la préservation d'un patrimoine culturel de grande valeur, à savoir le tapis.
- c. Pour le commerce :** cette activité est basée sur le tourisme qui est devenu l'activité dominante du village d'Aït-Ben-Haddou. L'inscription d'Aït-Ben-Haddou sur la Liste du patrimoine mondial en 1987 a joué un rôle décisif dans le regain d'intérêt pour le village, qui s'est traduit par un afflux important de touristes et de sociétés

cinématographiques. Le village doit beaucoup de sa renommée au cinéma\*<sup>28</sup>. Plusieurs films y furent tournés tels que: Lawrence d'Arabie, Jésus de Nazareth, The Gladiator...voir (Annexe M).

En effet, toutes ces activités ont permis l'ouverture de plusieurs boutiques et bazars de part et d'autre du village, ainsi que des hôtels, des auberges et des cafés pour la détente des visiteurs. **Aujourd'hui, toute l'activité du village est basée sur le tourisme.**

#### **4.16. Mesures et stratégies de mise en valeur du village:**

Une série de travaux de restauration ont été réalisés dans ce village depuis 1991 par le Centre de Conservation et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural des Zones Atlasiques et Subatlasiques (CERKAS)\*<sup>29</sup> avec l'assistance financière du ministère des affaires culturelles du Maroc et du PNUD. Ces travaux étaient inscrits dans un projet global qui visait à assurer un développement durable au village historique et spécialement sur le plan socio-économique voir (Annexe N) .

Sur une période de six longues années quatre projets importants ont été réalisés selon (Le rapport du suivi périodique des sites arabes, Ksar Ben Haddou ,2000,p.9) dont nous citons:

- Restauration de la mosquée (du 1/11/1991 au 1/06/1992).
- Pavage des ruelles (du 1/10/1992 au 31/12/1992).
- Travaux de nettoyage et de remise en état des passages couverts/ consolidation des berges (du 21/07/1993 au 3/09/1993) .
- Remise en état des motifs décoratifs de cinq maisons (Kasbahs) ( du 5/10/1995 au 5/02/1996).

Depuis cette date ( 1991) , un nouveau dynamisme s'installe dans l'ancien village . Les travaux de restauration ont permis de rendre l'âme à certains espaces publics, mais pas pour une longue durée parce que "*Le manque d'une vision globale, les problèmes que posent les situations foncières, le manque de partenariat et la négligence de la communication ont rendu la tâche encore plus difficile*". Cette situation, comme déjà expliqué, a conduit l'Etat marocain à classer le village comme patrimoine national en 2004. L'objectif principal de

---

\*<sup>28</sup> Afin d'éviter que l'industrie cinématographique laisse des traces irréversibles sur le paysage, il faudra à l'avenir s'assurer que la législation sur la protection du patrimoine soit bien respectée. L'industrie cinématographique devra aussi veiller à mieux maîtriser les conséquences économiques et sociales de ses actions sur la population locale. Source : plan de gestion Ait Ben Haddou (2007-2012).

\*<sup>29</sup> CERKAS (Centre de Restauration et de Réhabilitation des zones atlasiques et Sub-atlasiques). Situé à Ouarzazate, le CERKAS a contribué à la restauration des: Kasbah de Taourirt (Ouarzazate), d'Ait Benhaddou, de Tammougalt (vallée du Draâ) et de plusieurs greniers collectifs. Il a été Créé en 1990 par le gouvernement marocain . Source: <https://www.maghress.com/fr/lagazette/9461>.

cette initiative (travaux de restauration) était de "Mieux diffuser les connaissances sur la conservation du patrimoine vernaculaire ". Cette prise de conscience a conduit le ministère de la Culture à superviser en 2006 un plan de gestion quinquennal du village (2007-2012), qui a été partagé par tous les acteurs afin de mieux canaliser les efforts de conservation de ce dernier et assurer un meilleur partage des **bénéfices du tourisme**. Les grandes lignes de l'opération de restauration concernent selon le rapport de (Boussalh Med.,2008, p.25) :

- La revitalisation du site par la réalisation des projets réalistes et nécessaires pour les habitants du ksar (pont, adduction d'eau potable, électricité, assainissement, parking, etc.), ainsi que des projets futurs;
- La conservation des valeurs architecturales par la création, en premier lieu, d'une antenne du CERKAS au village. Une initiative qui permet de contrôler l'évolution de l'ancien ksar et d'intervenir sur place pour aider les habitants au cours des travaux de restauration ou de construction;
- La garantie d'une meilleure qualité des **visites touristiques**;
- L'amélioration de ces visites grâce à une politique de communication et de diffusion de l'information;
- Le contrôle de l'évolution de l'environnement du ksar par la conception de modèles types d'architectures mieux adaptées au nouveau village (matériaux, décorations, couleur, hauteurs, formes);
- Le renforcement des normes de construction, pour ce qui concerne le nouveau village, et de restauration pour le ksar ou (l'ancien village );
- La définition d'un mécanisme régissant la collecte des droits d'entrée au cours des visites touristiques.

Cette mission a été confiée au Centre International des Constructions en Terre CRATerre<sup>\*30</sup> de Grenoble en collaboration avec le CERKAS. L'objectif était de revitaliser le village, d'assurer la conservation de ses valeurs, d'améliorer la qualité de l'accueil touristique, ainsi que de suivre l'évolution de son environnement immédiat.

En effet, **cette opération de sauvegarde était plus que nécessaire pour le village de peur de perdre ses richesses ancestrales par la négligence des générations actuelles. Sans pour autant affecter son authenticité et son statut de patrimoine mondial.**

---

<sup>\*30</sup> CRATerre collabore étroitement avec le CERKAS à la conservation du Site du patrimoine mondial de Ait-Ben-Haddou, grâce au soutien de l'UNESCO. La première action menée avec le CERKAS a été la publication en 2004 d'un manuel de conservation qui a permis de faire un bilan des techniques de conservation utilisées par le CERKAS, et de présenter celles qui ont donné les meilleurs résultats dans un ouvrage de 72 pages. Source: <https://www.maghress.com/fr/lagazette/9461>.

Ce plan d'action a été élaboré par les services de l'Etat marocain en vue de maîtriser la déstructuration et/ou l'abandon total de ce patrimoine, vu l'importance qu'il représente pour ce pays<sup>\*31</sup>. Selon la documentation consultée, ce plan d'action a été élaboré avec la participation de plus de soixante-dix personnes, dont des habitants, des élus et des techniciens, dans le but de :

- Revitaliser le site;
- Conserver les valeurs architecturales;
- Assurer une meilleure distribution des profits générés par le site;
- Améliorer la visite.

En effet, le lancement du plan de gestion est rapidement devenu une réalité sur le terrain, où plusieurs projets ont été réalisés tels que:

- La réalisation d'un ponts reliant l'ancien village par le nouveau ( Fig 4.22);
- La Réhabilitation des voies de circulation ;
- La mise en place de poubelles et bornes fontaines Etc;
- La restauration de plusieurs murs et maisons du Ksar <sup>\*32</sup>.



**Fig 4.22. Ouvrages d'Art proposés et réalisés afin de relier l'ancien village par le nouveau village .**  
 Source: Moyal-Nansot C., 1991, "Sauvegarde du Ksar de Ait Ben Haddou", Rapport technique (PNUD), UNESCO, 1991.  
 Traitement : Auteur 2018

<sup>\*31</sup> Dans ce même contexte, le ministre de la culture du royaume dit "[...]Ces architectures de terre ont traversé les siècles grâce à un entretien continu auquel chaque habitant a contribué et seule une occupation des lieux peut garantir la pérennité des constructions, même si les usages peuvent évoluer. Il serait vain aujourd'hui d'essayer de conserver un site inutilisé. La tâche s'annonce difficile, mais elle n'est pas insurmontable[...]" . Source : Plan de gestion pour le Ksar d'Aït-Ben-Haddou 2007-2012.

<sup>\*32</sup> En 2008, une étude menée conjointement entre CRATERre et le CERKAS grâce au soutien de l'UNESCO abouti à un projet de conservation pour l'enceinte supérieure du Ksar, projet mis en œuvre dans sa totalité par le CERKAS en 2008.

Selon la documentation consultée, les experts du Centre du patrimoine mondial ont insisté sur la nécessité de construire un pont reliant les deux rives (ancien village et nouveau village) afin d'encourager le retour des habitants dans l'ancien village et de faciliter la circulation piétonne des villageois et des visiteurs. Depuis l'inscription de ce dernier sur la liste du patrimoine mondial en 1987, le problème de la liaison entre l'ancien et le nouveau village s'est toujours posé, voir ( Fig 4.23) . Voir (Annexe O)

Aujourd'hui, le problème a été résolu et le pont a été construit sur la partie la plus étroite de l'oued, qui est exclusivement réservée aux piétons.



**Fig 4.23 : Liaison entre les deux villages avant la réalisation du pont**  
Source : [www.google.com/village Ait Ben Haddou](http://www.google.com/village Ait Ben Haddou)

Suite aux résultats satisfaisants et la nécessité de poursuivre une politique de partenariat avec toutes les parties prenantes, un autre plan de gestion 2018-2023 a été lancé dont l'objectif selon ( Rapport , Ksar Ben Haddou 444,2018,p.2) est :

- Poursuivre les actions de conservation du patrimoine du village et établir un bilan global sur les différentes interventions (leurs forces et leurs faiblesses, etc.), et favoriser des interventions réalistes qui peuvent avoir des retombées sur la population selon des visions claires;
- Appuyer des actions de médiation culturelle et d'interprétation avec des stratégies d'action culturelle centrées sur l'échange et la rencontre;
- Elaborer des stratégies de communication et de promotion;
- Revitaliser le site par des projets comme l'électrification, la pose de poteaux d'incendie, l'aménagement des seguias et des terrains de culture, la requalification des institutions (surtout le centre de santé), et la mise à niveau du nouveau village Issiwid;
- Elaborer des programmes de formation pour l'accroissement des compétences des



personnes impliquées dans la conservation du patrimoine (maçons/savoir-faire traditionnel, gestionnaires d'établissements touristiques, guides, etc.), avec la création d'un centre de formation pour les jeunes du ksar.

En conclusion, le village d'Aït Ben Haddou est l'un des plus célèbres et des plus utilisés des villages traditionnels "ksour" du Maroc. La qualité esthétique de son architecture lui confère une grande valeur culturelle et touristique.

Compte tenu de l'importance de ce dernier et afin d'éviter le déclin total de cet héritage l'état marocain a élaboré des plans de gestions et des stratégies permettant la valorisation de cette architecture en terre .

Ces mesures de protection et de sauvegarde ,relèvent essentiellement des différentes lois de classement des monuments historiques et des sites, en particulier la loi 22-80 relative au patrimoine marocain du texte de classement national de 2004,du plan d'aménagement et de sauvegarde de 2015 et des conventions et chartes internationales (Convention de 1972). Le village a été ainsi doté d'un plan quinquennal de gestion entre (2007-2012).

Il faut noter que les objectifs fixés par les stratégies de développement et la mise en valeur de son architecture en terre ont été bien atteints et qu'aujourd'hui le village traditionnel fait le plein de touristes. Les travaux de restauration ont donné une âme à certaines zones et ainsi un nouveau dynamisme s'est installé dans le village.

En effet, toutes les interventions sur l'architecture du site ont été contraintes de respecter les valeurs qui ont permis son inscription sur la liste du patrimoine mondial. Tout en respectant toutes les normes nationales et internationales de valorisation .

**Grace à son architecture vernaculaire valorisé, le village Ait Ben Haddou s'inscrit aujourd'hui dans les circuits touristiques les plus importants dans le sud marocain .**

#### **4.17. Expérience Tunisienne :**

##### **4.17.1. Exploitation du patrimoine pour le développement du tourisme culturel :**

###### **Cas de la Tunisie:**

Nous pouvons également mentionner brièvement l'exemple de la Tunisie dans le cadre de ce chapitre, étant donné sa proximité avec l'Algérie et sa position après le Maroc en tant que pays qui a porté un grand intérêt à la valorisation de son patrimoine afin de promouvoir son tourisme culturel et d'acquérir une meilleure position en tant que destination touristique parmi les pays du Maghreb arabe.

La Tunisie, comme le Maroc, a porté un intérêt particulier au secteur du tourisme depuis son indépendance et a consacré des efforts considérables à la mise en valeur de son patrimoine culturel en vue d'un développement économique basé sur le secteur du tourisme

conformément aux recommandations susmentionnées de l'ONU et de la Banque mondiale. Dans ce contexte, les acteurs de la sauvegarde et de la promotion du riche patrimoine du pays, tels que le ministère de la Culture et le ministère du Tourisme, ont mis en place une stratégie pour le développement d'un tourisme culturel durable dans le pays, qui sera expliquée ci-dessous.

#### **4.17.2. Aperçu historique:**

Jusqu'aux années 1960, le tourisme tunisien était " balnéaire ", puis une nouvelle réflexion a émergé qui tend à diversifier le produit touristique pour améliorer la compétitivité du pays. **La meilleure solution était l'exploitation du patrimoine pour développer une activité touristique culturelle.**

Grâce à ces atouts, la Tunisie a réussi à développer une industrie touristique performante, faisant de ce secteur un choix stratégique dans sa politique de développement. Les spécificités culturelles constituent un **facteur d'attractivité** pour les **touristes** amateurs de culture et de visites de sites patrimoniaux (sites historiques, monuments, musées, etc.), la découverte de l'artisanat ou la participation à des manifestations culturelles telles que des festivals, des expositions et parfois des conférences.

Compte tenu du grand intérêt porté au **tourisme culturel** à travers le monde et de son rôle dans l'enrichissement du secteur touristique, la Tunisie s'est engagée à promouvoir ce secteur au service de son développement économique. A cet égard, elle a choisi d'exploiter son riche patrimoine au service de ce secteur, tout en veillant à préserver les attributs de son identité nationale et ses spécificités culturelles et civilisationnelles.

La sauvegarde du patrimoine culturel et sa valorisation touristique sont devenues un défi pour la Tunisie, afin de promouvoir un **tourisme culturel durable**, notamment dans les villes et villages historiques, d'autant plus que les indicateurs de développement prennent désormais en compte la capacité des pays à exploiter les produits culturels dans leurs plans de développement.

Dans ce contexte, et en vue de développer ce type de tourisme, un plan national de promotion du tourisme culturel a été élaboré en 1999, couvrant quatre domaines : la création d'une carte nationale du tourisme culturel et environnemental, la valorisation des sites archéologiques, la restauration des monuments historiques et la mise en place d'un programme d'intégration des différentes composantes du patrimoine dans les circuits touristiques afin d'attirer davantage de touristes et de pénétrer de nouveaux marchés.

Grâce à cette stratégie, trente et un (31) monuments et sites historiques et naturels ont été aménagés et restaurés, avec un budget d'environ trente-neuf (39) millions de dinars, en collaboration avec la Banque Mondiale. Parmi les sites ciblés par cette opération figurent le site archéologique de Carthage , les aqueducs de Zaghouna , Dougga et Sbeitla, le parc environnemental d'Ennahli , le parc la Falaise de Monastir et les parcs nationaux d'Ichkeul, Bouhedma et Châambi, mais aussi les forts de Sousse, Hammamet et Mahdia, les sites archéologiques d'Utique, Bella-Regia , le site archéologique de Kerkouan et de Oudhina . le village berbère Takrouna qui se trouve dans le circuit touristique (Oudhina , Zaghouna , Takrouna ) d'où nous reviendrons ci-dessous .

En plus de la restauration des pièces de musée et de leur traitement par des spécialistes en la matière. Plusieurs musées ont bénéficié de ces travaux de réhabilitation, dont le musée du Bardo, le plus grand musée de Tunisie, qui doit sa réputation aux innombrables pièces exhumées depuis le 19ème siècle.

En effet, les réaménagements ont été pensés et décidés dans le but d'agrandir et de réorganiser les espaces pour une redistribution et une nouvelle présentation des collections. Grâce à son patrimoine valorisé<sup>\*33</sup> , le musée a reçu en 2017 (avant la crise qui a secoué le pays) plus de 87 mille visiteurs, selon le bilan de l'année 2017, ( date des dernières statistiques publiées par l'Agence de la Mise en Valeur et de la Promotion Culturelle AMVPC) . En effet ,aujourd'hui ce dernier est l'un des plus importants musées du bassin méditerranéen et le second musée du continent africain après celui de l'Egypte ( Caire) par la richesse de ses collections . Les figure ci-dessous représente le musée après sa réhabilitation et sa modernisation voir ( Fig 4.24) , ( Fig.4.25), (Fig.4.26) et (Fig 4.27)



**Fig 4.24 : Patio du musée du Bardo**  
Source : Auteur 2019



**Fig.4.25 : Vue sur le Hall d'entrée**  
Source : Auteur 2019

<sup>\*33</sup> Nous précisons ici que le patrimoine dont nous parlons consiste au palais en lui-même dont le musée fait partie qui est un ensemble de bâtiments édifiés à partir du 15ème siècle habité par plusieurs beys



**Fig.4.26: Fresques murales ( en mosaïque)**  
Source : Auteur 2019



**Fig.4.27 : Touristes dans l'entrée et le hall d'exposition**  
Source : Auteur 2019

Il convient de noter que les travaux de restauration ont également concerné les musées d'El Jem et de Djerba, outre la création de nouveaux musées et **l'ouverture de plusieurs sites patrimoniaux aux visiteurs afin de diversifier l'offre en matière de patrimoine**, notamment celui situé à proximité des zones touristiques.

Dans ce contexte, l'Agence de valorisation du patrimoine et du développement culturel œuvre à consacrer le principe de décentralisation en matière de sauvegarde du riche patrimoine culturel national, tout en intégrant les industries culturelles pour faire connaître le patrimoine à travers des souvenirs, des répliques de pièces archéologiques, des dépliants et des cartes postales, outre l'encouragement des investisseurs privés à investir dans ce créneau.

#### **4.18. Valorisation du patrimoine vernaculaire dans les Zones montagneuse : Cas du village berbère Takrouna :**

Nous avons basés ici sur les informations données par le guide touristique lors de notre visite du village en 2019, ainsi que sur une enquête menée sur place auprès de quelques familles du village qui ont gentiment accepté de répondre à nos questions et de nous laisser prendre des photos à l'intérieur de leurs maisons. Suite à cette visite, nous avons estimé que ce village était un bon exemple de la détermination de la population locale à sauvegarder son patrimoine. En effet, le village berbère de Takroune a réussi à faire partie du circuit d'Oudhina grâce à la détermination et à la volonté de ses habitants qui ont contribué à le mettre sur la carte touristique de la région.

##### **4.18.1. Aperçu sur le village :**

Takrouna, est l'un des plus anciens villages berbère de la Tunisie , perché sur un rocher et culmine à 200 mètres au dessus du niveau de la mer. Il est situé dans la région du Sahel Tunien, à 110km au sud de Tunis et à 55 km au nord de Sousse à environ 6 Km à l'ouest d'Enfidha, en direction de Zaghouan. Construit sur un gros rocher fossilisé datant de plus de 2000 ans, le village domine une plaine donnant sur le golfe de Hammamet, Hergla, Sousse, Zeghouana et la plaine de Kairouan voir (Fig.4.28).

C'est un site à l'architecture typique et traditionnelle. Les constructions sont en pierres : maisons, mausolée, mosquée, écomusée et le café du rocher bleu.



**Fig 4.28 : Vue d'ensemble sur le Village Takrouna**

Source : <https://www.voyage-tunisie.info/village-berbere-takrouna-tunisie/>

Grâce à l'initiative de l'Etat et à l'implication de la population locale, ce village a été revitalisé. Aujourd'hui, il constitue une destination privilégiée pour les touristes désireux de découvrir la culture et les coutumes ancestrales des montagnards (berbères).voir (Fig 4.29) .

Les habitants du village reçoivent quotidiennement des visiteurs du monde entier pour lesquels un café et un musée sont proposés au sommet de la colline. Ces deux espaces sont la propriété privée d'une dame nommée "Aïda Gmach" dont la mère est originaire de Constantine (Algérie) selon sa déclaration lors de notre visite en 2019. Cette descendante, afin de préserver la mémoire et la culture de son village, a transformé la maison familiale en deux espaces pour les touristes avec l'aide de l'office du tourisme en 2002. A ce sujet, Aïda nous déclare : "*Ce qui m'intéresse, c'est le tourisme culturel, c'est de montrer les coutumes et traditions berbères des villageois de Takrouna*". Le premier espace est un musée qui présente des objets de la vie quotidienne des villageois. Ces objets sont à la fois des héritages privés et des dons de la population locale. L'objectif est de préserver ce

patrimoine et de le porter à l'attention du grand public afin qu'il soit préservé et transmis. Le deuxième espace est un café qu'Aida a baptisé "Le Rocher Bleu", comme le montrent les figures (Fig.4.30) et (Fig.4.31).

Il n'y a pas de bazar pour vendre l'artisanat dans le village, mais il y a des cours où les femmes tisseuses et potières exposent les produits qu'elles fabriquent avec un équipement modeste (tapis, sparteries, etc.), comme le montrent les figures. (Fig.4.32), (Fig.4.33) et (Fig.4.34).

L'histoire du village, la valeur de son patrimoine et de sa culture ont également séduit "Emilio", un Français d'une cinquantaine d'années vivant en Tunisie, qui a loué l'espace de l'ancienne école coranique à Takrouna pour le transformer en boutique d'artisanat local. Cette initiative contribue également au développement économique et touristique du village.



**Fig. 4.29: Vue du village après mise en valeur**

Source : Auteur 2019



**Fig 4.30: Maison transformée en café ( le rocher bleu)**

Source : Auteur 2019



**Fig.4.31: Visite touristique du musée de Takrouna**

Source : Auteur 2019



**Fig4.32: Femme vendant de l'artisanat à domicile**

Source : Auteur 2019



**Fig. 4.33 : L'appareil de tissage**  
Source : Auteur 2019



**Fig. 4.34: Four pour la cuisson des poteries et du pain** / Source : Auteur 2019

En fin de journée, une fois les touristes partis, la cour retrouve sa fonction première de lieu de rencontre et de détente pour la famille, surtout pendant les mois d'été, comme le montre la figure ci-dessous ( Fig .4.35) .



**Fig.4.35 : Vieille femme de Takrouna dans la cour de sa maison**  
Source : Auteur 2019

Aujourd'hui, grâce à la détermination de ses habitants et à l'initiative de l'État, le patrimoine culturel de ce village berbère a été revitalisé et le nombre de visiteurs a augmenté, créant une économie locale dynamique qui a contribué à sa préservation et à sa mise en valeur.

En conclusion, la Tunisie, comme le Maroc, voisin de l'Algérie, a su investir dans le tourisme culturel en valorisant son patrimoine, notamment ses sites et villages historiques. L'objectif de cette initiative est de faire de ces sites patrimoniaux l'une des meilleures destinations touristiques, donnant ainsi une nouvelle image au tourisme tunisien. Grâce à cette politique réussie dans les zones rurales, sahariennes et urbaines, le pays a pu

augmenter de manière significative le nombre de visiteurs et leur contribution à l'économie locale.

Aujourd'hui, ces sites patrimoniaux sont devenus, aux yeux des pouvoirs publics et des acteurs du tourisme, l'espace patrimonial par excellence pour le développement du tourisme culturel tunisien. Et grâce à cette politique, la Tunisie et le Maroc sont désormais considérés comme les meilleures destinations touristiques du Maghreb.

### **CONCLUSION:**

La France fait partie des pays qui ont ratifié l'ensemble des textes internationaux relatifs à la protection du patrimoine culturel. Elle a donc approuvé tous les principes énoncés dans ces textes et leur a donné une interprétation juridique. Sur la base de ces textes, la France a introduit des mesures de protection des sites historiques dans sa politique d'aménagement du territoire.

Dans ce pays, la conservation des richesses patrimoniales ne se limite pas uniquement à la protection des éléments du patrimoine culturel. Il s'agit de rendre ce dernier "UTILE" et de **l'intégrer dans la vie contemporaine des sociétés** en l'insérant dans une politique cohérente de développement économique et social. Ce pays veille à ce que son patrimoine soit pris en considération dans toutes ses politiques de développement territorial, afin d'augmenter l'attractivité des investissements, y compris le **tourisme culturel**, qui s'appuie essentiellement sur les différentes structures patrimoniales comme principales potentialités. Aujourd'hui, en France le **patrimoine culturel** est désormais l'un des loisirs les plus prisés par les touristes étrangers, et grâce à sa valorisation, ce pays se place en haut du podium **des pays les plus visités au monde en 2018**.

Pour le Maroc, le **patrimoine** est considéré comme le garant de la sérénité, de la durabilité et du développement, et c'est dans ce contexte qu'il a été décidé de tirer profit de cette source de richesse pour donner au patrimoine culturel une place de choix dans les politiques et stratégies de développement humain et de lutte contre la précarité et la pauvreté dans ce pays. Cette stratégie s'est concrétisée par la création de conditions organisationnelles capables d'améliorer les conditions de vie de la population locale tout en protégeant et en valorisant son patrimoine culturel afin qu'il soit au service du développement économique du Royaume. En effet, la politique adoptée par le Maroc pour la valorisation de ses richesses culturelles se base essentiellement sur l'idée que "***Le patrimoine culturel peut contribuer au développement***" et cela en se référant aux expériences réussies à travers le monde.



Grâce à cette politique, aujourd'hui la médina de Fès a relativement réussi sa patrimonialisation grâce à son patrimoine culturel (matériel et immatériel) qui constitue un potentiel et un atout touristique qui jouit aux yeux des touristes amateurs de la culture. Fès a su utiliser ce patrimoine et surtout son artisanat comme un véritable levier politique pour valoriser son image internationale et préserver son statut de " *centre culturel et spirituel du Maroc* ". La ville de Fès a également su composer avec les principes du développement durable pour promouvoir un tourisme culturel bénéfique pour la population locale, qui a pu réinvestir dans son habitat et entretenir son patrimoine grâce aux revenus générés par ce type de tourisme. Il faut noter aussi que l'apparition d'une nouvelle forme d'accueil touristique dans la Médina a également contribué positivement à la **valorisation de son patrimoine culturel** ainsi qu'à son développement touristique, à savoir la participation d'acteurs privés qui ont investi dans des maisons d'hôtes. Un nouveau mode d'hébergement se développe et commence à attirer un type de clientèle aisée et **intéressée au produit culturel** au sein de la Médina .

Il en est de même pour le village historique d'Ait Ben Haddou qui, grâce aux stratégies et mesures adoptées par l'Etat pour sauvegarder son patrimoine architectural vernaculaire , il est aujourd'hui largement utilisé par les professionnels du tourisme. En effet, ces actions de développement ont permis de donner une âme à certains espaces et d'installer un nouveau dynamisme au sein du village.

La Tunisie, voisine de l'Algérie, a également pu investir dans le tourisme culturel grâce aux stratégies de valorisation de son patrimoine culturel.

Les expériences susmentionnées et celle du village berbère de Takrouna ont montré que les Tunisiens ont travaillé sur la valorisation des richesses patrimoniales avec pour objectif principal de les revitaliser en les réaffectant à des activités compatibles avec les bâtiments afin qu'ils puissent en assurer l'entretien et la gestion.

Aujourd'hui, la France dans les pays européens, le Maroc et la Tunisie dans les pays du Maghreb figurent parmi les premières destinations touristiques grâce à leur **patrimoine culturel valorisé**.

Ces expériences positives nous amènent à nous demander où se situe l'expérience algérienne par rapport à ce qui se fait dans le monde en matière de valorisation des richesses culturelles et de développement du **tourisme culturel**. C'est ce que nous allons tenter d'aborder dans le chapitre suivant.

**CHAPITRE V**

**PATRIMOINE CULTUREL ET  
TOURISME DANS LA POLITIQUE  
ALGERIENNE**

## CHAPITRE V :PATRIMOINE CULTUREL ET TOURISME DANS LA POLITIQUE ALGERIENNE

### INTRODUCTION :

L'Algérie est un pays doté d'un patrimoine culturel et naturel aussi riche que varié, dont il a hérité à travers les différentes civilisations qui lui ont succédé. Les meilleurs exemples en sont les sites et monuments historiques, qui représentent une réalité extrêmement variée, entre villes historiques, villages traditionnels, centres historiques, médinas, ksour, quartiers coloniaux, etc. Ces trésors sont restés le témoignage d'une civilisation, à la fois urbaine et rurale, avec de multiples stratifications culturelles qui varient d'une région à l'autre. Ces lieux de mémoire méritent d'être pris en charge et valorisés, car ils peuvent pleinement contribuer au développement économique et social du pays. C'est ce que disait Allain Maurice lorsqu'il affirmait que: *"la mise en valeur des sites, monuments, curiosités d'un pays, l'exploitation du -capital beauté- sont des ressources infiniment appréciables, sans cesse renouvelées ,non prescrites par le temps et qui constituent, surtout dans un pays comme l'Algérie, une véritable industrie, peut-être la plus profitable de toutes"* (Maurice A.,1931,p.225). Sauf que ce patrimoine inestimable est encore mal exploité et commence à dépérir à un rythme avancé, alors qu'il représente le moteur du développement de l'industrie touristique en général et du tourisme culturel en particulier, comme nous l'avons expliqué dans le chapitre précédent.

Placée dans une logique de priorités et d'urgence, l'Algérie, au lendemain de l'indépendance (1962), préoccupée par la construction d'une puissance industrielle sur l'ensemble du territoire national, s'est trouvée confrontée à une situation d'urgence en matière de besoins en logements. Cette préoccupation n'a pas permis au gouvernement d'accorder l'importance nécessaire à la préservation et au développement des richesses culturelles et naturelles du pays, bien que cela puisse être considéré comme un investissement très rentable. Toutefois, ce n'est que dans les années 1970 que l'État a commencé à penser aux villes et à leur avenir et à prendre en considération les centres anciens et les villages historiques. Dès lors, les tâches correspondantes ont été confiées à deux secteurs primaires : le secteur de l'urbanisme et le secteur culturel. Ces derniers étaient essentiellement considérés comme les principaux acteurs institutionnels responsables du processus de gestion et d'aménagement du territoire, ainsi que de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel.

Dans ce contexte et afin de cerner la problématique de la valorisation du patrimoine, nous résumerons dans ce chapitre la politique algérienne en matière de valorisation du

patrimoine culturel de l'indépendance à nos jours, afin de positionner l'avenir de notre patrimoine au niveau national par rapport à ce qui se fait au niveau international.

## **5.1. Analyse du cadre juridique de protection du patrimoine culturel:**

### **5.1.1. Législation algérienne en matière de protection du patrimoine culturel :**

#### **a. Avant l'indépendance ( avant 1962) :**

En Algérie, la notion de patrimoine a commencé à se développer pendant la présence coloniale. Elle a été introduite au 19<sup>ème</sup> siècle lorsque le besoin de répertorier les monuments intéressants en Algérie s'est fait sentir, et les premières tentatives d'inventaire ont été entreprises entre 1840 et 1846 par deux architectes français (Amable Ravoisié et Charles Texier). Dans ce contexte, plusieurs lois ont été promulguées afin de protéger et de valoriser le patrimoine présent sur les terres algériennes, au début elles concernaient particulièrement les sites et monuments historiques de l'époque romaine, puis elles ont été étendues à la valorisation du patrimoine local algérien, et avec l'apparition de la loi de 1930 la notion de patrimoine naturel a été introduite selon (Mazouz F., 2015, p.72). Parmi ses textes fondamentaux, nous citons:

- Décret du 14 septembre 1925 concernant les monuments historiques en Algérie, modifié par des décrets des 3 mars 1938 et 14 juin 1947 et la loi du 21 novembre 1954;
- Loi française du 2 mai 1930 relative aux monuments naturels et sites de caractère artistique, historique, scientifique légendaire et pittoresque, et l'ensemble des textes qui l'ont complétée et modifiée notamment :
- Décret du 9 février 1942 étendant à l'Algérie la loi du 27 septembre 1941 confirmée par l'ordonnance du 18 septembre 1945 sur les fouilles intéressant la préhistoire, l'histoire, l'art et l'archéologie,
- Arrêté du 26 avril 1949 modifié et complété portant création en Algérie de circonscriptions territoriales pour la surveillance des gisements archéologiques et préhistoriques".

#### **b. Après l'indépendance ( à partir de 1962):**

Les travaux menés depuis plusieurs années par diverses organisations internationales, notamment l'UNESCO, en mettant l'accent sur le droit à la culture et l'importance de la mise en valeur du patrimoine, ont certainement contribué à la "prise de conscience" de l'importance que représentent le patrimoine, notamment culturel, dans le développement d'un pays. Convaincue par ces orientations et dans ce même contexte juste après l'indépendance, l'Algérie, par la promulgation de la **loi n° 62-157** du 31 décembre 1962, a reconduit la

législation française applicable aux monuments historiques dans ses dispositions non contraires à la souveraineté nationale. Six ans plus tard, la stratégie de **préservation du patrimoine** a consisté à identifier et à protéger les différents monuments et sites historiques en les classant ou en les inscrivant à l'inventaire supplémentaire\*<sup>34</sup> selon l'Ordonnance n° **67-281** du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels\*<sup>35</sup> dans le but de protéger ces biens de tout type d'intervention (architecturale ou urbaine) pouvant entraîner leur dénaturation ou leur altération. Ce classement fait suite à celui déjà effectué par les Français lors de leur présence dans le pays. En Algérie, "Ce n'est qu'en 1982 qu'a été créée une direction du patrimoine" selon (Chaoui L., 2017,p.75). Plusieurs règlements émis entre 1967 et 1998 en vertu de l'Ordonnance 67-281 voir (Annexe P).

Quelques années plus tard, et afin de combler le vide juridique en matière de protection et de valorisation du patrimoine, des lois sont apparues précisant les conditions d'intervention sur les sites et monuments historiques, à savoir la **loi 98-04** du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, suivie d'autres textes complémentaires, notamment le **décret exécutif n°3-322** du 5 octobre 2003 relatif à la gestion des biens culturels immobiliers protégés. Cette loi (98-04) représente l'aboutissement d'un processus de réflexion entrepris depuis l'indépendance du pays jusqu'en 1998 pour faire émerger une législation susceptible de traiter les différents aspects inhérents à la **gestion du patrimoine culturel** national. Cette dernière a apporté un fait nouveau avec la reconnaissance des **ensembles historiques** comme figure tutélaire indépendante, gérée par le Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.P.S.M.V) en tant qu'instrument de protection spécialisé. Les textes d'application qui en découlent fixent la spécialisation et la qualification des architectes spécialisés dans les monuments et sites protégés, ainsi que les modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage concernant les biens culturels immobiliers proposés au classement, déjà classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, pour le maître d'ouvrage. Ce dernier a ensuite instauré des zones de protection appelées secteur sauvegardé pour devenir ( P.P.S.M.V.S.S) et " *C'est dans le cadre du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés que s'opère la **conciliation** entre la **préservation du patrimoine culturel** et le **développement socio-économique** pour*

---

\*<sup>34</sup> L'inventaire national en Algérie s'appelle "la banque nationale de données afférentes aux biens culturels immatériels".

\*<sup>35</sup> Le patrimoine culturel intangible, non prévu par l'Ordonnance 67- 281, a été introduit comme dimension fondamentale du patrimoine culturel dans la loi 98-04. Source : Ministère de la culture ( SDZAH) 2007.

*maintenir l'intégrité culturelle tout en répondant aux besoins des populations"* (Ministère de la culture, SDZAH , 2007,p.68) .La casbah d'Alger\*<sup>36</sup>, la médina de Constantine et la vallée du M'zab ont été érigés en secteurs sauvegardés.

Le rôle tracé par le (P.P.S.M.V.S.S), était de développer les grandes lignes d'interventions sur les zones sauvegardées, et de donner les options globales d'aménagement, de nature à permettre de concrétiser les orientations données par les instruments suivantes :

- SNAT (Schéma National d'Aménagement du Territoire);
- SRAT (Schéma Régional d'Aménagement du Territoire);
- SDAT (Schéma Directeur des Aménagements Touristiques);
- SDBGEC ( Schéma Directeur Des Biens Et Grands Equipements Culturels);
- SDZAH (Schéma Directeur Des Zones Archéologiques Et Historiques);
- PDAU (Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme).

[...] *Il faut cependant souligner qu'après une quarantaine d'année d'indépendance, l'Algérie( 1962-2007) a connu une avancée notable dans la prise de conscience des valeurs du patrimoine culturel aussi bien matériel qu'immatériel [...].* Selon le rapport de l'UNESCO (Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb, n.d., p.132) .

L'initiative du (P.P.S.M.V.) montre que l'État commence à accorder une attention plus ou moins particulière au devenir de la richesse patrimoniale du pays.

Le renforcement de l'arsenal législatif relatif au patrimoine témoigne de cette volonté récente de protéger et de valoriser le patrimoine national, et les quelques opérations de réhabilitation de certains bâtiments ayant une valeur culturelle ou historique étroitement liée à l'histoire du pays et de sa société témoignent de cette volonté. Cependant, malgré cette initiative, de nombreux autres lieux de mémoire\*<sup>37</sup> et de culte tels que : Ksour, les

---

\*<sup>36</sup> Parmi les objectifs du (P.P.S.M.V.S.S) : la dédensification progressive en population, l'intégration de la Casbah dans l'ensemble de la métropole et le développement de la vocation culturelle et touristique sont les objectifs premiers. Leurs réalisations ambitionnent à la fois l'amélioration des conditions d'habitat et de travail et le recouvrement de l'unité du centre historique par l'établissement de la continuité entre la mer, la basse et la haute Casbah et la citadelle. [...] **Malheureusement, l'opération, menée sur une longue durée, a beaucoup péché par manque de méthodologie et, surtout de " tact pédagogique" envers les autorités et la société civile.** Source Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb: enjeux , diagnostics et recommandations, Rapport du Bureau de l'UNESCO à Rabat , Bureau multipays pour : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, et Tunisie, p.128

\*<sup>37</sup> Un "lieu de mémoire" est n'importe quelle entité significative, de nature matérielle ou non-matérielle, qui, par la volonté des hommes ou le travail du temps, est devenue un élément symbolique du patrimoine mémoriel d'une communauté (Nora 1996 : XVII) Les "Lieux de mémoire" ainsi définis incluaient selon lui :  
- Les lieux comme les musées, les cathédrales, les mosquées, les temples, les palais, les cimetières, les archives et les mémoriaux ;

villages traditionnels, centres historiques, mosquées, mausolées, etc. sont encore oubliés et n'attendent qu'un geste des pouvoirs publics pour leur permettre d'être sauvegardés, pérennisés et transmis avant d'être complètement effacés de la mémoire culturelle du pays.

En effet, le problème des textes et lois relatifs à la protection du patrimoine se résume à l'intérêt économique de cette richesse, qui n'a pas été introduit et est resté à l'arrière-plan pendant très longtemps, ce qui ne contribue évidemment pas à l'amélioration des conditions de vie de la population, de **l'offre touristique** et de son extension au **tourisme culturel**.

### **5.1.2. Rôle du Ministère de la culture :**

Selon le site officiel du ministère de la Culture, l'une des missions importantes confiées au ministère de la Culture en matière de **patrimoine culturel** est d'assurer la **conservation et la valorisation** des œuvres majeures du patrimoine culturel algérien, de favoriser le développement des pratiques inhérentes à leur (ré)appropriation, mais aussi de les rendre accessibles au plus grand nombre.

La politique patrimoniale de ce dernier vise à encourager le développement d'une démarche visant à protéger, conserver, valoriser et enrichir le patrimoine culturel tout en ouvrant l'accès au public le plus large possible. Cette politique s'articule autour de quatre axes principaux selon ( Rapport, ministère de la culture , patrimoine culturel,2016, consulté le 5/01/2020) à savoir :

- Sauvegarder et protéger le patrimoine culturel dans toutes ses composantes ;
- Enrichir et mettre en valeur le patrimoine culturel, en favorisant la qualité d'insertion urbaine et territoriale;
- Rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'Algérie et pour certaines de l'Humanité ;
- Mobiliser l'ensemble des partenaires publics (et privés) sur ces problématiques, dans une vision "d'intersectorialité".

Dans ce même contexte, un Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques (CNRPAH) a été créé sous sa tutelle. C'est un établissement public dont les activités concernent la recherche dans les domaines de la culture et des interactions entre l'homme et son environnement de la préhistoire à nos jours.

---

- Des concepts et des pratiques telles que des commémorations, des devises et tous les rituels ;  
- Des objets tels que des monuments commémoratifs, des objets hérités, des manuels, des emblèmes, des textes fondateurs et des symboles. Source: rapport de l'UNESCO, " l'interprétation des sites de mémoire", 2018,p.12.

"En 2003, le CNRPAH a été réorganisé afin d'assumer les responsabilités en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel" (UNESCO, Rapport périodique , Algérie et la convention de 2003, consulté le 16/10/2020).

L'objectif de l'état à travers ses stratégies est basé sur l'idée que les citoyens ont le droit à la culture et à la protection de leur patrimoine culturel et de leur identité selon (art.45) du rapport du Secrétariat Général du Gouvernement de 2016 qui mentionne que: "***Le droit à la culture est garanti au citoyen. L'Etat protège le patrimoine culturel national matériel et immatériel et œuvre à sa sauvegarde***" (Journal officiel n° 76 du 8 décembre 1996 p.7) Car la culture comme affirmé par Bernard Latarjet "*la culture peut apporter une réponse aux grands problèmes contemporains de la société*" (Latarjet B., 1992,p.124-126) .

### **5.2. Initiative de l'état pour la protection du patrimoine culturel :**

Au niveau international, l'Algérie a ratifié la convention de l'UNESCO en 1973. Elle a participe au programme "*Euromed Heritage*", initié en 1998, relatif à la protection et à la mise en valeur du patrimoine bâti, partagé par les différents pays méditerranéens. Elle a été le premier État à ratifier la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2003, et elle a proclamé et adopté la Déclaration d'Alger sur la diversité culturelle et la sauvegarde des identités et du patrimoine des peuples, adoptée en 2004. Selon Mazzoz F. (2015), elle a également participé au projet " Archimède " adopté en 2005, relatif à la conservation et à la rénovation des quartiers anciens, dans le cadre duquel sept villes de différents pays du bassin méditerranéen ont été prises en charge, à savoir : Oron (Algérie), Bordeaux (France), Gênes et Venise (Italie), Istanbul (Turquie), El Mina et Beyrouth (Liban).

Dans le même contexte et selon les données de l'Ambassade d'Algérie en France "*l'Algérie a été plusieurs fois membre du Conseil Exécutif de l'Organisation( UNESCO) (2001-2005), (2005-2009), (2009-2013), (2013-2017). Elle siège au Comité subsidiaire de la Convention de 1970 sur la lutte contre le trafic illicite des biens culturels et assure actuellement la présidence du Conseil consultatif scientifique et technique (STAB), dans le cadre de la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique*" (Rapport, amb-Algérie,n.d consulté le20/01/2020). Cette même source confirme que l'Algérie bénéficie de l'assistance et de l'expertise de l'UNESCO dans le domaine de la préservation, la restauration et la mise en valeur de monuments historiques, culturels ou de sites naturels ainsi que la valorisation du patrimoine culturel immatériel algérien.



### **5.3. Perspectives de valorisation du patrimoine culturel:**

#### **5.3.1. Patrimoine matériel :**

En Algérie, le concept de patrimoine culturel a connu une large évolution, notamment depuis la promulgation de la loi 98-04 du 15/06/1998 relative à la protection du patrimoine culturel (publiée au Journal Officiel du 17 juin 1998, n° 44, p. 3), et est devenu depuis le centre d'intérêt des différentes instances politiques. Dans l'article 02 de cette présente loi le **patrimoine culturel** est défini comme étant : *"Tous les biens culturels immobiliers, immobiliers par destination et mobiliers existant sur et dans le sol des immeubles du domaine national, appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé, ainsi que dans les sous-sol des eaux intérieures et territoriales nationales léguées par les différentes civilisations qui se sont succédées de la préhistoire à nos jours. Font également partie du patrimoine culturel de la nation, les **biens culturels immatériels** produits de manifestations sociales et de créations individuelles et collectives qui s'expriment depuis les des temps immémoriaux à nos jours"*. L'objectif de l'état à travers cette initiative et de faire du **patrimoine culturel** *"un facteur déterminant de l'identité culturelle et une ressource économique potentielle à sauvegarder"* selon le (SDZAH, 2007,p.68)

Cette loi aborde également une nouvelle catégorie de patrimoine, à savoir les biens culturels immatériels enfouis dans la société, qui pourraient consolider et enrichir la culture nationale.

Les textes d'application de cette loi n'ont été mis en œuvre que tardivement, entre 2002 et 2007, selon les données du ministère de la Culture.

Les statistiques du même ministère en 2019, indiquent que le nombre de biens culturels protégés dans le pays a atteint:

- Biens culturels immobiliers classés (398);
- Biens culturels mobiliers classés (101) ;
- Sites naturels (64);
- Parcs culturels (5);
- Secteurs sauvegardés (22) .

Alors que les biens Culturels Immobiliers son arrivés à :

- Monuments Historiques (282);
- Sites Archéologiques ( 123) ;
- Parcs culturels (05);
- **Secteurs sauvegardés:**

- Ensembles urbains érigés en secteurs sauvegardés (19);
- Ensembles ruraux érigés en secteurs sauvegardés (03) voir (Annexe Q).

Dans ce contexte et afin d'assurer la mise en œuvre des plans permanents de sauvegarde et de valorisation des zones protégées<sup>\*38</sup> à l'échelle nationale. Une Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés (ANSS) placée sous la tutelle du Ministère de la Culture a été créée par le décret exécutif n° 11-02 du 5 janvier 2011.

### **5.3.2. Patrimoine culturel immatériel :**

La loi n° 98-04 désigne les éléments du patrimoine culturel immatériel comme " *biens culturels immatériels* " et les définit précisément comme suit :

" *Les biens culturels immatériels se définissent comme une somme de connaissances, de représentations sociales, de savoirs, de savoir-faire, de compétences, de techniques, fondés sur la tradition dans différents domaines du patrimoine culturel représentant les véritables significations de rattachement à l'identité culturelle détenus par une personne ou un groupe de personnes*". Or, les domaines d'applications de ce dernier sont définies dans l'article 67 ( art.67) comme suivants :

"*L'ethnomusicologie, les chants traditionnels et populaires, les hymnes, les mélodies, le théâtre, la chorégraphie, les cérémonies religieuses, les arts culinaires, les expressions littéraires orales, les récits historiques, les contes, les fables, les légendes, les maximes, les proverbes, les sentences et les jeux traditionnels* ".

Cette définition est conforme à celle de l'UNESCO. Elle exprime l'élargissement croissant de la notion de patrimoine, qui couvre aujourd'hui plusieurs domaines.

Cette loi précise également la protection des bien culturel immatériels dans son article 68 ( art.68) en précisant que la protection de ces derniers a pour objet: "*L'étude, la sauvegarde et la conservation des expressions et matériaux culturels traditionnels*", elle concerne, notamment :

- La constitution de corpus et banques de données<sup>\*39</sup> concernant le patrimoine culturel immatériel par l'identification, la transcription et la classification, la

---

<sup>\*38</sup> Le terme "**Secteurs sauvegardés**" a été créé par la Loi n° 98- 04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel. L'article 43 de la présente loi les définit comme étant: "*les ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les Casbah, Médinas, Ksours, villages et agglomérations traditionnelles caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat et qui par leur homogénéité et leur unité architecturale et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur*". Source : [www.m-culture.gov.dz](http://www.m-culture.gov.dz).

<sup>\*39</sup> L'inventaire national en Algérie s'appelle "la banque nationale de données afférentes aux biens culturels immatériels".

collecte, l'enregistrement par tous moyens appropriés et sur tous supports auprès de personnes, groupes de personnes ou de communautés détentrices du PCI ;

- L'étude des matériaux recueillis par des scientifiques et institutions spécialisées pour approfondir la connaissance et repérer les références identitaires socio-historiques ;
- La sauvegarde de l'intégrité des traditions en veillant à éviter leur dénaturation lors de leur transmission et diffusion ;
- Les matériaux de la culture traditionnelle et populaire collectés font l'objet de mesures de conservation appropriées à leur nature de manière à en conserver la mémoire sous toutes ses formes et la transmettre aux générations futures ;
- La diffusion de la culture immatérielle, traditionnelle et populaire par tous moyens, expositions, manifestations diverses, publications, toutes formes et tous procédés et moyens de communication, création de musées ou sections de musées ;
- La reconnaissance des personnes ou groupes de personnes détenteurs d'un bien culturel immatériel dans un des domaines du patrimoine culturel traditionnel et populaire.

Il est à noter que l'Algérie<sup>\*40</sup> a été le premier État à approuver la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2003 et grâce à notre pays un centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été créé en Afrique. Selon le rapport de ( l'UNESCO,2009, p.16)

Après l'adoption de la Convention en 2003, la majorité des États du Maghreb se sont engagés à reconnaître le nouvel instrument de l'UNESCO. Après l'approbation de l'Algérie le 15 mars 2004, celle-ci a été suivie par les ratifications du Maroc le 6 juillet 2006, de la Tunisie le 24 juillet 2006 et de la Mauritanie le 15 novembre 2006 selon le même rapport. *"Un décret présidentiel n°04-27 du 16 Dhou El Hidja 1424 correspondant au 7 février 2004 porte adhésion de la République algérienne démocratique et populaire à la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel , adoptée à Paris le 17 octobre 2003"* (Journal officiel du 11 février 2004, n°9, p.7).

---

<sup>\*40</sup> L'Algérie a soumis début novembre 2020 son premier rapport périodique quadriennal (RPQ) relatif à la mise en œuvre de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Source: <https://amb-algerie.fr>

Des actions de promotion de ce type de patrimoine ont été lancées entre 2002 et 2007 suite à la promulgation de la loi du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel et à la ratification par l'Algérie de la Convention de 2003\*<sup>41</sup>.

Il convient de noter que deux arrêtés relatifs aux biens culturels immatériels ont été adoptés après l'approbation de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ( ministère de la culture, patrimoine culturel immatériel, n.d consulté le 24/01/2020) :

- **L'arrêté du 4 Rabie El Aouel 1426** correspondant au 13 avril 2005 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des fonds documentaires spécifiques aux biens culturels immatériels ;
- **L'arrêté du 4 Rabie El Aouel 1426** correspondant au 13 avril 2005 fixant les modalités de collecte et de transmission des données des biens culturels immatériels.

Malgré ses initiatives, l'Algérie ne compte actuellement que six biens culturels inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO, comme le montre le ( Tableau 5.1) ci-dessous .

**Ce nombre est encore insuffisant par rapport au nombre de sites et de monuments historiques en Algérie.**

**Tableau 5.1: Liste des biens inscrits sur la liste représentatif du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO**

| Patrimoine  | Type  | Ville  | Année d'inscription |
|---|---|--|---------------------|
| L'Ahellil du Gourara  | pratiques sociales, rituels et événements festifs | Adrar  | 2008                |
| Le costume nuptial traditionnel de Tlemcen  | savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel      | Tlemcen  | 2012                |
| Le pèlerinage annuel au mausolée de de Sidi Abd El Qader Ben Mohammed dit "Sidi Cheikh" | pratiques sociales, rituels et événements festifs | Wilaya d'Elbyadh<br>Commune El Abiodh Sidi cheik | 2013                |
| Le rituel et les cérémonies de la "Sebeiba" dans l'oasis de Janet                       | pratiques sociales, rituels et événements festifs | Janet  | 2014                |

\*<sup>41</sup> Le **principal organe** acteur de la mise en œuvre de la Convention en Algérie est le Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (CNRPAH) Source: <https://ich.unesco.org/fr-etat/algérie-DZ?info=rappel-periodique#rp>.

|  |   |   |      |
|--|---|---|------|
| le pèlerinage annuel à la zawiya Sidi el Hadj Belkacem Gourara                               | pratiques sociales, rituels et événements festifs | Adrar   | 2015 |
| Les savoirs, savoir-faire et pratiques liés à la production et à la consommation du couscous | pratiques sociales, rituels et événements festifs | Partagé avec le Maroc , la Mauritanie et la Tunisie | 2020 |

Source <https://www.m-culture.gov.dz/index.php/fr/thematique-patrimoine-culturel>  
 Traitement : Auteur 2019

Selon les données de l'Ambassade d'Algérie en France, en ce qui concerne la liste indicative, **notre pays a l'intention de proposer six biens pour inscription**, à savoir (Rapport ,amb-Algérie en France ,n.d consulté le 20/01/2020):

- Les mausolées royaux de Numidie, de la Mauritanie et les monuments funéraires préislamiques.
- Les oasis à foggaras et les k'sours du grand erg oriental.
- Nedroma et les traras.
- Oued Souf.
- Les sites, lieux et itinéraires augustiniens du Maghreb central.
- Le Parc des Aurès avec les établissements oasiens des **gorges du Rhoufi** et d'El Kantara.

Mais rien n'a été réalisé jusqu'à présent. En matière de préservation du patrimoine, *"l'Algérie montre, pour sa modeste expérience, tantôt des avancées notables, tantôt des reculs vertigineux et surprenants"* (UNESCO, Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb, p.115) . Il semble que les stratégies de valorisation soient en décalage en Algérie par rapport à d'autres pays qui ont donné à leurs richesses patrimoniales une place de choix dans leurs politiques et stratégies de développement, notamment ceux déjà cités dans le chapitre précédent. Et grâce à leur patrimoine culturel valorisé, ils sont considérés aujourd'hui parmi les meilleures destinations touristiques au monde. Il est regrettable qu'en 1998, le législateur n'ait pas établi pour les personnes morales de droit public des conditions qui les obligent à assurer la gestion et l'entretien des biens patrimoniaux sur leur territoire et leur imposent de sensibiliser la population locale à la nécessité de participer aux actions nécessaires à la conservation de leur patrimoine culturel.

En conséquence, le patrimoine culturel algérien est aujourd'hui **" en état de quasi abandon "** selon le rapport des experts de l'instrument européen de voisinage et de partenariat.

### **5.3.3. Situation du patrimoine culturel:**

L'absence de textes d'application de la loi 98-04 a engendré une situation de vide juridique (comme nous l'avons déjà évoqué), ce qui a entraîné la détérioration de plusieurs biens culturels, notamment en termes de dégradation des bâtiments traditionnels, de vol et de trafic illicite.

Il est à noter que, face à cette loi sur la protection du patrimoine culturel, aucune stratégie de valorisation du patrimoine culturel n'a été entreprise, selon le ministère de la Culture, qui a déclaré " [...] *En l'absence de ces instruments de traduction de la nouvelle politique patrimoniale, le patrimoine culturel demeurait toujours inscrit dans l'entendement des Monuments et Sites*" ( SDZAH) , 2007,p.20). Le seul dispositif réglementaire relatif au patrimoine entre 1967 et 2002 selon SDZAH, (2007) était constitué par:

- Décret relatif à l'exportation des biens culturels (13 juin 1969) ;
- Décret relatif à la modification de la commission nationale des monuments et sites (27 juin 1981) ;
- Arrêté portant création de la commission d'achat d'objets et d'œuvres d'art ( 05 décembre 1979) ;
- Arrêté relatif aux autorisations de recherches archéologiques (17 mai 1980).

En termes d'inventaire, rien n'a été envisagé pour les biens culturels en tant qu'urgence ou nécessité nationale. Néanmoins, en ce qui concerne la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel, seize (16) institutions spécialisées ont été créées entre (1967 -2002) sur la base des directives de la loi 98-04 qui définit les deux concepts de conservation et de mise en valeur comme suit :

- **La conservation** est un acte permanent destiné à assurer, selon des moyens et méthodes scientifiques et techniques appropriés, la pérennité d'objets et de structures reconnus, exhumés ou mis en relief.
- **La mise en valeur** est un acte permanent de réappropriation par lequel nous déterminons le rôle et la place d'objets et monuments du passé lointain ou récent dans le tissu socio-économique et culturel actuel. C'est aussi un acte pédagogique et médiatique permettant la circulation du savoir par tous moyens appropriés.

*"La **conservation** du patrimoine est reconnue désormais comme la responsabilité des gouvernements, qui ont le devoir de transmettre aux générations futures la mémoire du passé, pour qu'elles puissent incorporer leurs propres valeurs à l'identité culturelle de la société dont elles font partie, dans un constant processus d'évolution de cette même*

*identité*" (UNESCO, Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb, p.22) .

#### **5.4. Place des villages historiques dans la politique Algérienne:**

##### **5.4.1. Villages historiques: un patrimoine reconnu par la législation algérienne:**

Le désir de préserver les villages et les sites historiques a toujours existé dans notre pays, et cela a été clairement énoncé dans l'ordonnance n° 67-231 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels, précitée, et l'article 19 de cette ordonnance précise l'importance que représentent les **monuments historiques** pour le pays et précise la catégorie à laquelle appartient ce type de patrimoine : "*les monuments historiques font partie intégrante du patrimoine national et sont placés sous la sauvegarde de l'Etat. Ils comprennent tous sites, monument ou objets mobiliers appartenant à une période quelconque de l'histoire du pays , (de l'époque préhistorique à nos jours) et présentant un intérêt national du point de vue de l'histoire , de l'art ou de l'archéologie*"( Art.19) (Journal Officiel n° 7 du 23 janvier 1968). Dans le même contexte, une définition des sites historiques a été donnée à l'article 20 comme suit "***Un site historique** et un ensemble d'immeubles urbains ou ruraux présentant l'intérêt national défini dans l'article 19 . Il peut comprendre **tout ou une partie de villes , de villages** , d'espaces bâtis ou non bâtis, y compris le sous-sol afférent à ces catégories.* Compte tenu de l'importance de ces lieux de mémoire pour l'Algérie, l'État a prévu leur protection par un classement ou une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments et des sites tel que précisé à l'article 21:" *Les sites et monuments historiques font l'objet de mesures de **protection** définitive par **classement**, ou de mesure de protection temporaire par **inscription sur l'inventaire supplémentaire**<sup>\*42</sup> des monuments et sites "* (Art.21) voir (Annexe R ).

Suite à cette Ordonnance sept sites et monuments historiques ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, dont un est considéré comme un bien mixte, à savoir le Tassili n'Ajjer (1982), et les six autres sont considérés comme des biens culturels : la Kalaa des Béni Hammad (1980), la vallée du M'zab (1982), Timgad (1982), Déjmila (1982), Tipaza (1982) et la Casbah d'Alger ( 1992) (UNESCO, Algérie , Biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, Consulté 28/01/2020) . Dans ce même contexte, plusieurs sites et monuments historiques ainsi que des biens culturels ont été classés "patrimoine

---

\*42 Selon l'article 50 de l'Ordonnance n° 67-231 : l'inscription sur l'inventaire supplémentaire est prononcé par arrêté du Ministre chargé des arts, après avis de la commission nationale des monuments et sites, dans les conditions prévues à l'article 30 . Source : Journal Officiel n° 7 du 23 janvier 1968 , p. 53 .

national".L'engagement de l'État en faveur de la préservation des villages historiques s'est concrétisé par la promulgation de la loi 98-04, qui précise dans son article 41: "  *"sont érigés en secteur sauvegardés<sup>\*43</sup>, les ensembles immobiliers, urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, k'sour, villages et agglomérations traditionnels caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat et qui, par leur homogénéité et leur unité architectural et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur"* (la loi 98-04 du 15 juin 1998, art.41).

#### **5.4.2. Villages historiques comme patrimoine dans la réalité des sociétés**

##### **algériennes :**

Malgré l'intérêt accordé aux villes et villages historiques dans les textes législatifs, plusieurs régions aux richesses culturelles pouvant répondre à toutes les motivations inhérentes au tourisme et favoriser le développement économique du pays ont été oubliées. C'est-à-dire qu'à une époque où l'État était occupé par les problèmes de sécurité du pays, notamment la décennie noire, il est arrivé qu'au même moment, d'énormes biens du patrimoine culturel et naturel soient négligés et exposés aux divers aléas du temps. Ceci est particulièrement vrai dans les zones montagneuses ou rurales où se trouvent les meilleurs villages historiques. Ces villages, qui remplissaient des fonctions vitales dans la vie des sociétés traditionnelles, sont aujourd'hui vides et considérés comme précaires, et le village historique Rhoufi dans les Aurès est le meilleur exemple de cette réalité, que nous expliquerons plus loin.

Cette situation révèle que la notion de patrimoine ou de patrimoine commun et ses valeurs socioculturelles ne représente aucun intérêt pour la majorité de la population locale ou même pour les acteurs locaux et reste confinée dans les textes et lois relatifs à sa protection. Ceci malgré le fait qu'il s'agisse d'une richesse qui mérite d'être respectée, valorisée et transmise aux yeux de la population à laquelle il appartient, comme le stipule la Charte du patrimoine bâti vernaculaire, 1999 (ICOMOS). La conséquence d'un tel sentiment peut être résumée dans une attitude qui s'exprime généralement par le "**manque de crédibilité envers sa propre culture**" selon le rapport de l'UNESCO . Selon l'idée de cette même source "  *Dès l'indépendance, en 1962, l'Algérie a porté son choix de façon univoque sur le " développement " et la " mise au placard " des centres historiques" (*

---

<sup>\*43</sup> Art. 42 Les secteurs sauvegardés sont créés et délimités par décret pris sur rapport conjoint des ministres chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement , de l'urbanisme et de l'architecture. ( loi 98-04) .



UNESCO, Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain, p.31).

Cette particularité algérienne découle d'une réalité historique dont les effets se font lourdement sentir aujourd'hui. Cette situation amène les pouvoirs publics à accorder une attention plus sérieuse et particulière à la préservation et à la mise en valeur de la richesse patrimoniale du pays. Cela nécessite de nouvelles stratégies qui exigent des textes qualitatifs, intégrant l'intérêt économique de ce patrimoine, longtemps ignoré, et nous précisons ici que les possibilités d'investissement touristique autour des valeurs culturelles et historiques de cette richesse ont été laissées de côté, ce qui ne permettra pas l'amélioration de l'offre touristique et son extension au tourisme culturel. Il faut noter que l'absence d'une telle stratégie a conduit et encouragé, jusqu'à présent, toutes les formes de dégradation et d'atteinte au tissu ancien (démolition et fragilisation des bâtiments et de leur imbrication, modification de la composition sociale du lieu). C'est pourquoi il est impératif de renouveler les approches en s'adaptant aux nouvelles réalités et exigences, et d'investir dans une démarche cohérente et responsable qui prendra en compte les dimensions culturelles, économiques et sociales de ce patrimoine et son intégration dans la ville contemporaine. Dans ce même contexte, il faut noter que jusque là les opérations de Restaurations et de Réhabilitations de ses sites et monuments historiques en Algérie ont montré leur faiblesse .

- **Concernant la Restauration** : Les opérations de restauration effectuées sur les sites et monuments historiques n'ont été jusqu'à présent que des actes de "réparation" ou de "bricolage" de l'effet architectural sans aucune prise en compte de l'histoire illustrée par le savoir-faire technique et esthétique. Ceci s'explique par l'absence de spécialistes en la matière."[...] *La fusion des précieux apports de ces derniers est une condition nécessaire, non seulement pour la construction du concept de restauration, mais surtout pour l'émergence de la figure de l'architecte restauration*" ( UNESCO, Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain, p.131).
- **Concernant la Réhabilitation**: Elles sont généralement confiées à des urbanistes formés à des expériences figées et qui n'ont pas les moyens méthodologiques de concilier "**tradition**" et "**modernité**". D'autre part, ils n'associent jamais d'autres spécialistes tels que des architectes, des restaurateurs, des archéologues, des sociologues, des écologistes, etc. aux documents d'urbanisme qui touchent des zones sensibles et présentent un caractère patrimonial. Cela entraîne des retards

considérables dans l'élaboration des études d'aménagement (réhabilitation, restauration, etc.) et, par conséquent, une détérioration inévitable de la richesse patrimoniale. L'image finale ne reflète pas l'aspect historique et culturel de ce patrimoine.

En effet, la professionnalisation est l'élément qui structure et crédibilise les actions sur le patrimoine culturel. Les professionnels, ou les spécialistes dans l'ensemble, jouent un rôle majeur dans la mise à disposition de l'image artistique, ce qui se traduit par des opérations de promotion du patrimoine culturel sous toutes ses formes dans l'action et dans la médiation culturelle.

Malheureusement, il semble qu'en Algérie, la dimension patrimoniale préoccupe peu les décideurs publics et les aménageurs en matière de développement et d'urbanisme. C'est pourquoi nous pensons que la prise de conscience de l'intérêt que la **mise en valeur** de ce patrimoine peut apporter à la population et aux acteurs locaux est aujourd'hui un atout certain qui nécessite une meilleure réflexion sur la question de:

**Comment intervenir sur le patrimoine culturel afin de le préserver et de le valoriser dans le respect de ses valeurs historiques, culturelles et identitaires ? Cette question est au cœur de notre recherche.**

#### **5.5. Patrimoine et développement durable en Algérie:**

La notion de développement durable en tant que nouvelle approche n'a fait que tardivement son entrée dans le débat en Algérie et est devenue une solution fiable pour un développement économique viable et socialement acceptable. Afin de s'inscrire dans cette nouvelle approche, notre pays a ratifié les différents accords et traités relatifs au développement durable, notamment les sommets pour la protection de l'environnement dans ce même cadre.

Cette initiative s'est concrétisée par le lancement en 2002 du Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD) qui s'inscrit dans une démarche programmatique décennale dans laquelle la notion de patrimoine a été incluse non pas comme une composante spécifique mais comme un des autres points du rapport.

Les quelques textes et lois relatifs au développement durable qui sont plus ou moins liés au patrimoine sont les suivants:

- Loi n° 01-20 du 12 Décembre 2001 Relative à l'aménagement et au développement durable du territoire;
- Loi n° 03-10 du 19 Juillet 2003 Relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable;

- Loi n° 04-20 du 25 Décembre 2004 Relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable;
- Loi n° 04-03 du 23 Juin 2004 Relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable;
- Loi n° 11-02 du 17 Février 2011 Relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable.

Il faut noter que le patrimoine n'a jamais fait l'objet de débats généraux en Algérie, comme c'est le cas dans les pays développés où toutes les actions entreprises sur le patrimoine contribuent au développement durable. Jusqu'à ces dernières années, il n'a pas fait l'objet d'une attention soutenue et n'a pas donné lieu à la définition d'une politique de préservation et de valorisation s'inscrivant dans une vision de développement durable.

### **5.6. Facteurs de dégradation du patrimoine :**

Les problèmes dont souffre le patrimoine et notamment les sites et monuments historiques sur l'ensemble du territoire algérien et qui causent sa dégradation rapide sont d'ordre naturel, anthropique et/ou humain selon le rapport de (PNAE-DD,2002,p.46) 2002).

#### **5.6.1. Facteurs naturels :**

- **Eaux de pluies ou de neige :** L'eau de pluie peut être un facteur de détérioration rapide des trésors patrimoniaux, où les infiltrations éliminent le liant des pierres de taille et provoquent l'effondrement des murs. Parmi les trésors qui ont souffert de ce type de menace, on peut citer : la Kalaa des Beni Hammad, Mansourah, les Ksours sahariens...).
- **vents de sable :** Pour les sites et monuments historiques du Sahara (désert), les vents de sable suivis de la pluie érodent les peintures et gravures rupestres.
- **Sel de mer :** La richesse patrimoniale que l'on trouve dans les villes côtières a été victime du sel marin, qui est un facteur important dans la dégradation des sites et monuments historiques, provoquant leur effondrement. Parmi les patrimoines qui font face à ce type de dommages nous citons (Tipaza, Cherchel, Tigzirt, Hippone...).
- **Tremblements de terre:** qui sapent les structures et les sites des monuments historiques. Il faut noter ici que les sites historiques de Tipaza et de Cherchel ont également été touchés par ce facteur de dégradation, ainsi que le site de Nador.

### **5.6.2. Facteurs anthropiques** : sont de deux ordres .

**1. L'étalement urbain** : Construction dans les zones de protection des sites et villages historiques ; par exemple : la construction de nouveaux lotissements sur la servitude de la Mansourah à Tlemcen, l'extension de nouvelles villes au détriment des vestiges de Tipaza...

**2. Pillages de pierres:** cas des sites de (Tebessa, Tipaza, Cherchel, Djemila et Timgad dans les Aurès ).

### **5.6.3. Facteur humain** :

Dans certains cas, les gens causent des nuisances et des dommages aux biens patrimoniaux par leurs actions incontrôlables telles que : graffitis, découpage de peintures et de gravures...

Nous tenons à préciser que l'état de dégradation dans lequel se trouve aujourd'hui toute cette richesse patrimoniale n'est que le résultat de la faiblesse de la politique nationale et de la non application des textes législatifs sur la protection du patrimoine culturel. Malgré le fait que la mise en valeur de cette richesse peut servir à relancer le tourisme et les activités artisanales avec des retombées locales permettant sa conservation et son entretien. Et c'est le rôle du législateur qui entre, Ce dernier doit avoir une volonté ferme de contenir toute atteinte au patrimoine, afin de préserver ses composantes et d'assurer sa transmission. Il est également prioritaire de sensibiliser les autorités locales et la population à l'importance de ce patrimoine, qui apparaît aujourd'hui comme des formes éparses sans âme.

### **5.7. Stratégies de mis en tourisme du patrimoine culturel** :

Contrairement à ceux qui disent que l'Algérie n'a pas montré beaucoup d'intérêt pour le secteur du tourisme. Le tourisme a toujours existé dans notre pays, et la diversité du riche patrimoine du pays a toujours fasciné les touristes, notamment les Français pendant la période coloniale.

#### **5.7.1. Aperçu sur la notion du tourisme avant l'indépendance** :

- **La fin du 19<sup>ème</sup> siècle** marque le développement du tourisme à Alger et Biskra, ces deux grandes villes accueillent des touristes issus des classes supérieures : Européens, Anglais, Français, Allemands, Autrichiens et Russes qui venaient passer la période hivernale dans les hôtels ou les villas de prestige de ces deux grandes villes. Ceci a permis le développement des moyens de transport entre l'Algérie et la France, et a encouragé plusieurs compagnies maritimes à organiser des voyages sûrs et

confortables vers l'Algérie. En effet, la diversité des richesses culturelles et naturelles de l'Algérie n'a cessé de fasciner les touristes fanatiques de culture, ce qui a conduit à la création de sociétés savantes dans trois grandes villes, à savoir Constantine en 1852, Alger en 1856 et Oran en 1878 , dont l'objectif était de "*d'incité à connaître et à préserver le patrimoine local*" selon (Zytnicki C. ,2013,p.98) .

- **L'année 1897** marque la création du comité d'hivernage à Alger dont l'objectif était "*la promotion de la cité algéroise et la satisfaction des attentes du touriste*" (Zytnicki C., 2013,p. 99) .
- **L'année 1904** marque la création du comité du Vieil Alger dont l'objectif était de protéger **l'héritage patrimoniale** de la ville contre la modernité et de sauvegarder son identité et son originalité c'est-à-dire son "capital touristique". La fin de ce siècle a marqué le développement du tourisme en Algérie par les colons, dont la stratégie était de faire de l'Algérie un pays agréable pour et par les touristes. Les autochtones ont également eu un rôle décisif à jouer dans le développement de ce secteur, notamment ceux qui vivaient dans les grandes villes et qui avaient une grande passion pour la découverte des richesses culturelles et naturelles de leur environnement immédiat.

Cette volonté pour développer le secteur du tourisme a été également matérialiser par plusieurs publications<sup>\*44</sup>. Elle a donné naissance à deux comités : un comité du tourisme colonial et un comité du tourisme colonial pour l'Algérie et la Tunisie appelé " comité algéro-tunisien ".

- **Le début du 20 ème siècle** a vu se développer la sensibilisation au patrimoine, à savoir le développement d'un tourisme motivé par la richesse du patrimoine du pays dans le but de le faire connaître et de le faire revivre.

Peu avant la première guerre mondiale, le temps des hiverneurs a pris fin et l'Algérie a connu un déclin remarquable de cette catégorie de visiteurs. Cependant, cette situation n'était pas vraiment catastrophique pour le pays car les autorités françaises et algériennes étaient déjà préparées. Elles avaient pris toutes les mesures pour développer le tourisme en Algérie pour les classes moyennes qui pourrait être plus

---

<sup>\*44</sup> En 1903 le Touring club a publié trois revues (03) dans la thématique du développement touristique intitulées dans l'ordre : le tourisme algérien , l'Algérie puis le tourisme Nord Africain . En 1904 un autre article a été publier par un groupe d'excursionnistes algérien intitulé : "**Le touriste algérien**" dont l'objectif était de développer le tourisme local durant les différentes saisons de l'année (l'hivernage, l'estivage) .

curieux **des richesses patrimoniales** que la première classe (classes supérieures) . La raison qui a conduit le gouverneur général Charles Lutaud à demander en 1913 aux préfets et aux autorités locales d'inventorier toutes les richesses culturelles et naturelles remarquables du pays, y compris celles des régions méridionales et montagneuses. Avec cette décision "*Il se montra favorable au tourisme dans les montagnes, en particulier dans les Aurès*" l'affirme Colette Zytnicki . Sur la base de cette décision, un circuit touristique a été créé en 1917, le long duquel plusieurs Foundouks ont été construits pour le confort des touristes, notamment ceux de la région des Aurès, ce que nous expliquerons plus loin.

Il faut noter que l'alpinisme en Algérie a connu son heure de gloire avant la première guerre mondiale.

- **En 1918**, année qui marque l'intégration du tourisme dans le plan d'organisation économique et la préservation du patrimoine à des fins touristiques. Afin d'atteindre cet objectif, une commission spéciale de classement et de protection des sites pittoresques et des monuments de caractère historique a été créée le 20 juillet 1918", selon les données de (Colette Zytnicki) .
- **En 1919** , le Gouverneur Général Jonnart confirme que l'Algérie est le pays qui possède tous les atouts et les richesses qui motivent les touristes en disant : " [...] *le Tourisme... tout ce qu'un pays doit offrir au tourisme pour attirer et retenir les étrangers, beauté et variété des sites, douceur incomparable du climat, charme et pittoresque des habitants, l'Algérie le possède. Mais il lui manque l'organisation touristique sans laquelle ses beautés naturelles resteront en partie inconnues*" (Zytnicki C. ( a ),2013,p.102) .

Durant cette même année, un intérêt particulier a été accordé à la réalisation ainsi qu'à l'amélioration de l'état de plusieurs hôtels pour le confort des touristes, une stratégie qui a permis à plusieurs hôtels de voir le jour comme ceux de : Ghardaïa, l'Aghouat, Bousaada\*<sup>45</sup> ... et d'autres ont été restaurés comme ceux d'Alger. Néanmoins, le touriste était attendu sur tout le territoire algérien et c'est à cette époque qu'est né le concept de stations touristiques.

---

\*<sup>45</sup> Bou Saada, lieu de villégiature du peintre Etienne Dinet, surnommé "la Mecque des artistes". source: Nathalie Funes ,2016 en se référant à Colette Zytnicki .

Après la Première Guerre mondiale, les pays du Maghreb manifestent un grand intérêt pour le secteur du tourisme, notamment le Maroc (gouverné par Lyautey), la Tunisie et la Libye.

- **En 1921** L'Algérie a vu la création des premiers parcs régionaux selon un modèle américain. Jusqu'en 1929, treize (13) projets de parcs régionaux ont été proposés, parmi lesquels : le projet de Chréa avec des hôtels et un club de ski, le projet du Djurjura basé sur un circuit touristique avec camping et sports d'hiver...
- **Les années 1930** marquent la période de crise pour l'Algérie, dont le secteur touristique est particulièrement touché car le plus grand nombre de touristes s'est réorienté vers d'autres pays comme l'Égypte et le Proche-Orient. Pour cette raison, l'Algérie opte pour la création de l'Office algérien d'action économique et touristique en 1931, dont le rôle est de gérer tout ce qui touche au tourisme (hôtels, transports, circuits touristiques, etc.). Malgré les efforts déployés, les voyageurs se font de plus en plus rares.
- **A partir des années 1936** l'Algérie s'est tournée vers un nouveau type de tourisme, le "**tourisme populaire**" ; l'objectif de ce choix était de dynamiser le secteur et d'attirer le plus grand nombre de visiteurs. C'est ainsi que le tourisme s'est développé à nouveau dans le sud algérien, avec la création de plusieurs hôtels par les compagnies transatlantiques à Touggourt, Biskra, Ghardaïa, Timimoun, Taghit...
- **Après la seconde guerre mondial** l'Algérie retrouve ses touristes mais pas avec la même importance que les années précédentes. Un nouveau type de tourisme s'est développé dans le pays appelé "**Tourisme social**" grâce à l'association "Tourisme et Travail" qui a été créée en 1945. Cette dernière invitait les jeunes algériens en leur proposant des exécutions et des campings dans le but de dynamiser le secteur et de leur faire découvrir l'Algérie et ses richesses patrimoniales. Ces nouveaux touristes avaient une grande patience pour les sports d'hiver pratiqués principalement dans les montagnes de Chréa, du Djurjura et du **Djebel Mahmel dans les Aurès**.

En effet , La région des Aurès a de tout les temps attiré les touristes amateurs de la nature comme le confirme Colette Zytnicki dans son ouvrage "*L'Algérie, terre de tourisme*" en disant que "[...] Même les Aurès, [...], commencent à attirer les amateurs de "paysages sauvages" et de peuples "authentiques" [...]" (Zytnicki C (b),2016) .

- **En 1948** un comité algérien du tourisme est créé, le secteur du tourisme durant cette période a connu une régression remarquable contrairement au Maroc et à la Tunisie.

- **En 1961** un rapport sur le développement du secteur du tourisme a été rédigé traçant les grandes lignes d'un développement futur .

En effet, l'histoire du tourisme en **Algérie** a commencé pendant la présence française, comme c'est le cas au **Maroc**, sauf que notre pays a été colonisé pendant plus d'un siècle et les efforts pour développer ce secteur ont été plus importants que dans d'autres pays, vu l'importance de ses richesses aux yeux des touristes étrangers.

### **5.7.2. Politique touristique Algérienne après l'indépendance :**

L'Algérie a accédé à son indépendance en 1962, en plein essor mondial du tourisme, et contrairement à d'autres pays du pourtour méditerranéen, elle a hérité d'un grand nombre d'équipements hôteliers, comme expliqué ci-dessus, mais ceux là étaient concentrés dans les grandes villes. À cette époque, la situation n'était pas encore stable et l'État n'avait pas accordé au secteur du tourisme l'intérêt qu'il méritait. Ce n'est qu'en 1966 que l'État décide enfin de dynamiser le secteur avec la publication de la Charte du tourisme. Celle-ci constituait la première formulation de la politique touristique algérienne, qui fixait les grandes orientations du développement touristique du pays, exprimées dans un texte officiel, appelé "**Charte du Tourisme 1966**". Parmi ses principaux axes de développement nous citons :

1. La construction d'une infrastructure hôtelière de qualité (balnéaire et saharien) .
2. L'ouverture de trois instituts de formation à Bou-Saada et à Tizi-Ouzou en 1970.
3. L'ouverture de l'institut supérieur de l'hôtellerie et du tourisme (ISHT) en 1976.
4. L'ouverture de représentations ONAT à l'étranger (Stockholm-,Suède, Frankfurt - RFA,Paris -France, Londres - RU,Bruelles -Belgique ).

Le modèle de développement adopté par l'Algérie vise à élever progressivement le niveau de vie de la population en satisfaisant ses besoins fondamentaux. Les fondements de ce modèle ont été énoncés dans deux documents officiels, comme le souligne Mohamed Sofiane Idir dans sa thèse en 2013, à savoir le texte du Secrétariat d'État au plan (un organisme central de planification), publié en 1967 sous l'intitulé "Perspectives de planification et stratégie de développement " et la Charte nationale d'avril 1964.

En effet , trois (03) grandes phases marquent le développement du secteur du tourisme en Algérie dont nous résumons comme suit :

#### **A. Première phase entre (1970-1980):**

Cette phase est le résultat de la charte du tourisme de 1966. Au cours de cette dernière deux plans quadriennaux ont été élaborés :

1. **1er plan quadriennal entre (1970-1973):** Il a permis la réalisation en 1972 de



deux instituts, l'un de formation hôtelière à Bou Saada et l'autre de formation d'agents de tourisme à Tizi Ouzou.

**2. 2ème plan quadriennal entre (1973-1977):** dont l'objectif était de développer un tourisme local répondant aux besoins de loisirs et permettant l'amélioration du niveau de vie de la population. A cette période, l'Etat, seul décideur, **limite volontairement l'activité touristique** afin de conserver son patrimoine, notamment naturel.

- **Entre 1975-1976** un institut supérieur de tourisme a été construit à Alger ;
- **En 1977** : Cette année marque "*l'âge d'or du tourisme en Algérie*" comme l'explique Saïd Boukhelifa, expert et opérateur du tourisme algérien entre 1975-2016. Durant cette même période, l'État s'est tourné vers le tourisme balnéaire et la création de zones d'expansion touristique, principalement à proximité des grandes villes et des aéroports, d'où sont nées plusieurs stations balnéaires, notamment à Alger, Oran, Annaba, Tlemcen... dont l'architecture a été confiée à (F. Pouillon). Selon Saïd Boukhelifa, ces complexes étaient pleins chaque été avec l'arrivée des touristes étrangers, même ceux du Sud algérien.

C'est cette période qui a marqué le *développement du tourisme en Algérie* jusqu'aux bouleversements des années 1980, qui ont marqué la deuxième phase pour l'Algérie.

#### **B. Deuxième phase entre (1981-1986) :**

C'est à cette époque que le comité central du FLN a décidé en mai 1980 de **stopper le flux des touristes** étrangers au profit des touristes nationaux dans le cadre du développement du tourisme intérieur. Cette politique n'a pas été vraiment bénéfique pour le pays en termes d'estimations et de création d'emplois. Cette période marque le début de la régression du secteur, notamment entre **1986 et 1991**, puis sa disparition totale entre **1992 et 2004**.

En effet, les années marquées par la décennie noire n'ont pas permis aux textes juridiques de jouer pleinement leur rôle, malgré les potentialités de notre pays : au moment où l'État cherchait des solutions au problème et à la " grave " crise qui a secoué l'Algérie et est devenue une préoccupation majeure du gouvernement. Dans le même temps, d'immenses richesses **naturelles et patrimoniales** sont négligées et exposées aux différents aléas du temps. Pour cette raison, et afin de corriger les erreurs commises précédemment, l'État s'est tourné à nouveau vers le secteur du tourisme entre 2004 et 2008. Cette période a été marquée par le lancement d'un nouveau programme décennal de développement touristique qui permettra à l'Algérie d'accéder au marché

international du tourisme et de promouvoir le **développement de son patrimoine national**.

A cet effet, et dans le but de protéger ses richesses afin de pouvoir les exploiter dans un avenir proche, l'Etat a défini, à travers le décret n° 88-232 du 5 novembre 1988 relatif à la déclaration des zones d'expansion touristique publié au Journal Officiel n° 5 et la loi n°03-03 correspondant au 17 février 2003 relative aux zones et sites d'expansion touristique publiée au Journal Officiel n° 11, la proposition de 174 ZET, puis le chiffre a augmenté jusqu'à 205 ZET délimitées et occupant une superficie globale d'environ 53. 132.63 Ha, elles sont réparties sur le territoire national selon le ( rapport, ambassade de l'Algérie en France, n.d), comme suit:

- 155 ZET balnéaires;
- 30 ZET sahariennes;
- 11 ZET thermales;
- 09 ZET thermales.

Leur définition s'est appuyée sur des études régionales dont l'objectif était la localisation de sites touristiques historiques ou naturels, qui seraient destinés à recevoir un développement lié aux activités touristiques dans le cadre d'un plan d'aménagement touristique (PAT). Aujourd'hui, plusieurs ZET ont bénéficié d'un PAT et d'autres, en l'absence d'une étude opérationnelle, se développent malheureusement de manière ponctuelle en mettant en place des projets sans avoir recours à une étude globale<sup>\*46</sup> .

C'est le cas de la ZEST du **village Rhoufi** dans les Aurès et des quatre autres destinées à la même région qui, d'après nos investigations, n'ont pas été réalisées à ce jour, et le seul projet d'aménagement destiné au village Rhoufi ne répond pas à la vision souhaitée d'un patrimoine vernaculaire à valeur universelle, sur laquelle nous reviendrons en détail plus loin. Parmi les cinq ZEST destinées à cette région , une seule a obtenu l'approbation de son plan d'aménagement en 2018 selon le journal officiel n°18 du 21 mars 2018 et ce par le décret du 17 mars 2018 et il s'agit de la ZEST de " Saïda (N'Gaous) " voir (Annexe S).

---

<sup>\*46</sup> "[...] J'ai été désagréablement surpris lors de la visite de la zone d'expansion touristique (ZET) de Tamanrasset . Les plans d'aménagement ont été entamés sans une large consultation à commencer par l'utilisateur et les investisseur locaux . Les études entamées qui heureusement non pas été achevées, ne répondent pas à la vision dans le sud [...]" Ministre du tourisme 2004 .

## **5.8. Stratégies pour un tourisme durable:**

En matière de tourisme durable, notre pays a mis en œuvre en 2008 un schéma directeur d'aménagement touristique dit (SDAT 2025) prolongé à l'horizon 2030, suite aux conférences des 14 et 15 décembre 2015, consacrées au Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). En effet, l'état affiche sa nouvelle stratégie de développement touristique durable sous forme de plans d'aménagement dans les différents horizons à court (2013), moyen (2025) et long terme (2030) dans un cadre de développement durable et l'objectif de faire de l'Algérie un pays accueillant.

### **5.8.1. SDAT 2013 "Horizon 2013":**

Un premier SDAT ( Schéma Directeur d'Aménagement Touristique) a été élaboré appelé "Horizon 2013" . *"Il montre comment l'État compte assurer, dans un cadre de **développement durable** le triple équilibre de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la soutenabilité écologique à l'échelle du pays tout entier" selon le SDAT, (2013)*

Parmi ces lignes directrices, qui constituent les orientations stratégiques de la SDAT 2030, figure l'objectif de **valoriser le potentiel culturel**, naturel et civilisationnel et d'assurer une bonne gouvernance territoriale dans le domaine du tourisme.

L'objectif de cette stratégie est d'atteindre 3.100.000 touristes en 2013, dont 1.9000.000 sont des étrangers. Selon le ministre du tourisme, cet objectif ne peut être atteint qu'en *"la mise en exploitation de nouvelles capacités d'hébergement , la mise à niveau du potentiel existant et la possibilité de développer des moyens d'hébergements spécifiques à la faveur notamment de **réhabilitation des K'sours** et celle des importants **monuments historiques** en mesure de capter une clientèle de prestige"* (ONT, tourisme et développement , 2004,p.10) .

En effet, le tourisme a besoin, pour élever le niveau et la qualité de ses services, de disposer d'un cadre et d'une main d'œuvre formée selon les normes et standards internationaux. C'est ce qui marquera la troisième phase du développement du tourisme en Algérie.

### **C. Troisième phase entre (2008-2030):**

Afin de pallier les insuffisances du programme décennal (2004-2013). L'Algérie a encore une fois pris la décision de s'engager pleinement dans le processus et de hisser le secteur du tourisme au rang des priorités nationales, tout en étant convaincue que ce secteur est générateur d'emplois et de ressources et permet aux autres secteurs de se développer. Sachant qu'en 2008, le tourisme représentait un peu plus de 1% du PIB, ce

qui le confirme (oxford business group). Dans ce contexte, une deuxième stratégie a été lancée, appelée "Horizon 2025".

### 1. SDAT 2025 "Horizon 2025":

Cette stratégie a consisté en l'élaboration d'un plan directeur pour le développement du tourisme <sup>\*47</sup> " SDAT 2025" qui constitue le cadre de référence stratégique de la politique touristique de l'Algérie. "*Le SDAT 2025 est une composante du SNAT 2025 [...]il est un instrument qui traduit la volonté de l'État de valoriser le potentiel naturel, culturel et historique du pays et de le mettre au service de la mise en tourisme de l'Algérie afin de la hisser au rang de destination d'excellence dans la région euro méditerranéenne.*" (SDAT 2025,livre 1,2008,p.4). Parmi ses objectifs figurent la mise en valeur du patrimoine historique, culturel et religieux et la volonté de faire du tourisme l'un des moteurs de la croissance économique du pays <sup>\* 48</sup>.

La stratégie adoptée pour la mise en œuvre de cette politique comporte deux étapes :

- **La première étape entre ( 2008-2015) :** Elle constitue une phase **d'amorçage** avec la mise en place des différents instruments nécessaires.
- **La deuxième étape entre (2015-2025) :** C'est la phase de mise en tourisme de l'Algérie.

Afin d'atteindre les objectifs fixés en 2008, l'État a lancé un troisième et dernier "SDAT 2030" qui est une composante du "SNAT 2030".

### 2. SDAT 2030 "Horizon 2030:

Le SDAT 2030 représente le cadre de référence pour le développement durable et compétitif du tourisme à l'horizon 2030. Son objectif principal est "*de transformer les atouts naturels, culturels et civilisationnels en produits touristiques commercialisables et compétitifs*" (<https://www.interieur.gov.dz/images/Prsentation-de-Monsieur-Ahmed-Said-representant-du-Ministre-du-tourisme-et-de-l'artisanat>).

Malheureusement, les objectifs fixés par la politique algérienne en matière de développement touristique n'ont pas été atteints et le "SDAT" reste à ce jour inutilisé et inexploité, peut-être par manque de conviction et de compétences, comme le confirme Saïd

---

<sup>\*47</sup> La date du 13 octobre 2015 marque la prescription de l'établissement de quinze (15) plans d'aménagement sur soixante douze (72). source : Recueil de textes législatifs et Réglementaires Relatifs au tourisme, Ministère Du Tourisme, De L'artisanat Et Du Travail Familial, Juin 2020.

<sup>\*48</sup> Selon les données (d'oxford business group) durant l'année " 2015, les investissements dans le secteur du tourisme ont atteint 161,2 milliards DA ,soit 2,8% de l'investissement total en capital de l'Algérie, bien en dessous des 12,4% dépensés au Maroc ou 8,4% en Tunisie. Source: <https://oxfordbusinessgroup.com>

Boukhelifa dans son article intitulé : "L'Algérie, le tourisme des années 1970 et le tourisme d'aujourd'hui : Succès et échec"<sup>\*49</sup> .

Le SDAT repose sur cinq dynamiques, dont chacune constitue un élément distinct mais complémentaire de l'approche novatrice de l'État en matière de développement du tourisme en Algérie . voir (Annexe S).

Parmi les moyens adoptés par l'État algérien pour promouvoir le secteur du tourisme figure l'organisation annuelle d'expositions internationales. Les atouts du pays dans ce domaine sont considérables et peuvent constituer une opportunité pour développer son tourisme. Enfin, le tourisme et le patrimoine sont étroitement liés et entretiennent de multiples relations, mais leur politique de développement reste encore à la traîne dans notre pays, malgré les efforts déployés.

### **5.9. Potentialités touristiques en Algérie:**

Dotée d'un large éventail d'atouts culturels, historiques et naturels, l'Algérie dispose depuis longtemps d'un important potentiel touristique. Elle recèle d'immenses opportunités naturelles et culturelles qu'il convient de valoriser, car dans un monde qui bouge à grande vitesse, l'accès au développement dépend aussi de la capacité à intégrer les spécificités du pays dans le patrimoine universel. Or, la plupart de ces capacités ne sont pas encore exploitées. Ce pays est contrasté et présente, du nord au sud, toutes les transitions entre un environnement méditerranéen humide et un environnement saharien hyper-aride. Un climat très **favorable à l'attractivité du tourisme**, il permet une mobilité en toutes saisons, si l'été est l'occasion pour les touristes de profiter du bord de mer, l'hiver leur permet de mieux découvrir la splendeur du Sahara (qui abrite une grande variété de paysages, de l'art rupestre préhistorique, des communautés oasiennes et une faune désertique unique) et la fraîcheur des sommets enneigés du massif des Aurès et de la Kabylie. En plus de ce patrimoine naturel, l'Algérie abrite également d'importants sites historiques romains et islamiques, dont sept sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO mentionnée ci-dessus.

Notre pays est également riche d'un **patrimoine culturel** qui doit être protégé, sauvegardé et préservé de l'oubli. Ce patrimoine est d'une valeur exceptionnelle et reflète dans toute sa plénitude une histoire millénaire, réalisée à travers de multiples apports civilisationnels, des traditions et des coutumes qui expriment un art de vivre reflétant le

---

<sup>\*49</sup> "On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de politique touristique(en Algérie), elle existe mais on ne le voit pas sur le terrain parce que beaucoup de hauts fonctionnaires ne sont pas convaincus et sans la conviction, adossés à les compétences avérées, on ne pourra pas concrétiser le SDAT" (Boukhelifa S.) .

génie des hommes qui l'ont construit. C'est aussi un pays où la fête traditionnelle est présente toute l'année dans toutes les régions (les Aurès, la Kabylie, la vallée du M'sab, etc.).

### **5.9.1. Patrimoine culturel : comme destination particulière des touristes:**

L'un des principaux attraits des villes est la diversité du patrimoine qu'elles possèdent, dont certains sont emblématiques pour elles. Depuis que la notion de patrimoine s'est imposée sur la scène mondiale, l'UNESCO a inscrit en 1994 un grand nombre de sites et monuments historiques d'une valeur universelle exceptionnelle dans une centaine de pays au titre de la Convention sur le patrimoine mondial culturel et naturel (1972), dont 122 sont situés dans 19 pays méditerranéens, dont l'Algérie avec son site historique de Tipaza. Ces pays accueillent des milliers de touristes chaque année, à tel point que certains d'entre eux, comme Venise, envisagent de limiter ou de contrôler leur nombre afin d'assurer la gestion de leur patrimoine. En effet, de nos jours, le patrimoine est de plus en plus perçu comme un créateur de richesse et une source d'attractivité pour les territoires. Il a acquis un rôle important dans le développement économique, culturel et social des territoires. Cependant, en Algérie, nous assistons à la perte de cette richesse patrimoniale, ses sites et monuments historiques sont totalement désertés et abandonnés par la population et les autorités locales. Ils subissent jour après jour diverses agressions naturelles, anthropiques et humaines, comme nous l'avons déjà expliqué plus haut, qui menacent leur avenir.

Bien que la notion de préservation du patrimoine culturel existe dans la législation algérienne, leur gestion, l'éducation et la sensibilisation à leur importance restent à développer. Cette situation a eu un impact négatif sur l'attractivité du tourisme dans notre pays, notamment pour les touristes culturels, et l'Algérie est aujourd'hui la destination touristique la plus faible du bassin méditerranéen, devant ses voisins le Maroc et la Tunisie.

Le tableau ci-dessous résume l'arrivée des touristes internationaux en Algérie entre (2010-2018) ( Tableau 5.2) .

**Tableau 5.2: Arrivées des touristes internationaux en Algérie entre ( 2010-2018)**

| Pays    | Série | Années |       |      | Variations (%) |       | Part (%) |
|---------|-------|--------|-------|------|----------------|-------|----------|
|         |       | 2010   | 2017  | 2018 | 17/16          | 18/17 | 2018     |
| Algérie | VF    | 2.070  | 2.451 | /    | 20,2           | /     | /        |

Source : Statistiques de l'OMT- ONWTO), juillet 2019.

Traitement : auteur 2019.

VF: arrivées de visiteurs internationaux aux frontières (touristes et visiteurs de la journée).

### **5.10. Tourisme culturel dans la politique algérienne :**

Aborder la question du tourisme sous l'angle du patrimoine culturel implique nécessairement l'introduction de valeurs, culturelles, sociales et économiques ainsi que l'évaluation du produit touristique. Un produit touristique qui doit se référer aux dimensions de l'identité culturelle et de la cohésion sociale d'une part, et aux dimensions du patrimoine culturel et des ressources économiques d'autre part. Dans ce contexte, deux concepts sont plus importants l'un que l'autre : " Identité et Territoire ". Ces deux éléments constituent la base de l'élaboration du Schéma directeur des zones archéologiques et historiques (SDZAH). Ce dernier a permis l'établissement d'une cartographie permettant la désignation des sites patrimoniaux nécessitant une protection et une mise en valeur de leur patrimoine culturel. Ces priorités ont été établies en fonction de: (SDAT 2025 , Livre 2 ,2008,p.15) :

- De l'état de consistance du patrimoine : l'architecture de terre (ksour, casbahs, villages traditionnels) est plus vulnérable que l'architecture en pierre (monuments antiques) ;
- Des catégories du patrimoine qui n'ont pas fait l'objet de protection (sites préhistoriques, ksour, Casbahs, villages traditionnels) ;
- Des régions sahariennes qui n'ont jamais été soumises à un régime de protection ;
- Des hauts lieux de la résistance populaire (depuis les royaumes numides jusqu'à la bataille d'Alger) ;
- D'un patrimoine partagé (punique, romain, vandale, byzantin, ottoman, français) qui doit s'inscrire dans une perspective d'intégration et d'une interprétation nationale.

Selon le rapport SDAT 2025, les actions de protection, de conservation et de mise en valeur ont été articulées dans le sens d'un équilibre des catégories du patrimoine culturel national, c'est-à-dire (sites, monuments, réserves archéologiques, centres historiques, parcs culturels), et de la mise en valeur des caractéristiques culturelles essentielles de notre patrimoine culturel. *"Cette stratégie en matière de patrimoine culturel met en œuvre un processus total et cohérent passant d'abord par l'inventaire, puis le classement, la restauration et enfin la valorisation. Le management du patrimoine et la promotion touristique interviennent au terme de ce processus de préservation et de sauvegarde des valeurs"* (SDAT 2025 , Livre 2 ,2008,p.15).

Le tableau ci-dessous résume les actions prévus par l'état pour la promotion du tourisme culturel dans le pays (Tableau 5.3) .

**Tableau 5.3 : Actions prévus de l'état pour la promotion du tourisme culturel**

| Thématique  | Actions  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sites historiques</li> </ul>   | Création de circuits   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'offre culturelle et festive</li> <li>✓ Le tourisme culturel</li> <li>✓ Le tourisme culturel</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer l'existant et faire connaître d'abord aux habitants et dans un second temps aux touristes</li> <li>- Développer les grands rendez-vous avec la mise en place d'un schéma national de l'événementiel autour de moments forts comme: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le festival du cinéma du monde arabe</li> <li>▪ La semaine de l'Environnement : l'eau et la vie</li> <li>▪ la journée de la côte</li> <li>▪ La Biennale du carnet de voyage africain</li> <li>▪ Les courses d'orientation</li> <li>▪ Planète Raï, R and B</li> </ul> </li> </ul> <p>L'Algérie peut appuyer sa mise en tourisme sur de nombreuses fêtes locales traditionnelles et événements culturels assurant une veille permanente, un marquage dans la mémoire du visiteur.</p> <p>Ces fêtes sont également des supports possibles à la valorisation d'un tourisme culturel et culturel ou de mémoire comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mawlid El Nabaoui</li> <li>- Zaouïa Tidjania à Ain Madhi</li> <li>- Saint Augustin</li> </ul> |

Source : Rapport du SDAT 2025, livre2 ,2008, p.15.  
 Traitement et modification : Auteur

### **5.11. Tourisme : une alternative pour le développement :**

Le développement du tourisme est tributaire des ressources humaines, et son succès dépend de la compétence et de la prédisposition des acteurs impliqués. Ce secteur de services par excellence a besoin, peut-être plus que d'autres secteurs, d'un management hautement compétent et d'une main d'œuvre de plus en plus qualifiée. Car la gestion de l'élément humain est une condition essentielle de toute politique de développement et en particulier dans le domaine touristique.

Ce secteur présente un intérêt particulier car il s'agit d'une ressource inépuisable, génératrice de richesses et créatrice d'emplois, qui dépend essentiellement du patrimoine et de son environnement. Il est difficile de le promouvoir dans une localité où les sites ou monuments historiques sont abandonnés ou entourés de décharges sauvages ou d'habitations précaires. Dans ce contexte, tous les acteurs publics et privés, et principalement ceux des villes touristiques, doivent prendre en charge l'aspect patrimoine et environnement dans leurs projets de développement, en commençant par la mise en valeur de ce patrimoine, puis en passant par l'hygiène et la propreté de son environnement. L'environnement para-touristique a un rôle majeur à jouer dans la promotion du tourisme dans une localité donnée. En effet, dans les sociétés modernes, les politiques



d'aménagement du territoire sont pensées et élaborées en tenant compte des aspects liés à la protection du patrimoine et de l'environnement ; ce sont les politiques de développement durable qui sont actuellement suivies pour toutes les actions de développement et d'aménagement.

En général, la gestion du patrimoine est un processus itératif et participatif qui favorise un tourisme de qualité.

#### **5.12. Destinations Touristiques : Facteurs de promotions du tourisme:**

Plusieurs facteurs contribuent à la promotion du secteur du tourisme, notamment

##### **A. Qualité du produit :**

De nombreux opérateurs publics et privés sont impliqués dans la promotion de l'offre touristique. En effet, plusieurs facteurs interviennent afin de pouvoir offrir aux visiteurs un produit touristique de qualité, que l'on peut résumer comme suit:

##### **1. Hébergement:**

L'hébergement est la première destination des touristes une fois qu'ils sont arrivés dans le lieu à visiter. Les hôtels, qui reçoivent la grande majorité des visiteurs, doivent être situés dans des zones propres, sûres et bien intégrées dans l'environnement dans lequel ils se trouvent. Ils doivent rendre visible l'offre touristique aux touristes et assurer leur confort. Ces structures d'hébergement reflètent l'image de la destination à visiter et constituent une source importante d'attraction touristique.

Dans ce contexte, et selon les statistiques du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, au lendemain de l'indépendance, "*l'Algérie hérita une capacités de production hôtelières évaluées à 5922 lits, En 1985, la capacité totale d'hébergement s'est élevée à 39 213 lits, En l'an 2000, le parc hôtelier a enregistré 67 087 lits pour atteindre les 125 676 lits, à fin de l'année 2019*"selon ( le ministère du tourisme et de l'artisanat, aménagement touristique , n.d) voir (Annexe T).

##### **2. Environnement adéquat :**

L'une des conditions de la promotion du tourisme est la qualité de l'environnement. Cela signifie que l'environnement para-touristique a un grand rôle à jouer dans la réussite des différentes actions de promotion de ce secteur. En effet, les règles de protection de l'environnement ont été définies par la loi n°03-10 du 19 Jomada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable. Dans laquelle l'environnement a été défini comme étant l'ensemble " *Les ressources naturelles*

*abiotiques et biotiques telles que l'air, l'atmosphère, l'eau, le sol et le sous-sol, la faune et la flore y compris le patrimoine génétique, les interactions entre les dites ressources ainsi que les sites, les paysages et les monuments naturels" voir (Annexe U).*

Dans ce contexte, l'État a lancé un programme dans le cadre de l'aménagement du territoire et de l'amélioration de l'environnement urbain basé sur la loi n°06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville dont les objectifs sont fixés dans l'article 06 comme suit (le Journal Officiel n° 14 correspondant au 12 mars 2006) :

*"La résorption de l'habitat précaire ou insalubre - La maîtrise des plans de transport, de déplacement et de circulation dans et autour des villes - le renforcement de voiries et réseaux divers (VRD) - La garantie et la généralisation des services publics, particulièrement ceux chargés de la santé, de l'éducation, de la formation, du tourisme, de la culture, du sport et des loisirs - La protection de l'environnement - la prévention des risques majeurs et la protection des population - La lutte contre les fléaux sociaux, la marginalisation, la délinquance, la pauvreté et le chômage - La promotion du partenariat et de la coopération entre les villes - L'intégration des grandes villes aux réseaux régionaux et internationaux - La réduction des disparités inter-quartiers et la promotion de la cohésion sociale".*

En effet, les problèmes environnementaux sont préjudiciables au développement du tourisme dans une localité donnée. Dans ce cas, il est important pour les acteurs de ce secteur de comprendre la pertinence de la relation entre le tourisme, les biens patrimoniaux et l'environnement naturel dans lequel il se trouve, afin d'éviter les effets des facteurs environnementaux sur le tourisme, et donc l'impact du tourisme sur les ressources existantes.

### **3. Décharges sauvages:**

Il est impossible de promouvoir le secteur du tourisme dans une ville où les sites et monuments historiques sont entourés de décharges illégales (sauvages) pour cette raison et afin de faire face à ce problème en milieu urbain une étude a été lancée par l'état en 2016 appelée : Schéma Directeur de Gestion des Déchets Solides Urbains répartie sur les 48 wilayas du pays, dont l'objectif est de faire de ces différentes localités des villes attractives, propres et saines prêtes à recevoir un grand nombre de visiteurs.

#### **4. Constructions illicites et habitat précaire:**

Les bidonvilles, ainsi que tous les sites spontanés, non équipés et les zones d'habitat précaire, sont généralement concentrés dans les grandes villes ou dans les zones urbaines dont la fonction initiale ne permet pas ce type d'occupation, car ils jouent un rôle important dans l'embellissement et l'attractivité touristique.

Aujourd'hui, ces zones constituent une priorité absolue pour le gouvernement. Afin d'améliorer l'image des villes algériennes, l'État a lancé plusieurs programmes visant à améliorer les conditions de vie et d'hygiène de la population et à créer un environnement sain et attractif.

Sur la base de l'objectif fixé par l'article 06 de la loi n° 06-06 du 20 février 2006 relative à l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène de la population et à la création d'un environnement sain et attractif "*La résorption de l'habitat précaire ou insalubre*". En 2008, un programme d'éradication des colonies de squatters et des quartiers informels a été lancé à travers le pays dans le but de récupérer des terrains et de construire 70 000 logements à travers le pays et d'améliorer leur environnement.

#### **5. Moyens de transport:**

Dans une destination touristique, les visiteurs attendent des transports sûrs, abordables, fiables et efficaces. Si l'une de ces exigences n'est pas satisfaite, cela peut affecter la perception globale de leur voyage. En effet, le transport reste une partie intégrante et essentielle de l'expérience touristique, et la mobilité des touristes reste étroitement liée à la facilité de déplacement. C'est pour cette raison que la composante transport a été incluse parmi les principaux objectifs de l'article 06 de la loi n°06-06 du 20 février 2006, qui stipule que "*La maîtrise des plans de transport, de déplacement et de circulation dans et autour des villes*". L'État a veillé à ce que les moyens de transport en Algérie soient améliorés et modernisés.

" En 2019, l'Algérie dispose d'un réseau autoroutier d'environ 1439 km. Il s'agit du troisième plus grand réseau autoroutier d'Afrique après le Maroc et l'Afrique du Sud. En effet, "*Le patrimoine routier actuellement se compose de plus de 127 000 km de routes dont plus de 96 000 Km revêtues, 1216 km autoroute Est-Ouest dont 1100 km livrés à la circulation 10102 ouvrages d'art dont 3478 OA sur Autoroute Est/Ouest*" (ministère des travaux publics, patrimoine routier, consulté 20 mai 2020).

En ce qui concerne les infrastructures aéroportuaires, l'Algérie compte 51 aéroports, dont 34 ouverts à l'aviation, répartis sur le territoire national.

## **B. Patrimoine culturel : comme destination particulière**

Les touristes, en particulier ceux qui s'intéressent à la culture, sont toujours attirés par la découverte de la richesse culturelle et historique de leurs destinations, ce qui rend évidemment le lien entre eux très fort. C'est ce lien fort qui nous amène à nous intéresser de plus en plus à ce patrimoine. L'intérêt qui peut lui être attribué est sa mise en valeur aux yeux de ses visiteurs, c'est-à-dire le fait de lui donner une place noble dans l'environnement culturel et naturel où il se trouve. Cette valorisation va de pair avec la diversité des produits qu'il présente, toutes deux augmentant l'attractivité du territoire et la création d'emplois, c'est-à-dire que les activités créées à partir du patrimoine sont directement liées au tourisme.

Dans ce contexte, le tourisme doit être considéré comme le moyen le plus efficace de sensibiliser la société civile et les autorités locales à l'intérêt du patrimoine culturel.

En effet, le tourisme est une activité importante en raison des migrations de populations qu'il génère et de la transformation des lieux. De nos jours, il devient l'un des éléments les plus caractéristiques des temps modernes, mais seulement s'il est bien géré, car une utilisation excessive ou mauvaise entraîne l'altération ou la destruction des sites et monuments historiques culturels et naturels.

En Algérie, il y a encore beaucoup à faire pour mettre en valeur tous les atouts patrimoniaux qui se détériorent de jour en jour à cause de plusieurs facteurs que nous avons déjà expliqués ci-dessus. Pour pouvoir relancer le secteur du tourisme et voir notre pays retrouver sa place de meilleure destination touristique des pays du Maghreb comme il l'était avant l'indépendance. Malgré les efforts déployés pour adapter l'arsenal juridique à la réalité algérienne, de nombreux efforts manquent encore. Alors que dans d'autres pays la législation évolue pour préserver toutes les formes d'identité en élargissant le champ de protection de leur patrimoine, en Algérie les lois sont encore à la traîne et doivent être développées.

Aujourd'hui, le patrimoine culturel s'inscrit dans une logique de valorisation, qui n'est plus seulement liée à sa dimension matérielle. Mais il doit, de fait, repenser les pratiques traditionnelles de sa patrimonialisation et interroger la représentation de ses dimensions historiques. Parce qu'il est sensible aux changements sociaux, aux innovations, aux évolutions environnementales, aux transformations du paysage naturel et aux pratiques sociales qui ne prennent pas en compte la nécessité de sa protection, il est donc fragilisé et marginalisé.

## **CONCLUSION :**

Malgré l'importance accordée à la conservation du patrimoine culturel aux niveaux international et national à travers des conventions et des lois, en Algérie, le patrimoine culturel, et en particulier les tissus traditionnels, sont de plus en plus menacés en raison de plusieurs phénomènes, soit des mutations des formes traditionnelles, soit une urbanisation spectaculaire adoptant un style stéréotypé et mondialisé, soit leur abandon total. De plus, nos villages ont perdu leur caractère authentique par l'introduction d'éléments architecturaux dits "modernes", accentuant ainsi la fracture de la mémoire collective. Les zones rurales n'ont pas non plus échappé à ce fléau, une situation qui risque de provoquer un certain déséquilibre socioculturel.

La législation nationale relative à la sauvegarde du patrimoine culturel, outre son ancienneté, souffre d'une grande inadéquation dans la gestion des problèmes posés par les phénomènes susmentionnés. Plusieurs de ces dispositions manquent de rigueur et ne sont plus adaptées à la réalité socioculturelle de la population.

Concernant le domaine de la préservation du patrimoine, depuis l'indépendance, notre pays a produit très peu de lois relatives à la sauvegarde de ses richesses patrimoniales, notamment la loi 98-04 du 15/06/1998 relative à la protection du patrimoine culturel, suivie de quelques textes complémentaires. Cette loi ne fait aucune référence aux engagements internationaux de l'Algérie, notamment l'application des conventions signées ou ratifiées par le pays, et malgré l'inscription de certains biens culturels et sites historiques sur la liste du patrimoine mondial, ils ne sont pas classés monuments historiques au niveau national. Ceci est dû au fait qu'elle a été adoptée à une époque où l'État était en crise et n'accordait pas beaucoup d'attention à la protection des richesses du pays dans une politique qui ignorait totalement la notion de développement durable. De ce fait, les législateurs de cette loi ont négligé l'importance des villes et villages historiques dans la vie économique et sociale des populations concernées, car un lieu qui n'est pas intégré dans la vie quotidienne des autochtones tombe certainement dans l'oubli, et n'est pas entretenu. Et lorsque les autorités compétentes affirment la valeur mondiale du site, d'autres partenaires publics ou privés pourraient rappeler le vide juridique national.

Malheureusement, l'arsenal juridique présente de nombreuses lacunes qui entravent la protection de la richesse culturelle du pays, notamment les sites historiques et traditionnels. Il est certain que l'absence d'une stratégie rationnelle conduit à la perte progressive du patrimoine et pour remédier cette situation et assurer une protection efficace des éléments patrimoniaux, il semble nécessaire de s'orienter vers une approche regroupant tous les

secteurs, y compris le tourisme, qui peut jouer un rôle déterminant dans le développement de ce patrimoine. Ceci est particulièrement vrai pour le patrimoine local, qui ne reçoit pas l'importance qu'il mérite dans les politiques nationales et dont la mise en valeur peut pleinement contribuer au développement économique de la population locale par la création d'emplois et le développement touristique. Comme le souligne Lazzaroti O. "*Le patrimoine et le tourisme sont mis ensemble pour être orientés vers un but commun servant, entre autres, d'instrument d'aménagement de l'espace et de promotion du lieu*" (Lazzaroti O., 2003, p.97), et affirmé par Serge Viau en disant "*le patrimoine est essentiel au tourisme, surtout dans le cas du tourisme culturel, qui est l'un de ses principaux générateurs*" (Viau S., 1992). Mais d'un autre côté, le tourisme est nécessaire au patrimoine car il permet d'accélérer son développement.

**A ce titre, l'Algérie doit mettre en avant le potentiel culturel du pays et inscrire le développement de son tourisme dans une démarche cohérente et intégrée. Elle doit considérer parmi ses priorités le développement d'un tourisme culturel où le patrimoine sera considéré comme un acteur dans la projection de l'offre touristique.** Parce que le patrimoine est devenu aujourd'hui un instrument de rendement économique qu'il faut préserver et présenter sous le meilleur angle au visiteurs (touristes).

**CHAPITRE VI**

**L'AURES : UNE HISTOIRE, UN  
PATRIMOINE , UNE CULTURE**

## CHAPITRE VI : L'AURES : UNE HISTOIRE, UN PATRIMOINE , UNE CULTURE

### INTRODUCTION :

L'Aurès se distingue par son patrimoine culturel et naturel aussi riche que varié, qui fait d'elle une des meilleures destinations touristiques en Algérie. Les villages dans cette contrée, à l'instar de ceux de la Kabylie ou de la vallée des M'zab, se distinguent par une particularité dans l'architecture et une spécificité dans la topographie et le climat. Des contraintes qui ont guidées l'homme des Aurès de prendre toutes les mesures possibles pour harmoniser son habitat à ce milieu naturel. D'où les techniques constructives pratiquées nous restent visibles jusqu'à présent et nous révèlent le génie de ses bâtisseurs.

Cette vaste zone est composée de plusieurs villages géographiquement presque identiques, avec un monde diversifié de modes de vie et de cultures traditionnelles qui sont les principales sources d'inspiration et d'attraction pour les touristes amateurs de culture, mais qui restent peu ou pas valorisés, une situation qui nous laisse entrevoir un grand désir pour leur sauvegarde et leur valorisation.

Ce chapitre nous aidera à comprendre le chapitre suivant par une étude approfondie de sa population, son mode organisationnel, leurs techniques constructives aratoires ou juridiques, leur histoire, son potentiel ethnologique et archéologique,...

### **6.1. Cadre théorique et conceptuel:**

#### **6.1.1. Origine du nom "Aurès" :**

Les récits sur le sens du mot Aurès se diffèrent, ils y'a ceux qui disent que ce nom est d'origine berbère donné à des montagnes notamment au djebel "Aourès" près de la ville de Khenchela. Alors que LT. Colonel Delartigue, (1904), dit encore que les israélites qui pénétraient le pays avant la conquête des romains appelaient cette contrée "MON AURASIUS". D'où les arabes avaient ajouté à cette appellation la définition arabe " EL " pour former "El Awras" puis les français qui se trouvaient dans la région avaient remplacé cette définition pour former "l'Aourès" ou "l'Aurès" ou encore "les Aurès".

Là encore et selon l'encyclopédie berbère, les français qui habitaient au voisinage du massif, disaient volontiers "*les Aurès, sans donner la moindre explication de l'usage de ce pluriel, vraisemblablement introduit par la présence du "s" [...]*" (Ballais E.B & J. L., 1989). Aujourd'hui, la dénomination attestée pour cette partie du pays, est "l'Aurès" ou "les Aurès".

En effet cette région est habitée principalement par des berbères appelés "Chaouias" ou "Chaouis". Un nom qui selon Ibn Khaldoun dérive directement de l'ancien amazigh (châ)



qui signifie chèvre ou brebis, ou plus largement il désigne les bergers en se référant à l'activité principale des habitants de cette contrée . En effet, "Aurès et Chaouia" sont deux vocabulaires intimement liés , *"Le premier désigne le vaste territoire qui s'étend du Ziban au sud jusqu'au sud Constantinois alors que le second désigne " la population qui occupe ce territoire "* selon (Guedjiba A.,2012, p.22) .

Aujourd'hui comme de tous les temps l'Aurès est appelée terre des chaouis ou encore le pays chaoui .

### **6.1.2. Occupation de l'espace et habitants :**

Selon certains historiens , les chaouis\*<sup>50</sup> sont les descendants des zénètes (les habitants des Aurès au moyen âge), leur patriarche serait Medghassen (Roi numide du 3ème siècle avant J-C) car ils étaient la dernière couche berbère qui était resté sur les terre de l'Algérie alors qu'il y'avait d'autres tribus berbères qui étaient bien avant eux à savoir: les Gétules en premier puis les Amazigh selon l'affirmation de LT. Colonel Delartigue (1904) . D'où l'appellation de Ibn Khaldoun des "premiers occupants fils de Bernès (Gétules et Amazigh) et les Zénata fils de Madrès" (Ibn Khaldoun,1825) . Les Zenata (zénètes) ont pus envahir les hauts plateaux , l'Aurès et le désert après le départ des romain.

Par conséquent, les Chaouias sont une population montagnarde dont le dialecte principal est le Chaouia, qui comprend le dialecte zénatien des populations de l'est du massif des Aurès et le tamazigh des populations de l'ouest du massif. Selon certains historiens, les Amazighs sont représentés aujourd'hui par les tribus Ouled Abdi et Ouled Daoud, et les Zénatiens par les Beni Barbar (près de la ville de Khechela) dans cette région\*<sup>51</sup> . Vue cette diversité LT. Colonel Delartigu a dit "[...]C'est dans le groupe Chaouia, et il présente à ce titre un réel intérêt qu'il est possible de retrouver la trace des populations primitives qui ont occupé le sol de l'Afrique du Nord [...]" (LT. Colonel Delartigue,1904,p.74) .

Enfin Pour conclure ces quelques lignes, ce qu'il faut retenir, c'est que le nom "Berbère" a toujours été présent dans cette région. Ce nom était présent même lorsque les

---

\*<sup>50</sup> Les chaouis sont une population berbère de l'Algérie du nord. Géographiquement, ils occupent un territoire plus vaste que celui des kabyles, le groupe berbère, le plus proche, territorialement. source : Guedjiba A. ,2012

\*<sup>51</sup> Il est à noter que les tribus parlant zénatien sont généralement incapable de comprendre le dialecte des Chaouia et inversement . Pour ceux qui ne sont pas originaire de la région ne peuvent pas distinguer cette différences , mais nos enquêtes sur la région ont bien montés cette différence .

Arabes sont devenus maîtres de l'Algérie, et ils ont donné à tous les habitants des Aurès le nom de "Berbères" qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui.

Il est à noter que les berbères\*<sup>52</sup> constituent aujourd'hui l'un des plus importants et plus anciens groupes ethniques de toute l'Algérie.

### **6.1.3 Présentation de l'espace :**

Cette partie de l'Algérie a toujours été habitée par les Chaouias (berbères), qui forment la masse majoritaire de cette région à côté des arabes. Ce territoire chaoui se résume dans le **massif de l'Aurès**, il se divise en deux parties distinctes le versant saharien et le versant de la plaine des Sbakhs. Bien qu'il soit connu, géographiquement, par ses montagnes, il présente une grande diversité de paysages : de vastes plaines au nord et au nord-est où prédominent, essentiellement, l'élevage et la céréaliculture et d'importantes oasis au sud et au sud-est où prédomine le palmier et la culture maraîchère. Entre les plaines et les oasis se dressent, plusieurs chaînes de montagnes, complètement dénudées au sud et relativement boisées au nord, dont les points culminants sont : Ras Keltoum au mont de Chélia (2328 m d'altitude) et Djabel El Mahmel (2321 m d'altitude).

Le massif de l'Aurès est creusé par quatre vallées, deux importantes qui sont la **vallée de l'oued Labiod** et la **vallée de l'oued Abdi** et deux secondaires qui sont la vallée de Oued El-Kantara et la vallée de Oued El Arab. Selon l'idée de Daniele (Jemma Gouzon 1989, p.31) à l'Aurès la vallée constitue la colonne vertébrale de toute la vie économique et sociale elles se distinguent entre elles par les formes des habitations. **Ces vallées sont parmi les meilleures destinations touristiques en Algérie.**

Elles sont traversées essentiellement par de nombreux cours d'eau dont elles empruntent le nom qui sont : "Oued El Kantara (dont sont principale affluent et Oued Abdi) Oued Labiod, Oued El Arab et les Oueds descendant du versant méridional de l'Aurès. Un système hydrographique orienté principalement vers le sud et traverse profondément le massif d'où la structure géographique permet l'accumulation des eaux de pluies et de neige sur les grandes altitudes en s'infiltrant par les failles de calcaires sortent sous **forme de sources** que les habitants du massif utilisent afin de s'alimenter en eau potable, comme nous allons le voir dans le village historique "**Rhoufi**" dans le chapitre suivant.

---

\*<sup>52</sup> "[...] l'aire historique des Berbères couvre toute l'Afrique du Nord, de l'Égypte à l'Atlantique, de la Méditerranée aux régions saharo-sahéliennes. Mais l'Algérie et le Maroc sont les pays où la présence berbère est la plus marquée". source : D. Jemma Gouzon, 1989, Villages de l'Aurès : archives de pierres, ouvrage paru dans collection "histoire et perspectives méditerranéennes", éditions Harmattan, Paris.

C'est cette particularité parmi d'autres qui a attirer plusieurs races a venir s'installer sur ces terres le confirme Busson Henri en disant "*Le massif était réputé, en ces temps là ( l'époque romaine) , pour l'abondance de ces eaux et la qualité de ses récoltes*" ( Busson Henri, 1900,p.41)

Ces vallées sont constituées particulièrement par un ensemble de villages que les berbères appellent "dachras". celles qui se trouvent dans les deux principales vallées sont

- **Vallée de l'Oued Labiod** : nous trouvons les dachras de : Teniet Bou Ighial, M'dina, Tizougarine, Arris, Tighanimine<sup>\*53</sup>, Tiffelfel, Ghassira, T'kout, Rhoufi et M'chounech.
- **Vallée de Oued Abdi**: C'est principale dachras sont : Ouled Azzouz, Baali, Teniet El Abed, Hidousa, Nouader, Nara, Chir, Menâa, Amentane, Beni Souik, Djemorah et Branis.

#### **a. Cadre administratif :**

Administrativement, ce pays chaoui est aujourd'hui subdivisé en cinq wilayas, à savoir Batna (chef-lieu de wilaya et capitale des Aurès), Khenchela, Oum El Bouaghi, Tbessa et Biskra. En effet, la population berbère s'étend jusqu'à la partie nord et nord-est de la ville de Biskra comme expliqué plus haut, qui est souvent affiliée aux Aurès, à savoir Ain Zaatout, M'chouneche et Lemzirâa. Tandis que sur les deux vallées principales (la vallée de l'Oued Labiod et la vallée de l'Oued Abdi) il y a six daïras réparties, à parts égales, à savoir La daïra d'Arris (créée en 1937) - La daïra de Teniet El Abed (créée en 1984) - la daïra de Bouzina, la daïra de Menaâ, la daïra d'Ichemoul et la daïra de T'Koute (les quatre dernières daïras ont été créées en 1991)

## **6.2. Géographie de l'Aurès :**

Par Aurès, nous entendons le massif montagneux de l'Algérie, qui s'élève au sud de Khenchela, Lambèse et Timgad entre les hautes plaines du Constantinois et la dépression saharienne des Zibans. Il correspond à la partie orientale de l'Atlas saharien, dont il est séparé par une pénélaine contenant le Chott El Hodna. Il commence à l'est des monts Zab, au nord-est de Biskra et au sud-est de Batna et se poursuit vers l'est jusqu'aux abords de Khenchela. Plus à l'est, le massif est prolongé par les monts Tebessa et Nememcha. Au sud, le Sahara marque la fin des Aurès comme présenté sur (Fig. 6.1).

---

<sup>\*53</sup> La commune de Tighanimine est située au cœur des Aurès. La première action militaire de la lutte armée de libération a été exécutée dans les gorges de Tighanimine le 1er Novembre 1954. Elle se distingue aussi par la source thermale de Chir Ouled Aïcha qui était le lieu de détente et de guérison de tous les habitants des régions voisines.



**Fig 6.1 : Situation géographique de l' Aurès**

Source : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/algerie/>

Traitement : Auteur 2019

### **6.3.Caractéristiques du massif des Aurès :**

Chevauchant sur quatre wilayas , " Batna avec une superficie de 453.724ha ( 48,7%) , Khenchela 302.313 ha (32,5%), Biskra 115.947ha ( 12,4%) et Tébessa 58.674 ha ( 6,8%) pour une superficie totale de 930.658 ha" (ministère de l'agriculture et du développement rural, rapport ,2013) . C'est un massif sylvo-postal dans sa partie occidentale ( monts de l'Aurès) , aride, steppique et alfatier dans sa partie orientale (monts Nememcha), il est à forte altitude qui varie entre 325 m comme point le plus bas dans sa limite sud et 2328 m comme point le plus haut au (djebel chélia ) et à forte pente sur son ensemble égale ou supérieur à 25% avec des vallées encaissées comme les gorges de Tighanimine, le canyon de Rhoufi , ... voir (Fig. 6.2)

L'Aurès est l'un des massifs montagneux les plus importants et les plus remarquables par la régularité de sa structure. Avec des plis nets et serrés qui dessinent de longues crêtes rectilignes orientées nord-est-sud-ouest. En plus de ces caractéristiques structurelles, l'Aurès est entaillé par de profondes vallées ou canyons séparés par des crêtes étroites et abruptes, comme les gorges de Tighanimine jusqu'à la vallée de M'chounech. Ainsi que les falaises calcaires du Sénonien dans la vallée d'El Kantara. Dix groupes homogènes caractérisent le milieu physique du massif voir Plusieurs communes sont ainsi concernées par le massif des Aurès présenté en (Annexe V) .



**Fig 6.2 : Carte des pentes de la région des Aurès**

Source : Direction des ressources en eaux de la wilaya de Batna

Traitement : Auteur 2019

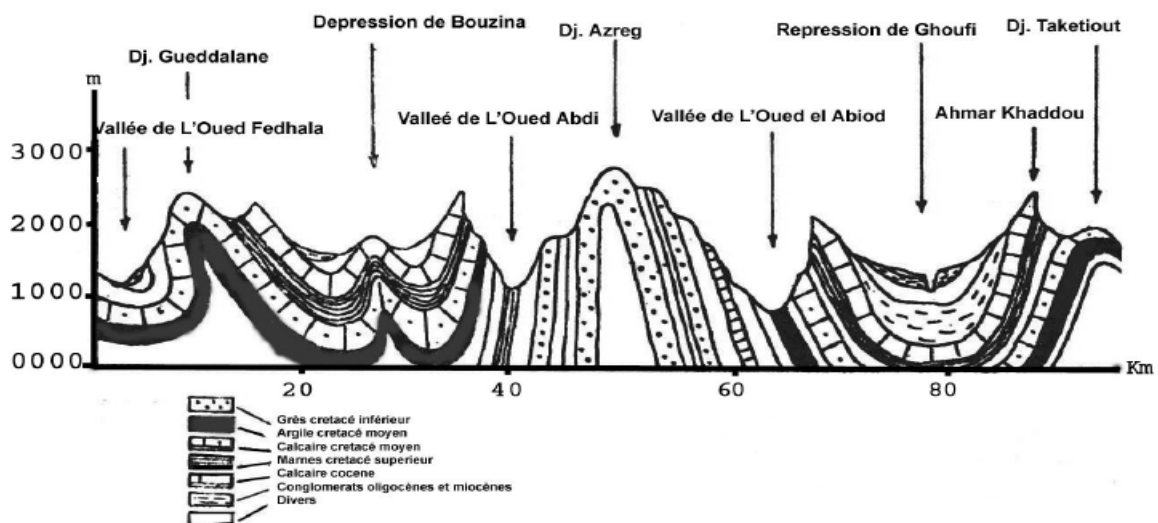
### 6.3.1. Relief :

Constitué principales de trois chaînes de montagnes à savoir :

- La chaîne de l'Ahmer kheddou;
- La chaîne de djebel Krouma;
- La troisième chaîne commence au Mont Métlili près d' El kantara et se termine au Mont Westili près de Batna voir (Annexe V) .

L'axe de massif est le Djebel Lazreg d'où les vallées de l'Oued Labiod et de l'Oued Abdi sont enserrées entre cette chaîne centrale et les synclinaux, à l'ouest du Djebel Mahmel, à l'est de l'Ahmer Kheddou .

La figures ci-dessous représente le relief du Massif ( Fig 6.3).



**Fig 6.3 : Coupe à travers le massif de l'Aurès**

Source : Phillippe Thiriez , 1986.

### **6.3.2.Zones climatiques :**

Le charme de l'Aurès réside dans la diversité de son climat comme témoigné par (Claude Maurice Robert, 1938)<sup>\*54</sup>.

Dans l'ensemble, six zones climatiques caractérisent le massif des Aurès, l'aride frais reste prédominant sur l'ensemble du massif particulièrement dans la partie méridionale d'ouest en est à partir des monts de Metlili jusqu'aux monts arides des Nemamcha et partiellement au nord-ouest sur les bas piémonts forestiers de Belezma. Mais les brusques changements d'altitude lui valent un manteau végétal singulièrement varié. Ces zones climatiques sont (ministère de l'agriculture et du développement rural, Rapport méthodologique, 2013):

- **Le semi-aride froid:** concentré essentiellement sur les monts forestiers de Beni fedhala et les hauts reliefs de Belezma.
- **Le semi-aride frais :** localisé essentiellement dans la partie centre et nord du massif.
- **Le subhumide froid:** concerne les monts forestiers de Beni Oudjana et partiellement sur les monts forestiers de Belezma.
- **L'humide froid** ne concerne qu'une infime partie située sur le Djebel Chentgouma et Djebel Chelia à l'est du massif.
- **L'aride doux :** situé sur les bas piémonts des monts de Metlili dominant les zones de plaines.

### **6.3.3.Température:**

Les fluctuations thermiques, représentées dans le tableau et la figure ci-dessous (Tableau. 6.1.) et ( Fig.6.4), révèlent les caractéristiques saisonnières de la région des Aurès, manifestées en deux saisons à savoir :

- Hivernale, s'étalant du mois de Novembre à Mars.
- Estivale soigneusement agréable, avec des températures moyennes inférieures à 30° c.

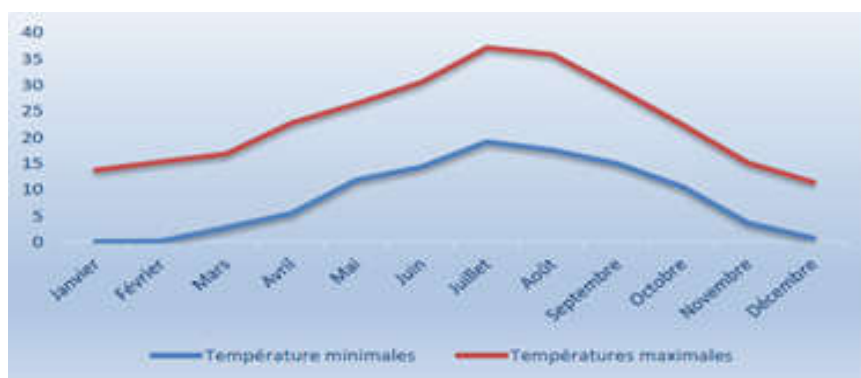
---

<sup>\*54</sup> Géographiquement, aucune province de toute l'Afrique n'est plus diverse que l'Aurès ; nulle part, dans un si bref espace de planète ne se rencontrent tant de contrastes que dans cette région mixte, saharienne, d'un côté, européenne de l'autre ; On passe un col, et le visage du monde change avec le climat. En transhumant du sud au nord et du nord au midi, à l'exemple des caravanes, on vivait dans l'Aurès au paradis terrestre, puisqu'il suffit aujourd'hui de quelques heures de cheval, et qu'il suffira demain de vingt minutes d'auto pour émigrer du grand soleil à l'ombre toujours fraîche, des palmes d'Amentane aux noyers de Bouzina, et remontant plus haut, des noyers de Bouzina aux cèdres du Chélia". Source : Robert C. M., 1938, le long des oueds de l'Aurès, ouvrage, éditions Baconnier Alger.

**Table. 6.1. : Températures mensuelles moyennes**

| Mois      | Températures mensuelles |           |          |
|-----------|-------------------------|-----------|----------|
|           | Minimales               | Maximales | Moyennes |
| Janvier   | 0.0                     | 13.7      | 6.4      |
| Février   | 0.1                     | 15.3      | 7.7      |
| Mars      | 2.7                     | 16.8      | 9.7      |
| Avril     | 5.4                     | 22.7      | 14.5     |
| Mai       | 11.8                    | 26.4      | 19.1     |
| Juin      | 14.3                    | 30.5      | 22.6     |
| Juillet   | 19.1                    | 37.1      | 28.2     |
| Août      | 17.5                    | 35.8      | 26.6     |
| Septembre | 14.9                    | 29.2      | 22.0     |
| Octobre   | 10.5                    | 22.3      | 16.0     |
| Novembre  | 3.6                     | 15.1      | 9.3      |
| Décembre  | 0.7                     | 11.4      | 5.6      |

Source : Direction de l'environnement de la wilaya de Batna  
 Traitement: Auteur 2019



**Fig.6.4. : Températures mensuelles moyennes**

Source : Direction de l'environnement de la wilaya de Batna / Modification : Auteur 2019

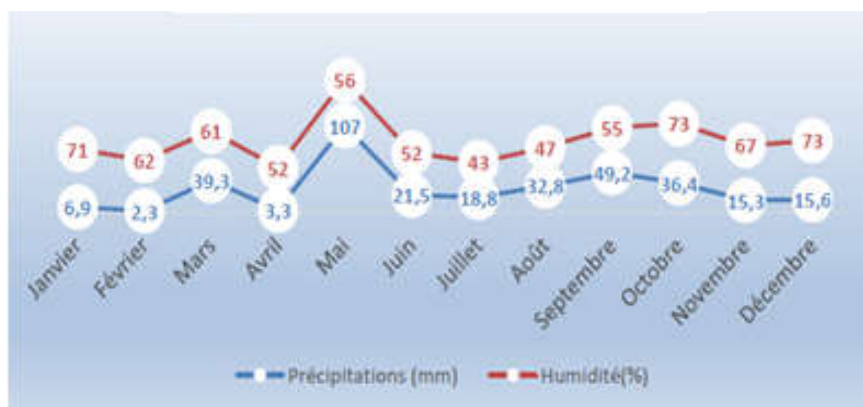
#### 6.3.4 Précipitation et humidité :

Le tableau et la figure ci-après synthétisent , les taux d'humidité et les moyennes mensuelles de précipitations dans la région des Aurès ( Table. 6. 2) et ( Fig.5.) :

**Table. 6.2. : Précipitation et humidité mensuelles**

| Mois      | Précipitations (mm) | Humidité(%) |
|-----------|---------------------|-------------|
| Janvier   | 6,9                 | 71          |
| Février   | 2,3                 | 62          |
| Mars      | 39,3                | 61          |
| Avril     | 3,3                 | 52          |
| Mai       | 107                 | 56          |
| Juin      | 21,5                | 52          |
| Juillet   | 18,8                | 43          |
| Août      | 32,8                | 47          |
| Septembre | 49,2                | 55          |
| Octobre   | 36,4                | 73          |
| Novembre  | 15,3                | 67          |
| Décembre  | 15,6                | 73          |

Source : Direction de l'environnement de la wilaya de Batna  
 Traitement: Auteur 2019



**Fig.6.5: Précipitations et humidité mensuelles**

Source : Direction de l'environnement de la wilaya de Batna

Modification : Auteur 2019

D'après le graphique ci-dessus, nous pouvons voir que des taux supérieurs à 50 % sont enregistrés d'octobre à mars, atteignant des pics en octobre et décembre au-dessus de 73 %. Alors que juillet et août sont les mois les plus secs avec des taux d'humidité d'environ 43 et 47%, en dessous de la moyenne journalière d'environ 59%. Quant aux précipitations, la région se trouve dans une partie réceptive, avec une moyenne de 300-400 mm de pluie par an, dont mai et septembre sont les mois les plus humides avec une moyenne de 107 et 49,2 mm respectivement.

### **6.3.5.Vents :**

Les vents les plus dominants sont de sud-ouest et d'ouest, avec une vitesse moyenne de 3,3 m/s, atteignant son maximum en juin à 5 m/s.

Le Sirocco, sec et chaud, souffle généralement en juin, accompagné d'une forte baisse de l'humidité et d'une augmentation de la température.

Il faut noter que le climat est un facteur essentiel et régulateur de la vie sociale des habitants de cette région, et c'est lui qui a déterminé le mouvement interne de la population dans tout le massif à un moment donné, ce qui sera expliqué plus tard.

Ce sont les diversités qui caractérisent les structures physiques de l'Aurès, qu'elles soient climatiques, naturelles ou topographiques, qui font la particularité des différentes vallées, auxquelles j'ajoute la spécificité de ses habitations.

En effet, l'histoire de l'Aurès est intimement liée à l'histoire des différentes tribus qui le composent, car les habitants de cette partie de l'Algérie ont toujours été connus sous le nom de tribus. Ainsi, chaque tribu est composée de plusieurs fractions, qui définissent essentiellement son territoire, que nous allons expliquer dans ce qui suit.:



#### **6.4. Aperçu historique sur les diverses tribus de l'Aurès:**

Notre propos ici est de retracer brièvement l'histoire de la formation de la population actuelle du massif et de son installation dans cette localité. Mais pour ne pas nous perdre dans des récits divergents, nous nous sommes référés à la tradition orale, telle qu'elle est conservée dans la mémoire des personnes âgées. Nous nous sommes également basés sur les quelques rares documents concernant cette région.

Malgré que cette région a susciter la curiosité de plusieurs chercheurs et scientifiques , mais l'histoire de ses habitants reste toujours imprécise . C'est ce qu'a déclaré (Paul Albert Février) : "*l'histoire de l'Aurès restait à écrire*" et il a ajouté encore : "*Je gage qu'elle sera plus complexe que ce que l'on imagine souvent* " ( Février P.A., 1989, p.135).

Dans ce contexte et afin d'éviter toute ambiguïté, nous nous référerons ici à l'idée de la majorité des hypothèses ainsi qu'à la tradition orale qui raconte que dès les premiers âges, des populations d'origines différentes se sont succédées dans les Aurès pour former les différentes tribus et qui sont selon (LT. Colonel Delartigue, 1904, p.154 ) :

##### **6.4.1. Tribu de Lakhdar-Halfaouia :**

Selon la tradition orale, la qualification de cette tribu vient de la grande quantité d'alfa que l'on trouve dans cette région. La tribu de Lakhdar Halfaouia est principalement formée de quatre fractions à savoir:

- a. **Les Ouled Sidi Yahia ben Zekra:** dont l'ancêtre était un saint de Saguia El Hamra (Maroc), ils appartiennent à la race berbère;
- b. **Les El Briket :** parmi lesquels les Lakhdar qui sont de race arabe ; une seule de leurs sous fractions, les Ouchechma sont d'origine Zénatienne;
- c. **Les El Khamès :** originaires de l'Aurès et du Bou Thaleb , ils sont de race berbère;
- d. **Les Ouled Youcef:** sont d'origine arabe sauf qu'il y a eu l'incorporation parmi eux de nombreux éléments berbères depuis qu'ils habitent cette région. Cette tribu est divisée en quatre fractions : El Ksour - El Beriket - Tilatou et Seggana.

##### **6.4.2. Tribu d'Ouled Fedhala :**

Les Ouled Fedhala ne constituent pas plus que le précédent un groupe homogène . Il se compose de deux tribus distinctes :

- a. **Les Ouled Fedhala :** d'après la tradition orale seraient venus du **Maroc** en même temps que les Ouled Sidi Yahia Ben Zekri (Lakhdar Halfaouia). Une autre origine veut que les Ouled Fedhala soient venus des bords de l'oued Noughe

(Bibans)<sup>\*55</sup> et se sont fixés au bord d'El Kantara au milieu du 11<sup>ème</sup> siècle et leurs goums s'établirent à la tribu de Sidi Yahia Ben Zekri à Ain Touta.

Les Ouled Fedhala sont partagés en trois fractions à savoir : Tahament, Djebel Groun et Meryem connu par le nom de douar "Meryel" aujourd'hui.

**b. Les Beni Maâfa:**

Ils sont un mélange de Bétulas et de Lybiens avec les conquérants arabes ; ils n'ont jamais quitté leurs montagnes où ils ont toujours été installés.

**6.4.3. Beni Ferrah:**

Cette tribu appartient au groupe Zenet qui a toujours été installé dans les Aurès, leur langue tient le milieu entre le berbère de l'oued Abdi et le zenatia du djebel Cherchar (côté de Khenchela). En réalité, ils ne forment qu'un seul douar, celui de Ain Zaâtout.

**6.4.4. Sahari:**

Les Sahari occupent M'Doukal, El Kantara et El Outaya et nous ne parlerons ici d'eux que parce qu'ils habitent les oasis d'El Kantara qui nous intéressent ici .

**a. Oasis d'El Kantara :**

Elle a été créée par un certain nombre de familles, les unes arabes, les autres berbères qui sont venues s'installer dans le pays et qui sont la souche de la population actuelle dont nous citons : les Ouled Si Ali Mohamed, les Ouled Bellil et les Ouled Mahmed qui occupent chacune un village particulier dans l'oasis . Au 1<sup>er</sup> siècle après .J.C. les romains se sont également installés dans cette Oasis .

Au début El Kantara appartenait à la wilaya de Batna mais lors du découpage de 1983 elle a été détachée de celle-ci et rattachée à la wilaya de Biskra .

**b.Oasis d'El Outaya :**

Située à 27 km au sud-ouest de l'Oasis d'El Kantara , peuplée principalement par les Ouled Nacer, les Ouled Ben Ali et les Sahari.

**6.4.5. Ouled Ziane:**

D'après la documentation consultée les Ouled Ziane sont partis de la Segouia El Hamra (Maroc) vers l'an 1500, pour aller s'installer dans le Hodna . Ils appartiennent à la famille des Cheurfa qui se sont installés à El Alia ( Biskra) sous la conduite de leur chef, Sidi

---

<sup>\*55</sup> Les Bibans sont une chaîne de montagnes du Nord de l'Algérie qui culminent à 862 mètres d'altitude, entre la vallée du fleuve Sahel-Soummam et les hautes plaines de la Medjana dans la " Petite Kabylie" et constituant une partie de l'Atlas Tellien.

En partie territoire de la tribu kabyle des Ait Abbas (Beni Abbès), elle a été marquée, entre les 16<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, par le rayonnement de la Kalaâ des Beni Abbès et du royaume éponyme. Source : [www.google.com/Bibans](http://www.google.com/Bibans)

Ziane. Cette tribu comprenait alors trois fractions , les El Houamed, les El Fizara et les Ouled Amra (les Ouled Amra réunis sous le nom générique d'Ouled Arif) . Quelque temps après ils ont quittés cette localité pour continuer leur route vers le sud-est ou ils se sont divisés en quatre groupes distincts: les Ouled Zerara, les Ouled Sebgag, les Ouled Said et les Ouled Arif, dont chacun avait son propre chef . Et c'est ainsi qu'ils sont arrivés à Djamoura ( Biskra) ou habitait Sidi Yahia ben Abdallah ( fondateur de la Zaouia de Djamoura) , puis vers Branis, Beni Souik et Guedila. Les Ouled Arif après qu'ils ont été vaincus par les Ouled Said, les Zerara et les Ouled Sebgag en 1650 ils se sont sauvés du côté d'El Ksour, de Tilatou et de N'Gaous. Peu à peu d'autre race se sont mêlés à cette tribu tels que: les Ouled Fedhala, les Achèches les Nouacer ainsi que quelques Arabes .

#### **6.4.6. Ouled Abdi :**

Leur origine n'est pas vraiment claire , mais permet cependant d'affirmer que les Abdaoui, sont des berbères. Leurs légendes affirment qu'ils ont toujours vécu dans la même montagne ,là ou une colonie romaine se trouvait et avec laquelle ils contractèrent alliance et qui finit par se fondre avec eux . Le chef de cette colonie s'appelait Maiou\*<sup>56</sup> .

#### **6.4.7. Ouled Daoud:**

Les Ouled Daoud sont aussi appelés "TOUABA " . qui signifie "*Se repentir ou suivre un sultan* " selon (LT. Colonel Delartigue, 1904,p.167) . Les Ouled Abdi et les Ouled Daoud sont restés côte à côte pendant longtemps ; leurs principaux villages étaient : Belloul, Guelfen, Deha, Guelaet et Errezine au sommet du djebel Lazreg. Puis les Ouled Daoud se sont étalés sur presque toute la vallée de l'oued Labiod en créant plusieurs villages qui sont: Tazougart - El Hamra - Harrara - M'Zara - Belihoud (le village des Juifs) - El L'haf - Tachkount - El Homa - Tabentout -**Tighanimine** Taghit Zidane (gorge de Zidane) - la colline de **Ghassira - Arris** ( les terres blanches) ...

Quelques temps plus tard leur territoire a été divisé en trois douars qui sont : Ichemoul - l'oued Labiod et Tighanimine.

#### **6.4.8. Beni Oudjana :**

Selon la tradition orale, les Beni Oudjana ne comprenaient au départ que deux fractions : Les Larbaa et les Ouled Ameer qui occupaient la vallée et les montagnes de l'oued Labiod dont ils furent ensuite chassés par les Ouled Daoud. Avant d'être chassés, ils se sont

---

\*<sup>56</sup> Certains auteurs prétendent que Maiou est la corruption de Marius ou Marius) . Dont le nom a joué un grand rôle dans les légendes des Aurès . il été aussi présent dans les récits des tribus du djebel Cherchar et des Ouled Rechaiche source ( LT. Colonel Delartigue, 1904, p.162) .

mélangés avec les Badchia (du Sahara), les Cheurfa, les Ouled Si Moussa et les Ouled Menacer. Cette division avait duré jusqu'en 1869 au moment de l'application du Sénatus-Consulte. La tribu fut ainsi répartie en quatre douars qui sont Taouzient, Chélia, Mellagou et Yabous et qui appartenaient à la wilaya de Khenchela.

#### **6.4.9. Beni Bou Slimane :**

Les Beni Bou Slimane sont en effet des Berbères, leur tribu occupant toute la vallée de l'Oued Chenaouara ou (Chaabet El Hara) depuis sa source jusqu'à sa confluence avec l'Oued Labiod, Ghassira<sup>\*57</sup>. Il est à noter que cette dernière appartient à notre zone d'étude ce que nous expliquerons dans le chapitre suivant.

#### **6.4.10. Ghassira :**

Les habitants de Ghassira sont d'origine berbère, cette tribu comprend treize (13) Dechras, la plupart sur l'Oued Labiod qui traverse son territoire de l'est à l'ouest, ce que nous expliquerons dans le chapitre suivant.

#### **6.4.11. Tribus de Lahmar Khadou :**

Neuf tribus constituaient l'Ahmar Khaddou et qui sont : les cheurfa, les Serahna, les Beni Melkem, les Ouled Abderrahmane, Kebach, les Ouled Youb et les Ouled Slimane (Ben Aissa), les Achach, les Oulach et les Ouled Zerrara. qui sont d'origines différentes arabe et berbère.

#### **6.4.12. Tribus de M'chounech :**

Composé principalement de quatre villages : Eddissa, Baniane, M'chouneche et Lahbel, la population de ces villages est de race berbère, à l'exception de Lahbel, qui est de race arabe.

#### **6.4.13. Les Tribus des Amamra :**

Les Amamra<sup>\*58</sup> occupent une superficie territoriale considérable qui forme la partie nord-est de la région montagneuse. Leur pays appartenait à l'ancienne Numidie et la prospérité de cette contrée sous la domination romaine s'affirme par les ruines de Mascula et de Baghai. Elle est composée d'un mélange de berbères et arabes sa partie berbère forme la fraction de Ouled Youb que certains d'entre eux se sont déplacés pour s'installer au village **Rhoufi**, compte à sa partie arabes elle est composée d'un groupe d'hommes arabes venues du **Maroc** et de la **Tunisie** ainsi que d'autres familles provenant de

---

<sup>\*57</sup> Selon LT Colonel Delargue cette tribu "se prolonge au nord-est dans la haute vallée de l'Oued Labiod (oued Inoughissène) jusqu'au col de Tizougarine et jusqu'au sommet du Chélia. Une petite portion du Sammer et du Neçara lui appartiennent également" (LT. Colonel Delartigue, 1904.p.172).

<sup>\*58</sup> La tribu des Amamra fait partie de la commune mixte de Khenchela depuis 1873, d'où sa division en cinq 05 douars à savoir : Tamza (ouled Yacoub), Ouled Ensigna, Khenchela, Ouled Bou derhem et Remila.

l'invasion hilalienne . Ces nouveaux arrivants se sont fondus dans la population d'origine, apprenant leur langue et leurs coutumes, et sont ensuite devenus une seule et même tribu, comme c'est le cas aujourd'hui.

#### **6.4.14. Les tribus de Djabel chachar:**

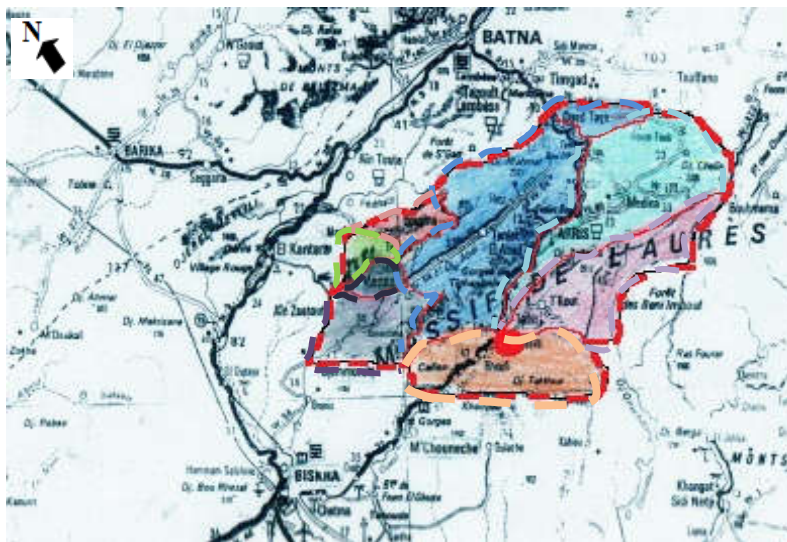
Cette contrée s'étend du nord au sud au pied du djebel Chélia au Sahara et de l'ouest à l'est de la vallée de l'oued Cheurfa jusqu'à la vallée de l'oued Gargar . Son territoire est divisé en deux parties par Oued El Arabe une partie sur le massif de l'Aurès ( partie sud est) et l'autre partie s'étend sur le massif du djebel Cherchar. La population de Djebel chachar est majoritairement berbère avec une minorité d'éléments arabes . Ils sont sédentaires et cultivateurs dans les villages qui bordent les oueds, ils sont nomades aussi et se déplaçaient partout comme les Ighassiren ce que nous expliquerons dans le chapitre suivant .

Ce tour d'horizon sur l'histoire de la population occupant le territoire des Aurès affirme que les habitants de cette région se sont réellement reconnus comme des gens de la tribu, mais la tribu n'avait pas de chef ; la cellule vivante était le village ou la fraction au sein de laquelle des assemblées d'anciens, des hommes qu'ils appellent (*Djamâa*) réglaient tous les problèmes dont nous parlerons un peu plus loin.

#### **6.4.15. Répartition des Tribus sur les Principales Vallées:**

- Dans la haute vallée de l'Oued Labiod , nous trouvons les Ouleds Daoud (Touabas) et au commencement de la vallée sur la partie nord nous trouvons les Beni Bouslimane, qui se trouvent également dans la vallée de Oued Chenaoura (affluent de Oued Labiod);
- **La basse vallée de l'Oued Labiod est peuplée uniquement par les Ighassiren ( Ghassira) et c'est la partie qui nous intéresse dans cette présente étude;**
- La haute vallée de Oued Abdi est occupée par les Ouled Abdi (Abdaouia);
- Dans la basse vallée de l'Oued Abdi se trouve les Ouled Sâada et les Menâouis;
- Dans le vallon de Bouzina cohabitent les Ouled Abdi , les ouled Bouzina et les Ouled Nacer;
- La vallée de Oued Taga, qui appartient au territoire des Ouled Abdi , est peuplée par les Abdaouis avec beni Bouslimanes ( ceux qui ont quittés leur territoire depuis plusieurs années) et les Touabas.

La figure ci-dessus représente la répartition des différentes tribus (Fig. 6.6) .



**LEGENDE**

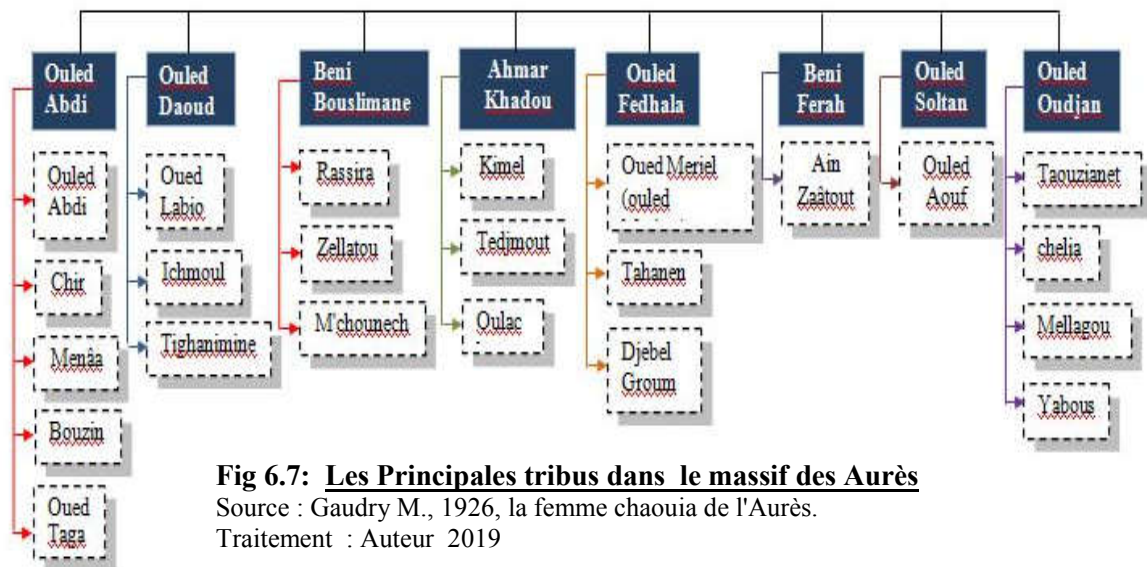
|  |                                 |
|--|---------------------------------|
|  | Territoire des Ouled Daoud      |
|  | Territoire des Ouled Bouslimane |
|  | Territoire des Ouled Abdi       |
|  | Territoire des Ighassirens      |
|  | Territoire des Ouled Saâda      |
|  | Territoire des Ouled Nacer      |
|  | Territoire de Menâa             |
|  | Territoire de Bouzina           |

**Fig 6.6: Répartition des tribus sur les principales vallées**

Source : (Guedjiba A., 2012, p.58)

Traitement : Auteur 2019 .

Nous empruntons ici l'idée de M. Gaudry, (1929) concernant les principales tribus dans le massif et leur appartenance (Fig 6.7).



**Fig 6.7: Les Principales tribus dans le massif des Aurès**

Source : Gaudry M., 1926, la femme chaouia de l'Aurès.

Traitement : Auteur 2019

Il faut noter que la présence française en Algérie, qui administrait les Aurès de loin, a fini par supprimer les " tribus " et les remplacer par des " douars ", comme le précise Mitard A. E.(1941) Aujourd'hui, toutes les tribus sont divisées en douars, et "l'Aurès presque entier est réparti entre (33 ) douars" (Mitard A. E., 1941,p.567) .

**6.5. Organisation villageoise :**

Dans les Aurès, les vallées abritent des villages aux noms locaux (Dechras), généralement perchés sur des montagnes, habités par des tribus unies par une histoire fondée sur des pratiques sociales et culturelles identiques. C'est une entité compacte qui représente l'aboutissement de l'habitat vernaculaire, un habitat qui suit souvent le cours des

différents oueds, où se trouvent les terres fertiles, car la fusion entre l'oued et les terres cultivables conditionne la formation de ces " Dechras ".

La particularité des Dechras de l'Aurès est qu'ils semblent émerger de la roche pour ne former qu'un seul corps avec elle, comme nous le verrons plus loin. Et c'est cette originalité qui a toujours impressionné les touristes.

#### **6.5.1. La Dechra dans les Aures:**

La Dechra est la forme d'habitat la plus courante dans l'Aurès, on la retrouve dans toutes les vallées principales et secondaires avec quelques différences entre elles. Cependant, dans l'Aurès, on peut distinguer trois types de Dechras qui sont:

- Dans la vallée de l'Oued Labiod, le bassin central, les Dechras prennent la forme de maisons, accrochées à la pente, face à la vallée, grimant les unes sur les autres et formant une succession de terrasses, la terrasse de l'une servant de seuil à l'autre, jusqu'au sommet couronné par un grenier collectif, appelé localement "Guelâa".
- Dans le canyon de l'Oued Labiod, bassin méridional les Dechras prennent une forme différentes de celle du bassin central selon la description de Mathea Gaudry, (1929) " *les Dechras sont incrustées au flanc du roc vertical comme les antres de fauves ou déposées tout au sommet, à l'extrême bord des falaises comme des repaires d'oiseaux de proie* "
- Dans la vallée de l'Oued Abdi, nous trouvons un troisième type : les Dechras sont construits de la même manière que dans les autres vallées, perchés sur des hauteurs au-dessus des vergers étroits qui suivent les rivières mais avec une absence de Galâa.

Suivant cette définition, il s'ensuit que les Dechras sont le plus souvent placées le long des vallées, parfois sur une petite hauteur sur les flancs d'un rocher, parfois sur une petite hauteur au-dessus de l'oued et parfois elles sont perchées sur une butte isolée.

Une certaine organisation spatiale prédomine dans la Dechra<sup>\*59</sup>. Les zones habitées sont particulièrement situées sur les sommets et les flancs des collines abruptes ou sur les rives des oueds, mais toujours en position dominante par rapport aux terrasses cultivées.

#### **a. Mode de vie dans la Dechra :**

##### **1. Activités et métiers :**

---

<sup>\*59</sup> "Les dechras sont organisées par et pour une société agraire qui, installée et adaptée au site depuis une longue période, a acquis un équilibre et par là-même, une pérennité" source : <http://encyclopedieberbere.revues.org/258>.

Le monde berbère est diversifié en termes de modes de vie traditionnels, de densités humaines, de cultures matérielles et d'insertions géopolitiques. Ainsi, chaque communauté se distingue des autres par ses mythes et ses valeurs, ainsi que par ses activités agro-pastorales et ses coutumes ..... En effet, chaque culture doit s'adapter à l'environnement naturel dans lequel elle se trouve, selon une tradition appropriée à ses conditions particulières d'existence.

Les Chaouias de l'Aurès vivaient dans des maisons à l'architecture très différente, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de celles d'autres régions comme la Kabylie et le M'zab. Ces maisons étaient le centre de différentes activités artisanales comme le tissage de la laine ou du poil de chèvre, la poterie, la sparterie... qui était l'activité principale des femmes. Il y avait aussi d'autres activités dans ces villages comme la ferronnerie, la maroquinerie, les bijoutiers dédiés aux hommes... mais le travail essentiel était celui de la terre avec une technique d'irrigation très ancienne pratiquée depuis la présence romaine. Grâce aux diversités physiques et climatiques qui ont donné à cette région une agriculture très variée (cultures fourragères, cultures maraîchères, les céréales...).

Il faut savoir que dans la vallée de l'Oued Labiod, qui se trouve au centre des Aurès, les principales activités, outre l'artisanat, étaient : l'élevage, la culture des terres sèches et des pierres, le jardinage, etc. que nous expliquerons un peu plus loin.

## **2. La transhumance:**

Il s'agit d'un flux semi-nomade effectué respectivement par les sédentaires des vallées du nord-ouest, dont l'activité principale était la culture des céréales et des arbres, et par les semi-nomades des vallées désertiques du sud-est, qui sont des éleveurs de chèvres et de moutons. Dès l'arrivée des chaleurs, les familles partaient vers les terres de la Charaa ou le Sahara et revenaient vers la fin de l'été. L'activité commerciale était le facteur vital de la population aurésienne, et était assurée entre les villages de la vallée en raison de la proximité des tribus entre elles.

## **3. La Djamaâ:**

Les Aurasiens se reconnaissaient comme un peuple tribal comme nous l'avons déjà expliqué, mais la tribu n'avait pas de chef, la cellule vivante était la dechra ou fraction au sein de laquelle la jamâa réglait tous les problèmes qui est " *une assemblée de gens âgés des principales familles du village qui avait pour mission de gérer les problèmes civils et judiciaires de la communauté. C'est aussi un organisme économique qui décide des ressources de grenier collectif "Galâa" pour s'auto-suffire* " selon (Marc Cote,



1988) . En effet, l'organisation sociale dans l'Aurès est basée sur un principe démocratique, et c'est le " Djamaâ " qui détient l'autorité, et non un chef. Cependant, "*Quand les conflits dépassaient le cadre du village ou de la fraction on faisait appel à des instances supérieures* " selon (l'Encyclopédie berbère,8/Aurès - Azro,p.34). Dans la vallée d'Oued Abdi, en revanche, les conflits étaient soumis aux représentants des quatre principales fractions de la tribu.

#### **4. Institution maraboutique:**

Comme toutes les sociétés maghrébines, la société aurésienne était basée sur l'institution maraboutique qui avait su s'intégrer à leur mode de vie et jouait "*un rôle plus sociale et politique que véritablement religieux*" selon (l'Encyclopédie berbère,8/Aurès -Azro,p.34). L'existence de ses institutions était attestés dans presque la totalité des tribus d'où la présence fréquentes des Zaouias .

Ces dernières ce trouvaient le plus souvent implantés près des mosquées et former ainsi un espace culturel.A ces pratiques religieuses vient s'ajouter les rites selon des cycles saisonniers qui rythmaient leur existence dont nous expliqueront plus loin.

### **6.6. Eléments constitutifs d'une dechra: un patrimoine à préserver:**

#### **6.6.1. Patrimoine culturel matériel:**

##### **a. Maison Aurésienne :**

La maison Aurasienne (Chaoui) est une maison en terrasse, qui s'intègre généralement à la topographie du site dans lequel elle se trouve. Les irrégularités du terrain et les blocs rocheux sont utilisés comme fondations. Elles se caractérisent par une continuité de forme et de couleur qui permet une meilleure intégration au site dans lequel elles se trouvent. En général, l'homme berbère "chaoui" ne terrasse jamais son terrain, il cherche toujours à adapter sa construction au relief du terrain tout en utilisant des matériaux locaux. La maison doit également s'adapter au climat spécifique de l'endroit où elle se trouve. Une certaine polyvalence règne dans les espaces d'un habitat aurésien, la trilogie homme - animal - réserve est toujours présente dans laquelle l'espace Homme est le noyau autour duquel gravitent les deux autres espaces, c'est dire ses richesses.

Les maisons ont toujours un seuil marqué par une surélévation qui a pour rôle pratique sa protection contre les eaux pluviales dévalant les pentes. Le noyau de la maison est composé de trois espaces importants : l'entrée, la salle commune et la cour (Fig.6.8) .

- **L'entrée** : elle est généralement un espace couvert qui donne sur la cour;
- **La cour** : Ce n'est pas vraiment un espace important dans la maison berbère des Aurès, en fait c'est un lieu de passage, mais surtout un puits de lumière et de ventilation.

Selon l'encyclopédie berbère, la fréquence et la taille de cet espace dépendent de la situation du village "Dechra", du climat et de la nécessité d'économiser la terre;

▪ **La salle commune** : Lieu principal de la vie sociale et économique, il est défini comme le plus grand espace de la maison, toujours isolé et limité par l'espace de stockage. C'est le centre symbolique et fonctionnel de la maison, dont les espaces privilégiés sont : le coin feu, le coin tissage, le centre de la pièce et l'espace de rangement quotidien (Fig.6.9).



**Fig 6.8 : Maison dans les Aurès avec seuil .**

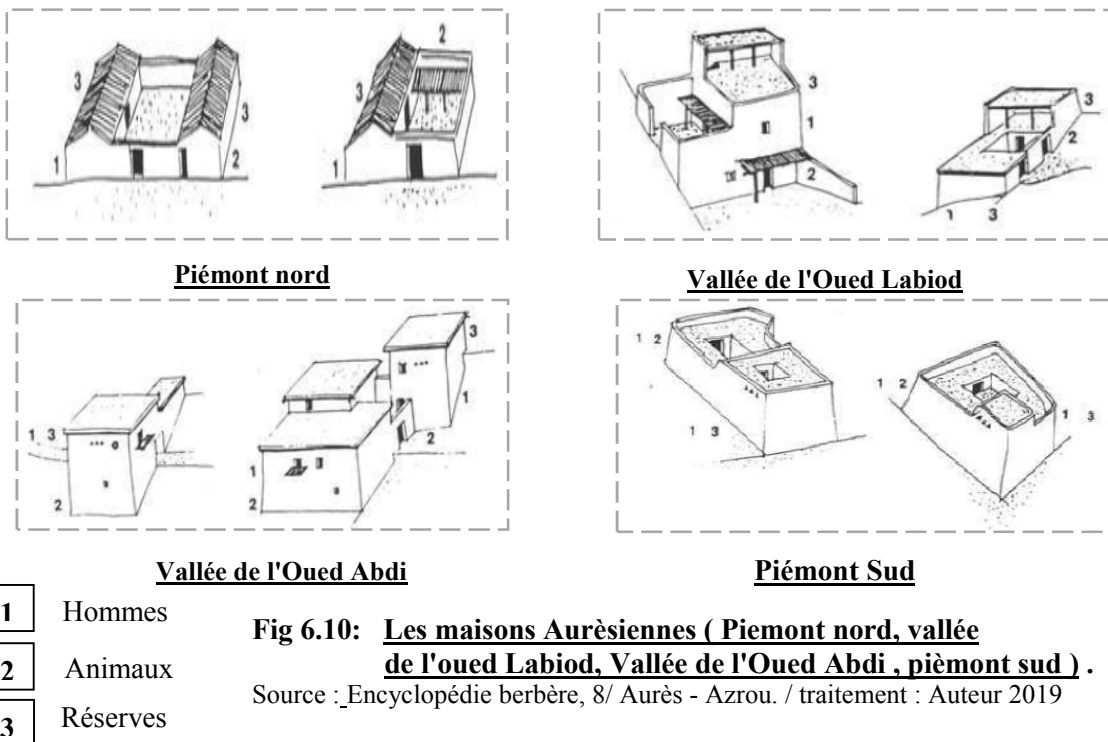
Source : Auteur 2018



**Fig 6.9: Coin feu dans une maison à Arris.**

Source : Auteur 2018

La figure ci-dessous montre les différents types d'habitat que l'on trouve dans la région (Fig 6.10).



**Fig 6.10: Les maisons Aurésiennes ( Piémont nord, vallée de l'oued Labiod, Vallée de l'Oued Abdi , piémont sud ) .**

Source : Encyclopédie berbère, 8/ Aurès - Azrou. / traitement : Auteur 2019

Il semble que l'homme de l'Aurès ne construise jamais sa maison sans être sûr de la solidité du sol, comme le confirme (Bachaga B.) lorsqu'il dit "Nous les hommes

des **douars** lointains, des hauts djebels, des larges vallées, nous savions que l'on ne bâtit pas sa maison si l'on n'a pas confiance dans la solidité du sol." (Bachaga B., 1963, p. 26).

La terre, la pierre et le bois sont les matériaux locaux les plus utilisés dans les maisons des Aurès. D'après nos recherches, ces matériaux varient en fonction de la localisation et de l'importance de la vallée dans laquelle se trouve la construction.

- **Pour les hautes vallées**, La pierre sèche domine et le bois de cèdre et de genévrier est utilisé pour la structure.
- **Pour les moyennes vallées** les soubassements des murs sont en pierres non taillées.
- **Pour la basse vallée** c'est le mode de construction saharien qui règne, les murs sont en briques de terre séchée et les structures sont en bois de palmier.

Ces maisons aurésiennes ont toutes des toits plats avec des cheminées ventilées verticalement qui ressemblent à de simples trous rehaussés de pierres non maçonnées. Elles sont couronnées par des auvents de 40 cm qui servent de corniches (Fig. 6.11).

La région est caractérisée par un type d'ouverture spécifique, la rosace ou la fenêtre triangulaire, ainsi que par la fenêtre rectangulaire occasionnelle de petite taille et de faible hauteur au-dessus du sol et la porte d'entrée en cèdre (Fig. 6.12), (Fig. 6.13) et (Fig. 6.14).



**Fig. 6.11: Maison chaoui couronnée par une corniche de 40cm**

Source : auteur 2018



**Fig. 6.12: Maison a toit plat avec des ouvertures en rosaces et d'autre triangulaires**

Source : auteur 2018



**Fig. 6.13 : Fenêtre en bois de cèdre .**

Source : auteur 2018



**Fig. 6.14 : Porte en bois de cèdre**

Source : auteur 2018

Nous donnons également un exemple sur la structure dans une maison chaoui par les figures (Fig 6.15) et (Fig. 6.16).



**Fig. 6.15: 1er Exemple d'une structure d'une maison Chaoui .**

Source : auteur 2018



**Fig. 6.16: 2ème exemple d'une structure porteuse dans une maison chaoui .**

Source : auteur 2018

#### **b. La Guelâa:**

Selon l'expression orale, la Galâa\*<sup>60</sup> ou encore "Agualzim" pour les autres tribus berbères qui est le (grenier collectif) était le symbole de l'unité économique et sociale des Dechras. Elles sont le plus souvent construits loin des espaces religieux (mosquée, zaouia, école coranique et même cimetière). Cette richesse architecturale était soit collective pour toutes les tribus, soit appartenait à une seule tribu. Elle est généralement construite sur le point le plus élevé afin de dominer l'ensemble du village. Elle jouait également le rôle d'une tour de contrôle, difficile d'accès et éloignée des villageois. Ce bâtiment avait un gardien nommé par la "*djamâa*", mais qui doit nécessairement être un habitant du même village, où l'honnêteté et le sérieux étaient exigés pour gagner ce poste. ils sont de forme circulaire ou rectangulaire. Essentiellement présents en plusieurs endroits de la vallée de l'Oued Lbiod. Selon Despois J., (1990) "*Les greniers symbolisent en quelque sorte la cohésion et l'indépendance de ces petits groupements humains...*"

Il faut noter que la Guelâa n'est pas spécifique aux Chaouias des Aurès, **ce patrimoine** se retrouve au Maghreb dans bon nombre de sociétés de montagne, comme nous avons déjà vu son existence dans le village marocain **d'Ait Ben Haddou**. Nous donnons ci-dessous quelques exemples de Galâa dans les Aurès (Fig 6.17), (Fig 6.18) et (Fig 6.19).

---

\*<sup>60</sup> Les greniers ne servent qu'exceptionnellement de maisons, il est important de le préciser, par comparaison avec les habitations collectives à logement individuel rencontrées au Maroc ou en Tunisie, mais inconnues pour nous dans l'Aurès, Dans ces pays voisins, ces édifices servent aussi de toits à des populations peu favorisées, incapables d'assumer une construction individuelle. source : M.Benabbas, 2012.



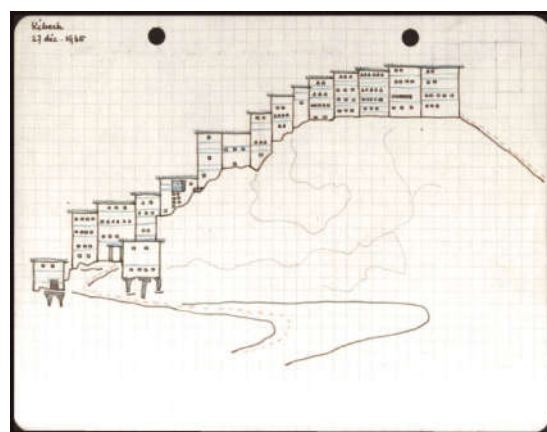
**Fig. 6.17 : Model d'une guelâa dans l'Aurès ( état actuel)**

Source : auteur 2018



**Fig. 6.18 Model d'une guelâa dans l'Aurès photo prise en 1936**

Source : Photo extraite du livre intitulé: "Un destin contrarié", La mission de Thérèse Rivière et Germaine Tillion dans l'Aurès (1935-1936).



**Fig. 6.19 : Dessin de guelaa par Th. Rivière.**

Source : Photo extraite du livre intitulé: "Un destin contrarié", La mission de Thérèse Rivière et Germaine Tillion dans l'Aurès (1935-1936).

La stratégie de regroupement des villages traditionnels dans les Aurès ne se limite pas à l'espace résidentiel, en réalité d'autres espaces socioculturels et économiques sont présents afin de satisfaire les besoins et les exigences des populations autochtones. Il s'agit généralement d'espaces de culte, d'éducation, de rassemblement qui renforcent les liens entre les membres d'une même communauté.

### **c. Espaces culturels et religieux :**

Les espaces culturels et religieux dans les dechras aurésienne regroupent :

#### **1. Mosquée :**

La mosquée était l'institution la plus importante des habitants et était entretenue par les habitants eux-mêmes ou par une institution religieuse de l'époque. Son rôle était

l'apprentissage du Coran et la diffusion de la langue arabe comme l'atteste Kaddache M., (1982) en disant "[...] *On apprenait la langue du coran pour accomplir ses devoirs religieux... Grâce à des maîtres venus d'orient, puis à des lettrés du Maghreb formés aux sciences religieuses* "

C'est l'espace le plus significatif, qui était le plus souvent lié à la présence d'une figure religieuse. architecturalement, rien ne les distingue des autres constructions, si ce n'est leur position élevée, qui centralisait les lieux où elles se trouvaient.

Près des mosquées, il y avait généralement une école coranique où les enfants apprenaient à lire et à apprendre le Coran dès leur plus jeune âge. Il s'agit d'une grande pièce construite avec les mêmes matériaux locaux que ceux utilisés pour les maisons, souvent sans minaret, comme celle que l'on trouve dans le village d'Ait Ben Haddou au Maroc. L'annexe la plus proche de la salle de prière est la salle des ablutions.

## **2. Zaouia :**

Dans les Aurès, les Zaouias avaient une autorité particulière sur l'ensemble de la population. Dans chacune d'elles, il y avait un lieu réservé à l'éducation des enfants et des étudiants et où les savants se réunissaient pour discuter des problèmes concernant la population. Les zaouïas les plus importantes étaient

- Celles de Menâa et Haidous dans la vallée de l'Oued Abdi ;
- Celle de Tibermacine ( Fondait après la destruction de la zaouia de Sidi Masmoudi dans l'Ahmar Khaddou ) ;
- Celle de Tolga ( wilaya de Biskra);
- Celle de Khangat Sidi Nadji dans la basse vallée de l'Oued El Areb.

Tous ses établissements religieux dépendaient de l'ordre de "**Rahmania**" dont le fondateur principale dans les Aurès était " Si Saddek Ben El Hadj " premier monastère de Masmoudi dans l'Ahmar Khaddou. A l'exception de celle de Manâa qui était affilié à l'Ordre des "**Quadria**" comme attesté par ( Hardy Georges, 1950)\*<sup>61</sup> .La fréquentation quotidienne de ces espaces religieux se poursuivait d'un cycle de **pèlerinage**\*<sup>62</sup> qui semble être particulier pour les gens de cette contrée , il comportait

---

\*<sup>61</sup> "[...] celle des *Rahmaniya*, avec sa dérivation locale des *Derdouriya* ou *Habbab*, celle des *Kadriya* et celle des *Chadeliya* [...]" Source : **G. Hardy**, Une région historique de l'Algérie : le pays Chaouia. In: Revue d'histoire des colonies, tome 37, n°130, deuxième trimestre 1950.

\*<sup>62</sup> "*Duran ce cycle de pèlerinage , les membres de chaque clan "Arch " se rencontraient pour recevoir les soins, la bénédiction et distribuer la nourriture à certaines familles pauvres*" source: Benabbas M., 2012, Développement urbain et architectural dans l'Aures central et choix du mode d'urbanisation , thèse de doctorat, université Mentouri (Constantine), p.149.

six stations quotidiennes, du djebel . Taktiout à T'kout, en passant par le djebel Bous dont selon (Encyclopédie berbère)"*Chaque station était le lieu de danses extatiques collectives et d'un souk aux produits très variés, souvent échangés par troc. A celui de Tkout, les taux d'échange des denrées étaient fixés pour l'année*" ( Encyclopédie berbère 7 / Asarakae – Aurès, p18).

Parmi ses danses nous citons à titre d'exemple celle des Messamda qui se tenait chaque année vers la fin de l'été c'était un petit groupe d'hommes saints venus de l'Ahmar Khaddou accompagnait par des femmes "*qui se montrait cinq vendredis successifs en des lieux différents. Ils attiraient des foules et se livraient devant elles à des danses extatiques*" ( Encyclopédie berbère 8/Aurès-Azro, p.35) .

Le cycle s'achevait par un grand marché qui se tenait à Tkout chez les Beni-Bou-Slimane ( Fig 6.20) .



**Fig.6.20 : Pèlerinage du Djebel Bous. Les msamda (les hommes qui prophétisent) chantent et tournent en cercle sur le toit d'une maison. 26 août 1936.**

Source : Photo extraite du livre intitulé: "Un destin contrarié", La mission de Thérèse Rivière et Germaine Tillion dans l'Aurès (1935-1936).

### 3. Cimetière:

Chez les berbères des Aurès le cimetière n'a pas de clôture , les tombes sont dispersées et injectés d'une manière aléatoire, que nous les distinguons à peine.

Ce dernier est souvent accompagné d'un espace physique, le tombeau du saint, qui constitue également un lieu cultuel à coté de la mosquée et la zaouia , très fréquenté . Il formait à la fois un lieu de visite et de bénédiction.

#### d. Espace public:

La dechra auresienne dans son ensemble obéit à une certaine hiérarchie spatiale, c'est-à-dire que l'espace est divisé en trois parties distinctes : privée, où se trouvent les maisons et les forteresses (Guelâas) ; sacrée, où se trouvent les espaces religieux de la mosquée et de la Zaouia ; et publique, où se pratiquent les rituels qui rythmaient leur

existence selon les cycles saisonniers<sup>63</sup>. Cet espace public est constitué d'une grande place, qui servait essentiellement aux réunions et aux assemblées collectives, où la population se retrouvait pour commercer et parfois pour pratiquer certains types de jeux propres à la tribu. Les espaces publics comprennent également les aires de battage, qui constituaient la principale culture vivrière des habitants. Ces aires étaient particulièrement visibles de loin en raison de leur surface plane et lisse, souvent bordée d'un cercle de pierres. En effet, la culture des céréales, et en particulier du blé et de l'orge, est pratiquée dans toute l'Afrique du Nord (Maghreb) depuis des temps très anciens et est régie par toute une série de traditions fortement gravées dans la mémoire de la population berbère. L'utilisation de cet espace collectif était régie par le tirage au sort.

Après le battages, les céréales sont transportés aux moulins qui sont conçues de la même manière de ceux utilisés dans les maisons par les femmes. Il est sous forme de deux pierres taillées à la main en forme circulaire, partie supérieure d'une ouverture par laquelle on verse les grains et d'un manche qui permet de faire tourner la pierre et moulin les céréales voir (Fig 6.21).



**Fig 6.21 : Un ancien moulin collectif à Rhoufi**  
Source : Auteur 2018

## 6.6.2. Patrimoine culturel immatériel :

### a. Culture traditionnelle et populaire:

Comme définit par l'UNESCO,(1989), les cultures traditionnelles et populaires "[...] comprennent, la langue, la littérature, la musique, la danse, les jeux, la mythologie, les rites, les coutumes, l'artisanat, l'architecture et d'autres arts". A l'Aurès cette culture est très varié:

#### 1. Rites et rituels :

<sup>63</sup> selon la déclaration d'un groupe d'anciens habitants qui ont affirmé "la vie dans notre village avait des règles et des coutumes que tous les habitants devaient suivre et respecter et nous attendions avec impatience chaque saison pour fêter quelque chose de différent ; les chants et les danses régissaient notre vie dans le passé". Ces régions conservent encore leurs forteresses et témoignent de l'organisation tribale d'autrefois.



A l'Aurès , les espaces publics avait une signification particulière dans la mémoire collective de la population ils témoignent d'une **culture riche** et profonde. C'est dans ses espaces ou les différents **rites** sont pratiqués : rites saisonniers et religieux, rite du printemps, rite de l'hiver, rite de " Achoura ", rite de moisson, " L'Aïd El Kebir " et "Yennar ( jour de l'an berbère )...

▪ **Rite du printemps** : Il est fêté pour la fructification et l'abondance des récoltes. Il se manifeste par les jeux (homme et femme) sur l'aire de battage ou dans la placette. Ce jour là ils se rendent aussi aux lieux d'extraction d'argile pour faire de la poterie ou l'entretien de la maison.

▪ **Rite de l'hiver** : Rite d'hiver : Il s'agit d'un rite destiné à annoncer cette période néfaste et à atténuer son caractère dangereux. Le matin du jour, tous les chefs de famille du village se réunissent à l'aire de battage et font un sacrifice collectif de moutons et de chèvres, puis se partagent de la viande.

▪ **Rite d'Achoura** : C'est l'occasion de prier et de distribuer des aumônes aux pauvres et aux personnes dans le besoin, des banquets spécialement préparés pour l'occasion mais elle est aussi le **symbole de jeux, c' est la fête des enfants**.

Lors de ce rituel, un feu est allumé sur la place publique et les jeunes tentent de le conserver actif durant toute la soirée. Ils sautent par dessus les flammes, accompagnés par les citations des poètes "Barrah" , et par les **chants folkloriques des femmes qu'elles transmettent de générations en générations**.

▪ **Rite de moisson** : Les grains seront porté à l'aire de battage, tandis que les fruits des jardins seront séchés sur les terrasses des maisons ou sur les lieux appelés "Tachamaste", l'opération de battage commence généralement par un sacrifice sur le pieu central. Le but de ce sacrifice était de louer Dieu pour la fertilité de la terre. Autrefois, la fin de l'opération de battage était célébrée (Fig6.22).



**Fig 6.22 : Tri des dattes sur les terrasses des maisons. Amentane, 2 novembre 1936.**

Source : Photo extraite du livre intitulé: "Un destin contrarié", La mission de Thérèse Rivière et Germaine Tillion dans l'Aurès (1935-1936).

- **L'Aïd El Kebir** : cette journée est célébrée par une prière collective. L'immolation se fait de préférence à l'extérieur de la maison, sur un espace qui peut être la placette, l'aire de battage ou le seuil des maisons.

Toutes ces célébrations étaient obligatoirement accompagnées par de belles tenues vestimentaires propres à chaque tribu ou déchra, d'où les femmes se décoraient aussi avec les meilleurs bijoux qu'elles possédaient et qui étaient la majorité du temps en argent (Fig 6.23) et (Fig.6.24).



**Fig 6.23 : Femme des Aurès ( Rhoufi)**  
Source : Encyclopedie berbère 258



**Fig. 6. 24 : Deux femmes lors d'un mariage à Amentane. 5 novembre 1936.**

Source : Photo extraite du livre intitulé: "Un destin contrarié", La mission de Thérèse Rivière et Germaine Tillion dans l'Aurès (1935-1936).

Il est à préciser que le bijou Auressien a défié le temps dans une pureté antique qui n'a en rien trahi les techniques ancestrales de production. Le geste est perpétué avec une grande fidélité et l'utilisation d'instruments existe depuis des millénaires. Ces bijoux sont en argent à l'origine.

## **2. Jeux:**

### **a. La baignade :**

Une des cultures des jeunes montagnards, méconnue de certains, est la baignade pendant l'été. Cette culture a toujours fasciné les habitants de cette région à travers les différentes vallées et a été préservée jusqu'à nos jours, notamment à l'Oued Labiod, comme le montrent les figures (Fig.6. 25) et (Fig.6. 26).



**Fig 6.25 : Bain des garçons. Amentane, 14 juillet 1936.**

Source : Photo extraite du livre intitulé: "Un destin contrarié", La mission de Thérèse Rivière et Germaine Tillion dans l'Aurès (1935-1936).



**Fig 6.26 : L'Oued Labiod en période estivale du côté de Menâa**

Source : Fayçal TIFFRENT , 2016,p.54

A coté de la baignade ils pratiquent également la pêche ( Fig 6. 27).



**Fig 6.27 : Grottes de M'chounech , des hommes qui pêchent dans l'Oued Labiod**

Source : Auteur 2016

### **6.7. Vie économique:**

La vie économique dans l'Aurès était soumise à un rythme et à des règles séculaires. Par nature, les Chaouis n'émigrent pas, contrairement à d'autres races comme les LT. Colonel Delartigue qui disait "[...] *Bien que demi-nomades les gens de l'Aurès ne s'éloignent généralement pas de leurs montagnes . Ils sont peu enclins aux longs voyages et la plupart d'entre eux connaissent tout juste les pays limitrophes du territoire de leur propre tribu*" (LT. Colonel Delartigue, 1904,213) .

Malgré l'influence de la colonisation, qui a fortement réorienté l'activité locale dans cette région, les procédés de culture et d'élevage que les ancêtres ont transmis ont été pieusement conservés, ainsi que d'autres activités artisanales telles que : le tissage, sparterie, poterie... comme nous l'avons déjà expliquer

### **6.8. Activités commerciales:**

Les moyens de subsistance étaient basés sur la vente de fruits frais ou secs comme les abricots secs (qu'ils appelaient fermès), les dattes, etc, les animaux et l'artisanat. Le seul marché important de la région était celui de Tkout à Beni Bou Slimane, qui se tenait

annuellement vers la fin du mois d'août et était très populaire ; cependant, nous pouvons signaler que ce marché existe encore aujourd'hui et se tient chaque année à la même date et dure entre un et deux jours. L'opération était un peu difficile pour les habitants jusqu'à ce qu'ils dotent ce pays Chaoui d'un réseau routier qui a permis l'ouverture d'un certain nombre de marchés périodiques dans toute la région.

#### **a. Le Souk :**

Les Dechras n'étaient pas seulement des zones résidentielles elles présentaient depuis une certaine époque la fonction commerciale ,comme l'affirme (Marc Cote, 1988) en disant : "*L'espace traditionnel n'était pas aussi cloisonné. Le besoin d'échange imposait l'existence du marché "souk" où on peut exposer ses produits, car le finage, si varié soit-il ne permettait jamais une économie complètement autarcique*" ( Cote M., 1988).

Le "*souk*" ( marché) se tenait une fois par semaine, il était obligatoirement situé excentriquement par rapport à l'ensemble d'une tribu et à proximité des tribus voisines. Il remplissait les échanges économique et sociale. Le plus important était celui de T'kout sur le quel M. Gaudry (1926) avait dit "*[...] Les gens qui ont des produits à vendre, s'ils ne suivent pas les marchés ne manquent jamais d'aller à celui-là ( T'kout)*". Et cela malgré qu'il y'a eu plusieurs tentatives pour la réalisation d'autres marchés dans la région mais qui ont échoués parce que les voies de circulations n'étaient pas développés .

#### **6.9. Réseau routier :**

La circulation des Chaouis à l'intérieur et à l'extérieur de leurs dechras était assurée par de simples chemins piétonniers et muletiers. Ils facilitaient leur mobilité, notamment pendant la période de transhumance, de pèlerinages (que nous aborderons dans le chapitre suivant) et les jours de marché dans les localités\*<sup>64</sup> .

Il a fallu attendre l'arrivée des français à Batna ( Wilaya chef lieu) pour voir le désenclavement et l'ouverture de se pays chaouis sur les autres régions et/ou sur la totalité du pays, par la réalisation de voies carrossables . La première d'entre elles était la route nationale n°31 ( RN 31) réalisait en (1931) traversant toute la vallée de l'Oued Labiod , reliant ainsi Batna à Biskra via Arris en passant par le **village Rhoufi** par le col Ain Tin et par M'chounech voir (Fig 6.27).

---

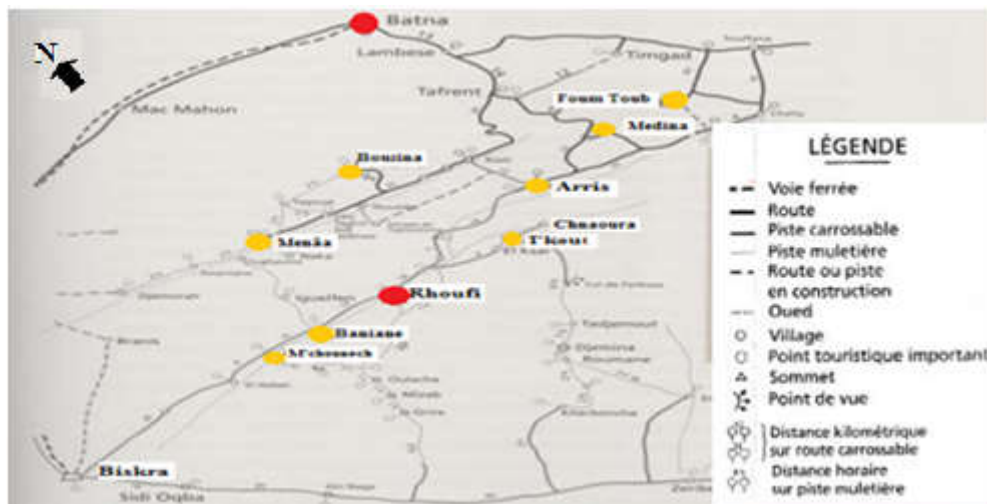
\*<sup>64</sup> La piste de Batna à Menaâ était carrossable depuis 1917, goudronnée depuis 1930-35, mais la piste Menaâ-Biskra, ouverte seulement en 1948, n'était pas carrossable. L'oued el Arab n'était suivi que par une piste muletière. La seule route traversant tout le massif, terminée après la Seconde Guerre Mondiale, est celle de Batna à Biskra par Arris. Source : Encyclopédie berbère 7 | Asarakae – Aurès .

Depuis, le réseau s'est considérablement développé, et d'autres voies traversent désormais les deux vallées principales :

- La route nationale n°87 ( RN87) réalisée en (1980 )qui relie Batna à Biskra par Thniet Elabed et Menâa en passant par le col de Teniet Ersass le long de la vallée de l'Oued Abdi.

A ces deux principales voies ( RN 31 et RN 87) s'embranchent plusieurs Chemins de wilayas (C.W), (C.W.05, C.W.45, C.W.172...) et chemins communaux ( C.C.) qui facilitent le déplacement des autochtones à travers toute la région et ouvrent le pays chaouis sur le restant du pays .

Cependant , les deux principales vallées ne sont reliées, directement entre elles, que par une seule voie qui est le chemin de wilaya n°45 ( C.W.45) . Cette région est aujourd'hui dotée d'un grand réseau routier qui l'ouvre sur toute l'Algérie comme présenté sur la voir ( Fig 6.28) et ( Fig 6.29)



**Fig 6.28: Voies de communications aux Aurès en 1934**

Source : Michèle Coquet, Un destin contrarié, 1964 Photo de Th. Rivière. Thérèse Rivière eptembre 1937.



**Fig 6.29 : Le développement du réseau routier dans la région (L'Aurès aujourd'hui)**

Source : www.google maps Aurès

Traitement : Auteur

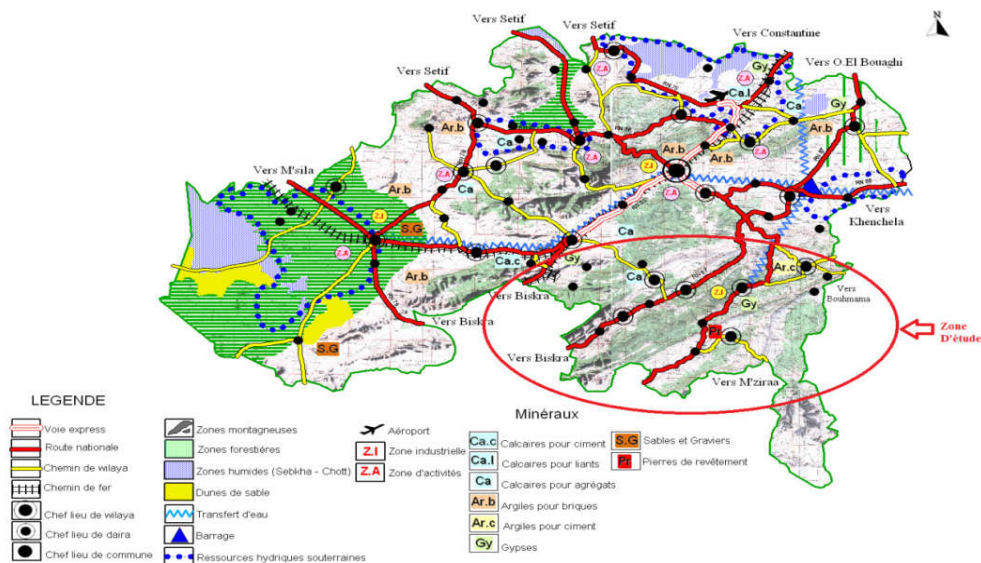
Le mode de vie des Berbères de l'Aurès était diversifié, mais obéissait à des règles et à une organisation bien déterminée.

En effet, tous les éléments autour desquels s'organise la vie des Berbères de l'Aurès constituent le patrimoine culturel de la région. Les richesses, la culture et l'art sont très diversifiés et reflètent la vie contemporaine et l'histoire de cette société berbère.

**Par la richesse, la diversité et la qualité de ses potentialités , cette région est une région qui se prête bien à une opération de mise en valeur de son patrimoine culturel** qui est un vrai atout pour un développement touristique prometteur . Investir dans le patrimoine c'est garantir son développement économique et sauvé son histoire identitaire . A coté de ces richesses culturelles et naturelles cette région possède également de fortes potentialités de développement dont nous résumons dans ce qui suit

#### **6.10. Potentialités de développement pour la région :**

- Les potentialités naturelles multiples et diversifiées (sols fertiles, patrimoine forestier, potentialités touristiques considérables, agriculture de montagne à fort potentiel, minéraux);
- Des ressources humaines considérables formées, industrieuses et avec des aptitudes artisanales confirmées;
- Un réseau routier conséquent;
- Un tissu industriel important ( Zone industrielle);
- Une importante disponibilité en matériaux de construction ( Gypses- calcaires pour agrégats- argiles pour ciment -pierres pour revêtement) (Fig.6. 30).



**Fig 6. 30 : Potentialités de développement de la région des Aurès**

Source : Plan d'aménagement de la wilaya de Batna ( PAW 2008).

Traitement : Auteur

## **CONCLUSION :**

Ces dernières années, la région des Aurès a subi d'importantes mutations spatiales, culturelles, environnementales et socio-économiques qui nécessitent un effort particulier des différents acteurs pour être revitalisées à des fins touristiques.

Les profondes mutations de cette partie du territoire national ont notamment entraîné de grands changements dans les pratiques et cultures ancestrales ainsi que des transformations de l'image du paysage traditionnel. Dès lors, la problématique spécifique du patrimoine culturel aurésien se pose avec une acuité particulière.

Elle est encore souvent négligée et marginalisée au profit d'autres stratégies de développement. C'est en effet un véritable paradoxe que cette région, qui recèle des richesses culturelles, archéologiques, historiques, paysagères et écologiques uniques, ne dispose pas d'un processus de développement basé sur ce potentiel endogène inestimable.

Cette situation appelle à la mobilisation des efforts pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement dans l'espoir de sauver de la disparition les derniers témoignages d'un potentiel culturel inégalé.

Afin de mieux comprendre cette situation, nous tenterons dans le prochain chapitre d'identifier, à travers l'analyse du village historique Rhoufi dans la vallée de l'Oued Labiod, les facteurs qui ont conduit à cette situation. Nous tenterons de diagnostiquer son état actuel et d'identifier les principaux facteurs responsables du déclin de son patrimoine culturel, matériel et immatériel, ainsi que de déterminer les aspects et les formes de cette dégradation.

**CHAPITRE VII**  
**PRESENTATION DE L'AIRE**  
**D'ETUDE**



## **CHAPITRE VII: PRESENTATION DE L'AIRE D'ETUDE**

### **INTRODUCTION :**

La vallée de l'Oued Labiod a été et est encore un espace pluriel, un lieu d'échanges et d'émergence d'identités culturelles et civilisatrices. Elle était l'une des zones les plus peuplées de la région des Aurès, dont l'histoire remonte à plusieurs siècles. L'occupation de son territoire a été guidée par des impératifs géographiques, climatiques et hydrologiques particuliers. Aujourd'hui, ces atouts se conjuguent pour faire de cette vallée et surtout de son village historique Rhoufi un attrait touristique de premier ordre.

De par sa position géographique dans le massif des Aurès, cette vallée peut être un guide pour une meilleure compréhension de notre patrimoine et préfigurer l'émergence de nouveaux espoirs pour les générations futures et favoriser le développement d'un tourisme culturel spécifique.

Le choix de cette vallée et surtout de son village historique Rhoufi ne se positionne pas entre tradition et modernité, ni entre passéisme et progressisme, mais entre mémoire et oubli, entre identité assumée et inconscience. En outre, il vise à susciter l'intérêt au niveau culturel, social et économique. Les données qui seront soutenues aideront les acteurs économiques à s'intéresser à cette région afin de développer son riche patrimoine et promouvoir son tourisme, ce qui permettra sûrement la survie des traditions et richesses en voie de disparition.

### **7.1. Vallée de l'Oued Labiod : Un patrimoine riche et diversifié**

#### **7.1.1 Aperçu sur l'Oued Labiod:**

L'Oued Labiod, est un des affluents de l'Oued Abdi sur la rive gauche ( qui est lui même un affluent de l'oued El Kantara ) . Il prend sa source en portant le nom de l'oued Tiddart dans le djebel Chélia\*<sup>65</sup>, à Ras Keltoum à (2.328 m d'altitude) . Ce dernier durant tout son parcours prend des noms différents, un peu plus bas de la source , il devient Oued Tadjermit. Qui après quelques kilomètres reçoit les eaux qui arrosent la cuvette de Médina venant des différents oueds : (Oued El N'sar , Oued Médina et Oued Tafrent) ainsi que les eaux qui arrosent le plateau Attalten-Tizougarine venant de :Oued Tisselguelt et Oued S'gag. Après avoir traverser le défilé de Foug S'gag son nom change

---

\*<sup>65</sup> **Le Djebel Chélia** : Le versant Nord-Est du Chelia appartient aux Ouled Daoud ; le versant sud-ouest aux Beni Bou Slimane la partie occidentale est septentrionale aux Beni Oudjana. Le soulèvement de ce massif important, le plus élevé de l'Algérie (2.328 m) a eu lieu suivant un axe ouest-est ; d'après sa constitution géologique il appartient aux terrains crétacés inférieurs. Son point le plus élevé est Ras Keltoum. source : LT. Colonel Delartigue, 1904.

pour devenir Oued Noughissen, puis Oued Tadjera selon l'affirmation de (LT. Colonel Delartigue, 1904, p.15). "*Dans toute cette partie de son cours il arrose le territoire des Beni Bou Slimane [...] où sont les meilleures terres de culture*".

Oued Tadjera arrose le territoire des Beni Bou Slimane puis le territoire des Ouled Daoud (tribus déjà vues dans le chapitre précédent). Après trente-cinq kilomètres (35 km), il devient **l'Oued Labiod** dont les principaux affluents durant ce parcours sont : Chaâbet El Hamam, l'oued Melloudja plus connu sous le nom de oued Bacha, l'oued Tiffertassine, l'oued d'Arris et l'oued Taghit-Enzidane. Dans cette partie du massif **l'Oued Labiod** continue son parcours jusqu'aux gorges de Tighanimine, qui se trouvent à 03 km après le village (Tighanimine), considérées par certains chercheurs et archéologues comme étant les plus belles gorges en Algérie. Après Tighanimine<sup>\*66</sup>, **L'Oued Labiod** s'incline au sud, forme un étranglement serré avec les dernières pentes de djebel Zellatou au nord et les premiers escarpements du Djebel Krouma au sud. Ainsi la rivière poursuit son parcours jusqu'à ce qu'elle passe près de Tahalit où elle forme à partir de cette dernière jusqu'à Baniane<sup>\*67</sup>, **un canyon magnifique (canyon de Rhoufi)** au fond duquel réapparaît la végétation saharienne et des maisons accrochées de même aspect et couleur que le roc, uniquement reconnaissables comme l'avait dit (LT. Colonel Delartigue) aux quelques trous qui leur servent d'ouvertures, "*il s'agit bien du village de Rhoufi*" voir (Fig 7.1)

Juste après Baniane, **l'Oued Labiod** arrose l'oasis de **M'chounèche**<sup>\*68</sup> du début jusqu'à la fin (Fig.7.2).

Quelques kilomètres après M'chounèche, il prend le nom de l'Oued Bahli et arrose l'oasis d'El Habal qui se trouve pas loin de l'oasis de Droh. En tournant vers le sud cette rivière

---

<sup>\*66</sup> **Tighanimine** se trouve sur la route nationale 31, qui relie Biskra à Batna par Arris, passant le long de l'oued Labiod puis par le col d'Aïn Tinn.

La commune de Tighanimine est arrosée par l'Oued Labiod, qui coule ici entre le djebel Ahmar Khaddou au sud-est et le djebel El Azerag au nord-ouest; la vallée est étroite, en particulier dans le secteur appelée "gorges de Tighanimine", à l'entrée desquelles se trouve le village de Tighanimine. Ces gorges se trouvent à l'endroit où l'oued traverse le djebel Louah, passant du nord au sud de cette ligne de hauteurs. Le territoire de la commune, allongé en direction nord-Est/sud-Ouest s'élève de la vallée vers les crêtes du djebel El Azerag source : source: www.google.com.

- **Ses gorges longues de 03 km sont les plus belles de l'Algérie**, "elles sont formées par une brisure perpendiculaire par laquelle les eaux de l'oued Labiod s'échappent pour tomber dans un sillon parallèle où elles se réunissent à celles de l'oued Chenaoura (Chabet El Hara)". (LT. Colonel Delartigue, 1904).

<sup>\*67</sup> **Baniane** est une jolie oasis de forme allongée, sise au pied d'une guelaâ ruinée elle se trouve à 440m après que l'oued El Abiod reçoit l'oued El Ars.

<sup>\*68</sup> **M'chounèche** : La population autochtone est berbère, d'origine zénète, et berbérophone. Du point de vue des structures traditionnelles, le territoire de la tribu est délimité :

- Au Nord-Est, par le territoire tribal des Rouassirs (Ighassiren) (Kef Laarouss, Ghassira, Rhoufi);
- A l'Est et au Sud-est, par le territoire tribal des Ouled Slimane ben Aïssa, des Aachach et des Ouled Z'rara, c'est-à-dire l'ancien douar Oulech (Loulach), qui fait actuellement partie de la commune d'El Mizaraa (M'zira). Source : www.Google.com.

traverse les gorges de M'zata et devient Oued Biraz puis traverse le Zab de Sidi Okba (qui est à son tour irriguées par l'Oued Labiod) et arrose les oasis de Chetma, Droh et Sidi Khelil qui se trouvent dans la même région. Il débouche ainsi dans la plaine qui constitue le véritable Sahara. Sur la rive gauche, l'Oued Labiod est bordé par une montagne à la crête étroite et au versant abrupt, qui le sépare de l'Oued Anza (un de ses affluents de gauche), lequel est détaché du djebel Serane qui limite le territoire des Ouled Daoud à celui des Beni Bouslimane. Sur la rive droite\*<sup>69</sup> il y a aussi des montagnes et c'est là que les Ouled Daoud sont en communication avec les Ouled Abdi.

Il faut savoir que ces rivières sont des torrents pendant la période hivernale, surtout lorsque la neige fond (sachant que la neige est toujours présente dans les montagnes de l'Aurès). Alors que leurs lits sont à sec en été, sauf pour certaines parties qui ne sont pas loin des sources qui ne s'assèchent pas telles que : Aîn El Anasser, Aîn Arris, Aîn El Hammam comme présenté sur les figures ( Fig 7.3) et (Fig. 7.4 ).



**Fig. 7.1: village accroché en haut de la falaise au village Rhoufi** / Source:Auteur 2016



**Fig. 7.2 : L'Oued Labiod traverse les gorges de M'chounèche** / Source : Auteur 2016



**Fig. 7.3 : L'oued Labiod fin avril début mai**  
Source:Auteur 2017



**Fig. 7.4 : L'Oued Labiod le mois d'octobre**  
Source : Auteur 2017

\*<sup>69</sup> Sur cette même rive droite de l'Oued Labiod les romains avaient tracé un long canal qui recueillait les eaux de toutes les sources et se dirigeait depuis le village d'Arris jusqu'aux gorges de Tighanimine . La raison qui a amené les Ouled Daoud à bâtir leurs villages au-dessus de ce canal romain sur des mamelons très élevés et loin de la rivière, selon (LT. Colonel Delartigue, 1904) . Un emplacement qui leur offre des positions défensives naturelles et très fortes contre tout danger .

C'est cette diversité qui fait l'originalité de cette vallée et la place parmi les deux principales vallées de la région et les meilleures destinations touristiques. Sachant que dans les Aurès, la vallée est considérée comme la colonne vertébrale de la vie économique et sociale de la population selon l'idée de Gouzon D. J.,( 1989) qui a dit "*En pays aurésien ,la vallée constitue, en quelque sorte ; la colonne vertébrale de toute la vie économique et sociale*". Dont chaque vallée est traditionnellement dominée par une grande tribu , celles qui constituent la vallée de l'Oued Labiod sont :

## **7.2. Différentes tribus de la vallée :**

La tribu selon la définition de (Abbes Souad.) "*serait une confédération de fractions agnatiques qui prétendent à la même origine tribale et qui serait essentiellement basée sur des relations de compagnonnage.[...] C'est la première fraction agnatique établie dans le lieu qui donnera son nom aux autres fractions*" (Abbes S. , 1999, p.77-84). Selon nos enquêtes dans l'Aurès la communauté est désignée par (Ath) qui signifie "gens de " et non pas "fils de " (ouled). C'est d'ailleurs ce que nous allons voir dans ce qui suit .

trois tribus principales occupent la vallée de l'**Oued Labiod**, qui sont : les Ouled Daoud, les Beni Bou Slimane, et les Ighassiren ou ( Ghouassir).

### **7.2.1. Aperçu historique:**

#### **a. Ouled Daoud :**

Les habitants de cette tribu sont appelés les "Touabas", cette dernière occupe, un vaste espace qui correspond à la haute vallée de l'Oued Labiod, qui s'étend de Tighanimine,

jusqu'à la plaine de Médina, puis s'étale au nord , jusqu'aux vastes plateaux de Foum Toub, pour continuer jusqu'au piémont de Djebel Mahmel à l'ouest et au vallon de Oued Taga . En effet, leur territoire constitue l'axe médian du massif central limité au nord par les Beni Oudjana , Ouled Fadhel et l'Aâchaches\*<sup>70</sup> , Au sud par Ghassira , à l'est par les **Beni Bouslimane** et à l'ouest par les ouled Abdi. Selon les historiens "**les Ouled Daoud** ont la même origine que les Ouled Abdi\*<sup>71</sup>".

Administrativement, ce territoire est composé de deux importantes daïras qui sont : Arris et Ichemoul.

---

\*<sup>70</sup> L'Aâchaches : c'est la population qui occupe la territoire de la commune de Timgad.

\*<sup>71</sup> Leur origine bien qu'obscure, permet cependant d'affirmer que les Abdaoui, d'une façon certaine , sont des Berbères) . Leurs légendes affirment qu'à cette époque vivait dans cette montagne où elle s'était réfugiée depuis des siècles, une colonie romaine avec laquelle les Ouled Abdi contractèrent alliance et qui finit par se fondre avec eux , d'où le nom de Roumanya dont s'enorgueillissent les Abdaoui. Il en est de même de leurs voisins les Ouled Daoud . source : LT. Colonel Delartigue,1904,p162.

- La daïra d'Arris est composée de la commune d' Arris (30 207 hab) et la commune de Tighanimine (6 800 hab).
- La daïra d'Ichemoul est composée de: la commune d'Ichemoul (10 240 hab), la commune d' Inoughissen (3 484 hab) (ou se trouve les Beni Bou Slimane) et la commune de Foug Toub (6 025 hab) .

La tradition veut que "les Ouled Daoud, les Abdaouis et les Ath Saada étaient frères et descendants respectivement de : Daoud - Abdi et Saada, tous trois fils de Bouch ou Bourech. Mais l'origine de ce "Bouch" n'est pas vraiment connue, certains historiens disent qu'il est arabe, d'autres disent qu'il est romain et une troisième catégorie dit qu'il descend des Ouled Hilal. Aucun document ne confirme l'origine de cet homme. Mais ce qui est certain, c'est que ses enfants sont les descendants qui ont constitué les tribus qui ont peuplé la majeure partie de la région des Aurès, voir (Annexe W).

#### **b. Beni Bou Slimane :**

Les Beni Bou Slimane sont, selon certaines versions, les descendants de Slimane fils de Saada, frère de Daoud et Abdi des Ouled Daoud qui ont la même origine que les Ouled Abdi selon l'arbre généalogique. Leur territoire s'étend de **Ghassira** au sud jusqu'au mont Chélia au nord. Et des Beni Melkem et Beni Mloul à l'est jusqu' au territoire des ouled Daoud à l'ouest<sup>\*72</sup>, connu sous le nom de Zellatou<sup>\*73</sup>. La concentration des habitants, dans ce village, est attestée dans la vallée de Oued Chenaoura (l'affluent gauche de Oued Labiod) ou Chaâbet El Hara, qui arrose la majeure partie de ce territoire. Ses principales fractions (dachras) sont : les Saadnas et les Ouled Saadia qui appartient à (T'Kout), les ouled Abderrazak, les ouled Abderrahmane et les ouled Hamza qui appartient à (Timechtawine), les ouled Merdès et les ouled Salem qui appartient à ( Inoughissen ).

Aujourd'hui, cette division n'est plus respectée et ces fractions sont réparties sur tout le territoire de la tribu.

Après l'insurrection de Si Saddok ben El hadj (principal fondateur des Zaouia dans les Aurès) entre (1858-1859) à laquelle les Beni Bou Slimane avaient pris une part active,

---

<sup>\*72</sup> "Leurs terres du Sahara se trouvent (dans le douar des BeniMelkem) loin de leur territoire " source : Guedjiba A. , La situation linguistique dans le massif central de l'Aurès, Université Mouloud Mammeri Tizi Ouzou, thèse de doctorat, 2012, p. 53.

<sup>\*73</sup> Douar Zellato issu du territoire de la tribu des Beni Bou Sliman délimité et constitué en un seul douar par arrêté du 11 mai 1892. Il est d'abord rattaché à la commune mixte de Khenchela (poste de T'Kout) puis à la commune mixte de l'Aurès (1912). Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957 sous le nom de T'Kout. ( Enquête auprès de l'APC de T'Kout, 2017).

et à la suite de laquelle la Zaouia d'El Ksar fut brûlée et le village de Rhoufi (dans les Ighassiren) fut détruit par le Gal Desvaux en 1858. Depuis lors, cette tribu s'est réunie avec celle de T'Kout pour n'en former qu'une seule. Aujourd'hui, administrativement, le territoire des Beni Bou Slimane comporte selon nos enquêtes :

- La Daira de T'kout (22 843 hab) avec ses trois communes: Ghassira (7327 hab), Kimmel ( 4355 hab) et T'Kout (11 161 hab) .
- La commune de Inoughissen (3 484 hab) ( daira d'Ichmoul) .

### c. Ighassiren ou ( Ghouassir) :

Les Ighassiren ou ( Ghouassir) forment une tribu qui occupe la basse vallée de l'oued Labiod sur un territoire moins important que celui des Beni Bou Slimane (voisins immédiats). Géographiquement ce territoire est limité : au nord par Tifelfel ; au sud par Kef Laârous\*<sup>74</sup> ; à l'est par Djebel Ahmer Khadou et à l'ouest par Djebel Krouma et c'est dans cette délimitation que se trouve le **canyon de Rhoufi**.

Les Ighassirens constituent les habitants de la commune de **Ghassira** qui faisait partie de "*caïdat des beni bou slimane*" selon la déclaration de "(LT. Colonel Delartigue, 1904, p176), puis faisait partie de la commune mixte de l'Aurès durant la période de la colonisation française dont le chef lieu était Arris . Aujourd'hui elle est administrativement affiliée à la daira de **T'kout** dans le territoire des Beni Bou Slimane. Cette tribu était composé de treize (13) dachras\*<sup>75</sup>, réparties le long de l'oued Labiod qui traverse son territoire de l'est à l'ouest, Ces dachras formaient les principales agglomérations de : Tifelfal, **Rhoufi**, Ouarlache et Kef Lâarous.

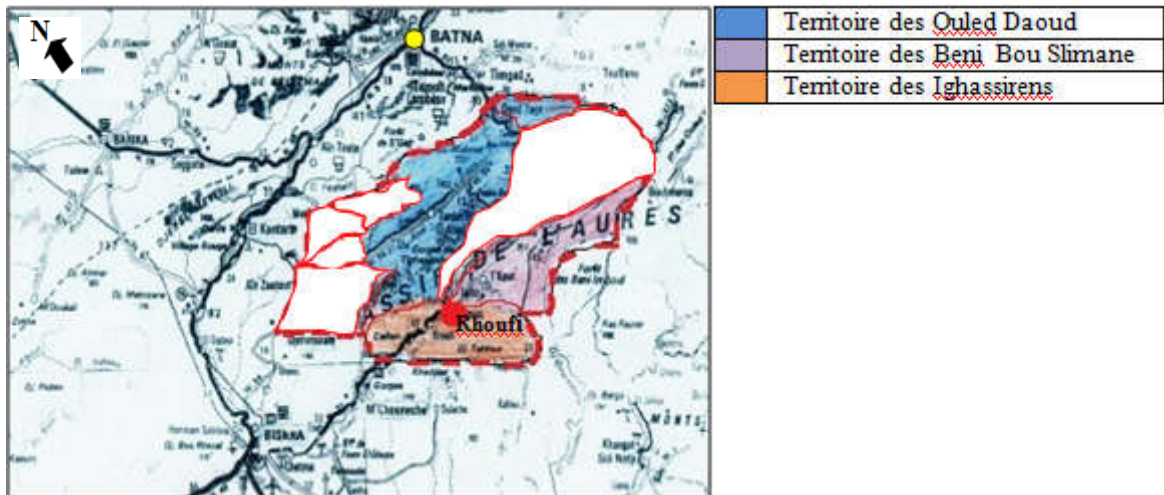
Il semble que les Ighassirens se sont réunies avec les Beni bou Slimane sous la domination turques ce qui leur a permit de reconstruire leur village "Rhoufi" détruit par le Gal Desvaux en 1858 et opté pour l'agriculture comme source d'alimentation et de revenue. La figure ci-dessous représente la répartition des trois(03) tribus sur la vallée de l'Oued Labiod ( Fig 7.5).

---

\*<sup>74</sup> "Selon la tradition orale : Dans la mémoire collective des habitants des Aurès, "Kef Laârous est l'histoire d'une belle femme ayant appartenu à une des plus grandes tribus des Aurès, tombée dans l'oued, la nuit de ses noces, du haut de la falaise. La légende raconte que les salves de baroud des cavaliers ont effrayé le cheval qui portait la mariée. L'animal trébucha et la mariée chuta 200 mètres plus bas, dans l'oued.

Une autre version de la légende soutient que la belle des Aurès, forcée d'épouser un homme qu'elle n'aimait pas, s'est donnée la mort en se jetant du haut de la falaise.

\*<sup>75</sup> "El Khedara, Tahament, Ouled Idir, Aiza, Tahallit, Ouled Bou Akkaz, Ouled Abed , Ouled Ouriach, Ouled Mimoun, Ouled Mansour, Ouled Yahia , Ain El Hanech et Saghida, ces 02 derniers en dehors de la vallée vers les crêtes" Source : (LT. Colonel Delartigue, 1904, p176).



**Fig.7.5 Principales Tribus de la vallée de l'Oued Labiod**

Source : (Guedjiba A. ,2012, p.58)

Traitement: Auteur 2018 .

### **7.3. Présentation du village Rhoufi :**

Le village historique Rhoufi est affilié administrativement à la commune de Ghassira, qui appartient à son tour à la Daira de T'kout comme nous allons l'expliquer dans ce qui suit :

#### **7.3.1. Daira de T'kout:**

La daïra de Tkout est située au sud-est de la wilaya de Batna (wilaya Chef lieu) dans la vallée de l'oued Labiod, elle est d'une superficie de 969 km<sup>2</sup> et d'une population approximative à 22 843 hab. Cette dernière est composée principalement de trois (03) communes qui sont : la commune de T'kout (11 161hab.), la commune de Ghassira (7327 hab.) et la commune de Kimmel (4355 hab.). Les habitants de cette localité s'intéressent principalement à deux activités une de nature agro-pastorale c'est-à-dire (plantation fruitière, céréale, élevage de bovin, ovin, caprin etc ). L'autre se base essentiellement sur : l'artisanat, la menuiserie, la ferronnerie et la taille de pierres (T'kout<sup>\*76</sup> possède les meilleurs tailleurs de pierres dans toute la région des Aurès) .

Il faut noter que ce métier est encore pratiqué à ce jour pour la décoration des façades des maisons dans toute la région. T'kout est traversée par la route nationale RN31 qui relie Batna à Biskra en traversant **la vallée de l'oued Labiod** et par le chemin de wilaya CW05 qui la relie à la localité de Chenaoura et Tifelfel, dans la commune de Ghassira, elle est

<sup>\*76</sup> La population du village de T'kout formée des Ouled Sidi Abdeslem et des Ouled Gacem ne craint pas de dire originaire de la séguia El Hamra ce qui la rattacherait plus ou moins directement à la descendance du prophète . source : LT. Colonel Delartigue, 1904, p.173.

également reliée par un chemin communal à la localité de Sidi Ali dans la commune de Kimmel, sur le versant Est de Ahmar Khaddou.

### 7. 3.2. Commune de Ghassira :

Le territoire de la commune de Ghassira\*<sup>77</sup> est situé au sud-est de la wilaya de Batna wilaya chef lieu (à 85 km au sud-est de Batna et à 59 km au nord-ouest de Biskra ) . Elle est située dans la partie ouest du massif de l'Aurès dans **la vallée de l'oued Labiod**, entre le Djebel Ahmar Khaddou à l'est et le Djebel Lezreg à l'ouest , elle est d'une superficie relative à 227 Km<sup>2</sup> et population d'environ 7327 hab . Selon nos enquêtes au niveau de l'APC de Ghassira, cette commune est apparue après le découpage administratif du 19 décembre 1984 par le décret n° 84-365, fixant la composition, la consistance et les limites territoriale des communes de la Wilaya de Batna.

Ghassira est traversée principalement sur un distance de 22km par la route nationale RN31 qui relie Batna à Biskra via Arris en traversant la **vallée de l'Oued Labiod** et le col de Aïn Tinn passant **par le village Rhoufi** ; Le chemin wilaya (CW05) l'a relie avec sa daira T'Kout voir (Fig. 7.6) et Fig. 7.7) .

Cette commune est aujourd'hui composée de quatorze (14) localités à savoir :

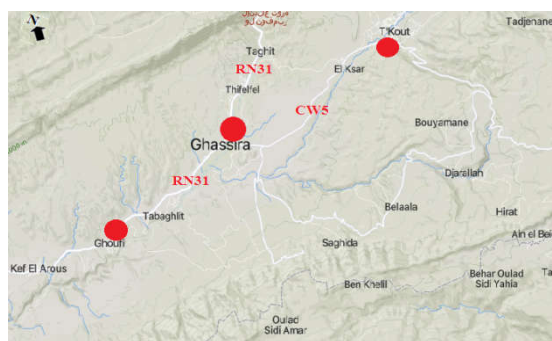
- Hiza
- Kef Lâarous
- Messaouada
- Ouled Abed
- Ouled Bouakaz
- Ouled Fateh
- Ouled Hellal
- Ouled Idir
- Ouled Mimoun
- Ouled Ouarlache
- Ouled Si Ahmed
- **Rhoufi**
- Tabâalit
- Tifelfel

Ses communes limitrophes sont : Au nord est T'Kout - au sud est El Mizirâa ( wilaya de Biskra)- au sud ouest M'chounech et Menâa et au nord Ouest Tighanimine.



**Fig 7.6 : Situation géographique de T'kout et Ghassira**

Source: [www.google.com/maps/place/Ghassira](http://www.google.com/maps/place/Ghassira)  
 Traitement : Auteur 2019



**Fig. 7.7: voies carrossables traversant Ghassira**

Source: [www.google.com/maps/place/Ghassira](http://www.google.com/maps/place/Ghassira)  
 Traitement : Auteur 2019

\*<sup>77</sup> Selon la tradition orale et quelques documents étudiés sur cette région , " *La commune de Ghassira est connue depuis très longtemps, sous le nom d'Ighassiren en référence à un leader berbère du nom de Ghassiranus à l'époque byzantine*". source: Rhoufi ou L'architecture au Naturel, document réalisé par Pr. Zeghlache Hamza, département d'architecture, université de Sétif.



### 7.3.3. Village Rhoufi :

Le village historique **Rhoufi** est situé vers l'extrémité sud-ouest des Aurès dans un espace présaharien à l'extrême sud de la commune de Ghassira, daïra de T'kout, le long de la route nationale RN°31 menant Batna (wilaya chef lieu) à Biskra via Arris (Fig 7.8) .



**Fig 7.8: Situation géographique du village Rhoufi**

Source : <https://www.aniref.dz/DocumentsPDF/monographies/MONOGRAPHE%20WILAYA%20BATNA.pdf>

Traitement : Auteur 2019

#### **a. Contexte Géologique et Géotechnique:**

Nos visites répétées sur la zone d'étude nous ont permis d'observer les affleurements très nets de calcaires nummulitiques. En effet, le plateau du village de Rhoufi est un ensemble plus massif où les calcaires, complètement nus, prédominent. La plupart des couches rocheuses qui bordent l'oued Labiod et qui forment les parois du canyon sont à l'origine des sédiments qui se sont déposés au cours des ères géologiques sous forme de strates horizontales. Cette formation géologique offre une bonne stabilité au terrain comme l'indique le rapport de la Zest de Rhoufi dans le quel ils disent "*La morphologie de cette formation géologique légèrement vallonnée à plate exclut tout risque d'irrégularités du Bedrock. Par ailleurs, la disposition des couches calcaires à l'horizontale offre une **bonne stabilité au site de Rhoufi** que nous considérons en fin de compte comme une zone propice à tout aménagement sous réserve du respect des autres réglementations en vigueur [...]*" ( Rapport, ZET Rhoufi,2007) . Sur la base de ce constat fait par des spécialistes, nous attestons qu'une mise en valeur de ce patrimoine à des fins touristiques sera plus que jamais urgente pour cette partie des Aurès.

#### **b. Climat :**

Malgré l'altitude et la proximité de la haute montagne, le climat du village Rhoufi correspond à celui de la steppe pré-saharienne avec des précipitations rares et peu

abondantes. Cette partie de l'Aurès est caractérisée par des étés très chauds et des hivers froids. Les températures maximales dans le canyon atteignent parfois 40°, les minimales sont de 4° en décembre. Sur le plateau, la température est inférieure de quelques degrés. La variation moyenne de l'humidité varie de 34 à 57% avec des maximums de 84% les jours de pluie et des minimums de 18% pendant l'été.

Les précipitations sont rares et légères, se produisant principalement à la fin de l'automne et au printemps, avec une sécheresse totale en juillet et août, les précipitations se produisant sous forme d'orages brefs et très violents.

C'est cette diversité climatique qui a entraîné une grande mobilité des villageois par un **semi-nomadisme saisonnier**.

Ces mêmes conditions climatiques suivies d'autres conditions que nous expliquerons dans ce qui suit ont poussé la population locale à désertifier leurs villages, le phénomène le plus connu dans cette partie des Aurès est l'exode rural et ce malgré les atouts et les richesses que recèle ce territoire, aujourd'hui **Ghassira** est le territoire le plus touché par ce phénomène qui s'est développé progressivement au fil du temps et qui se remarque clairement par le nombre de villages historiques désertés dans cette localité et **Rhoufi** est le meilleur exemple illustrant cette réalité.

#### **7.4. Aperçu sur le village Rhoufi :**

Selon la tradition orale l'origine du nom Rhoufi était (**Afflouss**) qui veut dire en berbère l'intérieur d'une noix. Cette appellation est due probablement à l'emplacement du village Rhoufi au cœur de la vallée de l'Oued Labiod. A part sa position géographique, ce village a de tous les temps été un refuge infranchissable, caractérisé par une architecture traditionnelle parfaitement intégrée avec son contexte naturel. Ce dernier a été construit avec un concept principal : "**voir sans être vu**". L'esprit de protection contre les différents types d'attaques, a guidé les Ighassirens vers le choix d'un site inaccessible mais avec beaucoup de **potentialités** dont nous expliquerons un peu plus loin. Ce village était autrefois ( période de la colonisation française ) "*le centre de toutes les insurrections, pays des salpêtre et de la fabrication de la poudre, détruit de fond en comble pour assurer la tranquillité de la région et demeuré inhabité durant de longues années*" selon l'affirmation de (LT.Colonel Delartigue,1904,176). (détruit le 17/01/1859)\*<sup>78</sup>.

---

\*<sup>78</sup> Le 17/01/1859 la prise de ce marabout ( Si Saddok Ben Hadj ) par le Gal Desvaux mit fin à cette période de luttes. Le village de Rhoufi qui était le centre de l'insurrection fut rasé de fond en comble et ses habitants dispersés dans les villages voisins . source : (LT. Colonel Delartigue ,1904, p. 176).

Ce village détruit a été reconstruit en 1893 sur les traces de l'ancien mais avec plus de soin cette fois par les Ighassiren et les Beni Bou Slimen, juste après leur rencontre, quelque temps après, d'autres personnes se sont installées dans ce dernier pour former le long de l'Oued Labiod dix-sept dachras (17) selon la tradition orale dont on trouve toujours les traces.

#### **7.4.1. Emplacement et description du village :**

Dans cette partie de l'Aurès ( territoire des Ighassiren) l'Oued Labiod s'est creusé un véritable canyon dans la roche sédimentaires du sous-sol, au fond duquel s'allonge un ruban de palmeraies, épousant tous les méandres il s'agit bien du **Canyon de Rhoufi** . C'est un plateau accidenté profondément raviné, de **700** mètres d'altitude moyenne, orientée en inclinée du nord-est au sud-ouest, et resserré comme un couloir entre deux plissements du massif : la chaîne du Djebel Krouma au Nord-Ouest et le Djebel Ahmar Khaddou au sud-est . Les maisons sont accrochées sur les parois de calcaire du canyon et ont la même couleur que le roc<sup>\*79</sup> " c'est là ou se trouve le **village Rhoufi** . Ce village se caractérise par une pratique et un mode de vie qui remonte à plusieurs siècles, montrant un lien très fort entre l'homme berbère et son environnement naturel. Le terrain se présente sous la forme de balcons naturels, taillés dans la roche, qui ont attiré l'homme berbère (Chaoui) en raison de la douceur du climat de la région et de la protection qu'ils offrent en cas de problème (Fig 7.9) et ( Fig 7.10) .

En effet cette forme naturelle du terrain a rendu ce village célèbre sur le territoire national et international par le nom de : "**Balcons de Rhoufi**" ( belvédère) . Cinq balcons naturels (05) taillés dans la roche surplombant tout le village, dont quatre ont été aménagés par l'Etat pour assurer la sécurité des touristes, alors que les travaux du cinquième balcon restent inachevés (opération arrêtée depuis plusieurs années) faute de budget, comme l'a indiqué le président de l'APC de Ghassira .

---

<sup>\*79</sup> A Propos de ce canyon ils disent : *Une authentique citadelle millénaire incrustée dans des spacieuses et immenses falaises qui s'étendent dans la sinuosité d'un canyon à perte de vue. Sa longueur serait d'une distance linéaire estimée à une trentaine de kilomètres.*" source : L'Architecture de L'Aures, Revue " vue et vécue ".



**Fig 7.9: Canyon de Rhoufi**  
Source : [www.google.com/Rhoufi](http://www.google.com/Rhoufi)



**Fig.7.10 : Balcons naturels taillés en cascades dans la roche**  
Source : Auteur /2016.

Cette particularité architecturale et naturelle a fait de ce village l'une des meilleures destinations touristiques en Algérie, qui suscite la curiosité des amateurs de culture malgré son état de dégradation. Pour accéder à ce village et voir les présumés balcons en élévation, le visiteur est surpris de voir des hauteurs qui commencent à s'estomper après Ghassira au profit d'un plat singulier. L'arrivée est indiquée par un panneau - Zone **touristique** comme indiqué sur la figure (Fig. 7.11) .

A quelques mètres à gauche de la RN 31 (vers Batna), apparaît l'un des cinq balcons, vu d'en bas, une fois arrivé sur le site, on le voit d'en haut ! Un raisonnement architectural complexe ! voir (Fig 7.12 ).



**Fig 7.11 : Plaque indicative sur la RN31**  
Source : Auteur 2017



**Fig.7.12: Premier balcon au village Rhoufi**  
Source : Auteur 2017

#### **7.4.2. Dechras du village : Un patrimoine architectural à conserver:**

Les différentes dechras du village Rhoufi , bien que relevant d'une organisation plus ou moins similaire, ne peuvent se réduire à un seul modèle . Elles sont généralement situées sur une croupe ou un éperon, afin d' assurer la mise hors d'eau des habitations. Le groupe fondateur de chacune d'entre elles , commençait souvent par bâtir sur le sommet une Guelaâ ( grenier collectif), repérable par son gabarit et le niveau de ses étages qui (varis entre deux et quatre étages) ,aucun n'aspect esthétique ne caractérisait cette dernière ,

elle n'était pas plus décorée que les maisons . Les cimetières et palmeraies se trouvaient hors des dechras, mais organisés par elles c'est-à-dire par la Djamaa . A l'intérieur de la Dechra, la circulation s'effectuait à l'aide de petites ruelles, parfois, partiellement couvertes (comme nous l'avons déjà expliqué dans le chapitre précédent) que les habitants appelaient "*Azekak*" elles sont le plus souvent tortueuses et de fortes déclivités, épousant la forme et la couleur du terrain . Les dechra dans ce village sont désignées par (Ath) qui signifie "gens de " et non pas "fils de " comme nous l'avons déjà expliquer dans le chapitre précédent , les plus importantes sont :

**a. Dechra Ath Slimane ou Mansour:**

Cette dechra est la plus importante dans le village , elle se trouve sur une colline que les autochtones appellent "*Thaourirt* " et qui porte le nom de cette colline "*Taourirt Ath Slimane ou Mansour*" . Cette dernière s'est développée du haut vers le bas, organisée sous forme d'un groupement de maisons , chacun contient (entre 6 et 7 maisons) ce qui nous donne une totalité de 32 maisons réparties comme suit (Fig 7.13) .

- 1. Premier groupement:** il est formé d'un alignement de six (06) habitations à RDC, presque identiques dotées de "*Tassemachts*" (sorte de terrasse couverte servant au séchage des fruit ,des dates... ) et desservie par une ruelle qu'ils appellent "*Azekak*" comme présenté sur la figure (Fig 7.14);
- 2. Deuxième groupement:** il se trouve au cœur de la Dechra de Taourirt (regroupant six (06) maisons);
- 3. Troisième groupement:** C'est un groupement de six (06) maisons qui est situé près de la voie menant à l'hôtel transatlantique à la limite d'un jardin de figuiers de barbarie (ce groupement de maisons est actuellement en état de ruine );
- 4. Quatrième groupement:** Ce dernier est appelé "El-Haouche" formé principalement de sept (07) maisons situées à la limite du sentier menant vers les "IFRI" (maisons sous forme de grottes) ;
- 5. Cinquième groupement:** il est constitué de quatre (04) maisons et une huilerie;
- 6. Sixième groupement:** ce dernier à l'exception des autres ils est constitué de cinq (05) maisons , il se situe entre la Guelâa, la mosquée et le quatrième groupement.



**Fig7.13.: Taourirt au village Rhoufi**

Source: Auteur 2018



**Fig.7.14: Exemple de Tassemachts**

Source: Auteur 2018

Nous trouvons également sur les parties :

- **Sud** de Thaourirt Ath Slimane ou Mansour nous trouvons deux (02) huileries ( dont une est dans un bon état ) ( Fig. 7.15), (Fig. 7.16) ;

- **Nord-ouest**: se trouve le cimetière (Tamaqbart Igheribene en berbère) ;

Pendant l'occupation française, deux pistes d'accès ont été créées, l'une menant à deux garages, que les habitants appellent (*Azekak L'garage*) et l'autre au pied de la dechra, qu'ils appellent (*Azekak Moumene*), qui traverse la palmeraie et l'Oued Labiod, pour desservir l'hôtel transatlantique après sa construction en 1902.



**Fig. 7.15: L'intérieur de la huilerie**

Source: Auteur 2018



**Fig. 7.16: Accès à la huilerie**

Source: Auteur 2018

Les habitants du village vivaient un nomadisme saisonnier comme nous l'avons déjà expliqué, en été ils restaient dans la dachra basse (*souadda en berbère*), en hiver, ils montaient à la haute dachra (*Es-senj en berbère*).

## 7. Les dechra estivales :

▪ **Sur le versant (Adret) :** Sur ce versant nous trouvons deux type de maisons :

- **Ifri :** Sorte d'habitat troglodyte composé de dix habitations;

- **Araouene** : un groupement de maison sous forme de deux bandes en gradin sur les quelles se trouve neuf (09) maisons;
- **Sur le versant Ubac** : Sur ce versant nous trouvons également deux type de maisons :
  - **Tikeriatine** : un petit hameau de cinq (05) habitations dispersées au pied du plateau Alaoua.
  - **Alaoua** : sur ce plateau se trouvé un petit groupement de huit (08) maisons mais qui aujourd'hui est en ruine .
  - **Taïdit** : située au confluent de l'Oued Labiod et Oued Bedja, sous forme de deux bandes de dix (10) maisons ;
  - **Thaouria** : située au flanc de la falaise qui fait face à Oued Bedja regroupant approximativement 25 maisons;
  - **Tafekhsit, Bouali et Ifri Bousaïd** : un regroupement de maisons sous forme de balcons. Tafekhsit (04 maisons) , Bouali (13 maisons) et Ifri Bousaïd (05 maisons).

## **b. Dachra des Ath Mimoune :**

### **1. Dachra hivernale:**

Elle constitue la haute dachra des Ath Mimoune et comprend trois (03) groupes de maisons totalisant 25 maisons (12-07 et 06) respectivement. L'accès à la dechra se fait par deux voies, l'une à partir du premier balcon du côté de la guelâa et la seconde un peu plus au sud. Cette dechra est située sur la route menant à la zaouia de Sidi Bouthezemmourth. (Fig 7. 17).



**Fig 7.17 : Dachra entre la Galâa et la Zaouia**

Source : Auteur 2017

Les habitants de cette dechra vivaient aussi dans un nomadisme saisonnier.

## 2. Dechra estivales basses :

- **Versant adret** : sur ce versant nous trouvons
- **Gherine** : situé en aval du galâa des Ath Mimoune et qui est considéré comme l'espace sacré de la région, c'est là que l'on retrouve les trois (03) espaces de culte : la mosquée de Sidi Ahmed ou saddok, la Zaouia de Sidi Bouthzemourth et un ancien cimetière jouxtant un groupement de douze (12) maisons. Nous trouvons également une palmeraie le long de l'Oued Labiod, dont une partie a été endommagée par des incendies durant la "décennie noire", deux (02) seguias (rigoles) et quelques jardins.
- **Versant ubac** :
  - **Izelghien** : c'est un regroupement de huit 08 maisons face au jardin "*Tafounast*".
  - **Idharene** : qui signifie les pieds en berbère , cette dachra est située sur le versant ubac ou se trouve dix neuf (19) maisons et une mosquée en ruine et pas loin de cette dernière (au point de les confondre) se trouve la dachra des Ath Mansour.

### c. Dachra Ath Mansour :

Cette dechra se trouve à deux (02) kilomètres en aval de Rhoufi (Thaourirt) à Kaf Lâaros, elle est caractérisée spécialement par sa galâa qui est le symbole de tous ces habitants et sa palmeraie de 18,5 ha le long de l'oued Labiod . Cette dernière regroupe approximativement soixante deux (62) maisons . Le plus grand nombre des habitants résidaient pendant l'hiver à Selloum, au-dessus de la falaise, , et s'installent dans les autres hameaux (Inourar, Titchelt et Timilal ) au fond du canyon durant l'été c'est-à-dire à partir du mois de Juillet à: ( Fig 7.18) .



**Fig 7.18 : Dachra des Ath Mansour**

Source et traitement : Auteur 2018

Cette dechra est aussi Appelée Adharene qui signifie les pieds en berbère comme nous l'avons déjà expliquer. C'est la ou habite la seule femme qui a préféré consacré sa vie dans son village natale loin de toute technologie ou modernité . Cette femme qui ne parle que la langue chaouis héritée de ses descendants s'appelle "Saida" , elle est la



légende de cette contrée, qui vit toujours à la manière de ses parents ( Fig 7.19) et (Fig 7.20).



**Fig.7.19 : Saida au village Rhoufi**  
Source : Auteur 2018



**Fig.7.20: Lieu d'élevage des animaux de Saida.**  
Source : Auteur 2018

#### d. Dachra des Ath Yahia :

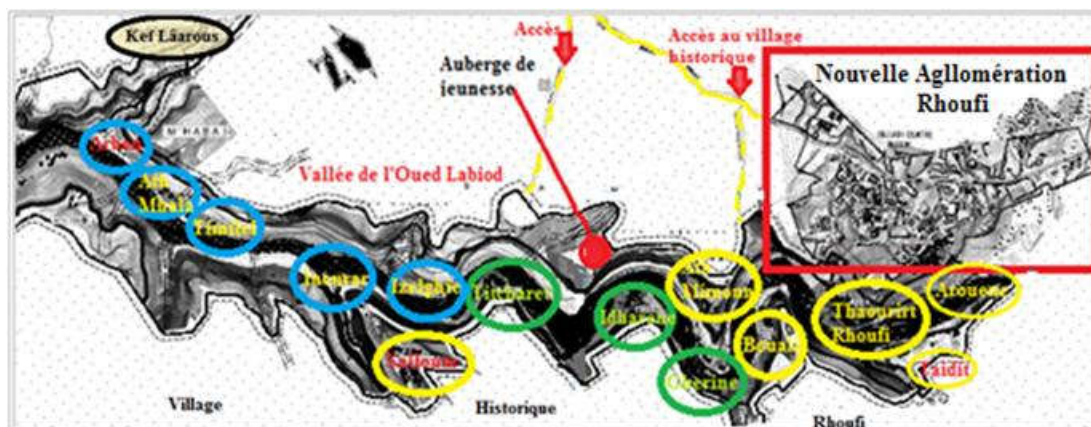
Cette dachra est située en aval de l'Oued Labiod après Timilal (Ath Mansour), à (Kef Lâarous aussi . Elle est caractérisée par sa galâa sur ses versants nous trouvons :

1. **Versant adret:** sur ce versant nous trouvons deux dachras : Frirou et Anzatène .
2. **Versant ubac:** il ya la dachra de "*Dhar Azirar*" et la dachra de "*Abernousse*" dont presque la totalité des maisons sont aujourd'hui en ruine .

Pour récapituler ce qui a été dit ci-dessus les différents dachras dans le village sont:

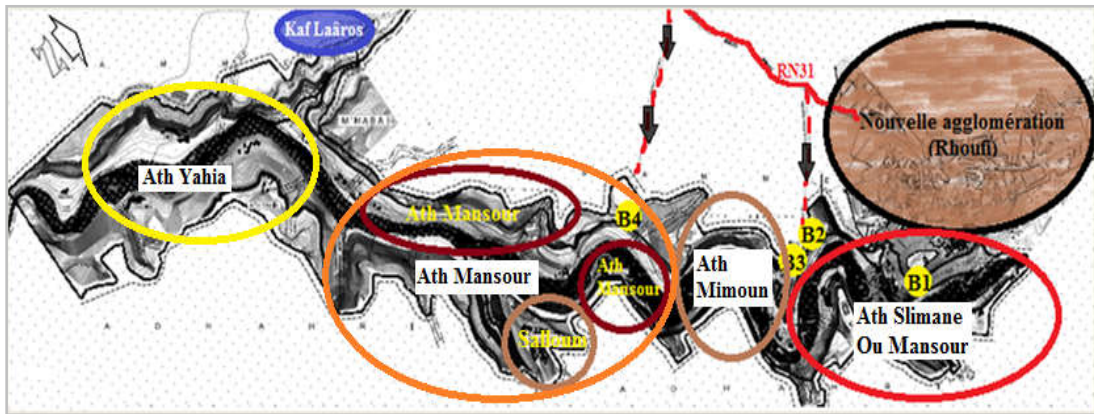
- Dachra principale avec galâa sur un plateau ou une croupe qui sont (Achentourth, Taouriret et Ath Mimoune) ;
- Dechra secondaire estivale au pied de la falaise (Idharene, Gherine, Titchelt, Inourar et Timilal);
- Dechra secondaire linéaire en éperon ou en croupe (Taïdit, Thaouria, Frirou,...);
- Dechra " Ifri " : insérer dans la falaise sous forme de grotte (Ifri Rhoufi, Ifri Bousaïd) .

La figure ci-dessous représente la répartition des dachras dans le village ( Fig.7.21 ) .



**Fig 7.21 : Répartition des différentes dachras sur le village**  
Source : Rapport d'étude préliminaire de la Zest de Rhoufi, 2007  
Traitement et modification : Auteur 2018.

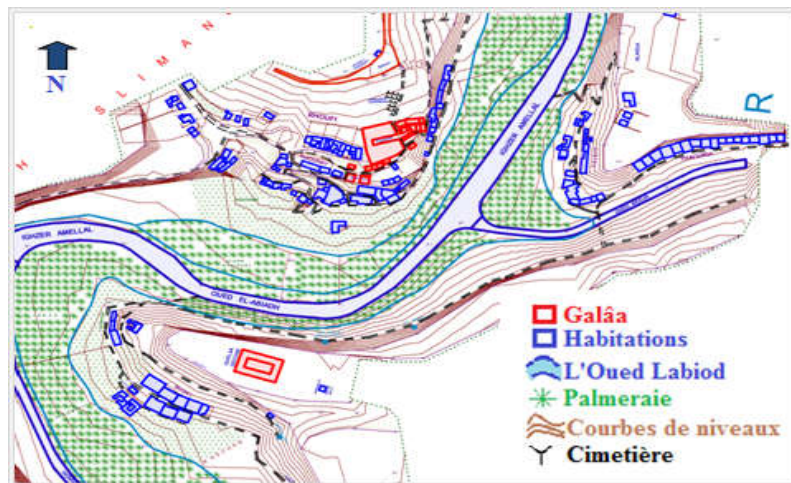
La figure ci-dessous représente les grandes dachras au village ( Fig.7.22) .



**Fig 7.22 : Les grandes dachras au village Rhoufi**

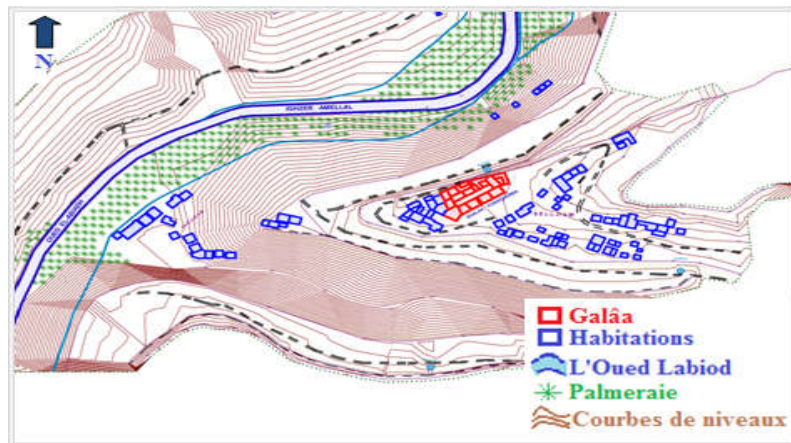
Source : Rapport d'étude préliminaire de la Zest de Rhoufi, 2007  
 Traitement: Auteur 2018.

Ci-dessous le plan des principales dachras du village Rhoufi (Fig.7.23), (Fig.7.24), (Fig.7.25) et ( Fig 7.26).



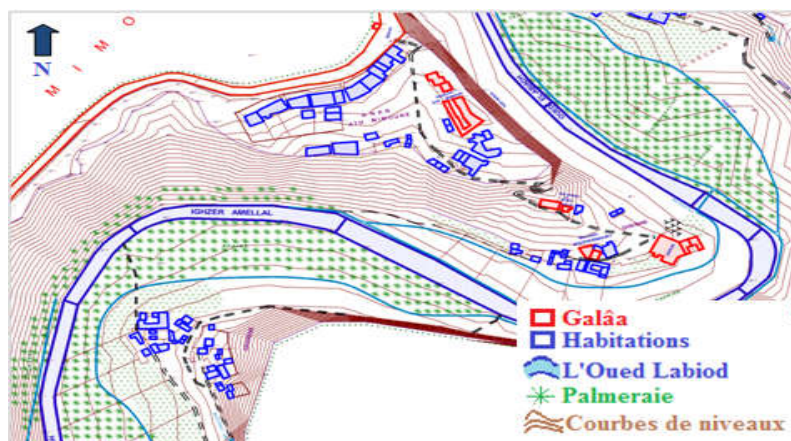
**Fig 7.23 : Thaourirt Ath Slimen ou Mansour**

Source : Rapport d'étude préliminaire de la Zest de Rhoufi, 2007  
 Traitement: Auteur2018



**Fig 7.24 : La dachra des Ath Mimoun**

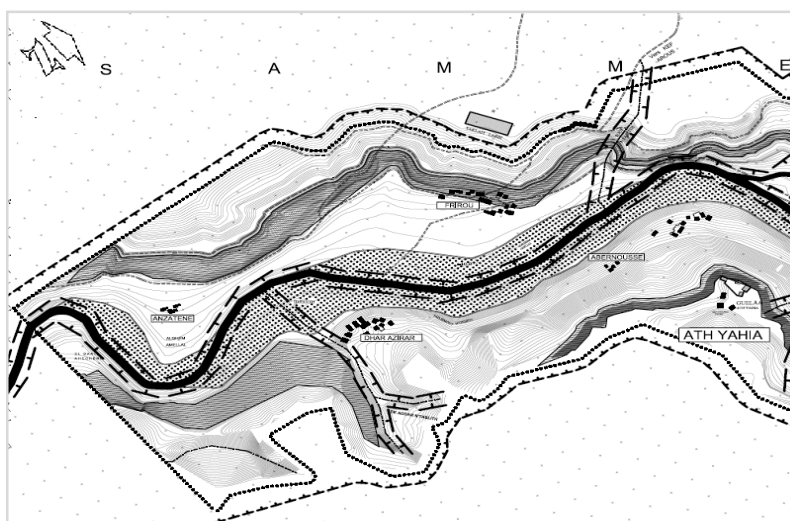
Source : Rapport d'étude préliminaire de la Zest de Rhoufi,2007  
 Traitement : Auteur 2018



**Fig7.25 : La dachra des Ath Mansour**

Source : Rapport d'étude préliminaire de la Zest de Rhoufi,2007

Traitement : Auteur 2018



**Fig 7.26 : La dachra des Ath Yahia**

Source : Rapport d'étude préliminaire de la Zest de Rhoufi,2007

Traitement : Auteur 2018

En outre, nous citons l'existence de trois aires de battage dans le village à :

1. Araouene;
2. Ath Mimoune (près de la Guelâa);
3. Inourar chez les Ath Mansour .

Nous récapitulons l'état des lieux du village Rhoufi sur ( Annexe X).

#### **7.4. 3. Approvisionnement en eau dans le village :**

Parmi les atouts majeurs de ce choix du site par ces différentes Dachras , est la présence abondante d'eau . En effet l'alimentation en eau potable dans ce village se faisait à partir d'un ensemble de sources qui coulaient le long de la colline (roche en calcaire qui permet une meilleure filtration) ainsi des bassins recueillant les suintements à mi-hauteur de la falaise d'où l'aménagement était réalisé par les habitants . L'eau est ainsi

puisée dans des outres en peau de chèvre , pour être stocker dans les maison pour une consommation personnelle (Fig 7.27) .

Pour l'irrigation une autre technique était utilisé à propos de la quelle Busson Henri confirme que " *Les cultures et les jardins y sont admirablement aménagés mais ils doivent exclusivement leur existence à une source que déjà les Romains avaient captée l'eau répartie en huit rigoles se précipite rapidement vers le fond de la vallée [...]* .

Selon nos informateurs il existait plus d'une centaine de sources d'eaux rien que sur le versant ubac du village Rhoufi et qui coulent toujours , une richesse naturelle qui a donné vie au habitants cette localité à travers les siècles ( Fig. 7.28) et ( Fig. 7.29) .

Notons également que ce système d'irrigation millénaire avait permit l'alimentation de l'hôtel transatlantique se trouvant sur les lieux .



**Fig.7.27 : Jeune femme d'Ouled Mansour portant une outre et descendant l'escalier du guelaa pour aller à la source. Rassira septembre 1937.**

Source : Michèle Coquet, Un destin contrarié, Photo de Th. Rivière.



**Fig 7.28 : L'homme effectue des ablutions dans la source d'eau (pas loin de l'hôtel)**

Source : Auteur 2016



**Fig 7.29 : Une des source d'eau au village**

Source : Auteur 2016

Notre visite du site a coïncidé avec la présence de l'homme représenté sur la figure de gauche ci-dessus, l'un des descendants d'une famille du village, qui nous a expliqué que le village de Rhoufi est le seul endroit où les Ighassirens préfèrent passer leur temps libre, et c'est là qu'ils font leurs prières, car il représente leur identité culturelle et leur sentiment d'appartenance (Fig. 7.30) et ( Fig.7.31) .

Le seul souhait de ce jeune homme était de voir renaître l'héritage de ses grands-pères, qui est l'image de leur identité culturelle, dans l'espoir de le transmettre aux générations futures.



**Fig.7.30 : Espace de prière créé par les jeunes chaouis sur la roche en 2001.**

Source : Auteur 2016



**Fig. 7.31: Homme qui fait la sieste sur la roche au village**

Source : Auteur 2016

#### 7.4.4. Accessibilité:

##### a: Extérieur du village:

Les informations ci-dessous sont le résultat d'une enquête sur place ainsi que des données recueillies au service technique de l'APC de Ghassira.

Outre la route nationale **RN31** reliant Batna à Biskra via Arris, qui est une voie de communication régionale et nationale traversant le village de Rhoufi le long de l'Oued Labiod, le village historique est accessible par deux rampes d'accès des sentiers touristiques balisés avec des balcons dits balcons de Rhoufi (*belvédères*) ( Fig 7.32 ).



Source : Auteur 2018

**Fig. 7.32 : Accessibilité au village Rhoufi**

Source : [www.google.maps.fr](http://www.google.maps.fr) / Rhoufi

Traitement : Auteur 2018

Mais, le reste des voies se présente sous forme de sentiers et ruelles rudimentaires en mauvais état de conservation que les habitants utilisaient au paravent pour circuler à l'intérieur de leur village que les visiteurs peuvent toujours utiliser et qui sont:

## **b: Circulation à l'intérieur du village:**

### **1. Sentiers et Ruelles:**

Les sentiers et les ruelles sont appelés "*Azekak*", ils sont étroits dotés parfois de banquettes en pierres pour s'asseoir et pour protéger les habitations contre toute dégradation;

Ces derniers peuvent prendre plusieurs formes selon : leur mode d'accès, leur fonction, ou leur localisation : Nous citons à titre d'exemple :

- Sentiers et ruelles d'accès à partir des jardins au fond de l'oued;
- Sentiers et ruelles périphériques le long du versant desservant les différentes dacheras;
- Sentiers muletiers ( sentiers étroits et escarpés);
- Ruelles en lacis : ce sont les ruelles qui se trouvent à l'intérieur des dachras d'où l'on trouve :
  1. Un réseau de ruelles principales ;
  2. Un réseau de venelles et impasses formé par : des voies avec élargissement et rétrécissement , des ruelles sous forme d'arrêtes de poissons et des ruelles;
  3. Interstitielles délimitant de petits îlots. pour les Illustrations voir aussi ( Annexe X) .

### **7. 4.5. Mode de vie dans le village :**

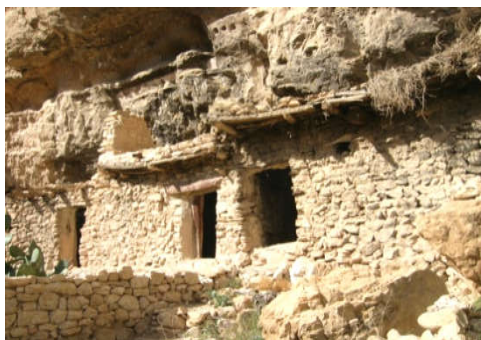
"[...] Le monde berbère est divers sur le plan des modes de vie traditionnels, des densités humaines, des cultures matérielles et des insertions géopolitiques[...]" nous le affirme (Universalis, Chaker S., n.d) . Dans notre village la variété des tribus justifie pleinement cette diversité et cette particularité que nous résumons comme suit:

#### **a. A l'intérieur du village :**

Il faut noter que dans cette partie nos principaux informateurs sont des hommes âgés du village qui nous disent que chacune des dachras occupait deux (02) parties distinctes :

- L'une perchée sur le plateau ou se trouve la résidence d'hiver et de printemps, se sont des maisons sous formes de grottes qu'ils appelaient "**Ifri**", et c'est dans cet endroit ou ils font paître leurs chèvres sur les rochers voir (Fig 7.33).
- L'autre située en bas de la falaise sous forme de maisons isolées à proximité des jardins où les habitants séjournaient de la fin de l'été à la mi-automne pour s'occuper de leurs cultures céréalières. Après la récolte, ils retournaient dans leurs villages jusqu'à la saison des labours, fin octobre/début novembre ( Fig 7.34).

Ce comportement est une véritable survivance du "semi-nomadisme" ancestral. Il était répandu dans la majeure partie de la vallée, en raison des conditions climatiques variables de la région, selon nos informateurs .



**Fig.7.33 : IFRI au village Rhoufi**  
Source et traitement : Auteur 2018



**Fig. 7.34: Maisons en bas de la falaise**  
Source et traitement : Auteur 2018

## **b. Extérieur du village :**

Le mouvement des habitants vers l'extérieur était déterminé par différents facteurs : soit socio-économiques, soit religieux. Ce mouvement était décidé par la Djamâa (le conseil de fraction ) et devait être respecté par tous les habitants de la tribu ou dechra concernée. Au début, ce mouvement était temporaire, il était caractérisé par la transhumance et les pèlerinages mais quelques années plus tard, il s'est développé pour devenir définitif et ce pour de multiples raisons que nous expliquerons plus loin .

### **1. Déplacement temporaire :**

#### **▪ Transhumance:**

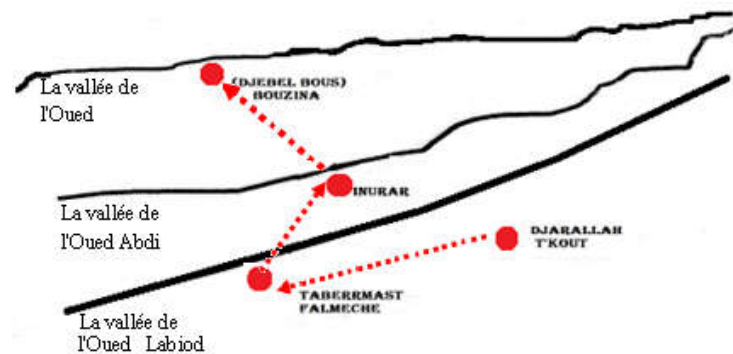
Les habitants du village ne vivaient pas seulement de l'agriculture. Ils élevaient aussi des moutons et des chèvres. Dans un passé lointain, les Ighassirènes et les Beni Bou Sliman suivaient leurs troupeaux à la recherche de pâturages et parce qu'après la saison des labours (entre octobre et novembre) le pâturage était strictement interdit dans toute la région. Ces déplacements étaient directement liés aux variations climatiques, les périodes de départ et de retour étant conditionnées par le régime des pluies et décidées par la "Djamâa". Pendant la saison froide, qui commençait en novembre, ils se dirigeaient vers le désert où le climat était plus favorable et plus doux, leur itinéraire et la date de leur retour, qui se situait entre la mi-mars et la mi-avril, étaient également décidés par la "Djamâa" et devaient être strictement respectés par toutes les tribus. Pendant leurs voyages, ils vivaient dans des grottes ou des tentes en poils de chèvre (que les femmes tissaient) et choisissaient généralement des endroits proches de points d'eau.

**De nos jours la transhumance a pratiquement disparue dans cette régions selon nos informateurs .**

## **2. Pèlerinages:**

Le pèlerinage comme définit par Larousse est le "*Voyage d'un ou plusieurs fidèles d'une religion vers un lieu consacré*". Ce jour présentait un intérêt particulier pour les Aurésiens car il représentait le moment de la visite des Zaouias ainsi que l'échange de marchandises qui étaient principalement des produits agricoles et des animaux. Cette manifestation avait lieu presque tous les vendredis, un jour avant ou après le jour du marché, d'où son nom (vendredi de Sidi Aissa, vendredi de Sidi Belkheir...), elle se déroulait dans différentes localités, les plus fréquentées étaient:

- Celui de Sidi Aissa à Djarelah, pas loin de T'kout.
- Celui de Djebel Bous dans la localité de Bouzina . Voir ( Fig.7.35) .



**Fig.7.35: Les principaux lieux de pèlerinages**

Source : (Guedjiba A, 2012).

Traitement : Auteur 2019

Un grand dynamisme y régnait, les journées étaient réservées aux activités commerciales et aux visites aux saints (visites aux Zaouias). Tandis que les nuits étaient consacrées à la **culture traditionnelle et populaire**, c'est-à-dire des moments de chant, de poésie et de danse pour oublier la fatigue des longues journées. Le plat principal de cette cérémonie était le **couscous**, et tous les participants, hommes et femmes, étaient invités.

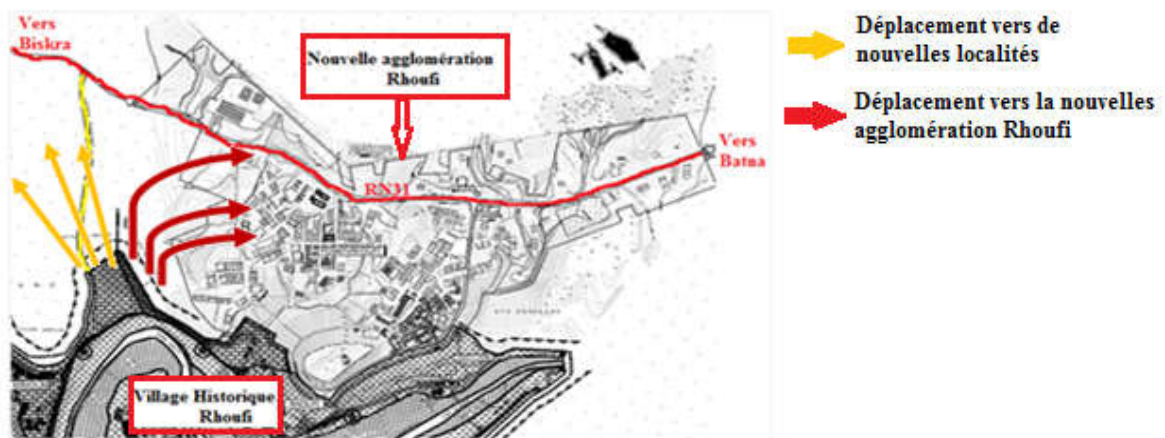
Aujourd'hui, les pèlerinages ne sont plus pratiqués dans cette région sauf pour le marché de T'kout qui se tient encore chaque année à la même date et dure entre un et deux jours. A propos duquel Gaudry M., (1929) a dit "*le plus important de tous les marchés dans la région des Aurès était celui de Sidi Aissa à T'kout qui se tenait la fin du mois d'août de chaque année*".

Deux **cultures ancestrales** qui ont complètement disparu dans cette région. Le seul mouvement de la population aujourd'hui est l'exode rural et Ghassira est le territoire le plus touché par ce phénomène dans la basse vallée. Ainsi, les tribus les plus touchées par ce



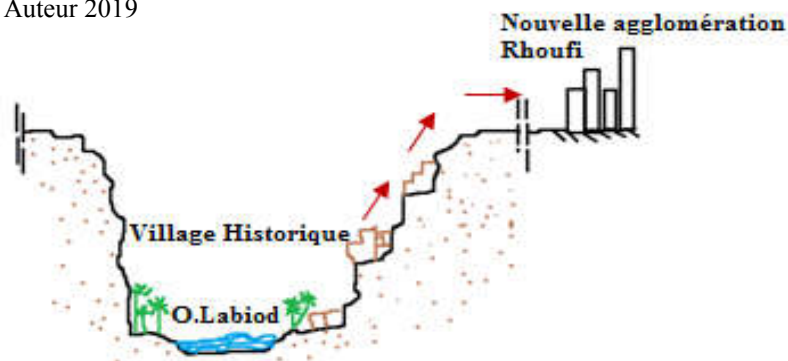
phénomène sont les Ighassirens et les Beni Bouslimane (habitants du village Rhoufi), qui se sont déplacés vers les vallées voisines (vallée d'Ouled Abdi et vallée d'Oued Taga) à la recherche d'une vie meilleure à la fin des années 1970. Le manque de bonnes terres cultivables et la sécheresse qui a frappé la région quelques années auparavant, puis les besoins de la vie moderne, ont poussé la population à se déplacer vers d'autres localités, ou vers des pays étrangers (la France était le pays le plus ciblé).

Ce comportement a duré jusqu'aux années 1990, où le village s'est complètement vidé à cause de l'insécurité qui régnait dans la région et, surtout, dans tout le pays. Aujourd'hui, le **village Rhoufi** est complètement déserté au profit d'autres habitations le long des grands axes routiers ou dans les nouvelles agglomérations, dont Rhoufi, comme le montrent les figures ( Fig.7.36) et ( Fig.7.37) .



**Fig.7.36 : Déplacement de la population vers la nouvelle agglomération Rhoufi .**

Source : Rapport d'étude préliminaire de la Zest de Rhoufi,2007  
 Traitement : Auteur 2019



**Fig 7.37 : Schéma démonstratif du village et des déplacements de la population**

Source : Auteur 2019

Ce comportement a provoqué un profond changement des traditions et des valeurs socioculturelles, ce qui a eu un impact négatif sur les ressources culturelles et naturelles. Aujourd'hui, ce village aux richesses inestimables est sans âme et ignore complètement les caractères originaux de ses dachras millénaires, tant physiques que culturels, le spectacle

est lamentable. Ce patrimoine, qui témoigne d'un savoir-faire millénaire, souffre aujourd'hui dans l'indifférence la plus absolue : maisons et Galâas délabrées et tombant en ruine, palmeraies en péril, sources d'eau asséchées, savoirs ancestraux en voie de disparition,... et le temps œuvre sans répit à un travail d'oubli.

En effet, le monde berbère est diversifié en termes de cultures et de modes de vie traditionnels, dont chaque culture doit s'adapter à un environnement naturel spécifique, selon une tradition appropriée à ses conditions d'existence. "*Chaque communauté primitive se distingue des autres aussi bien par ses mythes et leurs valeurs que par les plantes qu'elle cultive, les animaux qu'elle élève, la diversité de ses choix pour l'emplacement de ses villages, le plan et le mode de construction de ses maisons, la diversité encore plus grande de ses croyances, de ses coutumes et de ses styles artistiques* " Selon l'idée de (Universalis, Alleau. R., n.d ) dans son article publié dans l'encyclopédie Universalis. Et c'est cette diversité qui rend le village historique de Rhoufi dans la vallée de l'Oued Labiod si spécial et original, comme nous l'expliquons ci-dessous.

## **7.5. Particularités culturelles et naturelles du village :**

### **7.5.1. Village Rhoufi : Une architecture vernaculaire particulière:**

Le village historique de Rhoufi se caractérise par une architecture vernaculaire particulière, qui le rend unique par rapport aux autres villages historiques du pays en termes d'architecture et de topographie, un patrimoine bâti qui fait la fierté de ses bâtisseurs auquel j'ajoute une culture et un savoir ancestral particulier qui n'est toujours pas valorisé. L'architecture de ce village est l'expression fondamentale de la culture de cette population berbère et de sa relation avec son environnement naturel. Une architecture qui a suscité l'intérêt de l'ICOMOS et qui a été définie par ce dernier comme étant : "*une création caractéristique et pittoresque d'une société, qui se manifeste de façon informelle, mais organisée[...]et qui possède un intérêt et une beauté, qui est à la fois l'œuvre de l'homme et le produit du temps [...] c'est un reflet de la vie contemporaine et un témoin de l'histoire de la société* "ICOMOS, (1999) .

Dans ce contexte, le patrimoine du village Rhoufi mérite d'être respecté, protégé et transmis aux générations futures.

#### **a. Maisons:**

Dans le village Rhoufi, les Berbères ont construit des maisons qui sont les témoins d'une histoire incomparable, des maisons uniques en leur genre, datant de plusieurs siècles et qui ont été habitées jusqu'à la fin des années 70 (1970), pour voir leurs habitants partir les uns après les autres comme nous l'avons déjà mentionné.

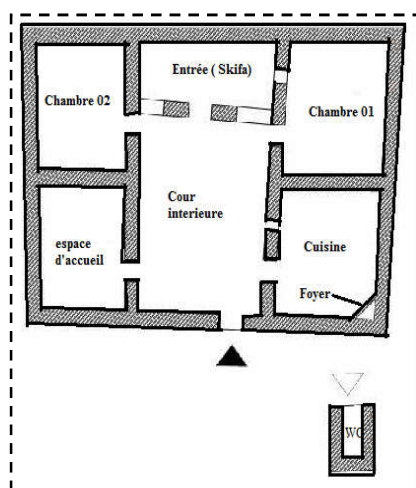
Elles sont le résultat de l'inspiration, du savoir et du génie de leurs bâtisseurs. Ces maisons sont bien adaptées au climat local.

Ces maisons sont construites en pierre avec des cadres en bois, l'organisation spatiale varie entre trois et quatre pièces qui s'ouvrent sur une grande cour à laquelle on accède par une grande porte en bois. Certaines d'entre elles possèdent des terrasses couvertes de branches d'arbres et surmontées d'une structure en bois, cet espace était appelé "Tachamest" qui servait à sécher les fruits et légumes. Les murs des maisons sont percés d'ouvertures sur les façades intérieures (donnant sur la cour) en forme de triangles, d'hexagones ou parfois de rosaces afin d'assurer la ventilation des pièces intérieures, il est rare que ces ouvertures donnent sur l'extérieur.

Les habitants de ce village ont construit des maisons solides et résistantes qui défient encore le temps. Les dacheras et les Galâas sont des composantes essentielles du patrimoine vernaculaire du village Rhoufi. L'originalité de chacun d'eux réside dans les messages et les fonctions historiques, socioculturels, esthétiques et économiques qu'ils assurent.

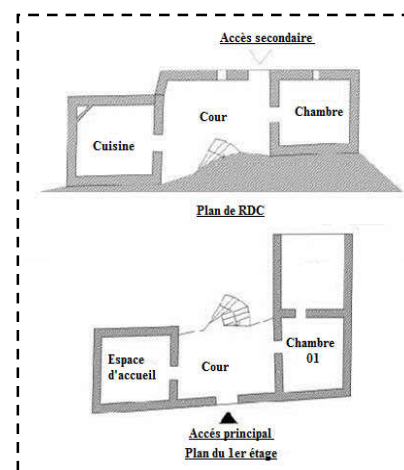
### 1. Organisation Spatiale :

Les types de maisons dans le village se diffèrent sur le plan spatial selon l'orientation, l'emplacement et l'utilisation (hiver et printemps ou été) nous citons à titre d'exemple les exemples ci-dessous : (Fig.7.38), (Fig. 7.39), ( Fig.7.40) et (Fig.7.41).



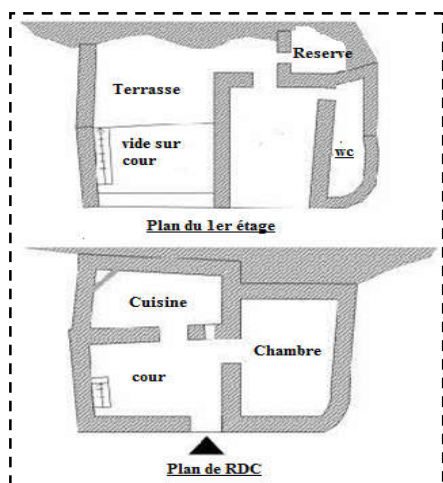
**Fig. 7.38 : Type de maisons à Haiza au nord**

Source : Assassi A. thèse de doctorat, 2017.  
 Traitement : Auteur 2019



**Fig. 7.39 : Type de maisons partie Ouest**

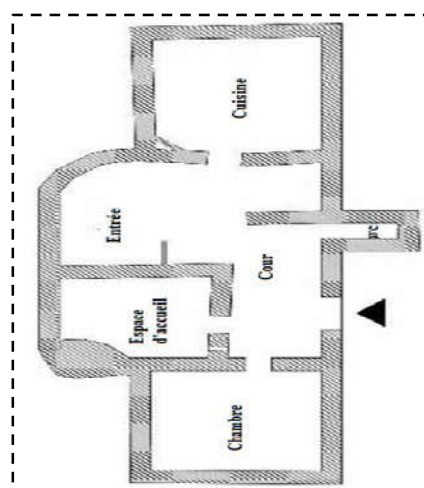
Source : Assassi A. thèse de doctorat, 2017.  
 Traitement : Auteur 2019



**Fig.7.40: Thaouriret en bas de la falaise**

Source : Assassi A., thèse de doctorat, 2017.

Traitement : Auteur 2019



**Fig 7.41: Type de maisons au sud**

Source : Assassi A., thèse de doctorat, 2017.

Traitement : Auteur 2019

### **b. La Galâa ( grenier collectif ) :**

Les Galâas représentent le symbole de richesse, de puissance et d'unité de la communauté berbère <sup>\*80</sup> (comme nous l'avons déjà vu au Ksar Ait Ben Haddou au Maroc) .Ce patrimoine ancestral, qui témoigne du génie de l'homme berbère, a été construit, à l'abri du danger, à la fois comme une forteresse et un poste d'observation qui formait une sorte de ligne défensive protégeant les cultures contre les incursions d'autres tribus. C'était aussi le dernier refuge des habitants en cas de siège, car il était toujours construit sur un monticule ou l'aspect naturel et défensif était renforcé par l'installation d'obstacles tels que branches épineuses de jujubier, figuier de Barbarie... Selon la tradition orale, ce patrimoine avait de multiples fonctions : sociale, économique et défensive, il constituait une structure pour renforcer l'attachement de la tribu à son territoire.

Dans le village Rhoufi, cet authentique modèle architectural berbère prend plusieurs formes : carrée, rectangulaire ou parfois en forme de tour à étage, composée de plusieurs petites pièces, chacune appartenant à une famille particulière qui stockait ses provisions, soit pour les périodes de famine ou de guerre, soit en prévision de son retour en hiver (de la transhumance ou des pèlerinages), telles que : récoltes agricoles, légumes secs, beurre, miel, viande salée... Elle était nécessairement placée sous la protection symbolique d'un saint homme de la

<sup>\*80</sup> Elles sont "largement attestées en Afrique du nord des derniers bastions berbérophones d'Égypte (SIWA) et de la Libye en passant par la Tunisie méridionale, par les Aurès et le M'zab, jusqu'au Maroc . Source : Rapport d'étude préliminaire de la Zest de Rhoufi, 2007 .

tribu. Dans notre village, elle était sous la protection de Sidi Bouthzemmourth (Galaa d'Ath Mimoune) qui interdisait tout vol ou tricherie. L'accès se faisait par des sentiers muletiers (à dos de mules) avec la participation des femmes et sous l'œil vigilant du chef de la tribu dont l'autorité s'exerçait sur tous sans exception.

Dans notre zone d'étude, il y a environ cinq "Galâas" qui, selon nos enquêtes, sont :

1. Galâa de Rhoufi (des Ath Slimane ou Mansour " thaouriret") ( Fig.7.42);
2. Galâa de ouled Mimoune ( La plus dominante du village) ( Fig.7.43);
3. Galâa Selloum (Achentourth);
4. Galâa d'Ouled Yahia en face de Frirou près de Kef Arous;
5. Galâa située au-dessus de Bouali "(détruite en 1858 par l'armée française )" <sup>\*81</sup>.

Ce patrimoine qui était comme le décrit Bourdieu P.,(2001) " *Le grenier collectif, symbole tangible de la puissance du groupe, de sa richesse et de sa cohésion* ", perd aujourd'hui sa signification utilitaire et sociale et sa raison d'être. Beaucoup de ces Galâas tombent partiellement ou totalement en ruine, d'où la nécessité de les sauvegarder en leur donnant d'autres orientations de développement, ce qui est plus urgent que jamais, afin d'assurer leur transmission et leur pérennité.



**Fig.7.42: Galâa Thaouriret sous forme de plusieurs petites pièces.**

Source : auteur 2016



**Fig.7.43: La Galâa des Ath Mimoune dominante dans le village.**

Source : auteur 2016

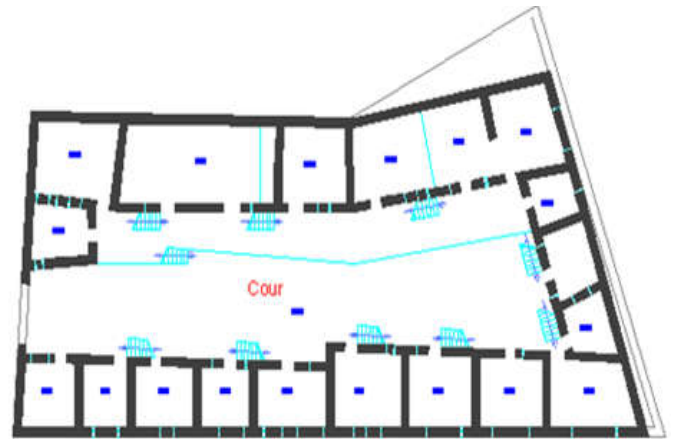
**La galâa des Ath Mimoune** est la plus dominante au village, sous la protection de Sidi Bouthzemmourth (comme nous l'avons déjà souligné) , construite aux environs de 1852 elle est d'une surface totale de 684 m<sup>2</sup> et d'une surface bâtie de 545m<sup>2</sup> , répartie sur deux niveaux (R+1) avec 45 pièces au tours d'une cours centrale dont la surface moyenne varie entre 7 et 11 m<sup>2</sup> et une épaisseur des murs en moellons entre 50 à 55cm (Fig.7.44) et (Fig 7.45).

<sup>\*81</sup> Enquête au niveau de l'APC de Ghassira , 2018.



**Fig.7.44 : Vue à partir de la cours de la Galâa Ath Mimoune.**

Source : Auteur 2018



**Fig 7.45 : Plan de la Galâa Ath Mimoune.**

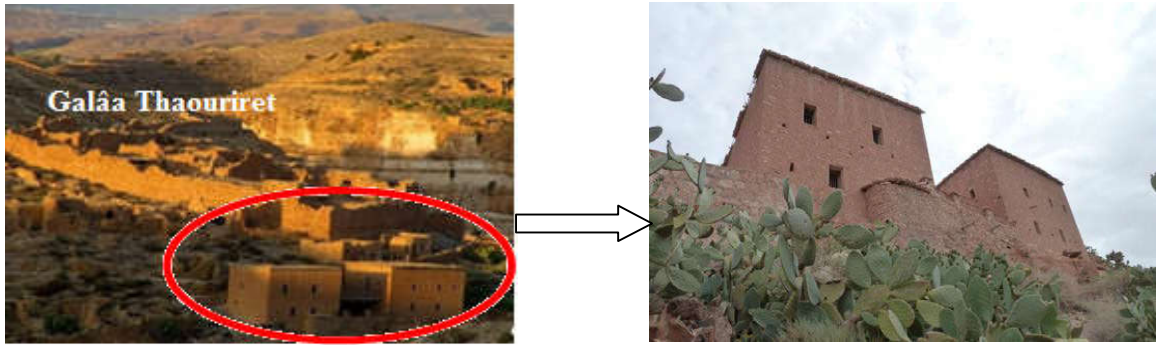
Source : Rapport de la Zest de Rhoufi 2007

### **c. Equipement cultuels et culturels:**

La stratégie de regroupement des dachras dans le village Rhoufi ne se limite pas seulement à l'espace résidentiel, en réalité d'autres espaces socioculturels et économiques sont présents afin de satisfaire les besoins et les exigences de la population locale. Il s'agit généralement d'espaces de culte, d'éducation, de rassemblement, etc., qui renforcent les liens entre les membres d'une même communauté, parmi lesquels nous citons

#### **1. Mosquées et salles de prières :**

Cet espace religieux est considéré comme le plus important du village. Il présente une architecture simple faite de matériaux locaux (pierres, bois pisé) avec les mêmes techniques constructives que celles utilisées pour les maisons. Le plus souvent, cet espace est situé sur la partie la plus haute d'un groupement, (comme c'est le cas de la grande mosquée du village historique Rhoufi). Selon les données recueillies, elle a été construite vers 1927 par Mustapha et Brahim Djelloul Abdi. Elle est relativement imposante par son volume à l'échelle du village, répartie sur deux niveaux (rez-de-chaussée + étage), de forme rectangulaire et d'une superficie de 1564,095 m<sup>2</sup>. Cet espace est sans minaret ni décoration, rien ne le distingue des autres bâtiments hormis son emplacement, il est réservé uniquement à la prière et au recueillement (Fig. 7.46).



**Fig.7.46 : Vues sur la grande mosquée à Rhoufi ( Thaouriret )**

Source et traitement : auteur 2016

Deux autres mosquées, moins grandes que la première, sont situées dans ce village mais appartiennent à la tribu des Ath Mimoune, chacune d'entre elles possède une zaouia (Sidi Ahmed ou Saddek et Sidi Bouthezemmourt) et porte respectivement le même nom.

▪ **Mosquée sidi Moussa Ben Abed Ahmed Ou Saddok :**

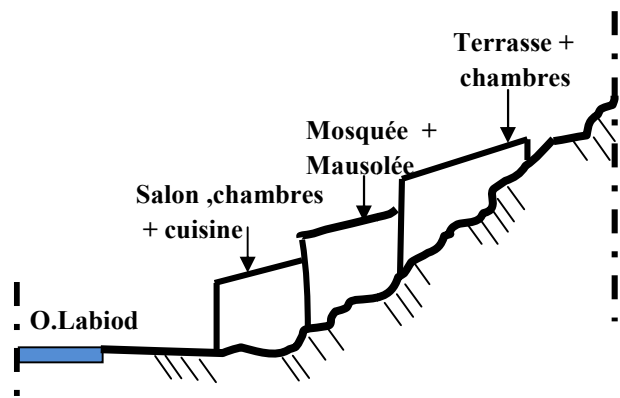
Contrairement à la grande mosquée, le lieu de prière est par définition aussi un lieu où sont célébrées les différentes fêtes religieuses.

Cette mosquée est construite sur une superficie d'environ 1ha et est composée de plusieurs niveaux, dont : au troisième niveau, une dizaine de salles destinées à accueillir les étudiants qui viennent de loin pour apprendre le Coran (bien meublées et bien ventilées) et qui s'ouvrent sur une grande terrasse, en dessous de ce niveau (deuxième niveau), se trouve une grande cour qui permet à son tour d'accéder à la salle de prière de 15m x 5m où se trouve la salle contenant le tombeau de Sidi Ahmed ou Saddok " le saint homme de la Zawiya ". En bas de la mosquée se trouvent des chambres et un salon pour les visiteurs, avec une grande cuisine ( Fig.7.47), (Fig.7.48)



**Fig.7.47 : Mosquée Sidi Moussa Ben Abed Ahmed ou Saddok.**

Source : Auteur 2016



**Fig. 7.48: Schéma démonstratif de la Mosquée**

Source : Auteur 2019

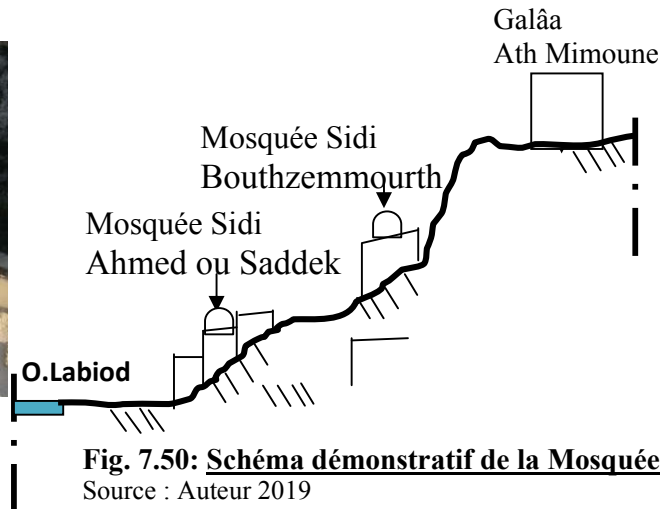
### ▪ **Mosquée Sidi Bouthzemmourth:**

A vrai dire Sidi Bouthzemmourth n'est pas vraiment une mosquée mais une salle de prière qui rejoint la Zaouia portant le même nom que les habitants appellent mosquée. Elle est située juste derrière la mosquée Si Ahmed ou Saddok entre le galâa des Ath Mimoune et la mosquée Sidi Ahmed Ou Saddok voir ( Fig 7.49) et (Fig 7.50) .



**Fig.7.49: Mosquée et zaouia Sidi Bouthzemmourth sur l'arrière plan Mosquée Sidi Ahmed Ou Saddek .**

Source : Auteur 2016



**Fig. 7.50: Schéma démonstratif de la Mosquée**  
Source : Auteur 2019

En effet, la nature du sol rocheux et le contexte environnant sont autant de contraintes pour les différentes implantations des mosquées, c'est pourquoi elles sont parfois adossées à la colline.

### **2. Zaouias :**

La zaouia est une institution religieuse de bienfaisance sous la responsabilité d'un marabout ou l'un de ses descendants. Elle est généralement composée de la maison du marabout et sa famille, d'une école coranique, d'une salle de prière, un hébergement pour recevoir les visiteurs et/ou élèves, une salle de rassemblement et parfois le mausolée du cheikh fondateur. Cette dernière peut être présente dans certains regroupements comme ne pas l'être dans d'autres.

Par ailleurs, nous mentionnons l'existence de cinq (05) zaouïas dans le village Rhoufi réparties sur les différentes dachras comme suit :

- Sidi Ahmed ou Saddok et Sidi Bouthzemmourth à Ghérine Ath Mimoune ( les plus connues et célèbres) ;
- Sidi Zelghi et Sidi M'hand Ouali à Ath Mansour;
- Sidi M'hamed Chérif de Ath yahia.

Dans ce qui suit, nous en définissons deux, qui sont :



### ▪ **Zaouïa : Sidi Ahmed ou Saddok :**

Notre objectif ici est de retracer brièvement l'histoire de la zaouïa et de son fondateur, mais pour ne pas nous perdre, nous nous référerons à la tradition orale, ainsi qu'aux informations trouvées dans le rapport d'étude préliminaire de la Zest de Rhoufi. La zaouïa Sidi Ahmed ou Saddek est un bâtiment d'une confrérie religieuse de la zaouïa Er-Rahmania\*<sup>82</sup> fondée en 1793 d'une superficie de 120m<sup>2</sup>, elle était considérée comme une véritable citadelle avec ses magasins d'alimentation (nourriture). La zaouïa était un bâtiment très important pour les autochtones, elle assurait leur protection morale et réglait certaines pratiques de leur vie sociale, son entretien et celui de la Mosquée étaient assurés grâce aux dons des habitants.

Spatialement, les dimensions de la zaouïa ne sont pas vraiment importantes, elle est de forme carrée, composée d'une salle de prière, d'une école coranique, d'une cour et d'une salle où se réunissaient les adeptes de la confrérie, au centre se trouve le tombeau du saint Cet espace sacré était à la fois un lieu de réunion des gens dévots, de prière et d'enseignement religieux voir ( Fig.7.51) et (Annexe X).



**Fig. 7.51 : Zaouia Sidi Ahmed ou Saddok**

Source : auteur 2016

### **b. Zaouïa Sidi Bouthzemmourth :**

Cette zaouïa est située à l'Ath Mimoune à Ghérine, près de celle de Sidi Ahmed ou Saddek. Son fondateur est considéré comme le plus ancien saint à s'être installé dans la région vers 1262. Son vrai nom est Sidi Mohamed Ben Naamane qui a atteint la

---

\*<sup>82</sup> Fondateur de la Zaouia Er-rahmania: Sidi M'hamed ben Abdelkader El-Guechtouli - El-Djerdjeri - EL-Azhari – Bou Qobrine (né entre 1715 et 1728 et mort en 1793) .

Le Khalifa de la Zaouia El Rahmania à l'est algérien. crée 5 grands Moqaddem (source Rapport de la zest de Rhoufi;2007) :

- Sidi Saddok Oulhadj (Belhadj Tibermacine) : fondateur de la zaouïa de Sidi Masmoudi. Qui fut le principal instigateur de l'insurrection de 1859;
- Sidi Ali ben Amor: fondateur de la Zaouïa de Tolga (Biskra);
- Cheikh El-Mokhtar ben Khalifa : fondateur de la Zaouïa de L' Ouled Djellal ( Biskra);
- Sidi Embarek ben Kouider;
- Sidi Abd El-Kader de Khenguët Sidi Nadji.

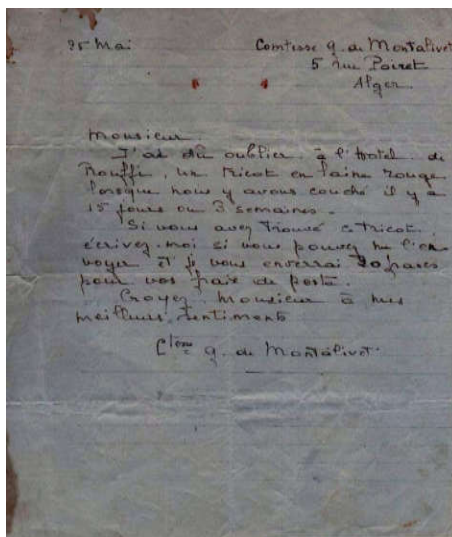
position de "wali" grâce à sa connaissance du Coran. Il est le grand wali de ce village. Selon la tradition orale, ce saint a été enterré sous un grand et ancien olivier d'où il tire le nom de Bouzitouna "Bouthzemmourth en berbère". Cette zaouïa est le lieu du serment collectif. voir (Fig.7.52).



**Fig. 7.52: Zaouia Sidi Bouthzemmourth**  
Source : auteur 2016

### 3. L'hôtel transatlantique Rhoufi:

Le Canyon de Rhoufi, avait attiré l'une des plus prestigieuses chaînes hôtelières de l'époque ; la transatlantique (comme nous l'avons déjà mentionné) pour y construire en 1902 un hôtel <sup>\*83</sup> pour les besoins du **confort touristique** des officiers de l'armée française, des colons et des métropolitains dont nous avons quelques traces documentaires datant de cette époque (Fig.7.53) et (Fig.7.54) voir aussi (Annexe X)



**Fig. 7.53: Lettre de la comtesse G. de la Montalivet au directeur de l'hôtel Rhoufi**  
Source: Un des anciens habitants du village

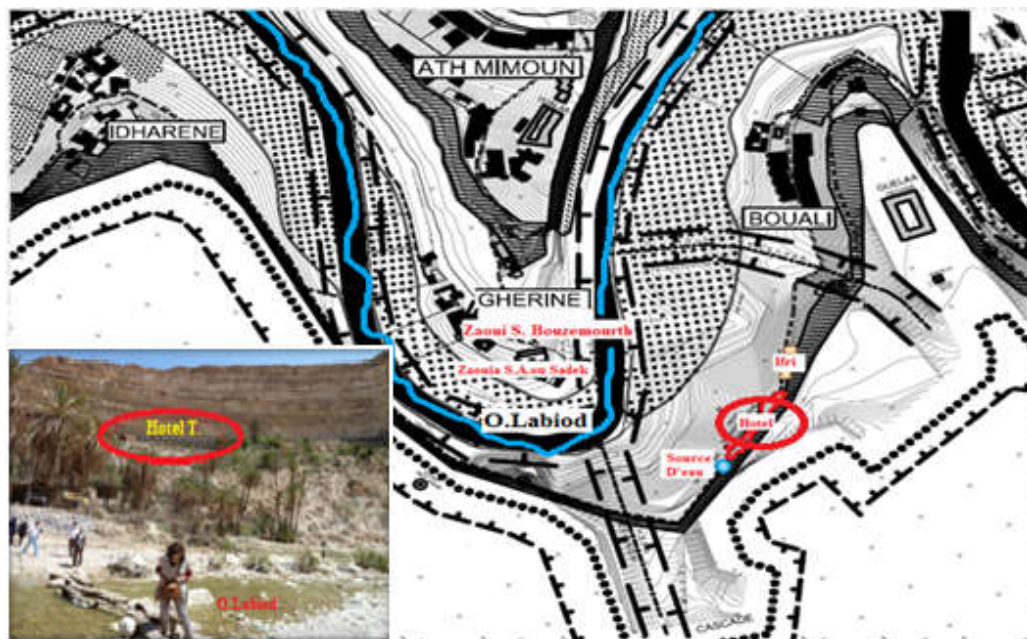
| Catégorie | Prix |
|-----------|------|
| 1         | 10   |
| 2         | 10   |
| 3         | 10   |
| 4         | 15   |
| 5         | 15   |
| 6         | 15   |

**Fig 7.54 Modèle de facture utilisé dans l'hôtel transatlantique de Rhoufi**  
Source: Un des anciens habitants du village

\*83 Selon l'APC de Ghassira, en 1935, cet hôtel a été désaffecté et mis à la disposition de l'Institut Pasteur pour héberger un groupe de chercheurs dans le cadre d'une mission d'étude qui a débuté le 02 novembre 1934 et s'est achevée le 31 mai 1936.

Ce dernier faisait partie de la chaîne hôtelière de l'époque, car la région était considérée comme l'une des meilleures destinations touristiques d'Algérie selon la déclaration faite dans les cahiers du centenaire de l'Algérie dans lesquels ils disent : " pour permettre aux touristes de parcourir cette région, qui présente un intérêt de tout premier ordre le gouvernement général a crée une série de Fondoucks- hôtels, où l'on trouve nourriture convenable et un gîte suffisant.[...]. Ces foundoucks existent à Menaâ, Djemora, **Rhoufi** et M'chounech" (Cahiers du centenaire de l'Algérie, 1930).

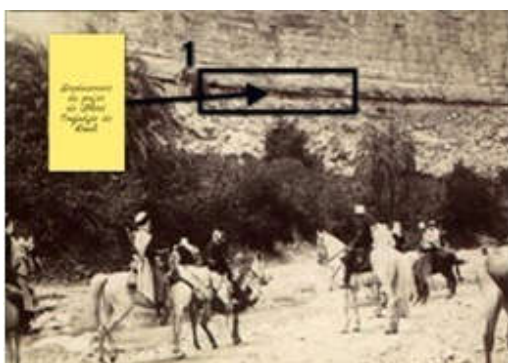
L'emplacement de l'hôtel a été choisi sur la rive gauche de l'Oued Labiod, sous la falaise qui sert de toit, en face de la mosquée et de la zaouïa Sidi Ahmed ou Sadek, il est relié par delà l'oued qui peut être traversé à gué si l'eau est basse. (Fig. 7.55), (Fig. 7.56 ) et (Fig.7.57) .



**Fig. 7.55 : Situation de l'hôtel Transatlantique**

Source: Rapport d'étude préliminaire de la zest de Rhoufi 2007

Traitement: Auteur 2019



**Fig. 7.56: Emplacement choisi pour la réalisation de l'hôtel (village Rhoufi 1900)**

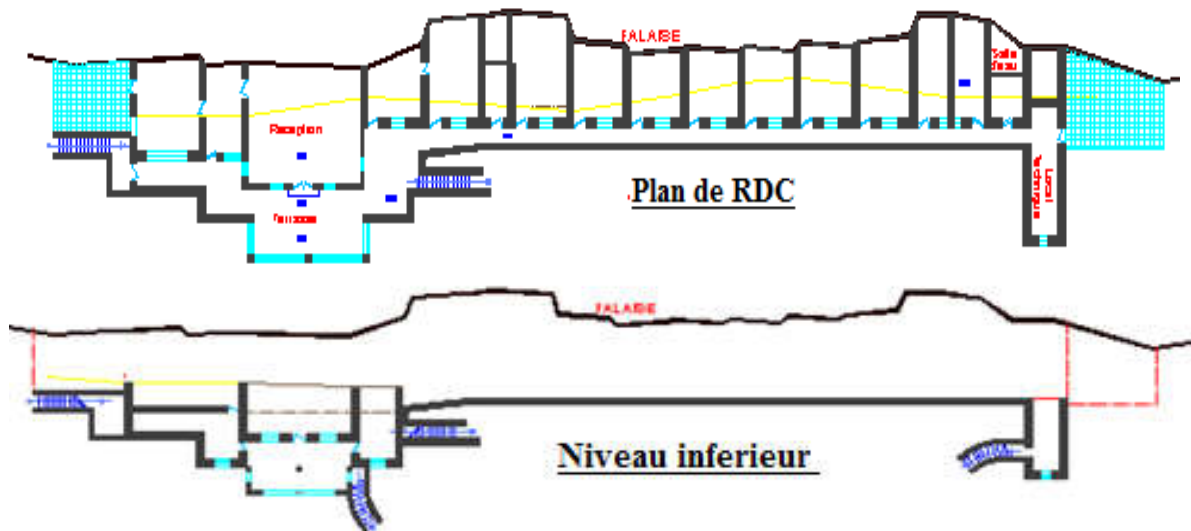
Source: Un des anciens habitants du village



**Fig. 7.57: L'hôtel après réalisation**

Source et traitement : Auteur 2019

En fait, cet hôtel était une sorte de gîte d'étape intégré dans le circuit touristique régional créé par la colonisation de l'époque. Il s'agit d'un long bâtiment de 605 m<sup>2</sup>, réparti sur un seul niveau (à l'exception de la partie où se trouvent la chaufferie et quelques annexes, qui sont sur deux niveaux) et encastré dans une cavité horizontale de la falaise tout en s'intégrant parfaitement au décor général du lieu (en raison des contraintes du site, il est orienté vers l'Oued Labiod), ce dernier formant, avec ses quatorze chambres (14), un lieu de repos après les dures randonnées pour les touristes voir (Fig.7.58) .



**Fig .7.58: Plans de l'hôtel Transatlantique**

Source: Rapport de l'étude préliminaire de la Zest de Rhoufi 2007

Traitement: Auteur 2019

#### 4. Le Souk :

Le souk (marché) qui est un lieu de transactions commerciales, était situé près d'une des Galâa au pied de la falaise, excentré par rapport à l'ensemble de la tribu et non loin des tribus voisines. C'était un souk hebdomadaire pour les besoins quotidiens, il y avait aussi des magasins que les habitants appelaient "Houanit" non loin des grands Galâa et zaouia de Sidi Ahmed ou Saddek afin de faciliter les achats aux habitants locaux. C'est probablement à propos de ceux là que (LT.Colonel Delartigue,1904, p. 208) avait dit " *Les maisons qui entourent une guelaa ne sont-elles mêmes parfois que des magasins individuels*" ( Fig 7.59 ) et ( Fig 7.60 ) .

Le Souk, qui était un espace traditionnel d'échanges économiques et sociaux, avait une place particulière pour les habitants de cette région. Pour cette raison, et compte tenu des conditions difficiles dans lesquelles se trouve aujourd'hui leur village, et suite à une demande formulée auprès des collectifs locaux, le Souk a été transféré dans la nouvelle agglomération de Rhoufi où il est devenu un souk quotidien. (Fig.7.61) .



**Fig. 7.59: Le Souk à proximité d'une Galâa**  
Source: auteur 2019



**Fig.7.60 : "Houanit" anciens locaux commerciaux au village Rhoufi**  
Source : auteur 2019



**Fig. 7.61 : Nouveau Souk à Rhoufi (nouvelle agglomération)**  
Source: auteur 2019

## **7.6. Traditions et expressions orales:**

Le domaine des traditions et expressions orales englobe selon l'UNESCO " *des formes parlées extrêmement variées, comme les proverbes, énigmes, contes, comptines, légendes, mythes, chants et poèmes épiques, incantations, prières, psalmodies, chants ou représentations théâtrales[...]* Elles sont utilisées **pour transmettre des connaissances, des valeurs culturelles et sociales et une mémoire collective [...]** Elles jouent un rôle essentiel pour garder vivantes les cultures" (UNESCO, patrimoine culturel Immatériel, 2003) . Selon cette définition , ce domaine est très varié au village Rhoufi chaque saison ou occasion a des traditions ancestrales particulières parmi les quelles nous citons :

### **7.6.1. Musique , chant et poésies :**

#### **a. Chant des "Rahaba" :**

Dans cette région montagneuse où les gens sont très attachés à leur identité berbère . Aucun mariage, aucune fête de saisons, aucun fête religieuse ... ne se passe sans la danse et le chant des "Rahaba". Une danse Chaouia admirée par tous les touristes hommes et femmes qui viennent découvrir la culture de la région et qui veillent avec les autochtones jusqu'au bon matin (les vêtements des danseurs ont aussi leur importance : les couleurs et le style doivent être respectés).

#### **b. Chants :**

En effet la vallée de l'oued Labiod est une partie de l'Aurès où la tradition orale

est restée la plus fortement ancrée, des chants<sup>\*84</sup> qui, depuis des millénaires, rythment la vie quotidienne des habitants ,comme l'affirme Th. Rivière et J. Faublée " *...La fête est une suite de chants et de danses des jeunes filles et jeunes divorcés, rythmés par un tambour et une flûte, ponctués par les coups de feu que tirent les hommes. Un banquet suit la fête.[...]* " (Th. Rivière et J. Faublée, 1935, pp.63-77). L'expression corporelle et les chants, bâtie autour des textes de la poésie très subtils et métaphoriques sont autant d'images en parfaite harmonie avec les paysages aurésiens. Chaque tribu avait ses poètes et chaque poète avait sa tribu et ses protecteurs . Ce dernier a un rôle important dans la société berbère, il accomplit une mission de communication de masses, par le chant qui contient un message spécifique, il est considéré comme étant l'historien de sa tribu et le gardien de la mémoire collective<sup>\*85</sup> comme désigné par L'UNESCO . En effet, dans les communautés traditionnelles, la parole est le seul moyen utilisé pour transmettre les informations car la mémoire individuelle est le seul moyen de stocker les informations et les connaissances ancestrales. Dans ce contexte, René Alleau dit dans son article publié dans l'Encyclopédie Universelle que "*La tradition orale concerne des systèmes socioculturels extrêmement différents ; elle met en jeu des phénomènes essentiels du fonctionnement mental humain, quant aux modes de communication et de mémorisation [..]*". Aujourd'hui encore, les habitants des Aurès tentent de préserver leurs coutumes et traditions de peur de les perdre à jamais, notamment lors des célébrations des mariages, de la circoncision, du jour de la naissance du prophète et du nouvel an berbère "Yannayer"... mais localement. Cette richesse mérite d'être patrimonialisée à travers une politique touristique qui permettra la pérennisation et la mondialisation de ces richesses ancestrales.

### **7.7. Pratiques sociales, rituels et événements festifs:**

Les pratiques sociales, rituels et événements festifs sont divers<sup>\*86</sup> dans ce village dont nous résumons comme suit :

---

<sup>\*84</sup> Leurs récits bien souvent improvisés, rapportaient les nouvelles des autres tribus. Parfois, ces récits se mêleront à des contes traditionnels, énigmes et proverbes.

<sup>\*85</sup> " l'interprétation des traditions orales est une activité hautement spécialisée et la communauté à la plus haute estime pour les interprètes professionnels qui s'y consacrent, en tant que gardiens de la mémoire collective. On trouve ces interprètes professionnels dans les communautés du monde entier " Source : Unesco, Convention pour la Sauvegarde du patrimoine culturel Immatériel,2003.

<sup>\*86</sup> Les pratiques sociales, rituels et événements festifs sont des activités coutumières qui structurent la vie des communautés et des groupes, et auxquelles un grand nombre des membres de celles-ci sont attachés et y participent. Ces éléments sont importants car ils réaffirment l'identité de ceux qui les pratiquent en tant que groupe ou société et, qu'ils soient pratiqués en public ou en privé, ils sont étroitement liés à des événements

### **7.7.1. Rites traditionnels de construction :**

Dans le village historique Rhoufi, la construction de la maison est une action commune où se conjuguent l'effort familial et celui des membres de la tribu, c'est une entraide collective que les Berbères appellent "*Touiza*".

Généralement, les rites qui accompagnent la construction sont :

- Ils procèdent à un premier sacrifice au début des travaux de fondation;  
Un second sacrifice, en l'occurrence un mouton ou un chevron, lorsque les murs de la maison s'élèvent jusqu'au niveau permis pour l'installation des linteaux de porte (en bois de cèdre). Et marquant une étape importante dans l'avancement des travaux;
- Ils organisent un festin quelques psalmodier (*tolbas*) récitent des versets coraniques et invoquent et prient Dieu pour que cette nouvelle demeure et ses occupants soient bénis.

Il est à noter que lors de cette fête communautaire, les villageois brûlent du benjoin (Jaoui), réputé pour être un parfum de bénédiction.

### **7.7.2. Fêtes traditionnelles:**

Dans cette région les fêtes traditionnelles sont nombreuses nous citons à titre d'exemple:

#### **a. Yannayer :**

Yannar est le premier jour de l'an du calendrier agraire utilisé depuis l'Antiquité par les berbères à travers l'Afrique du Nord . Fêté selon les régions du 12 au 14 janvier de chaque année.[...]. Cette fête est très répandue, à travers toutes les régions berbères de l'Algérie dans lesquelles elle est considérée comme une célébration nationale.

Il est à noter qu'elle est également fêtée dans les autres communautés nord-africaines, dans les régions berbères comme au Maroc, en Tunisie ,en Libye...

#### **b. Fêtes et rites agricoles :**

Plusieurs fêtes et rites agricoles sont pratiqués au village dont nous citons:

- 1<sup>er</sup> " Yannear " (12 janvier), jour de l'an berbère ;
- 21 " Yannayer " (1<sup>er</sup> février) " Anzar" période des pluies ;
- 15 " Furar " (26 février) : 1<sup>er</sup> jour du printemps ;

---

importants.[...] cérémonies rituelles liées à la parenté et à l'appartenance au clan, modes d'habitat, traditions culinaires, cérémonies en rapport avec les saisons, pratiques spécifiques aux hommes ou aux femmes, pratiques liées à la chasse, à la pêche et à la cueillette, et bien d'autres encore. Elles recouvrent aussi une grande variété d'expressions et d'éléments physiques : gestuelles et formules spéciales, récitations, chants et danses, vêtements spécifiques, processions, sacrifices d'animaux, aliments particuliers". source : <https://ich.unesco.org/fr/pratiques-sociales-rituels-et-00055>

- 26 " Furar " (10 mars) : "Imgharene", période de froid piquant;
- 23 " Meghres " (3 Avril) : " Ahaggan ", pluies néfastes;
- 27 " Yunyu " (7 juillet) : " Laïnsara " feux de joie et fumigation des arbres fruitiers;
- 27 " Yunyu " (7 juillet) : " Bessegrou ", fête des fiançailles;
- 17 " L'huber " (28 Octobre) 1<sup>er</sup> jour des labours .

### **c. Fête de Achoura:**

Un grand intérêt est accordé par cette population pour la fête de Achoura car selon (Gouzon D. J, (1989) *"L'achoura inaugure l'année musulmane et lunaire, c'est-à-dire le sicle religieux. Pour l'islam, cette fête commémore l'anniversaire de la bataille de "Kerbela" et la mort de Sidna El Houcine , fils de Sidna Ali et le petit fils de notre prophète"* . Pendant longtemps, cette dernière est restée une fête offerte par les ancêtres. Certains éléments du rituel ont été réinterprétés par la logique symbolique religieuse et d'autres ont disparu. Chaque tribu célèbre ce jour en sacrifiant des animaux, en préparant des plats culinaires accompagnés de chants et de danses, et en rendant visite aux Zaouias.

### **7.7.3. Traditions culinaires :**

La cuisine aurésienne est une tradition culinaire ruralo-montagnarde qui s'est enrichie au fil des siècles d'influences diverses. Les plats sont variés et changent d'une vallée à une autre , il sont généralement préparés à base de semoule tels que : Le Couscous\*<sup>87</sup> (qui est l'aliment de base en Afrique du Nord et le plat national des pays de Tamazgha, c'est-à-dire (l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la Libye), il a de tout les temps été le plat préféré des chaouis . Selon LT. Colonel Delartigue *"Lorsque une famille chaoui des Aurès recevait un invité qu'elle voulait traiter convenablement elle lui préparait un menu composait d'une soupe très pimentée qu'ils appellent " Chourba" et du couscous soit avec du poulet soit avec de la viande de mouton et pour le désert c'était des noix avec du miel"* (LT. Colonel Delartigue, 1904,p.212). Cette tradition est toujours vivante dans cette région ; à l'exception du miel et des noix, d'autres variétés de desserts sont aujourd'hui proposées.

### **7.7.4. Tenues vestimentaires:**

#### **a. Tenues vestimentaires féminine:**

Le costume traditionnel des Aurésiennes est très original, il est d'une beauté favorisée par la nature de la région. Il est essentiellement formé de plusieurs pièces,

---

\*<sup>87</sup> Inscrit sur la liste représentatif du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO en 2020 Partagé avec le l'Algérie , le Maroc , la Mauritanie et la Tunisie . Source : <https://www.m-culture.gov.dz/index.php/fr/thematique-patrimoine-culturel>.

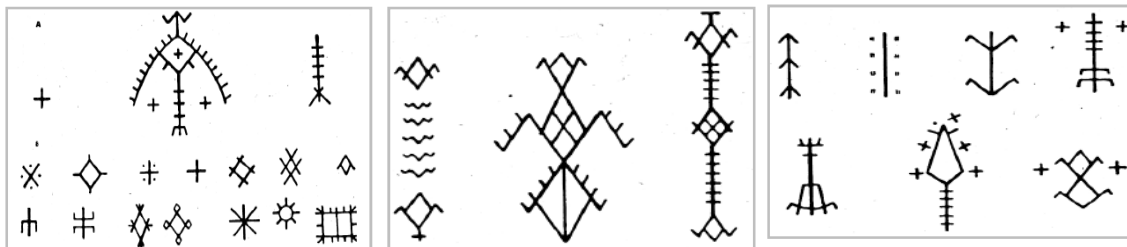


dont chacune porte un nom différent de l'autre, parmi lesquelles : la Maqdhâ, le Tajbibt, El Hâf, lahmila, le Tadjdidh, le Ougâ, le Kettaf, El Altham, les chaussures, le tout accompagné d'une belle coiffure en tresses .

Pour compléter son habillement, la femme portait les plus beaux bijoux fabriqués dans la région, sachant que les bijoutiers des Aurès étaient très réputés pour ce métier, ils fabriquaient divers objets dont la matière première était l'argent. Il semble que les Juifs qui vivaient à Batna ( wilaya chef lieu ) se plaignaient autrefois de la concurrence des bijoutiers chaouis, selon certains documents. Les plus célèbres d'entre eux étaient et sont toujours les habitants de Oued El Ma (Bouhmar) qui fabriquent également des bijoux en or.

En plus de ces beaux vêtements, les femmes portent des tatouages sur le visage et parfois sur les membres. Selon nos informateurs, les femmes de la partie nord-ouest du massif des Aurès sont plus décorées que celles des autres groupes.

A l'origine, les tatouages n'avaient qu'une seule fonction : celle de l'identification. Ceci explique le choix du visage comme espace de marquage car c'est la partie la plus visible et chaque tribu avait ses signes spécifiques dont nous donnons l'exemple ci-dessous (Fig.7.62).



**Fig. 7.62 : Quelques motifs utilisés pour le tatouage**

Source : Th. Rivière (b), J.Faubleé ,1942 / Traitement : Auteur 2.019

Il est à noter qu'il existe d'autres motifs utilisés pour les avant bras des femmes et d'autres utilisés par les hommes .

## **b. Tenues vestimentaires masculines:**

### **1. Le Burnous et Kachabia:**

Le Burnous est une sorte de long manteau généralement porté par les Berbères, tel que décrit par Ibn Khaldoun : " Un très grand manteau descendant jusqu'aux pieds et muni d'un bonnet ; il est fermé sur la poitrine par une couture (sader) de la longueur d'une main " (Ibn Khaldoun (b), 1825, T.I, p.168).

Ce vêtement est un symbole de paix et de pureté pour tous les Chaouis. C'est un vêtement traditionnel qui a survécu à la modernité et qui continue à être un vêtement

populaire dans toute la région, il est également porté dans de nombreuses autres régions du pays comme la Kabylie, les Hautes Plaines de Sétif... Son tissage est le résultat d'un long processus de patience et d'habileté, le même que celui utilisé pour la Kachabia.

## **2. Kachabia:**

La Kachabia est le vêtement préféré des hommes de l'Aurès, qui est porté en hiver jusqu'à présent. C'est une sorte de "manteau traditionnel", en laine de mouton ou en poil de chameau (dans le Sahara), avec des manches longues et une capuche. La technique adoptée pour son tissage consiste tout d'abord à traiter la laine brute (nettoyage, cardage, lavage, coloration) puis à la transformer en pelotes prêtes à être tissées. Une fois la Kachabia confectionnée, sa finition commence avec tout le savoir-faire que ce travail requiert en matière de broderie et d'ornementation, ce qui lui confère toute sa valeur et son originalité, généralement elle est confectionnée par des femmes (Fig.7.64).

Le Burnous et la Kachabia constituent une partie intégrante du patrimoine culturel des berbères des Aurès, qu'ils portent avec FIERTE.

## **3. Chaussures:**

Pour se chauffer, ils portaient des sandales en alfa qu'ils fabriquaient eux-mêmes, une sorte de semelle maintenue par des cordes du même matériau. "*Ces chaussures sont généralement portées par la couche moyenne et pauvre, alors que les plus fortunés ont des semelles de cuir retenues par des lanières de cuir*" (LT. Colonel Delartigue, 1904, p. 2012). comme présenté sur les figures (Fig 7.65) et ( Fig.7.66).



**Fig. 7.63 : Le Burnous berbère musée Si El Houas à M'chnech**  
Source : Auteur 2018



**Fig. 7.64: La Kachabia berbère musée Si El Houas à M'chnech**  
Source : Auteur 2018



**Fig. 7.65 : Sandale berbère musée Si El Houas à M'chnech**  
Source : Auteur 2018



**Fig. 7.66 : Pieds nus dans les sandales en alfa. Hoyir, 17 août 1935. Photo de Th. Rivière,**  
 Source : Photo extraite du livre intitulé: "Un destin contrarié", La mission de Thérèse Rivière et Germaine Tillion dans l'Aurès (1935-1936).

### **7.7.5. Tissage et poterie :**

Le tissage est le métier de prédilection des femmes de l'Aurès, transmis de mère en fille et pratiqué principalement à domicile. Il constitue également une source de revenus. Ces femmes tissent différents produits tels que : burnous, kachabias, gandouras (robes), sacs, bandes de tissu pour la confection de tentes... Comme le montrent la figure ci-dessous. (Fig.7.67).

Elles tissaient également des tapis, avec une grande perfection, en utilisant des motifs en laine de différentes couleurs<sup>\*88</sup>. Ce tapis était présent dans toutes les familles pauvres et riches et servait à décorer leurs sols. Ce savoir-faire millénaire est encore aujourd'hui pratiqué par les familles de l'Aurès voir ( Fig 7.68 ).

Mais le tapis le plus célèbre chez les Ighassirens était le **tapis en poil de chèvre**. Les hommes avaient aussi leur part de cet artisanat, ils fabriquaient des objets d'alfa tels que des paniers, des plats, des nattes, des cordes, des chaussures...



**Fig. 7.67: Sac tissé par les femme (musée Si El Houas à M'chounech) / Source : Auteur 2018**



**Fig 7.68 : femme tisseuse des Aurès**  
 Source : Auteur 2018

<sup>\*88</sup> Les couleurs utilisées sur les tapis chez les berbères des Aurès étaient : le vert, le bleu , le jaune, l' orange et le blanc . et Ils sont différents de ceux utilisées dans d'autres régions ( berbères) comme la Kabylie et le M'zab . ils obtenaient les différentes couleurs comme suit : " *Le rouge et l'orange sont tirés de l'écorce du grenadier, le jaune de l'écorce du genévrier, quand à l'indigo il vient de Tunis ou des villages du littoral* " Source : (LT. Colonel Delartigue, 1904.p.216)

### **7.7. 6. Poterie:**

C'est aussi la femme qui s'occupait du commerce de la poterie, selon la tradition orale, dans chaque famille il y avait une femme potière, qui pouvait être la même femme tisserande. Ce savoir ancestral est encore conservé et pratiqué par certaines familles de la vallée de l'Oued Labiod et surtout celles qui vivent dans la nouvelle agglomération de Rhoufi. Au cours de notre enquête, nous avons rencontré une des femmes Chaouia qui nous a invité à assister à une séance de fabrication de poterie chez elle. Elle nous a expliqué la méthode comme suit : La femme opte généralement pour une position assise sur le sol, avec de l'argile et de l'eau à ses côtés, elle pétrit l'argile avec la pomme de sa main en ajoutant de l'eau jusqu'à obtenir une pâte qu'elle dépose sur un plan de travail.

Avec son pouce, elle fait une entaille au centre et commence à façonner l'argile selon la forme souhaitée. Une fois terminés, les objets sont laissés à sécher, généralement pendant deux jours, avant d'être cuits dans un four artisanal à l'intérieur de la maison (dans les montagnes) ou dans la cour. Elle forme un cône tronqué avec des pierres à l'intérieur duquel elle place les objets fabriqués. Ils sont ensuite recouverts de bois ou de branches d'arbres et le feu est allumé. Une fois cuit, l'objet sera poli et prêt à être utilisé voir (Fig. 7.69) .



**Fig 7.69 : Femme potière des Aurès**

Source : Auteur 2019

La poterie Chaouia est fabriquée à la main comme le montre la figure ci-dessus, ils la façonnent comme devaient le faire leurs ancêtres. Une technique ancestrale qui mérite d'être enseignée et préservée de l'oubli.

Les porteurs du patrimoine culturel immatériel (techniciens) de ce village ainsi que ceux de toute la région, qu'ils soient hommes ou femmes : potiers, tisserands, bijoutiers, tailleurs de pierre, etc., se font de plus en plus rares et risquent de disparaître du jour au lendemain, faute de moyens et de structures qui leur permettraient d'enseigner ce savoir ancestral qu'ils ont hérité de père en fils. Aujourd'hui, comme hier, leur seul souhait est de transmettre ce

savoir séculaire qui reflète leur identité berbère afin de le voir vivre et le faire connaître à un plus large public, notamment à leurs héritiers, et de permettre sa patrimonialisation.

En effet, il y a urgence dans cette vallée et particulièrement pour son village Rhoufi qui est complètement abandonné par ses habitants et marginalisé en termes de développement. Pour éviter l'effondrement total des bâtiments délabrés ou en ruine et du patrimoine vivant qui pourrait causer des pertes considérables de notre patrimoine culturel. L'Etat de son côté et les autorités locales avec la participation de la population locale doivent intervenir et envisager des mesures urgentes pour la valorisation de cette richesse inestimable. **La revitalisation de ce patrimoine** est une clé pour le développement du tourisme culturel dans cette région, qui est à son tour un fer de lance pour la perpétuation et la mondialisation de son histoire. Car l'histoire, la culture et les savoirs locaux de cette partie du pays constituent une œuvre fondamentale qui nous permet de comprendre la société aragonaise à un moment particulier de son histoire qui mérite le respect.

Seule une stratégie visant à valoriser le patrimoine matériel et immatériel, en le plaçant au cœur des stratégies touristiques, sera en mesure de promouvoir sa valeur en tant que composante de la dynamique de développement socioculturel et économique de la région.

#### **7.8. Atouts de développement:**

En plus de ses richesses culturelles et naturelles, notre zone d'étude dispose de plusieurs atouts susceptibles de faciliter son développement, notamment:

- Elle est comprise entre la partie des communes non exposée au risque d'inondation et communes protégées.
- Elle est parmi les communes qui ont un bon raccordement en réseau d'assainissement .
- Elle est Alimenté en énergie électrique. voir illustrations et (Annexe Y)

Par contre, elle fait partie des communes où les rejets ne sont pas encore aménagés, ce qui représente un grand inconvénient et un point noir pour l'avenir de notre village, car les rejets de Ghassira ainsi que ceux de la nouvelle agglomération de Rhoufi se font directement dans l'Oued Labiod qui traverse toute notre zone d'étude et ce déjà depuis plusieurs années.

Il s'agit d'une solution irréfléchie et irresponsable de la part des services hydrauliques qui n'ont pas pris en considération la valeur historique et culturelle des villages millénaires situés le long de l'Oued Labiod. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles la population locale a quitté ces villages, parce que l'eau de l'Oued était leur seule source d'eau. Il s'agit en effet d'un problème qui peut affecter d'une manière ou d'une autre le

confort et la satisfaction des touristes et qui nécessite une solution très rapide. Il faut également noter que ses rejets ont été la cause des incendies qui ont encore endommagé ce qui restait de la palmeraie du village en 2020<sup>\*89</sup>. Après le nettoyage de l'oued, les services de la commune de Ghadssira ont tenté de brûler sur place les déchets qui s'y trouvaient, mais la présence de vents a contribué à la propagation rapide des incendies dans toute la palmeraie. Aujourd'hui, le paysage du village historique implore la pitié et devient un patrimoine en voie de disparition voir (Annexe Z).

### **7.9. Stratégies pour un développement touristique durable :**

Rappelant que l'Algérie a affiché sa stratégie de développement touristique sous forme de plans de développement à court (2009), moyen (2015) et long terme (2030) dans un cadre de développement durable. Sur cette base, un premier programme quinquennal (2005-2009) a été lancé, visant principalement à proposer des zones d'expansion touristique (ZET) couvrant l'ensemble du territoire national. Le village historique Rhoufi faisait partie des cinq (Z.E.T) proposées pour la wilaya de Batna, capitale des Aurès, dont l'étude a été confiée au bureau d'étude (URBA- TECH Sétif,2007). Les démarches administratives ont été les suivantes :

- La date du 02 Juin 2007 marque la signature du contrat d'étude de la Z.E.S.T (Zone d'expansion et site touristique) du village Rhoufi ( contrat N° 01/2007 en date du 02/06/2007) entre la direction du tourisme maître de l'ouvrage et le bureau d'étude désigné, et cela conformément à la loi n° : 03-03 du 17/02/2003, relative aux zones d'expansion et sites touristiques, et le décret exécutif n° : 07-86 du 11 mars 2007, fixant les modalités d'établissement du plan d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques mis en vigueur . Dans le cadre de cette étude, une zone de 375 ha a été choisie et délimitée, dont 10 ha peuvent être aménagés (dans le cadre du P.A.T)<sup>\*90</sup> plan d'aménagement touristique . L'aire d'étude est délimitée par les versants adret et ubac du canyon de Rhoufi entre les Ath Slimane ou Mansour et Ahechane El Baali (vallée de l'Oued Labiod) . L'étude en question été répartie sur quatre phases : phase diagnostique - phase avant projet ( d'aménagement et de réhabilitation ) - phase plan de mise en œuvre du projet et la quatrième phase dossier

---

<sup>\*89</sup> Au début de l'été, la palmeraie du célèbre site touristique des Balcons du Rhoufi, dans la commune de Ghassira (wilaya de Batna) dans les Aurès, a été détruite **par un incendie**. Située dans le lit de l'oued Abiod (Ighzer Amlél), la dense forêt a connu par le passé plusieurs départs de feu, dont le plus ravageur date de 2011 [...]. Source : <https://www.elwatan.com>

<sup>\*90</sup> Parmi les cinq ZEST destinée à cette contrée une seule a obtenu l'approbation de son plan d'aménagement en 2018 selon le journal officiel n°18 du 21 mars 2018 et cela par l' **arrêtés** du 17 mars 2018 et qui est la ZEST de " Saïda (N'Gaous) ".

d'exécution qui marque la phase finale de l'étude . Cependant, selon nos investigations au niveau de la direction du tourisme de la wilaya de Batna et les informations recueillies auprès du P.A.P.C de la commune de Ghassira, cette étude est restée jusqu'à présent en noir et blanc et rien n'a été concrétisé. Le projet de la Z.E.S.T a été gelé en 2015 par le ministère concerné, dont celle de Timgad, et pour les trois autres, aucune opération n'a été lancée depuis le lancement de ce programme en 2005, bien que la ZEST de N'Gaous ait obtenu l'approbation de son P.A.T. <sup>\*91</sup> (plan d'aménagement touristique).

- La date du 19 septembre 2013 marque le lancement des travaux d'aménagement du village historique Rhoufi, Un projet inscrit dans le cadre des plans communaux de développement (PCD) de la commune de Ghassira (commune dont relève administrativement le village Rhoufi) pour lequel une enveloppe financière estimée à sept millions de dinars a été allouée . Le premier objectif de cette opération était la réhabilitation des voies de circulation appelées "circuits touristiques" afin de faciliter le déplacement des visiteurs "touristiques" en contrebas, vers l'oued, pour pouvoir mieux admirer l'originalité de cette véritable citadelle millénaire. Un deuxième objectif était l'extension et l'aménagement d'un nouveau balcon, qui sera le cinquième par rapport aux autres déjà existants. L'aménagement comprenait également la construction de 2 km d'escaliers sur les versants nord et sud du site, en plus de la mise à niveau des murs de soutènement (qui servent de garde-corps aux visiteurs) des quatre balcons, et la construction de 24 locaux à usage commercial pour les jeunes chômeurs. Malheureusement, seuls 60% des travaux ont été réalisés et le reste est à l'arrêt depuis plusieurs années, notamment la construction du cinquième balcon et le reste des voies de circulation. Cela constitue un désagrément pour les touristes.

En effet, les études entreprises n'ont pas été menées à terme et ne correspondent pas à la vision d'un développement touristique durable digne d'un patrimoine vernaculaire de valeur universelle. Les objectifs fixés par cette stratégie touristique n'ont pas été réellement atteints dans notre village ni dans toute la région et ce patrimoine souffre encore dans l'indifférence la plus absolue et les incendies de 2011 et 2020 témoignent de cette négligence. Et ce malgré le fait qu'il ait été classé deux fois sur la liste du patrimoine national, la première fois classé comme site culturel et naturel le 30 janvier

---

\*<sup>91</sup> Parmi les cinq ZEST destinée a cette contré une seule a obtenue l'approbation de son plan d'aménagement en 2018 selon le journal officiel n°18 du 21 mars 2018 et cela par l' **arrêtés** du 17 mars 2018 et qui est la ZEST de " Saïda (N'Gaous) ".

1929 par les Français dans le pays, suivi d'un deuxième classement par la direction de l'environnement de la wilaya de Batna comme site naturel protégé par la (décision du wali n° 787/2005 du 3 juillet 2005) qui interdit strictement plusieurs activités sur le site telles que : (La chasse, le pâturage, les constructions illicites ou toute activité provoquant un déséquilibre pour l'environnement et notamment les projets d'aménagement qui doivent au préalable avoir une autorisation ou un permis du wali de la wilaya), selon une déclaration du responsable de l'environnement de la wilaya de Batna en 2019.

Mais aucune inscription pour son patrimoine culturel (matériel et immatériel) n'a été faite. Toujours selon les données de l'ambassade d'Algérie en France en 2019, comme nous l'avons déjà expliqué au chapitre V, notre pays a l'intention de proposer le parc des Aurès à l'inscription, ainsi que les établissements oasiens des gorges du Rhoufi et d'El Kantara. Ils visent toujours les richesses naturelles et jamais le patrimoine culturel. Pourtant, le patrimoine culturel est une richesse qui caractérise ce territoire berbère, le distinguant des autres régions du pays par ses spécificités socioculturelles particulières qui sont les premières motivations des touristes et surtout des amateurs de culture, elles sont en quelque sorte les raisons de leur voyage. En effet, plus d'un tiers des personnes qui voyagent dans le monde sont motivées par le patrimoine culturel, et c'est pourtant le tourisme qui pousse les différents acteurs locaux, régionaux ou nationaux à valoriser leur patrimoine. Et c'est dans ce contexte que (UNESCO, 2006) a déclaré " [...] *Sans le tourisme, il n'est pas possible de vivre, expérimenter ou ressentir la diversité culturelle à travers les émotions esthétiques qu'elle suscite et la compréhension des valeurs qu'elle exprime* "

**À cet égard, cette région a besoin d'une nouvelle stratégie de développement axée sur la conservation et la transmission de ses atouts patrimoniaux et visant à promouvoir un tourisme culturel de qualité pour son développement durable.**

### **CONCLUSION:**

Pour conclure ce chapitre sur la vallée de l'Oued Labiod et son village historique Rhoufi, il est nécessaire de constater qu'il existait dans l'Aurès un mode de vie particulier et non uniforme qui a aujourd'hui disparu. Fini l'habitat traditionnel (vernaculaire) si parfaitement intégré à son environnement naturel, fini les belles Dachras perchées qui ne sont plus que des lieux de mémoire abandonnés, fini les Galâas si caractéristiques des Aurès qui symbolisaient la puissance et la richesse des tribus, fini toutes les caractéristiques de la société féminine... En effet, les villages berbères sont les derniers



témoignages qui, malgré leur état lamentable, racontent un passé glorieux où la communautaire et l'égalitaire avaient imposé leur primauté. Ils constituent une richesse culturelle et naturelle qu'il serait indigne de ne pas tenter de préserver et de promouvoir ces harmonies traditionnelles qui sont au cœur même de son existence et de son avenir. Cette richesse patrimoniale est très importante parce qu'elle est l'expression fondamentale de la culture de cette société, et de sa relation avec son territoire. Il est clair que la migration des habitants vers les nouvelles agglomérations ou vers les pays étrangers et l'intégration dans les Etats modernes ont remis en cause les fondements de cette société berbère, et transformé son économie de travail, ses revenus et son mode de vie.

Aujourd'hui, il est plus urgent que jamais de mettre un terme à toutes ces transformations et mutations et de réfléchir à la conservation de ce patrimoine, tant matériel qu'immatériel, afin de préserver ce qui nous a été transmis. Cette action contribue à une meilleure définition des modes de production et de consommation durables tout en appelant à une gestion équilibrée de l'espace, des ressources et des richesses. Cette conservation devient impérative en raison de la demande croissante dans le secteur du tourisme culturel. C'est pourquoi la sensibilisation, l'éducation et la formation des personnels concernés sont indispensables pour impliquer les populations dans le processus de préservation et de valorisation de leur patrimoine, image de leur identité culturelle.

**En effet, c'est en valorisant cette richesse pour la rendre accessible à tous, en faisant mieux connaître les cultures et les civilisations, en améliorant les conditions de vie des populations locales et en réduisant la pauvreté, que l'on donnera un véritable sens à la durabilité du développement touristique dans cette partie des Aurès.**

**CHAPITRE VIII**

**RESULTATS**

## CHAPITRE VIII : RESULTATS

Dans le cadre de cette étude, nous avons choisi de nous concentrer sur la région des Aurès, et plus particulièrement sur le village historique de Rhoufi dans la vallée de l'Oued Labiod. Nous avons étudié le village afin d'identifier ses forces et ses faiblesses, ainsi que les problèmes qui entravent son développement, la mise en valeur de son patrimoine et sa promotion en tant que destination touristique. Dans ce contexte, l'étude a montré que **la vallée de l'Oued Labiod est riche en potentialités culturelles mais pauvre en actions**, du fait de sa marginalité et de l'absence totale d'une politique de promotion et de valorisation du patrimoine de ses villages historiques, en particulier le village de Rhoufi, ce qui l'a rendu mal connue et **sous-développée sur le plan économique et touristique**. Les villages de la vallée possèdent **un patrimoine culturel et naturel mal exploité** pour créer une industrie touristique capable de développer l'ensemble de la vallée et la région.

Cette situation n'est que le résultat de la persistance des **inégalités régionales**, les régions du nord étant plus favorisées en termes de développement que celles de l'est ou du sud du pays. De l'indépendance à nos jours, l'Etat s'est préoccupé de promouvoir le tourisme balnéaire et saharien dans des régions bien ciblées, en s'appuyant sur le développement du patrimoine hôtelier, tout en **négligeant les richesses culturelles et naturelles des villages historiques** des régions montagneuses et rurales. C'est l'une des causes qui a conduit au **dépeuplement** partiel ou total de certains villages de ces régions, notamment le **village de Rhoufi** dans la région des Aurès, entraînant une grande perte de richesse patrimoniale et l'abandon d'un savoir-faire séculaire, ainsi que la dénaturation du paysage régional par l'introduction d'un nouveau style de construction qui ne correspond pas à ses régions traditionnelles.

Si les exemples **d'expériences étrangères** en matière de gestion du patrimoine des villages historiques étudiés dans le cadre de cette recherche sont **riches d'enseignements** pouvant être adaptés au contexte algérien, il n'en demeure pas moins que l'Algérie n'a pas su tirer les leçons des pays voisins qui ont accordé une attention particulière au secteur du tourisme et consacré des efforts considérables à la mise en valeur de leur patrimoine en vue d'un développement économique basé sur le patrimoine culturel et le secteur du tourisme.

**Les stratégies et politiques** adoptées jusqu'à présent ont montré **une faiblesse** dans la **mise en valeur** de certains sites patrimoniaux et une **offre touristique** très faible en termes d'infrastructures touristiques et de produits culturels et environnementaux permettant au

tourisme de tirer profit des attraits et des richesses du pays. Cette situation est le résultat d'une **absence totale de professionnels** dans les domaines du patrimoine et du tourisme, ce qui a eu un impact négatif sur la richesse du patrimoine et a donné une image finale qui ne reflète pas son aspect historique et culturel.

**Les attentes des touristes** d'aujourd'hui, en particulier des touristes nationaux, **ont considérablement évolué**, surtout après la pandémie de COVID 19, qui a marqué l'émergence d'une nouvelle catégorie de touristes plus intéressés par la nature et les grands espaces, en particulier dans les **zones montagneuses** et rurales, à la recherche d'un produit culturel local plus diversifié, d'une nature préservée et d'une destination touristique favorable et sûre. Ceci justifie le choix de la zone d'étude et lui **ouvre de nouvelles perspectives de développement**.

Cette situation offre à notre pays l'opportunité de rattraper le retard des années précédentes et de retrouver sa place de destination touristique en **renforçant son arsenal juridique** et en mettant en œuvre de nouvelles politiques capables de promouvoir et de préserver les richesses culturelles et naturelles des zones montagneuses et rurales, car ces zones seront le tourisme de demain, comme l'ont bien montré les résultats de cette recherche après la crise sanitaire du COVID 19. Pour ce faire, l'Algérie doit **intégrer le développement du tourisme** dans une démarche cohérente de développement durable. Mais la durabilité du tourisme est un processus continu qui nécessite un suivi constant des impacts et la mise en place de mesures préventives et/ou correctives si nécessaire. Il s'agit donc d'une stratégie qui aura un impact significatif, tant sur le plan économique qu'environnemental. C'est une stratégie nécessaire pour le développement futur des régions montagneuses et rurales.

Mais assurer la durabilité du développement régional ne signifie pas abandonner l'idée de croissance économique. Au contraire, un processus de développement régional est un processus évolutif à long terme dans lequel les phénomènes économiques et la société connaissent un progrès continu. Toutefois, il est recommandé que ce progrès se fasse dans le contexte d'une attention particulière à la protection et à la conservation des valeurs culturelles, sociales et environnementales. C'est pourquoi l'option du développement durable est essentielle ; elle consiste à gérer toutes les ressources de manière à satisfaire les besoins économiques, sociaux et esthétiques sans porter atteinte à l'intégrité culturelle, aux processus écologiques ou au cadre de vie local.

Aujourd'hui, le **tourisme** est considéré comme un mode de vie et une manière d'incarner différentes valeurs. Il ne s'agit plus seulement d'une façon de passer son temps libre, mais d'un **moyen de résoudre d'autres problèmes** économiques, sociaux et environnementaux. Analysé dans son ensemble, le tourisme peut être l'élément central qui stimule la **conservation et la protection du patrimoine et de l'environnement**, et donc le **développement socioculturel et économique durable des communautés**.

Au cours de cette recherche, nous avons constaté que la diversité des atouts de la vallée (son caractère montagneux, le patrimoine culturel de ses villages historiques et ses ressources naturelles) pourrait lui permettre de développer plusieurs types de tourisme : tourisme culturel, tourisme rural, écotourisme, tourisme de montagne, tourisme thermal, tourisme religieux, etc. Et comme le tourisme est un secteur qui joue un rôle important dans la création de richesses, la dynamisation de l'économie locale et l'amélioration du niveau de vie, le contexte doit être favorable à cette activité, c'est-à-dire que les villages de la vallée en particulier Rhoufi, doivent disposer d'infrastructures et d'équipements touristiques suffisants pour attirer un grand nombre de visiteurs. S'il est bien planifié et géré, le tourisme peut apporter une contribution positive au développement local et régional durable, en fournissant les ressources nécessaires pour protéger la richesse du patrimoine et de l'environnement.

Dans ce contexte, les **projets de développement réussis** doivent **impliquer** activement la **population locale** dans le processus de prise de décision. Cela est particulièrement vrai lorsque les projets visent à promouvoir le tourisme et à mettre en valeur le patrimoine local. La consultation publique est l'un des outils spécifiques de la bonne gestion du patrimoine, car elle permet à la population locale d'intervenir à tout moment et d'exprimer ses préoccupations et ses souhaits. Le développement local est donc un processus fondé sur une **volonté commune** et une capacité collective à valoriser les ressources locales. Il nécessite également la participation active, concertée et coordonnée d'un ensemble d'acteurs afin d'impulser le processus de développement. **Le territoire** doit donc être un lieu de vie, mais aussi un lieu de rassemblement des groupes sociaux qui l'occupent, tout comme il doit être **un lieu de concertation entre les acteurs qui renforcent les initiatives de développement local**.

Cette recherche a également montré qu'il est difficile de proposer un projet définitif et durable pour le développement du tourisme dans un village historique, car le tourisme est

un phénomène en constante évolution dont l'utilisateur est un être imprévisible, "**l'être humain**". La pandémie du COVID 19 l'a bien montré. Mais une solution sur laquelle nos résultats semblent s'accorder est de développer **davantage le tourisme culturel**.

Parce que ce type de tourisme répond à la recherche de compatibilité entre le développement de l'industrie touristique et la **préservation du patrimoine**. Il est plus **respectueux des cultures** que le tourisme de masse et n'en a pas tous les inconvénients. Il vise à sensibiliser le public, les acteurs et la population locale à l'importance de la connaissance et de la **conservation du patrimoine culturel matériel et immatériel**. , c'est pourquoi **l'Etat doit inclure dans ses priorités le développement du tourisme culturel , dans lequel le patrimoine sera considéré comme un vecteur de développement économique à préserver, à valoriser et à présenter sous son meilleur aspect aux visiteurs**. Parce que les touristes culturels sont toujours à la recherche d'opportunités pour découvrir et s'immerger dans la culture, les gens et le contexte des lieux. Ces explorateurs culturels ne se contentent pas de regarder, ils veulent toujours participer à la véritable culture du lieu et découvrir le mode de vie de la population locale. Pour y parvenir, l'amélioration de la qualité de **l'offre et du produit culturel qui présente une grande faiblesses** dans la zone d'étude permettra d'attirer une clientèle moins "**instantanée**" et plus dépensière . Les tendances touristiques - telles que la découverte de la nature et la recherche de l'immersion dans les communautés - peuvent modifier le rôle du tourisme en tant que facteur de développement local durable.

En se concentrant sur le tourisme culturel, **les touristes resteront** plus longtemps, **dépenseront** plus dans les hôtels, les restaurants et les activités, **rechercheront** une expérience plus authentique **et respecteront** l'esprit du village et de la région.

Cette recherche a également montré que L'un des enjeux majeurs du **développement Local/et ou régional** est de faire collaborer les acteurs locaux (en concertation avec les habitants) qui, par leurs actions conjointes, apporteront des améliorations à l'environnement et à leur cadre de vie. En l'occurrence, la question de la valorisation du patrimoine culturel et de sa promotion touristique ne dépend pas uniquement de l'engagement de la population locale. Elle nécessite l'implication de tous les acteurs locaux, nationaux et parfois internationaux. Parce que la relation entre le patrimoine et le tourisme est complexe. Tout d'abord, la diversité disciplinaire a montré qu'il fallait plus d'une discipline pour bien comprendre le phénomène de cette relation. D'autre part, les valeurs

économiques et symboliques du patrimoine peuvent entrer en conflit avec les usages du territoire. À l'échelle mondiale, une nouvelle approche considère le tourisme comme un phénomène endogène aux sites patrimoniaux.

Le moment est donc venu d'ouvrir des pistes de collaboration et de réflexion commune dans le cadre d'une stratégie concertée basée sur une connaissance plus fine et plus fiable des atouts culturels et naturels liés aux contextes montagnards et ruraux et sur des expériences et des actions bien définies. A cet effet, nous proposons un certain nombre de solutions qui peuvent servir de lignes directrices à tous les acteurs impliqués dans la prise en compte réussie des atouts patrimoniaux du village de Rhoufi et dans sa promotion en tant que destination touristique culturelle durable. Les résultats de cette étude montrent que cette partie de la région des Aurès nécessite plusieurs types d'interventions : générales, spécifiques, urgentes au niveau du village, techniques et de relance du tourisme culturel, que nous résumons comme suit:

### **1. Générales**

Dans ce qui suit, nous proposons un ensemble d'orientations et de recommandations susceptibles de générer un développement à l'échelle d'une zone, quelle que soit sa position le long de la vallée de l'Oued Labiod. Et au sein du village Rhoufi, qui est composé de plusieurs dacheras qui entretenaient des relations complémentaires et en fonction des caractéristiques de chacune d'entre elles, il est nécessaire de développer les activités traditionnelles et artisanales qui existaient dans ces groupements humains (poterie, pierre de taille, tissage, bijouterie etc.). Il s'agit éventuellement de :

- Déterminer les fonctions d'intégration et de spécialisation au sein du groupe de villages vernaculaires le long de la vallée de l'Oued Labiod et développer les infrastructures nécessaires à leur développement (touristiques, administratives, hôtelières ...);
- Reconvertir les installations traditionnelles en nouvelles installations adaptées aux besoins actuels de la nouvelle structure sociale (hôtel, foyers pour femmes, centre artisanal, gîtes d'étapes, ...);
- Doter chaque zone de la vallée d'un plan de sauvegarde du patrimoine culturel (sites archéologique, monuments ou sites historiques...) et d'un plan de gestion du patrimoine naturel (sites naturels, palmeraie, sources d'eau...) rigoureux et détaillés.

- Créer au sein de chaque zone des structures d'encadrement et de sensibilisation de la population aux valeurs et fonctions du patrimoine culturel et naturel .

Nous proposons également :

**a. Protection, sur le plan national, du patrimoine culturel dans la région des Aurès :**

L'habitat dans les villages historiques des Aurès , devrait être protégé en tant que **patrimoine culturel** algérien. Une telle mesure s'inscrirait directement dans le cadre défini par la "*recommandation concernant la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel*" adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa dix-septième session (Paris, le 16 novembre 1972) qui définit comme patrimoine culturel, entre autres :

- **Les ensembles** : groupes de constructions isolées ou réunies qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur spéciale du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science;
- **Les sites**: zones topographiques, œuvres conjuguées de l'homme et de la nature qui ont une valeur spéciale en raison de leur beauté ou de leur intérêt du point de vue archéologique, historique, ethnologique ou anthropologique.

Après avoir considéré que chaque pays a "*l'obligation de sauvegarder cette partie du patrimoine de l'humanité et d'en assurer la transmission aux générations futures*" et rappelé que "*chaque bien du **patrimoine culturel** est unique et que la disparition de l'un d'eux constitue une perte définitive et un appauvrissement irréversible de ce patrimoine*". Cette recommandation définit aussi un ensemble de principes de protection parmi lesquels on peut citer celui qui a trait à la Politique nationale de gestion des biens de patrimoine culturel : "*chaque État devrait formuler, développer et appliquer, dans la mesure du possible et en conformité avec sa réglementation constitutionnelle et sa législation une politique nationale dont l'objectif principal consiste à : coordonner et à utiliser toutes les possibilités scientifiques, techniques, culturelles et autres en d'assurer une protection, une conservation et une mise en valeur efficaces de **patrimoine culturel** et naturel*".

**b. Institutionnalisation d'une coordination interministérielle en vue de la mise en valeur des architectures traditionnelles :**

L'initiative prise par l'état à travers le (P.P.S.M.V.S.S) ,Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés , doit être poursuivie par l'institutionnalisation d'un nouvel organisme afin de lui permettre de programmer les



actions, de gérer les financements et de coordonner les différents départements ministériels concernés.

Les services créés à l'image des villages historiques doivent conduire à la réalisation d'une véritable coordination interministérielle assurant pour les régions montagneuses ou rurales un développement intégré prenant en compte des actions de valorisation de son patrimoine culturel matériel et immatériel, de son développement touristique, de la création d'emplois avec un développement de l'activité agricole.

Ils doivent également assurer la coordination des différentes actions d'aide internationale et de coopération bilatérale afin d'augmenter la rentabilité de ces actions.

### **c. L'élargissement des travaux d'inventaire du patrimoine culturel des villes historiques :**

Compte tenu de la vitesse à laquelle de nombreuses villes historiques disparaissent et tombent en ruine, la nécessité d'une opération d'inventaire devient plus urgente que jamais. En outre, la photographie et les documentaires télévisés les concernant seront peut-être le seul moyen de documenter l'histoire de ce patrimoine culturel d'une valeur universelle inestimable après quelques années. Dans ce cas, l'ouverture des directions du patrimoine auxquelles seront confiées ses actions sera une nécessité afin d'assurer la meilleure gestion de cet héritage ( car aujourd'hui la gestion de ce dernier est confiée à la direction de la culture) en collaborations avec d'autres acteurs ( Tourisme, culture, urbanisme ,archéologie ...).

Il est important de commencer à archiver et à centraliser toute la documentation existante sur ce patrimoine. Des méthodes de conservation minutieuses doivent être utilisées pour préserver les documents relatifs à l'histoire et à la valeur de l'architecture vernaculaire dans les villages historiques, qui est aujourd'hui sérieusement dégradée et risque de disparaître.

### **d. Formation et spécialisation :**

La résolution n° 40 de la Conférence sur les politiques culturelles en Afrique (tenue à Accra à Ghana, du 27 octobre au 6 novembre 1975) a recommandé:

- L'étude de l'architecture vernaculaire;
- La formation des architectes et des techniciens de la construction dans les pays où ils exercent leurs activités.

Il serait intéressant que ces recommandations soient mises en œuvre en Algérie. De nouvelles spécialités sur l'architecture vernaculaire, notamment pour celles situées dans les vallées, pourraient être intégrées dans les universités, notamment pour les filières

d'architecture, d'archéologie et d'urbanisme. Cette formation pourrait être facilitée par l'attribution de stages à l'étranger afin d'acquérir une connaissance plus large du domaine. Ainsi, les difficultés de gestion seront facilement résolues sur la base d'une analyse des erreurs du passé où le développement des villages et sites historiques n'était pas du tout compatible avec la notion de "**Gestion du patrimoine culturel**". Ces nouveaux techniciens seront les nouveaux maîtres de la protection et de la valorisation de ses richesses patrimoniales en collaboration avec tous les secteurs et notamment la population locale, qui est la première concernée par ces travaux de **revitalisation**.

Et cela , afin de permettre la coordination de toutes les actions dans un plan régional de développement intégré.

**e. Le tourisme culturel comme élément justifiant la mise en valeur du patrimoine culturel dans les villages historique:**

Le tourisme culturel doit être pris en compte dans les études de développement touristique. C'est le rôle du ministère de la culture et de ses structures décentralisées de participer à ces études et de donner des orientations pour la **mise en valeur du patrimoine culturel**, notamment de l'architecture vernaculaire. Le tourisme culturel doit permettre la réutilisation ou la reconversion d'anciens bâtiments abandonnés, et assurer le financement des actions de restauration soit directement par le ministère concerné , soit par le biais de taxes sur les excursions et les voyages.

En effet, le patrimoine culturel dans les villages historique constitue un élément attractif très impressionnant pour les touristes, il brille dans leurs yeux . Il devrait être développé dans le sens d'un approfondissement des connaissances des étrangers sur les coutumes et la culture des habitants de ces villages, notamment ceux situés le long des vallées.

L'intérêt des touristes pour la visite de villages historiques ou traditionnels pourrait être développé en les intégrant dans des itinéraires culturels le long des vallées afin d'assurer leur survie.

**f. Sensibilisation et présentation du patrimoine culturel des villages historiques**

La diffusion des éléments du patrimoine culturel des villages historiques à travers les médias devrait sensibiliser la population nationale à la qualité et à la valeur de leur patrimoine, et ainsi assurer la volonté de le sauvegarder.

Les acteurs du patrimoine doivent être à la base des actions de sensibilisation visant à susciter l'intérêt des autorités et du grand public à travers : des expositions, des conférences, des documentaires, des vidéos... Un effort continu doit être fait pour

informer la population de l'intérêt et de la nécessité de protéger le patrimoine culturel du pays. Des mesures doivent être prises pour renforcer la haute valeur éducative et culturelle de ce riche héritage .

#### **g . Coopération internationale**

Dans la mesure où, à moyen terme, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel devraient être considérées comme l'un des aspects fondamentaux de la planification nationale, régionale et locale, il serait souhaitable que l'aide internationale soutienne les différentes actions menées sur ce patrimoine, telles que la réhabilitation et la mise en valeur des sites et monuments historiques. Cette coopération permettra de créer une dynamique d'appropriation des vestiges historiques par la population, en offrant des opportunités de création d'emplois. Elle contribuera également à la promotion de l'économie locale tout en mettant le patrimoine au service de son développement.

#### **2. Spécifiques:**

##### **a. La diversification de l'offre et le renforcement du tourisme culturel:**

Nous pensons qu'il est important aujourd'hui de rompre avec la vision réductrice qui consiste à concevoir les zones de montagne uniquement d'un point de vue écologique.

Aujourd'hui, il est plus que nécessaire d'opter pour une approche globale permettant d'inscrire la préservation du patrimoine culturel et naturel et l'amélioration des conditions de vie de la population locale dans une vision intégrée du développement durable. La recomposition de ces zones (de montagne) reste une condition préalable à leur revitalisation et à leur intégration dans la dynamique de développement économique, social et culturel du pays.

Cependant, cet objectif ne peut être atteint qu'en diversifiant l'offre et non en se focalisant uniquement sur les ressources naturelles de la région. La vallée de l'Oued Labiod possède une diversité de ressources qui méritent d'être incluses dans l'offre des acteurs locaux. Diversifier l'offre en combinant les ressources culturelles et naturelles le long de la vallée permet de relier les différents villages historiques et de les inclure dans un même circuit culturel. Cela permettra d'allonger la durée de séjour des visiteurs, qui est presque inexistante en raison du manque d'infrastructures hôtelières et d'équipements de divertissement et de loisirs le long de la vallée et surtout dans le village Rhoufi.

Dans ce cas, des projets pilotes devraient accompagner cette offre afin de rendre notre zone d'étude plus dynamique tout en développant une infrastructure hôtelière adaptée.

Nous pensons également que le **développement des cultures maraichères** (pour ne pas tout importer) va de pair avec le développement d'un produit artisanal de bonne qualité . Cette diversification des offres permet aux touristes d'avoir un contact direct avec les habitants tout en partageant leur quotidien et en contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de vie. **C'est grâce au tourisme culturel que les acteurs locaux pourront élargir leur offre.**

**b. La valorisation agricole par le biais du tourisme :**

Compte tenu de l'importance historique des jardins de notre village et de la spécificité de leur système d'irrigation, et qui se trouvent aujourd'hui partiellement abandonné pour des raisons que nous avons déjà évoquées, il nous semble important de réfléchir à la relance de l'agriculture afin que les touristes puissent consommer des produits locaux et découvrir les systèmes agricoles traditionnels que l'on peut observer au village Rhoufi. Ce système d'irrigation qui alimente les palmeraies est une expression de l'organisation sociale de cette communauté traditionnelles, il est donc important de le promouvoir et de l'expliquer aux touristes.

Cette valorisation nous semble présenter un intérêt socio-historique, technique, économique et esthétique très important pour le village et pour toute la vallée.

Le système d'irrigation permet au touriste de découvrir l'ingéniosité, l'histoire et la richesse de la société berbère. Par ailleurs, la visite de la palmeraie conduira sûrement à un village de terre ou de pierre qui leur permet de découvrir l'architecture vernaculaire de la vallée et en particulier de son village Rhoufi. Les touristes sont attirés par le vert des palmeraies qui contraste avec l'image aride des environs.

Il serait également important de penser à faciliter le circuit des touristes en éditant des dépliants dans lesquels l'itinéraire de visite sera tracé ainsi qu'en installant des panneaux d'information sur lesquels l'histoire et les techniques de ce système d'irrigation traditionnel seront expliquées en plusieurs langues.

La visite peut se terminer dans un des bâtiments reconverti en musée dans lequel seront présentés les différentes utilisations du palmier et les différents outils agricoles.

L'idée de cette valorisation est de sensibiliser les visiteurs aux problèmes liés à l'eau et de leur faire découvrir le patrimoine culturel de la vallée, afin de **prolonger leur séjour à Rhoufi**. Ainsi, le tourisme s'avérera être un facteur de développement de l'agriculture locale et une source de son financement.

**c. Finalisation des documents d'aménagement:**

Il serait judicieux d'accélérer l'approbation du plan d'aménagement touristique (PAT) de la ZET de Rhoufi qui est à l'arrêt depuis l'année 2015 , afin de définir et mettre en œuvre les orientations d'aménagement et de développement futur. Et ainsi préserver les périmètres de protection de cette richesse culturelle et naturelle de toute atteinte physique (étalement urbain, constructions illicites...) qui pourrait défigurer son image ou conduire à sa détérioration.

**d. Présence plus actif des ministères de la culture et du tourisme :**

La zone montagneuse est un environnement très fragile, et pour y organiser le tourisme, une politique d'État est nécessaire. À cette fin, le ministère de la culture et le ministère du tourisme devraient essayer d'établir une communication descendante avec tous les acteurs locaux, les impliquer dans les décisions ministérielles et prendre leurs suggestions en considération. Parce que l'implication de la communauté d'accueil est la base d'un développement touristique réussi et durable .

Ces ministères doivent également s'impliquer davantage dans les dossiers d'investissement qui constituent un pilier pour la préservation du patrimoine et le développement du tourisme. Ils doivent assumer pleinement leur mission pour accélérer le développement de la région.

**e. Encouragement du travail associatif :**

Les collectivités locale doivent encourager le travail des associations, qui peuvent être un remède à l'absence de l'Etat, et essayer de résoudre les problèmes auxquels ces dernières sont confrontées aujourd'hui et qui sont les premières causes qui ralentissent leurs activités. Cela permettra aux associations du village Rhoufi et à celles des autres villages de la vallée d'être plus actives. Le travail des associations peut contribuer de manière positive à la préservation du patrimoine culturel et au développement du tourisme dans le village et la vallée. Il est donc nécessaire qu'elles soient actives et qu'elles le soient en coordination avec les différents acteurs du domaine, sinon il n'y aura pas de tourisme dans cette partie des Aurès et son patrimoine sera oublié à jamais.

Dans ce cas, nous pensons qu'il est temps pour les acteurs locaux d'essayer de rattraper le retard pris dans les réalisations et l'organisation de leurs associations afin de préserver le patrimoine culturel et développer le tourisme dans la région .

**f. Sensibilisation des acteurs locaux et l'ensemble de la population locale à**

**l'importance du patrimoine pour le tourisme:**

Nous suggérons l'élaboration et la mise en œuvre de tout un programme de sensibilisation des écoles, des familles et des acteurs locaux afin de sauver le patrimoine

de la vallée de l'Oued Labiod et particulièrement celui du village Rhoufi et de développer le tourisme dans cette localité. Un développement touristique qui ne repose pas sur une coordination entre les différents acteurs est voué à l'échec. Pour cela, les associations doivent à leur tour travailler en coordination les unes avec les autres et suivre les plans d'action élaborés par chacune d'entre elles. Tout en impliquant , la population locale dans la gestion de son patrimoine et le développement du tourisme.

Il convient également de noter que le secteur du tourisme a besoin, peut-être plus que d'autres secteurs pour élever le niveau et la qualité de ses services, d'un cadre hautement compétent et d'une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée. Pour cela, une formation continue des différents acteurs (investisseurs, guides, agences de voyage, etc.) est nécessaire. La prise en charge de l'élément humain est une condition essentielle de toute politique de développement, et en particulier dans le domaine du tourisme.

**Ce programme de sensibilisation visera à faire prendre conscience aux acteurs locaux et à la population locale de l'intérêt que la préservation de ce patrimoine peut avoir pour le développement économique de leur localité et donc sa conservation et sa pérennité.**

**g. Redynamisé l'aéroport de Batna et de Biskra :**

Comme notre zone d'étude s'étend de la ville de Batna à la ville de Biskra, nous pensons qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de vols vers l'étranger dans les deux aéroports internationaux proches de notre zone d'étude situés dans ces deux wilayas. Une telle initiative aura un impact très positif sur le développement du tourisme et de l'économie de la région. En multipliant les vols et les destinations , nous pourrions amener les touristes de leurs pays de résidence directement vers les sites culturels et touristiques de la région. Afin de faire bénéficier cette dernière et en particulier notre zone d'étude de toutes leurs dépenses (des touristes) dès la première heure de leur arrivée. Plus explicitement, c'est la présence d'un aéroport international actif qui qualifie une région comme destination touristique à part entière. Et permet aux touristes de commencer leur découverte dès le lendemain de leur arrivée, mais pour cela il faut diversifier l'offre tout en développant une infrastructure hôtelière adaptée.

**h. La gestion des déchets:**

L'environnement para-touristique a un grand rôle à jouer dans le succès des différentes actions de développement dans notre zone d'étude. Nous ne pouvons pas promouvoir le tourisme dans cette vallée ou dans le village Rhoufi s'ils sont entourés de déchets. Nos visites répétées dans la zone d'étude ont montré que l'environnement de notre village est

affecté par plusieurs problèmes liés à la gestion des déchets solides déposés par les visiteurs, dont le nettoyage et la collecte se sont considérablement détériorés ces dernières années. Ceci a conduit à **l'incinération** des déchets, soit volontairement et intentionnellement par les services de collecte, soit parfois par les visiteurs eux-mêmes, afin de réduire la quantité et le volume des déchets sur place. Cette action a été la principale cause des **incendies de 2011 et 2020**, qui ont endommagé une grande partie de la palmeraie du village, affectant l'environnement, la santé des visiteurs et le développement du tourisme dans le village. La présence de vents provoque également l'envol d'objets tels que le papier et le plastique, qui peuvent porter atteinte au paysage naturel ainsi qu'aux personnes présentes sur les lieux d'où la nécessité de sensibiliser les autorités locales et les visiteurs à ce problème. En outre, la bonne gestion de ce problème nécessite l'installation de corbeilles de propreté (poubelles publiques) le long des voies de circulation ou des promenades, en tenant compte de la topographie de la zone, afin qu'elles puissent être utilisées par les touristes. Les déchets seront collectés en fin de journée, d'où la présence de balayeuses est également recommandée.

### **3. Urgentes à l'échelle du village Rhoufi :**

Il convient de noter que les normes de conservation des lieux patrimoniaux visent à promouvoir des pratiques de conservation responsables qui contribueront à la protection de ces lieux irremplaçables. Elles s'appliquent aux lieux historiques, qui ont une importance ou une signification esthétique, historique, scientifique, culturelle, sociale ou spirituelle pour les générations passées, présentes et futures. La conservation, dans le contexte de ces normes, consiste à maintenir la valeur patrimoniale des lieux et à prolonger leur vie physique. Pour atteindre cet objectif, il est important de s'assurer que les actions qui ont un effet direct sur les éléments tangibles d'un lieu historique ne masquent pas, n'endommagent pas ou ne détruisent pas les éléments caractéristiques. Dans ce contexte, il est utile de considérer la conservation en termes de trois actions distinctes : **la préservation, la réhabilitation et la restauration**, (déjà définies ci-dessus), tout en reconnaissant qu'un projet de conservation donné est souvent basé sur une combinaison de ces trois actions. Il faut également noter que la conservation et la restauration des monuments historiques est une opération qui nécessite des études et des enquêtes sur le terrain, et que c'est la valeur culturelle du bâtiment et son état physique qui déterminent le choix du type d'action.

A cet égard, nous proposons des actions d'urgence de certains équipements communautaires traditionnels du village qui auront un impact sur tout le patrimoine dont nous résumons comme suit :

**1. La restauration du pittoresque hôtel troglodyte "Le Transatlantique" au village Rhoufi:** Ce riche patrimoine est le témoin matériel d'une période remarquable de l'histoire de notre village pour cela sa restauration doit respecter certaines mesures :

- L'aspect extérieur du bâtiment, avec ses caractéristiques architecturales, doit être préservé;
- La typologie originale du bâtiment doit être préservée;
- La répartition spatiale doit être préservée;
- Respect du savoir-faire (matériaux et techniques traditionnels).

Si des modifications sont nécessaires, elles ne doivent pas transformer l'aspect général d'origine du bâtiment.

La réutilisation de ce patrimoine architecturale est en mesure d'assurer le renouvellement de son image et **la revitalisation du village à travers la valeur que peut offrir le tourisme à ce patrimoine .**

**2. Restauration et reconversion de la Galla d'Ath Mimoune,** cette action permet de préserver la mémoire et la culture collectives, et affirme une double volonté de sauver un bâtiment et de répondre à un besoin social. Cet espace peut être reconverti en un écomusée qui assure "*des fonctions de conservation, de recherche, d'exposition, d'éducation et de diffusion auxquelles s'ajoute un rôle social et communautaire. Par conséquent, il favorise la participation citoyenne à ses activités, est ancré dans son milieu et contribue à son développement*" (écomusée du fier monde, définition ,2021)

**3. La restauration de la mosquée et Zaouia Sidi Moussa Ben Abed Ahmed ou Saddok,** par cette action la mosquée peut reprendre ses fonctions religieuses et peut être utilisée par les visiteurs. Par ailleurs, cette action nécessite la présence de techniciens qualifiés dans le domaine de la restauration et de la réhabilitation des biens patrimoniaux vu l'état de dégradation avancé dans lequel se trouve cette dernière.

**4. Restauration et réutilisation des anciens locaux commerciaux** situés sur la route (Hwanit) près de la mosquée. Ceux-ci peuvent être utilisés comme un lieu de détente et de vente d'objets artisanaux aux touristes après les rudes randonnées. Une terrasse peut être aménagée à côté, offrant une vue panoramique sur l'ensemble du village.



**5. La réhabilitation de certaines huilières qui résistent toujours dans le village .**

Grâce à cette action, cette activité pourra être relancée et ses utilisateurs pourront bénéficier de ses retombées. **Cet art ancestral pourra également être expliqué et partagé avec les touristes amateurs de culture.**

**6. Une étude urgente pour réorienter le réseau d'assainissement** de la commune vers d'autres rejets et protéger l'Oued Labiod d'une pollution qui peut nuire au paysage naturel ainsi qu'aux visiteurs. Ce dernier pourrait être utilisé pour la baignade par les touristes séjournant dans l'hôtel restauré, comme nous l'avons déjà vu ci-dessus dans sa partie traversant M'chounech.

**7. Protéger la palmeraie et les terres irriguées;**

**8. Remettre en état les sentiers et pistes de circulation ;**

**9. valorisation de l'activité artisanale ;**

**10. Insertion des circuits thématique.**

**4. Techniques :**

**a. La mise en valeur du patrimoine architectural du village:**

La fragilité des travaux de mise en valeur du patrimoine architectural de notre village nécessitent la présence d'une main d'œuvre hautement qualifiée afin de ne pas dénaturé son image . Le renforcement et la consolidation des murs détériorés de certaines constructions qui résistent encore (qui sont encore en bon état) est très important et a un rôle prépondérant dans la restauration de l'ouvrage et sa pérennité. De plus, il doit faire l'objet d'une étude et d'un suivi très sérieux et minutieux afin de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas aggraver leur état.

Les systèmes d'évacuation des eaux de pluie doivent être soigneusement étudiés pour éviter les risques d'infiltration qui pourraient causer des dommages en présence de touristes et altérer le patrimoine.

Les planchers, les terrasses et les ouvertures (portes et fenêtres) doivent également faire l'objet d'une attention particulière, ainsi que la consolidation de la structure en bois à l'intérieur des maisons. Cela permettra de renforcer la structure et d'assurer une meilleure protection et stabilité de la bâtisse .

Nous insistons dans ce cas sur l'utilisation des mêmes matériaux et techniques de construction afin de ne pas dénaturé le patrimoine et d'en falsifier son image, sauf dans certains cas nécessitant l'introduction de nouveaux matériaux tels que (béton ou acier) pour renforcer certaines parties, mais le béton sera teinté de la même couleur que la pierre.

Les constructions qui seront concerné par cette mise en valeur seront :

- Les maisons qui se tiennent encore debout et nécessitent une protection pour être réutilisé ;
- Les huileries ;
- La galaa ( grenier collectif) des Ath Mimoune qui est la plus dominante au village;
- Les anciens locaux commerciaux ;
- La mosquée Sidi Moussa Ben Abed Ahmed ou Saddok;
- L'hôtel transatlantique .

**b. Proposition d'équipements :**

Nous proposons certains équipement techniques qui participeront au confort et au bien être des visiteurs et l'amélioreront de la qualité de l'environnement.

**1. Equipement en eau:**

Nous pensons que l'alimentation en eau des zones aménagées est très nécessaire, notamment la mosquée et l'hôtel, où des installations sanitaires (toilettes et salles d'eaux) pourraient être installées. L'installation de points d'eau le long des circuits sous forme de fontaines d'eau potable est également nécessaire dans notre cas étant donné l'aridité du climat, en plus de l'installation des postes d'incendie .

**2. Equipement en électricité:**

Nous pensons que l'alimentation en électricité des bâtiments restaurés et de certaines zones du village soit très importante, mais nécessite une étude et un choix de matériaux très particuliers . Cette technique d'éclairage pourrait être utilisée pour animer le village la nuit et permettre aux touristes de profiter de son charme tout en facilitant leur déplacement lors des festivités nocturnes. Elle permet également d'assurer leur sécurité.

**3. Réseau d'assainissement :**

Les espaces mise en valeur et alimenté en eau nécessitent un réseau d'assainissement qui doit être soigneusement étudiés .

**c. La protection de l'oued Labiod :**

Il appartient au Ministère de la Culture et au Ministère du Tourisme, en concertation avec les autorités locales, de programmer une étude avec la Direction de l'Hydraulique, qui visera à trouver des solutions techniques permettant l'évacuation des eaux usées de la commune en dehors de l'Oued Labiod . Cette initiative aura un impact très positif sur l'environnement de toute la vallée et contribuera au confort des touristes. **C'est une étude qui s'impose d'urgence.**

**d. Restauration du Souk :**

La restauration du vieux souk nous semble très importante pour la revitalisation de notre village, cette action peut renforcer l'image du village Rhoufi car le souk sert de vitrine aux différentes activités de la société locale. En effet, le touriste peut être attiré par la diversité et la richesse des produits exposés dans ce dernier et fabriqués localement.

Son inscription dans un **circuit touristique** contribuera au développement économique local, et il offre l'opportunité aux citoyens de "se ré-identifier avec ce monde de la campagne qu'ils ont quitté" et aux étrangers d'apprécier le génie des artisans et en particulier des femmes qui savent adapter leurs produits aux besoins et aux goûts de leurs clients. La femme chaouia avait une place importante dans la vie économique des villages berbères, et pour cette raison sa présence dans le souk est un signe de force et du dynamisme à côtés de l'homme.

#### **e. Aménagements à prévoir:**

##### **1. Revêtement des pistes:**

Nous proposons de paver les pistes existantes pour faciliter la circulation de toutes les catégories de personnes qui viennent découvrir les richesses de la région et en particulier celles du village Rhoufi. Ces pistes pourraient également être utilisées en cas d'urgence, pour l'entretien du village (ramassage des déchets, nettoyage...) et comme sentier pour des excursions pédestres.

##### **2. Création de passerelles:**

Nous proposons la création d'une passerelle reliant les deux rives de l'oued, et facilitant la circulation et l'accès à l'hôtel. Dans ce cas , les matériaux utilisés doivent être choisis avec beaucoup de soin afin qu'ils soient en harmonie avec l'ensemble du patrimoine du village.

##### **3. Réaménagement de l'aire de battage :**

Le réaménagement de l'aire de battage aura un impact positif sur l'ensemble du village, car c'est le lieu des fêtes et des danses berbères, qui seront partagées avec les touristes amateurs de culture, et c'est également un lieu de rassemblement communautaire où il y aura un contact direct entre les visiteurs et les habitants. Cet espace doit être réalisé avec beaucoup de soin pour ne pas dénaturer le paysage traditionnel dans lequel il se trouve, nous pensons que l'utilisation de béton bouchardé et teinté pour le sol sera préférable pour cet espace avec l'utilisation de la pierre et du bois si nécessaire pour délimiter l'espace. Des aires de jeux pour enfants pourraient être aménagées à côté.

La mise en œuvre de ces travaux doit être méthodique, et une assistance technique doit être fournie pour les études spécifiques et le suivi des travaux nécessitant une main d'œuvre qualifiée.

La participation des habitants à ces travaux de réhabilitation et de mise en valeur est nécessaire, pour cela les autorités locales doivent les sensibiliser à l'importance historique et culturelle de leur patrimoine et leur faire comprendre son intérêt pour le développement économique de leur région et l'amélioration de leurs conditions de vie. En effet, les habitants doivent comprendre que ces travaux de valorisation leur apporteront un cadre de vie agréable et authentique et que cela doit perdurer dans le temps par un entretien, parce que l'état de délabrement constaté est largement dû à un manque d'entretien et surtout d'intérêt.

Nous pensons qu'une commission spéciale devrait être créée pour assurer les études et le suivi des travaux de mise en valeur de cette richesse patrimoniale, tout en contrôlant la bonne réalisation et la résolution des problèmes de toutes sortes sur les lieux.

Cette commission aura un rôle très important à jouer dans la réussite des travaux. Les frais occasionnés par ces travaux seront couverts selon une répartition à définir par :

- Ministère de la culture
- Ministère du tourisme
- Ministère de l'urbanisme et de l'habitat
- Organismes Nationaux et International conscientes de l'intérêt de mise en valeur de cette richesse patrimoniale d'une valeur historique et culturel universelle.

Seule une prise de conscience de la valeur historique et culturelle de ce patrimoine peut garantir le succès de cette intervention. Car ce savoir ancestral peut être perdu à jamais à cause de l'abandon de ses habitants et des agressions du temps. A cet égard, la préservation de ce **patrimoine culturel** unique doit préserver d'une part son identité culturelle et son authenticité, et d'autre part assurer sa pérennité et sa participation au développement et à l'épanouissement de la région et de ses habitants.

L'initiative de mise en valeur des richesses patrimoniales de la région des Aurès, en particulier de la vallée de l'Oued Labiod, constituera un signe fort à l'égard de son **patrimoine culturel matériel et immatériel**. Elles auront un effet positif sur la population qui sera sensibilisée à l'importance de protéger son patrimoine et de valoriser le potentiel culturel local en faveur de son développement socio-économique.

Cependant, la responsabilité des acteurs publics ne s'arrête pas là, de nombreux efforts de coordination et de participation d'autres acteurs restent à mobiliser.

#### **f. Méthodologie de gestion :**

La gestion du patrimoine favorise la mise en œuvre pratique des mesures législatives nationales et l'esprit des conventions internationales ratifiées.

Afin d'assurer les meilleures conditions de conservation possibles et d'élever les compétences techniques des gestionnaires du patrimoine, cela nécessitera l'élaboration d'un plan de gestion mais aussi son application la plus rigoureuse. Il est très utile que ce plan soit accompagné d'un schéma d'orientation global qui peut constituer une base pour le lancement d'études approfondies. Ces orientations peuvent servir de base à la révision des Plans d'Aménagement ou des plans de Développement existants. Une gestion réussie du **patrimoine culturel** devra s'appuyer sur plusieurs éléments interdépendants :

- L'élaboration d'un Plan Directeur pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel des Vallées dans les zones de montagne, ou des lignes directrices et directives complètes sur la conservation et la gestion concertée du patrimoine culturel, sera établie;
- L'élaboration d'un plan de gestion du patrimoine culturel à l'échelle d'une vallée ou d'une localité dans le respect des lois nationales en vigueur déjà décrites;
- La formation des experts et techniciens en matière de conservation et de gestion du patrimoine culturel ;
- La révision constante des textes législatifs nationaux en matière de conservation du patrimoine culturel et du développement touristique en créant une véritable synergie entre les textes liés de près ou de loin à la préservation du patrimoine;
- Une étude approfondie sur l'intérêt présent et future du patrimoine culturel matériel et immatériel .
- L'application rigoureuses des textes d'orientations internationaux en matière de conservation du patrimoine culturel (Conventions, traités, plans d'action, recommandations émises à l'issue des rencontres internationales...).

Néanmoins, afin de réussir la bonne gestion d'un bien patrimonial il faut prendre en considération de :

1. Sensibiliser l'ensemble du personnel impliqué dans la gestion des biens patrimoniaux à la valeur culturelle de leur conservation;
2. Établir un inventaire général de toutes les ressources culturelles et naturelles du site d'intervention;
3. La programmation d'un contrôle régulier par un personnel qualifié et expérimenté qui rédigera un rapport de suivi afin d'assurer le bon déroulement des travaux ;

4. Il est intéressant que les gestionnaires et conservateurs du patrimoine national, régional ou local bénéficient des recommandations internationales de l'UNESCO et des lignes directrices de la Charte de Venise pour la conservation du patrimoine culturel et patrimoine vernaculaire.

L'un des principaux objectifs de la conservation du patrimoine culturel dans les sites historiques est de ne pas dénaturer ou défigurer son authenticité, ce qui nécessite l'application de normes et de lignes directrices appropriées pour la préservation de toutes ses valeurs culturelles et historiques. Cela signifie que toute action sur ce dernier doit prendre en considération sa dimension culturelle et sa fonction sociale et économique. Pour les sites historiques, leur préservation est étroitement liée à leur organisation traditionnelle. Celle-ci est le résultat d'un équilibre social établi dans des conditions historiques spécifiques. Entreprendre des actions de préservation et de **sauvegarde de l'architecture vernaculaire** des villages historiques sans prendre en considération ce type de patrimoine en tant que milieu social en pleine mutation, c'est vouer toute l'opération à l'échec.

Il convient de noter que l'élaboration d'une stratégie efficace **de mise en valeur du patrimoine culturel dans les villages historiques** ou traditionnels doit être intégrée dans une politique cohérente d'aménagement du territoire afin de garantir un développement social et économique efficace et durable. Une telle stratégie nécessite la participation active de tous les acteurs sociaux et économiques ainsi que la population concernée. Elle doit être une approche qui aborde les problèmes causés par la dégradation du patrimoine avec beaucoup d'intérêt et d'efficacité afin d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement pour la région. C'est-à-dire dépasser les approches classiques d'intervention.

#### **5. Pour la relance du tourisme culturel:**

D'après les résultats de nos recherches, nous pensons que le tourisme culturel est le meilleur moyen de développer notre zone d'étude par la valorisation de son patrimoine. Nous sommes conscients que le tourisme culturel et naturel (puisque nous sommes dans une zone de montagne) crée des emplois à tous les niveaux dans les différents secteurs de l'économie, notamment les transports, l'hôtellerie, la restauration, les communications, les technologies de l'information. En outre, de nombreux autres secteurs tels que l'agriculture, l'architecture, l'artisanat et les activités culturelles peuvent bénéficier, à des degrés divers, de l'industrie du tourisme. Nous pensons que la promotion de ce secteur dans notre zone d'étude permettra de:

- Ralentir l'exode rural, en créant des postes d'emploi.

- Apporter un appui à cette Zone ;
- Développement local d'infrastructures hôtelières (hébergement), éducatives, administratives, culturelles et de loisirs;
- peut avoir des retombées financières considérables, qui permettent le maintien du patrimoine ;
- Il a un impact important sur le marché des devises ;

**Le tourisme culturel** est une activité économique crédible dans cette partie de l'Aurès. A condition que ce secteur soit maîtrisé afin d'éviter les effets néfastes qu'il peut engendrer, tels que la dégradation du paysage, la destruction des valeurs traditionnelles fondamentales, la pollution, etc.

En effet, la force d'attraction de notre zone d'étude réside dans l'importance de ses richesses culturelles et naturelles, qui la prédispose à devenir une zone touristique très importante, tant au niveau national qu'international. La région en général est prête à jouer le rôle de locomotive pour le développement de tout le pays, mais la maîtrise de son espace doit passer par la valorisation de toutes ses composantes culturelles et naturelles. Malgré la concurrence des autres régions, cette partie du territoire est capable de maintenir un rôle de premier plan grâce à ses paysages attractifs, son climat, son patrimoine historique culturel et artistique. Ces atouts offrent de fortes opportunités de **développement touristique** en termes de tourisme de découverte et d'écotourisme. Sur le plan culturel, de nombreux éléments du patrimoine historique et traditionnel sont à même de renforcer les produits paysagers.

A cet égard , l'image de marque de ce pays chaoui peut se baser sur les éléments qui caractérisent son identité :

- Les différentes vallées avec un monde diversifié en termes de modes de vie traditionnels, de densités humaines, de cultures matérielles et de topographie particulière;
- La présence d'un massif forestier uniques en Algérie ;
- La variété et la qualité de ses richesses culturelles et naturelles entre (sites archéologiques - villages historiques ou traditionnels et parc national) ;

#### **a. Valorisation de l'artisanat :**

Nous pensons que pour développer son tourisme, la vallée de l'oued Labiod et spécialement son village Rhoufi a également besoin de **valoriser son artisanat** des ateliers de production artisanale seront implantés le long des circuit touristiques , ses ateliers doivent conserver tous les modes de productions ancestrales afin de faire partager les

touristes à ce savoir faire . A cet égard , le touriste est confronté à des artisans qui réalisent des produits fabriqués avec grand soin qui sont pour lui un patrimoine culturel exceptionnel marqué par un savoir-faire et des techniques séculaires. Ces personnes qui sont reconnues comme des " **trésors vivants** " assurent la pérennité des arts et métiers, permettant ainsi de transmettre le patrimoine du pays aux générations futures.

Les visiteurs veulent parler aux artisans au travail et apprendre tout sur les produits qu'ils consomment, ils veulent en savoir plus sur les processus de fabrication et ils veulent s'émerveiller devant des lieux où l'esprit est protégé et valorisé .

Nous pensons que cette partie de l'Aurès semble être le lieu le plus approprié pour accueillir toute infrastructure d'intérêt régional, tel qu'un futur centre de formation aux métiers du tourisme rural ou de montagne .

#### **b. Valorisation des Moussems :**

La célébration des moussems permettra aux visiteurs d'être exposés aux légendes et aux rituels de la région. Cela leur permettra d'être en contact direct avec la population locale et d'apprendre à connaître leur culture. À cet égard, le touriste peut participer à ces événements culturels et contribuer à leur valorisation dans une stratégie de tourisme culturel. Nous pensons qu'il est temps de valoriser toutes les richesses et les manifestations de notre identité. **Car ces caractéristiques culturelles peuvent renforcer le potentiel touristique de la région et de son village.**

#### **c. Habité chez l'habitant:**

L'hébergement chez l'habitant, à l'intérieur des maisons des différentes Déchera ou douars de la vallée de l'oued Labiod par la création de gîtes d'étapes pourrait également être une solution pour impliquer le touriste dans la vie quotidienne des berbères. Notre objectif à travers cette proposition est de faire connaître la vie et les coutumes ancestrales des berbères de la région sans aucune modification , mais pour concrétiser cet objectif il faudra une grande opération de sensibilisation des populations locales de la part des acteurs locaux et des associations.

En effet, l'hébergement chez l'habitant permet au propriétaire de s'ouvrir au monde, ce qui contribue aux **échanges culturels** et à l'ouverture d'esprit, à condition que le visiteur accepte et apprécie la différence. **Cette initiative est en mesure de valoriser les ressources locales.**

#### **d. Circuits thématiques :**

Afin de promouvoir le développement de la région, les autorités locales sont censées proposer des itinéraires ou des circuits touristiques à thème. Parce que les touristes sont plus



dynamiques et actifs, plus participatifs que contemplatifs, ils ont besoin de faire des excursions, de pratiquer des activités sportives et de mieux s'intégrer dans leur environnement là où ils se trouvent.

La possibilité de développer des **itinéraires thématiques**, à savoir : le patrimoine bâti vernaculaire, les sites archéologiques, les sites naturels, les écosystèmes forestiers..., est très appréciés par les promeneurs. Des voyages à thème architecturaux pourraient être organisés en utilisant des bâtiments rénovés. En effet, la création de circuits pédestres panoramiques met en valeur les atouts topographiques et relie notre village aux différentes composantes matérielles de la vallée. Ces atouts peuvent jouer un rôle important dans la diversification des **produits touristiques**.

Ces itinéraires de randonnée en montagne sont censés mener à une installation de loisirs (hôtel, auberge, restaurant...). Grâce à ses randonnées le village Rhoufi serait naturellement le lieu de séjour idéal pour visiter les richesses de la vallée de l'Oued Labiod .

En effet, ce type de touriste voyage pour voir un large éventail d'attractions authentiques et pour faire l'expérience des services uniques offerts à cet endroit. Il cherche en premier lieu :

- Une destination sécurisé ;
- Des expériences authentiques et significatives ;
- La possibilité d'être en contact avec la population local;
- La possibilité de participer que de juste contempler ;
- Des produits uniques ;

**En effet, le tourisme culturel et patrimonial soutient les infrastructures locales, diversifie leur économie et améliore la qualité de vie de la population.**

### **8.1. Validation des hypothèses:**

Dans le cadre de notre problématique de recherche abordée dans l'introduction, nous avons établi deux hypothèses à travers lesquelles nous avons tenté d'apporter des éléments de réponse aux questions de recherche de notre thèse. En ce sens, notre méthodologie de travail s'articule essentiellement autour de deux aspects. D'une part, nous avons identifié les problèmes, les facteurs et les enjeux du patrimoine culturel dans les Aurès en général, et le village de Rhoufi dans la vallée de l'Oued Labiod en particulier, et d'autre part, nous nous sommes intéressés à la notion de patrimoine culturel dans les villages traditionnels et à son rôle dans le développement économique dans un contexte local, régional et national. A cet égard, nous vérifierons d'abord si les hypothèses de notre recherche sont prouvées,

puis nous déterminerons les aspects et les pistes pouvant conduire à l'émergence d'une approche et d'une stratégie pouvant **valoriser le patrimoine culturel** du village Rhoufi et celui de toute la vallée de l'oued Labiod, et aussi établir des relations prospères entre ce village historique et son environnement , tout en formulant les éléments, les conditions et les aspects adéquats pour respecter la spécificité de ce patrimoine et rendre le processus de sa sauvegarde durable.

Notre étude a montré que l'état de dégradation dans lequel se trouve le patrimoine culturel du village historique Rhoufi et celui de toute la vallée de l'Oued Labiod est le résultat d'un ensemble de facteurs qui ont émergé depuis l'apparition du nouveau mode de vie appelé "vie moderne" et qui, au fil du temps, menacent le riche patrimoine de toute la région. Ces facteurs peuvent être résumés comme suit : dégradation due à la planification descendante et aux vides juridiques ainsi qu'à l'absence de prise en compte de ce patrimoine dans les documents de planification et d'aménagement du territoire; dégradation due à l'abandon des habitants et au manque d'entretien régulier des maisons de ces villages historiques; dégradation due aux aléas du temps qui ont anticipé l'altération de certains bâtiments ; dégradation due à la négligence des personnes qui a entraîné des incendies qui ont endommagé les ressources naturelles du village (palmeraie) ; dégradation due à la pollution des eaux de l'oued Labiod en raison du déversement des eaux usées ; dégradation due à l'abandon de l'activité agricole...

En effet, le long de la vallée, un grand nombre d'habitants des villages historiques ne s'intéressent plus à ce patrimoine jugé précaire et primitif , ce qui a conduit à un processus d'éradication ou de mutation anarchique de certains bâtiments traditionnels en raison de l'absence d'acteurs et d'instruments concernés par la préservation de cet héritage . En outre, ces processus ont également conduit à l'apparition de bâtiments contemporains construits avec des matériaux nouveaux ( béton, acier...) et n'ayant aucun lien avec le paysage traditionnel de la vallée.

En effet, l'échec administratif dans la gestion du patrimoine se manifeste sur plusieurs niveaux :

- L'absence de travail d'inventaire des biens patrimoniaux dans les différents villages historiques de la vallée, y compris ceux du village Rhoufi ;
- La rareté des études concernant la protection de l'aspect architectural et du style traditionnel des villages historiques ;

- L'absence d'un cadre professionnel spécialisé dans la réhabilitation ou la restauration des bâtiments traditionnels ;
- L'absence d'un rôle effectif des autorités locales dans le contrôle et la gestion de ce patrimoine ;
- L'absence du travail associatif qui peut être un remède à l'absence de l'Etat;
- L'absence d'études et de stratégies pour le développement du tourisme dans le village et la vallée ...

Afin de vérifier notre **première hypothèse** à savoir " *Si l'activité touristique, lorsqu'elle est conçue pour et par la population, permet des échanges culturels et génère un développement économique et social, elle sera un instrument efficace de lutte contre la pauvreté dans ces zones montagneuses, à moins que le patrimoine culturel ne soit mis en valeur*" nous aborderons les points suivants:

D'après notre enquête sur l'environnement bâti du village de Rhoufi et les informations reçues de la Direction de la Culture de Batna: 65% des bâtiments sont en très mauvais état et nécessitent une intervention urgente, 5% sont en état moyen et 30% sont en ruines. Les facteurs les plus importants qui ont causé ce déclin sont **l'abandon de ses habitants et la négligence et l'absence de l'État.**

Pour les autres villages traditionnels non loin du nôtre, qui sont situés le long de la vallée de l'Oued Labiod, ce patrimoine est soit transformé en un lieu d'élevage d'animaux, à côté duquel se trouve une nouvelle construction moderne à plusieurs étages, soit loué à des familles à faible revenu qui ciblent ce type de maison traditionnelle parce qu'elles sont à faible loyer. Cela explique la raison pour laquelle les propriétaires ne procèdent pas à un entretien régulier, et **la notion de patrimoine n'ayant aucune valeur pour eux.**

Néanmoins, d'après nos enquêtes, certaines familles vivent encore dans leurs maisons traditionnelles. Il s'agit généralement de familles à faibles revenus ou de personnes âgées qui ne sont pas prêtes à changer leur maison et leur mode de vie traditionnel. C'est pour cette catégorie de personnes qu'il est important de prévoir des stratégies de sauvegarde et de préservation de ces richesses patrimoniales, afin **d'améliorer leur conditions de vie** et de permettre leur **développement économique.**

Cependant, malgré cette situation, les familles de ses villages restent toujours attachées à leurs coutumes et traditions ancestrales et tentent toujours de les transmettre à leurs enfants. Il n'y a pas une maison où les femmes ne tissent pas de nouveaux tapis, ne fabriquent pas d'objets de poteries ou ne préparent pas de plats traditionnels. Les femmes chaouia sont toujours attentives à transmettre ces techniques à leurs filles et petites-filles

dans l'espoir de **faire perdurer ces techniques ancestrales**. Les hommes, à leur tour, prennent soin de transmettre leurs connaissances ancestrales aux membres de leur famille afin de les préserver de l'oubli. tels que : l'activité agricole, les rites, les fêtes saisonnières, les célébrations religieuses (moussem, Achoura, Mouloud ...), la danse et les poèmes... Par ailleurs, En ce qui concerne les valeurs fonctionnelles et économiques, certains villages s'appuient encore sur des activités économiques actives, malgré le déséquilibre qui a affecté la région durant la décennie noire. Notre enquête sur les relations entre la population et ces villages historiques a montré qu'ils restent une destination privilégiée pour une grande partie de l'ancienne population vivant dans la grande ville, qui a confirmé dans ses réponses à nos questions qu'elle se rendait fréquemment dans ses villages d'origine pendant son temps libre. **Ce résultat montre que ce patrimoine a encore un certain attrait pour ces personnes.**

En effet, la présentation du potentiel culturel et naturel du village Rhoufi et de toute la vallée de l'Oued Labiod a révélé que cet espace est chargé d'histoire, riche en symboles, en significations et en richesses patrimoniales, auxquelles s'ajoute une richesse naturelle très diversifiée. Cependant, **cette dernière reste sous-exploitée et marginalisée.**

À cet égard, l'étude a montré que l'un des problèmes auxquels se heurte la valorisation des maisons traditionnelles dans les villages historiques est qu'elles ne répondent pas aux exigences et au confort actuels des logements contemporains.

Nous pensons qu'il est essentiel aujourd'hui de réfléchir à l'avenir de ses potentialités par rapport à leur propre dynamique et évolution, mais aussi de les situer par rapport à la problématique générale du développement local et régional dans son ensemble et de les intégrer dans la dynamique économique, sociale et culturelle du reste de la vallée. Cependant, il est temps d'ouvrir de nouvelles voies de développement, d'ouvrir des voies de collaboration et de réflexion commune dans le cadre d'une stratégie concertée basée sur une connaissance plus détaillée et fiable des atouts culturels et naturels liés aux contextes montagnards et ruraux et sur des expériences et des actions bien définies.

Nous constatons que la mise en valeur de ces atouts ne peut se faire qu'à travers des échanges et des réflexions impliquant des praticiens professionnels et des chercheurs impliqués dans le domaine du patrimoine.

A cet égard, la nouvelle stratégie de gestion territoriale est censée dépasser les intérêts personnels pour atteindre des résultats communautaires. Pour cela, il est nécessaire de renforcer le sentiment d'appartenance des différents acteurs afin de faciliter la coordination

pour mieux intégrer ses richesses dans les échelles spatiales et temporelles de la planification et du développement régional.

Au niveau national, le processus de sauvegarde des villes et villages historiques semble différer en fonction de la localisation géographique du patrimoine. Par exemple, certains villages du nord sont plus prioritaires que ceux du sud ou de l'est du pays, et le processus de mise en valeur adopté est plus avancé en termes de qualité de travail, d'études réalisées, de rapidité d'exécution... C'est cette diversité d'approche qui a conduit à la dégradation du patrimoine dans notre zone d'étude, pour cela, nous pensons que la sensibilisation des acteurs locaux semble urgente et indispensable. Parce que **selon les résultats de nos enquêtes, pour cette partie de l'Aurès, la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel est la seule garantie de l'amélioration de l'environnement vital de ses habitants. Parce qu'elle renforce le sentiment d'appartenance.**

Nous pensons que l'éducation au patrimoine et à l'environnement, dans le cas de notre zone d'étude, doit trouver sa place dans les nouvelles stratégies. Elle a un rôle important à jouer pour sensibiliser les gens aux problèmes qui affectent leur patrimoine et pour les encourager à trouver des solutions. En d'autres termes, les habitants doivent prendre en charge leurs problèmes et jouer un rôle actif dans le développement durable de leur région. Mais cette prise de conscience doit toucher un large public pour devenir une réalité, par exemple : les associations, les différents acteurs, les jeunes...

**Il est impératif d'éduquer, d'informer et de motiver la population et de lui proposer des "bonnes actions" comme autant d'opportunités de changement à leur portée, afin qu'elle puisse participer à la construction d'un avenir durable.**

L'étude a également montré que le traitement des espaces anciens tels que les villages historiques et traditionnels peut permettre de penser la croissance et la gestion de l'urbanisation en termes de réhabilitation et de restauration plutôt qu'en termes de nouvelle urbanisation basée sur le bouleversement des systèmes sociaux, technologiques et culturels. Cela nécessite la recherche de méthodes et de solutions adaptées aux ressources et aux savoir-faire locaux, fondées sur le principe de la valorisation du patrimoine existant et de son intégration dans la vie contemporaine, tout en assurant la coordination entre les différents acteurs ( culture, patrimoine, tourisme, économie...) . Parce que la **mise en valeur du patrimoine culturel et naturel** (dans le cas des Aurès) peut être un moyen utile pour traiter les problèmes d'aménagement du territoire et d'urbanisme ainsi que ceux du développement touristique.

Cependant, il faut aussi penser à renforcer l'isolement de ces villages historiques qui, en raison des exigences de la vie moderne, semblent être isolés dans leur environnement naturel. C'est la faiblesse des plans de développement économique locaux et régionaux qui ne prennent pas en compte le patrimoine culturel des villages historiques comme un élément de développement spatial.

En effet, un patrimoine valorisé peut attirer un très grand nombre de visiteurs, tant nationaux qu'étrangers, et des programmes de visite peuvent également être organisés par les écoles et les universités. Il s'agit, en fait, d'éléments fondamentaux de la stratégie de qualification du patrimoine culturel et naturel, non seulement au niveau régional mais aussi au niveau national et international.

L'importance du patrimoine exige une **politique culturelle réelle** et cohérente pour sa sauvegarde avec ses différentes facettes afin de donner une profondeur historique et une identité à la population locale et nationale, ainsi qu'un accord général sur ce qui est censé représenter le patrimoine de la culture algérienne.

En effet, **la mise en valeur du patrimoine culturel** et naturel (dans le cas des Aurès) constitue une forme particulière dans la stratégie de développement touristique. Cependant, sa contribution au succès de ces stratégies est étroitement liée à la qualité des services et à une organisation efficace du système productif. Ainsi, **le succès de la patrimonialisation et du tourisme** requiert un certain nombre de conditions sans lesquelles une telle forme de développement ne peut se concevoir dont nous expliquerons dans le chapitre suivant .

Effectivement, les offres touristiques qu'une localité peut offrir à ses visiteurs et l'amélioration de la qualité des services assurée par les autorités locales sont des éléments indispensables à la compétitivité d'une destination.

Il résulte de ce qui précède que **la mise en valeur du patrimoine culturel** ne peut se faire que dans le cadre du développement durable. Et que les collectivités locales doivent porter un intérêt particulier à la **sauvegarde et à la valorisation de leur patrimoine culturel** matériel et immatériel, de leur patrimoine naturel et à la diversification de l'offre touristique afin de **promouvoir leur tourisme** et de développer leur économie de manière durable. Il ne s'agit pas seulement de préserver un potentiel culturel, mais de permettre à un maximum de touristes de profiter de l'histoire millénaire qu'offre la vallée de l'Oued Labiod et ses villages historiques.

Afin de vérifier **notre seconde hypothèse** à savoir " *si le tourisme est l'un des premiers secteur vue le rôle qu'il joue dans le développement et la création d'emploi, il est aussi le*

*catalyseur des transformations sociales et spatiales que connaissent les différentes régions bénéficiant de la vogue touristique" pour cela nous pensons que :*

Dans le modèle touristique traditionnel, chaque attraction est exploitée indépendamment et chaque localité dépend de la force de toutes ces attractions pour attirer les visiteurs dans la région. Il est donc important d'accorder une attention particulière à "l'hébergement" car c'est lui qui génère le plus de revenus pour les industries du tourisme. Il est également important de penser aux attractions touristiques locales, car les touristes d'aujourd'hui sont plus exigeants que ceux d'il y a quelques années, ils ont des intérêts très variés et souhaitent participer à de nombreuses activités. Les localités qui parviennent à offrir une grande variété d'expériences aux visiteurs, et à les promouvoir, ont un grand avantage.

Néanmoins, les communautés rurales sont obligées de se réinventer à mesure que les activités traditionnelles liées aux ressources naturelles diminuent ou disparaissent. En développant ces ressources, ces communautés peuvent créer une économie touristique culturelle et patrimoniale respectueuse de l'environnement et basée sur les ressources humaines renouvelables. D'autant plus que ces atouts sont capables de devenir des marqueurs territoriaux, en tant qu'éléments structurant ce paysage montagnard ou rural.

Effectivement, les **richesses culturelles** et naturelles peuvent devenir des repères tant pour les habitants de la région que pour les visiteurs ; Ainsi, **la patrimonialisation** ne se justifie pas seulement d'un point de vue scientifique ou esthétique, mais elle joue un rôle économique et social très important .

Pour être efficaces, ces stratégies touristiques doivent être intégrées dans un plan touristique communautaire, qui doit lui-même faire partie d'un plan de développement économique global. Cela signifie qu'un bon processus de planification et de gestion peut permettre d'atteindre plusieurs objectifs de développement tels que : un tourisme efficace permettant le développement économique et social- une grande attractivité touristique - la diversification des produits - le développement des équipements et infrastructures - un développement respectueux des ressources culturelles et naturelles... Car le tourisme est devenu une activité importante par la migration des populations qu'il génère à différentes échelles et à **la transformation des lieux qu'il produit**, . De nos jours, cette activité devient un phénomène majeur de la société et l'un des éléments les plus caractéristiques des temps modernes.

Cependant, un tourisme culturel bien géré enrichit la vie des visiteurs et de la population locale et contribue à la promotion de la diversité et du dialogue interculturel. Le concept de tourisme nécessite une stratégie de communication forte, attractive et à long terme

**Aujourd'hui le patrimoine culturel devient un instrument de rentabilité économique et un facteur prometteur de développement socioculturel qui doit être préservé et présenté sous le meilleur aspect au visiteurs . Et le tourisme peut protéger et revitaliser ce patrimoine.**



**CHAPITRE IX**  
**CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

## CHAPITRE IX : CONCLUSION ET PERSPECTIVES

### 9.1. CONCLUSION GENERALE :

Tout d'abord, comme nous l'avons déjà mentionné, la mise en valeur du patrimoine culturel à des fins touristiques est parfois difficile lorsque les ressources financières font défaut. Elle est d'autant plus difficile lorsque la zone à valoriser est pauvre, isolée et progressivement abandonnée par son potentiel humain, sans lequel aucune action de préservation ne peut aboutir. Mais l'opération reste possible : les autorités et les acteurs concernés doivent être conscients que l'offre d'un territoire doit être adaptée à la demande de tourisme culturel, car un site culturel n'est pas un produit touristique en soi. Sa conservation et sa mise en valeur sont nécessaires, mais son ouverture au tourisme passe inévitablement par l'interprétation de sa richesse patrimoniale. Tout en respectant les spécificités du site et les attentes de visiteurs de plus en plus exigeants à l'offre culturelle. Il est généralement admis que si une localité veut se développer économiquement, socioculturellement et promouvoir son tourisme, elle doit s'appuyer sur ses propres réalités et sur les aspirations de ses habitants. Cela signifie que les ressources culturelles et naturelles sont un vecteur de développement très important et une vision qui contribuera efficacement à renforcer la mémoire collective qui encouragera l'action au sein de la région, en gardant à l'esprit que toute action de conservation et de développement doit avant tout servir les populations locales et contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie telle qu'elles la définissent. Ces populations étant la ressource principale et la plus importante d'une région patrimoniale, ce sont elles qui doivent être responsables de son développement. A ce titre, les opérations de développement touristique et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel reposent sur la conciliation entre les différents acteurs concernés (tourisme, patrimoine, culture, aménagement, etc.) et les populations locales. Afin d'atteindre ces objectifs (de développement), qui permettront de revitaliser le riche patrimoine et de promouvoir le tourisme, un certain nombre de mesures doivent être envisagées. Dans le contexte de notre étude de cas, ces mesures sont urgentes et décisives, et nécessitent certaines actions que nous résumons ci-dessous sous forme de recommandations.

Les villages historiques et traditionnels des Aurès sont des entités montagneuses aujourd'hui très vulnérables à la nouvelle modernisation et sont voués à disparaître au profit de ce nouveau mode de vie s'il n'y a pas de moyens de contrôle efficaces pour assurer la préservation de ce patrimoine. Dans le cas du village de Rhoufi, les habitants refusent de continuer à vivre dans leurs vieilles maisons, compte tenu des obligations de la vie moderne et de la topographie difficile de la région, mais ils souhaiteraient voir revivre leur patrimoine

culturel et naturel comme image de leur identité culturelle et de leur histoire, et avoir la possibilité de transmettre ce patrimoine aux générations futures. Certaines personnes interrogées souhaiteraient partager leurs connaissances et leur savoir-faire avec les touristes dans le cadre d'un tourisme participatif, afin de préserver les traditions de la région et de les faire connaître à un plus large public intéressé par la culture. Mais la situation dans laquelle se trouve leur village aujourd'hui ne leur facilite pas la tâche. La population locale est convaincue que le tourisme peut être un moteur important du développement socio-économique et de la réduction de la pauvreté dans leur région. En tant qu'activité économique parmi les plus dynamiques et les plus résistantes, il est un catalyseur de la création d'emplois et peut stimuler le développement des infrastructures de base et améliorer la qualité de vie au niveau régional. Il joue un rôle majeur dans le développement du potentiel souvent négligé **des zones montagneuses et rurales, qui ont démontré leur grand intérêt et leur potentiel de développement lors de la pandémie de COVID 19.** En effet, avec l'émergence de la pandémie COVID 19, les activités de plein air en montagne et en milieu rural deviennent la motivation principale d'une part beaucoup plus importante des voyages touristiques qu'auparavant. Ceci est particulièrement visible et confirmé par nous-mêmes ainsi que par l'OMT et l'UNESCO, où les touristes ont montré un besoin croissant de loisirs actifs dans la nature (vélo, randonnée, visites de sites naturels, visites de sites patrimoniaux à la campagne, etc.). C'est pour ses raisons que le ministère de la culture et des arts et le ministère du tourisme et de l'artisanat sont invités, en concertation avec tous les acteurs de l'aménagement du territoire, à œuvrer pour la préservation des derniers vestiges de notre histoire et de notre identité. Il est essentiel de développer des outils pratiques et opérationnels pour la sauvegarde du patrimoine culturel dans les zones de montagne et rurales. La stratégie de sauvegarde doit situer **ce patrimoine** dans sa réalité socio-économique, historique, culturelle et paysagère et prévoir la relance de son dynamisme d'auto-développement sans se limiter à sa restauration à des fins d'attraction touristique. parce que **le patrimoine culturel**, dans ses zones, est **valorisé** dans la mesure où son utilisation répond aux attentes de la population à laquelle il appartient. **Il devient un facteur de développement** à travers les produits locaux, qui ne sont pas nécessairement commerciaux mais aussi culturels, touristiques, artisanaux et gastronomiques.

La combinaison d'efforts de restauration purement techniques et de réhabilitation sociale, culturelle et environnementale permettrait à ces villages historiques de retrouver la qualité architecturale et la beauté des paysages qu'ils sont en train de perdre, ainsi que leur **intégration dans la vie contemporaine.** En revanche, l'extrême fragilité et la complexité du

milieu à protéger rendent la définition d'une politique de mise en valeur particulièrement délicates : les mesures doivent être très adaptées aux exigences locales et se compléter les unes les autres. Par conséquent, tenter de sauvegarder ce patrimoine sans tenir compte des préoccupations des populations locales et de leurs aspirations au développement socio-économique et culturel, c'est en fait accélérer sa destruction.

Aujourd'hui, la préservation des villages historiques est une nécessité vitale. Au lieu de continuer à les marginaliser, à les dénaturer et à accentuer leur désarticulation, il faut les aider à retrouver leurs fonctions vitales afin de leur donner la place qu'ils méritent en tant que témoins d'un passé glorieux dans la vie contemporaine. Il s'agit de réaliser des opérations et des programmes d'aménagement visant à renforcer toutes les facilités de leur développement et à leur permettre de s'adapter au nouveau contexte montagnard , rural (ou urbain) dans lequel ils se trouvent, car c'est une solution dont les effets ne peuvent que générer l'harmonie environnementale et la prospérité sociale. Effectivement , **la conservation de ces villages historiques revêt une importance vitale pour la culture, l'identité et l'économie nationales** et ne manquera pas de susciter un grand intérêt au niveau international.

Ces villages représentent non seulement un patrimoine culturel et historique et une référence identitaire et civilisationnelle, mais aussi un modèle architectural éprouvé et un élément d'équilibre nécessaire dans l'évolution des sociétés berbères. La sensibilisation au patrimoine culturel est un facteur important pour assurer sa survie. Notre zone d'étude étant riche en patrimoine, il semble inévitable de travailler sur cet héritage. L'objectif principal est de préserver notre patrimoine culturel qui est actuellement en très mauvais état et menacé de disparition. La politique patrimoniale à adopter visera à valoriser ce patrimoine en l'ouvrant au public, en le promouvant et en le transmettant, afin de répondre aux enjeux culturels, économiques et touristiques. Cela nous amène à dire que le patrimoine fait partie de notre environnement. Préserver l'environnement culturel et préserver l'environnement naturel relèvent d'une même démarche. Il s'agit de concilier développement et conservation afin de répondre aux besoins des générations actuelles et futures. Parce que le patrimoine est un facteur d'identité culturelle, il est aussi une source de dialogue interculturel, de compréhension mutuelle et de citoyenneté. Cependant, malgré l'importance qu'il joue dans le développement économique des villages historiques, le patrimoine de certains d'entre eux reste largement inexploité, notamment dans de nombreux pays en voie de développement.

Raisons pour lesquelles les acteurs du tourisme doivent être conscients des liens entre ce secteur et l'environnement naturel et culturel, y compris les effets des facteurs environnementaux sur le tourisme et les impacts du tourisme sur les données existantes.

L'offre touristique de ces villages est le fruit des ressources locales, à savoir le patrimoine culturel matériel et immatériel et le patrimoine naturel.

Aujourd'hui, le modèle de tourisme durable est beaucoup plus ouvert aux zones de montagne et aux zones rurales, de sorte que les localités voisines et intérieures font partie de la même offre touristique. Ces nouvelles stratégies ont sensibilisé les voyageurs à la nécessité d'un "tourisme culturel" respectueux de la vie traditionnelle et des caractéristiques locales.

Cette dynamique repose sur la production d'un patrimoine vivant et historique qui en fait un moteur de développement, renforçant l'attractivité de la région. Le patrimoine culturel est pleinement intégré au développement et à la revitalisation du monde rural et montagnard, soutenu par des politiques dans des domaines variés (environnement, paysage, culture, éducation, etc.) et dans la détermination des caractéristiques d'un "pays".

Ce type de développement s'appuie également sur des activités très spécifiques telles que l'écotourisme, la randonnée, l'équitation, le cyclisme, les sports d'aventure, la chasse et la pêche, etc. Une stratégie émergente qui s'appuie sur la conviction qu'il "*convient d'observer le passé pour construire l'avenir et de regarder vers le futur pour conforter le passé...*" selon la citation de Jean Glavary Ex-Ministère de l'Agriculture et de la Pêche de la République française.

En effet, la région des Aurès est aujourd'hui la base de la compétitivité. Dans cette optique, la valorisation du patrimoine culturel et naturel de ses villages historiques est la seule garantie de son développement touristique et économique. Cette mise en valeur renforce également le sentiment d'appartenance, car les habitants de cette région trouvent leur identité, leurs racines et leur histoire dans leur patrimoine .

**Le tourisme culturel, qui semble être la meilleure solution pour le développement durable de cette partie du pays, est étroitement lié à l'environnement local. Un territoire donné n'est pas nécessairement une destination de tourisme culturel. Ainsi, pour que cette région puisse bénéficier des retombées positives du tourisme culturel, elle doit d'abord transformer son territoire et son offre culturelle en une destination touristique.**

Il est à noter que l'objectif de cette recherche n'est pas d'aborder tous les problèmes posés par le processus de détérioration et de transformation des villages historiques, ni de couvrir l'ensemble de la région des Aurès. Nous nous limiterons à mettre en évidence certains aspects du problème dans la vallée de l'Oued Labiod et surtout dans le village historique de Rhoufi, en particulier ceux qui concernent la détérioration de son patrimoine culturel.

Il ressort de ce qui précède que le sujet s'inscrit dans une problématique plus large. Il se situe au cœur des interactions entre culture et développement. L'objectif est de parvenir à un

développement durable dans lequel le patrimoine culturel entre en symbiose avec les éléments économiques, sociaux et environnementaux.

## BIBLIOGRAGHIE

- Andre-Julien CH.(1931). Histoire de l'Afrique du Nord Tunisie, Algérie, Maroc ,préface de Stéphane Gsell, (bibliothèque d'histoire) , Payot Paris.
- Abbes S. (1999). Le modèle théorique de la segmentarité : vers une vision dynamique de l'organisation sociétale, revue Algérienne d'anthropologie et de sciences sociales , insaniyat.
- Audrierie D.(2003)."questions sur le patrimoine", collections stèles, Edition confluences.
- Akdim B.& Laouane M.(2010). " Patrimoine et développement local à Fès : priorités, acteurs et échelles d'action", article , édition Norois, n° 214.
- Annexe 6 du "Guide pratique des marchés publics de conservation-restauration de biens culturels .(version 2020). rapport du Ministère de la culture de la république française.
- Ambassade de l'Algérie en France.(2020). Presentation de la délégation.  
<https://amb-algerie.fr/activites-de-la-delegation/>
- Bachaga B.( 1963). Les Harkis au service de la France, Editions France-Empire.
- Blasco F.(1996). Economia, Turismo et medio ambiente, publicacion de la universidad de valencia, Valencia.
- Bernard M., Feilden and Jokilehto J. (1998)."Management guidelines for world cultural heritage sites", 2ème édition ICCROM. [en ligne] , consulté le 24/08/2021 .  
[https://www.iccrom.org/sites/default/files/2018-02/1998\\_feilden\\_management\\_guidelines\\_eng\\_70071\\_light\\_0.pdf](https://www.iccrom.org/sites/default/files/2018-02/1998_feilden_management_guidelines_eng_70071_light_0.pdf)
- Bourdieu P.( 2001). Sociologie de l'Algérie, Que sais je huitième édition , Edité par Presses Universitaires de France - PUF.
- Basilico S. (2005). "Redéfinir le Patrimoine culturel à l'heure de la globalisation", Des cultures et des Hommes, clefs anthropologiques pour la mondialisation, article, l'harmattan, collection logiques sociales.
- Bensaber B. (2006). Le Cercas pour que Ksour et kasbah soient éternels article [en ligne],consulté le 17/06/2018 . <https://www.maghress.com/fr/lagazette/9461>.
- Berteloot L. (2008).Comment inscrire une ville historique dans un processus de développement durable du tourisme ?, Diagnostic comparé de Sarlat-la-Canéda et Trogir , mémoire de Master 2, Université de Toulouse le Mirail Département du Ceta.
- Boussalh M.(2008). "Ksar d'Ait-Ben-Haddou : menaces et espérances", rapport , le patrimoine mondial N° 48.
- Benabbas M.(2012). Développement urbain et architectural dans l'Aures central et choix du mode d'urbanisation , thèse de doctorat, université Mentouri Constantine.
- Boughida A. M. (2012). Revitalisation Des Vieilles Villes Auresiennes (cas de Menâa) , mémoire de magistère en urbanisme, Universite Elhadj Lakhedar Batna.
- Benhaddou Kh. S. (2017) . La pratique du marketing touristique dans la promotion de la destination Algérie, thèse de doctorat, Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion, Université d'Oran 2.
- Banque mondiale,2020, Tourisme international , nombre d'arrivées,  
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/ST.INT.ARVL?end=2020&locations=DZ&start=1995&view=chart>
- Coquet M.(1935). Un destin contrarié", La mission de Thérèse Rivière et Germaine Tillion ( 1935-1936), Série " Missions, enquêtes et terrains" - Années 1930 .
- Cahiers du centenaire de l'Algérie n° V , Alger .( février 1930).
- Charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments Historiques . (1931).
- Conférence mondiale des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux.(1963).
- Charte internationale sur la conservation des monuments et des sites dite (Charte de

Venise 1964).

- Colonna F.(1977). "l'Israh chez les paysan, cas de l'Aurès, 1936-1938" in RASJ volume 14, N° 2, Alger.
- Cote M.( 1988). l'Algérie ou l'espace retourné, Paris, Flammarion, coll. Géographes.
- Choay F.(1992). l'Allégorie du patrimoine, éditions du Seuil.
- Cuvelier P., et all. (1994). Patrimoine modèle de tourisme et développement local, ouvrage , éditions L'Harmattan.
- Champy F.&Choay F. (Avril-juin 1995). L'Allégorie du patrimoine. *In*: Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 42 N°2.
- Charte du tourisme durable de Lanzarote . (1995).
- Convention du patrimoine mondial culturel et naturel : Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.(2000). Rapport, Ksar Ait Ben Haddou .
- Cousin S.(a) .( 2002). L'identité au miroir du tourisme. Usages et enjeux des politiques de tourisme culturel, thèse de doctorat, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS).
- Conseil de l'Europe.(2004). 13<sup>ème</sup> conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), Ljubljana (Slovénie) 16-17 septembre 2003, éditions du conseil de l'Europe , décembre 2004.
- Conseil de l'Europe.(27 octobre2005). La convention de faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, (art 2).
- Cousin S. (b). (2006). De l'UNESCO aux villages de Touraine: les enjeux politiques, institutionnels et identitaires du tourisme culturel , article , revue Autrepart n°40 .
- Charai Z. (2014). Les effets du tourisme sur l'identité culturelle : le cas de la médina de Fès, Thèse de Doctorat , Université Nice Sophia Antipolis.
- Cousseau V. ( 2015). La construction patrimoniale au prisme de l'histoire, Editions la librairie des territoires.
- Conférence mondiale de l'OMT et de l'UNESCO sur le tourisme et la culture, Février 2015.
- CHaoui L. (2017). "la mise en tourisme du patrimoine culturel saharien- cas d'étude: la vallée du M'zab", Mémoire , université du Québec à Montréal.
- Conférence mondiale de l'OMT et de l'UNESCO sur le tourisme et la culture.(2019). (4ème conférence ) .
- Dictionnaire de langue française É-LITTRÉ, édition de la Librairie Hachette .( 1886).
- De Montgolfier J.(1987).Le patrimoine du futur: approches pour un gestion patrimoniale des ressources naturelles, œuvre mixte, Edition: Paris economica.
- Dekoumi D. (2007). Pour une nouvelle politique de conservation de l'environnement historique bâti algérien (cas de Constantine) , thèse de doctorat, Université Mentouri, faculte des sciences de la terre, de l'amenagement du territoire, departement d'architecture et d'urbanisme, Constantine.
- Dictionnaire educalingo .(15/07/2018). Dahir . <https://educalingo.com/fr/dic-fr/dahir> .
- Encyclopédie berbère.(1989). N° 7 / Asarakae -Aurès/ article écrit par Ballais E.B.,& J. L. <https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.738>
- Encyclopédie berbère.(1990). N°8/Aurès - Azro. <https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.142>
- Ecomusée du fier monde.(2021) définition d'un écomusée. <https://ecomusee.qc.ca/ecomusee/definition-dun-ecomusee/>
- Faublée-Urbain M. (1951). Magasins collectifs de l'Oued el Abiod (Aurès). *In*: Journal de la Société des Africanistes, tome 21, fascicule 2.
- Fevrier P.A.(1989). Approches du Maghreb romain, tome 1, pouvoirs, différences et



conflits, Edisud, Aix-en-Provence.

- Francois H., Hirczak M. et Senil N.(2006). "Patrimoine et territoire : vers une co-construction d'une dynamique et de ses ressources" , article , revue d'Economie Régionale et Urbaine.
- FFCR .(2008). La conservation-restauration. <https://www.ffcr.fr/la-conservation-restauration>
- Faits saillants OMT du tourisme, publication OMT , édition 2011.
- Fagnoni F.( 2013)." Patrimoine versus mondialisation ? ", *Revue Géographique de l'Est* [Online], vol. 53 /3-4 | . <http://journals.openedition.org/rge/5048> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rge.5048>
- Fagnoni E.( 2017). Les espaces du tourisme des loisirs, ouvrage , édition espace.
- Faits saillants OMT du tourisme, publication OMT , édition 2020.
- Faits saillants OMT du tourisme, publication OMT , édition 2021
- Merabet F. (2021). Le Sahara algérien à l'épreuve de la mutation touristique : entre attractivité et durabilité. "L'Oasis Rouge" de Timimoun, thèse de doctorat, École doctorale 60, Territoires, Temps, Sociétés et Développement, Montpellier 3.
- Gaudry M.(1929)."la femme chaouia de l'Aurès" , étude de sociologie berbère , librairie orientaliste Paul Geuthner, édition Chihab , 1998.
- Gaid M. (1990). Les berbères dans l'histoire, de la préhistoire, à la Kahina, T1, édition Mimouni Alger.
- Gravari M., Barbas et Veschambre V.(2003)."Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits , article, Presses universitaires François Rabelais.
- Gravari-Barbas M.(2004)."Politiques patrimoniales locales : quelles marges de manœuvre pour une "gouvernance patrimoniale " ? Les cas d'Angers et du Havre, revue *pouvoirs locaux*, n° 63.
- Girard M (b).( 2006). Imaginaire touristique et émotion patrimoniale dans la médina de Fès (Maroc), article, In: Culture & Musées, n°8.
- Guerabi B.(2007). L'espace fragmenté de l'habitat des Aurès, dans le contexte du sud ouest méditerranéen, thèse de doctorat, sous la direction du Pr. Cyrille Simonnet, Genève.
- Gagnon M.( 2009). Joyau du patrimoine mondial et tourisme : l'exemple de St-George, Bermudes,mémoire , Université de Montréal, Institut d'urbanisme ,Faculté de l'aménagement.
- Girard M.(a).(2010). Recompositions du monde artisanal et mutations urbaines au regard des mises en patrimoine et en tourisme au Maghreb et au Moyen-Orient (Fès, Istanbul, Alep), Thèse de doctorat ,Université de Tours.
- Guedjiba A. (2012). La situation linguistique dans le massif central de l'Aurès, thèse de doctorat Université Mouloud Mammeri Tizi Ouzou.
- Germaine M. A. & Lespez L.(2014). Le démantèlement des barrages de la Sélune (Manche). Des réseaux d'acteurs au projet de territoire ? <http://journals.openedition.org/developpementdurable/10525>.
- Google Maps.(16/06/2018). Ksar Ait Ben Haddou . <https://www.google.com/maps/>
- Google Maps ( 12/08/2019). Commune de Ghassira .[www.google.com/maps/place/Ghassira](http://www.google.com/maps/place/Ghassira)
- Google Maps ( 12/08/2019). Commune de Rhoufi.[www.google.com/maps/Rhoufi](http://www.google.com/maps/Rhoufi)
- Guide Fès les 54 lieux à voir à Fès .(2018). Tanneries de Fès. <https://www.cityzeum.com/photo/les-tanneries-de-fes>.
- Hamdouni Alami Y. , & Bouchta El Khazzan.(2017). "pour la promotion du tourisme culturel à Fès , article , revue de géographie n° 4-5, Tourisme et Développement durable , Université Sidi Mohamed Ben Abdoullah Fès.

- Ibn Khaldoun (b).(1825). " Histoire des Berbères et des Dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale ", traduction de l'arabe par le Baronde Slane, 1ere édition, Imprimerie du gouvernement , T.I , Alger .
- Ibn Khaldoun (a).(1825). " Histoire des Berbères et des Dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale ", traduction de l'arabe par le Baronde Slane, édition 2ème édition, publier par Paris, Librairie Orientaliste Paul Geuthner , 4 vol.
- ICOMOS, Charte Internationale Sur La Conservation Et La Restauration Des Monuments Et Des Sites (Charte De Venise 1964).
- ICOMOS. (1976). charte internationale sur le tourisme culturel connue sous le nom de la charte de Bruxelles.
- ICOMOS.(1999). Charte Internationale Du Tourisme Culturel: La Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif.
- ICOM-CC.(2008). Terminologie de la conservation-restauration du patrimoine culturel matériel, Résolution adoptée par les membres de l'ICOM-CC à l'occasion de la 15ème Conférence triennale, New Delhi, 22-26 septembre.
- Idir M.S.(2013). Valorisation du patrimoine, tourisme et d'evveloppement territorial en Algerie : cas des régions de Bejaia en Kabylie et Djanet dans le Tassili n'Ajjer, Thèse, Economies et finances. Université de Grenoble.
- Implications de la crise du corona virus pour le développement rural, OCDE 2020 ([https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=135\\_135712-a2syvcxawk&title=Implications-de-la-crise-du-coronavirus-pour-le-d%C3%A9veloppement-rural](https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=135_135712-a2syvcxawk&title=Implications-de-la-crise-du-coronavirus-pour-le-d%C3%A9veloppement-rural))
- Jemma Gouzon D. ( 1989). Villages de l'Aurès : archives de pierres , ouvrage paru dans collection "histoire et perspectives méditerranéennes" , éditions Harmattan, Paris.
- Jelidi Ch.( 2007). "la fabrication d'une ville nouvelle sous le protectorat français au maroc (1912-1956) : Fès- nouvelle", thèse de doctorat , Université de tours France.
- Khaddache M.(1982). L'Algérie Médiévale , publié par société nationale d'édition et de diffusion, Alger.
- Kevin L. Jones.( 2003). "Caring for archaeological sites", New Zealand guidelines, ed. Department of conservation, New Zealande .
- Komla Eglen E., & Veirier L.( 2004). "Tourisme, Culture et développement en Afrique de L'ouest: pour un tourisme culturel au service du développement durable" , document de synthèse réalisé à la demande de l'UNESCO.
- Ksar d'Ait Ben Haddou 444.(2018). Rapport sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial , CERKAS.
- LT. Colonel Delartigue.(1904). du 3° zouaves, Monographie De L'Aures , documents sur Batna et sa région, édition Constantine.
- Latarjet B. (1992). " L'aménagement culturel du territoire ", Bulletin des bibliothèques de France (BBF), n° 5.
- Lash S. & Urry J. ( 1994). Economies of signs and space. Sage publication , London .
- Lowenthal D. (1998). "The Heritage Crusade and the Spoils of History", book , Cambridge University press.
- Lazzarotti O.(2003). "Tourisme et Patrimoine", article In:Annales de Géographie, t. 112, N°629.
- Le Tourisme Facteur De Développement Et De Rapprochement Entre Les Peuples.(2004). Algérie tourisme, publication d'information, éditée par l'office national du tourisme , N°33.
- Maurice A.(1931). Encyclopédie pratique illustrée des colonies françaises, Paris, Quillet, tome 1, (préface de Paul Doumer).
- Mitard A.E.(1941). Aperçu des grands traits géographiques de l'Aurès, Algérie. In: Revue de géographie alpine, tome 29, n°4.

- Moyal-Nansot C.(1991). "Sauvegarde du Ksar d'Ait Ben Haddou" , Rapport technique (PNUD), UNESCO.
- Morizot P. (a) .(1997). avec la collaboration de Marc Côte : Archéologie aérienne de l'Aurès, Comité des travaux historiques commission d'histoire et d'archéologie de l'Afrique du nord, CTHS.
- Marin J.P.( 2005). au forgeron de Batna, édition l'Harmattan.
- Mezzine M. (2010). "Fes, la Fabrication et l'usage D'une Patrimonialisation Annoncée" , article, édition Hesperis-Tamuda, Vol. XLV.
- Mucchielli, A., Paillé, A., (2012) , *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Editions Armand Colin, Collection U, 3ème édition, Paris.
- Mazouz F.(2015). "Le renouvellement du patrimoine bâti vétuste -le cas du centre ville d'Oran", Thèse de doctorat, Université des Sciences Et Technologie d'Oran Mohamed Boudiaf.
- Ministère de la culture.(2016). Le patrimoine culturel. <https://www.m-culture.gov.dz/index.php/fr/thematique-patrimoine-culturel>.
- Ministère de la culture et des arts .(2016).Patrimoine culturel <https://www.m-culture.gov.dz/index.php/fr/thematique-patrimoine-culturel>.
- Le Mausolée Sidi Ali ou Amar , In Revue Culture et tradition [en ligne] , consulté le 17/06/2018 . <http://www.kasbah-tebi.com/le-mausolee-de-sidi-ali-ou-amer/>
- Ministère de l'économie des finances et de la relance .(2018). Article, le tourisme culturel. <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/developpement-et-competitivite-du-secteur/tourisme-culturel>.
- Ministère du tourisme , de l'artisanat du transport aérien et de l'économie sociale , Tourisme Culturel Royaume du Maroc rapport [en ligne] consulté le 17/06/2018 sur :<https://mtataes.gov.ma/fr/tourisme/produit-touristique/tourisme-culturel/>
- Ministère de la culture, la législation sur le patrimoine culturel immatériel en Algérie sur <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Politique-du-PCI/La-legislation-sur-le-PCI-dans-le-monde/La-legislation-sur-le-patrimoine-culturel-immateriel-en-Algerie#RATIFICATION>
- Monographie de Batna,(2019), <https://www.aniref.dz/DocumentsPDF/monographies/MONOGRAPHE%20WILAYA%20BATNA.pdf>
- Ministère des travaux publics République Algérienne .(2020). patrimoine routier en Algérie . <http://www.mtp.gov.dz/?lg=fr>
- Mucchielli, A., Paillé, A., (2021) , *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Editions Armand Colin, Collection U, 5ème édition, Paris.
- New tailwind for rural tourism, 2022, article in the international journal for rural development RURAL 21 (<https://www.rural21.com/english/news/detail/article/new-tailwind-for-rural-tourism.html>)
- O.M.T. (1980). Déclaration de Manille sur le tourisme mondial .
- OMT. (1999). Code Mondial D'éthique Du Tourisme
- Oxford business group.( 2018). l'économie touristique .<https://oxfordbusinessgroup.com>
- OMT- UNWTO.(2019) Faits saillant du tourisme international [en ligne] , consulté le 29/11/2019 . <https://www.e-unwto.org/doi/pdf/10.18111/9789284421251>
- Ould Said M.(2020). Le secteur touristique en Algérie réalité et aspiration, étude empirique de la wilaya de Mostaganem, thèse de doctorat, Faculté des Sciences commerciales, Sciences économiques Et sciences de gestion, Université Abdelhamid Ibn Badis – Mostaganem.
- OMT, 2022, Désignation par l'OMT des 'Best Tourism Villages' 2022 <https://www.unwto.org/fr/news/designation-par-l-omt-des-best-tourism-villages-2022>
- Piquet V.(1921). Les civilisations de l'Afrique du Nord, éditeur A. Colin, 3 ème édition.

- Poulot D. (1998). Patrimoine et modernité , éditions L'Harmattan .
- Prigent L.(2001). "Valeur d'usage et valeur d'existence d'un patrimoine. Une application de la méthode d'évaluation contingente au Mont-Saint-Michel". Economies et finances, thèse de doctorat , Université de Bretagne occidentale - Brest.
- Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD).(2002). rapport , Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.
- Plan d'aménagement de la wilaya de Batna ( PAW 2008).
- Plan de gestion Ait Ben Haddou .(2007-2012).
- Payeur, J. (2013). La relation du patrimoine et du tourisme: une histoire de perception-le cas du vieux- Québec, mémoire université du Québec à Montréal, (en se référant au travail de Lazzarotti,2010).
- Robert C. M.( 1938). le long des oueds de l'Aurès, ouvrage , éditions Baconnier Alger
- Riegl A. (1984). "Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse", livre, Edition du Seuil Paris.
- Réhabilitation touristique des sites délaissés : guide de sensibilisation.(1995). Edité par le ministère de *l'environnement*, Paris.
- Robinson M., &Picard D.(2006). "Tourisme, Culture Et Développement Durable" , étude réalisée pour l'UNESCO.
- Rapport d'étude préliminaire de la Zest de Rhoufi .( 2007). Direction du tourisme de la wilaya de Batna.
- Rapport méthodologique.(2013). Etude de détermination de caractérisation et de classement des zones de montagnes et des massifs montagneux , ministère de l'agriculture et du développement rural.
- Recueil de textes législatifs et Réglementaires Relatifs au tourisme.(2020). Ministère Du Tourisme, De L'artisanat Et Du Travail Familial.
- RADP . (1968).Journal Officiel n°7 du 23 janvier.
- RADP. (1996). Journal officiel n° 76 du 8 décembre .
- RADP . (1998). Journal Officiel n°44 du 17 juin
- RADP . ( 2004). Journal Officiel n°9 du 11 février.
- RADP . (2006).Journal Officiel n° 14 du 12 mars.
- Saraillon B.(1954).Rhoufi dans l'âbime de l'Aurès, ouvrage tiré d'après les lithographies originales de l'auteur, imprimé sur les presses de la typo litho – Alger- édité par l'auteur dans la même année.
- Schéma directeur des zones archéologiques et historiques ( SDZAH) .(2007). Direction de la protection légale des biens culturels et de la valorisation du patrimoine culturel,rapport, ministère de la culture , Algérie.
- Schéma Directeur D'aménagement Touristique "SDAT 2025" .(2008). Livre 1: "Le diagnostic : audit du tourisme algérien",Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et du Tourisme (MATET).
- Schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT 2025) .(2008). Livre 2 :Le plan stratégique : les cinq dynamiques et les programmes d'actions touristiques prioritaires.
- Skounti A.(2010). "de la patrimonialisation comment et quand les choses deviennent-elles des patrimoines?", article , Edition Hesperis- Tamuda, Vol. XLV.
- Schéma de développement de la vallée de Sélune. (2012). phase1 diagnostic, Préfecture de la Manche.
- Schéma de développement de la vallée de Sélune.(2012). volet 4 , préservation et valorisation des patrimoines.
- Schéma Directeur D'aménagement Touristique "SDAT 2013".(2008).Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme (MATET).
- Statistiques du ministère du tourisme et de l'artisanat. <https://www.mtatf.gov.dz>

- "Tourisme Culturel et Patrimonial".(2012). Guide Pour les Maîtres D'œuvre Communautaires, une publication de: la Table sur la culture et le patrimoine des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la culture et du patrimoine (FPT).
- Trabelsi S. (2016). Développement local et valorisation du patrimoine culturel fragile : le rôle médiateur des ONG : cas du Sud-tunisien. thèse de doctorat, Université Côte d'Azur, France.
- Tiffrent F.(2016). étude analytique de l'habitation traditionnelle auresienne (cas de Menâa), Mémoire de master II, Université Larbi Tébessi - Tébessa.
- Touati R.(2020). Atouts touristiques et durable cas de l' Algérie, article publié in Algerian Journal of Engineering Architecture and Urbanism Vol.3 N° 4 2020. consulté en ligne le 25/09/2020 . <https://www.aneau.org/ajeau/Art/v4n3a03.pdf>.
- Universalis.(nd). Conservation des œuvres d'art. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/conservation-des-oeuvres-d-art/6-la-conservation-des-oeuvres-d-art-depuis-1914/>
- UNESCO.(1970). Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.
- UNESCO.(1972). convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel . <https://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf>
- UNESCO.(1982). Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, (art 23). [https://culturalrights.net/descargas/drets\\_culturals401.pdf](https://culturalrights.net/descargas/drets_culturals401.pdf)
- UNESCO.(1999). Guide pratique de la décennie mondiale du développement culturel, édition, Unesco, Paris.
- UNESCO. (2001). Déclaration universelle sur la diversité culturelle.[http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL\\_ID=13179&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=13179&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)
- UNESCO.(2003).Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel,(art 2).
- UNESCO.(2003). Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel <https://ich.unesco.org/doc/src/32697-FR.pdf>
- UNESCO. (2004). Forum universel des cultures à Barcelone . [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000109133\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000109133_fre)
- Universalise.(2005). Orale Tradition. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/tradition-orale/> article écrit par Boyer P.
- Universalise.(2005).Tourisme Culturel. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/tourisme-culturel/> article écrit par Colardelle M.& Monferrand A.
- Universalise.(2008). La ville de Fès. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/fes/>
- UNESCO.(2010). Le pouvoir de la culture sur le développement. <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001893/189382f>.
- UNESCO.(2011). Qu'est ce que le patrimoine culturel immatériel? <https://ich.unesco.org/fr/qu-est-ce-que-le-patrimoine-culturel-immateriel-00003>
- Universalise.(2011).Berbères. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/berberes/> article écrit part Chaker S.
- Universalise.(2013).L'Algérie. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/algerie/> article écrit part AGERON C.R et all.
- UNESCO.(2013). Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb: enjeux , diagnostics et recommandations, Rapport du Bureau de l'UNESCO à Rabat , Bureau multipays pour : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, et Tunisie.
- UNESCO. (2015). Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial. <https://whc.unesco.org/document/139746>.
- UNESCO.(2015). Rapport périodique , Algérie et la convention de 2003 sur

- <https://ich.unesco.org/doc/src/32697-FR.pdf>
- Universalise.(2017).Tourisme.<https://www.universalis.fr/encyclopedie/tourisme/> article écrit part GAY J.C.
  - Universalise.(2017).TOURISME(anthropologie).<https://www.universalis.fr/encyclopedie/tourisme/anthropologie/> article écrit par Doquet A.
  - UNESCO. (2018). L'interprétation Des Sites De Mémoire , Etude du Centre du Patrimoine mondial. <file:///C:/Users/TOSHIBA/Downloads/document-327-40.pdf>
  - UNESCO, Ksar Ait Ben Haddou sur <https://whc.unesco.org/fr/list/444/>
  - UNESCO.(2019). Algérie , Biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. <https://whc.unesco.org/fr/etatsparties/dz>
  - Viau S.(1992). "La tétralogie de Québec: capitale, patrimoine, culture et tourisme ". Dans Le patrimoine : atout du développement, sous la direction de Régis Neyret, Lyon: Presses universitaires de Lyon.
  - Veschambre V.(2007). "Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace" , article , Université d'Angers.
  - Venturini, Edgardo J. (2012). Tourisme culturel et développement durable: le patrimoine au-delà du spectacle. In: ICOMOS 17th General Assembly, 2011-11-27 / 2011-12-02, Paris, France. [Document issu d'une conférence ou d'un atelier]. <http://openarchive.icomos.org/id/eprint/1123/>
  - Violo G.(2013)."Héritage, patrimonialisation, revitalisation ? : approche ethnologique des transmissions de la langue bretonne en Bretagne (France) éclairées par celles de la langue française en Saskatchewan Canada)", thèse de doctorat ,Université de Bretagne occidentale - Brest.
  - Village bebere Takrouna ,Tunisie (2019) <https://www.voyage-tunisie.info/village-berbere-takrouna-tunisie/>
  - Zytnicki C. (a) .(2013). " Faire l'Algérie agréable ". Tourisme et colonisation en Algérie des années 1870 à 1962, revue le mouvement social n° 242.
  - Zytnicki C (b).(2016) L'Algérie, terre de tourisme. Histoire d'un loisir colonial, Paris, Vendémiaire, coll. Empires "
  - Zerouali H, El Mghari M. & Mouna L .( 2017). The Intangible Cultural Heritage Of Ksar Ait Ben Haddou, From Traditional Transmission To Digital Interpretation, Icoah 181.
  - ع.ح.عسائي .(2017). الثوابت المجالية في المسكن البربري التقليدي بمنطقة الاوراس (دراسة حالة الواد الأبيض) ، أطروحة دكتوراء ، جامعة سطيف .

## ANNEXE A

### ROLE DE LA CULTURE (UNESCO 2010)

#### 1. La culture au premier plan: Orientations futures et engagements internationaux :

- ***Place culture at the heart of development:*** Investir dans la culture est un gage de paix et de stabilité, dont dépend la réussite du développement humain. La présence plus visible et effective de la culture dans les programmes de développement aux niveaux local, national, et international est indispensable au développement durable.
- ***Encourager la diversité*** des approches et modèles de développement ainsi que celle des formes et pratiques culturelles.
- ***S'adapter aux conditions du marché :*** L'adaptation des biens culturels traditionnels aux conditions modernes du marché nécessite un appui technique et conceptuel ainsi qu'une expertise juridique et financière. Des politiques et mesures appropriées s'imposent pour créer les conditions du marché porteur dont les micro-entreprises et les créateurs ont besoin pour réussir.
- ***Intégrer la culture dans les politiques au niveau des pays :*** Il est essentiel de tenir pleinement compte des engagements qui existent aux niveaux national et sous-national pour promouvoir des politiques et stratégies de développement efficaces et respectueuses de la diversité des cultures en s'inspirant des conventions internationales de l'UNESCO. Les équipes de pays des Nations Unies peuvent contribuer à l'intégration explicite de la culture dans leurs exercices de programmation conjointe en vue de réaliser les priorités nationales en matière de développement.
- ***Investir dans le renforcement des capacités :*** Il est indispensable de renforcer les capacités des communautés locales et des services d'appui si l'on veut préserver durablement ces communautés.
- ***Investir dans la culture :*** La culture a besoin d'investissements à long terme dans des infrastructures physiques et techniques, la formation et le renforcement des capacités pour pouvoir réaliser son potentiel économique et social.
- ***Promouvoir des projets à vocation culturelle :*** Des projets de création et de promotion des industries culturelles et du tourisme culturel doivent faire partie des efforts bilatéraux et multilatéraux en vue d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement.
- ***Faciliter l'accès au financement :*** Des formules novatrices en matière de financement et des partenariats public-privé sont indispensables pour faciliter l'accès des entrepreneurs culturels aux capitaux. Les formes traditionnelles d'investissement culturel, les subventions par exemple, s'avèrent insuffisantes. La culture ne perçoit que 1,7 % de l'aide publique au développement, bien qu'elle représente de 2 à 6 % du PIB dans de nombreux pays.
- ***Élaborer des guides et des outils :*** Le Prisme de programmation par la diversité culturelle est pour l'UNESCO un auxiliaire important d'élaboration des stratégies nationales. Le Guide de l'UNESCO sur la culture et les industries créatives recense à l'intention des décideurs les moyens pratiques de dynamiser l'économie créative. Enfin, avec sa série d'indicateurs de la culture et du développement, l'UNESCO dispose d'un outil d'évaluation et d'analyse de la contribution de la culture au développement.

**Le rôle moteur de l'UNESCO demeure indispensable pour ouvrir de nouvelles perspectives d'intégration de la culture à l'effort de développement.**

## ANNEXE B

### LEGISLATION MAROCAINE RELATIVE A LA PROTECTION DU PATRIMOINE

#### CULTUREL:

##### 1. Le "dahir" du 26 novembre 1912 :

Juste après la signature de traité du protectorat en 1912 un "*dahir*"<sup>\*92</sup> relatif à la conservation des monuments historiques et des inscriptions historiques a été promulgué le 26 novembre de la même année. "*L'adoption de ce texte a été justifiée par la nécessité de préserver les spécificités du patrimoine marocain contre le courant du modernisme et ses effets néfastes sur l'authenticité et la perpétuité de ce patrimoine.*"<sup>93</sup> Pour le même objectif qui est la préservation du patrimoine national marocain une Direction des Beaux Arts de l'Archéologie et des Monuments Historiques a été créée transformé quelques années plus tard (à la Direction du Patrimoine Culturel) sous la tutelle du Ministère de l'enseignement public. L'une des premières missions assignées à cette dernière a été de veiller sur l'application de la législation relative au patrimoine culturel.

A partir de la promulgation de ce "*dahir*", la législation marocaine en matière de protection des biens culturels et archéologiques a connu, une évolution notable matérialisée par les différentes modifications du texte de loi dont les principaux sont<sup>94</sup>:

- "*Dahir*" de 13 février 1914 relatif à la conservation des monuments historiques, des inscriptions et des objets d'art et antiquités de l'Empire Chérifien, à la protection des lieux entourant ces monuments, des sites et des monuments naturels ;
- "*Dahir*" de 21 juillet 1945 relatif à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité et à la protection des villes anciennes et des architectures régionales ;
- *Dahir de 25 décembre 1980* portant promulgation de la loi 22-80 et son décret d'application de 1981.

Le véritable texte juridique en la matière était le "*dahir*" de 1945 abrogé en 1980 par la loi 22-80 relative à la Conservation des Monuments Historiques et des Sites, des Inscriptions, des objets d'art et d'Antiquité. Promulguée par le dahir 1-80-341 du 17 Safar 1401 / 25 décembre 1980.

##### 2. Le dahir du 13 février 1914:

Le "*Dahir*" du 13 février 1914 relatif à la conservation des monuments historiques, des inscriptions et des objets d'art et d'antiquité de l'Empire chérifien, et à la protection des lieux avoisinant ces monuments, sites et monuments naturels, complète le précédent (celui de 1912) ; il introduit dans ses articles le critère de protection qui repose sur la notion d'intérêt particulier pour l'art ou l'histoire tel que défini dans son premier article. En effet, de nouvelles catégories de biens font désormais l'objet de mesures de protection au même titre que les monuments historiques, tels que les sites naturels, urbains, pittoresques et légendaires, mais insiste également sur la définition des vieilles villes et de l'architecture régionale comme le précisent ses articles (23, 43 et 45). Ce "*dahir*" stipule que " le classement sera prononcé par

---

\*<sup>92</sup> Un dahir ou dahir chérifien est un décret royal. Dans la législation marocaine ce terme désigne le sceau du roi apposé sur les textes de lois votés au parlement D'autres décrets royaux prennent la nomination *dahir*, tels que les nominations aux emplois supérieurs.

<sup>93</sup> Lazraq A., 2002, "La législation marocaine en matière du patrimoine culturel " in, Al Borj, (Bulletin de l'Inspection régionale de l'Aménagement du territoire de l'Urbanisme de l'Habitat et de l'Environnement de la Région de Fès-Boulmane). p.16.

<sup>94</sup> Rapport du Ministère de la culture du Royaume du Maroc, Note de présentation du Projet de loi relatif à la protection, à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel :source :<http://www.sgg.gov.ma>



Dahir ", dans ce contexte trois grandes étapes du processus de classement ont été imposées par le législateur de 1914, à savoir : une enquête, une notification<sup>\*95</sup> et une publication. Suite à la mise en œuvre de ce dispositif juridique, un grand nombre de monuments historiques ont été classés, placés sous le contrôle de la Direction des Beaux-Arts et des Monuments historiques, qui a joué un rôle majeur dans l'application de la politique de conservation, de restauration et de réhabilitation des biens culturels. "Le dahir de 1945 vient quant à lui confirmer celui qu'il exerce sur la protection des villes anciennes et des architectures régionales, renforçant ses prérogatives et son champ d'intervention"<sup>96</sup>.

### **3. "Dahir" du 21 juillet 1945 :**

Le "Dahir" du 21 juillet 1945 relatif à la conservation des monuments et sites historiques, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité, à la protection des vieilles villes et de l'architecture régionale, a repris intégralement les orientations de son prédécesseur (1914), tout en apportant quelques modifications à son application. Ce dernier a placé le traitement des questions patrimoniales sous la tutelle de la direction de l'Instruction publique, créée à cet effet et qui fonctionne directement sous l'autorité du secrétaire général du Protectorat. Ce "dahir" ne s'occupait pas seulement de la protection et de la conservation des monuments historiques, mais aussi des périmètres de protections qui les entourent qui sont définis par l'article 23 comme suit : " [...] l'établissement de servitudes non aedificandi ou non altius tollendi, ou de servitudes d'aspect en vue d'assurer la protection, soit du style des constructions particulier à une localité quelconque déterminée, soit du caractère de la végétation du sol". En effet, la particularité de ce "dahir" est qu'il a introduit dans son champ de protection à côté des zones et des sites pittoresques, les monuments naturels que le dahir de 1914 n'a pas prévues.

L'article 45 de ce "dahir" a permis d'étendre la protection juridique aux médinas et aux particularités architecturales régionales. En effet, dans toutes les médinas et zones dotées de cette réglementation, l'autorisation de construire ne peut être accordée que par l'autorité de tutelle municipale ou locale après avis conforme du directeur de l'enseignement public.

Ce "dahir" est resté en vigueur jusqu'aux années 1980, date à laquelle une nouvelle loi a été adoptée pour le modifier et le remplacer. La loi n° 22-80 a reconduit plusieurs dispositions de l'ancienne législation, notamment en ce qui concerne le classement des immeubles et des meubles. En revanche, elle a introduit des modifications de fond et défini une nouvelle forme de protection très similaire à celle utilisée pour le classement et l'enregistrement des biens meubles et immeubles.

### **4. Loi n° 22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité du 25/décembre 1980:**

Selon (Noureddine QUECHA), "cette loi constitue le seul texte juridique national (marocain) qui régleme actuellement la conservation et la gestion du patrimoine culturel"<sup>97</sup>. Son appellation fait déjà référence aux éléments regroupés sous le concept de biens culturels matériels que sont les **Monuments historiques, les Sites**, les Inscriptions, les Objets d'Art et les Objets d'Antiquité.

---

<sup>\*95</sup> La notification de celle-ci aux intéressés ne peut être déduite même partiellement sans un dahir, autorisant une telle opération.

<sup>96</sup> Fadili-Toutain R., 2010, Historique de la sauvegarde par la législation, Publications de l'Institut français du Proche-Orient, presse de l'IFPO.

<sup>97</sup> Quecha N., 1997, "La législation marocaine dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel matériel", in Affaires Culturelles (Bulletin mensuel du Ministère de la Culture) n° 23, pp.34-35.

Conformément au premier article de cette présente loi , **le patrimoine culturel** englobe les "*Immeubles, par nature ou par destination, ainsi que, les meubles dont la conservation présente un intérêt particulier pour l'art, l'histoire ou la civilisation du Maroc*". Sont aussi inclus, selon l'alinéa (2) de l'article 2 "*Les objets mobiliers à caractère artistique, historique ou intéressant les sciences du passé et les sciences humaines en général*".

Cette loi vise dans son (**art.2**) , les immeubles dans :

- Les monuments historiques ou naturels;
- Les sites à caractère artistique, historique, légendaire, pittoresque ou intéressant les sciences du passé et les sciences humaines en général.
- Les gravures et peintures rupestres (murales), les pierres écrites et les inscriptions monumentales funéraires ou autres, à quelque époque qu'elles appartiennent en quelque langues qu'elles soient écrites et quelque soit les lignes et formes qu'elles représentent sont aussi assimilées aux monuments historiques et comme telles susceptibles d'être inscrites ou classées, lorsqu'elles présentent un intérêt artistique, historique, légendaire, pittoresque ou intéressant les sciences du passé et les sciences humaines en général.

Sont associés également dans L'article 13 aux biens culturels "*les monuments naturels et sites naturels ou urbains ayant un caractère artistique, légendaire, pittoresque ou intéressant, les sciences du passé et les sciences humaines en général ainsi que les zones entourant les monuments historiques*".

Extrait du DAHIR DU 21 JUILLET 1945 (11 chaabane 1364)  
relatif a la conservation des monuments historiques et des sites, des  
inscriptions, des objets d'art et d'antiquité, et à la protection des  
villes anciennes et des architectures régionales.

**TITRE SIXIEME.**

**De la protection des villes anciennes et des architectures régionales.**

**ART. 43.** - Il peut être édicté des règlements de protection destinés à préserver l'aspect et le caractère des villes, anciennes de Notre Empire et à maintenir l'unité du style architectural et décoratif de ces villes. Ces règlements sont approuvés par arrêté viziriel, pris sur la proposition du directeur de l'instruction publique, après accord du directeur des affaires politiques. Un extrait de ces arrêtés est publié au Bulletin officiel.

Les règlements prévus à l'alinéa précédent seront complétés par, des titres spéciaux des règlements municipaux de voirie, pris après accord du directeur de l'instruction publique.

**ART. 44.** - Des règlements de protection architecturale peuvent être édictés pour les zones rurales qui possèdent des architectures particulières. Le périmètre et les servitudes de protection architecturale de ces zones sont déterminés par arrêté viziriel, pris après accord du directeur des affaires politiques.

**ART. 45.** - Dans toutes les villes et zones dotées de règlements de protection, l'autorisation de bâtir ne peut être accordée par l'autorité municipale ou locale de contrôle qu'après avis conforme du directeur de l'instruction publique.

*Fait a Rabat, le 11 chaabane 1364 (21 juillet 1945).*

*Vu pour promulgation et mise à exécution :*

**Rabat, le 21 juillet 1945.**  
Le Commissaire résident général,  
GABRIEL. PUAUX.

## ANNEXE C

### PRINCIPALES ACTIONS D'INSCRIPTION ET DE CLASSEMENT DU PATRIMOINE AU MAROC

#### **1. Procédure d'inscription :**

L'objectif visé par l'inscription des biens culturels a été expliqué dans l'article 6 et 7 de ce présent loi précisant qu'un bien culturel inscrit " *ne peut être dénaturé, détruit, modifié. Il ne peut même être restauré sans qu'un avis n'en ait été donné à l'administration par le ou les propriétaires, six mois au moins avant la date prévue pour le commencement des travaux* ". En outre, des subventions sont allouées par l'État aux propriétaires de biens culturels classés pour assurer leur restauration et leur conservation. En accord avec les propriétaires, l'administration peut également entreprendre, à ses frais, tous travaux de sauvegarde et de mise en valeur d'un bien classé. Il faut noter qu'à travers une opération de classement, le législateur exprime la volonté de permettre à l'administration d'intervenir pour sauvegarder les biens culturels et plus particulièrement ceux qui sont menacés.

#### **2. La procédure de classement :**

La procédure de classement est considérée comme une pierre angulaire de la législation marocaine en matière de conservation du patrimoine culturel. Il s'agit d'une procédure administrative et technique considérée comme un instrument réglementaire permettant à l'administration d'assurer le respect des spécificités culturelles et des richesses paysagères sur l'ensemble du territoire marocain. Selon l'article 12 du même "Dehir", toute opération de classement est précédée d'une enquête ordonnée par un arrêté du ministère des Affaires culturelles (aujourd'hui ministère de la Culture) et publié au Bulletin officiel. Cet arrêté fixe les dates de début des enquêtes et précise le périmètre de protection des richesses patrimoniales, également appelé zone de servitude ou zone de servitude, que le classement imposera. Selon l'article 13, ces mesures ont pour but de " *d'assurer la protection, soit du style des constructions particulières à une région ou une localité déterminée, soit du caractère de la végétation ou du sol* ". Dès la réception du dossier de classement, le ministère des Affaires culturelles propose au Premier ministre le classement du patrimoine concerné. Le décret de classement sera éventuellement publié au Journal Officiel<sup>\*98</sup>.

Cependant, depuis le début des années 1990, nous constatons que l'accélération de l'évolution économique et sociale du Maroc a conduit à une urbanisation rapide qui a profondément modifié la configuration spatiale de diverses manières. Selon le ministère de la culture " *Ces modifications n'avaient pas manqué d'affecter le patrimoine culturel et naturel national*"<sup>99</sup>. A cet égard la loi 22/80 s'avérait lacunaire et largement dépassée.

Sur la base de près de trois décennies d'observation, il est devenu impératif de travailler à sa révision. Entre 1994 et 1997, la Direction du patrimoine culturel a élaboré une nouvelle loi, dont le texte a été préparé et envoyé au Secrétaire général du gouvernement pour avis en 2005. Sur la base de ce texte, une nouvelle loi a été adoptée en 2005. "La Loi 19-05 modifiant et complétant la loi 22-80 du 25 décembre 1980 promulguée par le "dehir" 1-06-102 du 18 jourmada I 1427 (15 juin 2005)"<sup>100</sup>.

---

<sup>\*98</sup> Tout intéressé peut, pendant la durée de l'enquête, prendre connaissance du dossier de classement et formuler, sur un registre ouvert à cet effet, ses observations qu'il peut également adresser, sous pli recommandé, à l'autorité communale compétente. (art.14)

<sup>99</sup> Rapport du ministère de la culture, Direction du patrimoine culturel du Royaume du Maroc intitulé :

Orientations stratégiques pour la gestion et le développement du patrimoine culturel marocain, 2013.

<sup>100</sup> [https://en.unesco.org/sites/default/files/maroc\\_decret106102\\_2006](https://en.unesco.org/sites/default/files/maroc_decret106102_2006).

## ANNEXE D

### SITES CLASSES ET ATOUS TOURISTIQUES A FES

L'importance historique de la ville de Fès et la variété de ses richesses patrimoniales ont conduit l'État marocain à adopter plusieurs politiques de développement permettant la classification de ce patrimoine selon deux périodes distinctes :

#### **a. Monuments et sites classés sous le protectorat:**

Plusieurs sites et monument historiques ont été classés sous le protectorat français résumés dans la thèse de doctorat de (Charlotte Jelidi)<sup>101</sup> comme suit :

- Casbah des Cherardas, "dahir"\*<sup>102</sup> du 25 août 1914, B.O., 97, 7 septembre 1914, p. 704.
- Casbah des Filala, dahir du 25 août 1914, B.O., 97, 7 septembre 1914, p. 705.
- Remparts intérieurs de Fès-Djedid, dahir du 25 août 1914, B.O., 97, 7 septembre 1914, p. 705.
- Enceinte générale de Fès, dahir du 25 août 1914, B.O., 97, 7 septembre 1914, p. 704.
- Remparts intérieurs de Fès, dahir du 25 août 1914, B.O., 97, 7 septembre 1914, p. 706.
- Bab Bou Jeloud, dahir du 31 août 1914, B.O., n°98, 14 septembre 1914, p. 717.
- Bab Dekaken, dahir du 31 août 1914, B.O., n°98, 14 septembre 1914, p. 717.
- Medersa Sahridj, dahir du 20 février 1915, B.O., n°123, 1er mars 1915, p. 92.
- Medersa Attarine, dahir du 20 février 1915, B.O., n°123, 1er mars 1915, p. 92.
- Medersa Bouanania, dahir du 20 février 1915, B.O., n°123, 1er mars 1915, p. 93.
- Medersa Cherratine, dahir du 20 février 1915, B.O., n°123, 1er mars 1915, p. 93.
- Medersa Mesbahia, dahir du 20 février 1915, B.O., n°123, 1er mars 1915, p. 93.
- Medersa Saffarine, dahir du 20 février 1915, B.O., n°123, 1er mars 1915, p. 93.
- Fondouk Nejjarine, dahir du 28 janvier 1916, B.O., n°127, 7 février 1916, p. 140.
- Zones de protection extérieures et intérieures, dahir du 19 novembre 1920, B.O., n°423, 30 novembre 1920, p. 2017.
- Mosquée El Azhar, dahir du 25 décembre 1923, B.O., n°585, 8 janvier 1924, p. 21.
- Palais Dar Batha, dahir du 23 janvier 1924, B.O., n°585, 8 janvier 1924, p. 383.
- Palais Dar Beïda au Palais Bou Jeloud, dahir du 23 janvier 1924, B.O., n°585, 8 janvier 1924, p. 383.
- Palais Dar Adyel, dahir du 9 août 1924, B.O., n°621, 9 septembre 1924, p. 1418. (Monument déclassé par arrêté viziriel du 24 septembre 1952, B.O., n°2087, 24 octobre 1952, p. 1481).
- Pont de l'Oued N'ja, dahir du 6 septembre 1924, B.O., n°622, 23 septembre 1924, p.1486.
- Pont dit Kantra Ben Touila, Dahir du 24 avril 1925, B.O., n°657, 26 mai 1925, p. 885.
- Entrée du Fondouk Tsétaounine, dahir du 13 novembre 1925, B.O., n°684, 1er décembre 1925, p. 1891.
- Muraille longeant l'avenue des Français, entre Bab Dekaken et la Casbah de Bou Jeloud, dahir du 2 décembre 1933, B.O., n°1106, 5 janvier 1934, p. 2.
- Site de la ville ancienne de Fès, arrêté viziriel du 6 octobre 1954, B.O., 2192, 29 octobre 1954, p. 1460.
- 

<sup>101</sup> Ch.Jelidi , Ch., 2007, La Fabrication D'une Ville Nouvelle Sous Le Protectorat

Français Au Maroc (1912-1956) : Fès-nouvelle, thèse de doctorat ,Université de tours France.

\*<sup>102</sup> Un **dahir** ou **dahir chérifien** est un décret royal. Dans la législation marocaine ce terme désigne le sceau du roi apposé sur les textes de lois votés au parlement. D'autres décrets royaux prennent la nomination *dahir*, tels que les nominations aux emplois supérieurs, Source : <https://educalingo.com/fr/dic-fr/dahir>

## **b. Monuments et sites classés après l'indépendance :**

Selon les données de la Direction du patrimoine culturel de Rabat lors de notre enquête en 2018, ces monuments sont les suivants<sup>103</sup> :

- **Mausolée Sidi Messhour** , décret n° 2-56-722 du 11 septembre 1956 portant classement – BO n°2308 du 17 janvier 1957 – P . 63;
- **Le site du bois sacré de Sidi Messhour**, décret du 30 septembre 1957 portant classement -BO n°2356 du 20 décembre 1957- P . 1577;
- Certaines zones du site classé de la ville ancienne de Fès (décret du 1er décembre 1958 portant modification –BO n° 2408 du 1er décembre 1958 – P . 2064;
- **Synagogue Aben Danan à Melah Fès** Décision n° 135/99 du 01 mars 1999, B.O n° 4674 du 18 mars 1999.
- **Jnane Sbil à la place Boujloud Fès** Décret du 06 septembre 2010, B.O n° 5873 du 13 septembre 2010.

C'est deux derniers font l'objet d'une inscription.

- **Demeure Mekouar** Décision n° 330/07 du 08 Safar 1428 correspondant au 26 février 2007, B.O n° 5527 du 21 mai 2007 .
- **Cinéma Bijou** , Décision n° 718/11 du 19 Rabie El Aouel 1428 correspondant au 24 mars 2011.

## **Richesses et atouts touristiques de la ville de Fès:**

### **A. Patrimoine culturel Fassi :**

#### **1. Patrimoine matériel :** Il se résume comme suit :

##### **a. Equipement culturels :**

- Le Palais Batha .
- Le Musée Nejjarine des arts et métiers du bois .
- Le Musée du Bordj nord .
- Le Musée de la musique arabo andalouse à Dar Adiyel, Dar Belghazi .

##### **b. Principaux monuments :**

- L'université Quaraouiyine .
- Mausolée Idriss I .
- Portes historiques .
- Foundouk Nejjarine.
- Méderssa Bou Inania.
- Méderssa Cherratine .
- Médersa Attarine .

##### **c. Equipement culturels :**

###### **1. Principales Mosquées :**

- Mosquée Quaraouiyine .
- Mosquée Andalous .
- Mosquée / Mausolée Sidi Ahmed Tijani.

###### **2- Principaux Mausolées:**

- Mausolée Moulay Driss.
- Mausolée Sidi Ali Boughaleb.
- Mausolée Sidi Ali Mzali.
- Mausolée Sidi Mimoun.

---

<sup>103</sup> <https://www.minculture.gov.ma/fr/?p=373> .

### **3- Principales Zaouias :**

- Zaouia Moulay Arabi Darkaoui.
- Zaouia Ibn ATiya.
- Zaouia Sidi Mohammed Ibn Ali Wazani.
- Zaouia Sidi Abi Madyane.

### **4- L'artisanat:**

L'artisanat fassi, se caractérise par une richesse et une diversité qui ont donné à Fès la position de capitale artisanale du Maroc. Il représente le secteur économique le plus important de sa médina.

**B .Patrimoine immatériel :** Il se résume comme suit :

#### **a. Principales manifestations culturelles et culturelles :**

- Moussem Moulay Idriss II.
- Moussem Sidi Ahmed Tijani.
- Festival des musiques sacrées du monde.
- Festival de la musique Soufie .

## ANNEXE E

### BATIMENTS HISTORIQUES ET PRINCIPAUX EQUIPEMENTS DANS LA MEDINA DE FES

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des bâtiments historiques du tissu ancien de la Médina.

#### Bâtiments historique dans le tissu ancien de la Médina de Fès

| N° | Désignation  | Nbre | Le tout entouré de murailles<br>dont la longueur linéaire est<br>de 24 km |
|----|--|------|---|
| 01 | Maisons  | 9533 |   |
| 02 | Palés et belles demeures de grande valeur architecturale | 740  |   |
| 03 | Mosquées   | 176  |   |
| 04 | Mausolées et Zaouias                                     | 83   |   |
| 05 | Medersas   | 11   |   |
| 06 | Ecoles coraniques  | 43   |   |
| 07 | Hammams  | 40   |   |
| 08 | Fontaines  | 70   |   |
| 09 | Fondouks   | 113  |   |
| 10 | Equipement socio-éducatifs                               | 268  |   |

#### Principales artères d'activités artisanales, spécialises dans la médina de Fès

Source : Atlas de l'artisanat, Atlas de l'artisanat, 2004  
Traitement : Auteur, 2018

- Talâa Kbir.
- Talâa Sghira.
- Chrabliyine .
- Attarine
- Chamaine.
- Souk El hanna
- Rue Sbaâ louyat
- Boukhssissat .
- Rue Moulay Abdellah .
- Rue Mellah .

#### 2.Principaux Souks :

- Souk El Hanna.
- Souk El Hayek.
- Souk El Attarine .
- Souk Telice .
- Souk Sbat .
- Souk Al Hanbel.
- Souk Laghzal.
- Souk Eljeld



## ANNEXE F

### ACTEURS ET ECHELLE D'INTERVENTION A FES

#### Acteurs et échelles d'intervention dans la sauvegarde et le développement local à Fès

| Plan  | Acteur local  | Acteur régional   | Acteur national  | Acteur international   |
|---|---|---|--|--|
| <b>Plan de Sauvegarde de la Médina</b>  | - collectivités Locales.<br>- Autorités Locales.<br>- ADER Fès.<br>- AUSF.<br>- RADEEF.<br>- CRT.<br>- Université.<br>- ONG, privé, ... | Préfecture (Wilaya)<br>- Région Fès Boulemane<br>- Services externes des ministères,<br>- Al Omrane | - Ministères (Habitat, Aménagement du Territoire, Environnement Équipement, etc.)<br>- fonds et fondations | Bailleurs de fonds<br>- PNUD<br>- Banque Mondiale<br>- Unesco<br>- ONG<br>- Programmes de coopération etc. |
| <b>Plan de développement régional touristique (PDRT)</b>  | - Collectivités locales<br>- Autorités locales<br>- ADER Fès<br>- AUSF<br>- RADEEF<br>- CRT<br>- Université<br>- ONG, Privé...          | Préfecture (Wilaya)<br>- Région Fès Boulemane<br>- Services externes des ministères,<br>- Al Omrane | - Ministères<br>- Fonds et fondations  | - opérateurs internationaux  |
| <b>Plan de Développement Régional de l'Artisanat (PDRA)</b>   | - Collectivités locales<br>- Autorités locales<br>- ADER Fès<br>- AUSF<br>- RADEEF<br>- CRT<br>- université<br>- ONG, Privé...          | Préfecture (Wilaya)<br>- Région Fès Boulemane<br>- Services externes des ministères,<br>- Al Omrane | - Ministères<br>- fonds et Fondations  | - programmes de coopération  |
| <b>Initiative Locale du Développement Humain (ILDH)</b>   | - Collectivités locales<br>- Autorités locales<br>- ADER Fès<br>- AUSF<br>- RADEEF<br>- CRT<br>- université<br>- ONG, Privé...          | Préfecture (Wilaya)<br>- Région Fès Boulemane<br>- Services externes des ministères,<br>- Al Omrane | - Ministères<br>- fonds et Fondations  | - programmes de coopération  |
| <p>(<b>BM</b> : Banque mondiale ; <b>ADER Fès</b> : Agence de la dédensification et de la réhabilitation de la Médina de Fès ; <b>RADEEF</b> : Régie autonome de distribution de l'eau et électricité ; <b>AUSF</b> : Agence urbaine et de sauvegarde de Fès ; <b>ILDH</b> : Initiative locale du développement humain ; <b>CRT</b> : Centre régional du tourisme).</p> |   |   |  |  |

**Source** : Brahim Akdim B. et Laouane M., 2010, " Patrimoine et développement local à Fès : priorités, acteurs et échelles d'action ", université Sidi-Mohamed-Ben-Abdellah, Fès Maroc.

**Traitement** : Auteur .

## **1. Rôle des différent acteurs :**

### **a. L'ADER Fès :**

L'ADER-Fès (Agence pour la dédensification et la réhabilitation de la Médina de Fès) "acteur principal de la sauvegarde de la Médina de Fès, avait pour objectifs la dédensification et la réhabilitation de la Médina. Sa création a été une mesure de grande importance compte tenu de son statut et de ses prérogatives en matière de sauvegarde et de réhabilitation du patrimoine fassi. Elle a intégré dans ses actions de réhabilitation une stratégie qui prend en charge les différents aspects de la dimension urbaine et architecturale de la Médina dont le premier objectif est la sauvegarde de cette dernière et la lutte contre l'insalubrité des habitations pour de meilleures fins touristiques. Pour accomplir sa mission, elle a dû sensibiliser les propriétaires en les incitant à restaurer leurs maisons sous sa supervision technique, répondant ainsi à l'exigence de la Banque Mondiale (BM).

L'effets de ces actions c'est rapidement remarqué au niveau local avec la réalisation de plusieurs projets dont nous citons :

1. Restauration du foundouk Nejjarine;
2. Restauration de Medersa Bouaanania;
3. Transfert des activités artisanales polluantes au quartier Ain Nokbi situé à l'extérieur de la médina;
4. Dallage des ruelles ;
5. Aménagement des places Rcif et Boujloud;
6. Aménagement de l'Oued El Jawahir;
7. Aménagement du secteur de Ain Azliten;
8. Restauration des maisons menaçant ruine de la Médina;
9. Interventions sur les pénétrantes, accès et portes entourant la Médina ;
10. **L'organisation des circuits touristiques ...** ADER va ainsi répondre à l'exigence de l'industrie touristique proposé par la banque mondiale , notamment avec :
11. La restauration de quelques jardins historiques "jardins du palais Batha, jardins Dar al Maqri , Jardin Jnan Sbil" (Fig.01-02-03-04);
12. L'organisation de circuits touristiques qui a nécessité plus de 700 panneaux de signalisation ( Fig.05) ;
13. - La création d'un centre du Patrimoine et de Promotion culturelle à Bab al- Makina;
14. La restauration des façades des monuments historiques tout au long des circuits;
15. La préparation d'imprimés et de guides pour faire connaître le patrimoine.

L'intervention d'ADER à l'échelle du tissu historique est particulière, car elle nécessite une action intégrée, systémique et sensible à la valeur patrimoniale du site selon l'affirmation de (Abdelwahed Ben-Nacer et Naima Lahbil Tagemouati, 2010). La règle numéro un (01) de l'ADER concernant le patrimoine bâti est de ne jamais se lancer dans la restauration d'un bâtiment sans être extrêmement certain des procédures originales (techniques de construction traditionnelles) utilisées à l'époque de sa construction. Ceci afin de garantir le respect des critères de restauration imposés par l'UNESCO.<sup>104</sup> .

---

<sup>104</sup> ONU , Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, le 16 Novembre 1972.



**Fig.01: Intérieur du jardin J'nan Sbil état actuel**  
 Source : auteur avril 2018



**Fig .02 Entrée du jardin J'nan Sbil état actuel**  
 Source : auteur avril 2018



**Fig .03. Histoire de Jnan Sbil en trois langues à l'entrée du jardin**  
 Source : auteur avril 2018



**Fig .04 Lac naturel à l'intérieur de J'nan Sbil**  
 Source : auteur avril 2018 .



**Fig.05: Carte des circuits touristiques de la médina de Fès**  
Source : Auteur 2018

**b. PNUD :**

Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) a permis de poser le problème du cadre légal et organisationnel de l'opération de patrimonialisation et de sauvegarde de la ville de Fès. Considérant que la patrimonialisation serait un facteur positif qui permettrait de prendre en compte à la fois la restauration du bâti, la remise en marche de l'activité économique et la reprise des réseaux traditionnels. La conviction du PNUD est que la valeur patrimoniale que représente la médina de Fès est un capital qui permettrait de la sortir des difficultés. Pour ces experts, le patrimoine est une composante essentielle du montage de la sauvegarde de la cité Idrisside.

**c. Banque Mondiale:**

la Banque Mondiale propose en 1998 un soutien financier sous forme de crédits en faveur du gouvernement marocain et des collectivités locales afin de mettre en place la réalisation des propositions du Projet. Un plan quinquennal (2001-2005) fût mis en place dont l'exécution a été confiée à ADER Fès. Selon ces experts ( BM) la patrimonialisation de

Fès ne peut se faire dans la pauvreté. Sa réussite dépendrait de la participation des habitants. "*L'idée est que la conscience des habitants de participer à un effort de sauvegarde de leur patrimoine identitaire commun, devait contribuer à les motiver [...]* [...] *La patrimonialisation selon la Banque Mondiale exigeait la mise en place d'une adéquation du patrimoine avec les exigences de l'industrie touristique*"<sup>105</sup>.

Cette prise de conscience patrimoniale et les nouvelles stratégies de sauvegarde et de réhabilitation de la Médina de Fès sont devenues un sujet d'actualité au Maroc tout en s'inscrivant parmi d'autres interventions proposés par ces actions.<sup>106\*</sup>

### **Vision de la Banque Mondiale pour lutter contre la pauvreté :**

Nous nous basons ici sur le travail de doctorat en géographie d' *Alexandre Abry*<sup>107</sup> dans lequel il résume la vision de la BM comme suit :

- D'une manière générale, la Banque Mondiale estime que la pauvreté et l'exclusion sociale peuvent être réduites **par la mise en valeur de la culture et du patrimoine culturel** et c'est à partir de deux perspectives qu'est envisagée l'intervention de cette institution.
- D'un côté, elle considère la **culture et le patrimoine culturel** comme " des éléments constitutifs des sociétés humaines auxquels il est nécessaire de se confronter pour éviter qu'ils ne se transforment en obstacles freinant la réalisation des objectifs fixés par les interventions de développement " (Banque Mondiale, 2001).
- De l'autre, ces deux termes renvoient à une nouvelle opportunité économique qui peut aussi avoir des impacts sociaux significatifs. Par exemple, ils se traduisent par "*L'amélioration des niveaux d'éducation et le renforcement de l'identité, par la consolidation du capital social et par le renforcement de la cohésion sociale. Mais ils ont aussi un impact sur le développement du patrimoine culturel national, sur la sauvegarde du patrimoine pour les générations futures et enfin sur le développement du tourisme et le maintien de l'emploi* " (Banque Mondiale, 2001).

Pour la Banque Mondiale, l'enjeu réside dans « la capacité de travailler, non pas pour la population mais avec la population, de sorte qu'il y ait une véritable appropriation de ce projet qui est le seul garant de sa pérennisation.

---

<sup>105</sup> Mezzine M., 2010, "Fès, la fabrication et l'usage d'une patrimonialisation annoncée", Université Sidi Mohammed Ben Abdellah, Fès.

<sup>106</sup> \* La sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine a été intégré dans des plans régionaux tels que : le plan régional du développement du tourisme (PDRT) , plan régional du développement de l'artisanat (PDRA) et l'initiative nationale du développement humain ( INDH) . mise en œuvre dans les régions les plus menacés du Maroc celles qui procède un patrimoine fragilisé par l'effets du temps .

<sup>107</sup> *Alexandre Abry*, 2005, "La question de l'habitat dans la sauvegarde des médinas : enjeux, stratégies et méthodologie opérationnelle dans un contexte de patrimonialisation de l'espace du centre ville historique: Le cas de la médina de Fès ", thèse de doctorat, Université François Rabelais de Tours.

## ANNEXE G

### DIFFERENTES ETAPES DE REHABILITATIONS ET DE SAUVEGARDE DE FES

#### Actions de réhabilitation et de sauvegarde :

Les actions de sauvegardes et de réhabilitations de la médina ont été réalisées sur trois étapes distinctes :

**1. Première étape (1980-1990) :** Cette étape a été principalement consacrée aux études de diagnostic, avec la participation d'organisations internationales (PNUD, UNESCO, Banque Mondiale, BM), d'autorités nationales (autorités locales et préfectorales, départements ministériels concernés "Ministères de l'Intérieur, de l'Habitat et de l'Urbanisme, de l'Équipement et de l'Artisanat") et d'organismes publics et semi-publics tels que l'Agence pour le Réaménagement et la Réhabilitation de la Médina de Fès ( ADER)<sup>\*108</sup> et l'Agence de Sauvegarde Urbaine de Fès. Ces différents acteurs ont des rôles multiples que nous avons expliqués plus haut.

Cette étape coïncide essentiellement avec l'apparition en 1980 du premier document réglementaire qui est le S.D.U (Schéma Directeur d'Urbanisme), document de planification et d'aménagement de la Médina de Fès.

Les efforts de sauvegarde se succèdent et la fin des années 1990 (1990) marque le début de la deuxième étape.

**2. Deuxième étape : ( 1990-2000) :** fût celle du lancement des premiers grands projets de sauvegarde et de réhabilitation du patrimoine bâti . Ces projets ont permis l'apparition de nouveaux partenaires qui se sont impliqués dans la sauvegarde de ce patrimoine.

Akdim B. et Laouane Med, (2010) les appellent les "partenaires non gouvernementaux tels que les (fondations, associations et acteurs privés)".

**3. Troisième étape (après 2000):** Le début de l'année 2000 marque l'apparition d'une nouvelle stratégie pour la sauvegarde et la réhabilitation de la Médina de Fès. Une stratégie qui privilégie l'approche régionale et le développement humain de l'approche sociale. Cela signifie que "*l'approches régionale se base sur des secteurs porteurs du développement et des créneaux d'attractivité territoriale comme le tourisme et l'artisanat*"<sup>109</sup> selon le document de (Akdim B. et Laouane Med, 2010) , tandis que l'approche sociale vise à lutter contre l'insalubrité et l'exclusion sociale. Cette troisième étape, selon la même source, "espère promouvoir la dynamique interne du développement, en facilitant l'interférence positive de multiples systèmes territoriaux, de paramètres variés, à des échelles de décision distinctes au sein de la grande région administrative.

---

<sup>\*108</sup> L' ADER-Fès (Agence de la dédensification et de la réhabilitation de la Médina de Fès) "principal acteur de la sauvegarde de la médina de Fès, avait comme objectifs la dédensification et la réhabilitation de la médina .. Sa création a été une mesure de grande importance vu son statut et ses prérogatives en matière de sauvegarde et de réhabilitation du patrimoine Fassi .

<sup>109</sup> Akdim B. et Laouane M.,2010, " Patrimoine et développement local à Fès : priorités, acteurs et échelles d'action ", université Sidi-Mohamed-Ben-Abdellah, Fès Maroc, p.14.

## ANNEXE H

### PROJETS TOURISTIQUES REALISES A FES DANS LE CADRE DE L'APPROCHE REGIONALE

#### Projets concernant le secteur du touristique :

Plusieurs projets ont été proposés dans le cadre d'un développement touristique de la médina de Fès par le PDRT dont les plus importants sont :

- Consolidation des travaux de réhabilitation et de restauration de plusieurs monuments historiques dans la médina .
- Le développement d'une nouvelle forme d'accueil touristique dans les riads\*<sup>110</sup> restaurés et transformés en maisons d'hôtes pour un accueil de luxe.
- L'aménagement de la zone touristique de l'Oued Fès .
- La création de la zone touristique de l'Oued Ouislane .
- La réalisation de plusieurs **circuits touristiques** .
- La restauration de la Zaouia Sidi Ahmed Tijani .
- La restauration de la mosquée Karawiyine .

La mise en valeur de ces deux sites spirituels qui sont la Zaouia de Sidi Ahmed Tijani et la mosquée Karawiyine a participé positivement à la réussite de la troisième stratégie de développement selon (Akdim B. et Laouane Med., 2010) qui ont dit que " *la Zaouia Sidi Ahmed Tijani, connue dans de nombreux pays africains et la prestigieuse mosquée Karawiyine sont, entre autre, des sites ayant un grand rayonnement spirituel et participent à la réussite de cette stratégie* "<sup>111</sup>.

Il est à noter ici que le projet de circuit touristique , avait un objectif déterminant dans cette phase ( 3 ème phase) qui est sans doute : " **Le développement à Fès d'un tourisme culturel lié à des thèmes spécifiques**"<sup>112</sup> Ce qui a permis la réalisation de six circuits touristiques thématiques qui sont :

- Circuits des murailles et fortifications.
- Circuit de Fès Jdid,
- Circuit de la rive Andalouse .
- Circuit des palais et jardins Andalous.
- Circuit des monuments et souks.
- Circuit de l'artisanat.

Cette nouvelle stratégie a permis un développement considérable de l'accueil touristique à Fès contrairement à la première qui, comme nous l'avons déjà mentionné, se concentrait sur des sites ciblés de la Médina. .Ainsi " *Le rayonnement historique , religieux et culturel de Fès a été pris en considération dans ce cadre*" selon (Akdim B, et Laouane Med,2010)\*<sup>113</sup>.

---

\*<sup>110</sup> Un **Riad** est une forme d'architecture vernaculaire traditionnelle du Maroc ( maison, hôtel, palais etc ) à l'origine dans les médinas (centres historique des villes du Maroc).source: [www.google.com/riad](http://www.google.com/riad) Maroc.

<sup>111</sup> Akdim B., et Laouane Med, 2010 " Patrimoine et développement local à Fès : priorités, acteurs et échelles d'action ", université Sidi-Mohamed-Ben-Abdellah, Fès Maroc.

<sup>112</sup> Atlas Des Médinas Du Maroc , 2018, un document réalisé par le département de l'aménagement du territoire national et de l'urbanisme / secrétariat général/ Direction de l'architecture du royaume du Maroc .

\*<sup>113</sup> Il faut noté aussi que le Conseil Régional du Tourisme (CRT) avait sa part de soutien pour le développement de cette activité touristique dans le cadre de la nouvelle approche en étant chargé de la réalisation et du suivi du PDRT. Afin de diversifier cette offre (touristique) et permettre aux visiteurs de séjourner le plus longtemps que possible . Dans ce cas Fès est dans l'obligation de collaborer avec ses villes périphériques une fois leur offre traditionnelle soit amélioré .

- Fès a connue une nouvelle forme **d'accueil touristique** grâce à l'émergence de nouveaux acteurs privés du développement local. Le meilleur exemple est celui des promoteurs et investisseurs des maisons d'hôte que

## ANNEXE I

### PARTICULARITES DU VILLAGES AIT BEN HADDOU

#### 1. Aperçu historique sur le village Ait Ben Haddou :

"Situé dans la vallée de l'Ounila, le village d'Aït-Ben-Haddou revêt une importance régionale et historique particulière. Les témoignages écrits ne remontent qu'au 18<sup>e</sup> siècle, mais la tradition orale va bien au-delà. La première construction d'un grenier sur le point culminant du site serait la preuve de la plus ancienne occupation humaine. Selon la tradition, une princesse berbère régnait sur la région avant l'avènement de l'Islam et le site était l'un des nombreux comptoirs sur la route commerciale qui reliait l'ancien Soudan (Gao, Tombouctou, Djenné, etc.) à Marrakech via la vallée du Draa et le col de Tizi N' Telouet.

Amghar Benhaddou, le premier gouverneur de la place, y a vécu à l'époque des Almoravides (11<sup>e</sup> siècle). Son éponyme y fut attaché par la suite et le sultan alaouite Hasan Ier y passa pour rejoindre Marrakech via Telouet lors de sa dernière expédition militaire ou harka (1893-1894). La famille Glaoua (famille caïdale) s'impose alors dans le Sud, marquant l'histoire du village Ait-Ben-Haddou par une stratégie d'alliances matrimoniales, El-Madani, Thami et Hassi Glaoui ayant épousé trois filles de la famille seigneuriale du village "ksar". La population du village appartient en grande partie à deux lignées de la tribu des Aït Zineb, qui fait elle-même partie de la confédération des Aït Ouawzguit. L'ancien établissement était principalement composé de familles berbères, de Harratins et de familles juives. Les habitants célèbrent chaque année une foire régionale ou locale (moussem) en l'honneur du saint patron du village, Sidi Ali ou Amer (deuxième samedi de juin selon le calendrier agricole). Ce moussem est fréquenté par les Aït Ben Haddou et les habitants des régions voisines" selon le rapport de (Boussalh Med)<sup>114</sup>.

Le village traditionnel d'Aït Ben Haddou a ensuite été abandonné pendant sept ans suite à la destruction d'une partie du village par un certain "azerwal" (l'homme aux yeux bleus), ce qui n'a été prouvé par aucune fouille écrite ou archéologique à ce jour. Après l'indépendance, les habitants de l'ancien village se sont déplacés de l'autre côté du Wadi el-Maleh pour fonder le nouveau **village Issiwid** \*<sup>115</sup>. Depuis lors, le dernier des cheikhs d'Aït Ben Haddou, Amghar Brahim, a perdu sa position. Le déclin du village est devenu prévisible, ce qui s'est manifesté par l'altération des anciennes structures. Le déclin des pouvoirs du clan, s'il n'est pas la seule explication de la nouvelle situation, s'est combiné à une série d'éléments internes et externes pour accélérer la désintégration du système.

---

les marocains appellent "Riad" . "Cette nouvelle forme **d'accueil touristique est aussi un nouveau mode de réhabilitation du patrimoine et du développement touristique**, car la majorité des bâtisses transformées en maisons d'hôte ont souvent une valeur historique et patrimoniale"

<sup>114</sup> Boussalh Med, article: Ksar d'Aït-Ben-Haddou : menaces et espérances, 2008.

\*<sup>115</sup> Le nouveau village **issiwid** diffère complètement de l'ancien village sur le plan morphologique. Seul le pisé et l'utilisation de la terre sont le point commun qui les réunit.



## ANNEXE J

### VALEURS DU VILLAGE AIT BEN HADDOU

L'ensemble de la documentation consultée témoigne des valeurs de ce village historique et traditionnel. Ces valeurs peuvent être résumées à partir du rapport du plan de gestion du village comme suit:<sup>116</sup>

#### **a. Valeur architecturale:**

- Exemple éminent d'architecture du Sud Marocain ;
- Chef d'œuvre d'architecture en terre, véritable prouesse technique;
- Lisibilité de l'architecture malgré l'état d'abandon;
- Synthèse architecturale où toutes les composantes de l'architecture en terre y sont présentes (maisons d'habitation, kasbahs, grenier, fortification...);
- La diversité des formes et la richesse des motifs illustrent un esprit artistique exceptionnel;
- Une architecture qui assure une meilleure isolation thermique.

#### **b. Valeur culturelle:**

- Une des grandes icônes du patrimoine culturel mobilier et immobilier au Maroc;
- Témoignage de la culture berbère, de son savoir faire et de son mode de vie communautaire;
- Architecture adaptée à l'organisation sociale;
- Une architecture collective qui témoigne d'une solidarité égalitaire entre les membres du groupe.

#### **c. Valeur touristique et économique :**

- Le village est largement exploité par les professionnels du tourisme : voyagistes; compagnies aériennes, mais aussi marchands de souvenirs, qui tirent des bénéfices importants de leurs activités...
- Image présente sur des panneaux publicitaires, des affiches, des cartes téléphoniques...

#### **d. Valeur scientifique:**

- Un témoignage social et architectural pour la communauté scientifiques qui s'intéressent à l'architecture, à l'aménagement du territoire, à l'exploitation raisonnable des ressources naturelles, à l'anthropologie, à l'histoire, à la sociologie et à l'urbanisme...
- Un domaine de recherches performant pour les universitaires et les étudiants.

#### **e. Valeur écologique:**

- Ces architectures de terre nous rappellent que les systèmes non industrialisés de production et les matériaux locaux peuvent produire des architectures de grande qualité, et offrent une grande liberté de forme et de finition;
- Une architecture qui s'intègre dans le paysage naturel des vallées;
- Matériaux de construction propres et non viciés Valeur historique;
- Témoigne d'un mode de vie tendant à disparaître;
- L'un des anciens comptoirs caravaniers.

---

<sup>116</sup> Plan de gestion Ait Ben Haddou , 2008, p 45-46.

## ANNEXE K

### PRATIQUES RELIGIEUSES AU VILLAGE AIT BEN HADDOU

Le plus connu des marabouts des Aït Ben Haddou est Sidi Ali ou Amer dont la tombe est située au nord-est du ksar. La version moderne de son mausolée a été construite en 1976 sur une petite colline. La tradition orale concernant la construction du mausolée original a deux versions : la première dit que le mausolée a été construit il y a 300 ans. À son retour de la Mecque, El Hadj Haddou eut une vision dans laquelle Sidi Ali ou Amer lui ordonna de construire une coupole sur sa tombe. Le second raconte l'histoire d'un homme de Tikirt (Aït Baâli) qui avait un enfant paralysé. Ses voisins lui conseillèrent de l'amener à Sidi Ali ou Amer. Ce dernier construisit une cabane près de la tombe du saint où l'enfant passa la nuit. Le lendemain, il est guéri. Plein d'enthousiasme, le père de l'enfant se rendit chez les Aït ben Haddou et proposa de payer la moitié des frais de construction du mausolée. Quant à l'origine de Sidi Ali ou Amer, il existe trois versions : l'une dit que le saint est venu de Tazarine n'Aït Atta pour entreprendre la guerre sainte contre les Portugais. Il y mourut avec une centaine de ses compagnons et y fut enterré. L'autre version dit qu'il est venu de Tamgrout et s'est installé chez les Aït ben Haddou. Avant sa mort, il aurait demandé à ses proches de le mettre sur le dos d'un chameau et de l'enterrer là où il s'est arrêté. Quant à la troisième, elle suggère que Sidi Ali ou Amer était originaire de la région d'Essaouira, donc selon cette version, il serait un saint de Regragui. Les Aït ben Haddou célèbrent le moussem de ce marabout le deuxième samedi du mois de juin. La djemaâ gère une caisse pour le moussem, à laquelle chaque famille verse une somme d'argent. L'argent collecté sert à acheter deux vaches pour le sacrifice. La première est abattue le vendredi près de la mosquée d'Issiroid, le nouveau village situé de l'autre côté de l'oued ; la viande est distribuée aux habitants. La seconde, qui doit être entièrement de couleur rouge, est abattue le samedi devant le mausolée du saint. La viande est préparée le jour même dans un espace entouré d'un mur en pisé composé de quatre compartiments séparés par des murets à côté desquels se trouvent de petites pièces avec des fours utilisés à chaque moussem. La viande est préparée avec des légumes et du couscous et est servie à tous les participants au moussem. Ensuite, les manifestations de danse "*ahouach*" commencent et se poursuivent jusqu'à la tombée de la nuit dans le nouveau village.

Le saint est visité pour solliciter sa baraka. Le jour du moussem, la visite "*ziraya*" commence par la lecture de quelques versets du Coran et de quelques louanges. Ces actes sont pris en charge par les tolbas qui reçoivent les offrandes des visiteurs et qui offrent également des bougies au saint ; certains sacrifient un poulet ou un mouton. Le saint est visité par des femmes stériles et des jeunes filles souhaitant se marier. Les premières préparent ce qu'on appelle le "*maarouf*". Elles rendent visite au saint le samedi et préparent un couscous avec du poulet, qui est abattu par le frère ou le père de la femme stérile. Cette dernière se lave ensuite avec l'eau du puits situé près du mausolée. Enfin, la femme stérile dépose une poignée d'orge sur la tombe du saint. Quant aux jeunes filles, elles prennent des foulards dans lesquels elles attachent une poignée d'orge, qu'elles jettent chacune trois fois dans les bases des lobes du dôme du mausolée. Si le foulard y reste, c'est bon signe.

Le saint est également visité pour se sauver de la maladie ou pour trouver du travail. Entre le mausolée et le puits, il y a un arbre appelé "*amrad*", l'acacia, qui est unique dans la région, car il ne pousse que dans les régions sahariennes. Sur cet arbre, les femmes

accrochent des touffes de leurs cheveux peignés pour soigner les maux de tête. D'autre

part, celui qui veut se venger d'un ennemi, prend une épine de l'arbre à épines et l'enfonce dans le mur de la maison de l'ennemi. Près du mausolée de Sidi Ali ou Amer, il y a un autre saint appelé Sidi Tayeb ou Lehbib dont la tombe est entourée de quatre murs de pierre en ruine. L'expression orale dit qu'il ne supporte pas le toit qu'on lui impose : une fois construit, il finit par s'effondrer.

Dans les environs du mausolée se trouvent deux anciens cimetières : au nord, à 200 mètres, les vestiges de l'ancien cimetière juif, qui est assez vaste ; et au sud-ouest, le cimetière musulman. Autrefois, ce dernier était divisé en parcelles dont le nombre était équivalent aux ikhsans des Aït ben Haddou. Ainsi, chaque famille ne pouvait enterrer ses morts que dans la partie qui lui appartenait.

**Le moussem de Sidi Ali ou Amer a été progressivement abandonné par la population. Seuls quelques anciens perpétuent aujourd'hui la tradition.**

### ANNEXE L

#### PLATEAU DE TOURNAGE AU KSAR AIT BEN HADDOU

Plusieurs films y ont été tournés parmi lesquels :

- Lawrence d'Arabie (1962)
- Sodome et Gomorrhe (1962)
- L'Homme qui voulut être roi (1975)
- Le Message (1976)
- Jésus de Nazareth (1977)
- Bandits, bandits (1981)
- Le Diamant du Nil (1985)
- Tuer n'est pas jouer (1987)
- La Dernière Tentation du Christ (1988)
- Un thé au Sahara (1990)
- Kundun (1997)
- La Momie (1999)
- Gladiator (2000)
- Alexandre (2004)
- Kingdom of Heaven (2005)
- Babel (2006)
- Prince of Persia : Les Sables du temps (2010)
- Game of Thrones (Saison 3: 2013)

## ANNEXE M

### GESTION ET LA CONSERVATION DU VILLAGE

#### **3.5. Le CERKAS**

Le CERKAS, qui est chargé par l'état de conserver le patrimoine des vallées présahariennes, à un rôle particulier dans la conservation et la réhabilitation du Ksar Aït Ben Haddou car l'état de conservation du Ksar est un indicateur primordial dans l'évaluation de la gouvernance du site.

Le rôle du CERKAS est de :

- Etablir des rapports semestriels sur le Ksar Aït Ben Haddou comprenant :
- Une analyse de l'état de conservation, avec une carte montrant l'évolution des :
- Zones restaurées
- Zones en ruine non traitées
- Zones en ruine nettoyées et drainées
- Zones ayant reçu des traitements préventifs minimaux
- Un rapport des actions de conservations en cours ou terminées
- Proposer des plans d'actions semestriels
- Une liste de projets de conservation proposés par le CERKAS (description, planning de mise en oeuvre, budget détaillé)
- Entretien des parcours visiteurs (allées, escaliers)
- Entretien du guichet d'accueil et des espaces publics (la mosquée, l'enceinte, les ruelles, la place publique et la fortification)
- Nettoyer les ruines
- Veiller à l'unité du site et de ses aménagements en effectuant des visites hebdomadaires (intégrité des matériaux, signalétiques officielles et privées, uniformes du personnel...)
- Exécuter les actions approuvées par le comité local
- Offrir une assistance technique aux propriétaires souhaitant mettre en oeuvre des travaux sur leurs biens
- Prêter du matériel pour l'entretien ou la restauration de leurs maisons se trouvant dans le Ksar aux habitants (échelles, échafaudages, etc...)

En général, la création d'une antenne du CERKAS à Aït Ben Haddou a pour objectifs :

- participation à la conservation et à la réhabilitation du ksar ;
- mise en valeur culturelle du site ;
- mise en application des recommandations du Centre du patrimoine mondial ;
- contrôle des proximités du site ;
- aide à la population locale pour la restauration des constructions en terre ;
- sensibilisation du public de l'intérêt patrimonial et universel du site ;
- meilleure information des visiteurs ;
- renforcement des compétences locales dans le domaine de la conservation des architectures de terre.

#### **3.6. Autres services impliqués dans la gestion du site**

En plus de la Commune d'Aït Zineb et du CERKAS, de nombreux autres services sont concernés par la gestion et la conservation du site :

Habitants et représentants de la Commune

- Conseil du village / Jmaa
- Association Aït Aïssa

- Caïdat d’Amerzgane / autorité locale  
Services techniques de l’état

- Agence urbaine de Ouarzazate/Zagora;
- Délégation de l’Habitat et de l’Urbanisme;
- Division de l’Urbanisme et de l’Environnement (DUE) province de Ouarzazate;
- Délégation du Tourisme;
- Inspection régionale de l’Aménagement du Territoire et de l’Environnement;
- Office régional de la Mise en Valeur agricole de Ouarzazate (ORMVAO);
- Division de la programmation et de l’Equipement (DPE), province de Ouarzazate;
- Office National de l’Eau potable (Onep);
- Office National d’Electricité (One);
- Centre régional d’Investissement, annexe Ouarzazate;
- Délégation de l’Artisanat;
- Délégation de la Santé;
- Délégation du ministère de l’Education nationale;
- Direction de l’Equipement;
- Division économique et sociale, province de Ouarzazate;
- Maroc télécom;
- Conseil provincial du Tourisme;
- Service régional des Eaux et Forêts;
- Bureau d’Etudes polytechniques (construction du pont);
- Nidarat des Habous.



**Vue sur le pont après réalisation**

Source : [www.google/pont](http://www.google/pont) Ksar Ait Ben Haddou  
Traitement : Auteur



**Touristes sur le nouveau pont**

Source : Ksar Ben Haddou 444, rapport sur l’état de conservation des biens du patrimoine mondial, 2018



**Ruelles principale pavées**

Source: Plan de gestion Ait Ben Haddou , 2007- 2012



**Ruelles ,escaliers et murets aménagés en 2007**

Source: Plan de gestion Ait Ben Haddou , 2007-2012



**Liaison entre les deux villages avant la réalisation du pont**

Source : [www.google.com/village Ait Ben Haddou](http://www.google.com/village Ait Ben Haddou)

## ANNEXE N

### JOURNAL OFFICIEL N° 5187 DU 16 AVRIL 2004

عدد 5187 - 25 ذو الحجة 1424 (16 فبراير 2004)

الجريدة الرسمية

591

#### نصوص خاصة

|   |  |                 |             |             |             |                 |             |                 |                 |             |             |                 |                 |
|---|--|-----------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|-------------|-----------------|-----------------|-------------|-------------|-----------------|-----------------|
| <p>X = 334.435<br/>Y = 451.015</p> <p style="text-align: center;">المادة الثانية</p> <p>تحدث داخل مدار الترتيب الارتفاقات التالية :</p> <p>(أ) منطقة محرمة البناء ملونة بالأحمر في التصميم المرفق بأصل هذا المرسوم حيث يمنع تشييد أي بناية ؛</p> <p>(ب) منطقة ذات علو محدود ملونة بالبنّي في التصميم المرفق يمنع أن يتجاوز فيها علو البناء 5 أمتار ؛</p> <p>(ج) منطقة ذات علو محدود ملونة بالأصفر في التصميم المرفق يمنع أن يتجاوز فيها علو البناء 8 أمتار ؛</p> <p>(د) منطقة فلاحية ملونة بالأخضر في التصميم المرفق يمنع أن يتجاوز فيها علو البناء 5 أمتار ؛</p> <p>تحدث منطقة ارتفاق منح البناء على مساحة ثلاثين مترا انطلاقا من ضفتي نهر مرغان.</p> <p style="text-align: center;">المادة الثالثة</p> <p>لا يمكن إقامة أي بناء في المناطق المحددة العلو (البند «ب» و«ج» و«د» من المادة الثانية المشار إليها أعلاه) إلا بموافقة مفتش المباني التاريخية والمواقع على التصميم حيث يمكن أن يلزم عند الضرورة، وحفاظا على جمالية الموقع، إضافة تغييرات برسم الواجهات والسقوف، وتوزيع وحجم الفتحات ولون البنايات وكذلك جميع الترتيبات التي يراها مفيدة في المحافظة على الموقع. كما يجب أن تشيّد جميع البنايات بالمواد المحلية المستعملة حسب الطريقة المحلية.</p> <p style="text-align: center;">المادة الرابعة</p> <p>إن الارتفاقات المحددة في مخطط التنمية المشار إليه أعلاه، فيما يخص المساحة الدنيا للبقع الأرضية وكذلك المساحات القابلة للتشييد تطبق على المناطق ذات علو محدود المبينة في البنود «ب» و«ج» و«د» من المادة الثانية المذكورة أعلاه.</p> <p style="text-align: center;">المادة الخامسة</p> <p>لا يجوز إحداث أي تغيير كيفما كان نوعه داخل المنطقة المرتبة على شكل الأماكن، إلا بترخيص من مفتش المباني التاريخية والمعالم وتحت إشرافه.</p> <p style="text-align: center;">المادة السادسة</p> <p>يدرج في عداد الآثار قصر آيت بن حدو كما هو محدد بخط أزرق في التصميم المرفق بأصل هذا المرسوم.</p> | <p>مرسوم رقم 2.04.10 صادر في 21 من ذي القعدة 1424 (14 يناير 2004) يقضي بإبراج موقع وقصر آيت بن حدو بوزارات في عداد الآثار</p> <p style="text-align: center;">الوزير الأول</p> <p>بناء على القانون رقم 22.80 المعلق بالمحافظة على المباني التاريخية، المناظر والكتابات المنقوشة والتماثيل الفنية والعاديات الصادر بتنفيذه بالمراسم رقم 50.341 بتاريخ 17 من صفر 1401 (25 ديسمبر 1980) ؛</p> <p>وعلى المرسوم رقم 2.81.25 الصادر في 23 من ذي الحجة 1401 (22 أكتوبر 1981) بتطبيق القانون رقم 22.80 المشار إليه أعلاه ؛</p> <p>وعلى تسجيل قصر آيت بن حدو في لائحة التراث العالمي في شهر يوليو 1987 ؛</p> <p>وبعد الاطلاع على الطلب الذي تقدمت به منظمة اليونسكو بتاريخ 17 يولي 2000 توصي فيه بترتبه «موقع وقصر آيت بن حدو في عداد الآثار» ؛</p> <p>وعلى مجلس لجنة الترتيب خلال اجتماعها المنعقد بتاريخ 11 أبريل 2001 ؛</p> <p>وعلى عداولة مجلس الجماعات الأثرية لآيت بن حدو خلال دورتها العادية المنعقدة بتاريخ فاتح أكتوبر 2001 ؛</p> <p>وعلى قرار وزير الداخلية رقم 58.0 الصادر في 25 من رمضان 1421 (22 ديسمبر 2000) بالموافقة على قرار عامل إقليم وزارات المقر لمخطط تنمية الكتلة العمرانية الأثرية لآيت بن حدو ؛</p> <p>وبإقتراح من وزير الثقافة وبعد استشارة وزير الداخلية والوزير المكلف بإعداد التراث الوطني والثقافة والبيئة والوزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بالإسكان والتنمية</p> <p style="text-align: center;">رسم ما يلي :</p> <p style="text-align: center;">مادة الأولى</p> <p>يدرج في عداد الآثار موقع آيت بن حدو بإقليم وزارات كما هو مبين في التصميم ذي المقياس (1/2000) المضاف إلى أصل هذا المرسوم والمحدد بالإحداثيات التالية :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">A : X = 335.405</td> <td style="width: 50%;">X = 335.710</td> </tr> <tr> <td>Y = 452.235</td> <td>Y = 450.982</td> </tr> <tr> <td>B : X = 335.810</td> <td>X = 335.895</td> </tr> <tr> <td>C : Y = 450.555</td> <td>D : Y = 449.900</td> </tr> <tr> <td>X = 334.475</td> <td>X = 334.465</td> </tr> <tr> <td>E : Y = 449.780</td> <td>F : Y = 450.615</td> </tr> </table> | A : X = 335.405 | X = 335.710 | Y = 452.235 | Y = 450.982 | B : X = 335.810 | X = 335.895 | C : Y = 450.555 | D : Y = 449.900 | X = 334.475 | X = 334.465 | E : Y = 449.780 | F : Y = 450.615 |
| A : X = 335.405   | X = 335.710  |                 |             |             |             |                 |             |                 |                 |             |             |                 |                 |
| Y = 452.235   | Y = 450.982  |                 |             |             |             |                 |             |                 |                 |             |             |                 |                 |
| B : X = 335.810   | X = 335.895  |                 |             |             |             |                 |             |                 |                 |             |             |                 |                 |
| C : Y = 450.555   | D : Y = 449.900  |                 |             |             |             |                 |             |                 |                 |             |             |                 |                 |
| X = 334.475   | X = 334.465  |                 |             |             |             |                 |             |                 |                 |             |             |                 |                 |
| E : Y = 449.780   | F : Y = 450.615  |                 |             |             |             |                 |             |                 |                 |             |             |                 |                 |

رسم ما يلي :

## المادة الأولى

تدرج في عداد الآثار الساعة الحائطية الكائنة بمدينة القنيطرة وكذا المرافق التابعة لها كما هي مبينة في التصميم ذي المقياس 1/100 المضاف إلى أصل هذا المرسوم والمحددة بخط أحمر.

## المادة الثانية

تحدث داخل مدار الترتيب ارتفاقات الحماية التالية :

- 1 - ارتفاع منع البناء داخل المنطقة المبينة بخطوط صفراء في التصميم المشار إليه أعلاه ؛
- 2 - لا يجوز تشييد أي بناء جديد داخل مدار الترتيب ؛
- 3 - لا يمكن القيام داخل مدار الترتيب إلا بأعمال الصيانة فيما يتعلق بالبنائات الموجودة قبل صدور مرسوم الترتيب وذلك تحت مراقبة مفتش المعالم والمواقع التاريخية وبعد صدور الإذن بذلك.

## المادة الثالثة

بعهد بتنفيذ هذا المرسوم الذي ينشر بالجريدة الرسمية إلى وزير الثقافة ووزير المالية والخصوصية والوزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بالإسكان والتعمير، كل واحد منهم فيما يخصه.

وحرر بالرباط في 28 من ذي القعدة 1424 (21 يناير 2004).

الإمضاء : إدريس جطو.

وقعه بانعطف :

وزير الثقافة

الإمضاء : محمد الأشعري

وزير المالية والخصوصية.

الإمضاء : فتح الله وتعلو.

الوزير المنتدب لدى الوزير الأول

المكلف بالإسكان والتعمير.

الإمضاء : أحمد توفيق حجيرة.

مرسوم رقم 2.03.873 صادر في 21 من ذي القعدة 1424 (14 يناير 2004) بالموافقة على التصديق والنظام المتعلق به الموضوعين لتهيئة مدينة فكيك بإقليم فكيك وبالإعلان أن في ذلك منقعة عمومية.

## الوزير الأول

بناء على القانون رقم 12.90 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.92.31 بتاريخ 15 من ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992) :

وعلى المرسوم رقم 2.92.832 الصادر في 27 من ربيع الآخر 1414 (14 أكتوبر 1993) بتطبيق القانون رقم 12.90 المشار إليه أعلاه ؛

## المادة السابعة

بعهد بتنفيذ هذا المرسوم الذي ينشر في الجريدة الرسمية إلى وزير الثقافة ووزير الداخلية والوزير المكلف بإعداد التراب الوطني والماء والبيئة وزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بالإسكان والتعمير كل واحد فيما يخصه.

وحرر بالرباط في 21 من ذي القعدة 1424 (14 يناير 2004).

الإمضاء : إدريس جطو.

وقعه بانعطف :

وزير الثقافة.

الإمضاء : محمد الأشعري.

وزير الداخلية.

الإمضاء : المصطفى سماعيل.

الوزير المكلف بإعداد التراب الوطني

والماء والبيئة.

الإمضاء : محمد البارغي.

الوزير المنتدب لدى الوزير الأول

المكلف بالإسكان والتعمير.

الإمضاء : توفيق حجيرة.

يوم رقم 2.04.17 صادر في 28 من ذي القعدة 1424 (21 يناير 2004) يقضي بإدراج الساعة الحائطية والمرافق التابعة لها بمدينة القنيطرة في عداد الآثار.

## الوزير الأول

بناء على القانون رقم 22.80 المتعلق بالمحافظة على المباني التاريخية المنظر والكتابات المنقوشة والتحف الفنية والعاديات الصادر بتنفيذه الظهير رقم 1.80.341 بتاريخ 17 من صفر 1401 (25 ديسمبر 1980) :

وعلى المرسوم رقم 2.81.25 الصادر في 23 من ذي الحجة 1401 (2 أكتوبر 1981) ، تطبيق القانون رقم 22.80 المشار إليه أعلاه ؛

والإطلاع على اللب الذي تقدمت به مؤسسة سيدي مشيش العلمي تاريخ 13 يوليو 1999 ؛

وعلى محضر لجنة الترتيب خلال اجتماعها المنعقد بتاريخ 29 مارس 2000 ؛ وعلى مداولة المجلس البلدي للجماعة الحضرية القنيطرة - معمورة بل دورته العادية المنعقدة بتاريخ 7 سبتمبر 2001 ؛

وبإقتراح من وزير الثقافة وبعد استشارة وزير المالية والخصوصية وزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بالإسكان والتعمير.



## ANNEXE O

### TEXTES REGLEMENTAIRES PRIS ENTRE 1967 ET 1998

#### Ministère de la Culture

#### ***SCHEMA DIRECTEUR DES ZONES ARCHEOLOGIQUES ET HISTORIQUES***

Les textes réglementaires pris entre 1967 et 1998 sous l'empire de l'Ordonnance 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels :

- 1969 - Décret relatif à l'exportation des biens culturels du 13 juin 1969 ;
- 1972 - Décret n° 72-168 du 27 juillet 1972 portant création du parc national du Tassili et de l'établissement public chargé de sa gestion;
- 1979 - Arrêté portant création de la commission d'achat d'objet et d'oeuvres d'art du 5 décembre 1979 ;
- 1980 - Arrêté relatif aux autorisations de recherches archéologiques du 17 mai 1980 ;
- 1981 - Décret relatif à la modification de la commission nationale des monuments et sites du 27 juin 1981 ;
- 1985 - Décret n° 85-277 du 12 novembre 1985 fixant Le statut-type des musées nationaux;
- 1985 - Décret n° 85-280 du 12 novembre 1985 portant création du musée national du Bardo;
- 1985 - Décret n° 85-279 du 12 novembre 1985 portant création du musée national des antiquités;
- 1985 - Décret n° 85-278 du 12 novembre 1985 portant création du musée national des beaux-arts ;
- 1986 - Décret n° 86-134 du 27 mai 1986 érigeant le musée " Cirta " en musée national;
- 1986 - Décret n° 86-135 du 27 mai 1986 érigeant le musée " Zabana " en musée national;
- 1987 - Décret n° 87-215 du 29 septembre 1987 portant création d'un musée national des arts et traditions populaires;
- 1987 - Décret n° 87-231 du 3 novembre 1987 portant création de l'Office du parc national de l'Ahaggar;
- 1988 - Décret n° 88-07 du 26 janvier 1988 complétant le décret n° 85-277 du 12 novembre 1985 fixant le statut type des musées nationaux;
- 1992 - Décret exécutif n° 92-282 du 6 juillet 1992 portant création du musée national de Sétif;
- 1992 - Décret exécutif n° 92-419 du 17 novembre 1992 portant création de l'office de protection et de promotion de la vallée du M'Zab;
- 1993 - Décret exécutif n° 93-50 du 6 février 1993 portant création du musée national Nasr-Eddine Dinét;
- 1993 - Décret exécutif n° 93-282 du 9 Joumada Etahia 1414 correspondant au 23 novembre 1993 portant création du centre des arts et de la culture du palais des Raïs.

17/115

**ANNEXE P**

**LES SECTEURS SAUVEGARDES A L'ECHELLE NATIONAL**

| <b>N°</b> | <b>WILAYAS</b> | <b>SECTEUR SAUVEGARDE</b>          | <b>DÉCRET DE CRÉATION ET DE DÉLIMITATION</b>                    |
|-----------|----------------|------------------------------------|---|
| 1         | Alger          | La Casbah d'Alger                  | N°05-173 du 9 mai 2005 / JO N°34 du 11/05/2005                  |
| 2         | Constantine    | La vieille ville de Constantine    | N°05-208 du 4 juin 2005/ JO N°39 du 05/06/2005                  |
| 3         | Ghardaïa       | La vallée de l'oued M'Zab          | N°05-209 du 4 juin 2005/ JO N°39 du 05/06/2005                  |
| 4         | Boumerdes      | La vieille ville de Dellys         | N°07-276 du 18 septembre 2007 / JO N°58 du 19/09/2007           |
| 5         | Chlef          | La vieille ville de Ténès          | N°07-277 du 18 septembre 2007/ JO N°58 du 19/09/2007            |
| 6         | Tlemcen        | La vieille ville de Tlemcen        | N°09-403 du 29 novembre 2009/ JO N°71 du 02/12/2009             |
| 7         | Tlemcen        | La vieille ville de Nedroma        | N°09-402 du 29 novembre 2009/ JO N°71 du 02/12/2009             |
| 8         | Tizi- Ouzou    | Le village Ait El Kaid             | N°09-405 du 29 novembre 2009/ JO N°71 du 02/12/2009             |
| 9         | Mila           | La vieille ville de Mila           | N°09-404 du 29 novembre 2009/ JO N°71 du 02/12/2009             |
| 10        | El Oued        | Le Ksar de Tamerna                 | N°09-406 du 29 novembre 2009/ JO N°71 du 02/12/2009             |
| 11        | El Oued        | Le quartier d'Echeche et Messaaba  | N°11-140 du 28 mars 2011/ JO N°20 du 30/03/2011                 |
| 12        | Laghouat       | Le vieux ksar de Laghouat          | N°11-141 du 28 mars 2011/ JO N°20 du 30/03/2011                 |
| 13        | Ouargla        | Le vieux ksar de Ouargla           | Décret exécutif N°11-142 du 28 mars 2011/ JO N°20 du 30/03/2011 |
| 14        | Ouargla        | Le Ksar de Témacine                | N°13-184 du 06 Mai 2013/ JO N°26 du 15/05/2013                  |
| 15        | Bejaïa         | La vieille ville de Bejaïa         | N°13-187 du 06 Mai 2013/ JO N°26 du 15/05/2013                  |
| 16        | Biskra         | Dachra El-Hamra                    | N°13-185 du 06 Mai 2013/ JO N°26 du 15/05/2013                  |
| 17        | Annaba         | La vieille ville de Annaba         | N°13-186 du 06 Mai 2013/ JO N°26 du 15/05/2013                  |
| 18        | Oran           | La vieille ville de Sidi El Houari | N° 15-13 du 22 Janvier 2015 / JO N°05 du 08/02/2015             |
| 19        | Bejaïa         | Qalaa des Beni Abbas               | N°15-208 du 27 juillet 2015/ JO N°13 du 12/08/2015              |
| 20        | Mostaghane m   | Vieille ville de Mostaghanem       | N°15-209 du 27 juillet 2015/ JO N°13 du 12/08/2015              |

## ANNEXE Q

**JOURNAL OFFICIEL N°7 DU 23 JANVIER 1968**

7<sup>e</sup> ANNEE. — N° 7

Mardi 23 Janvier 1968

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE  
DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

## LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

| ABONNEMENTS     | Lois et décrets |           |           | Débats à l'Assemblée nationale | Un mois pour Décrets, Ordonnances, Avis et Circulaires | DIRECTION<br>REDACTION ET ADMINISTRATION<br>Abonnements et publicité<br>IMPRIMERIE OFFICIELLE<br>9, AV A BOUTARIS - ALGER<br>Tél : 55-51-49 06-50-98<br>L.C.P. 3200-50 - ALGER |
|-----------------|-----------------|-----------|-----------|--------------------------------|--|--|
|                 | Trois mois      | Six mois  | Un an     | Un an                          | Un an  |  |
| Algérie .....   | 4 dinars        | 14 dinars | 24 dinars | 20 dinars                      | 15 dinars  |  |
| Néerlande ..... | 12 dinars       | 20 dinars | 35 dinars | 20 dinars                      | 25 dinars  |  |

Le numéro 0,25 dinar — Numéro des autres éditions : 0,20 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés sous le pli des services destinés pour renseignements et réclamations. — Changement d'adresse après 0,30 dinar.  
Taux des insertions : 250 Dinars la ligne

## SOMMAIRE

### LOIS ET ORDONNANCES

Ordonnance n° 67-331 du 20 décembre 1967 relative aux feuilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels, p. 60.

### AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de la Banque nationale d'Algérie portant convocation, en assemblée spéciale, des souscripteurs de titres de participation, p. 66.

Marchés. — Appels d'offres, p. 68.

— Mise en demeure d'entrepreneur, p. 68.

des monuments ou objets qui pourraient être ultérieurement découverts sur ou dans lesdits immeubles.

Art. 13. — Sont propriétés de l'Etat :

a) tous objets découverts au cours de fouilles ou fortuitement, quelle que soit la condition juridique de l'immeuble où cette découverte est faite,

b) les objets provenant de fouilles ou découvertes antiques, conservés à ce jour sur le territoire national.

Le ministre chargé des arts peut revendiquer lesdits objets pour les faire entrer dans des collections nationales.

Art. 14. — La propriété des objets mobiliers découverts, au cours de fouilles ou fortuitement dans les eaux territoriales algériennes, revient de droit à l'Etat.

Art. 15. — Une prime pourra être versée par le ministre chargé des arts à toute personne qui aura fait une découverte fortuite et en aura informé les autorités.

Art. 16. — Lorsque par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments ou des objets pouvant intéresser l'art, l'histoire ou l'archéologie, sont mis au jour, l'inventeur de ses vestiges ou objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts, sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au président de l'Assemblée populaire communale. Celui-ci la transmet sans délai au directeur de la circonscription archéologique et au préfet qui avisent le ministre chargé des arts.

Si les objets découverts sont mis en garde chez un tiers, celui-ci est tenu de faire la même déclaration.

Le propriétaire de l'immeuble est responsable de la conservation provisoire des monuments, substructions ou vestiges de caractère immobilier découverts sur ces terrains. Le dépositaire des objets saisis, à leur égard, en assume la responsabilité.

Art. 17. — Le ministre chargé des arts peut faire visiter par ses services, les lieux où des dé fouilles ont été effectuées ou sont susceptibles d'être effectuées, ainsi que les locaux où les objets découverts ont été déposés. Le ministre chargé des arts peut prescrire toutes mesures utiles pour leur conservation.

Art. 18. — Le ministre chargé des arts peut, le cas échéant, accorder des personnalités scientifiques ou des chercheurs, délégués par des organismes scientifiques à effectuer des fouilles sur des terrains lui appartenant ou non dans les conditions prévues aux articles 7, 8, 12 et 14 ci-dessus.

Les fouilles se font alors sous la surveillance des services officiels compétents.

Le ministre chargé des arts retirera les autorisations de fouilles si les prescriptions imposées pour l'exécution des recherches ne sont pas respectées, sans préjudice de l'application des sanctions pénales prévues aux articles 115 et 116 de la présente ordonnance.

### TITRE III

#### DES SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES

Art. 19. — Les monuments historiques font partie intégrante du patrimoine national et sont placés sous la sauvegarde de l'Etat.

Ils comprennent tous sites, monuments ou objets mobiliers appartenant à une période quelconque de l'histoire du pays de l'époque préhistorique à nos jours et présent ont un intérêt national du point de vue de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie.

#### SOUS-TITRE I — DES SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES IMMOBILIERS

Art. 20. — Un site historique est un ensemble d'immeubles urbains ou ruraux présentant l'intérêt national défini à l'article 19. Il peut comprendre tout ou partie de villes, de villages, d'espaces bâtis ou non bâtis, y compris le sous-sol afférant à ces catégories.

Un monument historique est un immeuble isolé, bâti ou non bâti, considéré en tout ou partie, ainsi que le sous-sol y afférant ou un immeuble par destination, en tout ou partie, présentant dans chaque cas l'intérêt national défini à l'article 19 ci-dessus.

Art. 21. — Les sites et monuments historiques sont l'objet de mesures de protection temporaire par classement, ou de

mesures de protection temporaire par inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments et sites.

#### Section I

##### DU CLASSEMENT

#### A) Principe :

Art. 22. — Sous soumis au classement, les monuments ou sites présentant l'intérêt historique et national défini à l'article 19.

Peuvent être classés, les immeubles bâtis ou non bâtis situés dans le champ de visibilité d'un site ou monument classé ou proposé pour le classement ou inscrit sur l'inventaire supplémentaire.

Est considéré, pour l'application du présent texte, comme étant situé dans le champ de visibilité d'un monument historique classé ou proposé pour le classement ou inscrit sur l'inventaire supplémentaire, tout immeuble bâti ou non bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et compris dans un rayon de 500 mètres.

Dans le cas de sites historiques classés, proposés pour le classement ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire, cette distance de visibilité est laissée à l'appréciation de l'Etat.

Peuvent être compris dans le périmètre des sites et monuments classés proposés pour le classement ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire, les immeubles destinés à isoler, dégager, assainir ou mettre en valeur, le site ou monument.

#### B) Procédure du classement :

Art. 23. — Sont considérés comme classés, tous les sites et monuments mentionnés sur la liste donnée en annexe I à la présente ordonnance.

Art. 24. — A compter du jour où le ministre chargé des arts notifie, par voie administrative, l'ouverture de l'instance de classement, aux propriétaires publics ou privés, tous les effets de classement s'appliquent de plein droit, au site ou monument classé. Ils cessent de s'appliquer si la décision n'intervient pas dans les trois années qui suivent cette notification.

Art. 25. — Les sites et monuments sont classés, soit à la demande de leurs propriétaires, publics ou privés, soit sur l'initiative de l'Etat.

#### a) Classement sur demande :

Art. 26. — Si le site ou le monument appartient à l'Etat, la demande de classement est formulée par le ministre dans les attributions duquel ce site ou ce monument est placé.

Si le site ou le monument appartient à un département, à une commune ou à toute autre collectivité publique, la demande de classement est formulée par leurs représentants légaux.

Si le site ou le monument appartient à des personnes physiques ou morales de droit privé, la demande de classement est formulée par leurs propriétaires ou représentants ou ayants droit.

Dans tous ces cas, le classement intervient par arrêté du ministre chargé des arts, après avis de la commission nationale des monuments et sites, conformément à l'article 20 de la présente ordonnance.

Art. 27. — Toute demande de classement de la part d'un propriétaire public ou privé, doit être accompagnée, dans la mesure du possible, entre autres pièces, de documents descriptifs et graphiques représentant le site ou le monument à classer ou monument d'un dossier photographique.

En aucun cas, le ministre chargé des arts n'est lié par le simple fait d'une demande de classement émanant de propriétaires publics ou privés.

#### b) Classement d'office :

Art. 28. — Le ministre chargé des arts peut, à tout moment, ouvrir une instance de classement d'un site ou monument, conformément à l'article 25 ci-dessus.

Si le site ou le monument appartient à l'Etat, la notification de l'ouverture de l'instance est faite au ministre dans les attributions duquel le site ou le monument est placé.

Si le site ou le monument appartient à un département, à une commune ou à toute autre collectivité publique, la notification est faite à leurs représentants ou ayants droit.

## ANNEXE R

### TEXTES EN APPLICATION DE LA LOI N° 03-03 DU 17/02/2003 RELATIVE AUX ZONES D'EXPANSION ET SITES TOURISTIQUES.

| <b>Textes en application de la loi n°03-03</b>  |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Classement de nouvelles ZEST</b></li></ul> <p>- Décret exécutif n°09-226 du 6 Rajab 1430 correspondant au 29 juin 2009 portant délimitation, déclaration et classement des zones d'expansion et sites touristiques de Zelfana 2 ( wilaya de Ghardaia) et de Hammam Bouhadjar ( wilaya de Ain T'émouchent). (JO n°39 -01 juillet 2009).</p> <p>- Décret exécutif n°10-131 du 14 Joumada El Oula 1431 correspondant au 29 avril 2010 portant délimitation, déclaration et classement de zones d'expansion et sites touristiques (JO n°30 -05 mai 2010).</p> <p>*Décret exécutif n°16-308 du 28 Safar 1438 correspondant au 28 novembre 2016 portant délimitation, déclaration et classement de zones d'expansion et sites touristiques (JO n°70 - 08 décembre 2016).</p> <p><b>6-6-Adoption des plans d'aménagement touristique.</b></p> <p>- Décret exécutif n° 13-127 du 6 avril 2013 portant approbation des plans d'aménagement touristique de certaines zones d'expansions et sites touristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Sidi Khelifa, communes de Ait Chafâa et Azzefoun, wilaya Tizi Ouzou,</li><li>▪ Azzefoun, commune de d'Azzefoun, wilaya Tizi Ouzou,</li><li>▪ El Aouana, commune d'El Aouana wilaya de Fijel. (JO n°19 -17 avril 2013).</li></ul> <p>- Décret exécutif n° 13-128 du 6 avril 2013 portant approbation des plans d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Oued Begrat commune de Seraidi, wilaya d'Annaba,</li><li>▪ Baie Ouest Chetaibi, commune de Chetaibi, wilaya d'Annaba,</li><li>▪ Ramdane Plage, commune de Ben Abdelmalek Ramdane, wilaya de Mostaganem,</li><li>▪ Djanet, commune de Djanet, wilaya d'Ilizi</li><li>▪ Bouzedjar , commune de Bouzedjar, wilaya d' Ain Temouchent.</li><li>▪ Cap Ivi, commune de Ben AbdelMalek Ramdane wilaya de Mostaganem,</li><li>▪ Messida, communes de El Kala et Souarekh, wilaya d'El tarf. (JO n°20 - 21 avril 2013).</li></ul> <p>- Décret exécutif n° 14-78 du 17 Rabie Ethani 1435 correspondant au 17 février 2014 portant approbation des plans d'aménagement touristique de zones d'expansion et sites touristiques dans la wilaya de Chlef (JO n°11 -26 février 2014).</p> <p>- Décret exécutif n° 14-221 du 15 Chaoual 1435 correspondant au 11 août 2014 portant approbation des plans d'aménagement touristique de zones d'expansion et sites touristiques dans la wilaya de Béjaïa (JO n° 49-20 aout 2014).</p> <p>- Décret exécutif n° 15-82 du 17 Joumada El Oula 1436 correspondant au 8 mars 2015 portant approbation du plan d'aménagement touristique d'une zone d'expansion et sites touristiques dans la wilaya d'Adrar (JO n° 13 - 11 mars 2015).</p> <p>- Décret exécutif n° 15-83 du 17 Joumada El Oula 1436 correspondant au 8 mars 2015 portant approbation des plans d'aménagement touristique de quatres (4) zones d'expansion et sites touristiques ( Tolga-foum El Gharza- Chegga et Ain Benaoui) dans la wilaya de Biskra (JO n° 13 - 11 mars 2015).</p> <p>- Décret exécutif n° 15-84 du 17 Joumada El Oula 1436 correspondant au 8 mars 2015 portant approbation du plan d'aménagement touristique d'une zone d'expansion et sites touristiques dans la wilaya d'El Oued (JO n° 13 - 11 mars 2015).</p> <p>- Cinq (5) Arrêtés datés respectivement du 27 mars 2016 , 4 et 6 avril 2016 portant approbation de dix (10) plans d'aménagement touristique (PAT) des zones d'expansion et sites touristiques ( ZEST) au niveau des wilayas de Skikda, Ain Témouchent (2 arrêtés), Ghardaïa et Nâama. (JO n° 37 -22 juin 2016).</p> | <p>JO 39/ PAGE<br/>17</p> <p>JO 30 /PAGE<br/>05</p> <p>JO 70/PAGE<br/>10</p> <p>JO 19/ PAGE<br/>17</p> <p>JO 20 / PAGE<br/>11</p> <p>JO 11/ PAGE<br/>09</p> <p>JO 49 / PAGE<br/>25</p> <p>JO 13 / PAGE<br/>07</p> <p>JO 13/PAGE<br/>07</p> <p>JO 13 / PAGE<br/>08</p> <p>JO 37<br/>PAGE 14-15-16</p> |

|  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| - Arrêté du 6 avril 2016 portant approbation du plan d'aménagement touristique d'une zone d'expansion et site touristique dans la wilaya de Skikda (El Marsa) (JO n° 52 -4 septembre 2016)   | JO52/PAGE 86                         |
| - 3 Arrêtés du 29 novembre 2016 portant approbation des plans d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques « Oued Begrat – PAT révisé » « Sidi Salem » et « Corniche de Annaba » dans la wilaya de Annaba)(JO n° 18 – 22 mars 2017).  | JO18/PAGE 21                         |
| - Deux (2) arrêtés ministériels signés le 30/10/2017 portant approbation des plans d'aménagement touristique de zones d'expansion et sites touristiques dans les wilayas de Djelfa (hammam El mosrane et hammam charef), Boumerdes( salines et takdempt). (JO n° 73 -17 décembre 2017).  | JO73/ PAGE 22 -23- 24                |
| - Un Arrêté du Aouel Rabie Ethani 1439 correspondant au 20 décembre 2017 portant approbation du plan d'aménagement touristique révisé de la zone d'expansion et site touristique « Sidi-Khelifa » wilaya de Tizi Ouzou (JO n° 77 -31 décembre 2017).   | PAGE 30/ JO77                        |
| - Trois (3) Arrêtés du 29 Joumada Ethania 1439 correspondant au 17 mars 2018 portant approbation des plans d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques : « Saïda (N° Gaous) » wilaya de Bama,- « Sidi Fredj », « Zéralda » et « Zéralda-Ouest » wilaya d'Alger, - « Colonel Abbas », « Sidi Brahim » et « Oued Mellah Est et Ouest », wilaya de Tipaza (JO n° 18 -21 mars 2018). | JO 18 / PAGE 21                      |
| - Arrêté du 6 Moharram 1440 correspondant au 16 septembre 2018 portant approbation des plans d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques « La Plage Abéchar » et « La Plage de Zeguezou » wilaya de Tizi Ouzou. (JO n° 63 -21 octobre 2018).   | JO 63 / PAGE 23                      |
| -Arrêté du 8 Moharram 1440 correspondant au 18 septembre 2018 portant approbation du plan d'aménagement touristique de la zone d'expansion et site touristique « Hammam Righa » wilaya de Ain Defla. (JO n° 63 -21 octobre 2018).  | JO 63 / PAGE 23                      |
| -Arrêté du 9 Moharram 1440 correspondant au 19 septembre 2018 portant approbation du plan d'aménagement touristique de la zone d'expansion et site touristique « Aïn Skhouna » wilaya de Saïda (JO n° 63 -21 octobre 2018).  | JO 63 / PAGE 24                      |
| -Arrêté du 9 Moharram 1440 correspondant au 19 septembre 2018 portant approbation du plan d'aménagement touristique de la zone d'expansion et site touristique « Corso » wilaya de Boumerdès (JO n° 63 -21 octobre 2018).  | JO 63 / PAGE 24                      |
| -Arrêté du 4 Rabie Ethani 1440 correspondant au 12 décembre 2018 portant approbation du plan d'aménagement touristique de la zone d'expansion et site touristique « Cheliff Plage » wilaya de Mostaganem (JO n°04 -20 janvier 2019)  | JO 04/ PAGE 24                       |
| <b>* prescription d'établissement de plans d'aménagement touristique.</b>  |                                      |
| - Deux (2) Arrêtés du 10 avril 2013 portant prescription d'établissement de plans d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques de Ain Hammadi Oued Desbes, Mainis et Oued Tighza wilaya de chlef et de Tolga, Foun El Gharza, Ain Benaoui et Chegga , wilaya de Biskra (JO n°47 – 25 septembre 2013).   | JO47/ PAGE 42                        |
| - Dix (10)Arrêtés du 20 mai 2014 portant prescription d'établissement de plans d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques ( 30) au niveau des wilayas de M'sila, Djelfa, Naama, Saïda, El Oued, Skikda, Jijel, Mostaganem, Tizi Ouzou et Tipaza. (JO n°58-01 octobre 2014).   | JO 58/ PAGES33-34-35-36-37-38-39     |
| - Neuf (9)Arrêtés du 9 octobre portant prescription d'établissement de plans d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques ( 32) au niveau des wilayas d'Oran, Chlef, Skikda, Ain Defla, Boumerdes, Ain Témouchent, Tlemcen,Tipaza et Ghardaïa. (JO n°64 -26 octobre 2014).  | JO 64 /PAGES 34-35-36-37-38-39-40-41 |
| - Arrêté du 9 octobre 2014 mai 2014 portant prescription de la révision du plan d'aménagement touristique de la zone d'expansion et site touristique de Bouzedjar wilaya de Ain Témouchent. (JO n°64 -26 octobre 2014).  | JO 64/PAGE 41                        |

|  |  |
|--|--|
| <p>- <b>Quinze (15)</b> Arrêtés du 13 octobre 2015 portant prescription d'établissement de plans d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques (72) au niveau de 14 wilayas : Tlemcen, El Tarf, Oran, Mostaganem, Tipaza , Bejaia, Sétif, Alger, Annaba, Batna, Ouargla, Ain Témouchent , Tizi Ouzou et Khenchela. <b>(JO n°68 -27 décembre 2015).</b></p> | <p><b>JO 68 /<br/>PAGES18-19-<br/>20-21-22-23-24-<br/>25-26-27-28-29-<br/>30</b></p> |
| <p>- <b>Quatre (4)</b> Arrêtés du 28 juin 2016 portant prescription d'établissement de plans d'aménagement touristique de 7 zones d'expansion et sites touristiques au niveau des wilayas d'Adrar, Béchar, Saida et Skikda. <b>(JO n°54 -14 septembre 2016).</b></p>   | <p><b>JO 54 /<br/>PAGES 27-28-<br/>29</b></p>  |
| <p>- <b>Sept (7)</b> Arrêtés du 10 janvier 2017 portant prescription d'établissement de plans d'aménagement touristique de 10 zones d'expansion et sites touristiques au niveau des wilayas de Adrar, Tamenghasset, Jijel, Mostaganem, El Bayadh, Tipaza et Nâama. <b>(JO n°35 - 11 juin 2017) .</b></p>   | <p><b>JO35 / PAGES<br/>20-21-22-23-24</b></p>  |
| <p>- Arrêté du 5 mars 2018 portant prescription de la révision du plan d'aménagement touristique de la ZEST « corniche Annaba » wilaya de Annaba. <b>(JO n°21 -11 AVRIL 2018)</b></p>  | <p><b>JO 21/PAGE<br/>24</b></p>  |
| <p>- Arrêté du 13 Chaâbane 1439 correspondant au 29 avril 2018 portant approbation des plans d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques « El Karma » et « Zemmouri Est », wilaya de Boumerdès <b>(JO n°29 -23 Mai 2018).</b></p>  | <p><b>JO29/ PAGE<br/>51</b></p>  |
| <p>- <b>Sept (7)</b> Arrêtés du Aouel Chaâbane 1439 correspondant au 17 avril 2018 portant prescription d'établissement du plan d'aménagement touristique de la zone d'expansion et site touristique au niveau des wilayas de Tizi Ouzou , Jijel , Sétif , Saida , Souk Ahras , Ain Defla et Chlef <b>(JO n°37 -20 juin 2018)</b></p>  | <p><b>JO 37/ PAGE<br/>19-24</b></p>  |
| <p>Arrêté du 16 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 27 aout 2018 modifiant l'arrêté du 20 Rajab 1435 correspondant au 20 mai 2014 portant prescription d'établissement des plans d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques de Cheliff-plage, Kharouba, Oureah Sablettes et Stidia-plage (wilaya de Mostaganem). <b>(JO n°61 14 Octobre 2018)</b></p>   | <p><b>JO 61/ PAGE<br/>21</b></p>   |
| <p>- Arrêté du 5 Rajab 1440 correspondant au 12 mars 2019 portant prescription d'établissement du plan d'aménagement touristique de la zone d'expansion et site touristique de Moscarda (wilaya de Tlemcen) <b>(JO n° 41 26 juin 2019)</b></p>   | <p><b>JO 41/ PAGE<br/>23</b></p>   |
| <p>- Arrêté du 26 Chaabane 1440 correspondant au 2 mai 2019 portant prescription de la révision du plan d'aménagement tounstique de la zone d'expansion et site tounstique « Cap Ivi » (wilaya de Mostaganem). <b>(JO n°41 -07 juillet 2019)</b></p>   | <p><b>JO 41/ PAGE<br/>24</b></p>   |
| <p>- Arrêté du 23 Ramadhan 1440 correspondant au 28 mai 2019 portant prescription d'établissement du plan d'aménagement touristique de la zone d'expansion et site touristique de Béchar (wilaya de Déchar) <b>(JO n°48 -31juillet 2019)</b></p>   | <p><b>JO 48/ PAGE<br/>20</b></p>   |

Dans ce cas, la juridiction compétente peut décider de la remise en l'état des lieux, à la charge du contrevenant.

Sans préjudice des dispositions du présent article, le contrevenant peut avoir recours à la justice conformément à la législation en vigueur.

Art. 46. — Toute infraction aux dispositions de l'article 24 de la présente loi est sanctionnée par le retrait de la concession à la charge de son bénéficiaire.

Art. 47. — L'accomplissement des actes interdits par l'article 10 de la présente loi est réprimé conformément à la loi relative à la protection de l'environnement.

Art. 48. — Les sanctions prévues à l'article 64 de la loi n° 01-19 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la gestion des déchets, à leur contrôle et à leur élimination, sont applicables à l'infraction aux dispositions de l'article 12 de la présente loi.

Art. 49. — Toute exploitation touristique des plages sans l'obtention du droit de concession est punie d'une peine d'emprisonnement de trois (3) mois à une (1) année et d'une amende allant de cent mille dinars (100.000 DA) à trois cent mille dinars (300.000 DA) ou de l'une de ces deux peines.

Art. 50. — Tout contrevenant aux dispositions de l'article 32 de la présente loi est puni, conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi n° 02-02 du 22 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et la valorisation du littoral.

Art. 51. — Toute infraction aux dispositions de l'article 36 de la présente loi est passible d'une amende de vingt mille dinars (20.000 DA) à soixante mille dinars (60.000 DA).

En cas de récidive, l'amende est portée au double.

La juridiction compétente peut prononcer la confiscation de l'embarcation ou de l'engin nautique ayant servi à commettre l'infraction.

Art. 52. — L'exécution de travaux d'aménagement ou d'équipement, en violation des prescriptions du plan d'aménagement de la plage, est punie d'une amende de soixante mille dinars (60.000 DA) à cent mille dinars (100.000 DA).

En cas de récidive, il est prononcé une peine d'emprisonnement de six mois (6) à un (1) an et l'amende est portée au double.

Art. 53. — Toute infraction aux dispositions de l'article 37 de la présente loi est punie d'une amende de vingt mille dinars (20.000 DA) à cinquante mille dinars (50.000 DA).

En cas de récidive, l'amende est portée au double.

Dans les deux cas la juridiction compétente peut prononcer la confiscation du matériel ayant servi à commettre l'infraction.

Art. 54. — Toute infraction aux dispositions de l'article 38 de la présente loi est punie d'une amende de dix mille dinars (10.000 DA) à trente mille dinars (30.000 DA).

En cas de récidive, l'amende est portée au double.

Art. 55. — La présente loi sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger le 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.



**Loi n° 03-03 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques**

Le Président de la République ;

Vu la Constitution, notamment ses articles 119, 120, 122-19 et 126 ;

Vu l'ordonnance n° 66-62 du 26 mars 1966 relative aux zones d'expansion touristiques ;

Vu l'ordonnance n° 66-154 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure civile ;

Vu l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure pénale ;

Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal ;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;

Vu la loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-17 du 16 juillet 1983, modifiée et complétée, portant code des eaux ;

Vu la loi n° 84-12 du 23 juillet 1984, modifiée et complétée, portant régime général des forêts ;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune ;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya ;

Vu la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant orientation foncière ;



Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations ;

Vu la loi n° 91-11 du 27 avril 1991 fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juillet 1998 relative à la protection du patrimoine culturel ;

Vu la loi n° 99-01 du 19 Ramadhan 1419 correspondant au 6 janvier 1999 fixant les règles relatives à l'hôtellerie ;

Vu l'ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement ;

Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;

Vu la loi n° 02-02 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral ;

Vu la loi n° 03-01 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative au développement durable du tourisme ;

Vu la loi n° 03-02 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation touristiques des plages ;

Après adoption par le Parlement,

Promulgue la loi dont la teneur suit :

#### DISPOSITION PRELIMINAIRE

Article 1er. — La présente loi a pour objet de définir les principes et règles de protection, d'aménagement, de promotion et de gestion des zones d'expansion et sites touristiques.

Elle a pour objectifs :

— L'utilisation rationnelle et harmonieuse des espaces et ressources touristiques en vue d'assurer le développement durable du tourisme ;

— L'intégration des zones d'expansion et sites touristiques ainsi que les infrastructures de développement des activités touristiques dans le schéma national d'aménagement du territoire ;

— La protection des bases naturelles du tourisme ;

— La préservation du patrimoine culturel et des ressources touristiques à travers l'utilisation et l'exploitation, à des fins touristiques, du patrimoine culturel, historique, culturel et artistique ;

— La création d'un bâti harmonieusement aménagé et adapté au développement des activités touristiques et la sauvegarde de sa spécificité

#### CILAPITRE I

#### DES DISPOSITIONS GENERALES

##### Section I

##### Des définitions

Art. 2. — Il est entendu, au sens de la présente loi, par :

— **Zone d'Expansion Touristique (ZET) :** toute région ou étendue de territoire jouissant de qualités ou de particularités naturelles, culturelles, humaines et créatives propices au tourisme, se prêtant à l'implantation ou au développement d'une infrastructure touristique et pouvant être exploitée pour le développement d'au moins une sinon plusieurs formes rentables de tourisme.

— **Site touristique :** tout paysage ou lieu présentant un attrait touristique par son aspect pittoresque, ses curiosités, ses particularités naturelles ou les constructions qui y sont édifiées, auquel est reconnu un intérêt historique, artistique, légendaire ou culturel, et qui doit être entretenu ou mis en valeur dans son originalité et préservé tant de l'érosion que des dégradations du fait de la nature ou de l'homme.

— **Zone de protection :** partie d'une zone d'expansion ou d'un site touristique non constructible nécessitant une protection particulière en vue de conserver ses qualités naturelles, archéologiques ou culturelles.

##### Section 2

##### Des principes généraux

Art. 3. — La délimitation, le classement, la protection, l'aménagement, la promotion et la réhabilitation des zones d'expansion et sites touristiques sont d'utilité publique.

Art. 4. — En vue d'encourager le développement et la protection des zones d'expansion et sites touristiques, l'Etat élabore des stratégies et des programmes à même de créer des effets d'entraînement positifs sur l'économie nationale.

Art. 5. — Le développement et l'aménagement des zones d'expansion et sites touristiques doivent être compatibles avec les législations relatives à la protection de l'environnement et du littoral et celle relative à la protection du patrimoine culturel lorsque lesdits espaces intègrent un patrimoine culturel classé.

Le développement et l'aménagement des zones d'expansion et sites touristiques s'intègrent dans le cadre du schéma national d'aménagement du territoire.

Art. 6. — Tout aménagement ou exploitation des zones d'expansion et sites touristiques en violation du plan d'aménagement touristique et des règles prévues dans la présente loi est interdit.

Art. 7. — Toute utilisation ou exploitation des zones d'expansion et sites touristiques qui ont pour but d'altérer leur vocation touristique sont interdites.

Art. 5. — La commission est chargée :

- d'examiner les projets des règlements d'aménagement du territoire des massifs montagneux qui lui sont soumis ;
- de proposer, le cas échéant, tout aspect des projets nécessitant des études complémentaires.

Art. 6. — La commission peut faire appel à toute autre personne en mesure d'apporter une contribution à ses travaux.

Le secrétariat des travaux de la commission est assuré par les services du ministre chargé de l'aménagement du territoire.

Les membres de la commission sont informés du lieu, de la date et de l'ordre du jour de la réunion au moins quinze (15) jours avant sa tenue.

Art. 7. — La liste nominative des membres de la commission est fixée par arrêté du ministre chargé de l'aménagement du territoire sur proposition des autorités dont ils relèvent.

Art. 8. — A l'issue de l'examen préliminaire de l'avant-projet du règlement d'aménagement du territoire du massif montagneux et après examen des études complémentaires prévues par les dispositions de l'article 5 ci-dessus, l'avant-projet du règlement d'aménagement du territoire du massif montagneux est validé par la commission.

Art. 9. — L'avant-projet du règlement d'aménagement du territoire du massif montagneux est transmis pour examen et avis aux walis, aux présidents des assemblées populaires de wilayas, et aux présidents des assemblées populaires communales concernées, ainsi qu'à toute institution, tout organisme ou toute association dont l'avis peut permettre de contribuer à son enrichissement et à sa pertinence.

Art. 10. — A terme de la procédure de consultation, la commission procède à l'examen des avis, observations et propositions émis et adopte le projet du règlement d'aménagement du territoire du massif montagneux par un procès-verbal qui fait ressortir l'ensemble des modifications à apporter et les éléments soumis à l'arbitrage.

Art. 11. — Le projet du règlement d'aménagement du territoire du massif montagneux ainsi que les éléments délibérant l'accompagnant sont adoptés par décret exécutif.

Art. 12. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Safar 1428 correspondant au 10 mars 2007.

Abdelaziz BELKHADEM.

**Décret exécutif n° 07-86 du 21 Safar 1428 correspondant au 11 mars 2007 fixant les modalités d'établissement du plan d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques.**

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre du tourisme,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85 4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-12 du 23 juin 1984, modifiée et complétée, portant régime général des forêts ;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990, complétée, relative à la commune ;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990, complétée, relative à la wilaya ;

Vu la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant orientation foncière ;

Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, relative à l'aménagement et l'urbanisme ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations ;

Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel ;

Vu la loi n° 02-02 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral ;

Vu la loi n° 03-03 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques ;

Vu la loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

Vu la loi n° 04-03 du 5 Joumada El Oula 1425 correspondant au 23 juin 2004 relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre de développement durable ;

Vu la loi n° 04-20 du 13 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable ;

Vu le décret présidentiel n° 02-250 du 13 Joumada El Oula 1423 correspondant au 24 juillet 2002, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ;

Vu le décret présidentiel n° 06-175 du 26 Rabie Ethani 1427 correspondant au 24 mai 2006 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 06-176 du 27 Rabié Ethani 1427 correspondant au 25 mai 2006 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-176 du 28 mai 1991, modifié et complété, fixant les modalités d'instruction et de délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de lotir, du certificat de morcellement de permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir ;

Vu le décret exécutif n° 98-70 du 24 Chaoual 1418 correspondant au 21 février 1998 portant création de l'agence nationale de développement du tourisme et fixant ses statuts ;

#### Décrète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 13 de la loi n° 03-03 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003, susvisée, le présent décret a pour objet de fixer les modalités d'établissement du plan d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques par abréviation (P.A.T).

#### CHAPITRE I

##### DISPOSITIONS GENERALES

Art. 2. — Il est entendu, au sens du présent décret, par plan d'aménagement touristique, l'ensemble des règles générales et particulières d'aménagement et d'utilisation d'une zone d'expansion touristique, les prescriptions spécifiques d'urbanisme et de construction ainsi que les servitudes applicables quant à l'utilisation et à la protection des biens et immeubles bâtis selon la vocation touristique du site.

Art. 3. — Le plan d'aménagement touristique intègre et tient compte des prescriptions telles qu'énoncées par les articles 14 et 15 de la loi n° 03-03 du 17 février 2003, susvisée.

Il prend en charge notamment les prescriptions de la législation en vigueur en matière de protection du littoral, de la montagne et de l'aménagement durable du territoire.

Art. 4. — Seules les zones d'expansion et sites touristiques, régulièrement délimitées, déclarées et classées, sont pourvues d'un plan d'aménagement touristique.

#### CHAPITRE II

##### DE L'ELABORATION ET DE L'INSTRUCTION DU PLAN D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE

Art. 5. — L'établissement du plan d'aménagement touristique est prescrit par arrêté du ministre chargé du tourisme pour chaque zone d'expansion touristique régulièrement délimitée, déclarée et classée.

La prescription du plan d'aménagement touristique repose sur les résultats d'études d'aménagement touristique réalisées lors de la délimitation et de la déclaration de la zone en question.

Art. 6. — L'arrêté portant prescription d'établissement du plan d'aménagement touristique précise les orientations d'aménagement, la liste éventuelle des équipements d'intérêt public et les infrastructures de base et définit les procédures et les délais de son élaboration, sa configuration, son objet et son contenu.

Il fixe, également, la liste et les modalités de participation des administrations, des services et établissements publics, des associations, chambres et organisations professionnelles à son élaboration.

Il est publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire et dans deux quotidiens nationaux à grand tirage.

Art. 7. — L'arrêté portant prescription d'établissement du plan d'aménagement touristique est transmis par le ministre chargé du tourisme au(x) wali(s) concerné(s) qui saisit(ssent) les présidents des assemblées populaires de wilayas et communales concernées à l'effet de procéder à son affichage pendant un (1) mois au siège des communes concernées.

Art. 8. — Sous l'autorité du wali, et en concertation avec l'agence nationale de développement du tourisme, le directeur du tourisme de wilaya territorialement concerné confie l'élaboration du plan d'aménagement touristique à un bureau d'études dûment agréé et qualifié en matière d'aménagement touristique, conformément à la réglementation en vigueur.

Il tient informés le ministre chargé du tourisme et le wali territorialement compétent.

Art. 9. — Sont obligatoirement consultés :

**A) - Au titre des administrations publiques, les services déconcentrés de l'Etat chargés :**

1. de l'habitat et de l'urbanisme ;
2. de la culture ;
3. de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
4. des domaines ;
5. des affaires religieuses et des wakfs ;
6. des travaux publics ;
7. du commerce ;
8. de l'agriculture et des forêts ;
9. des télécommunications ;
10. des transports ;
11. des ressources en eau ;
12. de l'énergie et des mines ;
13. le président de l'assemblée populaire de wilaya et les présidents des assemblées populaires communales concernées.

**Décret exécutif n° 10-131 du 14 Joumada El Oula 1431 correspondant au 29 avril 2010 portant délimitation, déclaration et classement de zones d'expansion et sites touristiques.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 03-03 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques ;

Vu la loi n° 08-16 du Aouel Chaâbane 1429 correspondant au 3 août 2008 portant orientation agricole, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 88-232 du 5 novembre 1988, modifié, portant déclaration des zones d'expansion touristique ;

Vu le décret présidentiel n° 09-128 du 2 Joumada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant reconduction du Premier ministre dans ses fonctions ;

Vu le décret présidentiel n° 09-129 du 2 Joumada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant reconduction dans leurs fonctions de membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

**Décète :**

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 11 de la loi n° 03-03 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003, susvisée, sont déclarées et classées en zones d'expansion et sites touristiques (ZEST) les parcelles du territoire national délimitées conformément à l'annexe du présent décret et aux plans joints à l'original du présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 14 Joumada El Oula 1431 correspondant au 29 avril 2010.

Ahmed OUYAHIA.

ANNEXE

WILAYA DE BATNA

| Dénomination    | Wilaya | Daïra   | Commune | Délimitation et superficie  |
|-----------------|--------|---------|---------|---|
| Saïda (N'Gaous) | Batna  | N'Gaous | N'Gaous | <p>A pour délimitation :</p> <p><b>Au Nord-Est</b> : par Oued El Faraghe</p> <p><b>Au Nord-Ouest</b> : par une ligne fictive qui passe à 900 mètres de la conduite du gazoduc</p> <p><b>Au Sud-Est</b> : par une ligne fictive qui passe à 100 mètres de la conduite du gazoduc</p> <p><b>Au Sud-Ouest</b> : par un Oued qui passe par les points UTM WGS 84 :</p> <p>P1 : X = 5° 33' 34,52"E ; Y : = 35° 34' 15,98"N</p> <p>P2 : X : = 5° 33' 52,46"E ; Y : = 35° 33' 52,16"N</p> <p><b>Superficie : 69 hectares 76 ares</b></p> |
| Timgad          | Batna  | Timgad  | Timgad  | <p>A pour délimitation :</p> <p><b>Au Nord</b> : par la zone urbaine de la commune de Timgad</p> <p>– la localité de Mouri,</p> <p>– l'Oued Mouri.</p> <p><b>A l'Est</b> : par des terrains agricoles situés à une distance de 4000 mètres du CW 54</p> <p><b>Au Sud</b> : par la limite administrative de la commune de Oued Taga</p> <p><b>A l'Ouest</b> : par le chemin de wilaya n° 54 menant à la commune de l'Oued Taga</p> <p><b>Superficie : 852 hectares</b></p>   |

## WILAYA DE BATNA (suite)

| Dénomination | Wilaya | Daïra  | Commune  | Délimitation et superficie   |
|--------------|--------|--------|----------|--|
| Ghoufi       | Batna  | T'Kout | Ghassira | <p>A pour délimitation :</p> <p><b>Au Nord-Ouest</b> : par le versant adret du canyon connu sous le nom d'Adhahri</p> <p><b>Au Sud-Est</b> : par le versant ubac du canyon de Ghoufi connu sous le nom de « Sammer »</p> <p><b>A l'Est</b> : par Chaâbet Ibaouene Ilef - Aït Ouriache qui traverse l'Oued Amallel par le point de coordonnées CLARKE 1880 suivantes :</p> <p>X : = 243 545 m ; Y : = 3 883 590 m</p> <p><b>A l'Ouest</b> : par Chaâbet Ifri Lablah - Ahechane qui traverse l'Oued Amallel par le point de coordonnées CLARKE 1880 suivant :</p> <p>X = 237 013 m ; Y = 3 879 742 m</p> <p><b>Superficie : 393 hectares 40 ares</b></p> |
| Arris        | Batna  | Arris  | Arris    | <p>A pour délimitation :</p> <p><b>Au Nord</b> : par le piémont du versant Nord du Djebel Chafat qui suit le tracé d'une piste</p> <p><b>A l'Est</b> : Par l'Oued Nait Belouf</p> <p><b>A l'Ouest</b> : Par la zone urbaine d'Arris et une piste partant d'Arris et longeant le piémont du versant Nord de Djebel Chafat</p> <p><b>Au Sud</b> : Par la route qui relie la ville d'Arris à l'agglomération d'El Hadjadj</p> <p><b>Superficie : 770 hectares 73 ares</b></p>   |

## WILAYA DE BEJAIA

| Dénomination | Wilaya | Daïra    | Commune | Délimitation et superficie  |
|--------------|--------|----------|---------|---|
| Tighremt     | Béjaïa | El Kseur | Toudja  | <p>A pour délimitation :</p> <p><b>Au Nord</b> : par la Mer Méditerranée</p> <p><b>Au Sud</b> : par la route nationale n° 24</p> <p><b>A l'Est</b> : par l'Oued N'Tighzert</p> <p><b>A l'Ouest</b> : par l'Oued M'Raid</p> <p><b>Superficie : 29 hectares</b></p>             |
| Oued Zitouna | Béjaïa | Aokas    | Aokas   | <p>A pour délimitation :</p> <p><b>Au Nord</b> : par la Mer Méditerranée</p> <p><b>Au Sud</b> : par la route nationale n° 9</p> <p><b>A l'Est</b> : le méridien Lambert 726,65</p> <p><b>A l'Ouest</b> : par l'Oued Djemaâ</p> <p><b>Superficie : 90 hectares 50 ares</b></p> |

## ANNEXE S

### PROJETS TOURISTIQUES PRIORITAIRES 2008-2015 ET CAPACITE HOTELIERE

II.3 Les projets ‘prioritaires’ 1 de la première étape 2008-2015

**Des projets prioritaires ont été identifiés dans le cadre du Schéma Directeur d’Aménagement Touristique « SDAT 2025 » sont en cours de réalisation ou fait l’objet d’étude et d’offre avancée**

1. L’investissement touristique national
2. Des hôtels de chaînes : le nombre de lits toutes catégories confondues est de 29 386 lits.
3. D’une vingtaine de villages touristiques d’excellence (VTE) et de nouvelles plates-formes intégrées dédiées à l’expansion touristique et qui sont conçues à la croisée de la demande internationale et de la demande nationale.

**Les Villages touristiques d’excellence:**

1. Village touristique d’excellence de Messida, El Tarf
2. Village touristique d’excellence de Hennaya, El Tarf
3. Village touristique d’excellence de Sidi Salem, Annaba
4. Village touristique d’excellence de Agrioun, Bejaia
5. Village touristique d’excellence ‘MEDI SEA’ à Boudouaou El Bahri, Boumerdès
6. Village touristique d’excellence de Sghirat, Boumerdès
7. Village touristique d’excellence de Corso, Boumerdès
8. Village touristique d’excellence de Zeralda-Ouest
9. Village touristique d’excellence de Sidi Fredj. Alger
10. Village touristique d’excellence de Sahel, Alger
11. Village touristique d’excellence de Forum El Djazair, Moretti 1, Alger
12. Village touristique d’excellence EIIC, Moretti 2, Alger
13. Village touristique d’excellence de Aïn Chorb, Aïn Taya, Alger
14. Village touristique d’excellence de La Marsa, Alger
15. Village touristique d’excellence de Bouharoun, Tipasa
16. Village touristique d’excellence de Oued Bellah CESAREE. Tipasa
17. Village touristique d’excellence de Colonel Abbas (Tipasa)
18. Village touristique d’excellence de Tipasa (CET)
19. Village touristique d’excellence de Hélios Kristel, Oran
20. village touristique d’excellence de Maddagh, Oran
21. Village touristique d’excellence de Moscarda à Tlemcen
22. Village touristique d’excellence de Moscarda, Tlemcen
23. Village touristique d’excellence de KSAR MASSINE, Timimoun, Adrar

**Lancement de 80 projets touristiques dans 7 pôles touristiques d’excellence : 5 986 lits et 8 000 emplois en perspective**

| <b>Pôles Touristiques D’excellence</b> | <b>Nombre de projets</b> |
|--|--------------------------|
| Nord Est                               | 32                       |
| Nord centre                            | 23                       |
| Nord Ouest                             | 18                       |
| Sud Est ‘Oasien’                       | 04                       |
| Sud Ouest ‘Touat-Gourara’              | 02                       |
| Grand Sud ‘ Ahaggar ’                  | 01                       |
| Grand Sud ‘ Tassili ’                  | 00                       |
| Total                                  | 80                       |

### Répartition de la capacité des hôtels et établissements assimilés par catégorie

| Catégorie de classement                    | 2016         |                       | 2017         |                       |
|--|--------------|-----------------------|--------------|-----------------------|
|  | Nombre       | Nombre de places lits | Nombre       | Nombre de places lits |
| Hôtel (*****)                              | 13           | 6 734                 | 13           | 6 734                 |
| Hôtel (****)                               | 12           | 2 810                 | 23           | 4 508                 |
| Hôtel (***)                                | 51           | 7 045                 | 59           | 5 678                 |
| Hôtel (**)                                 | 46           | 4 425                 | 48           | 4 565                 |
| Hôtel (*)                                  | 158          | 11 295                | 159          | 11 335                |
| Hôtel (sans*)                              | 160          | 8 533                 | 160          | 8 533                 |
| Résidence touristique (**)                 | 02           | 384                   | 02           | 384                   |
| Résidence touristique (*)                  | 01           | 313                   | 01           | 313                   |
| Motel/Relais (**)                          | 02           | 93                    | 02           | 93                    |
| Motel/Relais (*)                           | 01           | 30                    | 01           | 30                    |
| Auberge (**)                               | 01           | 16                    | 01           | 16                    |
| Auberge (*)                                | 01           | 20                    | 01           | 20                    |
| Village de vacances (***)                  | 01           | 274                   | 01           | 274                   |
| Meublé du tourisme « catégorie unique »    | 05           | 91                    | 05           | 91                    |
| Pensions « catégorie unique »              | 10           | 426                   | 10           | 426                   |
| Gîte d'Etape « catégorie unique »          | 06           | 170                   | 06           | 170                   |
| En cours de classement                     | 566          | 55 380                | 601          | 59 713                |
| Autres structures destinées à l'hôtellerie | 195          | 9 381                 | 196          | 9 381                 |
| <b>Total Général</b>                       | <b>1 231</b> | <b>107 420</b>        | <b>1 289</b> | <b>112 264</b>        |

### Répartition de la capacité des hôtels et établissements assimilés par vocation

Unité: Places-lits

|              | 2016                               |                     | 2017                               |                     |
|--------------|------------------------------------|---------------------|------------------------------------|---------------------|
|              | Nbre d'hôtels & établis. assimilés | Nbre de places lits | Nbre d'hôtels & établis. assimilés | Nbre de places lits |
| Urbaine      | 903                                | 66 155              | 949                                | 69 861              |
| Balnéaire    | 231                                | 30 500              | 239                                | 31 326              |
| Saharienne   | 56                                 | 4 780               | 59                                 | 4 928               |
| Thermale     | 22                                 | 4 102               | 23                                 | 4 266               |
| Climatique   | 19                                 | 1 883               | 19                                 | 1 883               |
| <b>Total</b> | <b>1 231</b>                       | <b>107 420</b>      | <b>1 289</b>                       | <b>112 264</b>      |

### Nombre d'hôtels et établissements assimilés et de places lits

|                                    | 2015    | 2016    | 2017    |
|------------------------------------|---------|---------|---------|
| Hôtels et établissements assimilés | 1 195   | 1 231   | 1 289   |
| Places-lits                        | 102 244 | 107 420 | 112 264 |
| Taux d'utilisation des places-lits | ...     | ...     | ...     |

<sup>1</sup> Source : Ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat.

### Nombre de nuitées dans les hôtels et établissements assimilés

|               | 2015             | 2016             | 2017             |
|---------------|------------------|------------------|------------------|
| Résidents     | 6 307 411        | 6 283 910        | 6 260 409        |
| Non résidents | 839 161          | 992 611          | 1 146 051        |
| <b>Total</b>  | <b>7 146 572</b> | <b>7 276 521</b> | <b>7 406 470</b> |

**NB/** Les algériens résidant à l'étranger sont comptabilisés dans la rubrique des non résidents

### Balance des paiements - Postes voyages et services -

Unité: million de dollars US

|                  |              | 2015            | 2016            | 2017            |
|------------------|--------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Services         | Recettes     | 3 457,4         | 3 515,9         | 3 036,7         |
|                  | Dépenses     | 10 566,0        | 10 811,6        | 11 182,3        |
|                  | <b>Solde</b> | <b>-7 508,6</b> | <b>-7 295,7</b> | <b>-8 145,6</b> |
| dont<br>Voyages* | Recettes     | 303,7           | 208,6           | 140,5           |
|                  | Dépenses     | 676,7           | 474,6           | 580,4           |
|                  | <b>Solde</b> | <b>-373,0</b>   | <b>-266,0</b>   | <b>-439,9</b>   |

\*NB/ Lire : **dont Voyages** au lieu de **Voyages** dans les éditions précédentes.

### Nombre de nuitées des non résidents dans les hôtels

|                          | 2015           | 2016           | 2017       |
|--------------------------|----------------|----------------|------------|
| <b>Total Monde</b>       | <b>839 161</b> | <b>992 611</b> | <b>...</b> |
| Dont:                    |                |                |            |
| Union Européenne (UE 15) | ...            | ...            | ...        |
| Amérique du Nord         | ...            | ...            | ...        |
| Amérique Latine          | ...            | ...            | ...        |
| Asie                     | 171 285        | 156 046        | ...        |
| Afrique                  | 206 633        | 257 785        | ...        |
| dont: Maghreb            | 140 019        | 173 650        | ...        |

### Arrivées aux frontières

|                          | 2015             | 2016             | 2017             |
|--------------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Total Monde</b>       | <b>1 709 994</b> | <b>2 039 444</b> | <b>2 450 785</b> |
| Dont:                    |                  |                  |                  |
| Union Européenne (UE 15) | 240 622          | 264 213          | 321 506          |
| Amérique du Nord         | 7 084            | 9 674            | 9 914            |
| Amérique Latine          | 2 559            | 2 523            | 3 191            |
| Asie                     | 105 310          | 89 599           | 113 115          |
| Afrique                  | 678 710          | 909 212          | 1 205 580        |
| dont: Maghreb            | 653 920          | 886 520          | 1 153 165        |

**NB/** À partir de 2003 et selon le découpage de l'organisation mondiale du tourisme (O.M.T.) mis en vigueur:

- Le Mexique est comptabilisé dans la rubrique Amérique du Nord au lieu de l'Amérique Latine.
- La Turquie est comptabilisée dans la rubrique Europe au lieu de l'Asie.
- Enfin, l'Égypte est comptabilisée dans la rubrique Asie (Moyen Orient) au lieu de l'Afrique.

Source: Ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat.



## ANNEXE T

### JOURNAL OFFICIEL N° 43 DU 20 JUILLET 2003

| 6  | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 43   | 20 Jomada El Oula 1424<br>20 juillet 2003 |
|--|--|---|
| <p><b>Loi n° 03-10 du 19 Jomada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.</b></p> <p>Le Président de la République,</p> <p>Vu la Constitution, notamment ses articles 119, 120, 122-19° et 126 ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 66-154 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure civile ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure pénale ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 73-38 du 25 juillet 1973 portant ratification de la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel faite à Paris le 23 novembre 1972 ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 74-55 du 13 mai 1974 portant ratification de la convention internationale relative à la création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, faite à Bruxelles le 18 décembre 1971 ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 76-04 du 20 février 1976 relative aux règles applicables en matière de sécurité contre les risques de l'incendie et de panique et à la création de commissions de prévention et de protection civile ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 76-80 du 23 octobre 1976, modifiée et complétée, portant code maritime ;</p> <p>Vu la loi n° 79-07 du 21 juillet 1979, modifiée et complétée, portant code des douanes ;</p> <p>Vu la loi n° 82-10 du 21 août 1982 relative à la chasse ;</p> <p>Vu la loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement ;</p> <p>Vu la loi n° 83-17 du 16 juillet 1983, modifiée et complétée, portant code des eaux ;</p> <p>Vu la loi n° 84-12 du 23 juin 1984, modifiée et complétée, portant régime général des forêts ;</p> <p>Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;</p> <p>Vu la loi n° 85-05 du 16 février 1985, modifiée et complétée, relative à la protection et à la promotion de la santé ;</p> <p>Vu la loi n° 87-17 du 1er août 1987 relative à la protection phytosanitaire ;</p> <p>Vu la loi n° 88-08 du 26 janvier 1988 relative à la médecine vétérinaire et à la protection de la santé animale ;</p> <p>Vu la loi n° 89-23 du 19 décembre 1989, modifiée et complétée, relative à la normalisation ;</p> | <p>Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune ;</p> <p>Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya ;</p> <p>Vu la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant orientation foncière ;</p> <p>Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, relative à l'aménagement et l'urbanisme ;</p> <p>Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale ;</p> <p>Vu la loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations ;</p> <p>Vu la loi n° 97-02 du 2 Ramadhan 1418 correspondant au 31 décembre 1997 portant loi de finances pour 1998 ;</p> <p>Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel ;</p> <p>Vu la loi n° 99-09 du 15 Rabie Ethani 1420 correspondant au 28 juillet 1999 relative à la maîtrise de l'énergie ;</p> <p>Vu la loi n° 01-10 du 11 Rabie Ethani 1422 correspondant au 3 juillet 2001 portant loi minière ;</p> <p>Vu la loi n° 01-11 du 11 Rabie Ethani 1422 correspondant au 3 juillet 2001 relative à la pêche et à l'aquaculture ;</p> <p>Vu la loi n° 01-14 du 29 Jomada El Oula 1422 correspondant au 19 août 2001 relative à l'organisation, la sécurité et la police de la circulation routière ;</p> <p>Vu la loi n° 01-19 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets ;</p> <p>Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;</p> <p>Vu la loi n° 02-01 du 22 Dhou El Kâada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisation ;</p> <p>Vu la loi n° 02-02 du 22 Dhou El Kâada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral ;</p> <p>Vu la loi n° 03-03 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et aux sites touristiques ;</p> <p>Vu le décret n° 63-344 du 11 septembre 1963 portant adhésion à la convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures ;</p> <p>Vu le décret n° 80-14 du 26 janvier 1980 portant adhésion de l'Algérie à la convention pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution, faite à Barcelone le 16 février 1976 ;</p> |   |

Vu le décret 81-02 du 17 janvier 1981 portant ratification du protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, fait à Barcelone le 16 février 1976 ;

Vu le décret n° 81-03 du 17 janvier 1981 portant ratification du protocole relatif à la coopération, en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique, fait à Barcelone le 16 février 1976 ;

Vu le décret n° 82-437 du 11 décembre 1982 portant ratification du protocole de coopération entre les pays d'Afrique du nord en matière de lutte contre la désertification, signé au Caire le 5 février 1977 ;

Vu le décret n° 82-439 du 11 décembre 1982 portant adhésion de l'Algérie à la convention relative aux zones humides, d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine, signée à Ramzar (Iran) le 2 février 1971 ;

Vu le décret n° 82-440 du 11 décembre 1982 portant ratification de la convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, signée à Alger le 15 septembre 1968 ;

Vu le décret n° 82-441 du 11 décembre 1982 portant adhésion de l'Algérie à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, signée à Washington le 3 mars 1973 ;

Vu le décret n° 82-498 du 25 décembre 1982 portant adhésion de l'Algérie à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, signée à Washington le 3 mars 1973 ;

Vu le décret présidentiel n° 92-354 du 23 septembre 1992 portant adhésion de l'Algérie à la convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, signée à Vienne le 22 mars 1985 ;

Vu le décret présidentiel n° 92-355 du 23 septembre 1992 portant adhésion au protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, signé à Montréal le 16 septembre 1987 ainsi qu'à ses amendements (Londres 27-29 juin 1990) ;

Vu le décret présidentiel n° 93-99 du 18 Chaoual 1413 correspondant au 10 avril 1993 portant ratification de la convention sur les changements climatiques adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 9 Mai 1992 ;

Vu le décret présidentiel n° 95-163 du 7 Moharram 1416 correspondant au 6 juin 1995 portant ratification de la convention sur la diversité biologique signée à Rio de Janeiro le 5 juin 1992 ;

Vu le décret présidentiel n° 98-123 du 21 Dhou El Hidja 1418 correspondant au 18 avril 1998 portant ratification du protocole de 1992, modifiant la convention internationale de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures ;

Vu le décret présidentiel n° 98-158 du 19 Moharram 1419 correspondant au 16 mai 1998 portant adhésion avec réserve de la République algérienne démocratique et populaire, à la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination ;

Après adoption par le Parlement ;

Promulgue la loi dont la teneur suit :

#### DISPOSITION PRELIMINAIRE

Article 1er. — La présente loi a pour objet de définir les règles de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable

#### TITRE I

#### DISPOSITIONS GENERALES

Art. 2. — La protection de l'environnement dans le cadre du développement durable a pour objectif notamment :

— de fixer les principes fondamentaux et les règles de gestion de l'environnement ;

— de promouvoir un développement national durable en améliorant les conditions de vie et en œuvrant à garantir un cadre de vie sain ;

— de prévenir toute forme de pollution ou de nuisance causée à l'environnement en garantissant la sauvegarde de ses composantes ;

— de restaurer les milieux endommagés ;

— de promouvoir l'utilisation écologiquement rationnelle des ressources naturelles disponibles, ainsi que l'usage de technologies plus propres ;

— de renforcer l'information, la sensibilisation et la participation du public et des différents intervenants aux mesures de protection de l'environnement.

Art. 3. — La présente loi se fonde sur les principes généraux suivants :

— le principe de préservation de la diversité biologique, selon lequel toute action évite d'avoir un effet préjudiciable notable sur la diversité biologique ;

— le principe de non-dégradation des ressources naturelles, selon lequel il est évité de porter atteinte aux ressources naturelles telles que l'eau, l'air, les sols et sous-sols qui, en tout état de cause, font partie intégrante du processus de développement et ne doivent pas être prises en considération isolément pour la réalisation d'un développement durable ;

— le principe de substitution, selon lequel si, à une action susceptible d'avoir un impact préjudiciable à l'environnement, peut être substituée une autre action qui présente un risque ou un danger environnemental bien moindre, cette dernière action est choisie même, si elle entraîne des coûts plus élevés, dès lors que ces coûts sont proportionnés aux valeurs environnementales à protéger ;

- le principe d'intégration, selon lequel les prescriptions en matière de protection de l'environnement et de développement durable, doivent être intégrées dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans et programmes sectoriels ;

- le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles, à un coût économiquement acceptable et qui impose à toute personne dont les activités sont susceptibles d'avoir un préjudice important sur l'environnement, avant d'agir, de prendre en considération les intérêts d'autrui ;

- le principe de précaution, selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves à l'environnement à un coût économiquement acceptable ;

- le principe du pollueur payeur, selon lequel toute personne dont les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement assume les frais de toutes les mesures de prévention de la pollution, de réduction de la pollution ou de remise en état des lieux et de leur environnement ;

- le principe d'information et de participation, selon lequel toute personne a le droit d'être informée de l'état de l'environnement et de participer aux procédures préalables à la prise de décisions susceptibles d'avoir des effets préjudiciables à l'environnement.

Art. 4. — Au sens de la présente loi on entend par :

**Aire protégée :** Une zone spécialement consacrée à la préservation de la diversité biologique et des ressources naturelles qui y sont associées.

**Espace naturel :** Tout territoire ou portion de territoire particularisé en raison de ses caractéristiques environnementales. Les espaces naturels incluent notamment les monuments naturels, les paysages et les sites.

**Biotope :** Une aire géographique où l'ensemble des facteurs physiques et chimiques de l'environnement restent sensiblement constants.

**Développement durable :** Un concept qui vise la conciliation entre le développement socio-économique permanent et la protection de l'environnement, c'est à dire l'intégration de la dimension environnementale dans un développement qui vise à satisfaire les besoins des générations présentes et futures.

**Diversité biologique :** La variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

**Ecosystème :** Le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux, de micro-organismes et de leur environnement non vivant, qui par leurs interactions forment une unité fonctionnelle.

**Environnement :** Les ressources naturelles abiotiques et biotiques telles que l'air, l'atmosphère, l'eau, le sol et le sous-sol, la faune et la flore y compris le patrimoine génétique, les interactions entre lesdites ressources ainsi que les sites, les paysages et les monuments naturels.

**Pollution :** Toute modification directe ou indirecte de l'environnement provoquée par tout acte qui provoque ou qui risque de provoquer une situation préjudiciable pour la santé, la sécurité, le bien-être de l'homme, la flore, la faune, l'air, l'atmosphère, les eaux, les sols et les biens collectifs et individuels.

**Pollution des eaux :** L'introduction dans le milieu aquatique de toute substance susceptible de modifier les caractéristiques physiques, chimiques et/ou biologiques de l'eau et de créer des risques pour la santé de l'homme, de nuire à la faune et à la flore terrestres et aquatiques, de porter atteinte à l'agrément des sites ou de gêner toute autre utilisation normale des eaux.

**Pollution de l'atmosphère :** L'introduction de toute substance dans l'air ou l'atmosphère provoquée par l'émission de gaz, de vapeurs, de fumées ou de particules liquides ou solides susceptible de porter préjudice ou de créer des risques au cadre de vie.

**Site :** Une portion de territoire particularisée par sa situation géographique et/ ou son histoire

## TITRE II

### DES INSTRUMENTS DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Art. 5. — Les instruments de gestion de l'environnement sont constitués par :

- une organisation de l'information environnementale ;
- une définition des normes environnementales ;
- une planification des actions environnementales menées par l'Etat ;
  - un système d'évaluation des incidences environnementales des projets de développement ;
- une définition des régimes juridiques particuliers et des organes de contrôle ;
- l'intervention des individus et des associations au titre de la protection de l'environnement.

#### Chapitre 1

##### De l'information environnementale

Art. 6. — Il est institué un système global d'information environnementale.

Ce système comporte :

- les réseaux de collecte d'information environnementale relevant d'organismes ou de personnes de droit public ou privé ;

les modalités d'organisation de ces réseaux ainsi que les conditions de collecte des informations environnementales ;

## ANNEXE U

### CARACTERISTIQUES DU MASSIF DES AURES ET DECOUPAGE ADMINISTRATIF

#### Caractéristiques du massif des Aurès

Dix ensembles homogènes caractérisent le milieu physique du massif:

- Monts forestier de Belezma et de Bouârif au nord-ouest isolés des autres ensembles et dominant la plaine et le chef lieu de wilaya ( Batna).
- Monts forestiers de Beni Fedhala au centre nord surplombant la plaine de Batna.
- Monts de Metlili à l'extrême ouest limités dans sa partie est par la route nationale (RN3) reliant Batna à Biskra.
- Synclinal de Bouzina au centre .
- Monts forestiers des Aurès ( Arris-Ichmoul) au centre .
- Synclinal de T'kout drainée par **l'Oued Labiod** .
- Monts forestiers de Beni Oudjana au nord-est séparés des autres ensemble montagneux par la vallée de Bouhmama et dominant la plaine de Khenchela.
- Versant forestier sud de l'Aurès dominant la plaine de Zeribet El Oued ( w.Biskra).
- Massif forestier de Beni M'loul limité au nord par le synclinal de Bouzina, la vallée de Bouhmama et au sud dominant la région de Khengat Sidi Nadji ( w.Biskra).
- Monts arides des Nemamcha au sud- est .

#### Relief :

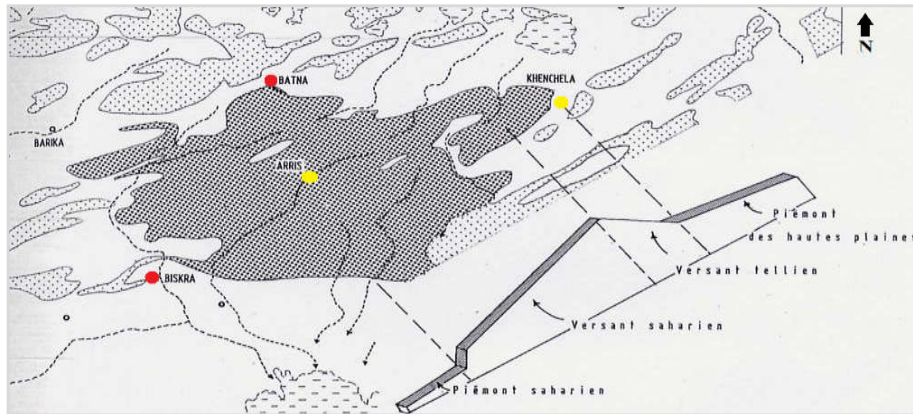
Constitué principales de trois chaînes de montagnes à savoir :

- **La chaîne de l'Ahmer kheddou** qui commence au sud aux environs de Biskra et se dirige au nord-est, là où elle rencontre au mont de Chélia deux autres chaînes. C'est cette chaîne qui sépare le massif du désert, son point culminant est Râs Keltoum à 2328 m d'altitude .
- **La chaîne de djebel Krouma**, elle est considérée comme une chaîne médiane dont le point culminant est le djebel Lazreg à 1937m d'altitude. Cette dernière commence à partir des gorges d'El Kantara pour se terminer aux gorges de Tighnanimine\*<sup>117</sup>, "où **l'Oued Labiod** a formé un étranglement serré, au sud, par les escarpements de Djebel Krouma, au nord, par les dernières pentes du djebel Zellatou qui longe la vallée de l'Oued Labiod, jusqu'au Chélia"<sup>118</sup>. C'est dans cette partie , que se situe la limite entre la haute vallée qui se caractérise par sa verdure et la basse vallée qui se distingue par l'aridité de son paysage
- La troisième chaîne commence au Mont Métlili près d' El kantara et se termine au Mont Westili près de Batna .Puis en contournant Batna et Tazoult (ou Lambèse) elle se dirige vers l'est pour aller rejoindre le Djebel Mahmel. C'est cette dernière qui sépare l'Aurès des monts de Belezma. Son point culminant est le djebel Mahmel avec 2321m d'altitude L'axe de massif est le Djebel Lazreg d'où les vallées de l'Oued Labiod et de l'Oued Abdi sont enserrées entre cette chaîne centrale et les synclinaux, à l'ouest du Djebel Mahmel, à l'est de l'Ahmer Kheddou.

---

\*<sup>117</sup> Ces gorges impressionnantes sont rendues célèbres par le passage en l'an 145 de la VI légion Auguste, qui a gravé une inscription sur l'une de ses parois, et qui est toujours visible (Guedjiba, 2012).

<sup>118</sup> Guedjiba Ab, 2012, La situation linguistique dans le massif central de l'Aurès, thèse de doctorat Université Mouloud Mammeri Tizi Ouzou ,



**Morphologie du massif de l'Aurès**

Source : (Philip Morizot, 1997)

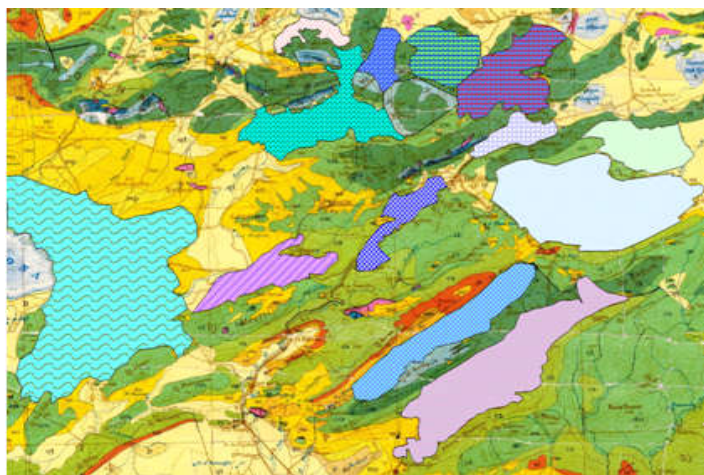
Traitement : Auteur 2019

**Hydrogéologie :**

Du tertiaire inférieur au quaternaire récent, une variété hydrogéologique aux caractéristiques suivants<sup>119</sup> :

- **Le trias** : Présent au Sud Est de Batna, en petites tâches au Djebel Mellah
- **Le jurassique** : Affleure particulièrement dans le Djebel Lazreg, dans la partie Sud Est des Monts de Belezma, et enfin dans la partie orientale des Monts du Hodna.
- **Le crétacé** : Représente la nappe la plus étendue sur tout le territoire avec ses différents étages, inférieur, moyen et supérieur.
- **L'éocène** : Variable selon les caractéristiques du faciès, et il est marin ou continental.
- **Le miocène inférieur** : Il représente la couverture originale des séries précédentes et il est transgressait à la suite des mouvements épirogéniques successifs

La figure ci- après représente l'hydrogéologie de la région des Aurès



**LEGENDE**

- Crétacé supérieur de Chemora
- Complexe crétacé supérieur-éocène de l'Oued Labiod
- Crétacé supérieur de Sefiane
- Crétacé inférieur de Gadaierme
- Crétacé supérieur de Ain Touta
- Complexe jurassique-crétacé inférieur de Ain Djasser.
- Mio-pliocène de Barika
- Complexe jurassique-crétacé inférieur de Oued Abdi.
- Crétacé inférieur de Ouled Sallem
- Crétacé inférieur de Zana
- Mio-pliocène de Timgad
- Complexe jurassique-crétacé inférieur de Belezma
- Crétacé inférieur d'El Madher

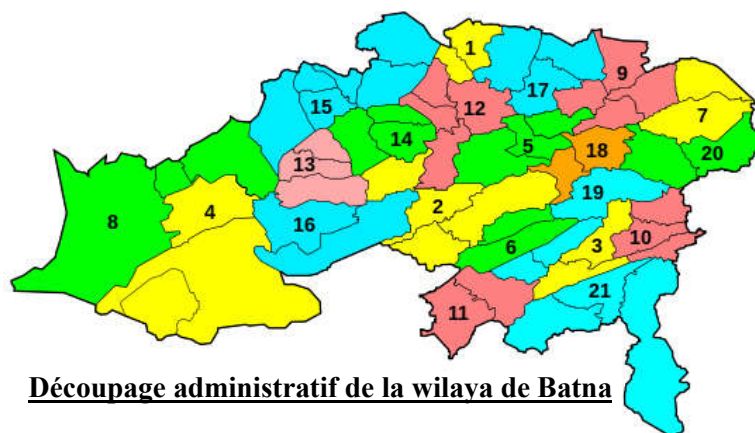
**Carte hydrogéologique de la région des Aurès**

Source : Direction des ressources en eaux de la wilaya de Batna

<sup>119</sup> Direction des ressources en eaux de la wilaya de Batna

## Découpage administratif:

| Daïra            | Nombre de communes | Communes   |
|------------------|--------------------|--|
| Aïn Djasser      | 2                  | Aïn Djasser • El Hassi   |
| Aïn Touta        | 4                  | Aïn Touta • Ben Foudhala El Hakania • Maafa • Ouled Aouf           |
| Arris            | 2                  | Arris • Tighanimine  |
| Barika           | 3                  | Barika • M'doukel • Bitam  |
| Batna            | 3                  | Batna • Fesdis • Oued Chaaba                                       |
| Bouzina          | 2                  | Bouzina • Larbaâ   |
| Chemora          | 2                  | Chemora • Boulhilat  |
| Djezzar          | 3                  | Djezzar • Ouled Ammar • Abdelkader Azil                            |
| El Madher        | 4                  | El Madher • Aïn Yagout • Boumia • Djerma                           |
| Ichmoul          | 3                  | Ichmoul • Foug Toub • Inoughissen                                  |
| Menaâ            | 2                  | Menaâ • Tigherghar   |
| Merouana         | 4                  | Merouana • Oued El Ma • Ksar Bellezma • Hidoussa                   |
| N'Gaous          | 3                  | N'Gaous • Boumagueur • Sefiane                                     |
| Ouled Si Slimane | 3                  | Ouled Si Slimane • Taxlent • Lemsane                               |
| Ras El Aioun     | 6                  | Ras El Aioun • Gosbat • Guigba • Rahbat • Talkhamet • Ouled Sellam |
| Seggana          | 2                  | Seggana • Tilatou  |
| Seriana          | 3                  | Seriana • Lazrou • Zanat El Beida                                  |
| Tazoult          | 2                  | Tazoult • Ouyoun El Assafir  |
| Teniet El Abed   | 3                  | Teniet El Abed • Oued Taga • Chir                                  |
| Timgad           | 2                  | Timgad • Ouled Fadel   |
| T'kout           | 3                  | T'kout • Kimmel • Ghassira   |



**Découpage administratif de la wilaya de Batna**

|   |
|---|
| 1. Aïn Djasser • 2. Aïn Touta • 3. Arris • 4. Barika • 5. Batna • 6. Bouzina • 7. Chemora |
| • 8. Djezzar • 9. El Madher • 10. Ichmoul • 11. Menaâ • 12. Merouana • 13. N'Gaous        |
| • 14. Ouled Si Slimane • 15. Ras El Aioun • 16. Seggana • 17. Seriana • 18. Tazoult       |
| • 19. Teniet El Abed • 20. Timgad • 21. T'kout •  |

**Communes concernées par le massif:**

| Code wilaya | wilaya | Code Commune | Commune                     | Surface totale (Ha) | Surface intégrée (Ha) | Taux d'intégration (%) |
|-------------|--------|--------------|-----------------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|
| 5           | Batna  | 514          | Bitam                       | 94160               | 798                   | 0,85                   |
| 5           | Batna  | 545          | Ain Touta                   | 17340               | 1266                  | 7,30                   |
| 5           | Batna  | 516          | Arris                       | 15210               | 15210                 | 100,00                 |
| 5           | Batna  | 501          | Batna                       | 11700               | 4116                  | 35,18                  |
| 5           | Batna  | 532          | Beni Foudhala<br>El Hakania | 30130               | 20720                 | 68,77                  |
| 5           | Batna  | 560          | Boulehilet                  | 16200               | 239,6                 | 1,48                   |
| 5           | Batna  | 541          | Boumagueur                  | 11400               | 3197                  | 28,04                  |
| 5           | Batna  | 559          | Boumia                      | 15240               | 2160                  | 14,17                  |
| 5           | Batna  | 535          | Bouzina                     | 19690               | 19690                 | 100,00                 |
| 5           | Batna  | 536          | Chemora                     | 26270               | 2840                  | 10,81                  |
| 5           | Batna  | 552          | Chir                        | 7885                | 7885                  | 100,00                 |
| 5           | Batna  | 513          | Djerma                      | 9982                | 3388                  | 33,94                  |
| 5           | Batna  | 557          | El Hassi                    | 5988                | 1486                  | 24,82                  |
| 5           | Batna  | 507          | El Madher                   | 10190               | 4266                  | 41,86                  |
| 5           | Batna  | 523          | Fesdis                      | 8604                | 5619                  | 65,31                  |
| 5           | Batna  | 531          | Foum Toub                   | 10930               | 8979                  | 82,15                  |
| 5           | Batna  | 502          | Ghassira                    | 23880               | 23670                 | 99,12                  |
| 5           | Batna  | 546          | Hidoussa                    | 15150               | 13650                 | 90,10                  |
| 5           | Batna  | 530          | Ichemoul                    | 12470               | 12470                 | 100,00                 |
| 5           | Batna  | 511          | Inoughissene                | 7269                | 7269                  | 100,00                 |
| 5           | Batna  | 517          | Kimmel                      | 55490               | 41680                 | 75,11                  |
| 5           | Batna  | 528          | Ksar Belezma                | 8988                | 1847                  | 20,55                  |
| 5           | Batna  | 561          | Larbaa                      | 10110               | 9972                  | 98,64                  |
| 5           | Batna  | 527          | Lemcen                      | 6794                | 2609                  | 38,40                  |
| 5           | Batna  | 503          | Maafa                       | 15340               | 12310                 | 80,25                  |
| 5           | Batna  | 506          | Mena                        | 19120               | 19120                 | 100,00                 |
| 5           | Batna  | 504          | Merouana                    | 7646                | 1798                  | 23,52                  |
| 5           | Batna  | 509          | N'Gaous                     | 8182                | 1399                  | 17,10                  |
| 5           | Batna  | 537          | Oued Chaaba                 | 24760               | 15790                 | 63,77                  |
| 5           | Batna  | 553          | Oued El Ma                  | 19610               | 15510                 | 79,09                  |
| 5           | Batna  | 548          | Oued Taga                   | 26400               | 20020                 | 75,83                  |
| 5           | Batna  | 540          | Ouled Aouf                  | 15080               | 13280                 | 88,06                  |
|             | Batna  |              | Ouled Si                    | 15750               | 7217                  | 45,82                  |

|              |                  |      |                           |        |          |        |
|--------------|------------------|------|---------------------------|--------|----------|--------|
| <u>5</u>     |                  | 553  | <i>Slimane</i>            |        |          |        |
| <u>5</u>     | <i>Batna</i>     | 512  | <i>Ouyoun El Assafir</i>  | 16420  | 6364     | 38,76  |
| <u>5</u>     | <i>Batna</i>     | 524  | <i>Sefiane</i>            | 18400  | 4886     | 26,55  |
| <u>5</u>     | <i>Batna</i>     | 529  | <i>Seggana</i>            | 28720  | 2848     | 9,92   |
| <u>5</u>     | <i>Batna</i>     | 505  | <i>Seriana</i>            | 17630  | 6936     | 39,34  |
| <u>5</u>     | <i>Batna</i>     | 538  | <i>Taxlent</i>            | 14640  | 12390    | 84,63  |
| <u>5</u>     | <i>Batna</i>     | 508  | <i>Tazoult</i>            | 10310  | 5466     | 53,02  |
| <u>5</u>     | <i>Batna</i>     | 541  | <i>Theniet El Abed</i>    | 10810  | 10810    | 100,00 |
| <u>5</u>     | <i>Batna</i>     | 526  | <i>Tighanimine</i>        | 12870  | 12870    | 100,00 |
| <u>5</u>     | <i>Batna</i>     | 521  | <i>Tigharghar</i>         | 22850  | 20420    | 89,37  |
| <u>5</u>     | <i>Batna</i>     | 518  | <i>Tilatou</i>            | 38490  | 24660    | 64,07  |
| <u>5</u>     | <i>Batna</i>     | 550  | <i>Timgad</i>             | 22350  | 1708     | 7,64   |
| <u>5</u>     | <i>Batna</i>     | 544  | <i>T'kout</i>             | 18730  | 18730    | 100,00 |
| <u>5</u>     | <i>Batna</i>     | 554  | <i>Zana El Beida</i>      | 21850  | 4165     | 19,06  |
|              |                  |      | <i>S/Total</i>            |        | 453724   |        |
| <u>40</u>    | <i>Khenchela</i> | 4019 | <i>Yabous</i>             | 15750  | 8788     | 55,80  |
| <u>40</u>    | <i>Khenchela</i> | 4007 | <i>Taouzianat</i>         | 16890  | 6889     | 40,79  |
| <u>40</u>    | <i>Khenchela</i> | 4021 | <i>Chelia</i>             | 15240  | 7635     | 50,10  |
| <u>40</u>    | <i>Khenchela</i> | 4003 | <i>Kais</i>               | 5798   | 124,8    | 2,15   |
| <u>40</u>    | <i>Khenchela</i> | 4008 | <i>Bouhmama</i>           | 41010  | 19790    | 48,26  |
| <u>40</u>    | <i>Khenchela</i> | 4014 | <i>Tamza</i>              | 48350  | 24510    | 50,69  |
| <u>40</u>    | <i>Khenchela</i> | 4005 | <i>El Hamma</i>           | 18640  | 5605     | 30,07  |
| <u>40</u>    | <i>Khenchela</i> | 4015 | <i>Ensigna</i>            | 24590  | 2363     | 9,61   |
| <u>40</u>    | <i>Khenchela</i> | 4018 | <i>M'Sara</i>             | 58500  | 58500    | 100,00 |
| <u>40</u>    | <i>Khenchela</i> | 4009 | <i>El Oueldja</i>         | 35060  | 31160    | 88,88  |
| <u>40</u>    | <i>Khenchela</i> | 4020 | <i>Khirane</i>            | 38270  | 26060    | 68,10  |
| <u>40</u>    | <i>Khenchela</i> | 4012 | <i>Djellal</i>            | 41000  | 27520    | 67,12  |
| <u>40</u>    | <i>Khenchela</i> | 4011 | <i>Cherchar</i>           | 93570  | 58000    | 61,99  |
| <u>40</u>    | <i>Khenchela</i> | 4013 | <i>Babar</i>              | 355000 | 24810    | 6,99   |
| <u>40</u>    | <i>Khenchela</i> | 4001 | <i>Khenchela</i>          | 3152   | 558      | 17,70  |
|              |                  |      | <i>S/Total</i>            |        | 302312,8 |        |
| <u>12</u>    | <i>Tebessa</i>   | 1204 | <i>Stah Guentis</i>       | 127400 | 39390    | 30,92  |
| <u>12</u>    | <i>Tebessa</i>   | 1227 | <i>El Mazeraa</i>         | 52580  | 5304     | 10,09  |
| <u>12</u>    | <i>Tebessa</i>   | 1222 | <i>Thlidjene</i>          | 166800 | 13980    | 8,38   |
|              |                  |      | <i>S/Total</i>            |        | 58674    |        |
| <u>7</u>     | <i>Biskra</i>    | 717  | <i>El Kantara</i>         | 23900  | 10910    | 45,65  |
| <u>7</u>     | <i>Biskra</i>    | 718  | <i>Ain Zaatout</i>        | 17060  | 13740    | 80,54  |
| <u>7</u>     | <i>Biskra</i>    | 720  | <i>Djemorah</i>           | 25070  | 12980    | 51,78  |
| <u>7</u>     | <i>Biskra</i>    | 703  | <i>Branis</i>             | 36980  | 2899     | 7,84   |
| <u>7</u>     | <i>Biskra</i>    | 704  | <i>Chetma</i>             | 11020  | 459,3    | 4,17   |
| <u>7</u>     | <i>Biskra</i>    | 712  | <i>M'Chouneche</i>        | 50380  | 26070    | 51,75  |
| <u>7</u>     | <i>Biskra</i>    | 244  | <i>Sidi Okba</i>          | 25380  | 312,1    | 1,23   |
| <u>7</u>     | <i>Biskra</i>    | 728  | <i>M'Ziraa</i>            | 95950  | 47260    | 49,25  |
| <u>7</u>     | <i>Biskra</i>    | 733  | <i>Khanget Sidi Nadji</i> | 7996   | 1317     | 16,47  |
|              |                  |      | <i>S/Total</i>            |        | 115947   |        |
| <b>Total</b> |                  |      |                           |        | 930658   |        |



ANNEXE V

ENFANTS DE BOURCH ET DIFFERENTE TRIBUS DE L'AURES

BOURCH BEN ALI BEN MOHAMED BEN AHMED BEN CHIKH BEN CHIKH  
ETLANI BEN ATRAD BEN ATRI BEN ALI BEN HELLAL BEN MOHAMMED BEN  
AMER ELAUSARI : fut marié deux fois ; de ces mariages il eut :

avec **TOUBA** :

**ALI**

- *Belkheir (Taghit Sidi Bel Kheir des Ouled Abdi)*
- *AZZOUZ (Ouled Azzouz des Ouled Abdi)*

**ABDALLAH**

- El Abed (Ahmar Khaddou)
- Hadjez (Ahmar Khaddou)
- Merzoug (Ahmar Khaddou)

**SAADA**

- Hamidane)
- Slimane )
- Khelif) (Amentane, Mena, Nara des Ouled Abdi)
- Yahia )

**YOUSSEF**

- Lakhdar ( Batna)

avec **AICHA TABAHOULT**

**ABDERRAHMANE** (Ahmar Khaddou)

- DAOUD
- Moussa (Ouled Daoud)

**ABDI**

- Daoud )
- Youssef ) (Chir, Ghezal, Rebia, Akhrib, Nouader, Taghit,
- Mahdi ) Haydous, Teniet El Abed, Baali, Ouled Azzouz
- M'Sellem ) des Ouled Abdi)

**HAMACHI** (Tebessa)

- YOUB (Ahmar Khaddou).

Répartition des tribus dans les Aurès:

TRIBUS DES AURÈS

| N O M                | LOCALISATION                |
|----------------------|-----------------------------|
| ABDAWI               | Oueds Abdi et Bouzina       |
| ACHACHE              | Environs de Timgad          |
| AMAMRA               | Entre Chelia et Khenchela   |
| BENI - AHMED         | Oued - Abiod (Sud)          |
| BENI - BOU - SLIMANE | Oued - Chennaoura (T'Kout)  |
| BENI - FERAH         | Aïn - Zaatout               |
| BENI - IMLOUL        | Oued - Mellagou             |
| BENI - MELKEM        | Ahmar - Khaddou (Sud)       |
| BENI - OUDJANA       | Plateaux du Chelia          |
| CHORFA               | Aïn - Yagout                |
| CHORFA               | Dj. Zellatou (Est)          |
| FERNI                | N'Gaous                     |
| KHODRANE             | D'Aïn-Touta à Barika        |
| MENAWI               | Environs de Menaa (O.Abdi)  |
| NWASER               | Région d'Amentane (O.Abdi)  |
| OULED - Aadi         | Batna                       |
| OULED - Aalaoui      | Oued - Abiod (Sud)          |
| OULED - ABDERRAHMANE | Dj. Ahmar-Khaddou (Sud)     |
| OULED - CHLIH        | Sud du Belezma              |
| OULED - DAOUD        | Oued - Abiod (Centre)       |
| OULED - DERRADJ      | Environs de Barika          |
| OULED - FADHEL       | Touffana                    |
| OULED - FATMA        | Taxlent (Ouest de Mercuana) |
| OULED - RECHACHE     | Nementcha                   |
| OULED - SELLAM       | Ksar-Belezma                |
| OULED - SIDI - YAHIA | Batna                       |
| OULED - SI - SLIMANE | Ras - el - Ayoun            |
| OULED - SOLTANE      | Aïn - Touta                 |
| OULED - YACOUB       | Sud de Kaïs                 |
| OULED - ZERARA       | Dj. Ahmar-Khaddou (Sud)     |
| OULED - ZIAN         | Oued - Abdi (Sud-Ouest)     |
| RASIRA               | Oued - Abiod (Centre)       |
| SERAHNA              | Dj. Ahmar-Khaddou (Est)     |
| TWABA                | Oued - Abiod (Nord)         |

**ANNEXE W**

**ETAT DE LIEU A RHOUI**

**Tableau 01: Etat de lieux à Rhoufi versant adret**

|                               |                            | <b>Versant Adret</b>  |  |
|-------------------------------|----------------------------|---|--|
|                               |                            | <b>Haut</b>   | <b>Bas</b>   |
| <b>Ath Slimane ou Mansour</b> |                            | - Le premier balcon   | habitat troglodyte ( Ifri)<br>Dechra ( Araouene)   |
|                               |                            | - Dechra avec une Guelaâ  | Huilerie   |
|                               |                            | - Deux Cimetières   | 04 jardins :<br>Lem Zemmour<br>Araouene<br>Ourth ou Nekkache<br>Khef Nouader<br>Alagh N'taioust<br>Hizourine |
|                               |                            | - Aire de battage   |  |
| <b>Ath Mimoune</b>            |                            | 2ème balcon ( belvédère)  | - Mosquée de Sidi Moussa   |
|                               |                            | Balcon de l'hôtel   | - Dechra "Gherine "  |
|                               |                            | Dechra avec guelaâ  | - Mausolée Sidi Bouthezemmourth  |
|                               |                            | Aire de Battage   | - Zaouia Sidi Ahmed ou Saddok  |
|                               |                            | Mosquée Ahmed ou Saddok   | Deux jardins :<br>1.Thiffillesse<br>2.Gherine  |
|                               |                            | Huileries (Rhoufi et Bekhouche)   |  |
| <b>Ath Mansour</b>            |                            |   | - Dechra (Izelghiene)  |
|                               |                            |   | - Dechra ( Timilal)  |
|                               |                            |   | - Dechra (Ath Mehala)  |
|                               |                            |   | - Jardin ( Tafounast)  |
| <b>Ath Yahia</b>              | Ancienne Guelâa (détruite) |   | - Mosquée datant de 1927   |
|                               |                            |   | - Mosquée Sidi Ali Nefti à Dechar " <sup>120</sup>   |
|                               |                            |   | <b>05 Dechra :</b><br>Frirou<br>Anzatene<br>Bouya<br>Ahechane<br>Timedhrasse                                 |
|                               |                            | <b>03 jardins</b><br>Tadjemounth N'tissith<br>Alegham Amellal<br>Aïch . |  |

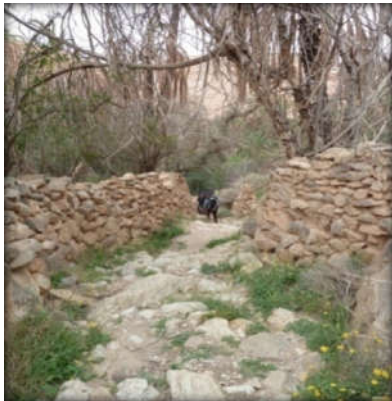
**Tableau 02: Etat de lieux à Rhoufi versant Ubac**

<sup>120</sup> Dechar, Ancien village détruit en 1859 par la colonisation française.

|                               |  | <b>Versant Ubac</b>  |  |
|-------------------------------|--|--|--|
|                               |  | <b>Haut</b>  | <b>Bas</b>   |
| <b>Ath Slimane ou Mansour</b> |  | - Dechera "Alaoua"   | - Habitat (Tikeriatine)  |
|                               |  | - Dachera "Taidit "  | Deux jardins :<br>1-Tikeriatine<br>2- Tiflillesse                        |
|                               |  | - Dachrea "Thaouria"   |  |
|                               |  | - Dachera "Bedja"  |  |
|                               |  | - Un balcon dans la falaise (Taioust)  |  |
| <b>Atn Mimoune</b>            |  | -Hôtel Transatlantique   | - Dechra Tafekhsit   |
|                               |  | -Ancien site de la guelâa de la Kahina près du balcon de l'hôtel habitat troglodyte (Ifri Bousaïd) | - Dechra Bouali  |
|                               |  |  | 05 jardins jardins   |
|                               |  | -Falaise "Ref Anedji" en bas de la falaise se trouve des sources d'eaux abondantes .               | 1. Tadjemout<br>2. Thefaoueth<br>3. Braïme<br>4. Idharene<br>5. Lahssa . |
| <b>Ath Mansour</b>            |  | - vestiges de l'ancienne forteresse berbère  | - Dechra "Idharene"  |
|                               |  | - Mosquée  | - Dechra " Thitchelt   |
|                               |  | (dechra + Guelaâ) "Selloum"  | - Dechra " Inourar"  |
|                               |  |  | - Deux Jardins   |
| <b>Ath Yahia</b>              |  |  | - Dechra "Tibâliane"   |
|                               |  |  | - Dechra "Abernousse"  |
|                               |  |  | - Dechra D'har Azirar  |
|                               |  | - Guelâa Ath Yahia<br>- Mausolée Sidi M'hamed Chérif   | Deux jardins :<br>1. Idjedith<br>2. Tibâliane                            |
|                               |  |  | - Guelâa dite "Thaqliâth Larbi"  |

## Circulation à l'intérieur du village:

### 1. Sentiers et Ruelles:



**Ruelle dotée par des banquettes**

Source : Auteur 2018



**Sentier périphérique**

Source : Auteur 2018



**1er exemple sentier Muletier**

Source : [www.google.com/](http://www.google.com/) village de Rhoufi



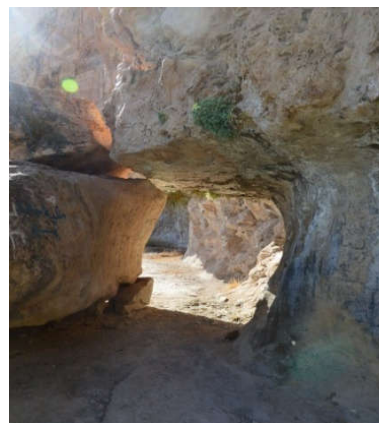
**2ème exemple sentier Muletier**

Source et traitement : Auteure 2018



**Ruelle périphérique sculptée dans la roche menant vers l'hotel**

Source : Auteur 2018



**2 ème exemple Ruelle périphérique sculptée dans la roche**

Source : Auteur 2018

### **Zaouia Sidi Ahmed ou Saddok :**

**Abdi Moussa Ben El-Abed (1791- 1858)** Cheikh formé à Biskra et devient l'un des dix frères rapprochés de Mohamed Ben Saddok ben Ramdane à Sidi Barkat (Biskra) puis l'un des rapprochés du Cheikh Saddok ou *El-Hadj Tibermacine*.

Il enfanta Saddok qui a donné « Ahmed » cheikh de la Zaouïa et c'est lui qu'écrit un livre en théologie : *Dalil El-Siradj*.<sup>(\*)</sup>

En plus, nous citons le **Wâli Sidi Ali Nafti**<sup>(1)</sup>, situé sur le plateau près de l'ancienne Guelâa de **Adechar** située au-dessus de la Dechra de Bouali et de Tafekhsit, détruite par la colonisation. Pendant l'insurrection de 1859 en Aurès et après la chute et l'assassinat du **cheikh Saddok Ou El Hadj Tibermassine**.

Généralement, les récits concernant ce « Wâlis » sont nombreux et connus parmi la population, et les gens les invoquent pour qu'ils interceptent auprès de Dieu en leur faveur et leur bénédiction.

En outre, nous citons l'existence de trois (03) autres Walis ceux des Ath Mansour (Sidi Zelghi et Sidi M'hand Ouali et celui de Ath Yahia (Sidi M'haned Chérif).

Le Khalifa de la Zaouia El Rahmania à l'est algérien. crée 5 grands Moqaddem :

- Sidi Saddok Oulhadj (Belhadj Tibermacine) : fondateur de la zaouïa de Sidi Masmoudi.

Qui fut le principal instigateur de l'insurrection de 1859.

- Sidi Ali ben Amor: fondateur de la Zaouïa de Tolga (Ziban).

- Cheikh El-Mokhtar ben Khalifa (Ouled Djellal)

- Sidi Embarek ben Kouider

- Sidi Abd El-Kader de Khenguet Sidi Nadji.

---

(\*) Rapporté par Mr Abdi Saçi.

(1) Nafti : de Nafta (Tunisie) : célèbre Zaouia Rahmania à côté de celle de Tolga et de El-Hammel près de Bousâada.

95 mai

Comtesse G. de Montalivet  
5 rue Poiret  
Alger.

Monsieur,

J'ai dû oublier à l'hôtel de  
Rhoufi, un tricot en laine rouge  
lorsque nous y avons couché il y a  
15 jours ou 3 semaines.

Si vous avez trouvé ce tricot,  
écrivez-moi si vous pouvez me l'en-  
voyer et je vous enverrai 20 francs  
hors vos frais de poste.

Croyez, Monsieur à mes  
meilleurs sentiments

G. de Montalivet.

Lettre de la comtesse G. de la Montalivet au gérant de l'hôtel Rhoufi

OFFICE ALGERIEN D'ACTION ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE (OFALAC)  
26, Boulevard Carnot - ALGER

LEGERE  
**RHOUI**  
PROPRIETAIRE  
*Hôtel Transatlantique*  
ALGER  
RESPONSABLE  
*C. M. A. A.*  
TELEPHONE

**TARIF**

HOMOLOGUÉ PAR ARRÊTÉ DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

en date du 10 Novembre 1941

PREX DES CHAMBRES PAR CATEGORIE ET NUMERO

- Chambre à 1 lit d'une personne sans bain : 1 L. — avec salle de bain privée : 1 L. B.
- Chambre à grand lit de deux personnes sans bain : G L. — avec salle de bain privée : G L. B.
- Chambre à deux lits d'une personne sans bain : 2 L. — avec salle de bain privée : 2 L. B.
- N. B. — Les valeurs sont strictement exactes du plan de l'hôtel, et liquent aux portes des chambres.

| NUMERO | CATEGORIE | PRIX | NUMERO | CATEGORIE | PRIX | NUMERO | CATEGORIE | PRIX | NUMERO | CATEGORIE | PRIX | NUMERO | CATEGORIE | PRIX |
|--------|-----------|------|--------|-----------|------|--------|-----------|------|--------|-----------|------|--------|-----------|------|
| 1      | 1L        | 10   |        |           |      |        |           |      |        |           |      |        |           |      |
| 2      | 1L        | 10   |        |           |      |        |           |      |        |           |      |        |           |      |
| 3      | 1L        | 10   |        |           |      |        |           |      |        |           |      |        |           |      |
| 4      | 2L        | 15   |        |           |      |        |           |      |        |           |      |        |           |      |
| 5      | 2L        | 15   |        |           |      |        |           |      |        |           |      |        |           |      |
| 6      | 2L        | 15   |        |           |      |        |           |      |        |           |      |        |           |      |

MARRATION POUR LE SERVICE : 10%  
TAXE DE SEJOUR :

CETTE CERTIFIE CONFORME.  
Alger, le 24 Nov 1941  
Le Directeur de l'OFALAC.

Scanned with CamScanner



Modèle de facture utilisé dans l'hôtel transatlantique de Rhoufi ( 1941)



## ✓ Raymond Ambialet (1898-1941)

fonds d'archives



Médecin et bactériologiste français né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 09/04/1898. Son père, Bertrand Ambialet est ophtalmologiste, sa mère sans profession.

18/08/1916 Engagé volontaire, il est affecté au 121<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde.  
07/06/1917 Blessé par éclat d'obus dans les environs de Saint-Quentin (Aisne). Après une courte convalescence, il retourne sur le front en octobre 1917 (Moulin-de-Laffaux). Décoré de la croix de guerre le 17/03/1919. Libéré de ses engagements militaires le 19/10/1919.

07/06/1924 Soutient sa thèse de doctorat en médecine.

10/1929 Se marie avec Mlle Odette Hieule avec laquelle il aura une fille, Bertille, née le 26/06/1930.

1932 Souhaitant participer à la lutte contre le paludisme, il part pour Alger, avec son épouse. Effectue un stage d'études à l'Institut Pasteur d'Algérie.

1932-1941 Entre au Service antipaludique du Gouvernement général de l'Algérie en qualité de médecin paludologue, chargé de l'organisation et de la direction de la prophylaxie du paludisme dans le département de Constantine. Poursuit une série de recherches sur l'anophélisme et les moyens de lutter contre la prolifération des moustiques. Son travail est apprécié de sa hiérarchie et par Ed. [Sergent](#), directeur de l'Institut Pasteur d'Algérie.

02/11/1934-31/05/1936 Est mis à la disposition de l'Institut Pasteur d'Algérie pour diriger une mission d'étude épidémiologique et prophylactique du paludisme, à R'ouf, dans les Aurès. Il s'agit d'un essai comparatif entre deux traitements prophylactiques, la quinine d'origine naturelle (Quinacrine) et un médicament synthétique (Praequine). Cet essai prend place dans le cadre du travail de la Commission du paludisme de l'Organisation d'hygiène de la SDN.

1937 Parcourt plusieurs milliers de kilomètres en sillonnant quotidiennement le département de Constantine, le plus important de la Colonie tant en taille qu'en population et le plus touché par l'endémie palustre.

1939 Effectue une mission d'étude épidémiologique et prophylactique du paludisme au département de Constantine. Il est alors inspecteur adjoint d'hygiène du département de Constantine, depuis janvier. Malgré les déplacements incessants auxquels ses fonctions l'obligent, il poursuit ses recherches concernant l'entraînement des larves d'anophèles dans les cours d'eau, l'influence des conditions météorologiques sur la biologie des anophèles adultes, l'application en Algérie de la méthode de Williamson pour la suppression des gîtes larvaires, le paludisme épidémique.

1940 Est mobilisé comme lieutenant d'artillerie à Gafsa, en Tunisie. Ed. Sergent, estimant sa présence indispensable pour mener la lutte contre le paludisme dans le département de Constantine, le convainc d'adresser une demande d'affectation spéciale pour poursuivre sa mission.

16/03/1941 Décès à l'hôpital de Bône (Algérie).

Publications en collaboration avec : A. Catanei, J. Clastrier, E. Collignon, L. Parrot.

Références bibliographiques :

- Raymond Ambialet (1898-1941), Archives de l'Institut Pasteur d'Algérie, t. XX, 1941.

## ANNEXE X

### VETEMENTS TRADITIONNELS , ARTISANAT ATOUTS DE DEVELOPPEMENT

- **Tenues vestimentaires féminine:**
- **Maqdha:** Sorte de chemise large à manches longues .
- **Tajbibt:** sorte de robe du dessus de même genre que la précédente, mais sans manches.
- **El Hâf :** C'est la pièce essentielle du costume berbère féminin .
- **Hmila :** C'est une ceinture tressée en laine multicolore faite par les femmes .
- **Tajdidh :** sorte de cape portée comme manteau d'hiver dont les deux extrémités sont accrochées entre elles, par une broche en argent .
- **Ougâ:** est une cape (*Tajdidh*) de fine laine blanche, ou plus rarement en soie blanche, qui est porté durant les fêtes et les cérémonies.
- **Kettaf:** "vêtement de même genre que l'ougâ sous forme de deux étoffes de soie, réunies entres elles sur toute la longueur et dont le métrage dépend de la taille de la personne"<sup>121</sup> .

#### Régions de productions artisanales- wilaya de Batna

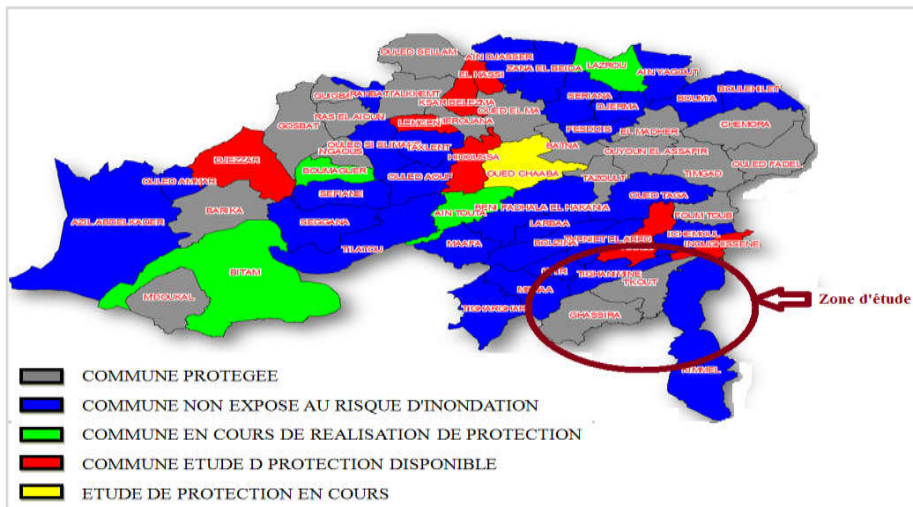
|           | <b>Zones</b>  | <b>Activités</b>   | <b>Matière première</b>                                |
|-----------|---|--|--|
| <b>01</b> | <b>Belezma</b> (daïra de : Batna, Seriana, Merouana)                      | Bijouterie, nattes, céramique, Poterie sculpture, tapis, costumes traditionnels, Burnous, Broderie | Laine, Argile, Alfa, Or, Argent                        |
| <b>02</b> | <b>Vallée de l'oued El Abiod</b> (daïra de: Arris, T'kout, Ichemoul)      | Poterie, bois sculpté, Tapis, Couffins d'alfa, Tellis, Burnous Bijouterie, costumes traditionnels  | Argile, laine, bois, alfa, poil de chèvres, or, argent |
| <b>03</b> | <b>Vallée de l'oued Abdi</b> (daïra de: Theniet El Abed, Bouzina, Mena)   | Tellis, Tapis, Burnous, Bijouterie, costumes traditionnels, argenterie                             | Poil de chèvres, laine, argile or, argent              |
| <b>04</b> | Daïra de: Djezar, Barika, Seggana   | Tapisserie   | Laine  |
| <b>05</b> | Daïra de Tazoult, Timgad  | Poterie, Argenterie  | Argile, argent   |
| <b>06</b> | Daïra d: El Madher, Chemora   | Nattes, Tapis, Burnous   | Laine  |
| <b>07</b> | Daïra de: Ain Djasser, N'gaous, Ras El Ayoun, Ouled Si Slimane, Ain Touta | Tissage, Burnous, Tapis, Nattes, habits traditionnels, Bijouterie                                  | Laine, or, Argent                                      |

<sup>121</sup> <http://chawi.over-blog.com/article-1291776.html>

### Récapitulatif des produits artisanaux locaux ( village Rhoufi)

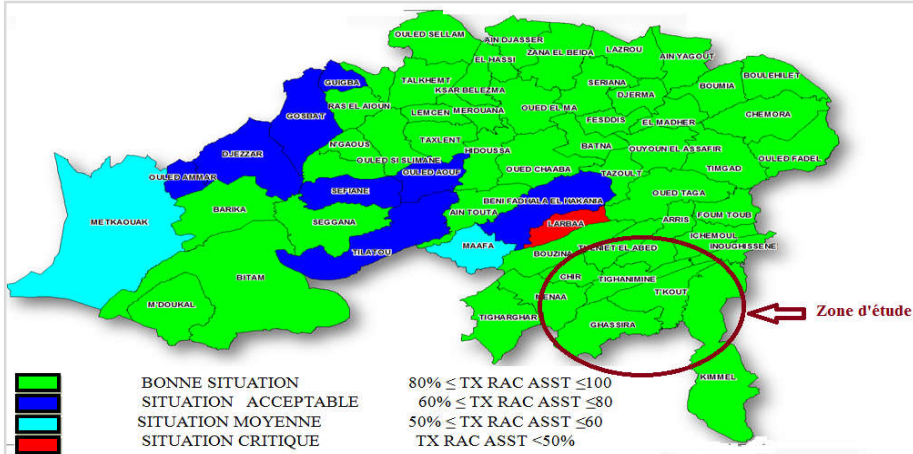
| produit  | Appellation locale   |
|--|--|
| <p><b>Tissage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Tapis de T'kout à poils ras et finement décoré à base de losanges</li> <li>-Tapis de R'houfi ornés de motifs géométrique et tissés à la verticale</li> <li>-Tapis en poils de chèvres avec de simples bandes. Tissage sur des métiers au ras du sol</li> <li>-Couvertures longues et lourdes aux raies multicolores</li> <li>-Serviette pour prendre et couvrir la galette</li> <li>-Robes Aurèssiennes : (tajbibt-El-Haf- Tajdidh_ L'ougga....)</li> <li>-Burnous</li> <li>-Kachabia</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sakkou</li> <li>Dragga</li> <li>Tellis</li> <li>Hanbal</li> <li>(ahoul</li> <li>Amendil</li> <li>Aaalaou</li> <li>Taquachabit</li> </ul>  |
| <p><b>Bijoux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Bijoux d'argents déposés sur le front de la femme auessiene.</li> <li>-Broche servant à maintenir le châle d'étamine noir</li> <li>-Chevillières à serpent.</li> <li>-Bracelet en argent (mains) s'ouvre et se ferme</li> <li>-Grands bracelets en argent (pieds) de 10cm de largeur, ces bracelets s'ouvrent et se ferment</li> <li>-Boucles d'oreilles en argent</li> <li>-Chaîne e argent</li> <li>-Anneaux d'oreilles.</li> <li>-La femme porte ce produit en argent sur sa poitrine</li> <li>-Bague en argent avec des pierres.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Djbin</li> <li>- Khelala</li> <li>- Irdifen</li> <li>- Amaqyas</li> <li>- Akhelkhal</li> <li>- Tamengouchts</li> <li>- Mehezma</li> <li>- Tamchereft</li> <li>- S'bika</li> <li>- Khatem</li> </ul> |
| <p><b>Poterie : "Amessal"</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Plat en terre cuite</li> <li>-grand plat pour servir le couscous ou "L'aich"</li> <li>-récipient strié façonné à la main servant pour la cuisine de la galette</li> <li>-passoire pour le lait de vache</li> <li>-cruche</li> <li>-bol en terre</li> <li>-récipient pour feu de braises</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Methred</li> <li>- Gassaa</li> <li>- Fan (Tadjin)</li> <li>- Anfif</li> <li>- Chouqualt</li> <li>- (Quoula)</li> <li>- Kanoun</li> </ul>  |
| <p><b>Produits en alfa : "Ari"</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Natte d'alfa</li> <li>-Couffin.</li> <li>-Grand panier servant à mettre en réserves les grains de blé, et d'orge</li> <li>-Petit panier pour la consommation du blé et de l'orge</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- H'ssir</li> <li>- Taquefifth</li> <li>- Thazeraath</li> <li>- Thaklouth</li> </ul>  |

## ATOUS DE DEVELOPPEMENT



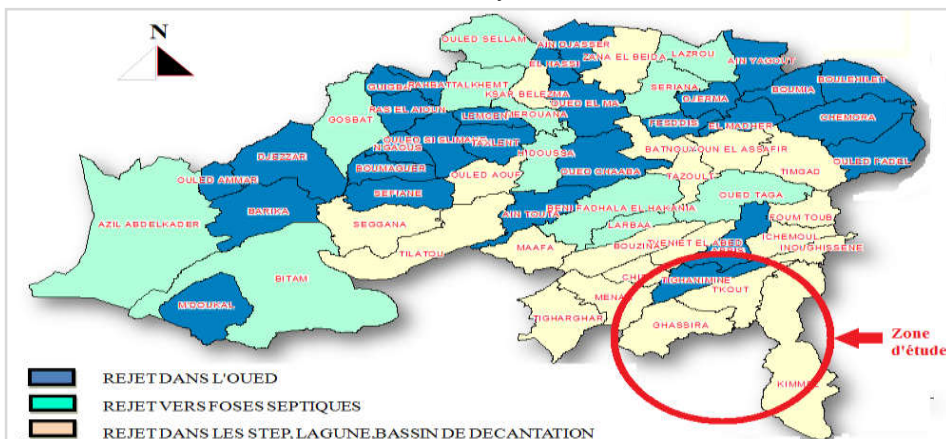
### Classification des communes selon le degré d'exposition au risque d'inondation

Source: Direction des ressources en eaux de la wilaya de Batna / Traitement : Auteur 2019



### Classification des communes selon le taux de raccordement au réseau d'assainissement.

Source : Direction des ressources en eaux de la wilaya de Batna / Traitement : Auteur 2019



### Classification des communes selon le type de rejet

Source : Direction des ressources en eaux de la wilaya de Batna / Traitement: Auteur 2019

INCENDIES AU VILLAGE HISTORIQUE RHOUFI

**الوطن** اخبار  
العدد 190 - السبت 24 رمضان 1441 هـ - 17 ماي 2020 م  
redaction@akhbarelwatane.net

03 | ريو تاج

## مجزرة بينية وحضارية ترتكب ضد معلم مصنف من قبل «اليونسكو»

# «شرفات غوفي» تستغيث.. إني أحتضر!



- أزيد من 10 أنواع من الأشجار انطفأتها الحرائق!
- مؤرخون وناشطون يتهمون السياح ويمطالبون بإلغائه ما يمكن إنقاذه
- 14 جمعية غالبة هي ظل العدم للنشاطات الخاصة بالمنطقة

بين جبلين شاهقين من جبال الأوراس الآثم يلاسان السماء، ويصل بينهما واد أبيض «الجزر الملال» تنتشر على جوانب الجبل الخليل وأشجار عمود، لتتراص مجموعة من المنازل على جوانب الجبل كتراس جبوب التلة مشكلة سلسلاء تملأ ج بين التل والصحراء والجبال. ذلك هو إبداع الخالق في رسم معالم طبيعي يدعى «شرفات غوفي».

**ريو تاج، خديجة بن دالي**

تعتبر الشرفات من أغنى التراث الطبيعي والسياحي حيث كانت وما تزال ملتقعا للثقافة العتيبة عبر أيام الكتاب والشعر والفن من داخل وبعيد الوطن والشرفات التي واحدة من أهم المعالم الطبيعية والتاريخية التي آمنت مشاهد طبيعية مثالية سياحتا بحدوث جوف من ذهب تم تسجيل التاريخ الحضاري وريف استقام الإنسان أن يحوط الطبيعة العظيمة واصطفا ملاجا لها لأعصر في بكرة.

**غني «مروية» - يصف «شرفات غوفي» ويطلب لهاها**

يشه بعض الشرفات فوق تبة الكروانيو الأمريكية، غير أن العديد من زوار المنطقة أكدوا أن أعلى فريدة من نوعها ولا شيء لها، وهي التي تفتق بسوقها إلى زمن غير الذي جازها منه.

بين جبال انتر جبال مرساة كتراس جبوب التلة يصل بينها كرواني الأبرص حسنا تكة -

في وقت سابق - دليل سياسي لـ «أخبار الوطن» من مخرج محمد المعروف بصي صرودة - رسمه له، حيث تأسفة على حروقة في آخر صرخاته قبل انتقاله إلى جوار رحمة. لواقع العلم التاريخي الطبيعي الذي صنفه «اليونسكو» ضمن التراث الطبيعي والتاريخي العالمي، حيث أصبح التراث الذي هو الأجداب الحضارية والتراث الجميل التي هي ليست لمة الأبرص - حسب المصنف - التي تشمل فيها حرائق المنطقة، حيث يلم بعض الشباب بتطريد ساداتها وما يحس بحرية السجون في ظل غياب من يحس المنطقة والتجارها من عبث الإنسان.

وتمسك أنه على تلة 9 كلم من شرفات غوفي بعد تدمير كبري للتراث على المنازل مع احتراق الأبرص والبرودة، خصوصا وأن السكان جوبا المنطقة ويريدون منها في نهاية الأسموع من أجل تخفيف حدائهم وهو ما أرمضا على شرفات غوفي وعند بناء المنازل التي توجد محروقة طبيعا وصنوخية البراء، لم يرق من ذلك ما راق وانج مختلف الشرفات غير أن الإنسان يعبر كثر غير

وطلب التحدث بصوتها بصحبة شرفات سياحية من أجل حراسة مختلف المعالم الثقافية الموجودة بالمنطقة غوفي، خصوصا وأنه لا توجد وحدة للتراث بالمنطقة ما عدا وحدة التثقيف لوقفي، مع العمل على صيانة وضع إستراتيجية من أجل النهوض بالمنطقة بالمنطقة وترسيم للتراث التي توجد على طول الوادي الأبيض مع صرودة إمامة فريس الأشجار وتقدم خدماتها لعموما، مشيرة إلى أن رأس دائرة التل حيث تم دمر الأشجار على الشرفات، مع تخطيط لزيارتها لوجود المنطقة.

وتسرح المصنف بأن العلم الطبيعي يحث على عدة مبادرات ثقافية منها الزيارات والتكثيف والتدريس للتراث، بالإضافة إلى زل زيارات الترويضات للذي تأسد سنة 1912 في الصحراء - كما ما عا في عملية لقاء على صياصص المنطقة - كما أنه في حروقة رسمه لك - أن أحد أباد المنطقة قد يكر إلى تخصيص مكانة للذي كره دار القضاة بحيث يتم استقبال السياح بها وأنصح لـ 100 ملاح، حيث

بم تقدم ما كوالا وحرص فيه أكلة «البرواني» الشهيرة بالمنطقة.

وتعود أصل تسمية شرفات غوفي للحروق الفرنسي المصروف - (FR)، وحسب فصي حروقة عند كانت تسمى بالقبوس من طرف القبائل العربية الشاذلية نسبة إلى علاقه الكوف بحيث يقسم الوادي حينئذ لعدة أجزاء وذلك من قبل القبائل التي تعلق على الوادي.

وتستذكر التعلقت وهو حوالي 14 صمدية سياحية وأهمها خاصة بحماية التراث فرائها خلافا في ظل العدم للنشاطات الخاصة بالمنطقة، مع عدم تأهيل الحالات المتردية على شرف المنطقة والتي تم تعديها للفرجين من أجل بيع مختلف الموروثات الثقافية منها زواي صمدية من جده لأمم للثقافة بالمنطقة، داخل الأبنية التقليدية والأبنية المعاصرة حيث توجد زواي مختلف سيدة صمدية في صمدية الأبنية التقليدية للشمسوة والقروي، وهو الأمر الذي تسببه السخج الأ جانب الأثرين للمنطقة.

**أخبار الوطن**  
AKHBAR ELWATANE  
شبكة إخبارية جزائرية  
www.akhbarelwatane.net - www.akhbarelwatane.net/fr

16 صفحة | 20 ذوج | السنة 01 - العدد 190 - الأحد 24 رمضان 1441 هـ - 17 ماي 2020 م

## جريمة بينية في باتنة سببها جهل السياح وإهمال السلطات

# شرفات غوفي..

## طعنة الأيدي الآثمة

أزيد من 10 أنواع من الأشجار انطفأتها الحرائق! 14 جمعية غالبة هي ظل العدم للنشاطات الخاصة بالمنطقة مؤرخون وناشطون يتهمون السياح ويمطالبون بإلغائه ما يمكن إنقاذه

تكونت الوادي الأبيض بعدد صخرة الجبل والأكاسيد



## ANNEXE Z

### Article 1 catégorie "B" SCOPUS :

The current issue and full text archive of this journal is available on Emerald Insight at:

<https://www.emerald.com/insight/2044-1266.htm>

**Journal of Cultural Heritage Management and Sustainable Development**

**ISSN: 2044-1266** - publication date: **13/07/2023**

[https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/JCHMSD-08-2022-](https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/JCHMSD-08-2022-0144/full/html?utm_source=smc_email_onboarding&utm_medium=email&utm_campaign=apa_author_journals_access_2023-7-18)

[0144/full/html?utm\\_source=smc\\_email\\_onboarding&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=apa\\_author\\_journals\\_access\\_2023-7-18](https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/JCHMSD-08-2022-0144/full/html?utm_source=smc_email_onboarding&utm_medium=email&utm_campaign=apa_author_journals_access_2023-7-18)

### **THE HERITAGE OF HISTORIC VILLAGES: AN ASSET FOR THE DEVELOPMENT OF CULTURAL TOURISM**

(Case of the Oued Labiod valley in the Aures, Algeria)

Sonia Mechiat

Department of Architecture, Faculty of Architecture and Urban Planning,

University of Constantine 3, Constantine, Algeria, and

Djamel Dekoumi

Institute of Management of Urban Techniques, University of Constantine 3,

Constantine, Algeria

#### **Abstract:**

##### **Purpose**

This article aims to clarify the link between heritage and development, focussing on how this wealth can be a resource for the promotion of tourism in the villages of the Oued Labiod valley in the Aures and reduce their backwardness.

##### **Design/methodology/approach**

The paper opted for a qualitative empirical study, through interviews and direct observations. The data were supplemented by literature searches. The collected data were then analysed to obtain results.

##### **Findings**

The results show that the problem of the heritage of historic villages can no longer be reduced to the contemporary phenomenon of decay and physical mutations of traditional buildings. It is a more complex issue that encompasses major concerns requiring curious, comprehensive and constitutive solutions.

##### **Limitations/implications of the research**

Due to the particularity of the architecture and the specificity of the topography and climate of the study area, the results of the research may not be generalisable and are limited to the chosen example.

##### **Practical implications**

The document offers advice to local actors to ensure that heritage properties are taken into consideration in all development policies, and determines that the success of these projects depends on the involvement of the local population and the improvement of the legal framework.

## **Originality/value**

As the first study on the issue of sustainable tourism development of the cultural heritage of the Oued Labiod valley, the document proposes new ways of development that respect the historical values and authenticity of the heritage and involve the inhabitants.

**Key words:** Cultural Heritage - Tourism - Development - Oued Labiod Valley - Aures .

## **Introduction:**

Heritage has become an economic issue at the heart of Algeria's strategy to diversify tourism offers, and heritage tourism is a good example of this diversification.

The objective of this awareness-raising is to contribute to the conservation of this heritage while putting it at the service of the country's economy. In this respect, since the adoption of the Convention concerning the Protection of the World Cultural and Natural Heritage in 1972, 878 heritage sites have been officially recognised and inscribed on the World Heritage List. Many of them have become major tourist attractions.

Since then, the concept of heritage has expanded considerably, going beyond classification or specific safeguarding actions to a dynamic and global management of the territory.

However, the heritage policies of several countries have expanded and opened up to several fields, notably: culture, history, tourism, urban planning, the environment, and so on . Today, its enhancement is becoming an increasingly important issue in the revitalisation projects of historical and cultural sites, and the most developed countries are increasingly interested in the heritage of their past as a testimony that allows the populations to see, identify and appropriate the space in which they live. According to UNESCO, knowing that their heritage is developed allows the creation of a strong relationship between the members of a community and their heritage. This is because it covers a set of goods and knowledge representative of values, which are the object of recognition and conservation with the aim of being transmitted to future generations and according to (Gaëlle Violo): "*[...] Individuals, by participating in the transmission of heritage, have the possibility of expressing themselves. They have the feeling of being part of the lineage, because even if its use has been evaluated, it remains present[...]*" (Gaëlle Violo, 2013, p.51).

Today, with the COVID 19 pandemic, heritage has become increasingly important, especially in rural and mountainous areas where it used to be the only attraction for people away from large gatherings. In these difficult times, people have become interested in the cultural wealth that can be found in open spaces as a place of attraction and enjoyment, and where they can avoid infection. A reality observed by myself in my research and surveys as well as in the article published in the journal *Rural 21* (New tailwind for rural tourism, 2022, article in <https://www.rural21.com/english/news/detail/article/new-tailwind-for-rural-tourism.html>), and the confirmation of the UNWTO World Tourism Organisation in 2022.

It is because of this interest that it was considered useful to study the Oued Labiod valley in the Aurès, because of the value of its cultural and natural resources, its original historical villages, with a unique way of life and a particular ancestral craft product. Although these

resources are an important potential source of income for local development and the improvement of the living conditions of local populations, they remain little exploited and poorly valued.

This valley, one of the main valleys of the Aures region (*it is a mountainous region with great potential, but remains marginalised and underdeveloped in terms of tourism*), to which the historic village of Rhoufi (*one of the most important troglodyte villages*) belongs, has huge potential to become a choice tourist destination, thanks in particular to the cultural and natural heritage of its thousand-year-old villages. Although this valley is symbolised by its traditional villages with their authentic architecture and particular way of life, they are currently undergoing a very advanced process of socio-economic and cultural degradation due to various factors. The traditional habitat is gradually being abandoned and the villages are becoming empty day by day. More than half of them are today in a state of unsanitary and advanced degradation and sometimes fall into ruin, the village "Rhoufi" being the best example illustrating this situation.

Today, it is very urgent to take care of this heritage. The development of these mountain areas is therefore a prerequisite for their revitalisation and their integration in the dynamics of economic, social and cultural development of the country. This situation leads me to wonder: ***How can we intervene in the cultural heritage of this valley in order to preserve and develop it in respect of its historical, cultural and identity values? Is tourism a solution for the conservation of this heritage?***

To answer these questions, I believe that an efficient management of the cultural heritage of the historic villages must first be based on a perfect articulation between two interdependent requirements:

- To improve the living conditions of the population: a healthy habitat, a pleasant living environment, basic infrastructures, local facilities and services.
- Preserve the cultural and landscape identity of the living environment by enhancing and preserving the cultural heritage in all its forms.

Thus, the Oued Labiod valley was chosen in order to provide elements of response to the problem of the enhancement of the cultural heritage of historic villages in this part of the country. It constitutes a potentially favourable field of investigation for an empirical study of the qualitative type. This method offers us the possibility of observing and understanding more closely the problems from which the rich heritage of this part of the country really suffers, while involving direct contact with the research subjects through interviews and direct observations in the environment of the actors.

I believe that such a study will make an important contribution to the promotion of cultural tourism in the historic villages of the region, especially the village "Rhoufi". However, the theme of valorisation of cultural heritage for tourism purposes is an important part of my research. It takes into consideration the impact of tourism on the development and sustainability of this wealth and the maintenance of cultural identities in the hope of optimising the heritage process and adapting it to the expectations of the local society.



**In this perspective, cultural heritage will be affirmed as a local wealth to be developed in a sustainable way.**

## **1. Material and method:**

### **1.1.Cultural heritage: a factor in promoting tourism :**

The notion of cultural heritage has evolved considerably. While it was originally a concept specific to the developed and industrialised world, tending to reflect artistic values and concepts, it has gradually broadened to include heritage remains, traditional practices and historical and cultural dimensions. In today's world, cultural heritage is a major issue. Its preservation has become more than a necessity, and it has become an emergency that requires the involvement of various public and private actors.

It is both about protecting what has been inherited and identifying other cultural sites, other elements of intangible culture that are waiting to be safeguarded.

Indeed, cultural heritage, especially in the historic villages, is a very impressive attraction for tourists, it shines in their eyes. For the cultural tourist who comes to explore the past of a people, it is not really a question of exploring the past in general, but rather the past of a specific people in the context of their daily life. It is not only by visiting monuments and heritage sites, but with great passion that the tourist discovers the cultural heritage of the place he or she is visiting, because the richness of the past permeates the behaviour and practices of today. However, in a given destination, tourists may be impressed or moved by many tangible and intangible cultural goods or expressions, but they are also confronted with culture in various forms. Direct contact with people who speak another language and have another way of life is an essential element of the cultural experience and is one of the main motivations for tourists. It is for these reasons, and in order to satisfy the curiosity of cultural tourists, that the link between heritage and development has become omnipresent in all tourism and economic development policies, and consensual in spatial planning policies, with the corollary of enhancement issues.

Today, cultural heritage is seen as a broad concept that can contribute to democracy, economic prosperity and social cohesion of a society as well as to the protection of its environment. It is becoming a sector at the heart of the development of societies with its different dimensions: cultural, economic and political, and refers to the following three dimensions of sustainable development:

- The economic dimension (integration into the world economy);
- The social dimension (factor of identity and integration);
- The environmental dimension (nature is one of the elements of cultural heritage).

However, it is important today to reconcile development and conservation in order to meet the needs of current and future generations, knowing that sustainable development aims at an equitable sharing in space and time of essential goods, including cultural heritage.

In order to contribute to the preservation of this type of heritage, it is necessary to raise the awareness of the population but also of the actors who manage this wealth. Because the will to transmit leads to an increasing integration of heritage in a local, national or international

development policy by mobilising in the planning projects a certain category of specific competences in the different fields such as: conservation, restoration, rehabilitation, economy, history, geography, architecture, town planning and anthropology..

Thus, the diversity and the large number of institutional, private or state, national or international actors concerned by the issue of cultural heritage preservation are undoubtedly assets likely to generate a productive synergy. Their coordination and consultation will certainly contribute to the optimisation of their actions and to the preservation of the heritage of humanity, which will allow its transmission from generation to generation.

In this context, any host society must be aware that the only means by which it can guarantee its economic development and promote its tourism is undoubtedly the enhancement of its rich heritage and the quality of its tourism offer, but that poor management of this offer can lead to unsatisfactory results.

## **2. Algerian legislation on heritage protection:**

In Algeria, the notion of heritage began to develop during the colonial presence, That is, in the 19th century, when the need to list the country's interesting monuments was felt. The first attempts at inventorying them were undertaken between 1840 and 1846 by two French architects (Amable Ravoisié and Charles Texier). In this context, several laws were promulgated\*<sup>122</sup>. At first these laws concerned in particular the historical sites and monuments of the Roman period. They were then extended to the development of the local Algerian heritage, and, with the appearance of the 1930 law, the notion of natural heritage was introduced according to (Mazouz F., 2015, p.72).

Just after independence (1962), and following UNESCO guidelines, Algeria, by promulgating Law No. 62-157 of 31 December 1962, renewed the French legislation applicable to historic monuments in its provisions not contrary to national sovereignty. Five years later, this law was followed by Ordinance No. 67-281 of 20 December 1967 relating to excavations and the protection of historical and natural sites and monuments. Law 98-04 of 15 June 1998 relating to the protection of cultural heritage\*<sup>123</sup> (tangible and intangible) was introduced, followed by other complementary texts, notably Executive Decree No. 3-322 of 5 October 2003 on the management of protected immovable cultural property. The objective of the State through this initiative is to make cultural heritage *"a determining factor of cultural*

- 
- \*<sup>122</sup> Decree of 14 September 1925 concerning historic monuments in Algeria, modified by decrees of 3 March 1938 and 14 June 1947 and the law of 21 November 1954;
  - French law of 2 May 1930 relating to natural monuments and sites of an artistic, historical, scientific, legendary and picturesque nature, and all the texts which have supplemented and modified it, in particular:
    - The decree of 9 February 1942 extending to Algeria the law of 27 September 1941 confirmed by the order of 18 September 1945 on excavations concerning prehistory, history, art and archaeology,
    - The decree of 26 April 1949, modified and completed, creating territorial districts in Algeria for the surveillance of archaeological and prehistoric sites. Source: (Mazouz F., 2015, p.72).

\*<sup>123</sup> In Article 02 of Law 98-04 of 15 June 1998, cultural heritage is defined as: *"All immovable, immovable by destination and movable cultural goods existing on and in the soil of the buildings of the national domain, belonging to natural or legal persons of private law, as well as in the subsoil of the national internal and territorial waters bequeathed by the various civilisations that have succeeded one another from prehistory to the present day. The intangible cultural goods produced by social manifestations and individual and collective creations expressed from time immemorial to the present day also form part of the nation's cultural heritage.*

*identity and a potential economic resource to be safeguarded"* according to the (SDZAH,2007,p.68).

Law 98-04 also introduced an innovation with the recognition of historic buildings as an independent asset, managed by the Permanent Safeguarding and Enhancement Plan (P.P.S.M.V) as a specialised protection instrument. This plan then established zones of protection known as the safeguarded sector\*<sup>124</sup> which became (P.P.S.M.V.S.S) and "*It is within the framework of the permanent safeguarding and development plan of safeguarded sectors that the conciliation between the preservation of cultural heritage and socio-economic development takes place in order to maintain cultural integrity while responding to the needs of the population*", according to the (Ministry of Culture, SDZAH, 2007,p.68).

However, it should be noted that my research has shown that the initiatives taken by the state so far have not been implemented, with the exception of a few sites and historical centres such as the Kasbah of Algiers, the Medina of Constantine and the M'zab valley, which have been set up as protected sectors.

Many other places of memory and worship are still forgotten and not valued, of which the village of Rhoufi in the valley of Oued Labiod in the Aures is the best example. It is a vernacular village dating back several centuries that is abandoned and falling into ruin.

It seems that the strategies for the valorisation of heritage are lagging behind in Algeria compared to other countries that have given their heritage properties a prominent place in their development policies and strategies such as France, the UK, Spain, Morocco and Tunisia. This, has been confirmed by UNESCO, which has stated that "*Algeria shows, in its modest experience, sometimes notable advances, sometimes dizzying and surprising setbacks*" (UNESCO, Heritage and Sustainable Development in the Historic Cities of the Maghreb, p.115).

For these reasons, our country has only six (06) cultural properties inscribed on the UNESCO list of intangible cultural heritage, an insufficient number compared to the number of riches that the country possesses.

In this context, my research has shown that the problem of the texts and laws relating to the protection of heritage boils down a lack of understanding of the economic interest of this wealth. The potential wealth was not introduced and has remained forgotten for a very long time, which obviously does not contribute to the improvement of the living conditions of the local population, nor to what is on offer to the tourist and its extension to cultural tourism. However, today, Algeria has become aware of the interest that this heritage can have for the promotion of tourism and since 2008, the State has been trying to find solutions to relaunch its tourism and preserve its heritage wealth.

---

\*<sup>124</sup> The term "Secteurs sauvegardés" was created by Law n° 98- 04 of 15 June 1998 relating to the protection of cultural heritage. Article 43 of this law defines them as: "*urban or rural real estate complexes such as Kasbahs, Medinas, Ksours, villages and traditional agglomerations characterised by their predominance of residential areas and which, because of their homogeneity and their architectural and aesthetic unity, present a historical, architectural, artistic or traditional interest of such a nature as to justify their protection, restoration, rehabilitation and enhancement*". Source: [www.m-culture.gov.dz](http://www.m-culture.gov.dz)

## 2.1. Algerian strategies for a sustainable development of tourism :

In terms of sustainable tourism, in 2008 our country put in place a master plan for tourism development (SDAT 2025) extended to 2030, which summarises the new strategy of the State in terms of sustainable tourism development. Indeed, the State has decided its new strategy in the form of development plans and schemes in the different horizons in the short (2013), medium (2025) and long term (2030), with a key objective being to make Algeria a welcoming country. Indeed, according to the Minister of Tourism (2004), this objective can only be achieved through 'the enhancement of existing potential and the possibility of developing specific accommodation structures, particularly through the rehabilitation of K'sours and important historical monuments likely to attract a prestigious clientele' (ONT, tourism and development, 2004, p.10).

It is for this reason that the objective of enhancing the country's cultural and natural potential and ensuring good territorial governance in the field of tourism is included among the guidelines, which constitute the strategic orientations of the SDAT 2025. This is also the reason that the first National Tourism Plan 2013 (SNAT 2013) "*shows how the State intends to ensure, within a framework of sustainable development, the triple balance of social equity, economic efficiency and ecological sustainability at the level of the whole country*" according to the (SDAT 2025, book 2, 2008, p.3).

Indeed, the SDAT 2025 is a component of the SNAT 2025\*<sup>125</sup> 'it is an instrument which expresses the will of the State to enhance the natural, cultural and historical potential of the country and to put it at the service of the development of tourism in Algeria in order to raise it to the rank of a destination of excellence in the Euro-Mediterranean region' (SDAT 2025, book 1, 2008, p.4).

It is with the aim of correcting the errors made previously that the State has turned once again to the tourism sector. To this end, and with the aim of protecting its wealth in order to be able to exploit it in the near future, the State defined, through the decree n° 88-232 of 5 November 1988 relating to the declaration of the tourist expansion zones and the law n°03-03 corresponding to 17 February 2003 relating to the tourist expansion zones and sites, the proposal of 174 ZETs, increasing to 205 ZETs. The Aures region benefited from 08 ZETs, including the ZET of Rhoufi.

Today, several tourist expansion zones (ZET) have benefited from a (PAT) (tourist development plan) and others, in the absence of an operational study, are unfortunately developing in an ad hoc manner by setting up projects without having recourse to a global study. This is the case of the ZEST (Tourist Expansion Zone and Scheme) of the village of Rhoufi in the Aures and of the eight (08) other ZESTs destined for the same region. According to my research, these have not been carried out to date and the only development project intended for the village of Rhoufi does not meet the desired vision of a vernacular heritage of universal value.

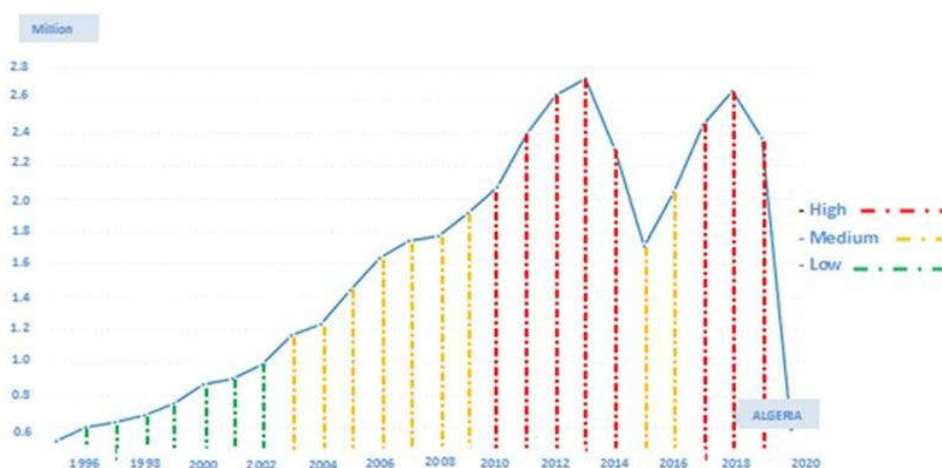
---

\*<sup>125</sup> SNAT National tourism development plan

Unfortunately, my research has shown that the objectives set by Algerian policy in terms of tourism development have not been achieved and the "SDAT" remains unused and unexploited to this day, perhaps due to a lack of conviction and skills, as confirmed by Saïd Boukhelifa in his article entitled: "Algeria, tourism in the 1970s and tourism today: Success and failure".

I believe that the country's assets in this field are considerable and can constitute an opportunity to develop its tourism. For today, tourism and heritage are closely linked and have multiple relationships, but their development policy is still lagging behind in our country, despite the efforts made.

The figure above presents the UNWTO statistics on international tourism in Algeria from 1996 to 2020 (Figure1).



**Figure 1: International tourism, number of arrivals**

Source: Directory of tourism statistics, collection of statistics and data files of the World Tourism Organisation <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/ST.INT.ARVL?locations=DZ&view=map> ( Sur le tourisme en Algerie)

Processing: Author

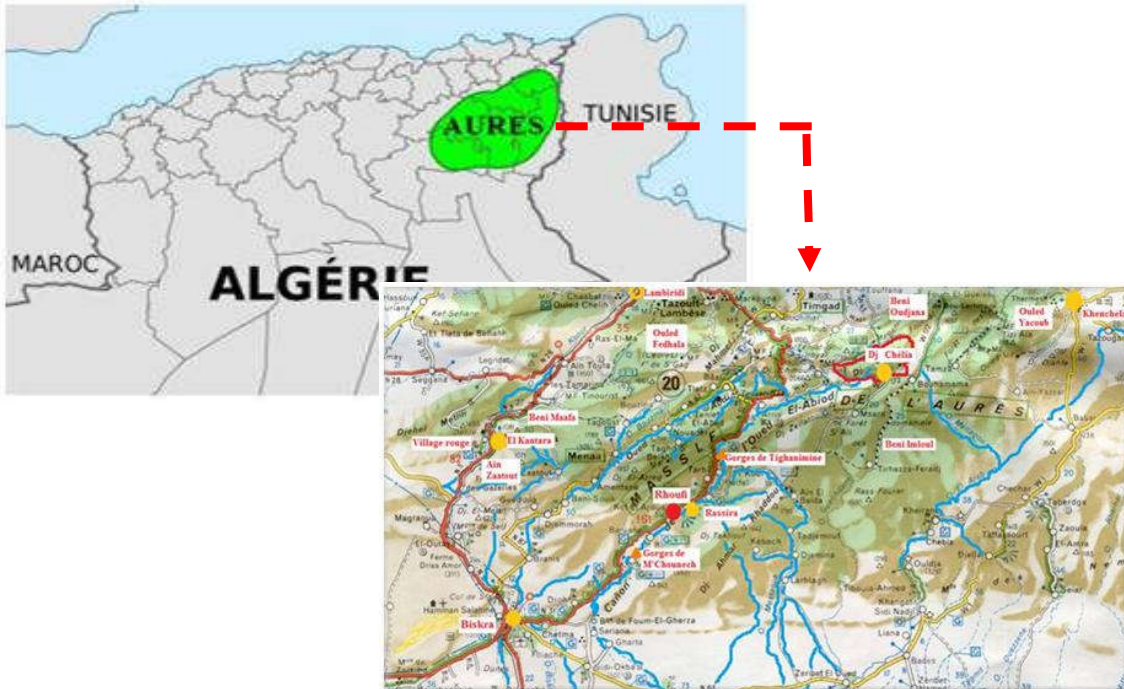
## 2.2. The Oued Labiod valley: a heritage to be developed

Located in the centre of the Aures, it is one of the two main valleys of this region (Aures region) among the four, with the valley of Ouled Abdi. This territory is called "the Chaoui<sup>\*126</sup> country", and presents landscapes of great quality, in particular thanks to the canyon of Rhoufi, the gorges of Tighanimine and the gorges of M'chounech which offer steep landscapes particularly original in the regional context. Indeed, these landscapes represent a rich potential both in terms of living environment and for the development of recreational and tourist activities. This potential is based on the one hand on the rich natural heritage that the valley possesses, such as the Labiod wadi<sup>\*127</sup>, the forests, the cultivable gardens with their

<sup>\*126</sup> The Chaoui people or Shawia are an Amazigh ethnic group in Eastern Algeria inhabiting the Aures region which spans Batna and Khenchla, Oum El Bouaghi provinces located in and surrounded by the Aurès Mountains.

<sup>\*127</sup> The oued Labiod in Chaoui language (Ighzir Amellal): is a river that crosses the Aurès massif in the north-east of Algeria; it rises at an altitude of about 2,000 metres near Djebel Chélia, the highest point of the Aurès

centuries-old irrigation system, the large palm groves and the zones of ecological interest, and on the other hand, on the originality of the tangible and intangible cultural heritage which constitutes the ensemble of its historical villages as presented in figures (Figure2), (Figure 3) and (Figure 4).



**Figure 2: Geographical location of the Oued Labiod valley in the Aures**

Source: [www.google.com/ Maps](http://www.google.com/Maps)

Processing: author



**Figure 3: Rhoufi Canyon**

Source: [www.google.com/Rhoufi](http://www.google.com/Rhoufi)

(2,328 m), and flows towards the Sahara (Biskra) along a north-east/south-west axis. The valley of this wadi is a synclinal depression raised in the Pleistocene, where the wadi sank as the uprising progressed .



**Figure 4 : M'chounech Canyon**

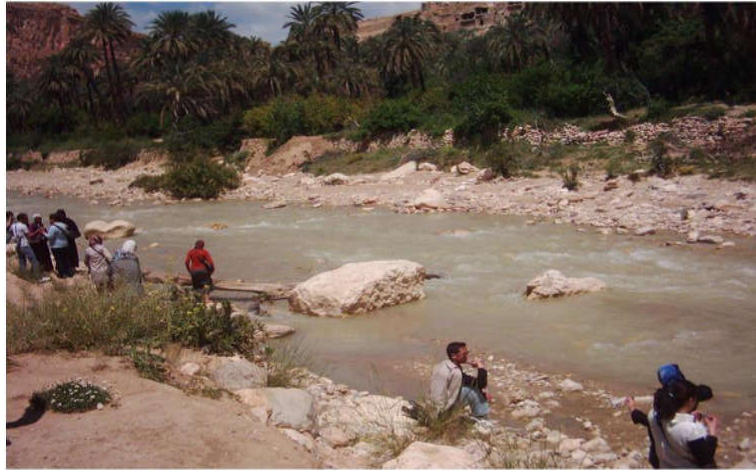
Source: [www.google.com/M'chounech](http://www.google.com/M'chounech)

The Oued Labiod valley has a rich built heritage which constitutes a very strong identity element due to its quality and architectural value. This vernacular heritage is a very important asset in the regional context, given the absence of this type of wealth and in particular of the troglodyte houses which constitute the village of Rhoufi in other regions of the country see figure (Figure 5), (Figure 6) , (Figure 7) and (Figure 8).



**Figure 5 : View on the Rhoufi village and its troglodyte houses**

Source: Author



**Figure 6 : View on the Labiod wadi and the cultivated gardens of the village of Rhoufi**  
Source: Author

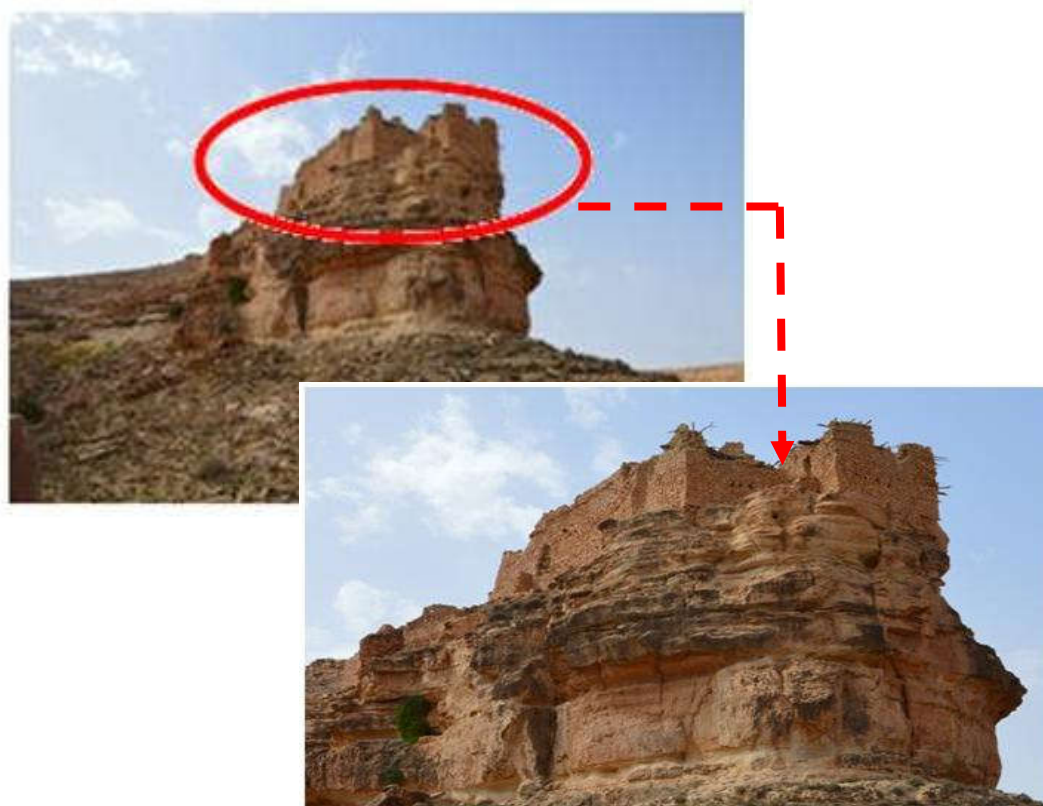


**Figure 7 , 8 : Palm groves along the Oued Labiod between village of Rhoufi and M'chounech**  
Source: Author

It is this heritage that makes the villages of this valley special and it is generally private.



These villages also have a particularity at the organisational level, since they obey a certain spatial hierarchy. The space is divided into three distinct parts: the private space where the houses and the fortresses such as the collective granaries that they call "Galâa"\*<sup>128</sup> are located, the sacred spaces where the religious spaces such as the mosque, the "Zaouia"\*<sup>129</sup> and the Koranic school are located, and the public space where the rituals that punctuate the life of the inhabitants according to seasonal cycles are practised, according to the statement of a group of former inhabitants who stated that *"life in our village had rules and customs that all inhabitants had to follow and respect and we looked forward to each season to celebrate something different; songs and dances governed our life in the past"* . These areas still preserve their fortresses and bear witness to the tribal organisation of the past. The figure below shows a model of Galâa (Figure 9).



**Figure 9: Collective granary (Galâa) in the village of Rhoufi**

Source: Author

In addition to these private properties, the main activities, apart from handicrafts, were: stockbreeding, the cultivation of mud bricks\*<sup>130</sup> jewellery and agriculture recognised by a centuries-old irrigation system (practised since the Roman presence) and which the inhabitants have carefully preserved to this day ( Figure 10) .

\*<sup>128</sup> The Galâa was the symbol of the economic and social unity of Berber villages. Most often built far from the religious and cultic spaces (mosque, zaouia, Koranic school and even cemetery), it was most often built on the highest point in order to dominate the whole village. It also played the role of a control tower.

\*<sup>129</sup> A zawiya is a Muslim religious building that constitutes the centre around which a Sufi brotherhood is structured. By extension, the term often refers to the brotherhood itself.

\*<sup>130</sup> A mud brick is a brick made of earth or silt mixed with straw. The mixture is then put into moulds to give the bricks identical shapes. They are then dried in the sun.



**Figure 10: The thousand-year-old irrigation system of cultivated gardens**  
Source: Author

Despite all their wealth and potential, these villages, and in particular the village Rhoufi\*<sup>131</sup>, are still underdeveloped. Natural constraints, such as the drought that has hit the region in recent years and the black decade\*<sup>132</sup> have limited these ancestral activities to those that are not always profitable. As a result, the historic villages of the valley, particularly Rhoufi, are being abandoned by the local population, which is turning to emigration to escape poverty.

Despite the fact that these ancient villages represent a fundamental component of the cultural identity of this valley and of the whole region and of the development of tourism, it appears that more than half of the historic buildings are unhealthy, degraded or denatured by the inhabitants, which clearly weakens the environment of these villages.

It is worth noting that despite their state of degradation, these villages are still visited by the inhabitants of the region, who hope to see their heritage preserved. A group of descendants of the village told us during my investigation *"the Rhoufi village is the only place of relaxation and leisure where we prefer to spend our free time and it is here that we make our prayers because it represents our cultural identity and our belonging"*. They added *"Our greatest wish is to see our heritage reborn and passed on from generation to generation, every year the state promises to take it into consideration but until now nothing has been done, it is the same case for all the villages in the region"*.

## **2.1. The enhancement of heritage: a solution for the promotion of tourism**

---

\*<sup>131</sup> According to the statement of an official at the Directorate of Environment of the Province of Batna in 2019, the village Rhoufi has been classified twice, the first time as a cultural and natural site on 30 January 1929 during the colonial period, followed by a second classification by the Directorate of Environment of the Province of Batna as a natural site protected by the (Governor's decision No. 787/2005 3 July 2005), which strictly prohibits several activities on the site such as: (Hunting, grazing, illicit constructions or any activity causing an imbalance for the environment and in particular development projects which must be subject to prior authorisation or a permit from the governor of the province).

\*<sup>132</sup> The 2000s in Algeria emerged from the 'Black Decade' of the 1990s. The 'Black Decade' was characterised by a civil war beginning in 1991 and ending at the beginning of the following decade in 2002. At a time when the state is seeking solutions to the problem and to the "serious" crisis that is shaking Algeria and that has become a major concern of the government. At the same time, immense natural and heritage resources have been neglected and exposed to the various vagaries of time, some of which are beginning to fall into ruin.

The importance of heritage requires a real and coherent cultural policy for its safeguarding with its different facets in order to give historical depth and identity to the local population. Its enhancement constitutes a particular form of tourism development strategy and its contribution to the success of these strategies is closely linked to the quality of the services provided and to an efficient organisation of the productive system.

Indeed, these resources could constitute an alternative to promote tourism in the valley and develop its economy, but on the condition that the architectural values and the authenticity of this heritage are well preserved. It is therefore urgent to take the necessary decisions [...] because the memory must be preserved intact for future generations, all the more so as the past of this land of exchange and culture is combined with the valour of the Berbers [...]" according to (magazine, Soleil D'Algérie, 2001, p.30).

None theless, in order to promote this territory as a flagship destination of the Aures region, local actors must make considerable efforts to enhance the cultural and natural heritage and to design a tourist product capable of ensuring a strong attractiveness to this territory with the aim of attracting a large national and foreign clientele.

**This context will certainly allow the development of promising cultural and heritage tourism in this part of the country and the improvement of the living conditions of the local population as well as the conservation of its heritage.** According to the World Tourism Organisation (1980), "*tourism has become a phenomenon of civilisation [...].The extent to which it has acquired has taken it from the limited level of an elite pleasure to the general level of social and economic life*" (O.M.T.,1980).

Today, it is increasingly seen as the engine of sustainable development, playing a key role in connecting with other sectors of the economy such as (culture, crafts, transport, etc.).

It should be noted that the Oued Labiod valley has an undeniable tourist potential, but which remains unexploited and ignored in some places. My greatest fear is that many aspects of social history which have given rise to a diversity of heritage riches and left a precious legacy will disappear if they are not developed.

**Knowing that the diversity of the cultural and natural landscape and the archaic techniques of the villages in the valley can be a source for the promotion of cultural and heritage tourism.**

### **3. Results and discussion:**

The results have shown that despite the efforts made so far by the State to develop tourism and improve the image of Algeria, it must be noted that the legal arsenal has many gaps that hinder the protection of the country's cultural wealth, particularly the historical and traditional sites. It is certain that the absence of a rational strategy leads to the progressive loss of the country's heritage, and to remedy this situation and ensure effective protection of the country's heritage elements, it seems necessary to move towards an approach that brings together all sectors, **including tourism, which can play an important role in the protection of the country's heritage.**

In this respect, Algeria must enhance its cultural and natural potential and include the development of its tourism in a coherent and integrated approach. It must consider among its priorities the development of cultural tourism where heritage will be considered as a factor of diversity of the tourist offer and economic development. Because today, and especially with the COVID 19 pandemic, the cultural heritage of historical villages has shown its importance for tourism, especially in rural or mountainous areas. Local tourists, in this period of health crisis, have reoriented themselves towards the riches of rural or mountain villages. A new tourist pleasure is emerging, based on nature and its natural and cultural riches, which gives new hope to long forgotten ancestral treasures. This is why I believe that it is now necessary that the cultural heritage of historic mountain villages and rural areas be promoted and presented in its best aspects to visitors. Indeed, it has become an important tool for the promotion of tourism and the economic profitability of these regions, which have long been ignored.

The results also showed that integrated tourism development in the Aurès region could contribute to the reduction of regional disparities, diversification of activities and current income. At the same time, the region would benefit from state support measures such as: infrastructure programmes (tourist, administrative, educational, hotel, sports, etc.) and investments (roads, engineering structures, hydraulic projects (AEP, VRD)\*<sup>133</sup>, electricity, etc.). This would make it possible to integrate and open up this area. Without these efforts, the villages in this region will be deserted and their heritage abandoned. However, if these investments are made, they are likely to create confidence and a dynamic that could attract national and international investors. But the fragility of these areas requires professionals in the field of heritage protection in mountain areas to take into consideration in their projects

- The preservation of the authenticity of these areas.
- The preservation of the natural environment.
- The enhancement of local know-how (carpets, handicrafts, gastronomy etc.).
- The involvement of the local population in all decisions taken concerning their heritage in order to ensure the success of the project.
- Raising awareness among the population and local stakeholders of the importance of cultural and natural heritage for the sustainability of tourism.

This awareness-raising programme will aim to make the local actors and the local population aware of the interest that the preservation of this heritage can have for the economic development of their locality and therefore the conservation of its heritage wealth and its sustainability through the promotion of tourism.

It should also be noted that the tourism sector needs, perhaps more than other sectors to raise the level and quality of its services, a highly competent management and an increasingly qualified workforce in this case, in the hotel industry, animation and tourist guidance. To achieve this, training of the various actors (investors, guides, travel agencies, etc.) is necessary. Taking charge of the human element is an essential condition for the success of any development policy and in particular in the field of tourism.

---

\*<sup>133</sup> AEP: Drinking water supply.

VRD: Roads and other networks.

**Indeed, it is by enhancing this wealth to make it accessible to all, by making cultures and civilisations, improving the living conditions of local populations, and by reducing poverty, that we will give a real sense to the sustainability of tourism development in the Aurès region.**

### **Conclusion:**

The success of any tourism development policy depends essentially on consultation and participation between the State, local stakeholders and indigenous populations. This triptych must take into account the fragility of the sites and the importance of protecting the environment in which the heritage properties are located. Priority must be given to the safeguarding of local architecture, the maintenance of the indigenous populations in their villages, ecological prudence and harmonisation with mountain nature.

It is at this level that the different economic, social and cultural logics can be reconciled. Cultural and heritage tourism as a cultural activity must be part of sustainable development strategies, especially for historic villages in mountain regions. This is not only an economic issue, but also a question of survival of this rich heritage. Indeed, the survival of a heritage depends on these national and international policies, which must be aware of the great responsibility to ensure its maintenance, especially when financial means are lacking and the area to be developed is located in a poor, isolated region, progressively abandoned by its human potential, without which no preservation action is possible. In this respect and in order to succeed in the tasks of enhancing and passing on this heritage to future generations, a committed political will (financial aid, subsidies and supervision) and the mobilisation of all the active forces in society (local authorities and communities, technical services, associations, etc.) are necessary.

On the other hand, if not controlled, tourism integration can have negative effects on the quality of the environment and the host community. It can lead to a pernicious mutation of these components and become the primary cause of destruction, resulting in the disappearance of the elements that constitute its *raison d'être*.

In this perspective, the Aurès in general is ready to play the role of engine for the development of the whole country, but the control of its space must pass by the valorisation of all its cultural and natural components.

### **REFERENCES**

- Andre-Julien CH., 1931, "*History of North Africa Tunisia, Algeria, Morocco*", preface by Stéphane Gsell, (history library), Payot Paris.
- Annex 6 of the "*Practical guide to public contracts for the conservation-restoration of cultural property*", report of the Ministry of Culture of the French Republic, version 2020, p.5.
- Basilico S., 2005, "*Redefining cultural heritage in a globalised world*", Cultures and People, anthropological keys to globalisation, article, l'harmattan, social logics collection, p.15
- Berteloot L., 2008, "*How to include a historic city in a sustainable tourism development process?*" Comparative diagnosis of Sarlat la Canéda and Trogir, Master 2 thesis, University of Toulouse le Mirail Cetaia Department.
- Blasco F., 1996, "*Economia, Turismo et medio ambienté*", publicacion de la univercidad de valencia, Valencia, p 30.
- Cousin S (a). 2006, "*From UNESCO to the villages of Touraine: the political, institutional and identity-related issues of cultural tourism*", article, Autrepart magazine n°40, p.20

- Cousin S.(b) , 2002, "*Identity in the mirror of tourism: uses and challenges of cultural tourism policies*", PhD thesis, School of Advanced Studies in Social Sciences (EHESS), p.56.
- Cultural and Heritage Tourism, 2012, A Guide for Community Leaders a publication of: the Federal/Provincial/Territorial (FPT) Ministers of Culture and Heritage Culture and Heritage Table Federal, Provincial and Territorial (FPT) Ministers of Culture and Heritage, p.18.
- Fagnoni E., 2017, "*Leisure tourism areas*", book, space edition, p. 160
- Francois H., Hirczak M. and Senil N. , 2006," *Heritage and territory: towards a reconstruction of a dynamic and its resources*", article, journal of Regional and Urban Economy, p.690.
- Faublée-Urbain M., 1951, "*Collective shops of the Oued El Abiod (Aurès)*", In: Journal of the Society of Africanists, Vol.21, pp. 139-150.
- Gaid M., 1990, "*Berbers in history from prehistory to the Kahina*", Vol.1, Mimouni edition Algiers.
- Gaudry M.,1929, "*the chaouia woman of the Aurès*", study of Berber sociology, Paul Geuthner Orientalist bookshop, Chihab edition, 1998.
- Guerabi B.,2007, "*the fragmented space of the Aurès habitat in the context of the south western Mediterranean*", PhD thesis, under the direction of Prof. Cyrille Simonnet, Geneva
- Guedjiba A., 2012 , "*The linguistic situation in the central massif of the Aurès*", PhD thesis, Mouloud Mammeri University Tizi Ouzou, pp.22-53-58.
- Gagnon M., 2009 , "*Joyau du patrimoine mondial et tourisme: the example of St. George, Bermudes*", final dissertation, University of Montreal, Institute of Urban Planning, Faculty of Planning, p.46.
- ICOMOS, International Charter on Cultural Tourism: Managing Tourism at Significant Heritage Sites , 1999.
- Implications de la crise du corona virus pour le développement rural, OCDE 2020 ([https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=135\\_135712-a2syvxcawk&title=Implications-de-la-crise-du-coronavirus-pour-le-d%C3%A9veloppement-rural](https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=135_135712-a2syvxcawk&title=Implications-de-la-crise-du-coronavirus-pour-le-d%C3%A9veloppement-rural))
- Lazzarotti O., 2003, " *tourism and heritage* ", article In: Annals of Geography, t.112, n°629, 2003, p.97, p.101.
- Lanzarote Sustainable Tourism Charter, (1995).
- LT. Colonel Delartigue, 1904, of the 3rd Zouaves, "*Aures Monograph*", documents about Batna and its region, Constantine edition, pp.15-.69.
- Mazouz F., 2015, "The renewal of the dilapidated built heritage - the case of the city centre of Oran", PhD thesis, University of Sciences and Technology of Oran Mohamed Boudiaf, p.72 .
- New tailwind for rural tourism, 2022, article in the international journal for rural development RURAL 21 (<https://www.rural21.com/english/news/detail/article/new-tailwind-for-rural-tourism.html>)
- O.M.T, 1980, Manila Declaration on World Tourism
- OMT, 1999, Global Code of Ethics for Tourism.
- Penterest.com
- Schéma directeur des zones archéologiques et historiques ( SDZAH) , 2007, Directorate for the Legal Protection of Cultural Property and the Promotion of Cultural Heritage, report, Ministry of Culture, Algeria, p.68.
- Schéma Directeur D'aménagement Touristique "SDAT 2025" ,2008, Book 1: "The diagnosis: audit of Algerian tourism", Ministry of Land Management, Environment and Tourism (MATET), p.4
- Schéma Directeur D'aménagement Touristique "SDAT 2025" ,2008, Book 2: The strategic plan: the five dynamics and priority action programmes for tourism, p.4
- UNESCO, Heritage and Sustainable Development in the Historic Cities of the Maghreb: Stakes, diagnoses and recommendations, Report of the UNESCO Office in Rabat, Multi-country office for : Algeria, Libya, Morocco, Mauritania, and Tunisia, p.115.
- UNESCO, Mexico City Declaration on Cultural Policies 26 July-6 August 1982, (art 23).
- UNESCO, 2004, Universal Forum of Cultures in Barcelona.
- UNESCO , 2015, Policy for the integration of a sustainable development perspective in the World Heritage Convention processes, p.8.
- <https://www.mculture.gov.dz/index.php/fr/thematique-patrimoine-culturel>.
- <https://www.universalis.fr/encyclopedia/tourism/anthropology/> article written by Doquet A.
- [www.google.com/Rhoufi](http://www.google.com/Rhoufi)
- [www.google.com/ culture in the Aures](http://www.google.com/culture%20in%20the%20Aures)

- <https://www.unwto.org/fr/news/designation-par-l-omt-des-best-tourism-villages-2022>
- <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/ST.INT.ARVL?end=2020&locations=DZ&start=1995&view=chart>

#### About the authors:

**Sonia MECHIAT** is a doctoral student in city and sustainable environment at the University of Salah Bounider, Constantine3. She obtained a master's degree in urban project at the University El Hadj Lakhdar Batna1 in Algeria. She is currently doing a PhD thesis on heritage tourism in historical villages and the valorisation of cultural heritage in the north-eastern region of Algeria. Her research focuses on tangible and intangible cultural heritage, ancestral knowledge and heritage tourism in Algeria. She has published several articles related to her field of research. During her doctoral years, she participated in a series of national and international workshops, conferences and seminars. She also volunteered for inventory projects related to the heritage of historic villages in the Aures region of Algeria.

Throughout her career, she has held several positions: senior architect, teacher of architectural drawing at the professional training centre, teacher of perspective at the Batna School of Fine Arts and teacher of descriptive geometry, workshop and construction module at the Department of Architecture of Batna (El Hadj Lakhdar University).

Among her publications in French and in English

| Title  | Journal   | year of publication     |
|--|---|-------------------------|
| Rhoufi A Historic Village Of The Aures To Be Protected By Tourism  | Revista de turism : Studii și cercetări în turism | ERIH-Plus December 2022 |
| Heritage Enhancement, Tourism And Regional Development: The Case Of The Historical Village Rhoufi In The Aures . | Algerian Journal of Human and Social Sciences     | Category C June 2022    |
| The historic villages of the Aures in Algeria A cultural heritage to be developed                                | Annales du patrimoine University of Mostaganem    | National September 2021 |
| Les Villages Historiques Dans Les Aures : Un Reflet De La Vie Contemporaine Et Un Temoin De L'histoire           | International Journal of Human Settlements        | National June 2021      |
| Le Patrimoine Culturel : Symbole D'identite Et Atout De Developpement (Cas De La Région Des Aurès En Algérie)    | International Journal of Human Settlements        | National June 2021      |
| Les Facettes De L'architecture Traditionnelle Aurassienne, Cas De Rhoufi.  | Science & Technology University of Constantine    | National June 2018      |

**Sonia Mechiat** is the corresponding author and can be contacted at: [architectesonia05@gmail.com](mailto:architectesonia05@gmail.com)

**Djamel DEKOUMI** is a professor at Salah Bou Bnider University in Constantine 3, Algeria. He obtained his degree in architecture in 1980 from the University of Mentouri in Constantine. A year later, he left to continue his studies in England, where he obtained a Certificate in English in 1981 and a Master of Philosophy in Architecture in 1983 from the University of Newcastle Upon Tyne in the UK. On his return, he worked as a teacher at the University of Constantine for several years. A few years later, he decided to return to his studies and do a doctorate at the same university where he had worked for many years. These long years of work enabled him to acquire experience and professional diversity that justified his interest in architecture, heritage preservation and housing. He is currently a professor, member of the Master Teaching Committee (CPM), member of the Doctoral Training Committee (CFD) and coordinator of doctoral training (CFD) at the University of Constantine 3. He is also Chairman of the Scientific Committee of the Urban Technology Management Institute (GTU), team leader and member of several research projects (CNEPRU, PRFU) at the same university. In the course of his professional career, he has published several articles in French and English and supervised several doctoral theses.

## **RHOUFI A HISTORIC VILLAGE IN THE AURES TO BE PROTECTED BY TOURISM**

### **Abstract**

*Today, cultural heritage has become one of the foundations of tourism activity. Wherever it is well managed, tourism investment has a real chance to develop and flourish. A rigorous cultural heritage management strategy can reduce the economic backwardness and marginalisation of historic and traditional villages, particularly those in the Oued Labiod valley in the Aurès, which are the subject of this article, through the promotion of tourism. This article aims to clarify the close link between cultural tourism and heritage enhancement and how this sector can be a resource for regional development.*

**Key words:** *cultural tourism, cultural heritage, sustainable development, Rhoufi, Aures.*

**JEL Classification:** Q01 R11 Z10 Z32

### **Introduction**

Thanks to the diversity of its cultural and natural resources, its geographical position and its openness to the Mediterranean, Algeria offers extraordinary opportunities to develop different types of tourism, far from the classic services offered by seaside or spa towns.

In sites under-exploited by tourists or still little known by tourists and tour operators, the promotion of cultural tourism could be a lever for the revaluation and conservation of their cultural and natural heritage, their opening up and their development. The Aurès region is the best example of this reality. Despite its potential, it appears as an endangered area, poorly integrated into the national economy and subject to various forms of aggression. Although symbolised by its traditional villages with their authentic architecture and particular way of life, it is undergoing a very advanced process of socio-economic and cultural degradation due to

both natural and human factors. The traditional habitat is gradually being abandoned and the villages have become soulless and completely ignore the original physical and cultural characteristics of the thousand-year-old villages, and this is the case of the village Rhoufi .

A village considered as a real vector of a rich and diversified culture, which constitutes an important economic potential for the region, but which remains little and badly valorised and totally abandoned by its inhabitants.

It is clear that, despite all efforts, the Aurès remains one of the most isolated, disadvantaged and underdeveloped regions in terms of tourism. However, *isn't it time to think about enhancing our thousand-year-old history and reconnecting with our cultural roots, long forgotten or often neglected due to a lack of research in this field?* It is with this in mind that the **historical village Rhoufi** in the Aurès was chosen as a field of study on the theme of the



enhancement of cultural heritage and tourism development.

However, the question that concerns us is: *is tourism a solution for the protection of Rhoufi, a historic village in the Aurès?*

Tourism is one of the most important sectors, given the role it plays in development and job creation, but it is also a catalyst for social and spatial transformations in the various regions benefiting from the tourist boom.

But tourism activity will not be an effective instrument in the fight against poverty in mountain areas, will not allow cultural exchanges and will not generate economic and social development if it is not designed for and by the local population, and if the cultural heritage of the region is not promoted.

Indeed, it is with the aim of bringing elements of answer to the problem of the valorisation of this cultural heritage that the historical village Rhoufi was chosen. It is a potentially favourable field of investigation for an empirical study of qualitative type. This method offers us the possibility to observe and understand more closely the problems that this part of the country really suffers from, while involving direct contact with the research subjects through interviews and direct observations in the environment of the actors. We believe that such a study will make an important contribution to the promotion of cultural tourism in the historic villages of the region, especially in **Rhoufi**.

In this context, it is important to use the cultural heritage of the village to meet the needs of tourism, especially cultural tourism. Nevertheless, as cultural heritage has become one of the most important tourism activities today, wherever it is well managed, tourism investments have a real chance to develop and flourish.

But this tourist activity can only flourish by combining the efforts of all the local initiatives, associations and especially the State, which deserve more interest from the public authorities and encouragement on the socio-economic level, by giving particular interest to this village from the point of view of basic infrastructures, tourist facilities and by integrating it into projects with tourist potential. However, this activity must be well managed, and particularly in these fragile areas, tourism exploitation must be compatible with the protection of the cultural and natural environment.

**From this point of view, it seems that cultural tourism is today the best way to contribute to the sustainable development of the cultural heritage of our historic village and of the whole region.**

## **METHODOLOGY**

### **II.1.TOURISM: A FACTOR IN THE PROTECTION OF HISTORIC VILLAGES**

The role of tourism as a vector of development is no longer in question today, although it has long been "locked" in an economic apprehension which analysed it solely in terms of financial flows without taking account of its cultural dimensions. This is despite the fact that today's tourists are more demanding than those of a few years ago, have a wide range of interests and wish to travel the world in search of cultural and heritage sites in order to enrich their knowledge and participate in local creative activities while being in direct contact with the local population.

In this case, the host society has a very important role to play, in order to be able to satisfy the needs and objectives of tourists and to diversify its economy, it must be

**Journal Of Tourism**  
**[Issue 34]**

aware that the only means by which it can guarantee its economic development and promote its heritage wealth is undoubtedly the quality of its tourist offer, nevertheless, poor management of this offer can lead to unsatisfactory results, which the guide for community project managers explains as follows "[...] *we have our own ideas about what visitors should experience. But if we don't present these experiences as enjoyable, relaxing and fun, our message may go unnoticed, or worse, misunderstood*" (Guide, cultural and heritage tourism, 2012,p.18).

The aim is not only to preserve the cultural potential, but also to allow as many tourists as possible to enjoy the thousand-year-old history of the historical villages visited. **It should be noted that the tourism offers and the improvement of the quality of the services provided are essential elements for the competitiveness of a destination.** Thus, this sector can generate tangible and intangible social benefits, in addition to the economic benefits of a destination. It offers visitors the opportunity to experience the living heritage of the historic villages visited and has the power to bring local people together around a common project. Thus, community developments carried out in the name of tourism contribute to improving their quality of life, conserving their heritage and giving them a sense of pride. Indeed, tourism has the power to create jobs at all levels in the various sectors of the economy, including transport, hotels, restaurants, communications, IT, and so on . In addition, many other sectors such as

agriculture, architecture, handicrafts and cultural activities can benefit, to varying degrees, from the tourism industry. In addition to these benefits, tourism, and in

particular cultural tourism, promotes the preservation and protection of important local resources, especially in historic villages: it preserves the traditions, customs and culture of the communities, offers experiences to visitors attracted by history, allows the preservation and enjoyment of the arts which also benefit the local population... Knowledge, encounters, exchanges and the lowering of prejudices are also benefits of tourism. Indeed, tourism is an important activity because of the migration of populations it generates and the transformation of places.

Today it is becoming one of the most characteristic elements of modern times, but only if it is well managed, as we have already explained and as Saskia Cousin also emphasised in her article when she stated that "*Tourism, to be positive, must therefore be cultural and controlled*" (Cousin S. , 2006, p.20). as excessive or inappropriate use leads to the alteration or destruction of cultural and natural historical sites and monuments.

With the promotion of tourism, historic villages have discovered their heritage and its enhancement and many of them have made this sector a main axis of their economic development strategy. Thus, heritage has been given a market value. It has also become the brand image of many destinations.

Tourism also allows to collect funds thanks to the different tourist taxes (guided tours, access to monuments, consumption on the spot...) which are used for the enhancement and conservation of heritage. In this context, tourism must be considered as the most important means of promoting and

preserving heritage, as it is the saviour of heritage and contributes to its transmission from generation to generation and "[...] *without tourism it is not possible to live, experience or feel cultural diversity through the aesthetic emotions it arouses and the understanding of the values it expresses*" (UNESCO, 2004, Forum of Cultures).

It is this strong link that leads us to be more and more interested in our heritage. The interest that we can attribute to it is its valorisation in the eyes of its visitors, that is to say giving it back its noble place in the cultural and natural environment where it is located.

**From what has been said, we can see that tourism is necessary for the cultural heritage of historic villages because it has allowed them to accelerate their development and to manage to protect and conserve it.**

But despite the fact that tourism and heritage are closely linked and have multiple relationships, their development policy is still lagging behind in our country, Algeria, despite the efforts made.

### **III. THE AURÈS REGION AND ITS HISTORICAL VILLAGES**

#### **III.1. HERITAGE AND TOURISM IN THE AURÈS**

The Aurès is a partly mountainous region in north-eastern Algeria, distinguished by a rich and varied cultural and natural heritage, which makes it one of the best tourist destinations in Algeria (Fig. 1).



**Figure 1- Geographical location of the Aurès**

Source : [www.google.com/Aurès](http://www.google.com/Aurès) Algeria

The villages of this region are distinguished by a particularity in the architecture and a specificity in the topography and the climate. These constraints have guided the inhabitants of the Aurès to take all possible measures to harmonise their habitat with this natural environment.

The construction techniques used are still visible today and reveal the genius of its builders.

This vast territory is composed of several historical villages that are geographically almost identical, with a diverse world of traditional lifestyles and cultures that are the main sources of inspiration and attraction for culture-loving tourists. But these remain little or not valorised; a situation that leaves us with a great desire for their safeguarding and valorisation. For it is this cultural and natural heritage that makes this part of the country so unique.

Indeed, this region has many cultural and natural resources that could be used to promote its tourism and develop its economy. It also allows the development of a variety of tourism products thanks to its great cultural, archaeological and religious potential. However, these resources are still under-

exploited and are deteriorating day by day. It is our duty to enhance this heritage, starting from the grassroots level, i.e. the local level, which will undoubtedly allow this region to open up to the outside world and to pass on its history and its riches, and this can only be done through the tourism sector. Thanks to **cultural and sustainable tourism**, aimed mainly at people wishing to discover the cultural richness of the historical and traditional villages and the great natural spaces, this part of the country can become a real tourist pole capable of competing with the other tourist villages in the country.

However, tourist visits will allow tourists to discover the richness of the Aurès with its various natural sites, its tourist products as well as its historical and cultural heritage which has encompassed all the human civilisation that the region has known.

Furthermore, the concept of tourism requires the implementation of a strong, attractive and long-term communication strategy. However, the integration of the socio-cultural factors specific to the Berber population of the region is essential for the successful development of cultural tourism in its historic villages.

It is not only a question of preserving a cultural potential, but also of allowing a maximum number of visitors to enjoy the enchanting landscapes of the region and its historic and traditional villages. One of the most important of these is the historic village of Rhoufi, a traditional village with vernacular architecture that has always attracted a large number of visitors. Its architectural and natural particularity has made it one of the best tourist destinations in Algeria, which has always aroused the curiosity of culture-loving tourists despite its degraded state. It should be noted that, despite the interest given to historic towns and villages in Algerian legislation, several regions with cultural riches that could

meet all the motivations inherent in tourism and promote the economic development of the country have remained forgotten. This is particularly true in the mountainous or rural areas where the best historic villages are located. These villages, which performed vital functions in the life of traditional societies, are now empty and totally abandoned. This situation is getting worse every day and requires urgent action.

### **III.2.TOURISM POTENTIAL OF THE HISTORIC VILLAGE OF RHOUFI**

The village of Rhoufi has a great potential for tourism. The diversity of its natural data, the richness of its culture, combined with its ethnic diversity constitute a real variety of landscapes, people and customs. This potential is still largely under-exploited and under-valued.

This diversity of wealth constitutes a definite development opportunity for this village and the entire region, especially as it suffers from territorial marginalisation (it is not located on the axis of regions with development potential). Also a lack of reliable economic resources and underemployment to stabilise its inhabitants, who abandon their native village in search of better and more modern living conditions in other localities, creates among the Berbers of the Aurès an attachment to this land. This can only be done with the participation of the local actors and the population and by enhancing all the local assets.

#### **III.2.1. PRESENTATION OF THE VILLAGE**

Rhoufi is a vernacular village located in the heart of the Oued Labiod valley, which is one of the main valleys of the Aures region. In addition to its geographical position, this

village has always been characterised by a vernacular architecture perfectly integrated into its natural context. It was built with one main concept in mind: "seeing without being seen". The spirit of protection against the various types of attacks led the indigenous population to choose a site that was inaccessible but had many prospects.

The land is in the form of natural balconies, cut into the rock, which attracted the Berber man (Chaoui) because of the mildness of the climate of the region and the protection offered in case of trouble. Indeed, this natural shape of the land has made this village famous on the national and international territory under the name of: "Rhoufi balconies" (Fig.2).



**Figure 2 - Natural balconies cut into the rock.**

Source: Author

On the territory of Ighassiren in a municipality of Ghassira in the Aurès, the Oued Labiod has carved out a veritable canyon in the sedimentary rock of the subsoil, at the bottom of which stretches a ribbon of palm groves, following all the meanders: it is the "**Canyon of Rhoufi**" (Fig.3) and ( Fig. 4).



**Figure 3 - Rhoufi Canyon**

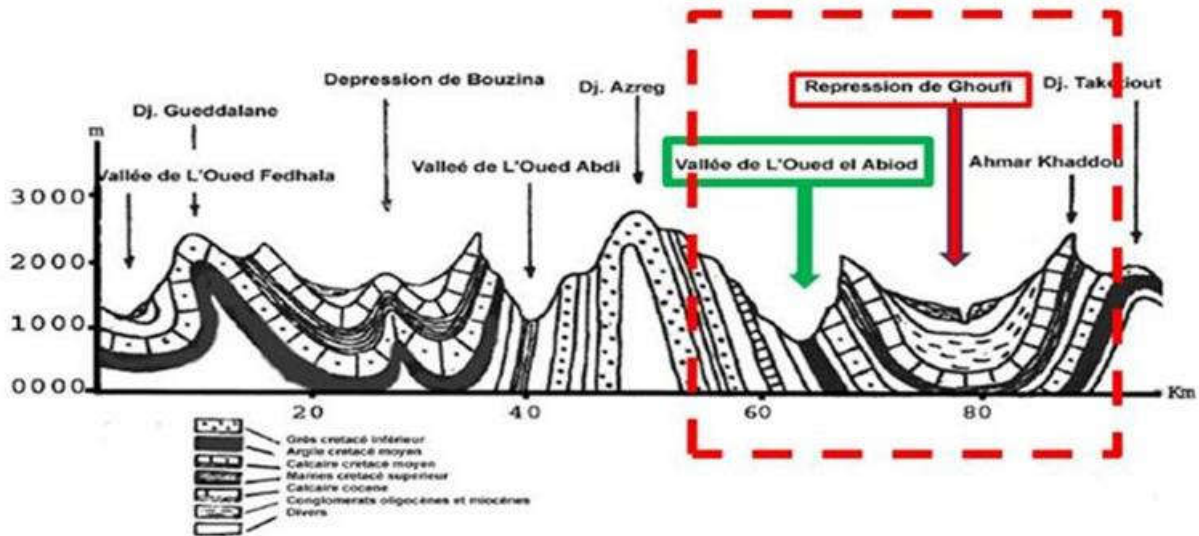
Source: [www.google.com/Rhoufi](http://www.google.com/Rhoufi)



**Figure 4- Palm groves at the bottom of the Canyon**

Source: Author

It is a rugged, deeply ravined plateau, with an average altitude of 700 metres, sloping from north-east to south-west, and wedged like a corridor between two folds of the massif: the Djebel Krouma chain to the north-west and the Djebel Ahmar Khaddou to the south-east. The houses are clinging to the limestone walls of the canyon and have the same colour as the rock. The historic village of Rhoufi is located here (Fig.5).



**Figure 5 - Cross section of the Aurès massif**

Source: Phillipe Thiriez, 1986 / Processing: Author

The historical village of Rhoufi is located at the south-western end of the Aurès in a pre-Saharan area at the southern end of the commune of Ghassira, daïra of T'kout, along the national road RN°31 leading from Batna to Biskra (Figure 6), (Figure 7) and (Figure 8).

### III.3. CULTURAL CHARACTERISTICS OF THE HISTORIC VILLAGE RHOUFI

The historic village Rhoufi is characterised by a centuries-old practice and way of life, testifying to a strong bond between Berber man and his natural environment. The topography of the land led the inhabitants to build solid and resistant dwellings in the form of caves clinging to the hillside, which still defy the various hazards of time (Figure 9).



**Figure 6- Geographical location**

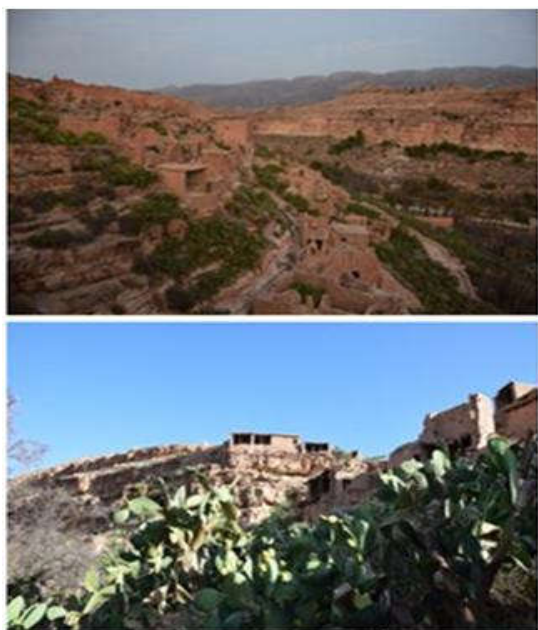


**Figure 7-Geographical location of the village**



**Figure 8: View from the bottom of the village Rhoufi**

Source : Author



**Figure 9- vernacular dwellings in the village Rhoufi**

Source: Author

The village had also attracted one of the most prestigious hotel chains of the time. The Transatlantic, which built a hotel there in 1902 for the tourist comfort of French army officers, colonists and metropolitans. It was part of the hotel chain of the time, as the region was considered one of the best tourist destinations in Algeria. It was therefore a sort of stopover lodge integrated into the regional tourist circuit. It is a long building with a surface area of 605 m<sup>2</sup>, and with its fourteen rooms (14), it constituted a place of rest for tourists after the hard hikes ( Fig.10).



**Figure 10- The transatlantic hotel in Rhoufi village**

Source: Author

Indeed, other socio-cultural and economic spaces are still present, such as places of worship, education and gathering, which strengthen the links between members of the same community: mosques and prayer halls, Koranic schools, zaouïas, collective granaries, etc.

But the life of this Berber village is not limited to the particularity of its vernacular architecture, its universe is also diversified in terms of traditional ways of life and oral expression. It is in this part of the Aurès that the oral tradition has remained the most deeply rooted. Songs, which for thousands of years, still punctuate daily life, no wedding, no seasonal festival, no religious celebration is done without the dance and song of the "Rahaba". A Chaoui (Berber) dance is admired by all tourists who come to discover the culture of the region as shown in the figures above (Fig.11) .



**Figure11- Rahaba song and dance**

Source: Author

The woman had an important place in the economic life of the village, which is why her presence in the souk (market) is a sign of strength and dynamism alongside the man thanks to the different handicrafts she makes, which have always fascinated and attracted a large number of tourists. Thus, the houses were centres of different handicraft activities of the women such as weaving wool or goat hair, pottery, esparto and so on . which they always try to pass on to their children as shown in the following figures (Fig.12-13)



**Figure 12- Berber woman carpet weaver**  
Source: Author



**Figure 13- Berber woman potter**  
Source: Auteur

There were also other activities practised by men in this village such as ironwork, leatherwork, babouche makers, jewellers, etc but the essential work was that of the land with a very old irrigation technique practised since the Roman presence. Thanks to the physical and climatic diversities that have given this region a very varied agriculture (forage crops, market gardening, cereals, etc), the methods of cultivation and breeding passed on by the ancestors have also been preserved and some men try to pass them on to their children in the hope of preserving these ancestral practices.

All the elements around which the life of the Berbers of the historical village Rhoufi was organised, constitute its cultural heritage: a richness, a culture and an art that reflect contemporary life and bear witness to the history of this Berber society.

Because of the richness, diversity and quality of its potential, this village lends itself well to an operation to enhance its endangered

cultural heritage, a real asset for promising tourism development.

**Investing in heritage is a way of guaranteeing its economic development and saving its history and identity.**

#### **IV. RESULTS**

This study showed that the village of Rhoufi is rich in cultural potential but poor in action due to its marginality and the total absence of a policy for the promotion and enhancement of its heritage, which has made it poorly known and underdeveloped economically and for tourism. Indeed, the tourist offer of the region presents a certain number of weaknesses, such as the total absence of hotel structures and infrastructures, the abandonment and degradation of historical and traditional villages and the degradation of the natural environment, which only a tourism policy could remedy.

However, the strength of attraction of our study area lies in the importance of its cultural and natural wealth, which predisposes it to become a very important tourist area, both nationally and internationally. The region, in general, is ready to play the role of engine for the development of the whole country, but the mastery of its space must pass by the valorisation of all its cultural and natural components. Despite competition from other regions, this part of the country manages to maintain a leading role thanks to its attractive landscapes, its climate and its historical, cultural and artistic heritage. These assets offer strong opportunities for tourism development in terms of discovery tourism and ecotourism. On the cultural level, many elements of the historical and traditional heritage are able to reinforce the landscape products.

The analysis of the potential of Rhoufi village highlights the contrast between its natural (landscape diversity) and cultural (tangible and intangible) assets and the importance of enhancing them. Their development will



contribute to the influence of the whole region and to its economic development.

We believe that the promotion of the tourism sector in our study area will slow down the rural exodus by creating jobs, bringing support to this area, allowing the local development of transport, hotel (accommodation), educational, administrative, cultural and leisure infrastructures and could have considerable financial benefits that will allow the maintenance of its heritage. In addition, many other sectors such as agriculture, architecture, handicrafts and cultural activities can benefit, to varying degrees, from the tourism industry.

This research has also shown that cultural tourism is the main means of keeping alive the cultural heritage of the historic villages of the Aurès region, notably the village Rhoufi, and has a very important economic and socio-cultural impact on their development. However, it offers visitors the opportunity to discover the history and living heritage of the region.

Indeed, this type of tourism is a credible economic activity in this part of the Aurès. On the condition that this sector is controlled in order to avoid the harmful effects that it can cause, such as the degradation of the landscape, the destruction of fundamental traditional values, pollution, etc.

Consequently, any planning and development policy must integrate the preservation and enhancement of cultural and natural resources. This development requires a global approach to the territory, supported by effective knowledge. The involvement of the local population is a determining factor in the success of these development projects.

In this respect, the brand image of this Chaoui country can be based on the elements which characterise its identity and which are:

- The different valleys with a diverse world in terms of traditional ways of life, human densities, material cultures and particular topography;
- The presence of a unique forest massif in Algeria;
- The variety and quality of its cultural and natural wealth between (archaeological sites historical or traditional villages and national park)...

**Nevertheless, the development of these undeniable potentialities can give rise to a thriving tourism industry.**

## **V. DISCUSSION AND CONCLUSION**

The cultural heritage of the historic villages is a very impressive attraction for tourists, it shines in their eyes. In this context, it should be promoted in the sense of deepening the knowledge of foreigners about the customs and culture of the inhabitants of these villages, especially those located along the valleys.

It must be stressed that the task of enhancing cultural heritage is difficult when financial means are lacking. It is all the more difficult when the area to be enhanced is located in a poor, isolated region, progressively abandoned by its human potential, without which no preservation action is possible. Indeed, the involvement of this population and the orientation of its work force, both at the level of projects and punctual and daily actions, is a determining factor. Reversing this trend requires, above all, a committed political will (financial aid, subsidies and supervision) and the mobilisation of all the active forces in society (local authorities and communities, technical services, and so on .). And this, in order to achieve the objectives of enhancement which allow the revitalisation of this rich heritage and its development as a tourist attraction. In this case, cultural tourism must be taken into account in tourism development studies.

## Journal Of Tourism [Issue 34]

It is the responsibility of the Ministry of Culture and its decentralised structures to participate in these studies and to provide guidelines for the enhancement of cultural heritage, including the vernacular architecture of historic villages. The combination of purely technical restoration efforts and social, cultural and environmental rehabilitation would allow these historic villages to regain the architectural quality and landscape beauty they are losing, as well as their integration into contemporary life. In order to achieve this, cultural tourism must allow the reuse or conversion of old abandoned

buildings and ensure the financing of restoration actions. The conservation of these historic villages is therefore of great importance for the national culture, identity and economy, and is of great international interest.

Indeed, cultural heritage needs tourism to ensure its globalization and sustainability. From this point of view, **tourism is a better solution for the protection of Rhoufi village, a historical village in the Aurès, in response to our research question.**

### VI. REFERENCES

- Andre-Julien CH., (1931), "*History of North Africa Tunisia, Algeria, Morocco*", preface by Stéphane Gsell, (history library), Payot Paris.
- Annex 6 of the "*Practical guide to public contracts for the conservation-restoration of cultural property*", report of the Ministry of Culture of the French Republic, version 2020, p.5.
- Basilico S., (2005), "*Redefining cultural heritage in a globalised world*", Cultures and People, anthropological keys to globalisation, article, l'harmattan, social logics collection, p.15
- Berteloot L.,(2008), "*How to include a historic city in a sustainable tourism development process?*" Comparative diagnosis of Sarlat la Canéda and Trogir , Master 2 thesis, University of Toulouse le Mirail Cetia Department.
- Blasco F., (1996), "*Economia, Turismo et medio ambienté*", publication de la univercidad de valencia, Valencia, p 30.
- Cousin S (a). (2006) ,"*From UNESCO to the villages of Touraine: the political, institutional and identity-related issues of cultural tourism*", article, Autrepart magazine n°40, p.20
- Cousin S.(b) , (2002), "*Identity in the mirror of tourism: uses and challenges of cultural tourism policies*", PhD thesis, School of Advanced Studies in Social Sciences (EHES), p.56.
- Cultural and Heritage Tourism, (2012), A Guide for Community Leaders a publication of: the Federal/Provincial/Territorial (FPT) Ministers of Culture and Heritage Culture and Heritage Table Federal, Provincial and Territorial (FPT) Ministers of Culture and Heritage, p.18.
- Fagnoni E., (2017), "*Leisure tourism areas*", book, space edition, p. 160
- Francois H., Hirczak M. and Senil N. , (2006),"*Heritage and territory: towards a reconstruction of a dynamic and its resources*", article, journal of Regional and Urban Economy, p.690.
- Faublée-Urbain M., (1951), "*Collective shops of the Oued El Abiod (Aurès)*", In: Journal of the Society of Africanists, Vol.21, pp. 139-150.
- Gaid M., (1990), "*Berbers in history from prehistory to the Kahina*", Vol.1, Mimouni edition Algiers.
- Gaudry M.,(1929), "*the chaouia woman of the Aurès*", study of Berber sociology, Paul Geuthner Orientalist bookshop, Chihab edition, 1998.
- Guerabi B.,(2007), "*the fragmented space of the Aurès habitat in the context of the south western Mediterranean*", PhD thesis, under the direction of Prof. Cyrille Simonnet, Geneva
- Guedjiba A., (2012) , "*The linguistic situation in the central massif of the Aurès*", PhD thesis, Mouloud Mammeri University Tizi Ouzou, pp.22-53-58.
- Gagnon M., (2009) , "*Joyau du patrimoine mondial et tourisme: the example of St. George, Bermudes*", final dissertation, University of Montreal, Institute of Urban Planning, Faculty of Planning, p.46.
- ICOMOS, International Charter on Cultural Tourism: Managing Tourism at Significant Heritage Sites , 1999.
- Lazzarotti O., (2003), " *tourism and heritage* ", article In: Annals of Geography, t.112, n°629, 2003, p.97, p.101.
- Lanzarote Sustainable Tourism Charter, (1995).
- LT. Colonel Delartigue, (1904), of the 3rd Zouaves, "*Aures Monograph*", documents about Batna and its

- region, Constantine edition, pp.15-.69.
- O.M.T, (1980), Manila Declaration on World Tourism.
  - OMT, (1999), Global Code of Ethics for Tourism.
  - Penterest.com
  - UNESCO, Mexico City Declaration on Cultural Policies 26 July-6 August 1982, (art 23).
  - UNESCO, (2004), Universal Forum of Cultures in Barcelona.
  - UNESCO , (2015), Policy for the integration of a sustainable development perspective in the World Heritage Convention processes, p.8.
  - [https://www.universalis.fr/encyclopedia /tourism/ anthropology / article written by Doquet A.](https://www.universalis.fr/encyclopedia/tourism/anthropology/)
  - [www.google.com/Rhoufi](http://www.google.com/Rhoufi).
  - [www.google.com/ culture in the Aurès.](http://www.google.com/culture%20in%20the%20Aur%C3%A8s)

**Articles 3:** ( Date de publication le 18/06/2022)

<https://www.asjp.cerist.dz/en/Articles/579>

**Algerian Journal of Human and Social Sciences Revue  
algérienne des sciences humaines et sociales ISSN :  
2588-1558 / EISSN : 2710-8635**

**Volume: 06 / N°: 01  
(Juin 2022), p423-443  
Catégorie "C"**

**Valorisation Du Patrimoine, Tourisme Et Développement Régional : Cas Du Village  
Historique Rhoufi Dans Les Aures**

**Heritage Enhancement, Tourism And Regional Development: The Case Of The  
Historical Village Rhoufi In The Aures .**

**Résumé**

Cet article s'inscrit dans la problématique générale de la valorisation du patrimoine culturel pour un développement touristique prometteur du village historique Rhoufi dans les Aurès. Ce village est doté, en plus d'un relief et d'un climat qui le privilégient, d'une culture riche, authentique et diversifiée, dont le potentiel, comme levier de développement économique et social est sous-exploité. C'est la raison qui nous amène à entrevoir une grande volonté de sauvegarder et de valoriser ses richesses dans le but de promouvoir son tourisme culturel.

**Mots clés :** Patrimoine culturel - tourisme - mise en valeur - développement - Rhoufi- Aurès .

**Abstract :**

This article is part of the general problem of the enhancement of cultural heritage for a promising tourist development of the historical village of Rhoufi in the Aurès. This village is endowed, in addition to a relief and a climate which privilege it, with a rich, authentic and diversified culture, whose potential, as a lever of economic and social development is under-exploited. This is the reason that leads us to foresee a great willingness to safeguard and enhance its wealth with the aim of promoting its cultural tourism.

**Key words :** Cultural heritage - tourism - development - Rhoufi-Aurès .

## **1. Introduction**

Il serait intéressant de noter d'emblée que la notion de patrimoine est loin d'être récente ; les pays les plus développés ont montré un intérêt pour l'héritage de leur passé. C'est un témoignage qui permet à l'homme de voir, d'identifier et de s'approprier l'espace dans lequel il vit. Aujourd'hui, le concept de patrimoine s'est considérablement élargi, puisqu'il a dépassé les limites de la classification ou des actions spécifiques de sauvegarde, pour atteindre même la gestion dynamique et globale du territoire. Les politiques patrimoniales de plusieurs pays se sont déployées et se sont ouvertes à plusieurs domaines, dont la culture, l'histoire, l'urbanisme, l'environnement, etc. En effet, la **mise en valeur** du patrimoine devient aujourd'hui de plus en plus un enjeu important dans les projets de revitalisation des sites historiques et culturels. Les dernières décennies ont vu une évolution dans la définition de ce concept. Plusieurs chercheurs ont constaté la modification et le développement accéléré de la signification de ce dernier, ainsi que la généralisation de son utilisation. Aujourd'hui, cette définition fait référence à tout ce qui témoigne de l'évolution de la société et conserve la mémoire des activités humaines abandonnées ou en voie de l'être. Elle s'est toujours et en permanence ouverte et élargie à la réalité sociale, économique et culturelle contemporaine. Il est devenu un terme polysémique utilisé par des disciplines multiples mais souvent cloisonnées, juxtaposant différentes analyses : historiques, artistiques, sociologiques, économiques, etc.

## **2. Patrimoine culturel**

Le patrimoine culturel ne concerne pas seulement les monuments et les collections d'objets. Tel que défini par l'UNESCO, il comprend également toutes les traditions et expressions orales dont nous avons hérité et que nous devons transmettre aux générations futures. Son importance réside dans la richesse des connaissances et des compétences qu'il transmet de génération en génération. Cette transmission des savoirs, comme le souligne Abdallah Alsalmo (2011), a une valeur sociale, économique, culturelle et juridique qui concerne tous les acteurs, de près ou de loin.

## **3. L'importance du patrimoine culturel pour la société d'accueil**

Dans le monde d'aujourd'hui, le patrimoine culturel est un enjeu majeur. Sa préservation est devenue plus qu'une nécessité, elle est devenue une urgence qui nécessite l'implication de différents acteurs publics et privés. Il faut savoir que ce n'est pas seulement en visitant des monuments et des sites patrimoniaux que les touristes découvrent le patrimoine culturel du lieu qu'ils visitent, mais avec beaucoup de passion, car les richesses du passé imprègnent les comportements et les pratiques d'aujourd'hui. Dans ce contexte, la société d'accueil a un très grand rôle à jouer, afin de pouvoir satisfaire les besoins et les objectifs des touristes et diversifier son économie. Elle doit être consciente que le seul moyen par lequel elle peut garantir son développement économique et promouvoir sa richesse patrimoniale est sans aucun doute la qualité de son offre touristique. Néanmoins, une mauvaise gestion de cette offre peut conduire à des résultats insatisfaisants. Parce que le

touriste d'aujourd'hui est plus informé sur l'offre touristique et plus exigeant que le touriste d'il y a quelques années, et parce que ses objectifs vis-à-vis d'une destination donnée ont considérablement évolué dans le temps. Pour ces raisons, et afin d'atteindre cet objectif, il est important que les collectivités souhaitant diversifier leur économie par le tourisme prennent en compte l'évolution des visiteurs d'une part, et la participation de la population locale dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs projets de développement du patrimoine d'autre part, conformément à la recommandation de l'ICOMOS (1999) à ce sujet.

#### **4. Gestion et valorisation du patrimoine culturel**

Il est sûr, que le patrimoine, quelle que soit sa nature, doit être géré à plusieurs niveaux : local, national et international. Cette action doit se concentrer sur la valeur attribuée par les différents groupes à leur patrimoine afin de permettre sa patrimonialisation. La bonne gestion d'un patrimoine commun favorise son évaluation, qui à son tour permettra de développer des politiques qui faciliteront sa préservation et sa diffusion une fois bien harmonisées afin d'atteindre des niveaux de développement économique et de bien-être pour toute la population. A cette égard, la diversité et le grand nombre d'acteurs institutionnels, privés ou étatiques, nationaux ou internationaux, concernés par la question de la préservation du patrimoine culturel sont sans doute des atouts susceptibles de générer une synergie productive. Leur coordination et leur concertation contribueront certainement à l'optimisation de leurs actions à la préservation du patrimoine de l'humanité, ce qui permettra de le transmettre de génération en génération. Car le désir de conserver son patrimoine découle généralement d'un sentiment de perte de racines et de l'identité culturelle qui est censé relier les individus et les communautés à un continuum sûr face à des changements dont le rythme et l'impact sont sans précédent. Parce que selon la citation de Jean-Jacques Rousseau (1755). "*le premier sentiment de l'homme fut celui de son existence, son premier soin celui de sa conservation*".

Cependant, la conservation se réfère à la fois à l'action de maintenir intact un bien culturel (en le préservant de la destruction ou de l'altération) et à l'intervention effectuée pour empêcher sa détérioration et prolonger sa vie. En effet, **la préservation du patrimoine** est aujourd'hui pratiquée dans la plupart des pays du monde et est supervisée par des institutions spécialisées dans ce domaine, tant au niveau national qu'international. **Elle devient une exigence pour l'homme contemporain, non pas par nostalgie du passé, mais comme une démarche qui trouve ses origines dans un passé glorieux.**

#### **5. Patrimoine culturel et tourisme dans la politique algérienne**

L'Algérie est un pays doté d'un patrimoine culturel et naturel aussi riche que varié, dont il a hérité à travers les différentes civilisations qui lui ont succédé. Ces trésors sont restés le témoignage d'une civilisation, tant urbaine que rurale, qui varie d'est en ouest. Ce sont des lieux de mémoire qui, une fois mis en valeur, peuvent contribuer au développement économique et social du pays et de la région à laquelle ils appartiennent. Malheureusement, ce riche patrimoine est aujourd'hui mal exploité et commence à dépérir à un rythme très avancé, alors qu'il constitue un moteur du développement touristique.

**Valorisation Du Patrimoine, Tourisme Et Développement Régional : Cas Du Village**  
**Historique Rhoufi Dans Les Aures**

En effet, au lendemain de l'indépendance (après 1962), l'Etat algérien s'est concentré sur le besoin urgent de logements. Cette préoccupation n'a pas permis au gouvernement d'accorder l'importance nécessaire à la préservation du riche patrimoine du pays, qui pourrait constituer un investissement très rentable pour la promotion et le développement du tourisme, en particulier du tourisme culturel. Ce n'est que dans les années 1970 que l'État a commencé à réfléchir aux villes et à leur avenir, c'est-à-dire à prendre en considération les centres anciens et les villages historiques, mais les résultats sont encore insatisfaisants à ce jour...

## **6. Législation algérienne en matière de protection du patrimoine culturel**

### **6.1 Avant l'indépendance (avant 1962)**

En Algérie, la notion de patrimoine a été introduite au 19<sup>ème</sup> siècle, c'est-à-dire pendant la colonisation française, lorsque la nécessité de répertorier les monuments intéressants du pays est apparue, d'où les premières tentatives d'inventaire entreprises entre 1840 et 1846 par deux architectes français (Amable Ravoisié et Charles Texier). Cela a conduit à la promulgation de plusieurs lois pour protéger et mettre en valeur le patrimoine présent en Algérie, au début ces opérations concernaient particulièrement les sites et monuments historiques de l'époque romaine, mais par la suite elles ont été étendues à la mise en valeur du patrimoine local algérien, et avec l'apparition de la loi de 1930 la notion de patrimoine naturel a été introduite.

Parmi ses textes fondamentaux, il convient de rappeler :

- a. Décret du 14 septembre 1925 concernant les monuments historiques en Algérie, modifié par des décrets des 3 mars 1938 et 14 juin 1947 et la loi du 21 novembre 1954;
- b. Loi française du 2 mai 1930 relative aux monuments naturels et sites de caractère artistique, historique, scientifique légendaire et pittoresque, et l'ensemble des textes qui l'ont complétée et modifiée notamment :
- c. Décret du 9 février 1942 étendant à l'Algérie la loi du 27 septembre 1941 confirmée par l'ordonnance du 18 septembre 1945 sur les fouilles intéressant la préhistoire, l'histoire, l'art et l'archéologie;
- d. Arrêté du 26 avril 1949 modifié et complété portant création en Algérie de circonscriptions territoriales pour la surveillance des gisements archéologiques et préhistoriques".

### **6.2 Après l'indépendance (à partir de 1962)**

Immédiatement après l'indépendance, avec la promulgation de la loi n° 62-157 du 31 décembre 1962, l'Algérie a reconduit la législation française applicable aux monuments historiques dans ses dispositions non contraires à la souveraineté nationale. Six ans plus tard, plusieurs sites et monuments historiques ont été classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire en vertu de l'ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels. Quelques années plus tard, avec la promulgation de la loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du

patrimoine culturel, l'État a tenté de combler le vide juridique en matière de protection du patrimoine, qui a été suivi par plusieurs autres textes complémentaires. La loi (98-04) a permis la reconnaissance des zones historiques gérées par le Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.P.S.M.V) comme instrument de protection spécialisé. Ce dernier a alors créé des zones de protection appelées secteur sauvegardé futur pour devenir (P.P.S.M.V.S.S). L'objectif de ces zones est de concilier la **préservation du patrimoine culturel avec le développement** socio-économique d'une population.

Malheureusement, malgré cette initiative, de nombreux lieux de mémoire et de culte sont encore dans un état de délabrement. Une situation qui ne contribue pas à l'amélioration des conditions de vie de la population, de l'offre touristique et de son extension au tourisme culturel.

## **7. Perspectives de valorisation du patrimoine culturel**

### **7.1 Patrimoine matériel**

Depuis la promulgation de la loi 98-04 du 15/06/1998 ( Publiée au Journal Officiel du 17 juin 1998, n° 44, p. 3), le patrimoine culturel a connu une évolution majeure. L'objectif de l'État est de faire de cette richesse, selon le guide du maître d'ouvrage communautaire, 2012, "*un facteur déterminant de l'identité culturelle et une ressource économique potentielle à sauvegarder*"<sup>1</sup>. Sauf que les textes d'application de cette loi n'ont été mis en oeuvre que tardivement (entre 2002 et 2007).

**7.2 Patrimoine culturel immatériel** La loi n° 98-04 a également pris en charge une nouvelle catégorie de patrimoine, à savoir les biens culturels immatériels enfouis dans la société, susceptibles de consolider et d'enrichir la culture nationale. Depuis la promulgation de cette loi, l'Algérie compte six biens culturels inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO, comme le montre le tableau ci-dessous (**Tab.01**). Un nombre que nous jugeons insuffisant par rapport au nombre de sites et de monuments historiques en Algérie.

**Tab. 01 : Liste des biens inscrits sur la liste représentatif du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO**

| <b>Patrimoine</b>  | <b>Type</b>                                       | <b>Ville</b>  | <b>Année d'inscription</b> |
|--|---|---|----------------------------|
| L'Ahellil du Gourara   | pratiques sociales, rituels et événements festifs | Adrar   | 2008                       |
| Le costume nuptial traditionnel de Tlemcen   | savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel      | Tlemcen   | 2012                       |
| Le pèlerinage annuel au mausolée de Sidi Abd El Kader Ben Mohammed dit "Sidi Cheikh"         | pratiques sociales, rituels et événements festifs | Wilaya d'El Bayadh<br>Commune d'El Abiodh Sidi cheikh | 2013                       |
| Le rituel et les cérémonies de la "Sebeiba" dans l'oasis de Janet                            | pratiques sociales, rituels et événements festifs | Janet   | 2014                       |
| Le pèlerinage annuel à la zawiya Sidi el Hadj Belkacem Gourara                               | pratiques sociales, rituels et événements festifs | Adrar   | 2015                       |
| Les savoirs, savoir-faire et pratiques liés à la production et à la consommation du couscous | pratiques sociales, rituels et événements festifs | Partagé avec le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie    | 2020                       |

Source : <https://www.m-culture.gov.dz/index.php/fr/thematique-patrimoine-culturel>

Traitement : Auteur



**Valorisation Du Patrimoine, Tourisme Et Développement Régional : Cas Du Village  
Historique Rhoufi Dans Les Aures**

Le vide juridique causé par l'absence de textes d'application de la loi 98-04 a entraîné la détérioration de plusieurs biens culturels, selon un communiqué du ministère de la Culture, qui précise : " [...] *En l'absence de ces instruments de traduction de la nouvelle politique patrimoniale, le patrimoine culturel demeurait toujours inscrit dans l'entendement des Monuments et Sites*"<sup>2</sup>. Cela confirme que notre pays est encore à la traîne par rapport à d'autres pays en matière de

valorisation du patrimoine, puisque l'UNESCO affirme que : "*l'Algérie montre, pour sa modeste expérience, tantôt des avancées notables, tantôt des reculs vertigineux et surprenants*"<sup>3</sup>. Il est urgent aujourd'hui que l'Algérie prenne en considération la protection et la valorisation de ses richesses patrimoniales en renforçant l'arsenal juridique et en sensibilisant la population et les collectivités locales à l'intérêt que représente le patrimoine pour leur développement économique.

**8. Villages historiques comme patrimoine dans la réalité des sociétés algériennes**  
Malgré l'intérêt accordé aux villes et villages historiques dans la législation algérienne, force est de constater que certains d'entre eux sont encore marginalisés et oubliés. Ceci est particulièrement visible dans les zones rurales et montagneuses, où de précieux villages historiques qui remplissaient des fonctions vitales dans la vie des sociétés traditionnelles sont aujourd'hui vides et considérés comme précaires, le village historique Rhoufi dans les Aurès étant le meilleur exemple illustrant cette réalité. Cette situation confirme la négligence et le manque d'intérêt pour ce patrimoine, tant par la population que par les acteurs locaux, malgré leur valeur historique et culturelle comme le stipule la Charte du patrimoine bâti vernaculaire, 1999 (ICOMOS). La conséquence d'un tel sentiment peut être résumée dans une attitude qui s'exprime généralement comme un "**manque de crédibilité envers sa propre culture**"<sup>4</sup> selon le rapport de l'UNESCO. Selon la même source, "*Dès l'indépendance, en 1962, l'Algérie a porté son choix de façon univoque sur le "développement" et la "mise au placard" des centres historiques*"<sup>5</sup>. L'absence de stratégies cohérentes a conduit à la dégradation du tissu ancien (démolition et fragilisation des bâtiments et de leur imbrication, modification de la composition sociale du lieu). Une situation qui nécessite aujourd'hui des stratégies qui doivent intégrer l'intérêt économique de ce patrimoine longtemps ignoré et le renforcement de l'arsenal législatif, tout en adoptant des approches qui prendront en compte les dimensions culturelles, économiques et sociales de ce riche patrimoine et son intégration dans la ville contemporaine.

**9. Patrimoine culturel : comme destination particulière des touristes**  
L'un des principaux attraits des villes est la diversité du patrimoine qu'elles possèdent, dont certains sont emblématiques pour elles. En effet, depuis que le concept de patrimoine s'est imposé dans le monde, l'UNESCO a inscrit en 1994 un grand nombre de sites et de monuments historiques d'une valeur universelle exceptionnelle dans certains pays au titre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972, dont 122 sont situés dans 19 pays méditerranéens, parmi lesquels le site historique de Tipaza en Algérie. Ces pays ont immédiatement rendu applicables les textes de la convention afin de mettre en valeur et de sauvegarder leur riche patrimoine. Grâce à cette

initiative, ils accueillent désormais chaque année des milliers de touristes, à tel point que certains d'entre eux, comme Venise par exemple, envisagent de limiter ou de contrôler le nombre de visiteurs afin d'assurer la gestion de leur patrimoine. En Algérie, cependant, la situation est différente : plusieurs biens patrimoniaux ont été perdus, des sites et monuments historiques sont totalement désertés et abandonnés par la population et les autorités locales, et subissent jour après jour diverses agressions naturelles, anthropiques et humaines. Cette situation est le résultat de la faiblesse de la politique nationale et de la non-application des textes législatifs relatifs à la protection du patrimoine culturel. Malgré le fait que la mise en valeur de cette richesse peut servir à **relancer les activités touristiques et artisanales** avec des retombées locales permettant sa conservation et son entretien. Il faut noter que la notion de préservation du patrimoine culturel existe dans la législation algérienne, comme nous l'avons déjà expliqué, mais c'est leur gestion, l'éducation et la prise de conscience de leur importance qui restent à développer. Cette situation a eu un impact négatif sur l'attractivité du tourisme dans notre pays, notamment pour les touristes culturels, ce qui fait de l'Algérie aujourd'hui la destination touristique la plus faible du bassin méditerranéen, devant ses voisins le Maroc et la Tunisie selon les statistiques de (OMT, ONWTO 2019) comme expliqué dans le tableau ci-dessous (Tab. 02).

**Tabl. 02 : Arrivées des touristes internationaux en Algérie entre (2010-2018)**

| Pays    | Série | Années |       |      | Variations (%) |       | Part (%) |
|---------|-------|--------|-------|------|----------------|-------|----------|
|         |       | 2010   | 2017  | 2018 | 17/16          | 18/17 | 2018     |
| Algérie | VF    | 2.070  | 2.451 | /    | 20,2           | /     | /        |

Source : Statistiques de (l'OMT- ONWTO), juillet 2019

Traitement : auteur 2019 / VF : arrivées de visiteurs internationaux aux frontières (touristes et visiteurs de la journée)

Les statistiques du tableau ci-dessus montrent que l'Algérie reste dernière en termes d'arrivées de touristes internationaux avec 0% du total en 2018 devant ses voisins le Maroc avec 18,3% et la Tunisie 12,40%. En termes de recettes, le Maroc occupe la première place avec 7 775 millions de dollars durant la même année devant la Tunisie avec 1 713 millions de dollars. Sur la base de ces données, il apparaît que les stratégies de valorisation sont en décalage en Algérie par rapport à d'autres pays qui ont accordé à leur patrimoine culturel une place de choix dans leur politique de développement économique. Et grâce à la richesse de leur patrimoine, ils sont considérés aujourd'hui parmi les meilleures destinations touristiques du monde. Cette particularité algérienne découle d'une réalité historique dont les effets se font lourdement sentir aujourd'hui. Cette situation conduit les pouvoirs publics à accorder une attention plus sérieuse et particulière à la préservation et à la mise en valeur du riche patrimoine du pays. Cela appelle de nouvelles stratégies qui nécessitent des textes intégrant l'intérêt économique de ce patrimoine, longtemps ignoré. C'est-à-dire les possibilités **d'investissement touristique autour des valeurs culturelles et historiques de cette richesse** afin d'améliorer l'offre touristique et son extension au

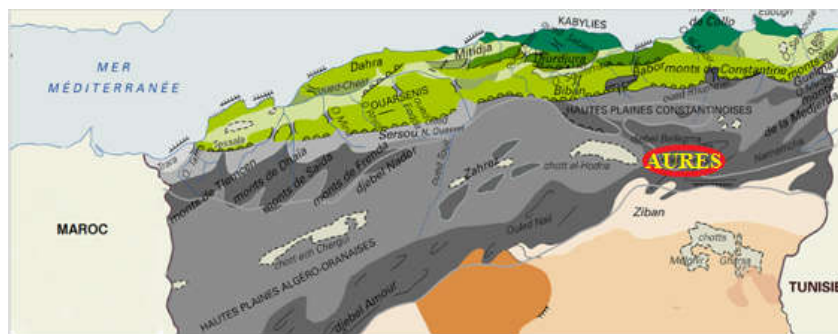
**Valorisation Du Patrimoine, Tourisme Et Développement Régional : Cas Du Village Historique Rhoufi Dans Les Aures**

tourisme culturel. Parce que le patrimoine est apprécié par les **touristes culturels** qui souhaitent parcourir le monde à la recherche de lieux culturels et patrimoniaux pour enrichir leurs connaissances. C'est une façon de vivre l'histoire et la culture d'un lieu et de renouer avec son passé qui est maintenant présent. Il s'agit d'une forme **de tourisme culturel**.

Pour ces raisons, et afin d'atteindre cet objectif, il est important que les autorités locales qui souhaitent diversifier leur économie par le tourisme culturel prennent en compte l'évolution des visiteurs d'une part, et la participation de la population locale dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs projets de développement du patrimoine d'autre part, conformément à la recommandation de l'ICOMOS (1999) à ce sujet.

**10. Patrimoine culturel et développement dans les Aures**

L'Aurès est une région partiellement montagneuse située au nord-est de l'Algérie, caractérisée à la fois par son histoire et son patrimoine riches, son relief partiellement montagneux et par son habitat et ses villages traditionnels, voir (Fig.01).



**Fig .01 : Situation géographique de l' Aurès**

Source : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/algerie/>  
Traitement : Auteur 2019

Les villages dans cette contrée, se distinguent par une particularité dans l'architecture et une spécificité dans la topographie et le climat voir (Fig.02), (Fig.03) et (Fig.04) .



**Fig.02 : village traditionnel aux Aurès**

Source : Auteur 2019



**Fig.03 : Relief montagneux des Aurès**

Source : Auteur 2019

Ces dernières années, cette région a subi d'importantes mutations spatiales, culturelles, environnementales et socio-économiques qui nécessitent un effort particulier des différents

acteurs pour être revitalisées à des fins touristiques. Les profondes mutations de cette partie du territoire national ont notamment entraîné de grands changements dans les pratiques et cultures ancestrales ainsi que des transformations de l'image du paysage traditionnel voir (Fig.5).



**Fig.04 : Patrimoine architectural des Aurès**

Source : Auteur 2019



**Fig.05 : Changement dans le paysage traditionnel**

Source : Auteur 2019

Par conséquent, le problème du patrimoine culturel dans la région des Aurès est particulièrement aigu, car son abandon au profit d'autres projets le fragilise et accélère sa détérioration. Cette situation nécessite l'implication de tous les acteurs dans la mise en oeuvre d'une stratégie de développement dans l'espoir de sauver de la disparition les derniers témoignages d'un potentiel culturel inestimable. La problématique du patrimoine dans cette partie de l'Algérie peut être résumée à travers l'analyse du village historique **Rhoufi dans la vallée de l'Oued Labiod**. Compte tenu de son importance historique et culturelle pour la région. L'objectif de ce choix est d'inviter les acteurs économiques à s'intéresser à cette région afin de mettre en valeur son riche patrimoine et de promouvoir son tourisme culturel, ce qui permettra sûrement la survie de traditions et de richesses en voie de disparition.

**11. Village Rhoufi dans la vallée de l'Oued Labiod : Un patrimoine riche et diversifié:** L'histoire de la vallée de l'Oued Labiod remonte à plusieurs siècles ; elle a été un lieu d'échanges et d'émergence d'identités culturelles ; plusieurs civilisations l'ont occupée,

**Valorisation Du Patrimoine, Tourisme Et Développement Régional : Cas Du Village Historique Rhoufi Dans Les Aures**

influencées notamment par les exigences géographiques et climatiques de la région. Aujourd'hui, ces atouts se conjuguent pour faire de cette vallée et surtout de son village historique Rhoufi une attraction touristique de premier ordre en Algérie. Malheureusement, l'étude de cette vallée a montré que cette dernière est riche en potentiel culturel et naturel mais pauvre en actions en raison de sa marginalité et de l'absence totale de stratégie de sauvegarde de ses richesses patrimoniales de la part de l'État et, surtout, de la population locale, raisons qui ont conduit à sa méconnaissance et à son sous-développement économique et touristique.

**11.1 Aperçu sur le village historique Rhoufi** Sur le territoire d'Ighassiren dans la commune de Ghassira dans la wilaya de Batna (chef-lieu de wilaya) dans les Aurès, l'Oued Labiod a creusé un véritable canyon dans la roche sédimentaire du sous-sol, au fond duquel s'étend un ruban de palmeraies, en suivant tous les méandres : c'est le **Canyon de Rhoufi** comme présenté sur les figures (Fig.06) et ( Fig.07) .



**Fig .06 : Canyon de Rhoufi /**  
Source : [www.google.com/Rhoufi](http://www.google.com/Rhoufi)



**Fig .07 : palmeraies au Canyon de Rhoufi**  
Source : Auteur 2018

C'est un plateau accidenté, profondément raviné, d'une altitude moyenne de 700 mètres, incliné du nord-est au sud-ouest, et resserré comme un couloir entre deux plissements du massif : la chaîne du Djebel Krouma au Nord-Ouest et le Djebel Ahmar Khaddou au sud-est voir (Fig 08) . Les maisons sont accrochées aux parois calcaires du canyon et ont la

même couleur que la roche. C'est ici que se trouve le **village historique de Rhoufi** voir (Fig.09).



**Fig.08: Fond du canyon de Rhoufi**  
Source : Auteur 2018



**Fig.09: Maisons au village Rhoufi**  
Source : Auteur 2018

**Rhoufi** est un village vernaculaire construit en 1845 et situé au coeur de la vallée de l'Oued Labiod, qui est l'une des principales vallées de la région des Aurès. Outre sa position géographique, ce village a toujours été un refuge infranchissable, caractérisé par une architecture vernaculaire parfaitement intégrée à son contexte naturel. Il a été construit avec un concept principal : "**voir sans être vu**". L'esprit de protection contre les différents types d'attaques a guidé les autochtones vers le choix d'un site inaccessible mais aux nombreuses potentialités. Le terrain est sous forme de balcons naturels, taillés en cascades dans la roche, qui ont attirés l'homme berbère (chaoui) par le climat doux de la région et la protection qu'ils offrent en temps de troubles. En effet, cette forme naturelle du terrain a rendu ce village célèbre sur le territoire national et international par le nom de : "**Balcons de Rhoufi**" (belvédère) , cinq balcons naturels ( 05) taillés dans la roche surplombant tout le village, dont quatre ont été aménagés par l'État pour assurer la sécurité des touristes, tandis que les travaux du cinquième balcon sont toujours inachevés en raison de problèmes financiers comme le montre la figure ( **Fig.10** ).



**Fig.10 : premier et deuxième balcon aménagés**  
Source : Auteur 2017

**Valorisation Du Patrimoine, Tourisme Et Développement Régional : Cas Du Village Historique Rhoufi Dans Les Aures**

Cette particularité architecturale et naturelle a fait de ce village l'une des meilleures destinations touristiques en Algérie qui suscite la curiosité des amateurs de la culture malgré son état de dégradation.

Ce village se caractérisait par une pratique et un mode de vie séculaires, témoignant d'un lien fort entre l'homme berbère et son environnement naturel, où les habitants ont construit des habitations solides et résistantes qui défient encore le temps. Les dachera (villages berbères) et les galâa (grenier collectif) sont des composantes essentielles du patrimoine vernaculaire du village historique Rhoufi.

L'originalité de chacun d'elles réside dans les messages et les fonctions historiques, socioculturels, esthétiques et économiques qu'elles assurent. En effet , la stratégie de regroupement des villages traditionnelles au village Rhoufi ne se limite pas uniquement à l'espace résidentiel , en réalité d'autres espaces socioculturels et économique son là présent dans le but de satisfaire les besoins et exigences de la populations locale . Ce sont généralement des espaces de cultes, d'éducatons, de rassemblement etc. qui renforcent les liens entre les membres d'une seule communauté parmi les quels nous citons : Les mosquées et salles de prière, écoles coranique, Zaouias, le souk, l'espace de battage et l'hôtel transatlantique de Rhoufi, (réalisé en 1902 pour les besoins du confort touristique des officiers de l'armée française, des colons et des métropolitains) voir (Fig.11).



**Fig.11: L'hôtel transatlantique au village Rhoufi (état actuel)**

Source : Auteur

En effet, le monde berbère est diversifié en termes de modes de vie traditionnels, dans notre village le champ de la tradition et de l'expression orale est très varié. C'est ici que la tradition orale est restée le plus fortement ancrée, les chants qui, depuis des milliers d'années, rythment la vie quotidienne des habitants, aucun mariage, aucune fête saisonnière, aucune célébration religieuse... ne se fait sans la danse et le chant des "Rahaba". C'est une danse chaouia admirée par tous les touristes, hommes et femmes, qui viennent découvrir la culture de la région et qui veillent avec les autochtones jusqu'au bon matin (les vêtements des danseurs ont une grande importance : les couleurs et le style doivent être respectés) comme le montre la figure ( Fig.12) .

Chaque tribu avait ses poètes et chaque poète avait sa tribu et ses protecteurs. Ce dernier a un rôle important dans la société berbère, il accomplit une mission de communication de masses, par le chant qui contient un message spécifique, il est considéré comme étant l'historien de sa tribu et le gardien de la mémoire collective. En plus de ses traditions orales, le village avait un large éventail de pratiques sociales, de rituels et d'événements festifs tels que: Rites traditionnels de construction, Fêtes traditionnelles, fêtes et rites agricoles , fête de Achoura, traditions culinaires etc.



**Fig. 12 : Dance des Rahaba**

Source: Auteur

En effet, le village historique de Rhoufi dans la vallée de l'Oued Labiod est considéré comme un véritable vecteur d'une culture riche et diversifiée qui constitue un potentiel économique important pour la région, mais qui reste peu et mal valorisé. Ce modèle traditionnel (ou vernaculaire) est en train de devenir le secret d'une vérité perdue, menacée par l'abandon et le désintérêt. Il représente aujourd'hui l'un des derniers témoins tangibles de la société berbère qui l'a produit et porte en lui un art de bâtir et un savoir-faire qui avait son prestige et son secret. Cette situation a engendré des mutations multiples sur des plans différents (sociale, économique, culturel, architectural...) qui se sont répercutés négativement sur l'environnement architectural et naturel. Ces changements vont certainement réduire la capacité des sociétés de montagne à préserver leur patrimoine et leurs activités ancestrales. A cet égard, **la plus grande crainte** aujourd'hui est la **disparition** non programmée de ce **patrimoine inestimable** si aucune politique de sauvegarde n'est prévue. C'est en effet un véritable paradoxe que cette région, dotée d'une richesse culturelle, historique et paysagère unique, ne dispose pas encore d'un processus de développement basé sur ce précieux potentiel endogène.

Pourtant, n'est-il pas temps de penser à valoriser notre histoire millénaire et à renouer avec nos racines culturelles, longtemps oubliées ou souvent négligées par le manque de recherche dans ce domaine ? **Puisque, le patrimoine culturel devient aujourd'hui un instrument de rentabilité économique et un facteur prometteur de développement socioculturel qui doit être préservé et présenté sous son meilleur aspect aux visiteurs. Et le tourisme peut protéger et revitaliser ce patrimoine.**

## **12. Conclusion**



*Valorisation Du Patrimoine, Tourisme Et Développement Régional : Cas Du Village  
Historique Rhoufi Dans Les Aures*

La mise en valeur du patrimoine culturel des villages historiques est une nécessité vitale dans la région des Aurès. Au lieu de continuer à marginaliser ces villages, à les dénaturer et à accentuer leur désarticulation, il faudra les aider à retrouver leurs fonctions vitales afin de leur donner la place qu'ils méritent dans la vie d'aujourd'hui. Cela passe par une stratégie de valorisation de leur patrimoine culturel matériel et immatériel et par des programmes de renforcement de leurs équipements touristiques. En effet, malgré les tendances actuelles de marginalisation et d'abandon, il apparaît que le patrimoine culturel des villages historiques, malgré sa détérioration, possède encore souvent certains atouts qui pourraient favoriser sa renaissance et sa revalorisation. Compte tenu de l'extrême fragilité et de la complexité de l'environnement ancien à traiter, la définition d'une politique de sauvegarde et de mise en valeur et de ses modalités d'application est particulièrement délicate : les mesures adoptées doivent, en effet, être très adaptées aux exigences locales et complémentaires les unes des autres. Ils doivent situer ces atouts dans leur réalité socio-économique, historique, culturelle et paysagère et envisager de relancer leur dynamique d'auto-développement sans se focaliser uniquement sur leur aménagement dans le but d'attirer les touristes. Ces atouts doivent être sauvegardés afin d'offrir à la population des espaces collectifs à vocation sociale, culturelle, éducative et récréative, et de compléter leurs revenus par des aménagements lucratifs.

La combinaison d'efforts de restauration purement techniques et de réhabilitation sociale, culturelle et environnementale rendrait à ce patrimoine la qualité architecturale, la valeur historique et la beauté paysagère qu'il est en train de perdre. Mais vouloir le sauvegarder sans prendre en considération les préoccupations des populations et leurs aspirations au développement socio-économique, c'est en fait précipiter sa destruction. Ses approches doivent en effet, accorder une attention particulière au respect des identités culturelles et architecturales locales en éliminant les facteurs qui contribuent à la dégradation du paysage architectural de ses centres ruraux. En effet, les villages historiques représentent non seulement un patrimoine culturel et historique et un point de référence en matière d'identité et de civilisation, mais aussi un modèle historique éprouvé et un élément d'équilibre nécessaire dans l'évolution des sociétés de montagne. Nous pensons que le développement économique et social de cette région notamment de son village historique Rhoufi sera basé sur le tourisme, dont le patrimoine culturel sera une forme particulière dans cette stratégie.

**Parce que le patrimoine est essentiel au tourisme, surtout dans le cas du tourisme culturel.** Selon les résultats de notre recherche, le lien entre **tourisme et patrimoine** s'est considérablement développé ces dernières années parce que, d'une part, la notion de patrimoine a dépassé les simples vieilles pierres et englobe toute l'activité humaine, et d'autre part, parce que le **touriste** lui-même a développé un goût pour ce patrimoine. Néanmoins, le tourisme culturel est aujourd'hui un facteur significatif du développement d'une localité, mais seulement s'il atteint certaines dimensions et qualités capables de satisfaire les demandes d'un public de plus en plus sensible à l'offre culturelle, et c'est dans ce contexte que la valorisation du patrimoine culturel, en vue d'un développement local durable, s'est renforcée. Il s'agit d'une symbiose indissolublement liée à l'identité, au

savoir-faire, à la culture, aux coutumes et aux comportements qui tissent la trame du territoire et des contextes locaux. Le tourisme culturel crée des emplois à tous les niveaux dans les différents secteurs de l'économie, notamment le transport, l'hôtellerie, la restauration, la communication, la technologie de l'information etc. En outre, de nombreux autres secteurs tels que l'agriculture, l'architecture, l'artisanat et les activités culturelles peuvent bénéficier, à des degrés divers, de l'industrie de ce tourisme.

Nous pensons que la promotion de ce secteur dans notre zone d'étude va permettre de : Ralentir l'exode rural en créant des postes d'emploi, apporter un appui à cette Zone, permet le développement local d'infrastructures hôtelières (hébergement), éducatives, administratives, culturelles et de loisirs, peut avoir des retombées financières considérables, qui permettent le maintien du patrimoine ... En effet, le tourisme culturel est une activité économique crédible dans cette partie de l'Aurès. A condition que ce secteur soit maîtrisé afin d'éviter les effets néfastes qu'il peut engendrer, tels que la dégradation du paysage, la destruction des valeurs traditionnelles fondamentales, la pollution, etc. Il est à noter, la force d'attraction de notre zone d'étude réside dans l'importance de ses richesses culturelles et naturelles, qui la prédispose à devenir une zone touristique très importante, tant au niveau national qu'international. La région en général est prête à jouer le rôle de locomotive pour le développement de tout le pays, mais la maîtrise de son espace doit passer par la valorisation de toutes ses composantes culturelles et naturelles. Malgré la concurrence des autres régions, cette partie du territoire national est capable de maintenir un rôle de premier plan grâce à ses paysages attractifs, son climat, son patrimoine historique, culturel et artistique. Ces atouts offrent de fortes opportunités de développement touristique en termes de tourisme de découverte et d'écotourisme. Sur le plan culturel, de nombreux éléments du patrimoine historique et traditionnel sont à même de renforcer les produits paysagers. A cet égard, l'image de marque de ce pays chaoui peut se baser sur les éléments qui caractérisent son identité et qui sont :

- Les différentes vallées avec un monde diversifié en termes de modes de vie traditionnels, de densités humaines, de cultures matérielles et de topographie particulière;
- La présence d'un massif forestier unique en Algérie ;
- La variété et la qualité de ses richesses culturelles et naturelles entre (sites archéologiques - villages historiques ou traditionnels et parc national) .

#### **Références Bibliographiques**

1 Schéma directeur des zones archéologiques et historiques ( SDZAH), 2007, direction de la protection légale des biens culturels et de la valorisation du patrimoine culturel, rapport, ministère de la culture, Algérie, p.68

2 Idem, p.20.

3 UNESCO, Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb : enjeux, diagnostics et recommandations, Rapport du Bureau de l'UNESCO à Rabat, Bureau multi pays pour : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, et Tunisie, p.115.

4 Idem, p.126.

5 Idem.

**Valorisation Du Patrimoine, Tourisme Et Développement Régional : Cas Du Village Historique Rhoufi Dans Les Aures**

**Publications dans des revues nationales:**

| Revues   | P-ISSN     | E-ISSN    | Intitulé de l'article   | Date de publication | Lien internet   |
|--|------------|-----------|---|---------------------|---|
| Annales du Patrimoine (ADP)<br>مجلة حريات التراث   | 1112-5020  | 2602-6945 | Les villages historiques des Aures en Algérie un patrimoine culturel à valoriser  | 15/09/2021          | <a href="https://annales.univ-mosta.dz/images/articles/21/annales_21fr_mechiat.pdf">https://annales.univ-mosta.dz/images/articles/21/annales_21fr_mechiat.pdf</a> |
| International Journal of Human Settlements (ijhs) (ANEAU)<br>Vol.5 N° 5 2021               | 2-588-1779 |           | Les villages historiques dans les Aures : un reflet de la vie contemporaine et un témoin de l'histoire (p.p 13.24).         | Juin 2021           | <a href="https://www.aneau.org/ijhs/Art/ijhs_v5_n5.pdf">https://www.aneau.org/ijhs/Art/ijhs_v5_n5.pdf</a>   |
| International Journal of Human Settlements (ijhs) (ANEAU)<br>Vol.5 N° 5 2021               | 2-588-1779 |           | Le patrimoine culturel : symbole d'identité et atout de développement (cas de la région des Aures en Algérie) (p.p 92-109). | Juin 2021           | <a href="https://www.aneau.org/ijhs/Art/ijhs_v5_n5.pdf">https://www.aneau.org/ijhs/Art/ijhs_v5_n5.pdf</a>   |
| Sciences & Technologie D N°47, Juin 2018<br>© Université des Frères Mentouri Constantine 1 | 2602-6503  |           | Les facettes de l'architecture traditionnelle aurassienne, cas de Rhoufi (p.p. 145-157).                                    | 30/06/2018          | <a href="http://revue.umc.edu.dz">http://revue.umc.edu.dz</a>   |





Nom et Prénom : Sonia MECHIAT  
Titre : Le Tourisme Patrimonial dans les Villages Historiques : Préservation  
et Mise en Valeur du Rhoufi dans les Aurès.  
Thèse en vue de l'Obtention du Diplôme de Doctorat en  
Architecture & Environnement Bâti  
Option ville et environnement durable

### Résumé

Aujourd'hui, le patrimoine culturel est devenu l'une des pierres angulaires du tourisme. Lorsqu'il est bien géré, les investissements touristiques ont de réelles chances de se développer et de prospérer. En effet, une stratégie rigoureuse de gestion du patrimoine culturel peut réduire le retard économique et la marginalisation des villages historiques et traditionnels.

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre thèse de doctorat et l'étude que nous avons menée sur le village historique de Rhoufi, dans les Aurès, dans le but d'apporter des réponses à la problématique de la valorisation de son patrimoine culturel. Le village de Rhoufi a été choisi car il nous est apparu comme un terrain d'investigation potentiellement favorable à une étude empirique qualitative. Cette méthode nous a permis d'observer et de comprendre de plus près les problèmes dont souffre réellement le riche patrimoine de cette partie du pays, tout en impliquant un contact direct avec les sujets de recherche par le biais d'entretiens et d'observations directes.

L'objectif de cette étude est de clarifier le lien entre le patrimoine culturel et le développement durable, en se concentrant sur la façon dont cette richesse peut devenir une ressource pour promouvoir le tourisme dans les villages historiques et traditionnels de la vallée de l'Oued Labiod dans les Aurès, par conséquent de réduire leur retard économique...

L'originalité de cette étude réside dans notre champ de recherche et la manière dont nous avons traité le sujet. La question du développement touristique durable du patrimoine culturel dans le village historique de Rhoufi en particulier, et dans l'ensemble de la région des Aurès, est l'une des rares études réalisées dans cette partie du pays. En termes d'implications pratiques, elle propose de nouvelles pistes de développement qui respectent les valeurs historiques et l'authenticité du patrimoine. Elle démontre aux acteurs locaux que la réussite des projets de développement touristique passe par la valorisation du patrimoine culturel, l'implication de la population locale et l'amélioration du cadre juridique.

A travers nos résultats nous avons pu faire ressortir que la question du patrimoine des villages historiques ne peut plus être réduite au phénomène contemporain de la détérioration et de la dégradation physique des bâtiments traditionnels. Il s'agit d'une question plus complexe, qui englobe des préoccupations majeures (culturelles, socio-économiques, juridiques, financières et techniques) nécessitant des solutions judicieuses, globales et prospective.

**Mots clés** : Patrimoine culturel - tourisme - mise en valeur - développement - Rhoufi-Aurès .

Directeur de thèse : Pr Dekoumi Djamel - Université Constantine 3  
Co- Directeur : Dr Taoutaou Houcine

Année Universitaire : 2023-2024